



HAL
open science

La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques d'aide au développement

Cristèle Bernard

► **To cite this version:**

Cristèle Bernard. La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques d'aide au développement. Science politique. Ecole doctorale de Droit Université Jean Moulin/Lyon 3, 2013. Français. NNT: . tel-01178072

HAL Id: tel-01178072

<https://theses.hal.science/tel-01178072>

Submitted on 17 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse présentée en vue de l'obtention du doctorat en science politique

Cristèle BERNARD

La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques d'aide au développement

Sous la direction de

Mr. Tawfik BOURGOU, Maître de conférences, HDR en science politique,
Université Jean Moulin, Lyon III (France)

et de

Mr. Babaly SALL, Maître de conférences en science politique,
Université Gaston Berger (Sénégal)

Soutenance, le 6 juin 2013 à 14 h 30, Salle Rotonde, Université Lyon 3

Membres du Jury :

- Jean-Paul Joubert, Professeur de science politique, Université Lyon III,
- Michel Bergès, Professeur de science politique, Université Bordeaux IV,
- Eric Denécé, HDR en science politique, (Directeur du Centre français de recherche sur le renseignement),
- Bernard Labatut, Maître de conférences, HDR en science politique, Université Toulouse I,
- Babaly Sall, Professeur en science politique, Université Gaston Berger, co-directeur de recherche,
- Tawfik Bourgou, Maître de conférences, HDR en science politique, Université Lyon III, Directeur de recherche.

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

Préambule	6
Remerciements	7
Sommaire	8
Introduction générale	9
Dispositif méthodologique	14
Partie 1. Les mécanismes de construction des indicateurs dans les politiques publiques d'aide au développement et leur évolution	26
CHAPITRE I L'institutionnalisation de l'aide au développement et la domination des outils quantitatifs	27
Section 1 - L'institutionnalisation de l'aide au développement	28
§ 1 - Les contextes historiques du « développement »	29
§ 2 - Des idéologies de l'aide au développement	44
§ 3 - Les aides comme coopération internationale et échange économique : l'évolution stratégique	51
Section 2 - La domination des outils quantitatifs et l'évolution historique des indicateurs :	63
§ 1 - Les indicateurs alternatifs	68
§ 2 - La critique des indicateurs sociaux	69
§ 3 - Du développement économique aux transformations sociales « les théories quantitatives » du développement	77
CHAPITRE II. La nouvelle stratégie d'aide au développement et l'apparition de la méthode « coût-résultat »	86
Section 1 - De la disparition des biens publics mondiaux et de l'augmentation de la pauvreté	90
Section 2 - Rationalisation et démocratie : les nouveaux outils d'évaluation	96
Section 3 - Études de cas	107
Partie 2. Les critiques de l'aide publique au développement et les modifications des critères d'évaluation	116
CHAPITRE I - L'enjeu de la construction des indicateurs dans les politiques publiques internationales	120
Section 1 - L'évaluation des politiques publiques, levier de production des indicateurs	123
§ 1 - De la production des indicateurs économiques aux indicateurs sociaux	123
§ 2 - Des différentes définitions et fonctions de l'évaluation :	128
§ 3 - L'évaluation en crise : de la pratique de la science, à l'art de l'évaluation	133
Section 2 - Les enjeux de l'évaluation	138
§ 1 - Les enjeux politiques pour l'État	138
§ 2 - Les enjeux au niveau de la diversité/conformité des indicateurs	142
§ 3 - La reproduction des indicateurs au sein des institutions	146
Section 3 - Les limites de l'influence des indicateurs dans les politiques publiques étrangères	149
§ 1 - La première révolution africaine des temps modernes : le premier satellite africain RASCOM 1, financé principalement par le régime de Kadhafi	151
§ 2 - La fin du FMI et des institutions du Bretton Woods en Afrique	152
§ 3 - La construction des indicateurs légitimes	156
CHAPITRE II - L'importance des acteurs dans la définition des objectifs du développement et dans la construction des indicateurs d'évaluation	158
Section 1 - La construction de l'Altérité :	160
§ 1 - Définition	160
§ 2 - Le rapport à l'Autre de la société occidentale : l'extension de soi et la négation de l'autre, l'ethnocide, une paix plus cruelle que la guerre	165

§ 3 - Des ruses de la pensée occidentale et de l'utilisation des sciences _____	167
Section 2 - Les crises des théories développementalistes ou l'ethnocentrisme au sein de la science politique _____	173
§ 1 - Les Théories du développement _____	174
§ 2 - Les Approches critiques des quatre postulats des théories développementalistes _____	179
§ 3 - L'humanisme occidental destructeur _____	183
Section 3 - Les différents acteurs à prendre en compte _____	189
§ 1 - L'importation selon D. Apter _____	189
§ 2 - La Référence de la doctrine du parti unique dans les pays africains _____	190
§ 3 - Les sociétés occidentales dites « développées » ou « concurrentielles », et les sociétés « non concurrentielles » _____	192
Partie 3. La promotion des normes africaines d'évaluation des politiques publiques ; analyse et résultats d'une enquête de terrain _____	208
CHAPITRE I - L'institutionnalisation de l'évaluation en Afrique et les normes africaines d'évaluation en pratique _____	212
Section 1 - Le développement para-européen et les institutions internationales _____	213
§ 1 - L'État africain comme « objet » _____	213
§ 2 - L'État africain comme « acteur » et réalité politique _____	215
Section 2 - Les normes africaines d'évaluation _____	220
§ 1 - L'association africaine d'Évaluation _____	220
§ 2 - Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs _____	223
Section 3 - Les pratiques évaluatives au Sénégal _____	226
§ 1 - Création de la société nationale d'évaluation : le Sénégal _____	226
§ 2 - Retour sur les politiques publiques nationales _____	227
CHAPITRE II - Construction et prise en compte des indicateurs d' « indépendance » et de « réciprocité » _____	232
Section 1- Le droit au développement et à l'autodétermination _____	236
§ 1 - Le principe de souveraineté, un élément fondamental _____	238
§ 2 - Du développement démocratique à l'action publique en Afrique _____	241
§ 3 - L'être africain _____	248
Section 2 - Les visions politiques du développement en Afrique et le panafricanisme aujourd'hui _____	256
§ 1 - Exemple de vision politique africaine appropriée et de construction d'indicateurs sectoriels _____	256
§ 2 - De la guerre perpétuelle en Démocratie occidentale : la méprise de l'altérité _____	261
§ 3 - La démocratie à l'intérieur et la tyrannie à l'extérieur ? _____	271
Section 3 - De la barbarie moderne aux identités nouvelles, la nécessité de réciprocité _____	274
§ 1 - De l'unité de l'humanité _____	274
§ 2 - Une philosophie renouvelée _____	276
§ 3 - Des pratiques et méthodes nouvelles _____	277
Conclusion générale _____	282
Résultats _____	283
Limites _____	284
Perspectives _____	286
BIBLIOGRAPHIE _____	288
1 - L'aide au développement _____	288
2 - Développement, concept et théorie _____	292
3 - Politique publique _____	298
4 - L'évaluation _____	307
5 - Processus social de construction des indicateurs _____	317

6 - Méthode et Théorie	326
7 - Rapports d'évaluation mentionnés	334
8 - Sitographie	335
Annexes	337
Annexe N°1 : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 2005	338
Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle	338
Annexe N° 2. Indicateurs de la Banque mondiale Coûts-résultats	352
Definitions of the World Bank Corporate Scorecard Indicators	352
TIER I: DEVELOPMENT CONTEXT	352
TIER II : COUNTRY RESULTS SUPPORTED BY THE BANK	356
TIER III : DEVELOPMENT OUTCOMES AND OPERATIONAL EFFECTIVENESS	358
TIER IV : ORGANIZATIONAL EFFECTIVENESS AND MODERNIZATION	361
PCD-RELATED SECTOR ACTIONS	363
Annexe N° 3 Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies	364
Pour un système des Nations Unies servant mieux les peuples du monde : vaincre les faiblesses et bâtir en s'appuyant sur une évidence bien fondée.	364
1. Cadre institutionnel et gestion de l'évaluation	364
2. Qualifications et éthique	367
3. Réalisation des évaluations	370
4. Rapports d'évaluation	376
Annexe N°4. Les indicateurs de suivi du Grenelle de l'environnement.	382
Index des noms	384
Sommaire	388

Préambule

Nous vous présentons ici un travail de recherche susceptible d'intéresser à la fois les professionnels de l'évaluation et les professionnels qui travaillent à l'élaboration des politiques en matière de développement.

Vous retrouverez ici les recherches menées et les constats sur les méthodes d'évaluation, ainsi qu'une analyse des pratiques actuelles. Les acteurs de l'évaluation qui travaillent au sein des organisations internationales (FMI, Banque Mondiale, OCDE, ONU, etc.), nationales (MAE, AFD, etc.) ou dans les ONG et, qui s'intéressent à l'activité évaluative, devraient trouver ici un repère pratique pour enrichir leurs réflexions sur l'évaluation des politiques publiques internationales d'aide au développement et pour l'intégrer dans l'élaboration des politiques à mener. Cette thèse, au-delà de son ambition fondamentale et première qui est la recherche des différents sens donnés aux développements à travers les pratiques évaluatives, traite d'un certain nombre de constats qui ouvrent des pistes de réflexion sur les pratiques qui ont eu cours, sur celles qui sont utilisées actuellement et sur les perspectives et enjeux de l'évaluation.

Remerciements

Mes sincères et vifs remerciements vont : à M. Tawfik Bourgou qui a initié cette thèse et qui par son soutien, sa disponibilité, m'a soutenue jusqu'à son achèvement ; à M. Babaly Sall qui m'a accueillie au sein de son centre de recherche et m'a permis une fois encore de tisser des liens encore plus étroits avec la pensée africaine ; ils m'ont permis grâce à leurs conseils, leurs réflexions, leur patience et leur disponibilité de réaliser ce travail.; au professeur Jean-Paul Joubert de m'avoir accueillie au CLESID ; à M. le Professeur Wadi Bouzar, qui a été l'origine de ma rencontre, ô combien enrichissante, avec la sociologie politique.

Nous souhaitons rendre également hommage, aux personnes croisées de près ou de loin lors de formations professionnelles ou d'expériences personnelles, ce qui a abouti à nourrir et à enrichir notre réflexion et/ou par leur présence et soutien ont contribué à l'achèvement de ce travail : Annie de Calan, conseillère au Haut Conseil de la Coopération internationale (France) ; Marc Lévy, chef du bureau de la veille stratégique et de la prospective à la Direction des politiques du développement au ministère des Affaires étrangères (France) ; Alioune Tine, président de la RADDHO (*Rencontre africaine de défense des droits de l'homme*) (Sénégal) ; Aboubacry Mbodj, vice-président, responsable des relations internationales de la RADDHO (Sénégal) ; Khady Ndiaye, présidente de l'Association pour l'environnement et la jeunesse (Sénégal) ; Mickaela Nguebla, objecteur de conscience et journaliste (Tchad et Sénégal) ; Amadou Samba Ba, président de l'Association des réfugiés mauritaniens et chef du camp de réfugiés Dodel (Mauritanie et Sénégal) ; Djibril Balde, responsable du check-point ouest-africain pour *International refugee rights initiative* (Sénégal) ; Souleymane Sagna, responsable Waripnet (*réseau ouest-africain pour les réfugiés*) (Sénégal et Mauritanie) ; Ganda Kamara, président de la RADDHO-Diaspora (France et Sénégal) ; Jules Mardirossian, président du Collectif Reconnaissance (France) ; Josette Grange, membre du comité directeur de l'ACAT ; Cécile Lequé, conseillère économique et de développement OIF (France) ; Mohamadou Sow, consultant et chercheur en science politique (France et Sénégal) ; Alpha Ba, doctorant en science politique à l'université Gaston Berger (Sénégal) ; Joseph Dato, directeur d'Humacoop (France) ; Clémence Mallatrait et Mourad Chabbi, chercheurs en science politique (France) ; Monica Lomena Gelis, *monitoring and evaluation officer* à l'UN CDF (fonds d'équipement des Nations unies) et membre du réseau sénégalais de l'évaluation (Sénégal et Espagne) ; Bruno de Reviers, chargé d'études et de capitalisation aux F3E (France).

Nous remercions également Imène Benyahia, Salimata Ndiaye, Aida Aytahian, Karine Martin, Clémence Mallatrait, Mary-Anne Mutale Mambwe Goldworthy, Kyung Ah Bin, Ikuko Onaka, Sensei Andrew Humphreys, Redouane Nour ; Abdourahmane Sonko, Eddy Mattiolo, Mourad Chabbi, Agathe Béon, l'ensemble des membres du collectif "C Nous", Nicole Bernard, Maurice Bernard et toute notre famille pour le soutien, les idées et les relectures.

Sommaire

<i>Préambule</i>	6
<i>Remerciements</i>	7
<i>Sommaire</i>	8
<i>Introduction générale</i>	9
<i>Partie 1. Les mécanismes de construction des indicateurs dans les politiques publiques d'aide au développement et leur évolution</i>	26
CHAPITRE I L'institutionnalisation de l'aide au développement et la domination des outils quantitatifs	27
CHAPITRE II. La nouvelle stratégie d'aide au développement et l'apparition de la méthode « coût-résultat »	86
<i>Partie 2. Les critiques de l'aide publique au développement et les modifications des critères d'évaluation</i>	116
CHAPITRE I - L'enjeu de la construction des indicateurs dans les politiques publiques internationales	120
CHAPITRE II - L'importance des acteurs dans la définition des objectifs du développement et dans la construction des indicateurs d'évaluation	158
<i>Partie 3. La promotion des normes africaines d'évaluation des politiques publiques ; analyse et résultats d'une enquête de terrain</i>	208
CHAPITRE I - L'institutionnalisation de l'évaluation en Afrique et les normes africaines d'évaluation en pratique	212
CHAPITRE II - Construction et prise en compte des indicateurs d' « indépendance » et de « réciprocité »	232
<i>Conclusion générale</i>	282
Résultats	283
Limites	284
Perspectives	286
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	288
<i>Annexes</i>	337
Annexe N°1 : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 2005	338
Annexe N° 2. Indicateurs de la Banque mondiale Coûts-résultats	352
Annexe N° 3 Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies	364
Annexe N°4. Les indicateurs de suivi du Grenelle de l'environnement.	382
<i>Index des noms</i>	384
<i>Sommaire</i>	388

Introduction générale

Le dialogue n'est possible que si toute partie, toute civilisation, se refuse à prétendre à la totalité ou du moins qu'il ne renie, l'universalisme de la raison à savoir que " la raison est tout entière en chacun. " ¹

Aimé CÉSAIRE

Notre travail ambitionne d'explorer le débat autour des évaluations des actions de développement, non seulement en ce qui concerne le développement en général mais aussi en ce qui concerne les moyens d'en apprécier l'impact. Notre recherche se présente dans un contexte où l'efficacité de l'aide au développement est remise en question par toutes les tendances politiques, car la pertinence même de l'évaluation et de sa pratique est mise en débat². Notre recherche portera donc précisément sur la construction des indicateurs et la place des acteurs de l'évaluation dans la définition et la planification des programmes.

Tout au long de ce travail de recherche nous nous sommes attachés à réfléchir sur la construction des indicateurs et sur l'impact que peut avoir cette construction sur la mise en œuvre et l'efficacité des politiques publiques³ de développement. Nous pensons en effet que, bien plus que des ratios ou des valeurs quantitatives, les indicateurs de développement proviennent d'un choix fait par des opérateurs, et/ou des acteurs du développement. La construction de ces indicateurs sont donc le fruit, non pas de valeurs objectivables, mais bien d'un parti pris qu'il est nécessaire d'étudier et de clarifier pour comprendre au mieux les finalités et les véritables objectifs de ce type de coopération⁴. Il s'agit bien ici, quand on parle

¹ CESAIRE, A., citant R Descartes in *Discours sur le colonialisme, suivi du Discours sur la Négritude, Présence Africaine, 1955-2004, 92 p., p.34.*

² *Le thème de la 9^e et dernière conférence de l'AFD (Agence française de développement) et de l'EUDN (réseau d'économistes européens) en mars 2012 est révélateur. Elle portait sur le « Malaise dans l'évaluation : quelles leçons tirer de l'expérience dans le développement ? », Ministère de l'économie et des finances, Paris cf. <http://www.afd.fr/eudn2012>*

³ *Ces politiques particulières sont « les interventions d'une autorité investie de la puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société » définition donnée par THOENIG, J-C., in BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., *Dictionnaire des politiques publiques, Presse de Science Po, 2004, 518 p., p.326-332.**

⁴ *Idée et hypothèse de T. Bourgou, maître de conférences à l'université Lyon 3, directeur du Centre d'études de la politique et des institutions américaines que nous discutons ici. C'est également la pensée de Thoenig qui définissait l'évaluation comme « une activité dont la nature est fondamentalement normative », in*

de mise en œuvre de programmes de développement dans des pays tiers, d'action ayant un sens fondamentalement politique : on évoque la politique étrangère. Au-delà d'une simple aide au pays, les actions de développement sont, pour le pays donateur, un moyen d'asseoir son influence, d'intégrer un marché et d'offrir des débouchés à ses entreprises nationales, et pas seulement à tous ses « experts ou futurs experts »... Le débat, ici, n'est pas tant de reproduire encore une fois le débat sur les rapports de forces entre les États occidentaux et les pays du tiers-monde⁵, que de dégager à travers l'étude de la construction de ces indicateurs, les évolutions de valeurs ou d'objectifs des politiques, dans le système international de la coopération et d'en montrer les mécanismes. Nous prendrons en compte, ici, l'ensemble des acteurs de l'évaluation en insistant à la fois sur la reconnaissance et sur l'importance des pratiques évaluatives dans les États du Sud où les chercheurs, les universitaires et les professionnels-praticiens de l'évaluation des programmes tiennent compte dans leurs pratiques des enjeux fondamentaux, à savoir la reconnaissance des normes africaines d'évaluation et donc de leur valeur, afin d'envisager de les appliquer à leurs propres objectifs de développement.

Nous proposons donc de nous attacher d'abord à décrire l'évolution de la construction des indicateurs, à travers une approche analytique des pratiques évaluatives des politiques publiques d'aide au développement (APD). Les indicateurs ont pour principale fonction de définir *a priori* les objectifs à atteindre et de s'y référer pour permettre éventuellement des modifications de l'action politique. Ce travail de recherche ambitionne de montrer le lien, entre les indicateurs utilisés dans les institutions internationales et nationales d'aide au développement, et les idéologies sous-jacentes. Nous pensons que c'est à travers l'étude de l'évolution des indicateurs au sein des institutions que nous pouvons voir se dessiner les enjeux qui sous-tendent les relations internationales axées sur le développement (Partie 1).

« *L'Analyse des politiques publiques* », in GRAWITZ, M. et LECA, J. (dir.), *Traité de science politique*, vol. 4, *Les Politiques publiques*, PUF, 1985, 557 p., p.34. Lors de la 9^e conférence, certains consultants en évaluation tels que Jodie Nelson de la Fondation Bill et Melinda Gates, réfutaient que les indicateurs portaient en eux des valeurs. Ils sont, selon elle, d'une indépendance et d'une objectivité sans faille et ne peuvent comporter, de par leur construction mathématique, de valeur subjective. De nombreux commentateurs au sein de cette conférence ont questionné notamment ce positionnement et cet argument a été réfuté en partie par les propos de Catherine Paradeise, sociologue. Notre questionnement et les réponses que nous tentons d'aborder ici tenteront d'appuyer cette thèse par des éléments additionnels.

⁵ Balandier définira ainsi ces nations en 1952 : au-delà des pays dits des « non alignés », ces nations sont celles qui veulent « rentrer dans l'histoire ». C'est donc un terme qui reprend l'idée de Tiers-Etat de l'Ancien régime. Créée en 1952, ce terme prend tout son sens dans notre recherche car il prend en compte à la fois la diversité économique, politique et géopolitique des Etats ainsi que la diversité des relations qu'ils entretiennent avec les deux blocs capitalistes et soviétiques. Bien que la notion de bloc est devenue anachronique depuis la chute de l'URSS, la notion de tiers-monde peut être encore utilisée de cette manière si l'on considère que l'objectif pour ces Etat, est de peser sur la scène politique et de définir leur voie. Dans ce sens nous argumentons, pour que les acteurs du Sud soient pris en compte et soient considérés comme sujet plutôt que comme objet de recherche. Notre posture est détaillée dans les pages suivantes. Les « non alignés » représentent plus des trois quarts des Etats du monde. 118 membres en 2011 (154 Etats). Cf. aussi BALANDIER, G., (dir.), « Le tiers-monde : sous-développement et développement », *Travaux et documents de l'INED n° 27, revue Population, Paris, 1956 (2^e éd. avec un avant-propos d'Alfred Sauvy 1961)* ; cf. SAUVY, A., « Trois mondes, une planète », *L'Observateur politique, économique et littéraire n° 118, Paris, 14 août 1952, p. 14.*

Historiquement l'institutionnalisation de l'aide au développement, à savoir la multiplication des institutions internationales et la densification des échanges, a été suivie dans la pratique par la construction d'outils quantitatifs et principalement d'indicateurs économiques (Partie 1 – Chapitre I). C'est à travers l'analyse des plans d'action de haut niveau définis par les États et à travers leur traduction dans les évaluations des politiques, que nous pourrions approcher au mieux les enjeux et la définition de la relation qu'entretiennent les États, et ainsi comprendre quels sont les leviers, qui dynamisent ces relations⁶. Concrètement, l'évaluation des politiques publiques en matière d'aide au développement se fait à travers l'analyse des enquêtes sur les besoins, les ressources et un ensemble de critères qui définissent à la fois la situation de la population d'un État et l'évolution de cette situation à travers des indicateurs choisis d'après des objectifs définis. Lorsque l'on analyse l'évolution des pratiques évaluatives, on peut montrer que l'évaluation des politiques publiques en matière d'aide au développement se faisait déjà avant la conférence de Paris en 2005⁷, par les États donateurs, « pourvoyeurs d'aide » et donc sur la base de critères étrangers qui définissaient durablement et concrètement, à la fois les objectifs à atteindre et les indicateurs. Par ailleurs, et dans le même temps, les pays africains proposent leurs propres plans d'actions. Ils ont leur propre vision de leur situation et donc une manière particulière, bien à eux, de révéler l'action publique⁸. Depuis le Plan de Lagos élaboré en 1980, jusqu'au Plan d'action pour l'Afrique (PAA) conçu en 2005-2006, les initiatives africaines d'élaboration de stratégies de développement pour faire prévaloir les intérêts africains existent et tentent d'être mise en avant sur la scène internationale. Les évaluations conjointes ont également augmenté et la culture évaluative se développe largement dans certains pays d'Afrique. Pourtant, la nouvelle stratégie internationale et les plans d'action en matière de développement se basent désormais sur la norme internationale de gestion de projets en terme de coût-résultat⁹. Les objectifs « du millénaire » se révèlent être une émanation de la vision politique du développement occidental et ce, malgré les accords de Paris. Ces objectifs sont la continuité d'une dynamique des politiques européennes d'aide qui abordent les projets par une gestion basée sur les problématiques de financiarisation et d'efficacité à moyen terme de l'aide, bien plus que sur les objectifs fondamentaux et propres aux plans d'action des États africains. C'est encore une

⁶ *La théorie des leviers est pertinente pour faire le lien entre les programmes, les idées ainsi que les objectifs et l'action. L'évaluation pourrait être étudiée à travers les théories du changement, les théories du progrès en tant que référentiel d'action publique, théories d'action et les théories d'intervention. Propos d'Evert Vedung lors de l'Université d'été internationale de la recherche en évaluation des politiques publiques du 30 août au 3 septembre 2010 à Lille sur « Les Repères historiques et épistémologique de la recherche en et sur l'évaluation ».*

⁷ *Cf Annexe 1. La Déclaration de Paris, approuvée le 2 mars 2005, est un accord international auquel une centaine de ministres, de responsables d'organismes d'aide et d'autres hauts fonctionnaires ont adhéré en s'engageant à ce que les pays et organismes qu'ils représentent accentuent les efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats de l'aide, moyennant des actions se prêtant à un suivi et le recours à un ensemble d'indicateurs.*

⁸ *Cf. par exemple le plan de Lagos (OUA) pour le développement économique en Afrique, 1980-2000 (description du plan, de ses objectifs et de sa mise en œuvre dans la partie 3, Chapitre 1. OUA, Plan de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000, Ethiopie : OUA, 104 p.*

⁹ *GIOVALUCCHI, F., OLIVIER DE SARDAN, J-P, « Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs », in SEN, A., « Libertés et pratiques du développement », tiers-monde, n° 198, 2009/2, Armand Colin 220 p.*

fois par la prise en compte du contexte financier difficile dans lequel se trouve l'Europe, qu'une démarche méthodologique d'évaluation va se développer (Partie 1 – Chapitre II).

Nous souhaitons analyser les incidences des choix méthodologiques sur la formulation et dans la planification des objectifs, tels qu'ils sont définis par les Africains, ainsi que leurs conséquences sur le développement et donc sur la qualité de l'APD. En effet, la construction des indicateurs est le résultat d'un processus de négociations, de discussions, de réflexions d'acteurs, possédant des objectifs, des valeurs, ainsi que des visions politiques et sociétales différentes et bien souvent antagonistes. De nombreux travaux de recherche ont porté sur les problématiques de l'aide au développement, sur la construction des indicateurs et sur leur critique¹⁰ (Partie 2). Le PNB et le PIB, indicateurs économiques d'usage pour évaluer la richesse d'un pays, ne suffisent plus à évaluer le bien-être de la population. D'autres indicateurs dits « sociaux ou alternatifs » sont construits pour pallier les défauts descriptifs des premiers indicateurs qui ne répondaient plus, par exemple, aux besoins d'analyses en termes de développement durable et donc aux nouvelles stratégies et actions internationales engagées. La valeur ontologique et normative des indicateurs est donc l'élément central de notre recherche. Les indicateurs sont porteurs de sens, de doctrine, d'idéologie et l'évolution de leur définition et de leur utilisation peut nous aider à comprendre les enjeux actuels qui sous-tendent la coopération internationale et donc aussi les relations internationales (Partie 2 - Chapitre I). Ainsi, la notion d'*Advocacy coalition framework* (ACF) établit que « le processus de fabrication d'une politique se produit parmi les spécialistes qui cherchent régulièrement à influencer la décision en la matière, à l'intérieur d'un système de politique publique spécifique. Son principe de base [qui pourrait être considéré comme valable pour les politiques publiques internationales] est que des acteurs sont regroupés en une ou plusieurs¹¹ coalition(s) de cause, dont les membres partagent un ensemble de croyances normatives et de perceptions du monde et qu'ils agissent de concert afin de traduire leurs croyances en une politique publique. L'ACF convient tout particulièrement pour comprendre et gérer les problèmes "retors" c'est-à-dire ceux qui impliquent des conflits en terme d'objectifs, des controverses techniques et de multiples acteurs issus de différents niveaux de gouvernements »¹². Nous voulons ici décrire et comprendre de quelles manières et par qui sont décidés les objectifs et les politiques en matière de développement.

¹⁰ Sur l'aide au développement se reporter notamment aux travaux de BAUER, P., (1981), MEGANCK, J., et VAN RYCKEGHEM, W., VLERCK, A.J., (1964), SENGHOR, L. S., et DOMENACH, N., (1971), SEERS, D., (1972-1982-1997), GEORGES, S., (1994), OLIVIER, G., (2000), GUNNING, J-W., (2004), DAUDIN, G., (2004), ; sur la construction des indicateurs et leurs critiques cf. BAUER, P., (1966), CARLISE, E., (1973), MOSER, C., (1973), WITOLD, K., (1984), LUCAS, H., (1986), NAUSBAUM, M., SEN, A., (1993), MIRINGOFF, M., (1996), CALLON, M., et LATOUR, B., (1997), JACKSON, T., et STYMNE, S., (1996), CROSBY, A., (1997), Meda, A., (1999), DESROSIERE, A., (2000), CALLON, M., LASCOUMES, P., BARTHES, Y., (2001), GADREY, j., (2002-2005), NARAYAN, D., (2005), BOUCHER, J-P., (2007), STIGLITZ, J-E., SEN, A., FITOUSSI, J-P., (2009), BALANDIER, G., (2010).

¹¹ BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presse de Sciences Po, 2004, 518 p., p.49-57.

¹² SABATIER, P., *Advocacy coalition framework*, in BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Ibid., p.40-49

Alors que dans une vision étatiste et démocratique, le processus de mise en place d'une politique devrait concerner les élus et l'administration agissant dans l'intérêt général, son évaluation devrait refléter l'intérêt de la population. Le processus d'évaluation acquiert donc également dans notre cas un aspect tout à fait complexe : avec la multiplication des acteurs (privés, semi-publics, experts, organisations de la société civile, associations, ONG, syndicats, etc.) dans les actions publiques internationales, il est facile de dégager, en amont de l'application, une ingérence des États prestataires de dons et de services dans l'évaluation. Le processus de décision des politiques nationales devenant ainsi beaucoup plus flou et complexe, il ne doit pas nous empêcher de faire un état des lieux de l'interaction des acteurs et des modalités d'actions (Partie 2 - Chapitre II).

Les politiques publiques nationales africaines sont menées intrinsèquement par l'administration, entité inséparable des États modernes. L'administration est l'instrument de « domination politique »¹³ qui permet l'application des règlements de manière continue sur un territoire géographique et qui dispose d'un pouvoir de prescription juridique. Weber définissait la domination comme un « ensemble de relations compréhensibles de commandement et d'obéissance, fondé sur une prétention à la " légitimité " et aboutissant à une allocation entre les individus des ressources qui définissent leur statut dans la hiérarchie sociale »¹⁴. Nous défendons ici le principe selon lequel l'efficacité de la coopération au bénéfice des États africains, ne se fera pas sans la prise en compte réelle de leurs objectifs, ni sans l'utilisation de leurs propres indicateurs, ni sans leur analyse des résultats et de leurs conséquences politiques, indépendamment des méthodes, procédés évaluatifs et analyses des pays occidentaux (Partie 3). Pour ce faire, nous devons dresser un état des lieux des pratiques africaines en matière d'évaluation, analyser les acteurs en présence et les forces d'interaction. Nous nous limiterons aux pratiques évaluatives sénégalaises et à l'analyse des réseaux d'évaluation ouest-africains. Concrètement, nous ferons l'analyse de la prise en compte des acteurs de l'évaluation (société internationale d'évaluation, F3E, SenEval, AfrEA, MAEP), de l'application et de la diffusion des normes africaines d'évaluation au sein de la pratique évaluative internationale (Partie 3 - Chapitre I). Nous souhaitons montrer que la définition des objectifs et la promotion des normes africaines passe nécessairement par un détachement des acteurs du processus de l'aide au développement. Cette indépendance face à l'institutionnalisation de l'aide¹⁵ permet un retour sur soi, une redéfinition des objectifs et une meilleure intégration du public africain dans la définition et la mise en place des politiques publiques internationales. Détachement ne veut pas dire fin de l'aide. La *philia*¹⁶ qui lie les peuples montre nécessairement un système de coopération et d'entraide ; pour autant nous insistons sur le principe de réciprocité. Celle-ci passe nécessairement par la valorisation de ce que les acteurs africains apportent sur la scène internationale. Ce n'est donc pas en termes

¹³ WEBER, M., *Economie et société*, Paris : Plon, 1971.

¹⁴ BOUDON, R., BOURRICAUD, F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 7^e édition, 2011, 714 p., p.199.

¹⁵ Dans ce sens nous entendons bien « des manières de faire, de sentir et de penser, "cristallisées"[...], contraignantes et distinctives d'un groupe social donné », BOUDON, R., BOURRICAUD, F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, éd. Quadrige, 7^e édition, 2011, 714 p., p.327.

¹⁶ ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, bibliothèque des textes, philosophique, 1994.

d'ajout d'activité, ni de dette qu'il nous faut percevoir le lien, mais bien en termes d'apports africains au monde et de leur assise en son sein (Partie 3 - Chapitre II).

Dispositif méthodologique

Nous abordons la question de la construction des indicateurs dans son aspect sociologique et, plus précisément, sous l'aspect de la sociologie politique entendue comme discipline qui privilégie « l'étude concrète des rapports de pouvoir entre les acteurs, internes ou internationaux, publics ou privés [et qui] cherche à identifier les enjeux qui déterminent leurs stratégies, à mettre en lumière les ressources qu'ils peuvent mobiliser pour atteindre leurs objectifs, à décrire les alliances conclues en vue de maximiser leur influence »¹⁷. On pourrait parler tout autant de sociologie politique de l'action publique en ce que nous voulons étudier la prise de décision, « la mise sur agenda des attentes et des exigences de la population, l'anticipation puis la gestion des mobilisations que suscitent les projets (ou le refus) de prise en charge ; c'est l'activation de réseau d'acteurs qui va constituer la configuration décisionnelle, formelle ou informelle »¹⁸. L'évaluation dans les politiques publiques a « une fonction consistant à apprécier les effets attribués à une action gouvernementale »¹⁹. Au plan épistémologique, nous dépeindrons l'évaluation comme un champ d'action où des modèles de représentation du réel influent sur l'action sociale et les rapports sociaux. Dans ce sens, nous suivons Simmel, qui permet par la « sociologie formelle »²⁰ d'établir la notion de règle normative qui n'est pas « une réalité seulement dans la tête du chercheur ; elle est une réalité pour les acteurs [...]. Ainsi, l'activité de mise en forme, de modélisation, n'est pas le fait seulement de l'observateur extérieur, mais aussi de l'acteur. »²¹ Nous n'allons donc pas prétendre généraliser nos propos à l'ensemble du territoire africain ou à l'ensemble des relations de coopération à travers les politiques d'aide au développement ; nous ne pouvons que décrire l'ensemble des observations faites au cours de cette recherche, reporter l'ensemble de notre réflexion dans un cadre de pensée déjà largement approché. Nous nous sommes donc limités à la fois par le terrain que nous couvrons (le Sénégal) qui ne nous permet pas de prétendre à une analyse exhaustive des relations de coopération, dans le cadre des aides au développement qu'entretiennent les acteurs occidentaux et africains, même si celle-ci révélait des similitudes ou des tendances. La pensée de Simmel nous permet d'allier le micro et le macro, car pour lui une analyse sociologique a pour principe que les « données macroscopiques ne sont compréhensibles que

¹⁷ BRAUD, P., « Politiques publiques et sociologie politique », in BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, op.cit., p.520.

¹⁸ BRAUD, P., « Politiques publiques et sociologie politique », in BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, ibid., p.521.

¹⁹ THOENIG, J-C., « L'Analyse des politiques publiques », in GRAWITZ, M. et LECA, J. (dir.), *Traité de science politique*, vol. 4, *Les politiques publiques*, PUF 1985, 557 p., p.33.

²⁰ SIMMEL, G., *Sociologie et épistémologie*, PUF, 1981 ; *Philosophie de l'argent*, PUF, 1987, *Sociologie, études sur les formes de la socialisation*, PUF, 1989.

²¹ BOUDON, R., BOURRICAUD, F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, op.cit., p.524.

par une analyse capable d'atteindre le niveau microscopique »²². Il nous est donc tout à fait possible de tenter une compréhension des relations internationales à travers cette étude particulière qui concerne les acteurs de l'évaluation. Nous nous attachons, dans notre étude, aux acteurs appartenant aux pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal et Niger) qui sont liés de manière tout à fait particulière à la France. Cette analyse a été faite suite à des entretiens qualitatifs et des rencontres avec des acteurs africains, en essayant de nous attacher à souligner leurs positions au sein du champ de l'évaluation.

Dans notre démarche de recherche, nous avons fait le choix, de donner toute son importance à l'acteur en tant qu'individu et « lieu immédiat de toute réalité historique »²³. Cela nous permet d'associer la méthode sociologique (entretien individuel) et la théorie analytique. Nous nous référons donc à la position de Crozier dans *L'Acteur et le système*²⁴ pour décrire un ensemble de dynamiques individuelles au sein d'un système international. Elias²⁵ décrit la « loi fondamentale sociogénétique », comme « l'histoire d'une société (qui) se reflète dans l'histoire interne de chaque individu »²⁶. Nous pouvons justifier cette démarche par les difficultés méthodologiques à généraliser les réalités au sein d'espaces géographiques et culturels divers et variés ; l'utilisation des découpages géographiques, comme « Afrique francophone Occidentale » ou « Afrique anglophone », pose un ensemble de difficultés d'ordre épistémologique. Les territoires d'Afrique francophone Occidentale, comme ceux d'Afrique anglophone ou lusophone, seraient largement utilisés de manière « fallacieuse par les politiques et les médias »²⁷. Cette dénomination d'espace africain décrit non pas un espace où la langue française est prépondérante, mais définirait davantage la « zone d'influence française en Afrique ». Pour chacune des zones, « la langue héritée de la colonisation, à l'exception, dans une certaine mesure de l'anglais, n'a guère pénétré au-delà d'une mince couche de privilégiés bénéficiaires d'une éducation universitaire »²⁸. Pour Bédi, il y a un décalage certain entre l'appellation et la réalité de ces territoires : trente ans après les proclamations d'indépendance, les commentateurs les plus autorisés estiment à 3-4 % environ en moyenne [sic] la proportion des populations noires capables de s'exprimer de façon satisfaisante dans les langues léguées par le colonisateur »²⁹. Bédi et Tobner attribuent deux fonctions à cette appellation, l'une politique, l'autre psychologique. Elles ont servi de substitut aux appellations honorifiques dans le système colonial d'Afrique anglaise, Afrique française et Afrique portugaise. Elles sont aujourd'hui, des « camouflages » derrière lesquels « se déploient de nouvelles manœuvres de domination »³⁰. L'Afrique francophone « ne signifie pas tant « ensemble de pays africains où la langue française est prépondérante (à vrai

²² BOUDON, R., BOURRICAUD, F., *Dictionnaire critique de la sociologie, op. cit.*, p.526.

²³ SIMMEL, G., *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation, Paris : PUF, 1999.*

²⁴ CROZIER, M., *L'Acteur et le système, Paris : Seuil, 1977.*

²⁵ ELIAS, N., *La Civilisation des mœurs, Paris : Calmann-Lévy, 1973.*

²⁶ ELIAS, N., *La Civilisation des mœurs, ibid.*, p.278, cité in HEINICH, N., *La Sociologie de Norbert Elias, Paris : La Découverte, 2002, 123 p.*, p.7.

²⁷ BETI, M., TOBNER, O., *Dictionnaire de la négritude, op. cit.*, p.12.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

dire, elle ne l'est plus vraiment dans aucun pays africain, sinon par l'artifice d'une décision de gouvernement) que l'ensemble de pays africains appartenant à la zone d'influence de la France »³¹. Il est vrai que les efforts de l'Organisation Internationale de la Francophonie, en détachant cette vision politique des relations franco-africaines, ont permis avec le temps, grâce notamment à Senghor, de donner une autre envergure à l'attache de la langue française.

Les relations entre les pays via l'OIF permettent de développer, au travers de la langue française, la diversité culturelle et donc les autres langues. Du cinéma africain aux rencontres de chercheurs scientifiques et aux correspondances universitaires (Agence Universitaire Francophone), les espaces d'échange se multiplient et permettent la découverte et le partage de valeurs et non plus essentiellement l'ancrage des positions françaises³². L'utilisation de la langue française a été, et est toujours un outil pertinent, valorisé comme tel dans les relations diplomatiques. Maniée magistralement par les opposants des positions françaises, comme des textes magnifiques de Césaire à Senghor pour ne citer qu'eux, la langue française est vectrice de lien social et est source de compréhension mutuelle. Nous pensons donc que cet espace francophone africain est utilisé ainsi pour deux raisons principales : d'une part pour globaliser un ensemble d'espaces totalement diversifiés mis en commun par leur histoire commune et leur rapport avec les étrangers français et, d'autre part, pour simplifier des travaux réflexifs sur ces espaces. Nous pouvons sortir de ce débat en insérant l'histoire institutionnelle propre des Africains et notamment leur volonté d'intégration régionale et continentale avec la construction de l'Union Africaine qui provient du Plan d'action de Lagos (1980), du traité d'Abuja sur la Communauté économique africaine (1991), de la Déclaration de Syrte (1999) et de l'Acte constitutif établissant l'Union Africaine (2000). Le NEPAD a été adopté comme programme de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en juillet 2001 à Lusaka (Zambie). En 2002, l'Union Africaine (UA) a été créée à Durban (Afrique du Sud), pour succéder à l'OUA. Le NEPAD constitue actuellement le programme de l'UA qui soutient ses objectifs de développement et d'intégration régionale et continentale de l'Afrique.

L'évaluation est bien un champ social dans le sens bourdieusien³³. Sa théorie nous permet largement d'avoir une certaine compréhension à la fois des enjeux et des processus de l'action publique dans le cadre du développement. Le trait caractéristique d'un « champ »³⁴

³¹ *Ibid.*

³² Cf. www.w.francophonie.org

³³ BOURDIEU, P., *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994. *Sur les champs sociaux cf également BOURDIEU, P., « La force du droit. Pour une sociologie du champ juridique », Actes de la recherche en science sociales, n°64, septembre 1986, p 3-19 ; BOURDIEU, P., « Les intellectuels dans le champ de la lutte des classes », La nouvelle critique, vol. 10, n°87, 1975, p 66-69 ; BOURDIEU, P., Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire, Seuil, 1992 ; enfin, BOURDIEU, P., « La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », Actes de la recherche en sciences sociales, n°36-37, février-mars, 198, p 3-24.*

³⁴ Bourdieu reprend cette notion de champ à Weber, développée dans *Wirtschaft und Gesellschaft*, la critique et la développe : « au prix d'une critique de la vision interactionniste des relations entre agents religieux proposée par Weber [...] je proposais une construction du champ religieux comme structure de relations objectives permettant de rendre compte de la forme concrète des interactions que Max Weber tentait désespérément d'enfermer dans une typologie réaliste, trouée d'innombrables exceptions ». Cité in De FORNET, M., et OGIEN, A., *Bourdieu, théoricien de la pratique, Raisons pratiques*, Paris : EHESS, 2011, 283

que Bourdieu a cherché à définir est l'existence d'enjeux spécifiques. Il y a bien *une activité productive rendue descriptible et différenciée* et qui s'est organisée à partir *d'une axiomatique propre* « suscitant chez les participants des intérêts exclusifs (c'est-à-dire une forme d'indifférence vis-à-vis des intérêts propres à d'autres champs) et leur donnant accès à un capital spécifique (c'est-à-dire une forme de reconnaissance et de prestige qui n'est pas automatiquement et directement convertible dans d'autres champs) »³⁵. Pour bien comprendre notre propos sur l'analyse et l'importance des enjeux des acteurs africains (public, société civile et État), il faut le replacer dans le champ spécifique de l'évaluation, dans lequel il y a « un monopole de l'autorité spécifique » et dans lequel « tendent à s'établir - et donc à être appréhendés analytiquement - les rapports de domination »³⁶. Il y a donc en tant que champ, une nécessaire compréhension des « stratégies conservatrices des agents en position dominante et les stratégies de subversion des nouveaux entrants et des agents les moins pourvus en capital spécifique »³⁷. La théorie de la pratique de Bourdieu³⁸ nous permet également de comprendre qu'au-delà des luttes qui les opposent, les participants au jeu, quelle que soit leur position actuelle, ont un intérêt commun à sa perpétuation. La notion de « révolution partielle »³⁹ permet de comprendre en quoi, même si les pratiques d'évaluation⁴⁰ changent, ou que de nouvelles valeurs apparaissent et ébranlent le champ, elles ne remettent jamais en question « le socle des croyances ultimes sur lesquelles repose tout le jeu »⁴¹. Lemieux explique encore que « loin de constituer une menace pour l'existence des champs, de telles révolutions en sont au contraire le mode principal de reproduction, dans la mesure où elles impliquent que les "révolutionnaires" ont toujours fait le patient apprentissage des règles du jeu qu'ils entendent subvertir »⁴².

Nous allons donc décrire « l'internationalisation » de l'évaluation dans le champ bien particulier de la coopération en matière d'aide au développement, précisant ainsi qu'il serait envisageable et opportun d'étudier l'évaluation au sein des politiques militaires et de défense pour appréhender une autre facette des pratiques de l'internationalisation de l'évaluation. Nous parlons des politiques de défense, des actes de guerre, les discussions autour de l'évaluation des actions politiques qui se limitent aujourd'hui essentiellement à l'évaluation

p., p.81. Cf. BOURDIEU, P., *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris : Seuil, 1992 ; BOURDIEU, P., « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie* XII (3), p.295-334.

³⁵ LEMIEUX, C., *Le crépuscule des champs. Limites d'un concept ou disparition d'une réalité historique*, in De FORNET, M., et OGIEN, A., *Bourdieu, théoricien de la pratique*, op. cit., p 74-100, p.82.

³⁶ LEMIEUX, C., *ibid.*, p.82.

³⁷ LEMIEUX, C., *ibid.*, p.82.

³⁸ *L'objet de la sociologie, selon Pierre Bourdieu, n'est pas tant de proposer des modèles d'intelligibilité de l'action individuelle que de donner une description, et de rendre compte des fondements sociaux des pratiques. La « pratique », parce qu'elle est une « nature » sociale qui enveloppe, en des configurations chaque fois spécifiques et historiques, la raison et les sentiments, la réflexivité et l'affectivité, est posée par Bourdieu comme le véritable objet de la connaissance sociologique.* BOURDIEU, P., *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

³⁹ BOURDIEU, P., BOLTANSKI, L., *La production de l'idéologie dominante*, Essai, 2008.

⁴⁰ *Sur les principales approches d'expertise en évaluation (théories et outils) se référer à RIDDE, V., DAGENAIS, C., Approches et pratiques en évaluation de programme*, Les Presses de l'université de Montréal, Coll. Paramètres, 2010, 368 p.

⁴¹ BOURDIEU, P., *Question de sociologie*, Paris : Minuit, 1980, p.116.

⁴² LEMIEUX, C., *op. cit.*, p.82.

de l'« aide au développement ». Il serait donc intéressant dans une autre recherche d'appréhender les processus d'évaluation menés dans les institutions comme l'OTAN, ou au sein du Ministère de la Défense pour connaître l'envergure du processus évaluatif et tenter de se réappropriier par un autre moyen, le dialogue entre les actions politiques de défense et les visions des chercheurs, praticiens et citoyens⁴³. Nous aborderons donc essentiellement les institutions internationales liées directement à notre sujet que sont le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'OCDE, et les ministères nationaux, qui représentent d'après leurs constitutions et leurs objectifs, les principales politiques occidentales⁴⁴ de développement. Nous pourrions décrire ainsi les pratiques et les méthodes utilisées en évaluation et revenir ainsi au champ de production des indicateurs.

Nous avons pensé tout au long de notre travail de recherche sur la construction des indicateurs que ce n'est pas tant dans sa mesure elle-même que l'on retrouve un ensemble de valeurs mais plutôt dans sa production, son cadre d'utilisation ainsi que dans son interprétation. Ainsi, il en va du champ de l'évaluation qui, comme tout champ, rentre également dans le champ du pouvoir entendu comme « l'espace des rapports de forces entre des agents ou des institutions ayant en commun de posséder le capital nécessaire pour occuper des positions dominantes dans les différents champs »⁴⁵. Un autre aspect fondamental de la théorie des champs est qu'il souligne que « les jeux à partir desquels ces derniers émergent et se structurent ne mobilisent tendanciellement que la classe dominante en ses différentes fractions. Les dominés s'en trouvent exclus comme par définition. Ou plus exactement, du jour où ils réussissent à appartenir à un champ, fût-ce en y étant totalement dominés, ils perdent de leur statut socialement dominé. »⁴⁶ Pour notre part, nous retenons la notion d'« acteur » pour les individus qui participent au champ d'action alors qu'il est de coutume dans la sociologie bourdieusienne de parler d'« agent ». La sociologie bourdieusienne ou qualifiée de « weberiano-marxiste »⁴⁷ peut intégrer largement, du moins dans notre cadre de pensée, ce concept d'acteur en ce qu'il laisse une part de liberté d'action à l'individu. Comme pour la pensée de Marx, dans le *Manifeste du Parti Communiste* qui insiste sur le fait que l'ouvrier doit avoir « conscience » de sa situation pour rentrer dans la « classe » des prolétaires et s'insérer dans « cette lutte des classes », Bourdieu fait de la sociologie « un sport de combat ». Cette conscientisation, cette liberté au moins d'agir dans un monde qui semble « déterminant » pour l'individu, par une multiplicité de facteurs endogènes et exogènes, montre d'autant plus, nous semble-t-il, la force et la capacité de l'individu à se soustraire des formes particulières de domination et à participer ainsi à une société plus

⁴³ Il s'agirait donc dans ces recherches de s'intéresser plus profondément aux pratiques stratégiques des 3D « défense, développement et diplomatie », qui s'apparentent à des stratégies de développement dans des pays en crise ou en conflit que nous aborderons par ailleurs, mais qui ne pourra être développé plus profondément dans ce travail de thèse.

⁴⁴ Cf. RIST, G., *Le Développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Presses Sciences Po, 1996.

⁴⁵ BOURDIEU, P., *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, op. cit., p.300, cité in LEMIEUX, C., *Le crépuscule des champs. Limites d'un concept ou disparition d'une réalité historique*, op. cit., p.85.

⁴⁶ LEMIEUX, C., *ibid.*, p.85.

⁴⁷ *Ibid.*, p.86.

équilibrée. En cela, il est nécessaire de rappeler la définition du pouvoir de Parsons qui « ne se résume pas à une conception purement négative ou de contrainte. Il désigne le processus par lequel certains buts collectifs sont définis et réalisés, et même si ces buts peuvent être fort différents selon les types de société, ils tendent majoritairement à assurer l'équilibre d'ensemble du système d'action »⁴⁸. Le pouvoir selon Parsons doit « aussi être produit, il a autant de fonctions collectives que de fonctions distributives. Il est la capacité à mobiliser des ressources d'une société pour la réalisation des fins pour lesquelles un engagement "public" a été fait ou peut être fait ».⁴⁹

Nous rappelons ici que la théorie des champs n'est pas une théorie universelle ; elle est « au contraire une théorie de la modernité et plus exactement encore une théorie du partage du pouvoir au sein des élites des sociétés capitalistes »⁵⁰. En ce sens nous expliquons pourquoi il est si intéressant d'analyser le processus *de production des indicateurs* et l'évolution des pratiques d'évaluation. Pour Bourdieu, « les rapports de domination ne reposent pas sur l'assujettissement personnel des producteurs aux détenteurs du pouvoir politique et spirituel, mais sur le fait que l'État garantit entre producteurs les conditions d'une compétition formellement libre »⁵¹. Ici nous pouvons voir l'indicateur comme un équivalent de l'œuvre d'art au sens où l'entend Bourdieu, car nous ne faisons pas « reposer sur les qualités intrinsèques d'une œuvre la valeur que lui accordent les pairs, [ici les professionnels de l'évaluation : experts, consultants...], l'imputant plutôt d'abord à la foi collective dans le jeu et par conséquent aussi, au volume de capital spécifique dont peut se prévaloir le créateur de l'œuvre ».⁵² C'est pourquoi les travaux de Tourmen⁵³ sur les compétences et l'apprentissage de l'évaluateur ont une importance dans le domaine de l'évaluation, puisque son étude nous permet de comprendre quels sont les spécificités et spécialités des acteurs de l'évaluation.

Nos matériaux de recherche pour appréhender le champ de l'évaluation et de la production de sens à travers les indicateurs sont divers et permettent ainsi de recouper des éléments de manière transversale. C'est un balayage d'informations pertinentes qui apparaissent dans différentes situations à travers quatre outils :

1 - Nous utilisons des entretiens qualitatifs de professionnels de l'évaluation travaillant au sein des organisations internationales, nationales ou dans les ONG, tous œuvrant dans le domaine de l'aide au développement. Ce sont des entretiens enregistrés qui suivent une trame de questions permettant de connaître à la fois les méthodes utilisées, les raisons de ces

⁴⁸ MARTUCELLI, D., *Sociologie de la modernité, l'itinéraire du XX^e siècle*, Paris : Gallimard Folio Essai, 1999, 707 p., p.83

⁴⁹ PARSONS, T., "The Distribution of Power in American society", in *Structure and Process in Modern Societies*, Glencoe (Illinois): The Free Press, 1960, p.221.

⁵⁰ LEMIEUX, C., *op. cit.*, p.86.

⁵¹ *Ibid.* p.86.

⁵² BOURDIEU, P., *cité in* LEMIEUX, C., *Ibid.* p.86.

⁵³ TOURMEN, C., *Les compétences des évaluateurs, le cas des évaluateurs de politiques publiques*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, sous la direction de Gérard Figari et Patrick Mayen, Université Pierre Mendès-France-Grenoble II, 2007.

méthodes et de leur utilisation, une certaine compréhension de leur intérêt à travailler dans l'APD ainsi que leur vision du développement.

2 - L'étude de rapports d'évaluation est également essentielle pour une compréhension des méthodes d'évaluation utilisées.

3 - Il en va de même pour l'étude des guides d'évaluation fournis de manière officielle par les institutions qui dirigent les évaluateurs dans leur travail. Les guides formels des institutions permettent d'appréhender les positions officielles pour les méthodes à utiliser et les valeurs sous-jacentes. La diversité des guides et leur évolution permettent de décrire les différents positionnements méthodologiques au sein des institutions internationales. Cet outil nous a permis, pour un premier travail, d'étudier les lignes directrices des institutions appliquées aux travaux d'évaluation. Une recherche particulière pourrait être menée en étudiant un corpus d'évaluateurs au sein même de ces institutions pour comprendre ainsi leur mode d'action et de réflexion pour une analyse plus précise du processus de production de ces guides et de leur mise en œuvre ; ce sujet ne sera donc pas abordé dans cette étude.

4 - Le dernier outil méthodologique utilisé permettant le rapprochement d'éléments d'information est une analyse du discours à travers les diverses réunions et conférences de professionnels qui ont des pratiques réflexives sur leurs propres sujets. « Les pratiques discursives constituent une part importante des pratiques politiques. Elles sont inhérentes à l'exercice du pouvoir. Les faits de langage sont au cœur de l'action politique. Elle se déploie par la parole (discours électoral, communication devant une assemblée, réponse à une interpellation parlementaire, etc.) et par l'écrit (programme d'un parti, proposition de loi, etc.) »⁵⁴. Le langage n'est pas seulement constitutif du débat politique. Il participe à la construction et à la mise en œuvre des règles du jeu, à la dissimulation et à la révélation des enjeux. Il constitue à la fois un outil et une contrainte pour les acteurs. Les discours sont « des manifestations concrètes et centrales de cette réalité. Bon nombre d'entre eux ont un impact sur le cours des événements - variable, voire potentiel certes, mais réel - . Ils sont, d'une part, des facteurs de changement, et d'autre part, des balises historiques pour étudier le flux des faits historiques »⁵⁵. Il est aussi important de noter que dans le débat sur la qualité objectivable des indicateurs, surtout dans leur approche mathématique qui en font leurs propriétés distinctives, Bourdieu montrait déjà que ces « propriétés objectives n'ont d'efficacité distinctive que relationnellement, c'est-à-dire au regard des propriétés objectives manifestées par les autres œuvres produites antérieurement et simultanément dans le champ.

⁵⁴ BRAUD, P., 1998, p.55 cité in MONTAGNE, G., *Le discours politique*, in BROQUET, H. et al., *Les 100 Discours qui ont marqué le XX^e siècle*, André Versailles Editeur, 29 p., p.14. http://www.cerium.ca/IMG/pdf/grands_discours_xxs.pdf (le 30 janvier 2012)

⁵⁵ MONTAGNE, G., *Le Discours politique*, in BROQUET, H. et al., *Les 100 Discours qui ont marqué le XX^e siècle*, ibid., 29 p., p.14.

Ce n'est donc pas tant à l'examen des œuvres que se refuse la théorie des champs : c'est à l'examen des œuvres considérées comme des "en soi" »⁵⁶.

L'ensemble des entretiens individuels, ainsi que l'analyse des discours qui ont eu lieu lors de réunions de réflexion sur les méthodes⁵⁷ de construction des indicateurs, ne nous ont pas permis de déceler les critères sociaux des individus permettant de définir quels sont les déterminismes sociaux à la base des influences dans le choix des méthodes de la construction des indicateurs (ce qui est une autre approche et pourrait faire l'objet d'une recherche future). Pour autant, ils sont révélateurs d'une réalité pour le coup objectivable des démarches et des pensées⁵⁸ qui ont cours au sein du champ de l'évaluation. Cette réalité a donc pu également être appréhendée par l'analyse du cadre organisationnel dans lequel la pensée est créée, via une analyse des discours au sein des organisations et des rapports d'évaluation qui ont été émis ; il s'agit donc finalement d'une analyse des pratiques d'évaluation. La place du langage et du discours dans le système politique vient de ce qu'il contribue à légitimer l'action politique. « La quête de la légitimité des gouvernants les oblige à convaincre les gouvernés »⁵⁹ ; le discours est donc un levier du politique. Parmi une diversité des fonctions du discours politique, construction d'une causalité politique⁶⁰ (appropriation par les politiques de la paternité des évolutions sociales jugées positives), la construction de repères identitaires (discours socialistes, discours communistes, discours capitalistes, etc.), nous retiendrons une fonction principale qui est « l'imposition de grilles d'interprétations et d'analyse de la réalité ». Braud l'explique en ces termes⁶¹ : « Fondamentalement la communication politique a pour finalité de faire prévaloir des "représentations du réel". Les faits, les événements, et *a fortiori* les situations complexes comme une crise économique ou une tension diplomatique, ne sont accessibles qu'à travers un langage qui les nomme, des catégories d'analyse qui permettent de les penser dans un univers de références qui sont déjà construites culturellement ».

Pour appréhender les valeurs des acteurs de l'évaluation, des méthodes simples de sociologie, permettent de nous aider. En suivant Rezsóhazy⁶², qui décline dans son œuvre les moyens utiles d'analyser les valeurs, nous avons choisi des enquêtes, dites par entretiens, qui permettent de dégager les valeurs des auteurs. Il s'agit donc de circonscrire les problèmes et de définir les enjeux où les valeurs s'enracinent ; énumérer les acteurs présents et classer leurs positions ; décrire les discours tenus et leur argumentation ; dégager les valeurs impliquées et les interpréter ; rechercher les analogies historiques ; et enfin établir un diagnostic à partir des

⁵⁶ LEMIEUX, C., *op. cit.*, p.89.

⁵⁷ *Entretiens avec des professionnels de l'évaluation, consultats français, sénégalais ou des organisations internationales, réunions organisées par la Société française d'évaluation, le ministère des affaires étrangères, les réseaux d'évaluation.*

⁵⁸ De SINGLY, F., *L'Enquête et ses méthodes, le questionnaire*, 2^e édition, Paris : Armand Colin, 128 p.

⁵⁹ COTTERET, J.M., *Gouverner, c'est paraître*, PUF, 1991, p.11 cité in MONTAGNE, G., *Le Discours politique*, *op. cit.*, p.14.

⁶⁰ BRAUD, P., 2002, *op. cit.*, p.513-515.

⁶¹ BRAUD, P., 1998, *op. cit.*, p.55.

⁶² REZSOHAZY, R., *Sociologie des valeurs*, Paris : Armand Colin, 2006, 183 p.

moyens énoncés précédemment. À travers les différents entretiens, nous avons cherché à analyser les éléments contextuels fournis par l'interviewé, ses sources, ses valeurs énoncées, ses contre-valeurs, ses valeurs mères, ses révélateurs de valeurs, ses révélateurs d'intensité ou de hiérarchie. Après avoir décelé l'ensemble des valeurs que porte l'interviewé, nous pouvons déceler la structure du système de valeurs, ainsi que le noyau des valeurs structurantes à partir des valeurs mères et des révélateurs d'intensité. Nous prendrons également en compte, le contexte socioculturel du porteur de valeur⁶³. Pour interpréter correctement le sens des valeurs, nous devons porter notre attention sur au moins à huit facteurs :

1 - La logique culturelle qui renvoie « aux caractéristiques et au mode opératoire de la pensée, des sentiments, des comportements qui prévalent dans l'entité sociale où les valeurs sont énoncées (civilisation - organisation sociale - aire culturelle) »⁶⁴. Dans notre cas, que l'on appartienne à une ONG, un centre de recherche, une institution internationale ou à un ministère modifiera largement les valeurs, ou du moins la manière dont elles seront formulées. De plus les aires culturelles africaines et européennes diffèrent largement pour que naisse la nécessité de prendre en compte cette variable,

2 - la « dicibilité » de la valeur à savoir si elle peut être dite ouvertement, si elle doit être cachée ou encore refoulée,

3 - la fonction du porteur de valeur qui va conditionner son discours,

4 - le « milieu social et familial »,

5 - le « moment historique » permettent de contextualiser les valeurs et de colorer leur sens.

6 - Rezsohazy insiste pleinement sur « l'intention », qui confère selon lui sa vraie signification à l'évaluation,

7 - les intérêts qui offrent « la clé de l'interprétation »,

8 - il aborde aussi l'élément psychologique et personnel de l'interviewé qui entre dans les facteurs structurants ses valeurs,

Nous tentons avec cette méthode de trouver pour chaque valeur sa signification, son caractère explicite ou latent, sa position hiérarchique dans le système de valeurs de l'acteur, son aire de validité, son intensité ou la charge affective qu'elle suscite, sa force contraignante (valeurs impératives à commandement formel et sanction forte par opposition à une valeur à

⁶³ Pour plus de détails sur la méthode REZSOHAZY, *Ibid.*, p.59-74 (Chapitre VI).

⁶⁴ *Ibid.*, p.44-54.

large marge de liberté), le degré de conviction ou de doute de l'acteur, les fonctions exercées (résolution des problèmes ou non, évolution de la valeur (hausse, baisse, régression, etc.).

Pour le système de valeurs étudié, nous analysons les associations et les structurations entre valeurs qui formeront le système, le degré de cohésion et de contradiction entre les valeurs, les points communs entre les systèmes de valeurs qui engendrent le consensus social, les divergences et les conflits et la typification à partir de critères significatifs. Rezsóhazy ajoute le classement des systèmes coexistants dans la société. Nous n'aborderons pas ce point pour ne pas rentrer dans une position de jugement de valeur face aux différents systèmes. Nous nous limiterons à comparer et à soutenir les éléments qui diffèrent ou se rapprochent, et ainsi à constater les systèmes concordants et ceux qui ne le sont pas. Nous avons pensé mettre ces positionnements en parallèle avec les différentes théories du développement que Badie a très bien décrites dans son œuvre *Le Développement Politique*⁶⁵. Cela a de pertinent que ce processus permet de relier les valeurs et les pensées des évaluateurs à des courants forts de pensées sur « le développement ». Il est intéressant dans notre sujet de voir comment analyser également le changement de valeur dans un système. Il s'agira dans notre cas d'étude, d'observer si les changements de valeurs sont progressifs, comment ils se diffusent et par qui. Rezsóhazy aborde et définit « les changements adaptatifs » et « les changements radicaux ». Les changements adaptatifs sont des changements sur les objets ou les circonstances, les valeurs structurant la pensée restant les mêmes. Pour lui, les changements radicaux relèvent du social et résident dans la théorie selon laquelle sans problème, il n'y a pas de changement social. Un événement dramatique va causer le problème, des perturbations, des impasses et des frustrations. Le système de valeurs est ainsi défié : soit les acteurs sont capables de recréer un système de valeurs permettant la résolution du problème, soit « l'équipement culturel » est insuffisant, entraînant ainsi la crise, l'effondrement ou la décomposition du système et la recomposition d'un nouveau système. Ainsi la « révolution » en Tunisie a été l'événement déclencheur, ponctuel, qui a entraîné des changements politiques importants dans toute une région. Pour autant, cet événement n'est que la mise en exergue de frustrations profondes qui ont entamé un « changement radical », voire révolutionnaire. Ce changement de valeur latent par rapport au système de valeurs dominant, montre également un autre phénomène politique autour des valeurs (intéressant dans notre cas d'étude), c'est-à-dire le décalage entre les valeurs démocratiques des politiques occidentaux et les attentes des populations à l'étranger. Or ce que nous pouvons dire des problèmes sociaux est qu'ils établissent des « contre-valeurs », qui forment en elles-mêmes un système de valeurs, même s'il n'est pas visible par les acteurs politiques et n'est pas vérifiable dans les champs d'actions publiques et politiques usuels (mass-média, informations et actions des groupes politiques, etc.). Notre position est de montrer que, comme mentionné plus haut, l'aide au développement ne pourra être efficace qu'avec une prise en compte et une adéquation des valeurs et des actions des partenaires dont les intérêts restent à définir. Or le système politique français a montré, dans cette période mouvementée au Maghreb, la manière dont il était éloigné, voire

⁶⁵

BADIE, B., *Le Développement politique*, Paris : Economica, 1994, 215 p.

en totale opposition, avec les valeurs de ces populations⁶⁶. Bien qu'il s'agisse d'une situation contextuelle, voire ponctuelle, qui ne peut servir à l'établissement d'une règle, c'est l'histoire politique française et l'ensemble des critiques portées sur l'APD qui permet d'inscrire cette inadéquation dans la durée. En soi, les valeurs démocratiques de liberté et de justice sociale demandées par la population n'étaient pas du tout en adéquation avec les idées et les valeurs des politiques françaises à ce moment-là, qui ont préféré ramener et réduire ces thèmes à la sécurité, par l'envoi de moyens supplémentaires de forces pour garantir un ordre public particulier. C'est un exemple fort d'inadéquation dans la résolution des problèmes entre, d'une part ce que les États occidentaux entendent définir par "aide" en termes de sécurité par exemple, et d'autre part, les besoins et la volonté de la population locale. L'analyse principale explique que le changement de pouvoir n'est pas totalement imposé, mais qu'il est en tout cas encadré et principalement abordé dans le sens des valeurs des « pouvoirs occidentaux ». Ces événements révèlent bien, si ce n'est une différence dans les sens des valeurs, un décalage stratégique certain, entendu comme « la détermination d'objectifs à long terme et l'adoption d'actions ainsi que l'allocation de ressources nécessaires pour mener à bien ces actions et atteindre ces objectifs »⁶⁷. Cela révèle également l'interdépendance des peuples et des États et la nécessité tout aussi importante de prendre en compte les partenaires plutôt que de leur allouer des moyens. La stratégie de développement commune doit être comprise et entendue et ne pourra être effective que s'il y a de la part des pays pourvoyeurs d'aide, la capacité et la volonté d'appréhender les changements et les différences de valeurs.

Pour revenir à cette réflexion sur les valeurs, Rezsóhazy en effectue une typologie⁶⁸. L'importance du travail sur les valeurs provient du fait que les évaluateurs sont bien plus que des acteurs dans la mise en place de politiques publiques ; ils deviennent, de notre point de vue, des **auteurs**, c'est-à-dire des personnes qui diffusent et créent ; ce sont **les producteurs de valeurs**. Ils façonnent le monde des idées. Il y a un processus de production et d'acquisition des valeurs et selon Rezsóhazy les valeurs sont changeantes. Elles sont créées par ce qu'il nomme des personnalités « productrices de sens, productrices de valeurs »⁶⁹. Ce sont de « grandes figures morales »⁷⁰ (intellectuels, philosophes, cinéastes, écrivains) et des institutions (églises, clubs de foot, etc.). Elles ouvrent des horizons nouveaux et « fournissent à la société et aux acteurs des idées, des objectifs, des programmes, des principes éthiques, des jugements critiques »⁷¹. Les valeurs sont transmises par les canaux de diffusion culturelle (école, amis, famille, médias, etc.). Les valeurs ont une fonction fondamentale dans la construction des individus et de la société et surtout « dans le maintien des identités »⁷².

⁶⁶ Voir la position de la ministre des Affaires étrangères Michelle Alliot-Marie qui voulait transférer l'expertise française policière et sécuritaire, donc son aide, au gouvernement de Ben Ali.

⁶⁷ HABERMAS, J., *The structural transformation of the public sphere : An inquiry into a category of bourgeois society*, Cambridge, MIT Press, 1962, p.13 cité in BESANKO, D., DRANOVE, D. et al., *Principes économiques de stratégie*, Bruxelles : groupe éd. Boeck, 2011, 577 p.

⁶⁸ REZSOHAZY, R., *Sociologie des valeurs*, op. cit., p.8-9.

⁶⁹ *Ibid.*, p.9-10.

⁷⁰ *Ibid.*, p.10.

⁷¹ *Ibid.*, p.10.

⁷² *Ibid.*, p.11

« Elles forgent l'image et l'estime de soi »⁷³. Le partage des mêmes valeurs cimente l'union. Les valeurs sont également constitutives des systèmes d'action : « Elles proposent des objectifs [...]. Elles suggèrent les moyens. [...] Elles motivent les acteurs, influencent leurs besoins et leurs aspirations (puisque l'on aspire à ce que l'on valorise), ordonnent leurs perceptions (puisque l'on regarde à travers les lunettes de ses valeurs), servent de critère pour leurs jugements sur la situation où ils se trouvent et sur les autres acteurs. Les valeurs contribuent à maintenir et à réguler la société, puisqu'elles fondent la légitimité de l'ordre social, la validité des lois et la pratique du contrôle social »⁷⁴. Nous allons tenter de déceler dans l'ensemble des matériaux utilisés quels sont les auteurs pouvant appartenir à la catégorie des novateurs ou des gardiens dans la diffusion des valeurs⁷⁵, et par là-même examiner si la théorie énoncée par Rezsohazy est avérée et tenter de comprendre ce qui entretient le continuum de l'évaluation comme un champ particulier du pouvoir avec, bien entendu, ses propres limites.

Les difficultés inhérentes à cette recherche ont porté tant sur la diversité des pratiques d'une multitude d'acteurs aux méthodologies différentes (de la conception des indicateurs « industriels » aux indicateurs « artisanaux »), que sur la diversité des champs de l'évaluation à l'intérieur même des champs de l'aide au développement. Un nombre important de personnalités et d'organisations qui s'intéressent à l'évaluation, tentent aujourd'hui de recenser les évaluations menées pour leur permettre d'approfondir les recherches. Devant ces difficultés à recenser et à comparer les multiples pratiques, nous avons travaillé par études de cas et tenté de percevoir dans chaque institution des lignes directrices qui, aussi bien par intuitions que par les méthodes de la science politique, ont révélé certaines tendances et constats qui seront présentés lors de ce travail. Nous ferons donc un état des lieux des pratiques d'évaluation en matière d'aide au développement en établissant les indicateurs utilisés ; puis nous aborderons les critiques des relations et des évaluations internationales qui nous permettront de réfléchir sur les pratiques alternatives de l'évaluation ou du moins d'avoir une attitude réflexive sur cette pratique ; enfin nous analyserons la création puis la promotion des normes africaines d'évaluation.

⁷³ *Ibid.*, p.11.

⁷⁴ *Ibid.*, p.12.

⁷⁵ Cf. Annexe 4 : Tableau de résistance ou de diffusion selon Rezsohazy.

Partie 1. Les mécanismes de construction des indicateurs dans les politiques publiques d'aide au développement et leur évolution

Notre objectif dans cette première partie est de montrer qu'il y a une corrélation entre la structuration du *champ de l'évaluation* à travers la production des indicateurs quantitatifs, économiques notamment, et l'institutionnalisation d'une forme particulière d'aide au développement. Nous postulons à l'idée de la non-neutralité des indicateurs, qui sont donc marqués par une vision et un cadre idéologique qu'il convient de mettre en exergue. Nous allons revisiter les différentes institutions et l'histoire de l'aide au développement pour comprendre quels ont été les objectifs initiaux des relations entre les pays du Nord et les pays du tiers-monde. C'est à travers la création de nombreuses institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, ONU, OCDE, etc.) que les États ont tissé des relations économiques et politiques. C'est donc à travers l'étude de leurs objectifs et du contexte historique que nous procéderons à une approche de la vision des politiques publiques internationales menées dans le cadre spécifique de l'aide au développement. Parallèlement, l'évaluation va au fur et à mesure rentrer également dans ce cadre international de l'aide au développement⁷⁶. Nous allons donc analyser dans ces politiques publiques, le processus d'inscription, de l'évaluation et des méthodes utilisées afin de comprendre comment l'ensemble du processus évaluatif a été dominé par les objectifs du développement et légitimé par les outils quantitatifs. La rationalisation des politiques publiques notamment par les outils économiques sont le fer de lance des politiques en matière d'aide au développement et donc de l'évaluation. Ces méthodes servent à la fois de légitimation de l'action publique des organisations internationales et nationales, garantes du respect du système économique mondial et deviennent dès lors l'une de ses principales composantes (Partie 1 - Chapitre I). Cette rationalisation s'intensifie dans la nouvelle méthode de gestion de projets basée sur les coûts et les résultats. Il y a donc bien eu de nouvelles façons de penser le développement et l'aide, ainsi que la recherche de nouvelles pratiques dans l'évaluation, autant qu'une nouvelle culture de l'évaluation. En pensant la rationalisation des projets sur une base économique pour éviter les problèmes de corruption dans les pays bénéficiaires, ou encore de coût de fonctionnement des projets au bénéfice des professionnels des pays donateurs, les évaluateurs ont inscrit les méthodes d'évaluation dans des pratiques qui auraient le mérite d'être très encadrées, comme la randomisation. Au-delà des problèmes éthiques que cette méthode comporte et qui sont totalement niés par certains - la question de la déontologie dans la profession de l'évaluateur est ainsi posée - ces méthodes ne permettent pas encore aujourd'hui de démontrer que les États donateurs et les États bénéficiaires de l'aide sont dans un processus positif d'action pour le public et le développement. Par contre, elles ont l'avantage d'introduire de nouvelles formes de partenariats (Partie 1 - Chapitre II).

⁷⁶

DERLIEN, H-U, *Le développement des évaluations dans un contexte international*, in BUSSMANN, W.(dir.) et al., *Politiques publiques : évaluation*, Paris : Economica, 1998, p.5-12.

CHAPITRE I L'institutionnalisation de l'aide au développement et la domination des outils quantitatifs

Il nous est nécessaire de revenir au contexte de l'institutionnalisation de l'aide au développement et de la création du champ de l'évaluation. Il faut rappeler ici que les programmes d'aide au développement sont bien plus suivis et évalués, que les politiques publiques nationales. C'est donc dans les politiques publiques internationales que les évaluations sont les plus nombreuses ce qui montre l'intérêt certain des évaluateurs dans ce domaine particulier de politique étrangère. Pour l'analyse de la pratique, nous revenons à l'histoire et à l'historicité du champ de l'évaluation. Nous sommes dans un contexte de *modernité* en ce sens que le processus d'évaluation résulte « d'un processus de division du travail social et de différenciation des sphères de production »⁷⁷. Comme tout champ, « c'est la logique même du champ qui tend à sélectionner et à consacrer toutes les ruptures légitimes avec l'histoire objectivée dans la structure du champ, c'est-à-dire celles qui sont le produit d'une disposition formée par l'histoire et informée de cette histoire »⁷⁸. Les différents objectifs et les pratiques différentes appliqué(e)s à l'aide au développement formeront un des signaux de l'évolution du champ de l'évaluation. C'est pourquoi nous accordons toute son importance au contexte historique et le cadre dans lequel se trouvent être les pratiques d'aide.

⁷⁷ LEMIEUX, C., *op. cit.*, p.86.

⁷⁸ BOURDIEU, P. p.337-338 cité in LEMIEUX, C., *ibid*, p 86.

Section 1 - L'institutionnalisation de l'aide au développement

Le processus d'aide au développement rentre dans un contexte historique tout à fait particulier qui est, d'un côté *la situation coloniale* définie par G. Balandier dans *Sociologie Actuelle de l'Afrique Noire*⁷⁹, et de l'autre la fin de la Deuxième Guerre mondiale et une Europe à reconstruire. Les institutions internationales vont à la fois être créées pour développer l'Europe et instaurer ce que plus tard, on appellera *la communauté* ou *la société internationale* avec ses nouveaux acteurs et ses nouveaux enjeux. On ne parle d'APD que dans les années 1960, période où les États acquièrent leur indépendance. Nous parlerons donc d'un double contexte à la fois historique et géographique, ainsi que de deux voies pour définir un contexte international commun. L'une est l'envie qui est ressentie dans tous les pays d'une industrialisation croissante, d'un besoin de modernisation à la fois technologique, économique mais aussi politique, et l'autre, est la volonté de gérer les effets néfastes que ce processus entraîne. Le développement est à double face : l'une positive et pleine d'espérance dans ses différents aspects, et l'autre comportant des éléments complètement destructeurs, indubitablement néfastes pour toute civilisation. Nous définissons le développement comme un processus idéologique de gestion du « barbare ». Cette position pourrait paraître de prime abord paradoxale, puisqu'elle prend en compte le processus de développement comme l'acceptation de l'Autre et de la Nature, leur complet dénigrement, une volonté d'avancer non pas dans l'amnésie mais dans la prise en compte réelle des problèmes générés par la modernisation, l'industrialisation, et les migrations des Européens sur l'ensemble des continents. Le développement est un processus qui fournit un ensemble d'outils pratiques mais aussi ontologiques pour faire perdurer cette sorte de relation avec le monde qui donne son sens aujourd'hui à l'Histoire, comme une échappatoire, une solution pour pallier un certain nombre de problèmes considérés comme catastrophiques (famine, mortalité infantile, désastres environnementaux, colonisation, traite des femmes, racisme, etc...). C'est un processus qui entraîne des volontés et des actions politiques et donc une coopération entre différents acteurs. Ce processus n'en est pas moins ancré dans un moment historique particulier, centré sur la rationalisation et l'intégration des sciences comme légitimation.

⁷⁹

BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris : PUF, 1955.

§ 1 - Les contextes historiques du « développement »

En 1949, le président Truman insistait sur la nécessité « d'aider au développement du reste du monde » et selon Olivier, cette période marque « indubitablement le point de départ de l'institutionnalisation de l'aide publique occidentale »⁸⁰. En URSS, le gouvernement soviétique a créé, dès 1949, des institutions d'aide aux États sous leur domination : Khrouchtchev pensait que « conserver le cloisonnement national de l'économie de nos pays signifierait ne pas utiliser les immenses avantages que nous procure le système socialiste. Il faut donc organiser la coopération non pas de façon cloisonnée dans le cadre de chaque pays pris isolément, mais à l'échelle de l'économie socialiste mondiale ».⁸¹ Par le *doctrinarisme soviétique* entendu comme une doctrine historiciste à laquelle on a donné une valeur universelle⁸², le gouvernement soviétique a normalisé les relations entre les différents États et a créé un « Conseil d'Assistance Économique Mutuelle CAEM ou Comecon selon la terminologie occidentale ».⁸³ Les évaluations étaient alors des outils de planification. La planification, au contraire des fluctuations du marché insaisissable permettrait « d'entrevoir le développement des pays de manière calculée et raisonnée et ce, par ceux qui évaluent »⁸⁴. Dans son article, Gilhodes fournit déjà quelques réflexions sur le lien entre politique et économie ; à une vision de politique étrangère particulière correspondrait donc une pratique de l'économie. Aux méthodes de planification s'opposaient les méthodes de gestion selon la loi du marché. Les objectifs politiques de Truman, quant à eux, étaient principalement de répondre aux horreurs de la Seconde Guerre Mondiale, de prévenir une nouvelle crise économique mondiale, de combattre le communisme, notamment dans les pays du Tiers-Monde, et enfin de tenter un contrôle américain sur la politique et l'économie mondiale. Le 20 janvier 1949, lors de son discours d'investiture, Truman utilise pour la première fois le terme *sous-développé* pour exposer sa politique d'aide au développement des pays du Tiers-Monde. Les grandes puissances, à l'instar de la France et de la Grande-Bretagne soutenaient financièrement dans un premier temps leurs anciennes colonies pour préserver leurs intérêts prioritaires économiques et commerciaux, puis politiques, en s'attachant de nouvelles voix à l'ONU⁸⁵. À côté des idéologies des aides au développement et des structures propres à l'Occident que nous détaillerons plus loin, une toute autre histoire se déroule en Afrique. Nous ne pouvons ici passer outre la dimension de la *situation coloniale*⁸⁶ des pays africains pour contextualiser l'aide aux développements. En effet, Balandier dans *Sociologie Actuelle*

⁸⁰ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, ed. Charles Léopold Mayor, p.36.

⁸¹ KHROUCHTCHEV, N., *Les Problèmes actuels du système socialiste mondial*, *Nouvelle Revue internationale*, Paris, sept. 1963, cité in GILHODES, P., « Les Prix dans les relations économiques entre États socialistes », *Revue Française de Science Politique*, tome 2, 1970, p.720-734 et p.737.

⁸² ARON, R., *Le Fanatisme, la prudence et la foi*, *Les preuves*, 1956.

⁸³ GILHODES, P., « Les Prix dans les relations économiques entre États socialistes », *Revue Française de science politique*, tome 2, 1970, p.720-734 et p.737.

⁸⁴ *Ibid.*, p.737.

⁸⁵ OLIVIER, G. *L'Aide publique au développement*, *op. cit.*, p.36.

⁸⁶ BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, *op. cit.*, p.7. Il s'appuie sur les travaux de JOUBERT, L., *Le Fait colonial et ses prolongements*, *Le monde non chrétien*, 1950, sur ceux de KENNEDY, R., *The colonial crisis and the future, in the science of man, The world Crisis*, p.308-309, et sur ceux de CHANCELE, E., « La Question coloniale », *Critique* n° 35, 1949.

de l'Afrique Noire, rappelle comment les historiens ont montré que les « sociétés colonisées modernes » sont le produit « d'une double histoire » ; une histoire qui met en exergue des « formes sociales homogènes » en d'autres termes une histoire proprement africaine, avec la création de sociétés résultant de « combinaison variable des peuples divers que l'histoire a heurtés, brassés, superposés », et une autre histoire conditionnée par la « situation coloniale » ou la « domination européenne » qui a « mis en contact des formes sociales radicalement hétérogènes ». L'intérêt ici, n'est pas tant de retracer l'ensemble des éléments historiques relatifs à la colonisation, à la traite négrière et à la décolonisation, que de soulever et d'apporter des éléments analytiques du contexte historique dans lequel les pays africains se trouvent, des types de relations dans lesquelles interfèrent les États occidentaux et africains, ainsi que des valeurs et du sens que l'on peut en tirer : c'est en partie à travers l'œuvre de Balandier que nous trouverons un ensemble d'éléments qui constituent ce qu'il a appelé la « théorie de la situation coloniale ». Cette notion requière toute l'attention de l'auteur puisqu'elle dégage à la fois les fondements et les idéologies que recouvrent des faits historiques, sociétaux et politiques en Afrique Noire et qu'elle fait également apparaître le processus de leurs « négations ». Les deux traits spécifiques du « fait colonial » sont « l'exploitation économique » et la « prise de possession politique », la première s'appuyant sur la deuxième. L'instrumentalisation de la société colonisée pour l'usage essentiel de la nation coloniale va se révéler par diverses manifestations : la compromission « en l'intéressant, de l'aristocratie indigène » ; à l'organisation de « mouvements de populations » ou à des recrutements massifs de main-d'œuvre, qui « ne s'attache qu'aux seuls besoins de la grande économie » ; création de « réserve » ; modification de mode de peuplement ; transformation du droit traditionnel et des rapports d'autorité... Cette pression extérieure caractérisée par certains de « chirurgie sociale » montre selon Balandier que les sociétés colonisées se trouvent par là-même déjà dans un état de « crise latente »⁸⁷. Cette notion même de « **crise** » est nécessaire pour légitimer toutes sortes de formes d'actions des États occidentaux. En outre les nombreux prêts et dettes sous forme d'aide au développement ne sont envisageables que si l'on oublie les bénéfices et profits que les États occidentaux ont tirés de cette situation coloniale. D'un point de vue essentiellement comptable, la gestion publique des rapports de coopération omet une partie des activités et des actions publiques qui ont nuit fortement au développement économique, social et politique de pays entiers. Certains représentants de pays occidentaux continuent de croire aux avantages, à l'apport des idées et au progrès qu'aurait apporté la colonisation. La dénomination même de « bénéficiaire » est contestable, en ce qu'elle nie à la fois les impacts néfastes de la colonisation et les dérives idéologiques que ce fait social sous-tend.⁸⁸ L'ensemble de ces visions politiques a amené la création d'institutions destinées à la mise en œuvre de ces politiques.

⁸⁷ BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire op. cit.*, p.7.

⁸⁸ Cf. le discours du Président N. Sarkozy le 27 juillet 2007 à l'université Cheikh Anta Diop, Dakar (http://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.html). Les critiques viennent principalement des intellectuels et politiques africains, mais aussi des représentants internationaux. Doudou Diene, Rapporteur des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme a déclaré le mercredi 7

L'aide au développement s'est donc progressivement institutionnalisée, « regroupant d'un côté l'aide bilatérale des États riches à leurs anciennes colonies ou à leurs nouveaux alliés, [et] de l'autre côté l'aide multilatérale transitant par les institutions financières internationales et les organisations multilatérales de coopération au développement ».⁸⁹

A - L'évaluation au sein des institutions monétaires internationales

Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale sont créés lors de la conférence de Bretton Woods en 1946. Sous la présidence de Mc Namara (1968-1981), la Banque Mondiale décupla ses prêts aux pays pauvres. Elle augmenta donc l'endettement de ces pays pour des « projets dont l'utilité et l'efficacité n'étaient pas toujours démontrées »⁹⁰. « Cette "course à la dépense" ne laissait au personnel [de la banque] ni le loisir de s'intéresser aux conséquences de ses interventions, ni le luxe de se demander à quels groupes sociaux elles seraient bénéfiques ou préjudiciables »⁹¹. La Banque Mondiale ne déversera ses pétrodollars pour aider les pays pauvres qu'à partir des années 1968. Pourtant, ce n'est qu'en 1973, que la Banque Mondiale crée le département d'évaluation, aujourd'hui appelé « le Groupe Indépendant d'Évaluation de la Banque Mondiale » ou IEG⁹². En 1969 Mc Namara fit faire une première étude économique⁹³ sur un projet de route en Iran réalisé en 1964. Il crée, en 1970 le département de Programme et du Budget⁹⁴. Ce nouveau département va d'abord porter son attention sur le « coût des *inputs* », c'est-à-dire des moyens mis en œuvre par rapport aux résultats et donc plutôt sur le management interne de l'organisation que sur l'impact des politiques mises en œuvre dans les pays. Le premier travail d'évaluation fut fait, en 1971, avec 2 types d'évaluations : une étude qui présentait les résultats d'une enquête sur un pays particulier, la Colombie⁹⁵, et une autre étude sectorielle présentant le développement

novembre: « dire que les Africains ne sont pas entrés dans l'Histoire est un stéréotype fondateur des discours racistes des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ».

⁸⁹ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p 37.

⁹⁰ GEORGES, S., SABELLI, F., *Crédits sans frontières*, Paris, La découverte, 1994 : « McNamara augmenta l'effectif du personnel de la Banque de 120% [...] et doubla en termes réels le volume des parts par rapport à la précédente période quinquennale. Pendant les deux décennies précédant son arrivée à la tête de la Banque, de 1947 à 1968, la BIRD avait financé 708 projets pour un coût total de 10,7 milliards de dollars. Au cours du premier quinquennat de McNamara, de 1968 à 1973, elle entreprit 760 projets pour un montant total de 13,4 milliards de dollars ».

⁹¹ GEORGES, S., SABELLI, F., *Crédits sans frontières*, Paris, La découverte, 1994

⁹² Cf. <http://ieg.worldbankgroup.org/content/ieg/en/home/about.html>

⁹³ VAN DER TAK, H.G., De WEILLE, J., *Reappraisal of a Road Project in Iran*, Staff Occasional Paper n° 7, Washington, DC: World Bank, 1969.

⁹⁴ Site de l'OED : Banque Mondiale, Rapport sur « The first 30 years », Washington DC, 2003. [http://lnweb90.worldbank.org/oed/oeddoelib.nsf/24cc3bb1f94ae11c85256808006a0046/5c22e38fcca5c9e285256d1f0071dc19/\\$FILE/OED_30yrs.pdf](http://lnweb90.worldbank.org/oed/oeddoelib.nsf/24cc3bb1f94ae11c85256808006a0046/5c22e38fcca5c9e285256d1f0071dc19/$FILE/OED_30yrs.pdf) (février 2010). Traduit de « Programming and budgeting Department » p.4.

⁹⁵ World Bank, *Bank Operations in Colombia: An Evaluation*, Report No. Z-18, Washington, DC : World Bank, 1972. Nous n'avons pas réussi à obtenir ce rapport via la Banque Mondiale. Pour autant il est nécessaire de rappeler que cette période est aussi la fin des troubles qui secoue la Colombie avec un parti communiste et des révoltes nombreuses. Les États-Unis tentent alors d'éviter un coup d'État provenant de partis de gauche qui feraient écho à Cuba. Les Farc et d'autres groupuscules soutenus par les étudiants notamment comme le mouvement Populaire de Libération entament dans cette période une lutte politique importante contre le pouvoir en place. Avec l'aide des États-Unis, de nombreux projets publics sont mis en place et le PNB augmente jusqu'à 6% durant cette période.

de l'électricité. Pour Mc Namara, l'étude des activités menées en Colombie sur une large période devait permettre l'apprentissage de ce qui devait être fait dans le futur, et le principal enjeu pour le département d'évaluation fut de définir ce que devait être le développement : « Ils ont choisi ce qu'ils ont considéré comme une définition moderne du développement »⁹⁶ à savoir : « ce développement est caractérisé, comme le mouvement de tout le système social, à offrir et développer les opportunités à une proportion croissante de la population du pays pour réaliser leur pleine capacité mentale et physique »⁹⁷. Alors que l'évaluation en Colombie a montré les actions positives de la Banque, le directeur représentant de la Colombie critiquait déjà les critères et la définition du développement ainsi que le fait qu'ils n'ont pas su tenir compte des recommandations et de l'avis du gouvernement colombien avant la finalisation du rapport⁹⁸.

La conjugaison des prêts publics et ceux des banques privées, prompts à investir leurs pétrodollars vers la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, déclenche la « crise de la dette avec d'un côté des pays dont l'endettement garrottait le développement, et de l'autre des États, Institutions et Banques exigeant le remboursement de leurs prêts et réduisant considérablement les nouveaux financements »⁹⁹. L'institutionnalisation de l'évaluation de la Banque Mondiale commence tout juste : elle a eu lieu selon Mervyn L. Weiner, directeur de la Banque Mondiale, dès 1975 et jusqu'en 1984. Elle s'est faite en deux phases : l'intégration du personnel en charge des opérations, et donc avec une certaine connaissance du terrain, du contexte et des projets, ce qui a apporté une autre approche que celle des comptes et de la gestion dans le processus d'évaluation ; cela a permis également aux personnels d'obtenir une voix dans la prise de décision et l'orientation des projets. L'inadéquation entre la mise en place des projets, les objectifs à atteindre et l'impact sur la population alors que la Banque Mondiale avait déjà mis un système d'évaluation en place proviendrait éventuellement, et nous en faisons l'hypothèse, de la limite même de toute évaluation, qui dépend de sa crédibilité, de sa prise en compte et de son utilisation par les organisations et les politiques et donc *in fine* de son introduction dans le champ politique. En effet, Yves Rovani, Directeur général des opérations d'évaluation de 1986 à 1992, affirme que le premier problème qu'il a dû résoudre est bien celui de la légitimité de son travail au sein de la Banque Mondiale. Le Président de la Banque Mondiale répond ainsi à la question « quel est votre impact ? »¹⁰⁰ Pour lui, il s'agissait donc dans un deuxième temps de légitimer auprès

⁹⁶ Banque Mondiale, *Rapport sur « The first 30 years »*, op. cit. : « Thus development was characterized as “movement of the whole social system in such a way as to provide increasing opportunities to a growing proportion of the population of the country to realize more fully their mental and physical capabilities.» p.21.

⁹⁷ Banque Mondiale, *Rapport sur « The first 30 years »*, *ibid.*, p.21.

⁹⁸ Les demandes pour récupérer et analyser ce rapport ont été jusqu'à aujourd'hui infructueuses. Il aurait été pertinent pour cette recherche de percevoir les indicateurs et les méthodes d'évaluation utilisées. Nous reviendrons également dans cette thèse sur les difficultés méthodologiques et de légitimité politique qu'il y a dans la pratique des évaluations d'impacts.

⁹⁹ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.39.

¹⁰⁰ Tom Clausen, the Bank's president, had asked “What's your impact”? At the time, some in OED saw this as a rather impertinent question. They took the view that “Our job is accountability, and accountability justifies our existence. Not the marketing of our products, which in effect is in competition with our accountability function.” OED, *The First 30 Years*, op. cit, p 38.

des professionnels de la banque les enjeux de l'évaluation, à savoir l'effectivité du développement et des politiques et l'importance qu'il y avait à évaluer. Tous les professionnels de l'évaluation interviewés lors de cette recherche ou en réunion¹⁰¹ rappellent l'importance de l'intérêt de l'utilisation des rapports par les acteurs eux-mêmes et les décideurs et ne sont pas garants de leur bonne utilisation ou non. Nombre de rapports ne seraient ni lus, ni utilisés, ni étudiés par les commanditaires. La communication des rapports auprès des décideurs et du public est donc un enjeu de l'évaluation pour que ce processus puisse avoir un impact et sortir de son propre champ. Au-delà du « produit marketing » et du travail de légitimité que les politiques obtiennent en montrant qu'ils ont une activité réflexive sur leurs actions, les évaluations en tant qu'outil élaboré par les professionnels n'auraient un impact que si elles étaient prises en compte par les décideurs. En exemple, le cas d'un consultant au Sénégal et professeur à l'université Cheikh Anta Diop, qui a soulevé la question lorsqu'il a analysé les besoins et la satisfaction de la population au regard de politiques publiques menées localement qui étaient, selon le rapport, en inadéquation ; résultats qu'il transmet aux décideurs et politiques. Ils auraient pu prendre en compte avant les élections, les remarques et recommandations de l'évaluateur qui constituaient des éléments significatifs. Pour autant, cela n'a pas été discuté et la politique n'a pas été modifiée. Au-delà des questionnements de méthode que nous posons, celui de l'utilisation qui est faite, de la communication des rapports et de l'appropriation des recommandations par les décideurs et le public, et donc sa capacité à sortir de son propre champ et à rentrer pleinement dans le champ du pouvoir est un facteur essentiel qui doit être pris en compte dans le processus évaluatif.¹⁰² À ce niveau-là, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'il faut développer *la culture de l'évaluation*, c'est-à-dire le partage et la transmission des pratiques, normes et valeurs de l'évaluation à un ensemble beaucoup plus vaste d'acteurs que le cercle des professionnels du sujet, pour assurer une certaine légitimité et son utilité. C'est d'ailleurs ainsi que des réseaux d'évaluateurs et de personnes intéressées se créent pour promouvoir l'évaluation « participative »¹⁰³ auprès notamment des pouvoirs publics¹⁰⁴.

[http://Inweb90.worldbank.org/oed/oeddoctlib.nsf/24cc3bb1f94ae11c85256808006a0046/5c22e38fccca5c9e285256d1f0071dc19/\\$FILE/OED_30yrs.pdf](http://Inweb90.worldbank.org/oed/oeddoctlib.nsf/24cc3bb1f94ae11c85256808006a0046/5c22e38fccca5c9e285256d1f0071dc19/$FILE/OED_30yrs.pdf).

¹⁰¹ *Que ce soit lors des forums portant sur les évaluations ou les groupes de travail de la SFE, les professionnels rapportent cette problématique de l'utilisation des études, de leur lecture, de leur communication, de leur prise en compte dans les décisions futures par les politiques ou les acteurs.*

¹⁰² *Le champ du pouvoir est bien celui où les dominants, c'est-à-dire ceux qui possèdent les capitaux légitimes, capitaux économiques, symboliques, luttent pour conserver ou changer le rapport de force. BOURDIEU, P., « Champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », *Scolies, Cahiers de recherche de l'Ecole normale supérieure*, 1, 1971, p.7-26.*

¹⁰³ *Sur les évaluations participatives voir notamment JACOB, S., OUVRARD, L., *Comprendre et entreprendre une évaluation participative : guide de synthèse*, Québec, PerfEval, 2009. JACOB, S., OUVRARD, L., « L'Évaluation participative. Avantages et difficultés d'une pratique innovante », *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, Québec, PerfEval, 2009, n° 1.*

¹⁰⁴ *Nous discuterons plus en détail de cette question dans la partie suivante sur « l'importance des acteurs ». (Partie 2, chapitre 2). Les réseaux nationaux d'évaluation (Société Française d'Évaluation, Société Sénégalaise d'évaluation...) et plus largement les réseaux internationaux (réseau francophone de l'évaluation, AFREA) ont pour mission la promotion de l'évaluation auprès de tous publics, se référer aux statuts associatifs.*

Il y a eu des difficultés à voir émerger une légitimation du travail d'évaluation au sein de la Banque Mondiale. Une des raisons qui a délégitimé le travail des évaluations de programmes et leurs pertinences est que ces rapports étaient tout d'abord réalisés après coup et que les personnels en charge ne voyaient donc plus l'intérêt d'un tel travail¹⁰⁵. Le fait que ces rapports n'entraînent pas de réaction ou n'entament pas la structure du projet mené rendait les évaluations obsolètes. Il en est tout autrement du rapport annuel des résultats d'évaluation¹⁰⁶ de la Banque Mondiale qui a été le plus controversé, « car il commençait à montrer le déclin de la performance de la Banque qui n'a cessé de croître jusqu'à la fin des années 1992, où la proportion des projets jugés satisfaisants était tombée à 63 % »¹⁰⁷. Ce n'était donc pas l'évaluation d'un projet pris dans sa singularité qui remettait en question les activités de la Banque Mondiale, mais bien une généralisation d'un problème beaucoup plus vaste transcrit en termes de performance globale de la Banque qui a permis d'ouvrir le champ à la politique et à la prise en compte du travail évaluatif.

L'allocation des aides multilatérales françaises est sujette à certaines critiques : Olivier souligne la faiblesse de la part des fonds destinés aux organismes des Nations Unies spécialisés dans le développement socio-économique, l'enfance ou l'alimentation alors que ces organismes bénéficient d'une légitimité reconnue de la communauté internationale : cette allocation aux Nations Unies ne représente qu'un dixième de l'aide multilatérale française. Olivier compare ces fonds français, avec ceux des autres pays de l'OCDE qui octroient en moyenne 30 % de leurs aides aux Nations Unies pour les organismes spécialisés cités plus haut, soit trois fois plus que la France. La deuxième critique porte sur la contribution de la France, via son soutien à la Banque Mondiale et au FMI, deux institutions qui ont fortement tendance à imposer le modèle dominant néolibéral et donc sur l'implication de la France dans la mise en place des programmes d'ajustements structurels qui, comme il est dorénavant admis, ont eu des effets plus que néfastes et totalement opposables aux objectifs fixés, c'est-à-dire la réduction de la pauvreté. Enfin, la dernière critique porte sur le peu d'influence (voire l'abandon) de la vision politique française du développement et de son modèle de coopération au sein des institutions internationales, c'est-à-dire « le rôle primordial accordé à l'État dans la mise en œuvre de politiques de développement »¹⁰⁸. Nous retiendrons cette démarche de pensée car l'État en tant qu'acteur indispensable sur la scène internationale est bien l'un des garants des intérêts généraux mais pas le seul. La prise en compte de l'État est éminemment nécessaire mais pas suffisante dans le processus évaluatif. La puissance des institutions monétaires internationales pour la création des savoirs, la mise en place des idéologies et des stratégies de programmes est telle qu'il est nécessaire pour une meilleure efficacité de

¹⁰⁵ « Ce rapport est vraiment bien mais c'est une histoire ancienne » traduction de "This is all very fine, but it's old stuff, you know. It's old stuff." Cité et traduit de l'anglais, rapport sur *The first 30 years*, op. cit. p.51.

¹⁰⁶ Banque Mondiale, *The twelfth annual review of projet performance results*, Washington DC, 1987.

¹⁰⁷ Banque Mondiale, *Rapport sur les « the first 30 years »*, "Thus development was characterized as "movement of the whole social system in such a way as to provide increasing opportunities to a growing proportion of the population of the country to realize more fully their mental and physical capabilities.", p21

¹⁰⁸ *Ibid.* p.58.

l'aide¹⁰⁹ qu'elles travaillent en lien direct avec les institutions africaines portant les mêmes champs de compétences et qui sont des émanations des coopérations régionales africaines¹¹⁰ ou panafricanistes¹¹¹ (BAD, BAI-Banque africaine d'Investissement, BCA-Banque Centrale africaine, UA, NEPAD, UEMOA, CEDEAO...), elles-mêmes porteuses des savoirs et des stratégies africaines.

B - L'OCDE et les autres institutions internationales¹¹²

L'Organisation de Coopération pour le Développement Économique (OCDE) regroupant les États riches de la planète, crée le Comité d'Aide au Développement (CAD) en 1960¹¹³ qui formalise l'aide au développement. L'aide se définit alors comme l'ensemble des dons et des prêts concessionnels (contenant au minimum 25 % d'éléments-dons) accordés aux pays en développement¹¹⁴. Elle représente « l'ensemble des financements alloués à des programmes de coopération technique, "d'aide projet" ou "aide sectorielle", de soutien macro-économique ou de contributions volontaires à des institutions internationales, apportées par les pays membres de l'OCDE coordonnés dans ce Comité d'aide au développement ». Le rôle de l'OCDE est de contribuer au développement mondial. La Convention de l'OCDE appelle en effet l'Organisation à promouvoir des politiques « visant à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non-membres, en voie de développement économique ». [Article 1b)]. Cette convention réitère les objectifs et le sens initial de l'aide au développement par rapport à l'interdépendance des États pour obtenir un développement durable sur l'ensemble de la planète, objectif ou stratégie que nous analyserons ci-dessous : « Étant donné l'interdépendance accrue du monde actuel, cet objectif est encore plus crucial aujourd'hui afin de faire reculer la pauvreté et d'assurer l'instauration d'un développement durable à l'échelle mondiale [...]. Les principes et valeurs que promeut l'OCDE – démocratie, économie de marché, système(s) commercial(aux) et financier(s) ouverts fondés sur des règles et non discriminatoires, et bonne gouvernance – sont les

¹⁰⁹ *Les mécanismes d'intégration régionale ont montré leur efficacité tant au niveau du développement économique des pays membres que de leur intégration sur l'économie mondiale. Les pays africains font face à des blocs comme l'UE ou l'ALENA, ils ont depuis pris la mesure de la nécessité de créer des zones de coopérations régionales et du regroupement.*

¹¹⁰ *Cf. notamment les travaux portant particulièrement sur l'intégration régionales en Afrique, ses défis, ses difficultés, états des lieux : REAL, L., Intégration et coopération en Afrique de l'Ouest, éditions Kathala et CRDI, 1996, 403 p. DIAKITE, M., Le Défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest, éditions Harmattan, 1998, 281 p*

¹¹¹ *Pour une lecture des fondements historiques et théoriques du panafricanisme et de l'intégration régionale en Afrique voir LAFATIME SENE, P., Les Initiatives d'intégration en Afrique, mémoire de Master droit public international et européen, Université Pierre Mendès France, 2005*

¹¹² *Cf. OCDE, Promouvoir l'utilisation de l'évaluation de programme, Paris, octobre 1997.*

¹¹³ *Le 13 janvier 1960 sous la présidence d'Eisenhower est créée le GAD (Groupe d'assistance pour le développement) au sein de l'OCDE et qui est l'institution originelle du CAD. La première réunion du CAD eu lieu le 5 octobre 1961.*

¹¹⁴ *OLIVIER, G., L'aide publique au développement, un outil à réinventer, op. cit., p.43. Les membres du CAD apportent environ 95 % du total mondial de l'aide publique au développement.*

fondements qui nous permettront d'atteindre notre objectif ultime, à savoir le bien-être économique et social de tous, dans le respect de la diversité et de l'identité culturelle »¹¹⁵.

Actuellement, les membres du CAD apportent environ 95 % du total mondial de l'aide publique au développement. En 2002, l'APD des pays du CAD s'élevait à 57 milliards de dollars, ce qui représentait 0,23 % du PIB de l'OCDE¹¹⁶. L'une des préoccupations premières du CAD, et qui deviendra aussi une préoccupation permanente, sera d'améliorer et d'harmoniser les conditions financières de l'aide, étant données à la fois les conséquences qu'elles ont sur l'endettement des pays en développement et les considérations tenant au partage des charges. Plusieurs recommandations successives du CAD sur les conditions de l'aide s'adressent particulièrement aux pays pour lesquels la part des dons est relativement faible et le degré de libéralité des prêts inférieur à la moyenne, à cette époque en 2002, notamment pour l'Allemagne, l'Italie, le Japon et, plus tard, l'Autriche. C'est cette démarche qui a conduit à la création du groupe de travail sur les conditions de l'aide¹¹⁷.

Nous pouvons voir encore une fois le lien très fort qu'il y a entre statistique et politique économique au sein des institutions internationales : c'est en 1963, sous la présidence de Williard L. Thorp qui était Secrétaire d'État adjoint aux affaires économiques, Représentant des États-Unis aux négociations du GATT et Président de l'*American Statistical Association* que le CAD adopte une « résolution sur les conditions financières et modalités de l'aide » qui recommande aux membres du CAD de tenir compte, en fixant les conditions de l'aide pour chaque cas spécifique, des circonstances propres à chaque pays sous-développé ou chaque groupe de pays sous-développés¹¹⁸. En 1965, le CAD tient sa première réunion avec le BIAC (Comité Consultatif Économique et Industriel auprès de l'OCDE) sur les investissements privés dans les pays en développement. En 1966, le Conseil de l'OCDE approuve l'adoption du « système élargi de notification des prêts à l'étranger » commun à l'OCDE et à la BIRD. Ce "système élargi" prévoit la notification de chaque opération de prêt et deviendra plus tard le système de notification des pays créanciers (SNPC) et sera exploité par la DAD/DCD¹¹⁹ (respectivement Direction de l'Aide au Développement et Direction de la Coopération au Développement créées en 1969 et 1975). En 1979, la réunion à haut niveau demande au CAD d'attribuer une nouvelle importance à l'évaluation de l'efficacité de l'aide. En 1980, les discussions autour de l'évaluation de l'efficacité de l'aide refont surface à travers notamment l'important chapitre du Rapport du Président du CAD sur « L'efficacité de l'aide : un problème important mais difficile à cerner ». Le rapport met en évidence les « difficultés qu'il y a à produire des preuves scientifiques de l'efficacité moyenne de l'aide » et souligne l'importance de l'expérience d'apprentissage. Le CAD lance un examen régulier du financement et des grandes orientations des institutions multilatérales de développement.

¹¹⁵ Extrait du communiqué final du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, 16 mai 2002.

¹¹⁶ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.44.

¹¹⁷ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, 2006, édition de l'OCDE, p.12. <http://www.oecd.org/dataoecd/54/11/39175139.pdf> (mars 2010)

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 14.

¹¹⁹ *Ibid.*, p.15.

Intervient alors, la publication de la première version du rapport intitulé *Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement*. Cette publication est la première de l'OCDE à être réalisée à l'aide du premier système de photocomposition de l'Organisation¹²⁰. En 1980, à l'occasion de son 25^e anniversaire, le CAD fait le bilan et publie *Vingt-cinq ans de coopération pour le développement*¹²¹. Le rapport présente une série d'exposés établis par les cinq présidents successifs du Comité sur l'évolution de la coopération et du rôle du CAD dans ce processus. Il retrace les grandes évolutions du volume et des politiques d'aide et s'attache en particulier à présenter une évaluation minutieuse de l'efficacité de l'aide. Au sujet de l'efficacité de l'aide, le rapport conclut que malgré les graves découvertes de ces dernières années en Afrique subsaharienne et dans certains pays d'Amérique latine, la croissance économique et le progrès social de nombreux pays en développement ont été remarquables au cours du quart de siècle écoulé et que l'aide, qui est allée de pair avec l'accroissement des exportations à destination des pays de l'OCDE, a beaucoup contribué à ces gains. L'aide publique au développement, par sa nature même, se concentre sur des pays qui affrontent des problèmes particulièrement ardues. L'aide publique au développement n'est « pas un placement de père de famille. Elle ne s'adresse pas, par conséquent, aux pays dans lesquels les investissements peuvent avoir une forte rentabilité »¹²². Non seulement l'aide est concentrée sur les pays dont le développement pose les problèmes les plus délicats ou les plus rebelles à toute action, mais une bonne partie doit servir à faire face à des situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles, d'afflux de réfugiés ou de combats. Il n'est donc pas surprenant que bon nombre des grands consommateurs d'aide ne soient pas parmi les pays à croissance rapide. Grâce à l'aide, presque tous les pays ont pu accélérer plus facilement leur développement social et jeter au moins certaines des bases d'un progrès économique rapide. Le rapport tire aussi de l'expérience acquise dans le domaine de l'aide certains enseignements opérationnels qui préparent le terrain aux futurs travaux du CAD sur les principes de l'aide à appliquer dans les différents domaines¹²³.

En 1989, après un travail considérable d'analyse et de longues négociations au sein du CAD, la réunion à haut niveau adopte des « principes pour l'examen préalable des projets » qui couvrent tout le cycle des projets : identification, préparation, examen préalable, sélection, conception, suivi, évaluation ultérieure. La DCD entreprend des travaux sur la coopération pour le développement dans les années 90¹²⁴. Le CAD poursuit ses travaux sur le développement participatif et la bonne gouvernance en examinant une enquête détaillée sur les politiques et pratiques de ses membres dans les domaines en question. Les membres sont d'accord pour essayer d'établir un « cadre de référence commun » évolutif pour leur

¹²⁰ OCDE, *Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement*, Université du Michigan, 1989.

¹²¹ OCDE, *Vingt-cinq ans de coopération pour le développement. Efforts et politiques poursuivies par les membres du Comité d'aide au développement*, Paris, 1985.

¹²² Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, 2006, édition de l'OCDE, p. 20.

¹²³ *Ibid.*, p. 22.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 23.

coopération dans ces domaines. Ce n'est qu'en 1990 que le Conseil des ministres de l'OCDE et la réunion à haut niveau du CAD soulignent l'importance qu'attachent les pays membres de l'OCDE à la promotion des Droits de l'Homme, à la démocratisation, à la transparence et à la responsabilité des institutions gouvernementales, à l'état de droit ainsi qu'à la réduction des dépenses militaires excessives. Cette prise de conscience se fait à la suite de la réinstauration de régimes démocratiques dans la plupart des pays d'Amérique latine, et la pression populaire s'étend en Afrique et ailleurs pour obtenir des gouvernements plus représentatifs¹²⁵. Ayant souligné l'importance qu'ils attachent au respect des Droits de l'Homme, à la démocratisation et à la réduction des dépenses militaires excessives, lors de réunions à haut niveau, en 1992, les membres du CAD abordent également l'un des derniers sujets tabous, la corruption : le CAD publie le *Manuel de l'aide au développement* qui regroupe l'essentiel des travaux qu'il a réalisés au cours des cinq à dix années précédentes sur des domaines clés de la gestion de l'aide¹²⁶. Après la définition des grandes lignes, les décideurs s'attachèrent surtout à définir les projets en termes de gestion financière et économique.

En 1994, James H. Michel est élu président du CAD. H. Michel était auparavant administrateur adjoint par intérim de l'USAID. Il avait précédemment occupé les postes d'Administrateur suppléant de l'USAID pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'Ambassadeur auprès de la République du Guatemala. La réunion à haut niveau du CAD adopte les Principes pour le développement du secteur privé. Le CAD tient le premier séminaire conjoint CAD/PNUD/Banque Mondiale sur l'amélioration de l'efficacité de la coopération technique. Les examens en matière de coopération pour le développement sont publiés pour la première fois. Le CAD tient un premier forum en présence de hauts fonctionnaires en Turquie (Antalya) sur l'efficacité de l'aide extérieure aux nouveaux pays eurasiens récipiendaires d'aide. Et ce n'est qu'en 1994, que le Mexique et le PNUD obtiennent le statut d'observateur auprès du CAD.¹²⁷ En 1998, la réunion à haut niveau du CAD examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de partenariat pour le développement et prodigue des conseils destinés à les accélérer. Est préconisée une approche s'articulant autour de deux axes :

- « Changer notre manière de penser et d'agir (faire une plus large place à l'appropriation locale, renforcer la coordination à l'échelon local et améliorer les procédures des donateurs ; privilégier les stratégies de lutte contre la pauvreté, rentabiliser au mieux les ressources allouées au développement ; concilier l'impératif de performance et les besoins).
- Améliorer la cohérence des politiques ayant des retombées sur le développement (libéraliser la passation des marchés financés par l'aide, œuvrer à l'instauration d'un développement durable et tenir compte des changements climatiques) »¹²⁸.

¹²⁵ *Ibid.*, p.26.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 27.

¹²⁷ *Ibid.*, p 27.

¹²⁸ *Ibid.*, p 29.

En 1999, Faure est élu président du CAD, le premier président français, ses prédécesseurs étant tous Américains. J. C. Faure occupait auparavant le poste de directeur de cabinet du Secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie. Parmi ses précédentes affectations, on peut mentionner celles de conseiller principal auprès de la Coalition Mondiale pour l'Afrique et de directeur du développement au ministère de la Coopération et du Développement. En 1999, le CAD inaugure un ensemble d'indicateurs destinés à rendre compte des progrès accomplis, par rapport à l'année de référence 1990, vers les objectifs internationaux de développement. Ces indicateurs ont été établis au vu de recommandations formulées par les donateurs, les pays partenaires, les organismes multilatéraux de développement et des experts internationaux¹²⁹. La réunion à haut niveau du CAD procède à un échange de vues approfondi sur un projet de Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés. Bien qu'il ne parvienne pas à s'accorder sur le texte d'un projet de Recommandation, le CAD réaffirme son adhésion au principe de l'attribution de l'aide aux pays les moins avancés et manifeste sa détermination à œuvrer à l'élaboration d'une Recommandation dans ce sens, conformément au mandat qu'il a reçu en 1998. Les membres indiquent qu'ils continueront à s'appliquer à poursuivre le déliement de leurs propres programmes, et certains d'entre eux proposent la mise en place à cet effet de dispositifs conjoints.

La réunion à haut niveau adopte un projet de rapport à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres sur le thème « échanges, investissement et développement : le défi de la cohérence des politiques dans une économie mondiale ». Le CAD est à l'initiative de la création de PARIS21, consortium international dont l'objectif est de soutenir le renforcement des capacités statistiques dans les pays partenaires (www.paris21.org). Le secrétariat de PARIS21 est hébergé au sein de la direction de la Coopération pour le Développement de l'OCDE et sera placé à partir de 2001 sous la conduite d'un chef distinct¹³⁰. En 2000 sont décidés les objectifs du millénaire pour le développement. Au Sommet du millénaire, des dirigeants venus du monde entier souscrivent à des objectifs internationaux de développement précis, ceux que l'on appelle désormais les huit « objectifs du millénaire pour le développement ». La réunion à haut niveau du CAD entérine un rapport destiné à être présenté au Sommet du millénaire par les hauts responsables des Nations Unies, de l'OCDE, du FMI et de la Banque Mondiale. Ce dernier, intitulé « *Un Monde meilleur pour tous. Poursuite des objectifs internationaux de développement* »¹³¹ préconise que les objectifs proposés pour la première fois par le CAD, en 1996, fournissent la trame des objectifs du millénaire pour le développement, de portée universelle (voir « *La genèse des objectifs du millénaire pour le développement* », pages 52 à 53 de ce même rapport).

¹²⁹ *Ibid.*, p.30-31.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ OCDE, *Un Monde meilleur pour tous. Poursuite des objectifs internationaux de développement*, 28 Juin 2000, 32 p.

La réunion à haut niveau du CAD adopte une déclaration sur le thème *Le partenariat au service de la lutte contre la pauvreté : des principes à la pratique*¹³², dans laquelle les membres réaffirment leur adhésion aux objectifs internationaux de développement et souscrivent à un certain nombre de grandes orientations et modalités d'action pour la mise en œuvre des politiques de coopération pour le développement. Dans le prolongement de cette déclaration sera créé le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs. Le CAD soumet un rapport sur la mise en œuvre des objectifs d'égalité des sexes à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème *Femmes 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle*¹³³. Ce rapport montre clairement que la prise en compte systématique des considérations d'égalité entre hommes et femmes dans les activités, à l'appui du développement, est essentielle pour assurer la réalisation des objectifs internationaux et insiste sur l'importance de l'autonomisation des femmes et de leur implication plus étroite dans la gestion de la coopération pour le succès de l'action en faveur du développement.¹³⁴ En 2000 le CAD lance *Les dossiers du CAD*. Cette nouvelle revue qui compte quatre numéros par an publie alors le rapport annuel sur la coopération pour le développement, les examens par les pairs des politiques et programmes des membres du CAD en matière de coopération pour le développement et des études spéciales consacrées à diverses questions en rapport avec la coopération pour le développement.¹³⁵ En 2001, la cohérence des politiques devient un thème récurrent de toutes les nouvelles lignes directrices du CAD sur des sujets importants comme la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités commerciales, le développement durable et la prévention des conflits violents. En prévision de la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir à Monterrey en mars 2002, est intégrée dans le programme de travail du CAD une analyse approfondie de toutes les sources de financement. Le financement des objectifs du millénaire pour le développement est un thème majeur du Rapport 2001 sur la coopération pour le développement, où sont notamment passés en revue les défis et les possibilités liés à la Conférence de Monterrey. Le CAD conduit une évaluation conjointe des programmes d'aide mis en œuvre par l'Allemagne, les Pays-bas et le Royaume-Uni au Mozambique¹³⁶.

C - Les institutions onusiennes peinent à sortir du cadre occidental de normalisation.

L'Assemblée générale des Nations Unies déclare dans les années 1960 : « décennie des Nations Unies pour le développement ». Elle fixe deux objectifs précis : parvenir d'ici à 1970 à un taux de croissance de 5 % par an dans les pays en développement et accroître de

¹³² Déclaration de la réunion de haut du niveau du CAD, *Le Partenariat au service de la lutte contre la pauvreté*, Paris, 11 et 12 mai 2000.

¹³³ Ce rapport est disponible sur le site de l'OCDE à l'adresse suivant www.oecd.org/dac/gender. (Mars 2010).

¹³⁴ *Ibid.*, p. 32.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 33.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 34.

façon substantielle les apports d'assistance et d'aide financière de la communauté internationale aux pays en développement « afin d'atteindre aussitôt que possible 1 % environ du total des revenus nationaux des pays économiquement avancés ». ¹³⁷ S'ensuivit la création d'une série d'agences onusiennes destinées à renforcer la paix et la stabilité dans le monde ou à accompagner son développement socio-économique. Ainsi, c'est la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) créée en 1970, qui a fixé comme objectif du montant de l'aide par pays, le seuil de 0,7% de leurs PIB respectifs : tout au long des années 70, le nouvel objectif de 0,7 % a été peu à peu accepté par les donateurs, à quelques exceptions près ¹³⁸. Les États-Unis ont établi clairement que s'ils étaient favorables aux buts généraux de la Résolution, ils ne souscrivaient ni aux objectifs ni aux calendriers spécifiques. La Suisse n'était pas membre des Nations Unies à cette époque et elle n'a pas adopté cet objectif. Tous les autres membres du CAD, sauf la Grèce, l'ont à un moment ou à un autre accepté, au moins en tant qu'objectif à long terme, et il n'a cessé d'être réaffirmé lors de conférences internationales sur l'aide et le développement jusqu'à aujourd'hui.

En 2002, les États-Unis sont de loin le plus important bailleur de fonds bilatéral « avec un montant d'APD de près de 13 milliards de dollars. Ils sont suivis par le Japon avec 9,2 milliards de dollars [...]. En revanche, lorsque le montant de l'aide est reporté au revenu national brut du pays (RNB), les États-Unis se retrouvent au dernier rang des pays du CAD, avec un ratio de seulement 0,12 %. Le Japon descend également à la dix-neuvième place sur vingt-deux. Un groupe de cinq pays se détache largement des autres par un pourcentage d'aide supérieur à 0,75 % de leur RNB : le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suède. La France est au cinquième rang des bailleurs de fonds en volume, pour un montant total de 4,4 milliards d'euros en 2001 et 5,3 milliard en 2002 » ¹³⁹. En 2005, les 15 pays qui étaient membres de l'UE au début de 2004 sont convenus d'atteindre l'objectif des 0,7 % pour 2015 ¹⁴⁰.

Les Nations Unies créent le Groupe pour l'Évaluation ¹⁴¹ qui établit ses propres standards de normes pour l'évaluation ¹⁴². Outre les principes directeurs et politiques d'évaluation existant dans les différentes entités des Nations Unies, les règles sont également puisées aux sources suivantes : principes d'évaluation de l'OCDE/CAD, règles nationales des

¹³⁷ *Ibid.*, p.11.

¹³⁸ *La Suède est le premier pays à avoir atteint cet objectif en 1974 mais selon les chiffres révisés du PNB, elle n'y est parvenue qu'en 1975, tout comme les Pays-Bas. La Norvège et le Danemark ont réalisé cet objectif en 1976 et 1978 respectivement, et ces quatre pays ne s'en sont pas écartés depuis. La Finlande l'a atteint une seule fois en 1991. Le Luxembourg y est parvenu en 2000 et a maintenu sa position. Cependant, aucun autre pays du CAD n'a atteint l'objectif depuis qu'il a été défini, et la moyenne pondérée de l'APD des membres du CAD n'a jamais dépassé 0,4 % du PNB. Ibid. p.47*

¹³⁹ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.44.

¹⁴⁰ *Ibid.* p.20.

¹⁴¹ *En 1984 s'institue l'Inter Agency Group of Evaluation « groupe inter-agence d'évaluation » qui durera jusqu'en 2002 où il sera remplacé par le Groupe des Nations unies pour l'évaluation cf. <http://www.uneval.org/about/unegindates.jsp?ret=true>*

¹⁴² *GNUÉ, Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies, Pour un système des Nations Unies servant mieux les peuples du monde : vaincre les faiblesses et bâtir en s'appuyant sur une évidence bien fondée.* 29 avril 2005, 25 p.

pays de l'OCDE, politiques d'évaluation des institutions financières internationales, politiques d'évaluation de l'Union Européenne, règles des associations d'évaluation, orientation en matière d'évaluation mise au point par l'ALNAP¹⁴³ concernant l'action humanitaire¹⁴⁴. Nous voyons bien ici encore, que les acteurs internationaux de l'évaluation font référence, même au sein de l'ONU aux critères occidentaux (UE, CAD, OCDE, ALNAP).

Si les Nations Unies sont un lieu de production des évaluations, il faut souligner que les pays du Sud ne sont pas attentistes, dans la mise en place des politiques publiques et dans leur évaluation. Au sein des Nations Unies la diplomatie reflète la volonté des certains États de se distinguer des autres par la formation de groupes politiques. Le conflit Est-Ouest s'est transformé en conflit Nord-Sud. C'est par rapport à ce conflit que les uns et les autres s'identifient, trouvent leur place et définissent leurs actions. Les groupes politiques quels qu'ils soient (groupe latino-américain, ligue arabe¹⁴⁵, groupe de Brazzaville) « offriraient ainsi une justification première à leur existence, d'un côté la nécessité de coordonner les revendications des moins « favorisés » et de présenter à l'ONU leur cahier de doléances économiques et sociales, de l'autre la volonté d'organiser la générosité de pays riches, mais aussi de freiner les appétits et l'impatience des États demandeurs. »¹⁴⁶ Cependant ces groupes politiques ont dû faire face à des difficultés de reconnaissance par les autres États, ce qui a retardé leur entière officialisation marquée « par des réserves et des hésitations de certains États¹⁴⁷. Le groupe latino-américain rattaché à l'organisation des États américains a été reconnu au terme de la résolution 253 en 1948 et la ligue arabe au terme de la résolution 477 en 1950. Le groupe de Brazzaville a été reconnu officiellement au terme de la résolution 211, en 1965 et ils vont se doter d'un cadre de fonctionnement (locaux personnels) [...] que sans doute seule la ligue arabe n'a pas à lui envier ». ¹⁴⁸ Pourtant selon Hippolyte « l'institutionnalisation, loin d'avoir servi de stimulant, a été à côté d'autres facteurs conjoncturels, sinon un élément d'étouffement, du moins un frein à l'épanouissement de l'ensemble. »¹⁴⁹ Si nous supposons que les États africains ont une réelle difficulté à faire pénétrer leur vision du développement au sein de l'ONU, ce n'est donc pas par un manque de structure politique officielle. La difficulté serait donc double :

1 - Elle pourrait se trouver dans la « mise en commun » de perspectives et d'objectifs de développement. Il est bien souvent utile de rappeler dans un premier temps que sous l'intitulé « Pays du Sud » se trouve une diversité d'espaces, de cultures, d'opinions, de visions politiques, mais aussi une pluralité dans les intérêts, les objectifs, et les contraintes diverses

¹⁴³ ALNAP est le Réseau pour l'apprentissage actif sur la responsabilité et la performance au sein de l'action humanitaire) - Fondé en 1997, ALNAP est un réseau humanitaire international dont le but est de promouvoir l'apparition d'une culture d'apprentissage dans l'ensemble du secteur humanitaire afin d'en améliorer la performance. Son siège est à Londres. www.alnap.org

¹⁴⁴ Ibid. p.2.

¹⁴⁵ Le fonds du Koweït pour le développement économique des pays arabes est créé en 1961.

¹⁴⁶ HIPPOLYTE, M., « La problématique des groupes aux Nations unies », *Revue française de science politique*, 1970, Vol. 1, 638 p, p.453-482, p.467.

¹⁴⁷ Ibid. p. 456.

¹⁴⁸ Ibid., p. 458.

¹⁴⁹ Ibid., p. 460.

(économiques, géostratégiques, politiques, etc...). Comparée à l'Union Européenne qui tant bien que mal arrive à s'organiser et à définir des objectifs politiques communs à 27, en Afrique, il n'y a pas moins de 54 États ayant des situations économiques et politiques complètement diverses. La contrainte du nombre ne peut être négligeable dans la formation d'objectifs et d'une vision collective sans pour autant être insurmontable. Par exemple le groupe soviétique a su s'instaurer en bloc en organisant des réunions hors enceinte et non en s'organisant en groupe institué¹⁵⁰.

2 - Les objectifs d'aide aux développements africains s'inscrivent également dans une autre difficulté : la reconnaissance par des « donateurs » des différences d'objectifs et de mise en œuvre du processus de développement. Ainsi, bien que l'unité dans les objectifs soit une force de négociation, et quand bien même cette mise en commun serait faite avec toutes les difficultés liées aux différences, il n'en reste pas moins qu'un travail de reconnaissance des définitions et que la prise en compte des objectifs proprement africains par les partenaires reste nécessaire.

On a pu voir à travers l'histoire de ces différentes institutions quelques traits communs dans la façon de gérer les aides au développement et d'instituer les liens avec les partenaires. Dans un premier temps, nous pouvons dire que l'APD a été une manière de faire le lien entre les États et qu'une institutionnalisation forte a été réalisée de la fin de la Première Guerre mondiale dans les années 70 sans lien réel avec les objectifs propres des États africains. Cela s'est traduit par une politique, une stratégie de prêt et une financiarisation des politiques d'aide au développement, couplées à des évaluations de type gestionnaire basées sur les performances internes des organisations bien plus que sur leurs résultats. Les stratégies s'inscrivant dans une démarche partenariale ont tenté d'inscrire les États africains dans le processus de mise en place des objectifs, ou du moins dans la réflexion. Pour autant l'encadrement méthodologique dans lequel s'inscrivent les méthodes de projets et la manière dont s'inscrivent les acteurs africains dans la définition des objectifs, ne leur permet pas d'avoir une voix décisionnaire dans le choix des programmes et dans la manière de les mettre en place. Les objectifs du millénaire, entérinés en 2000, sont d'ailleurs établis sur la base des objectifs de 1996, date à laquelle les institutions ne sont pas encore entrées dans le processus partenarial avec les États africains. Nous allons donc revenir plus en détail sur les idéologies de l'aide au développement pour comprendre le processus décisionnaire et le mécanisme de mise en place des projets, basés dans un premier temps sur des doctrines économiques, puis sur une démarche partenariale, et enfin sur le recours à l'universalisme pour pallier les manques des stratégies partenariales.

§ 2 - Des idéologies de l'aide au développement

A - Des aides basées sur des doctrines économiques

Les politiques économiques occidentales, américaines notamment, étaient basées en partie sur les modèles qui présentaient les apports financiers extérieurs comme bénéfiques. En 1961, les États-Unis promulguent le *Foreign Assistance Act* (loi sur l'aide aux pays étrangers), fondement juridique de l'aide économique et créent l'*Agency for International Development* (USAID – Agence pour le Développement International) avec la mission d'administrer l'aide économique bilatérale. Ils créent en outre le *Peace Corps* (Corps des volontaires de la paix) et le Président Kennedy met en place l'Alliance pour le progrès (programme de coopération avec l'Amérique latine d'une durée de 10 ans). On voit donc une multiplication des institutions nationales d'aide au développement inscrivant l'ensemble des nations dans un mouvement de financement d'aide au développement, dont nous citons ci-dessous quelques exemples :

- La France est le premier pays à créer, en 1961 un ministère de la coopération chargé de fournir une aide à des pays indépendants en phase de développement, principalement en Afrique¹⁵¹.

- L'Allemagne prend, en 1961, diverses mesures pour établir un programme exhaustif d'aide au développement, notamment : le Parlement autorise l'affectation de crédits sensiblement plus élevés à la coopération pour le développement ; la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) devient la banque de développement de l'Allemagne pour l'aide financière ; un ministère distinct – le ministère de la coopération économique – est créé pour l'aide au développement.

- Le Japon crée le Fonds de Coopération Économique d'Outre-Mer (OECE) pour financer des prêts aux pays en développement.

- La Suède crée, en 1961, une agence d'aide internationale qui, en 1965, est renommée l'Agence Suédoise d'Aide au Développement (ASDI).

- Le Parlement suisse vote, en 1961, le premier crédit de programme au titre de la coopération avec les pays en développement. Un service de coopération technique est également créé au sein du Département des affaires étrangères¹⁵².

Si l'économiste Keynes prônait l'importance des dépenses publiques pour relancer la croissance, Lewis tentait de démontrer que « la croissance des pays pauvres serait proportionnelle au montant des apports financiers extérieurs »¹⁵³. Les années soixante et

¹⁵¹ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op.cit. p 13.

¹⁵² Ibid. p.11.

¹⁵³ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.36-37.

soixante-dix ont marqué l'apogée de l'aide au développement, sous une double influence de courants intellectuels, à l'orientation clairement tiers-mondiste et des institutions multilatérales en charge des problèmes de développement. C'est dans les années soixante que la notion d'indicateurs sociaux prend le pas sur les grandeurs macroéconomiques telles que le PIB¹⁵⁴. Que ce soit pour les institutions nationales ou internationales, ces nouveaux indicateurs connaissent le succès jusqu'aux années soixante-dix, période de crises économiques. La création des IS (Indicateurs Sociaux) provient, pour Lebanon, principalement de l'« insatisfaction d'expert, de chercheurs et d'acteurs sociaux face à la grandeur « économique » dans l'espace public »¹⁵⁵. Les années quatre-vingt marquent un tournant dans l'histoire de l'aide publique. Les décideurs de l'aide rompent avec la politique de crédits illimités et imposent des conditions à leurs interventions, les fameuses conditionnalités. Ce changement provient de plusieurs facteurs : la crise de l'endettement, l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et celle de Ronald Reagan aux États-Unis, marquent le début de l'application en Occident des politiques économiques néolibérales prônées par des intellectuels influents, issus des prestigieuses universités anglo-saxonnes et des *think tanks* américains. En raison du rôle joué par ces deux pays dans les institutions financières internationales, ce courant de pensée devint rapidement hégémonique. Ce fut donc la doctrine du « laisser-faire » qui fut adoptée, qui minimisait le rôle de l'État en maximisant les forces libres du marché, les seules supposées susceptibles de distribuer les richesses de manière plus efficace. On était passé du « *Development Paradigm* » au slogan « *Trade, not Aid* » substituant le commerce à l'aide¹⁵⁶.

C'est en prospérant dans l'arène politique internationale que le courant néolibéral a obtenu, entre autres, la création en 1994 de l'OMC et de son célèbre Organe de règlement des différends, puis la montée en puissance des conditionnalités exigées par les institutions financières internationales (Banque Mondiale et surtout FMI) en marginalisant ainsi certaines agences onusiennes comme la CNUCED, le PNUD ou l'OIT¹⁵⁷. C'est ainsi que les pays dits « bénéficiaires » se sont vus propulser vers l'économie de marché. Des programmes d'ajustement structurel leur ont été imposés qui avaient pour objectifs d'améliorer la situation comptable du pays emprunteur et sa capacité à attirer les investisseurs étrangers, mais aussi de manière plus implicite, à garantir le paiement du service de la dette.¹⁵⁸ Il s'agissait donc de réduire le déficit budgétaire par une diminution drastique des dépenses publiques, de supprimer les barrières financières et commerciales, et de promouvoir les produits d'exportation. Avec l'échec des premiers programmes, des conditions d'ordre politique portant sur la bonne gestion et la bonne gouvernance, vont être ajoutées aux conditions qui étaient au départ d'ordre essentiellement économique. Plusieurs organisations internationales ont tenté de réduire l'effet de ces programmes et de les infléchir. L'OIT estimait qu'il fallait

¹⁵⁴ LEBARON, F., *Les Indicateurs sociaux au XXIe siècle*, DUNOD, 2011, 119 p, p.1.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 1.

¹⁵⁶ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.36-39.

¹⁵⁷ *Ibid.* p.40.

¹⁵⁸ *Ibid.* p 41.

s'attacher en priorité aux « besoins fondamentaux des populations »¹⁵⁹. À la fin des années 80, voyant les effets dévastateurs des programmes d'ajustement structurel dans les secteurs de la santé et de l'éducation, l'UNICEF a prôné, dans un rapport désormais célèbre, de nouveaux programmes d'ajustement « à visage humain »¹⁶⁰. Depuis 1991, c'est le PNUD qui tente, dans ses rapports annuels sur le développement humain, de remettre les populations pauvres au centre des préoccupations des gouvernements et des bailleurs de fonds. Les IS réapparaissent dans les années 90 avec le PNUD et la création de l'IDH (Indice de Développement Humain).

Jusqu'en 1998, le dispositif français de coopération privilégiait les pays de l'Afrique Francophone. Ces pays étaient essentiellement des anciennes colonies françaises, avec lesquelles la France a toujours gardé des liens étroits, voire paternalistes et néocoloniaux. La réforme de la politique de coopération de 1998 a créé la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) regroupant une soixantaine de pays éligibles à un fonds spécifique, qui concentre l'aide vers les pays les plus pauvres (PMA) avec le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) et les financements de l'Agence Française de Développement (AFD)¹⁶¹. L'extension de la ZSP à 26 pays supplémentaires est une porte ouverte à la dispersion des fonds. D'autant plus que l'aide allouée n'a cessé de diminuer au fil des ans¹⁶². Olivier constate que, même si le gouvernement français lors du mémorandum de la France au CAD en 2000, plaide en faveur d'une concentration des ressources de l'aide publique vers les pays pauvres, la part de l'aide bilatérale destinée à ces pays diminue sensiblement depuis plusieurs années, au profit des pays à revenu intermédiaire (PRIT et PRITS)¹⁶³.

La Déclaration adoptée, en 2005, par la Conférence ministérielle de l'OMC appelle à un renforcement de l'aide à l'appui des échanges afin de permettre aux pays en développement de mieux tirer profit des accords de l'OMC et de développer plus largement leurs flux commerciaux. Dans ce cadre, l'OMC a demandé sa contribution à l'OCDE pour des examens de l'aide à l'appui des échanges et une étude du champ couvert par les bases de données conjointes OMC/OCDE. Du rapport intitulé *Aide pour le commerce : comment le rendre efficace* (OCDE, 2006) élaboré par le CAD et la Direction des échanges en réponse à cette demande, il ressort que le volume de l'aide à l'appui des échanges n'est pas ce qui pose problème. Ce rapport montre en effet que, depuis la fin du cycle d'Uruguay, les donateurs

¹⁵⁹ Cf voir les différentes conventions qui ont été signées durant les années 80 et 90 en rapport avec les travailleur migrants, les populations indigènes et tribales, les travailleurs handicapés, et notamment la déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail adopté en 1998. Pour aller plus loin cf : <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>

¹⁶⁰ COMIA, G. A., JOLLY, R., STEWARD, F., *Adjustment with a human face, vol. 1, Protecting the vulnerable and promoting growth, et vol. 2, Ten countries cases*, Oxford, Clarendon Press, 1987.

¹⁶¹ *Ibid.*, p.66.

¹⁶² Le FSP qui finance des programmes de coopération institutionnelle dans les pays ZSP (justice, administration, Etat de droit, police, armée...), a vu son budget amputé de 57% depuis 1999. Quant aux dons de l'AFD qui finançait des projets en ZSP, leur montant ont diminué de 2% entre 2000 et 2001, alors que l'AFD a hérité de depuis 1999 de deux nouveaux domaines de compétences : les infrastructures de santé et l'éducation.

¹⁶³ La part de l'aide destinée aux pays les moins avancés est passée de 42 % en 1990 à moins de 30 % en 2000. La part destinée aux pays à revenu intermédiaire a presque doublé, passant de 24 % en 1990 à 43 % en 2000. Cf. OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.67.

bilatéraux ont affecté environ 25 % de leur APD totale, hors remises de dettes, à des activités d'aide liées au commerce, à l'amélioration des infrastructures et à l'allègement des contraintes pesant sur l'offre. D'après les estimations qui y sont présentées, si les promesses d'accroissement de l'aide sont tenues, les apports d'aide pour le commerce devaient augmenter de près de 50 %, soit de onze milliards de \$ US, entre 2004 et 2010. Dans ses recommandations de juillet 2006, l'équipe spéciale de l'OMC, chargée de l'aide pour le commerce, préconise à l'instar du CAD et du Comité des échanges, de veiller dans ce cadre au respect des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. En dépit du volume des apports, les résultats de l'aide à l'appui des échanges demeurent limités. Les travaux en cours du CAD visent donc à remédier à ce manque d'efficacité. Les principaux défis sont en l'occurrence d'assurer une véritable appropriation des programmes par les pays et de trouver des incitations adéquates à un renforcement de l'engagement en faveur de l'aide pour le commerce.

Le G77¹⁶⁴ ne cesse de dénoncer, lors des derniers sommets mondiaux, notamment à Johannesburg, le manque de redevabilité et de transparence. Les pays pauvres, supposés être les principaux bénéficiaires des programmes d'aide, n'ont que rarement voix au chapitre, les principales décisions étant laissées à la discrétion des administrateurs des pays riches¹⁶⁵. En avril 2006, la réunion à haut niveau du CAD réserve un accueil favorable aux principaux messages ressortant des travaux du POVNET sur la croissance pro pauvres et les entérine. Ces messages sont centrés sur la demande de mise en commun de bonnes pratiques dans les domaines qui contribuent à l'instauration d'une croissance économique soucieuse des pauvres, notamment en ce qui concerne les infrastructures, le développement du secteur privé et l'agriculture, les facteurs de risque et de vulnérabilité et sur l'évaluation préalable de l'impact sur la pauvreté. Les conseils pratiques qui en découlent, de même que les conclusions et recommandations détaillées de l'équipe de projet, sont publiés dans un ouvrage intitulé *Vers une croissance pro pauvres : orientations à l'intention des donateurs*¹⁶⁶. Les pays donateurs ont eu de réelles difficultés à intégrer la voix des pays bénéficiaires dans le choix de leurs propres objectifs de développement. Nous devons donc étudier les différentes stratégies propres aux États occidentaux.

¹⁶⁴ Le Groupe des 77 est une coalition des pays nouvellement indépendants créée en 1964. De 77 pays en 1964 ils sont dorénavant 132. Le Groupe des 77 (G-77) a été établi le 15 juin 1964 par soixante-dix-sept pays en voie de développement signataires "de la Déclaration Commune des Soixante-dix-sept Pays" publiée à la fin de la première session de la Conférence de Nations unies du Commerce et le Développement (UNCTAD) à Genève. La première Réunion Ministérielle du Groupe des 77 à Alger en 1967 a adopté le Charte d'Alger, portant création d'une structure institutionnelle permanente graduellement développée qui a mené à la création des Chapitres du Groupe des 77 à Rome (FAO), Vienne (UNIDO), Paris (l'UNESCO), Nairobi (UNEP) Entant que la plus grande coalition du Tiers-Monde dans les Nations unies, le Groupe des 77 fournit les moyens pour le Tiers-Monde pour articuler et promouvoir ses intérêts économiques collectifs et augmenter ses capacités sur les principales questions économiques internationales dans le système de Nations unies et promouvoir la coopération économique et technique parmi des pays en voie de développement ; <http://www.sommetjohannesburg.org/institutions/frame-g77.html>

¹⁶⁵ OLIVIER, G., *L'aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.58.

¹⁶⁶ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.38-39.

En 1967, sort un ouvrage dont le titre est significatif du paradoxe de l'enjeu de l'aide au développement : *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée* de Vlerick¹⁶⁷. Il définit l'aide au développement comme une aide sollicitée, sous-entendu que les pays du Sud demandent cette aide protectrice à quelques pays définis plus tard dans le rapport comme étant les pays du Nord. Or dès l'introduction, l'aide au développement est « une réponse du monde industrialisé à ce défi » qui est de résoudre cette « situation intenable [...] qui est] génératrice de déséquilibre et de vulnérabilité économiques, mais constitue en outre un danger réel pour la paix mondiale »¹⁶⁸. Le monde industrialisé est l'acteur premier qui incite à l'attribution de ces aides dans un intérêt propre ou commun : l'auteur cite d'ailleurs J. F. Kennedy : « *If the society cannot help the many that are poor, it cannot save the few that are rich* »¹⁶⁹. Il est donc étonnant que la signification du titre porte sur l'aide qui est censée être « sollicitée » et qui en fait, par sa définition, est une aide inspirée par les pays du Nord. On continue d'entendre à différents échelons administratifs que l'assistance technique est une réponse proactive des institutions aux problèmes des pays du Sud. Les agences onusiennes et les ONG n'attendent pas la demande des partenaires, mais anticipent les demandes et mettent en place les actions, pour certaines, sans aucun partenaire, et pour d'autres en envisageant un argumentaire ou des financements propices à leur mise en place. De même nous avons entendu, lors d'une conférence¹⁷⁰ un responsable de l'assistance technique sénégalaise porter à l'attention des Occidentaux que l'assistance envoyée et même « proposée » comptait dans les « dettes publiques sénégalaises » alors qu'il n'en était pas l'initiateur. Il invitait donc les partenaires à d'une part, se faire connaître auprès de son service mais également à se rapprocher des partenaires publics sénégalais pour qu'ils puissent harmoniser leurs moyens d'action. Il s'agit ici de nuancer l'implication des bénéficiaires de l'aide dans le choix des actions, et des projets et de rendre compte du peu de marge de manœuvre dans la prise d'initiative. Nous montrons ainsi qu'il est encore très difficile de voir dans l'aide octroyée, une véritable prise en compte des partenaires.

B - Les aides publiques aux développements et la guerre

Les pays membres de l'OCDE ont également « compté en APD des financements qui ne servaient pas réellement au développement. Ainsi, les États-Unis faisaient passer dans leurs APD les remises de dettes sur des contrats militaires passés avec des pays alliés, ce qui n'était, ni plus ni moins, que des subventions publiques à leurs exportations militaires »¹⁷¹. En 2001, la cohérence des politiques devient un thème récurrent de toutes les nouvelles lignes directrices du CAD sur des sujets importants comme la réduction de la pauvreté, le

¹⁶⁷ VLERICK, A.J. (dir.), *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée, rapports Vol. 1 du 8^e congrès Flamand des sciences économiques, 19 et 20 mai 1967, Séminaire d'Economie appliquée, Université de Gand, 383 p, p.1.*

¹⁶⁸ *Ibid.* p 1.

¹⁶⁹ Traduction : « *si la société ne peut pas aider la majorité pauvre, elle ne pourra pas sauver non plus les quelques riches* »

¹⁷⁰ HCCI, Ministère des Affaires étrangères, ministères de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, *Forum international Equité et développement. Des pratiques de mise en œuvre de l'équité*, Paris, 6-7 novembre 2007

¹⁷¹ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.36-38.

renforcement des capacités commerciales, le développement durable et la prévention des conflits violents¹⁷². « La disparition des dangers liés à la guerre froide et à l'expansion du communisme a diminué notablement l'intérêt des pays occidentaux, notamment des États-Unis, vis-à-vis des pays de l'ex Tiers-Monde. L'aide occidentale se limite de plus en plus aux pays suscitant un intérêt géostratégique, commercial ou économique. À la fin des années 80, des pays comme Israël et la Jordanie, au premier plan des enjeux proche-orientaux, recevaient respectivement une aide de 110 et 280 \$ US par habitant, alors que l'Éthiopie n'en recevait que 20 et le Bangladesh 15. Lorsque la guerre du Golfe éclate, les États-Unis annulent près de la moitié de la dette égyptienne en échange de son ralliement au camp occidental, et comptabilisent cette réduction dans leur budget d'aide publique au développement. Plus récemment, la hausse de l'APD américaine constatée en 2001, résulte pour l'essentiel du soutien financier de plus de 600 millions de dollars accordés en un temps record au Pakistan à la suite des événements du 11 Septembre 2001. Similairement la guerre déclenchée en Irak, au printemps 2003 a donné lieu à une augmentation massive des crédits de l'agence de coopération USAID, pour la reconstruction du pays, profitant quasi exclusivement aux entreprises américaines. »¹⁷³ La France, de son côté, ne déroge pas à la règle. « L'évolution de l'aide française au développement n'a pas échappé à la tendance générale des dix dernières années. Avec une baisse de 5,7 % par an de 1992 à 1998¹⁷⁴ et une diminution totale de 13 milliards de francs entre 1994 et 2000, la France est même, avec les États-Unis, ceux qui ont le plus réduit leur aide au développement au cours de la dernière décennie. [...] Cependant semblant confirmer le récent engagement de la France d'augmenter son budget d'APD pour atteindre 0,5 % du PIB en 2007 et 0,7 % en 2012, le montant de l'aide française a sensiblement augmenté ces deux dernières années »¹⁷⁵. Cette augmentation semble être étroitement corrélée avec les nouvelles stratégies engagées suite aux événements du 11 Septembre 2001.

Les terribles événements du 11 Septembre, avec les attaques terroristes lancées contre le World Trade Center et d'autres cibles, ont aussi des retombées dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. Ils relancent chez l'ensemble des partenaires la réflexion sur les liens entre développement et sécurité et incitent le CAD à organiser des réunions spéciales sur l'Afghanistan (2002) et l'Irak (2003)¹⁷⁶. L'aide versée permet ainsi à certains États de retrouver une place et une influence en tant que puissance à prendre en compte. C'est le cas exemplaire du Canada dont l'aide de moins de 7 millions de dollars en 2000 est passée à plus de 90 millions de dollars en 5 ans. C'est donc une

¹⁷² Le rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.32 En 1980 lors de la crise de l'endettement une nouvelle importance est donnée à l'ajustement structurel sous la présidence de Rutherford Poats au CAD. R. Poats était conseiller du Président Carter au sein de l'état-major des collaborateurs de la Maison Blanche et au Conseil national de sécurité. Il avait occupé auparavant le poste de Premier vice-président et président par intérim de l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) et d'Administrateur adjoint de l'USAID.

¹⁷³ OLIVIER, G., *L'aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.36-41

¹⁷⁴ Cf. CHARASSE, M., *rapport général fait au nom de la Commission des finances du Sénat sur le projet de la loi de finance pour 2001, décembre 2001.*

¹⁷⁵ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.47.

¹⁷⁶ Le rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.34

coopération civilo-militaire qui a été organisée en Afghanistan par le gouvernement canadien à travers le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et du Ministère de la Défense Nationale (MDN). La stratégie 3D (défense, diplomatie, développement¹⁷⁷) menée par le Canada génère pour François Audet¹⁷⁸ des résultats indésirables pour les humanitaires et la population civile. Le Conseil canadien de la coopération souligne plusieurs préoccupations et risques, au vu de l'amalgame des interventions civiles et militaires¹⁷⁹ : mise en danger des humanitaires et des civils qui sont pris pour cible par des factions pensant qu'ils sont de connivence avec telle ou telle partie ; aide humanitaire employée à des fins militaires pour amener la population à se rallier à un camp, échange de l'aide contre des renseignements.

Le CAD organise une réunion d'experts sur le thème *La reconstruction et le redressement de l'Afghanistan : imaginer l'avenir*¹⁸⁰. En permettant un débat ouvert sur des questions complexes et fondamentales en rapport avec les stratégies de reconstruction et d'aide humanitaire, celle-ci débouche sur de précieux conseils pour les décideurs et les praticiens¹⁸¹. Pour autant, le CAD dans son rapport¹⁸² *the limits and scope for the use of development assistance incentives and disincentives for influencing conflict situation : case study Afghanistan* précise les limites des influences de l'aide sur un conflit. Le CAD organise également une *Réflexion sur la reconstruction de l'Irak* (à Paris les 21 et 22 juillet 2003). En 2003 la réunion à haut niveau du CAD entérine en outre l'ouvrage de référence intitulé *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme*¹⁸³. Le but de cette réunion est de permettre un échange de vues informel avec la communauté des donateurs sur les questions complexes soulevées par la reconstruction et la transition de l'Irak et plus particulièrement : *i*) échanger des informations sur les évaluations des besoins émergents et en débattre, *ii*) voir comment appliquer les enseignements tirés de l'expérience accumulée dans d'autres pays, et *iii*) examiner comment assurer une collaboration efficace entre les donateurs.¹⁸⁴ En 2004, la réunion à haut niveau du CAD adopte une déclaration sur le thème ***Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : Principes et bonnes pratiques*** préconisant l'application d'une approche à l'échelle de

¹⁷⁷ Pour en savoir plus sur la stratégie 3D, se référer aux ouvrages et articles suivants : LEBOEUF, A., « Entre développement et sécurité, les interventions allemandes en crise », IFRI, Janvier 2009, 51 p. Et De HOOP SHEFFER, A., Editorial, *Politique américaine*, n°17, 2010.

¹⁷⁸ AUDET, F., « Afghanistan : l'approche 3D et l'insécurité humaine », in *Canadian Consortium on Human Security*, Janvier 2007, Vol 5, en ligne www.humansecurity.info/vol51-audet/4527476304 (septembre 2010).

¹⁷⁹ Conseil canadien de la coopération internationale, 2005, http://www.ccic.ca/f/docs/002_peace_2005-04-10_afghanisatn_briefing_note.pdf. (septembre 2010).

¹⁸⁰ CAD-OCDE, *La reconstruction et le redressement de l'Afghanistan: Imaginer l'avenir*, mai 2002, Paris.

¹⁸¹ Le rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.34

¹⁸² CAD, OCDE, *The Limits and Scope for the Use of Development Assistance Incentives and Disincentives for Influencing Conflict Situation : Case Study Afghanistan*, 2002, p.6. <http://www.oecd.org/dataoecd/46/46/24438978.pdf> (mars 2012)

¹⁸³ CAD-OCDE, *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme Principaux points d'ancrage pour l'action*, OCDE, 2003, 26 p.

¹⁸⁴ Le rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.36

l'ensemble de l'administration pour aider les pays en développement à faire face à des situations de conflit violent et à un climat généralisé d'insécurité et de crainte¹⁸⁵.

Sous l'effet d'opérations exceptionnelles de remise de dette en faveur de l'Irak et du Nigeria, l'APD nette de l'ensemble des membres du CAD dépasse, et c'est une première, 100 milliards de dollars. Le rapport APD/RNB lui, atteint son niveau le plus élevé depuis 1992 (0,33 %). Au Sommet des Nations Unies, au Sommet du G8 à Gleneagles et au Conseil de l'Union Européenne, les dirigeants politiques prennent l'engagement de procéder à des accroissements notables de l'APD pour 2010. Comme on l'a vu précédemment, les États-Unis constituent de loin le premier bailleur de fonds bilatéral¹⁸⁶. À ce titre, toute évolution importante dans un sens ou dans l'autre de ces crédits d'aide se traduit de façon significative sur l'évolution du montant de l'APD mondiale. Or la hausse de l'aide américaine constatée de 2001 à 2003 ne s'inscrit pas tant dans un programme d'action de lutte contre la pauvreté à long terme, que dans la réaction soudaine aux attaques terroristes du 11 Septembre 2001 et des événements guerriers opérés en Afghanistan et en Irak¹⁸⁷. La réunion à haut niveau du CAD approuve l'expérimentation sur le terrain des principes pour l'engagement international dans les États fragiles, fruit des travaux du processus d'apprentissage et de conseil sur les situations de partenariat difficile mis en place par le CAD et la Banque Mondiale. Ils s'accordent donc sur les définitions des activités de coopération technique et de soutien civil pour la réforme des systèmes de sécurité pouvant être comptabilisées dans l'APD¹⁸⁸.

§ 3 - Les aides comme coopération internationale et échange économique : l'évolution stratégique

Senghor définissait l'aide ainsi : « L'aide n'est plus une opération politique ni économique, mais une action morale »¹⁸⁹. Dans la même idée, Sachs la définissait ainsi : « En réalité la finalité du développement est toujours éthique et sociale et se traduit par un contrat social fondé sur le principe de solidarité »¹⁹⁰.

¹⁸⁵ Ibid., p 36.

¹⁸⁶ Il faut rappeler ici que le concept de sécurité aux Etats-Unis est étroitement lié avec la sécurité et la situation politique de ses voisins ou de ses alliés : en 1823, la doctrine de Monroe qui introduisit le concept de l'intérêt des Etats-Unis le reliant à la stabilité interne des Etats voisins et des pays de l'Amérique latine ainsi que des monarchies européennes. Toute déstabilisation interne de ces pays pouvait alors constituer une menace à la sécurité des Etats-Unis. De 1880 à la fin de 1930, la sécurité fut énoncée dans des termes similaires à la doctrine Monroe, tout en étant élargie aux problèmes sociaux internes et aux conflits de classe. De plus en plus, ces derniers furent présentés comme la source principale de l'insécurité - ce que l'allocution de Franklin D. Roosevelt en 1938 met en évidence lorsqu'il identifie les mouvements préconisant une prise de conscience de classe comme l'« une des grandes faiblesses de la nation américaine » Cf. Ayse Ceyhan, *Sécurité, frontières et surveillance aux Etats-Unis après le 11 septembre 2001*, in *Culture et conflits*, p. 113-145

¹⁸⁷ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.46

¹⁸⁸ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.36-37.

¹⁸⁹ SENGHOR, L-S., in DOMENACH, J.M., *Préface de L'Aide au développement, obligation morale ?*, Centre de l'Information économique et sociale de l'ONU, N.Y, 1971, 29 p. p.IV.

¹⁹⁰ SACHS, I., *Le « Quantitatifs et le qualitatifs-quelques questions sur les enjeux et les limites de la mesure du développement »*, in *Revue internationale des sciences sociales*, mars 1995, n°143, p.9-20, p.9, Cf.

Le concept d'« aide » doit donc être réfléchi. Les institutions internationales et nationales définissent différemment l'aide publique au développement en y intégrant des coûts et des actions qui ne sont pas identiques pour toutes. Pour autant elles ont ceci en commun, qu'elles s'inscrivent toutes dans la logique de la doctrine du solidarisme et inscrivent la notion de dette sociale au sein des rapports sociaux. La « doctrine du solidarisme » formulée pour la première fois par Bourgeois en 1896 dans son œuvre *Solidarité*¹⁹¹ est fondée sur le principe de la dette. « Une part importante de son activité [l'homme], de sa propriété, de sa liberté et de sa personne résulte de l'échange de services qui s'établit entre lui et les autres hommes. Cette part est sociale et est mutualisée ».¹⁹² Cet échange de services constitue ce que Bourgeois appelle « un contrat d'association » qui lie tous les hommes entre eux. Cette façon de penser les liens entre les individus sous forme de contrat donne à l'État la mission de « garantir le progrès social »¹⁹³. Le concept d'aide est largement polysémique et peut revêtir plusieurs formes, que l'on prenne en compte les acteurs ou la manière d'aider.

François-Marie Daudin définissait l'aide au développement comme **un flux gratuit** entre les Nations : « une des formes de ces flux gratuits est l'aide publique au développement (APD) »¹⁹⁴. En quoi cette aide est-elle gratuite ? En quoi cette aide ne ferait-elle pas partie du processus social de don et de contre-don dont parlait Lévi-Strauss ? Quelle est cette notion de gratuité alors qu'il s'agit bien d'un don, qui par définition et par construction ressort bien d'un coût particulier pour les acteurs (imposition des citoyens des pays donateurs, endettement des pays bénéficiaires, ajustement structurel, don selon conditionnalités, etc...). Cette définition révélerait éventuellement une idéologie, une représentation bien particulière plutôt qu'une description adéquate du réel et des faits qui entourent la réalité et l'implication sociopolitique de ces dons. Ce qui est pourtant intéressant dans cet article, c'est l'apparition du nouveau concept de « biens publics mondiaux » qui sert selon François-Marie Daudin « de justification générale pour l'APD »¹⁹⁵. Il argumente son propos dans le sens d'une évolution qualitative de l'aide publique au développement qui selon lui compenserait la baisse quantitative de l'aide. Il analyse l'évolution de trois facteurs qui lui semblent essentiels pour l'amélioration qualitative de l'aide :

1 - L'augmentation de l'aide par voie onusienne ou par la voie des ONG, **organismes** qui selon lui sont « moins à même d'être exploitées pour l'entretien d'une relation clientéliste ». Cependant, même en supposant que les États en retirent de la liberté d'action, de l'indépendance à l'égard des pays donateurs, en quoi et à quel moment les agences de l'ONU, ou les ONG ont-elles montré leur efficacité dans le développement d'un pays ? De

aussi « Mesurer et évaluer le développement », in *Revue internationale des sciences sociales*, mars 1995, n°143, p.1-148.

¹⁹¹ BOURGEOIS, L., *solidarité*, Villeneuve-d'Ascq, Presses du Septentrion, 1896. Sur BOURGEOIS, L. et la doctrine solidariste cf., PAUGAM, S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, 2007, p.15-28.

¹⁹² PAUGAM, S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, 2007, p.15.

¹⁹³ *Ibid.*, p.16.

¹⁹⁴ DAUDIN, G., « Aide au développement, sommes-nous plus ou moins solidaires ? », *Revue de l'OFCE*, Avril 2004, N°85, p.297-310, p.299.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 300.

plus d'après son étude, le transfert aux ONG et aux organismes multilatéraux ne révèle pas une croissance significative au point de suggérer une telle conséquence dans l'aide ;

2 - L'augmentation de l'aide bilatérale « non liée », c'est-à-dire des programmes d'aide qui sont associés à des obligations d'achats dans les pays donateurs ;

3 - L'augmentation des dons par rapport aux dépenses sous forme de prêt.

Son argumentaire sur la valeur quantitative de l'aide a montré que « la baisse des flux d'APD a en partie été compensée par la transformation de leur forme, de plus en plus favorable aux pays bénéficiaires. Il y a moins d'aide, mais elle est « qualitativement » plus solidaire »¹⁹⁶. Pour Vander Eyken, la définition donnée par Mason¹⁹⁷ paraît être à la fois la plus simple et la meilleure : « Doit être considérée comme aide, **tout ce qui est donné ou accordé sans contrepartie ou rétribution équivalente** ». Il rajoute à cette définition deux éléments importants : « Nous entendons par là « sans contrepartie ou rétribution économique » ». Si l'on considère comme « contrepartie » le renforcement de la position stratégique, l'accroissement de l'influence politique ou diplomatique, ainsi que la satisfaction psychologique que peut ressentir un bienfaiteur, alors la notion d'« aide » selon la définition de Mason n'existe plus au sens strict. En deuxième lieu, dans le domaine économique, seules les rétributions directes peuvent entrer en ligne de compte. « Même si le pays industrialisé, en donnant ou en accordant quelque chose, obtient un avantage indirect [...], nous considérerons néanmoins cette aide comme constituant une aide. »¹⁹⁸ Si l'on suit sa position, la valeur de l'aide au développement doit s'approcher alors de zéro, car chaque don, attend nécessairement un contre-don¹⁹⁹, même si celui-ci n'est qu'en valeur. Chaque don, même s'il est en perte pour les pays riches sera automatiquement un gain de valeur, voire d'honneur sur l'échiquier international. L'aide au développement est comme le *Potlatch*²⁰⁰ un système de relations qui implique des règles, toute une procédure cérémonielle qui se traduit dans la société contemporaine par des réunions diplomatiques mais aussi par des gains en valeur, pour celui qui donne. En effet, selon Mauss, dans l'acte du don et du contre-don, les groupes sociaux « échangent » bien plus que du matériel et des mots, ils insufflent une partie d'eux-mêmes. Le symbolisme dans l'échange est tout aussi, sinon plus important, que la valeur de l'objet en lui-même²⁰¹. L'évaluation de l'aide pour les acteurs est nécessaire en ce qu'elle laisse une large part à « l'échange » entre les pays bénéficiaires et les pays donateurs. Elle permettrait ainsi de rétablir des liens constructifs pour formuler ainsi le don et le contre-don.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 303.

¹⁹⁷ MASON, E.S., *The equitable sharing of military and economics aid burdens, Proceeding of the Academy of Political science, Columbia University, XXVII, 1963.*

¹⁹⁸ VANDER EYCKEN, H., VLERICK, A.J.(dir.), *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée, rapports Vol. 1 du 8^e congrès Flamand des sciences économiques, 19 et 20 mai 1967, Séminaire d'Economie appliquée, Université de Gand, 383 p, p.33.*

¹⁹⁹ MAUSS, M., *Essai sur le don : forme et échanges dans les sociétés archaïques, PUF, 2007, 248 p.*

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ Cf. également RAMEL, F., *Lévi-Strauss et les relations étrangères des tribus primitives, Klesiis, Hommage à Claude Levis Strauss, 2008.*

A - Les termes unilatéraux de l'échange économique

L'aide au développement, est souvent confondue avec la « coopération au développement » : « sous diverses formes, par la voie bilatérale ou la voie multilatérale, les pays riches accordent de l'aide aux pays pauvres : aide financière, tant du secteur privé que du secteur public, assistance technique, soutien par le truchement de la politique commerciale, etc...»²⁰². Là encore il s'agit par cette définition de comprendre les relations de coopération de manière unilatérale, dans le sens où les pays occidentaux (dits « pays riches ») soutiennent les pays pauvres ; dans ce type de lien il ne peut y avoir de coopération. Elle existe pourtant si l'on ne nie pas l'autre sens de la coopération et les acteurs, c'est-à-dire ce qu'apportent les pays du Sud aux pays du Nord, en termes de richesses culturelles, richesses économiques, richesses sociales et environnementales. Pourtant, l'aide publique au développement pourrait être largement fondée dans le sens inverse : une association sénégalaise proposait de monter un projet en direction des Occidentaux : le taux de suicide de ces derniers dépassant largement celui des États africains²⁰³, l'association proposait d'organiser des actions pour les personnes déprimées, seules, et de créer un climat propice au soutien et à la thérapie. Les problèmes de violence de la jeunesse peuvent également trouver une solution par les approches africaines. De nombreux jeunes Français sont soutenus au Sénégal par un entourage qui leur réapprend les valeurs telles que le respect, la famille, la patience, la valorisation de soi, de la communauté, de sa propre histoire, valeurs qui ont de la difficulté à être transmises en France, ou dans les institutions pour la jeunesse (MJC, centre sociaux, etc...). De nombreux problèmes investis par les politiques publiques tels que le rejet et la solitude des personnes âgées en Occident ou la dépression, pourraient trouver une réponse grâce aux soutiens des pays africains. La volonté de créer des liens positifs et politiques est réelle, mais n'appartient pas encore à la définition et n'existe pas encore dans la pratique usuelle de l'aide publique internationale qui reste unilatérale. Ce problème n'est pas récent et rejaillit parfois dans les débats politiques concernant par exemple, la prise en compte et la valorisation de l'engagement des Africains dans les affaires militaires françaises jusqu'à la défense de son territoire pour la libération de l'Europe durant la Seconde Guerre mondiale²⁰⁴. Pour le cas spécifique du Sénégal, nous devons mentionner ne serait-ce que brièvement, l'histoire des tirailleurs sénégalais : créé en 1857 par Napoléon III, le groupe des tirailleurs sénégalais participe à toutes les guerres françaises, les guerres coloniales, aux guerres de défense du territoire : 161 000 Sénégalais et Malgaches participent à la Première Guerre mondiale et défendent la France lors des batailles de Verdun, de la Somme et des Dardanelles, 179 000

²⁰² VLERICK, A.J.(dir.), « L'aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée », *op. cit.*, p.1

²⁰³ *Le suicide est un acte social qui existe de part et qui tend à se développer pour autant il reste prépondérant dans les pays occidentaux (Lituanie, Russie, Biélorussie, Etats-Unis, France...) et des taux moindre en Afrique avec tout de même des exceptions dans la région d'Afrique centrale, en Somalie et en Afrique du Sud où le taux de suicide est tout aussi élevé. Cf. données de l'OMS. <http://globometer.com/mortalite-suicides.php>*

²⁰⁴ Cf. notamment, MOUMLAYE AIDARA, A., *L'histoire oubliée des tirailleurs sénégalais de la Seconde Guerre mondiale*, Éditions Le manuscrit, 2005 ; MOURAGUES, J-F., *Une Histoire Oubliée. Marche Sempres Mai Morirem. Les tirailleurs sénégalais de Perpignan 1923-1940*. Cap-Béar Editions.

sont mobilisés lors de la Seconde Guerre mondiale. Rappelons que les tirailleurs sénégalais représentent 23 nationalités africaines. Ce n'est qu'en 2007, après un long métrage « Indigènes » réalisé par Jamel Debbouze et plébiscité par le public français que le gouvernement français s'emparera du problème et apportera une certaine justice et une réciprocité attendue : 60 ans après, les militaires africains recevront les mêmes indemnités que leurs frères d'armes français.

Cette unilatéralité est aussi rendue explicite dans la définition de l'aide publique au développement du CAD. Le CAD a élaboré la définition de l'aide publique au développement en 1969, à savoir : l'apport de dons et de prêts assortis de conditions favorables provenant du secteur public des pays donateurs, aux fins de développement, hors remboursement du capital, et abstraction faite des intérêts. La définition a été resserrée en 1972 par l'ajout d'un niveau minimum d'éléments de *libéralité* que les prêts doivent avoir pour être comptabilisés dans l'APD²⁰⁵. Le CAD renforce donc de nouveau la Recommandation sur les conditions financières et les modalités de l'aide, en portant de 84 % en 1972 à 86 % en 1978 l'objectif concernant l'élément de libéralité moyen du programme d'APD de chaque membre, et en prévoyant des conditions plus libérales pour les pays les moins avancés²⁰⁶.

Du séminaire de 1966, surgit déjà l'intérêt des économistes pour réfléchir à l'évaluation, l'efficacité de l'aide, et la forme des dons : « ce n'est pas le processus du développement lui-même, avec les nombreux problèmes qui s'y rattachent, qui constitue le thème central de ce Congrès, mais bien la manière suivant laquelle l'aide au développement est conçue, programmée, organisée et dispensée par les pays mêmes qui l'octroient »²⁰⁷. Selon leur plan de travail, ils souhaitent esquisser des bilans économiques de l'aide, les modalités, l'importance et la destination de l'aide, les difficultés rencontrées, les facteurs limitatifs, les problèmes spécifiques, les résultats atteints... Ce n'est qu'après ce lourd et important travail d'analyses, de collectes de données, qu'ils pourront enfin émettre « certaines considérations critiques sur l'aide au développement, telle qu'elle est perçue par les bénéficiaires eux-mêmes »²⁰⁸. Il est ici étonnant et courant de voir que par les méthodes des sciences sociales, on soit en mesure de provoquer un colloque sur l'aide au développement en voulant s'intéresser à son efficacité sans entretenir de lien dès les prémisses de l'enquête avec les principaux concernés. Il est, à notre sens, difficile d'établir une analyse sérieuse en prenant en compte seulement en dernier ressort, les critiques et remarques des pays bénéficiaires. Leur objectif est clairement identifié au départ : l'élaboration d' "une sorte" de « doctrine économique » de l'aide au développement. Ces dernières années, un groupe d'économistes a

²⁰⁵ *L'APD se compose des apports de ressources qui sont fournis aux pays moins développés et aux institutions multilatérales par des organismes officiels, y compris des collectivités locales ou par leurs organismes gestionnaires qui, considérés séparément, au niveau de chaque opération, répondent aux critères suivants : a) être dispensés dans le but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays les moins développés ; b) revêtir un caractère de faveur et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (pour un taux d'actualisation de 10 %).*

²⁰⁶ *Rapport de l'OCDE, Datas marquantes, historique du comité d'aide au développement, op. cit., p.20.*

²⁰⁷ *VLERICK, A.J. (dir.), L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée, op. cit., p.3.*

²⁰⁸ *Ibid., p 6.*

travaillé activement à édifier ce que l'on pourrait appeler la théorie économique ou encore « la rationalité économique » de l'aide au développement »²⁰⁹. On peut ici souligner l'amalgame certain, une confusion dans la pensée scientifique de ces auteurs : « dans une matière aussi complexe que la coopération au développement, qui repose sur une multitude de motivations variées, - l'analyse scientifique se fondant sur la « doctrine économique peut avoir un effet clarifiant - »²¹⁰. « On ne peut en effet, perdre de vue que l'aide au développement a, en définitive, comme objectif la promotion du bien-être dans les pays en voie de développement et dans le monde dans son ensemble. Depuis que l'économie repose sur une base scientifique, la promotion du bien-être est devenue une de ses préoccupations essentielles »²¹¹. La compréhension de la diversité et la complexité du social ne peuvent s'arrêter au choix d'une discipline scientifique. Chaque méthode choisie comporte des biais, mais insuffle à la réflexion un cadre de pensée, et les analyses qui en sont issues apportent une vision particulière et non globale de la réalité. La transversalité des disciplines choisies notamment pour réaliser les évaluations, est un atout pour une compréhension plus fondée de la réalité sociale. Bien que la science économique soit très importante pour comprendre le monde, et on ne peut l'ignorer, le dépassement du « tout économique » nécessite de se référer aux autres disciplines, anciennes ou novatrices. Il n'en reste pas moins qu'historiquement les définitions du développement relèvent essentiellement de l'économie : l'aide au développement se définit principalement par les économistes comme étant « le volume global ou le flux total des moyens mis à la disposition des pays en voie de développement ; on ne considère comme aide que le résultat net du rendement auquel on a renoncé, c'est-à-dire après déduction des rentrées que le transfert de moyens a pu engendrer. Ce résultat net pourrait être défini comme l'élément coût de l'aide accordée »²¹².

Selon Vander Eycken, il peut y avoir deux définitions de l'aide²¹³ soit « du point de vue des pays qui octroient l'aide, tous les moyens utilisés en vue de réaliser les objectifs de politiques économiques déjà cités, doivent être considérés comme constituant une aide. [...] Nous avons défini la notion d' « aide » du point de vue du développement en nous basant sur les résultats. Pour définir la même notion, mais du point de vue des industrialisés, cette fois nous nous sommes appuyés sur les objectifs : dans ce cas, l'aide peut être considérée comme l'ensemble des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. » La définition portant sur les coûts, les résultats et les objectifs date des premiers rapports d'économistes sur l'aide au développement. La méthode d'évaluation portant sur les coûts et les résultats qui sous-tendent aujourd'hui l'ensemble des relations entre les pays bénéficiaires et les pays donateurs en matière de mise en œuvre des programmes d'aide, que nous verrons par la suite, n'est donc pas nouvelle et reflète les pensées des économistes des années 60, au tout début des indépendances africaines.

²⁰⁹ *Ibid.*, p.10.

²¹⁰ *Ibid.*, p.10.

²¹¹ *Ibid.*, p.10.

²¹² *Ibid.*, p.11.

²¹³ VANDER EYCKEN, H., VLERICK, A.J. (dir.), *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée*, op. cit., p.32.

B - L'implication des bénéficiaires...

L'implication des bénéficiaires est une nouvelle donne dans la manière de construire les programmes. Les termes de coopération, d'échange et de contrat arrivent dans l'espace sémantique et donc dans le champ politique et social de l'évaluation et de la mise en œuvre des programmes de coopération, mais surtout le terme « participatif » apparaît qui renvoie à la question des méthodes d'évaluation dites « participatives ». « Des voix s'élèvent et remettent en cause l'éthique même de l'aide. Le principe d'assistance à des populations dépendantes se voit contesté. [...] L'idée d'imposer une vision occidentale du développement à des populations qui ont une culture et une histoire différentes n'est plus acceptée. C'est aussi la façon de conduire des programmes, sans consultation des populations bénéficiaires, comme l'expliquent Stéphane Hessel, Claude Marchant et bien d'autres historiens, sociologues, chercheurs et militants, qu'il est nécessaire de passer de cette notion dépassée d'« aide » à des processus plus participatifs comme la coopération, les partenariats, l'échange, le contrat... »²¹⁴. Selon Guillaume Olivier il est, désormais admis par la plupart des acteurs professionnels et des bailleurs de fonds nationaux ou internationaux qu'un projet de développement n'est utile et bénéfique que « s'il répond expressément à une demande des populations bénéficiaires ; s'il permet à ces dernières d'acquérir leur indépendance à court ou moyen terme ; si le projet est mis en place et géré principalement par ces populations. [...] le projet peut ainsi servir d'effet levier pour des initiatives et des projets locaux »²¹⁵. C'est aussi la position de Michel Severino, Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) dans son ouvrage paru en 2010, *Le temps de l'Afrique*²¹⁶.

D'autres formes de contestation soulignent « l'ambiguïté des politiques de coopération au développement »²¹⁷. En 1986, Joseph Wheeler est alors élu Président du CAD et le CAD adopte les Principes pour la coordination de l'aide. Wheeler était Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Auparavant, il était Administrateur adjoint de l'USAID. À sa réunion à haut niveau, le CAD adopte les principes directeurs relatifs à l'aide en faveur de la rationalisation des politiques des programmes de développement et des conséquences pour la coordination. Les membres du CAD acceptent que la responsabilité centrale de la coordination de l'aide incombe à chaque gouvernement bénéficiaire. Il importe au plus haut point que les pays en développement préparent, avec l'assistance de la Banque Mondiale, du FMI et du PNUD, des stratégies et des programmes de développement efficaces qui peuvent servir de base à la coordination de l'aide²¹⁸. La réunion à haut niveau du CAD souscrit en 1996, à une nouvelle stratégie pour le développement intitulée *Le Rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*²¹⁹.

²¹⁴ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.41.

²¹⁵ Ibid. p.43.

²¹⁶ SEVERINO, J-M., *Le Temps de l'Afrique*, ed. Odile Jacob, Paris, 2010

²¹⁷ GABAS, J-J., *Nord-Sud, l'impossible coopération ?*, 2002, Paris 113 p.

²¹⁸ *Le rapport de l'OCDE, Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.22-23.

²¹⁹ OCDE, *CAD Le Rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*, 1996, <http://www.oecd.org/fr/cad/15249681.pdf>

S'appuyant sur l'expérience accumulée et sur les conclusions d'une série de conférences internationales, cette stratégie met l'accent sur un développement centré sur l'être humain, l'appropriation locale, l'intégration au système mondial et le partenariat international. Elle se veut servir de base à un nouveau partenariat mondial avec les pays en développement et à un renforcement de la coordination afin d'obtenir des résultats au plan mondial. Cette stratégie sera ensuite entérinée par le Conseil de l'OCDE, (réunion des ministres et par le Sommet du G 7. Les objectifs qui y sont définis sont les suivants²²⁰ :

1 - Le bien-être économique :

- Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage d'habitants des pays en développement vivant dans l'extrême pauvreté.

2 - Le développement social :

- Assurer une éducation primaire à tous les habitants de tous les pays en 2015.
- Obtenir des avancées indéniables vers l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes en supprimant toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005.
- Faire chuter des deux tiers les taux de mortalité des nouveau-nés, et des enfants de moins de cinq ans, et des trois quarts les taux de mortalité maternelle, d'ici 2015.
- Dans le cadre des systèmes de soins de santé primaire, offrir à tous les individus en âge de procréer, la possibilité d'avoir accès, le plus rapidement possible et au plus tard en 2015, à la santé génésique.

3 - La durabilité et la régénération de l'environnement:

- D'ici à 2005, mettre en œuvre dans tous les pays en développement les stratégies nationales de développement durable, afin de véritablement inverser avant 2015, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national, la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

En outre-pendant que les stratégies politiques sont redéfinies, la réunion à haut niveau du CAD procède au lancement d'une nouvelle initiative en vue de l'examen de la cohérence et de l'efficacité du système international d'aide dans divers pays partenaires (le Mali sera le premier où sera réalisé un tel exercice). Le CAD organise un atelier à haut niveau sur le thème

²²⁰ Le rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.29.

« Les procédures de passation des marchés financés par l'aide, le degré de liaison et l'optimisation de l'utilisation des ressources », auquel participent des représentants de pays en développement²²¹. La réunion à haut niveau du CAD adopte une déclaration intitulée *Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial*²²², qui sera ensuite entérinée au Conseil de l'OCDE, par les ministres. Cette déclaration reconnaît que chaque pays en développement est responsable au premier chef de son propre développement et souligne la nécessité d'une participation du public. Elle insiste sur l'importance de stratégies intégrées de développement, englobant tout à la fois les aspects économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Elle fait de la transparence démocratique du respect des Droits de l'Homme et de la règle du droit, les principes clés de toute stratégie intégrée de développement. Sont également adoptées par la réunion à haut niveau des « Orientations pour le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques », une déclaration novatrice intitulée « Égalité entre les hommes et les femmes : vers un développement durable basé sur la participation » visant à faire de cette ambition un objectif stratégique de la coopération pour le développement²²³. La France consacra 39 % de son budget d'aide, au déploiement des infrastructures sociales et administratives.

La part des crédits destinés aux infrastructures sociales et administratives représente 39,1 % de l'aide bilatérale française (cette part se situe au milieu de la fourchette des pays de l'OCDE allant de 18 % pour l'Irlande à 70 % pour le Luxembourg, avec une moyenne générale de 32 %). Mais Olivier constate qu'ils sont majoritairement dirigés vers l'enseignement secondaire et supérieur (comprenant notamment la rémunération d'enseignants français) ainsi que, dans une moindre mesure, vers les bourses allouées aux étudiants des pays bénéficiaires pour suivre un enseignement en France²²⁴. De plus, selon le rapport de la Coordination d'Agén sur l'APD française²²⁵, publié en février 2003, « la quasi-totalité des montants notifiés par la France au titre des étudiants se rapporte à des coûts imputés à des établissements en France ». C'est donc un constat fort et global de l'APD que relève l'ensemble des intellectuels : les aides allouées à divers programmes sont majoritairement au bénéfice des structures des pays donateurs, que ce soit pour leurs structures relevant du secteur public (leurs universités, leur personnel enseignant...) ou encore leurs entreprises privées.

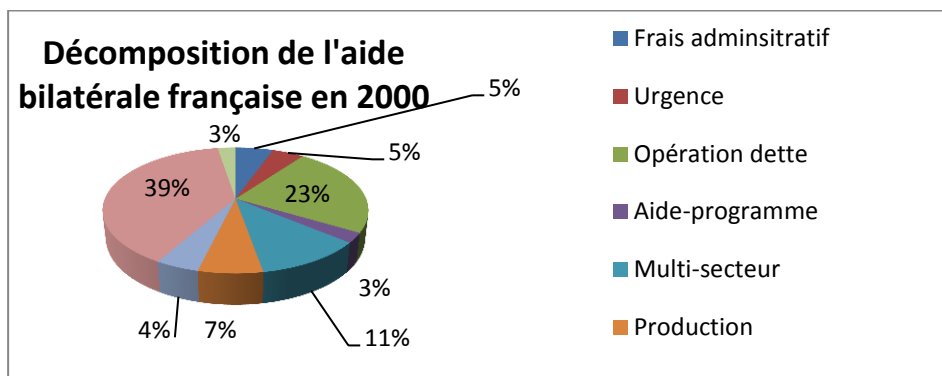
²²¹ *Ibid.*, p.29

²²² OCDE, CAD, *Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial*, Paris, <http://www.oecd.org/fr/cad/2755364.pdf>

²²³ *Le rapport de l'OCDE, Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.28.

²²⁴ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p 71.

²²⁵ Rapport cité in OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p 71.



Source : rapport CAD, OCDE, 2002

Les secteurs de la santé, de l'eau, de l'éducation de base, du renforcement des capacités de l'État et de la société civile ainsi que les programmes de maîtrise de la démographie se partagent moins de 12 % de l'APD bilatérale. C'est deux fois moins que la part allouée à ces secteurs par l'Union Européenne et quatre fois moins que le pourcentage atteint par la Banque Mondiale²²⁶. De toute évidence le travail de la France reste à faire pour mettre en place des aides au développement correspondant aux objectifs africains.

Le CAD réexamine le concept d'APD et la « liste du CAD » à la lumière de l'évolution du contexte de l'aide internationale, en particulier l'émergence de nouveaux bénéficiaires d'aide en Europe orientale et en ex-Union soviétique. Le CAD réexamine également les nouveaux besoins d'aide liés à la démocratisation, à l'environnement mondial, aux réfugiés et au maintien de la paix ainsi qu'à la diversité croissante des pays en développement. Cet examen débouche sur l'adoption d'une nouvelle « liste des bénéficiaires de l'aide », en deux parties, qui se substitue à la « liste des pays et territoires en développement ». Les apports aux bénéficiaires recensés dans la Partie 1 (pays et territoires en développement) seront comptabilisés dans l'APD. Ceux qui sont destinés aux bénéficiaires composant la Partie 2 (pays et territoires en transition) seront considérés comme une « aide publique » et n'entreront pas dans l'APD. Cette liste en deux parties a été utilisée jusqu'en 2005, date à laquelle le CAD est revenu à une liste unique des bénéficiaires de l'aide publique au développement²²⁷. Les définitions de l'APD relèvent largement du contexte et des objectifs politiques visés. À partir des échanges unilatéraux où les objectifs et les indicateurs ne sont qu'essentiellement économiques, on en arrive à réfléchir à la prise en compte des bénéficiaires et à la mise en place de leur propre politique. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de cadres communs : les institutions occidentales s'attachent à harmoniser leurs politiques en définissant leurs objectifs communs pour l'APD ; les États africains s'attachent à construire au sein de chacun d'eux, les structures statistiques, gestionnaires et d'évaluation pour entrer dans le cadre de la mise en œuvre normés des projets. Les moyens de mise en œuvre (outils méthodologiques, structures de décision...) qui permettent aujourd'hui un type particulier de coopération représentent le cadre partenarial, ou « cadre commun ».

²²⁶ Ibid. p.72.

²²⁷ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit.. p 27.

C - De l'unilatéralité... au partenariat

En 1997, la réunion à haut niveau du CAD souligne l'importance de la mise en œuvre de la stratégie définie dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*²²⁸, avec les recommandations suivantes :

- Les pays membres doivent exploiter le consensus existant pour donner effet à la stratégie ; faire en sorte que la coordination fonctionne sur le terrain (y compris en collaborant avec les organisations multilatérales et les nouveaux donateurs) ; encourager les pays en développement à prendre la direction des opérations ; rendre compte périodiquement au CAD des progrès accomplis ; partager des données d'expérience sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il faut trouver le moyen d'inciter les populations locales à prendre les choses en main dans chaque pays.
- Le CAD doit approfondir la question du financement du développement, et notamment s'interroger sur les utilisations des ressources d'APD susceptibles de contribuer à réorienter les apports privés vers les pays pauvres, sur les moyens qui s'offrent de catalyser la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, sur les mesures à prendre pour encourager la coopération Sud-Sud et sur les dispositions propres à susciter un accroissement du volume de l'APD consentie par ses membres. Il doit aussi participer plus largement au débat engagé à l'OCDE sur les questions de cohérence, en particulier dans les domaines de l'environnement, des échanges, de l'investissement et de la corruption. Il doit faire savoir que les objectifs de la stratégie pour le XXIe siècle ne sauraient être atteints si l'on n'y investit pas des ressources.
- Les actions conjointes doivent viser à amorcer le passage concerté à un cadre commun de telle manière que la stratégie ne soit pas perçue comme imposée par les donateurs. Cela nécessite une collaboration avec les organismes des Nations Unies, avec les banques multilatérales, avec les nouveaux donateurs et avec les autres membres de la communauté du développement. Il faut trouver le moyen d'inciter les populations locales à prendre les choses en mains.

En collaboration avec le gouvernement du Mexique, le CAD organise (à Mexico) un forum destiné à permettre un dialogue entre des hauts fonctionnaires des membres du CAD et des pays où sont mis en œuvre des programmes de coopération pour le développement. Le CAD organise le premier séminaire conjoint OCDE/ONU/Banque Mondiale/FMI sur les indicateurs des progrès du développement. Ce dernier rassemble des représentants des donateurs et des pays partenaires, des décideurs et des statisticiens travaillant pour des administrations nationales ou des organisations internationales, qui débattent des indicateurs à

utiliser pour mesurer les progrès accomplis vers les objectifs de développement recensés dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*. Le CAD tient son premier Forum des partenaires du développement sur la mise en œuvre de la stratégie de partenariat²²⁹.

Ce n'est qu'en 2000, suite aux nouveaux accords stratégiques et à la définition des objectifs du nouveau millénaire, qu'un certain nombre de participants du CAD débattent avec Amoako, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, des travaux en cours en vue de promouvoir, pour le développement de l'Afrique, un programme d'action placé sous la conduite des pays africains. Ces échanges débouchent sur la mise en place d'un processus de dialogue, connu sous le nom de « Grande Table Annuelle », entre les ministres des pays africains, les ministres de la coopération et les responsables des organismes d'aide de plusieurs pays du CAD²³⁰. Le CAD conduit une analyse conjointe de l'appropriation et du partenariat en Tanzanie, reposant sur un examen comparatif des programmes d'aide du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande et du Japon dans ce pays²³¹. Le Conseil approuve la mise en place au sein de l'OCDE d'une unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, instance qui est le fruit d'une initiative du G8 et qui a pour mission d'œuvrer à l'avancement d'un plan d'action conjoint au service du développement de l'Afrique et d'en assurer le suivi²³².

Pour conclure sur l'institutionnalisation du développement, l'aide au développement a évolué historiquement durant ces 40 dernières années à travers la création d'institutions propices au déploiement d'un certain nombre d'outils financiers, techniques et idéologiques. Aujourd'hui, la tendance est au partenariat défini comme étant essentiellement la prise en compte des aspirations de la population locale ou étatique dans les objectifs globaux décidés en amont via, l'harmonisation des objectifs et des financements. Le partenariat n'est pas encore vu comme un véritable échange de biens et de services, le processus de développement des pays occidentaux n'entrant pas en ligne de compte malgré les réels problèmes inhérents à ces sociétés. Nous rentrons ici dans la théorie de l'échange, à savoir un mouvement réciproque, entre au minimum deux acteurs (nous intégrerons les idées de Mauss et sa théorie de l'échange dans la prochaine partie). Cette non-réciprocité pourrait s'expliquer par le fait que le développement ne se comprend pas que par les indicateurs socio-économiques construits en Occident mais montrent la prédominance des États occidentaux sur les autres (PIB, croissance, modèle économique, etc...). Nous devons donc connaître les outils utilisés et montrer que la quantification est un modèle particulier de compréhension et que son évolution revêt également des significations fortes pour les représentations sociales et les modes d'action.

²²⁹ Ibid., p. 28-30.

²³⁰ Ibid., p. 32-33.

²³¹ Ibid., p. 36.

²³² Ibid., p.38.

Section 2 - La domination des outils quantitatifs et l'évolution historique des indicateurs :

Le processus d'élaboration des plans nationaux est toujours réalisé en fonction d'objectifs généraux de croissance, des répartitions sociales et régionales des niveaux de vie, des revenus et de la consommation de certains types de biens ou de services (alimentaires, habitat, éducation...) et enfin d'indépendance économique. Les plans nationaux se définissent donc par la maîtrise de l'économie nationale en vue de promouvoir le développement. L'implication de l'État est à la fois de définir ce plan de maîtrise de l'économie et de définir un plan d'accompagnement pour assurer le développement du secteur privé par rapport au marché. Pour les pays occidentaux, la phase organisationnelle comporte les travaux de comptabilité nationale et de projection budgétaire globale, qui sont réalisés par les commissions sectorielles. Il s'agit de coordonner les moyens d'intervention que sont les investissements publics, les politiques fiscales, douanières, de crédits, de prix, etc. Il en est tout autrement dans les pays du Sud où ce sont les tables rondes des bailleurs de fonds qui deviennent les instruments de coordination des aides étrangères et internationales et qui se substituent bien souvent aux plans nationaux. Depuis la "crise" qui a débuté en 2007 par la crise des *subprimes* aux États-Unis, les pays européens comme la Grèce, le Portugal ou l'Espagne sont aujourd'hui soumis à ce type d'organisation. À partir de ces divers exemples de mesure, nous pouvons donner une première définition d'un indicateur²³³. Un indicateur désigne « un élément significatif, repérable dans un ensemble de données, permettant d'évaluer une situation, un processus, un produit... Un indicateur est en principe toujours référé à un critère »²³⁴.

L'état de développement d'un pays consiste donc dans la présentation d'indicateurs globaux de performance de l'économie. Les plus courants sont ceux concernant le PNB par individu.²³⁵ La création à Genève, en 1963, de l'Institut des Nations Unies pour la Recherche Sociale (UNRISD) donna, selon Sachs,²³⁶ le coup d'envoi à d'importantes recherches sur les indicateurs du développement. Les travaux s'orientèrent d'abord vers la construction d'un indicateur synthétique agrégé : la moyenne d'une dizaine d'indicateurs économiques et sociaux. Dans un second temps, l'idée maîtresse fut celle des profils utilisant des indices désagrégés. L'UNRISD est toujours actif dans ce domaine. Westendorf postule notamment pour l'intensification des efforts de recherches dans deux directions : d'une part, par le choix

²³³ Le première acceptation du concept d'indicateur en science de l'éducation est effectué en 1993 par Legendre : « comportement ou élément d'une performance ou d'un processus, qui renseigne sur la progression ou la réalisation des apprentissages » in LEGENDRE, R., *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, cité in *Les indicateurs et les statistiques*, université de Mons, faculté de psychologie et de science de l'éducation :

<http://portail.umons.ac.be/FR/universite/facultes/fpse/servicesetr/methodo/expertise/indicateurs/Pages/default.aspx> (MAI 2010)

²³⁴ DEMEUZE, M., *Qu'indiquent les indicateurs en matière d'éducation ?* In FIGARI, G., MOTTIER LOPEZ, L. (éds). *Recherche sur l'évaluation en éducation. Problématiques, méthodologie et épistémologie*. Paris : Editions L'Harmattan, Coll. EVALUER, 2006, p. 109-116.

²³⁵ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/all> (novembre 2009).

²³⁶ SACHS, I., *op. cit.*, p. 12.

d'une quinzaine d'indicateurs de base applicables à la majorité des pays pauvres, et d'autre part, la conception et la mise à l'épreuve des techniques simplifiées de collecte des données permettant d'obtenir en temps utile et à un coût modéré les informations nécessaires à l'action.²³⁷ Déjà dans les années 1980, au sein de l'OCDE, les chercheurs statisticiens tiraient la sonnette d'alarme sur les abus de l'usage des statistiques économiques pour expliquer le développement et le progrès social. Trente ans plus tard nous en sommes toujours au même stade malgré les innovations statistiques : les chercheurs justifient encore le recours aux statistiques sociales en argumentant encore et toujours pour démonter les idées reçues qui définissent le PIB comme valeur absolue pour déterminer les politiques publiques à mener. « La valeur explicative du PNB par individu comme indicateur des structures économiques et comme mesure du degré du développement a été contestée il y a déjà trente ans par les travaux menés à Varsovie par M. Kalecki ». ²³⁸ « Les "soixante-huitards" proclamaient [...] que le produit national brut (PNB) ne saurait être assimilé au bonheur national net... La critique de nos instruments de mesure de la performance des nations, et de ce que certains dénoncèrent comme "l'évangile du progrès" mesuré à l'aune d'indicateurs économiques, était donc lancée. » ²³⁹

L'indicateur central sur la base duquel les sociétés développées formulaient leurs jugements globaux de progrès, ou leurs inquiétudes face à l'avenir, est toujours l'indicateur de croissance économique, c'est-à-dire celui qui mesure les variations du Produit Intérieur Brut (PIB) ou des variantes de ce concept, pivot de la comptabilité nationale. « C'est alors le « volume » total des biens et des services produits chaque année que l'on suit, et dont on mesure les variations, l'expansion ou le repli. Bien entendu dans le débat public et dans les médias, on trouve d'autres indicateurs majeurs [...] : le taux de chômage, le taux d'inflation et plus récemment, les principaux indices boursiers. Mais le niveau du PIB et sa croissance restent les principaux symboles de la réussite et du progrès » ²⁴⁰. Depuis les années 1970, la domination de ces critères est contestée, mais l'impact des critiques reste limité : « [...] que la contestation soit plutôt à tonalité sociale (la croissance ne fait pas nécessairement le progrès social) ou à tonalité environnementale (la croissance peut détruire des ressources naturelles non renouvelables) [...] ces critiques ont eu assez peu d'impact jusqu'à présent » ²⁴¹. Gadrey explique que les critiques de ces indicateurs n'ont eu que peu d'impact : « même s'il est vrai que la croissance ne règle pas tout, elle apparaît à beaucoup, et à juste titre, comme capable de dégager des marges de manœuvre et d'améliorer certaines dimensions de la vie quotidienne, de l'emploi, etc.[...] Elle [la croissance] est donc appréciée positivement par de larges fractions de la population, d'autant plus larges d'ailleurs qu'on ne leur communique qu'un chiffre final (le taux de croissance réalisé ou espéré), en passant sur son contenu qualitatif (qu'est-ce qui s'est amélioré ?). On se garde bien de préciser, par exemple, ce qui revient aux

²³⁷ Cf. WESTENDORFF, D.G., Dharam Ghai, 1993 discuté dans SACHS, I., *op. cit.*, p.12.

²³⁸ SACHS, I., *op. cit.*, p.19.

²³⁹ GADREY, J., « De la croissance au développement : à la recherche d'indicateurs structurels », In *Futuribles, Pars, déc. 2002, n°280, p.39-71, p.39, résumé de H. De JOUVENEL. (Janvier 2012)*

²⁴⁰ *Ibid.*, p.40-41.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 41.

uns et aux autres (« le partage de la valeur ajoutée »)²⁴². Le Rapport Stiglitz²⁴³ en est l'exemple le plus frappant. À l'initiative du Président de la République française, Nicolas Sarkozy, en 2008 est créée une commission pour mener une réflexion « sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop comptable de la mesure de nos performances collectives » et d'élaborer de nouveaux indicateurs de richesse. Ce rapport critique donc bien le PIB dans une première partie mais souligne qu'il ne faut pas le désavouer.²⁴⁴ Ce rapport a tenté de trouver d'autres systèmes de mesure des performances qui pourraient intégrer de nouvelles dimensions comme le bonheur, le bien-être social, la répartition des richesses. Ce qui amène encore une fois à repenser le PIB comme indicateur de mesure par excellence est en effet cette « crise » environnementale et sociétale qui affecte les sociétés tout entières. Leur volonté de réfléchir à de nouveaux indicateurs n'est pas tant selon eux de définir les objectifs et les politiques à mener mais bien d'avoir une incidence sur les représentations du monde, de l'ordre social et de « la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques »²⁴⁵.

Kuznets, le père de la comptabilité américaine, disait pourtant dès 1934, devant le Congrès, que le « bien-être d'une Nation ne peut guère se déduire de la mesure du revenu national », qu'il convenait de distinguer « la quantité et la qualité de la croissance » et que l'essentiel des décisions à prendre en la matière portait sur « la croissance de quoi et pour qui »²⁴⁶. Les raisons d'envisager d'autres mesures proviennent essentiellement selon Gadrey de la « faiblesse des évaluations alternatives » : faiblesse scientifique et méthodologique mais **également dans la production de sens** : « la croissance économique a pour elle un socle méthodologique assez cohérent en principe (dans les faits, c'est une autre affaire), une histoire de plus de trois quarts de siècle, des institutions fortes qui peuvent la défendre contre les trublions, une capacité à produire du sens : du sens, certes, purement économique et « volumique », mais du sens quand même »²⁴⁷. « L'article de *Challenge* présentait pour la première fois, sur un même graphique, les variations du PIB et celles de ce nouvel indice, et le décrochage des deux indicateurs vers 1973 (le PIB continuant à progresser, l'ISH plongeant nettement et durablement) produisant un effet spectaculaire »²⁴⁸. L'ISH nous fournit l'occasion « d'une première réflexion sur ce genre de confrontation, souvent illustrée par des graphiques saisissants, entre les indicateurs économiques traditionnels issus des comptes nationaux (PIB, consommation...) et des indicateurs synthétiques divers, supposés mieux approcher l'évolution de la santé sociale, du bien-être ou de la qualité de la vie »²⁴⁹. L'interprétation de ce graphique doit être limitée par le fait que « même si toutes les performances sociales avaient formidablement progressé aux États-Unis sur cette période, la

²⁴² *Ibid.*, p.42.

²⁴³ STIGLITZ, J-E., SEN, A., FITOUSSI, J-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 324p. http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ GADREY, J., *op. cit.*, 41

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ GADREY, J., JANY-CATRICE, F., *Les nouveaux indicateurs de richesses, La découverte*, p.36.

²⁴⁹ *Ibid.*, p.53.

courbe de l'ISH aurait tendu vers la valeur 100, sans jamais la dépasser, et il y aurait donc eu de toutes façons un décrochage par rapport à la courbe du PIB »²⁵⁰. Car « d'un côté la croissance économique peut *a priori*, selon les économistes, se poursuivre pendant des siècles - même si, sur ce point aussi, on peut avoir des doutes, qui sont liés à la représentation essentiellement volumique du développement économique que contient le concept de croissance - ou, à tout le moins, rester à des niveaux (des taux) élevés pendant des décennies. De l'autre, tous les indicateurs sociaux sont « bornés » par construction [...]. Dans ces conditions, à long terme, le progrès social ainsi mesuré bute nécessairement sur une asymptote horizontale, ce qui n'est pas le cas de la croissance économique, au moins à un horizon prévisible »²⁵¹.

Une préoccupation centrale dans la construction de ces indices concerne ce qu'on nomme en anglais les dépenses *defensive* ou *non defensive*. « Elle (cette préoccupation) est très présente dans la pensée écologiste appliquée à la mesure de la « vraie » richesse et à la remise en cause du PIB comme indicateur de progrès. [...] Il ne faut pas compter comme contribution positive à la vraie richesse des dépenses (et la production correspondante) qui servent essentiellement à réparer les dégâts provoqués par des actions humaines. Si ces dernières (pollutions, délits, accidents de la route...) conduisent à une diminution du bien-être qui, pour être compensée, implique de produire des biens et des services réparateurs ou défensifs d'une valeur x , il est logique de considérer qu'il y a simple compensation (sans progression du bien-être, à supposer que l'on puisse tout réparer ou prévenir) et il n'est pas question de tenir compte positivement de x dans la mesure de la vraie richesse. Et comme le PIB compte positivement la production (ou les dépenses) x , ce qui est acceptable dans une logique purement économique, il faut retrancher x du PIB pour mieux cerner la vraie richesse (celle qui contribue au bien-être) »²⁵². Si le PIB est l'indicateur d'une logique particulière qui est celle de l'économie, la naissance et l'influence d'autres indicateurs montrent un renouveau dans les logiques de penser le social et les relations entre les États. Mais quelles sont les valeurs qui s'adaptent à ces nouveaux indicateurs ? Pour le savoir, il faut nous interroger au sujet des experts qui construisent ces indicateurs, des instituts de recherche publique et des ONG. De plus, il nous faut comprendre quelle est la cause de ce changement, pourquoi et comment le PIB est considéré comme n'étant plus une valeur sûre, quels sont les mécanismes de ce changement et pourquoi ces indicateurs sont finalement si récents alors qu'historiquement la critique du "tout économique" est beaucoup plus ancienne ? Y a-t-il eu des freins et quels sont-ils ? Sont-ils inhérents à la construction des indicateurs ? À travers

²⁵⁰ *Ibid.*, p.54.

²⁵¹ *Ibid.*, p.53.

²⁵² GADREY, J., *ibid.*, p.63. Gadrey montre deux graphiques qui concernent le Royaume-Uni et la Suède, Ils mettent l'accent d'une part sur le fort déclin du « bien-être durable par personne » au Royaume-Uni entre 1974 et 1990, un déclin beaucoup moins perceptible en Suède. Les auteurs de cette recherche ont montré que les causes de cette différence de tendances se trouvent entre autre, « dans la nette progression des inégalités sociales au Royaume Uni, une tendance inverse à celle de la Suède pendant cette période » ; et sur l'écart absolu entre le PIB et l'indice corrigé (la distance entre les deux courbes) : « cet écart est dès 1950, beaucoup plus prononcé au Royaume-Uni, il se creuse plus fortement dans ce pays et la différence entre les deux situations est telle qu'elle ne peut pas tenir seulement à des biais statistiques ».

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

l'étude des changements dans l'utilisation des indicateurs, nous prétendons amorcer un travail historique sur les changements des valeurs internationales.

§ 1 - Les indicateurs alternatifs

À partir de 1990 le programme des Nations Unies pour le développement a tenté de s'affranchir de cette manière de compter les richesses de chaque nation en établissant d'autres indicateurs synthétiques, le plus connu d'entre eux étant sans doute « l'indicateur de développement humain » (IDH).

Indicateur du développement humain (IDH) = (PIB /habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat + l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'instruction mesuré par un indicateur alliant pour 2/3 le taux d'alphabétisation des adultes et pour 1/3 le taux de scolarisation)/ 3

L'espérance de vie est également un indicateur incontournable pour définir l'état de santé des populations. Pour autant, « de la façon dont elle est habituellement calculée, il s'agit d'une notion artificielle. Ce n'est pas une estimation de l'âge jusqu'auquel les membres d'une communauté qui composent actuellement une population peut espérer vivre, pas plus que la durée moyenne de la vie d'un membre nouvellement né de cette population. **Il s'agit simplement d'un expédient, fondé sur un modèle purement fictif**, qui fournit sous une forme sommaire séduisante, une mesure des taux de mortalité d'une période appartenant déjà au passé. [...]»²⁵³ Le calcul de l'espérance de vie ne dépend que d'un enregistrement convenable d'événements passés »²⁵⁴. Le calcul de l'espérance de vie se fait sur « la base de la durée de vie moyenne d'une cohorte de 10 000 enfants nés le même jour et dont le nombre est réduit chaque année en fonction d'une série de taux de mortalité par âge. Cette mesure sert à comparer deux séries de taux de mortalité, la situation étant d'autant plus défavorable que l'espérance de vie est plus faible »²⁵⁵.

La discussion sur les différentes méthodes utilisées par les « chercheurs qui ont attaqué ce problème sous un certain nombre d'angles »²⁵⁶, va présenter et aborder « le modèle non pas du réel, mais plutôt de concept de mortalité »²⁵⁷. C'est le thème même de notre recherche à savoir que les indicateurs ne sont pas le reflet de la réalité mais le reflet des concepts et des visions politiques sous-tendant ces indicateurs. Il est donc important maintenant de cerner en profondeur le sens de ces indicateurs et les difficultés de leur production : « on est tenté de conclure que l'indicateur d'espérance de vie est trompeur. [...] On risque alors de passer à côté d'un point important, car une telle attitude impliquerait qu'il est possible de mettre au point un indicateur de longévité plus approprié. Or rien n'est moins certain. [...] En revanche, on peut adopter une autre attitude, en faisant valoir que l'indicateur d'espérance de vie dont on dispose à l'heure actuelle remplit bien l'essentiel des conditions

²⁵³ Cf. SEERS, D., *Active Life Profiles for Different Social Groups*, DP 178, Brighton, Institute of development Studies, 1982.

²⁵⁴ LUCAS, H., *Le Concept d'espérance de vie, Instrument d'intégration de données sociales et démographique, résumé de 6 études par pays*, Paris, OCDE, 1986, 93 p, p. 15.

²⁵⁵ *Ibid.* p. 16.

²⁵⁶ *Ibid.* Pour Lucas certaines méthodes sont « sont plus acceptables que d'autres ».

²⁵⁷ *Ibid.*

recherchées, c'est-à-dire celle qu'il s'agit d'une mesure simple et compréhensible, qui ne dépend pas d'une série d'hypothèses ténues mais qui a été mise au point à l'intérieur d'un cadre conceptuel approprié, concentré sur des axes d'intérêt majeur, à savoir les taux de mortalité du moment et les facteurs susceptibles de les faire progresser ou reculer dans un avenir relativement proche »²⁵⁸ Les indicateurs sociaux en question sont, comme les indicateurs économiques traditionnels, des constructions historiques « dont la validité est limitée à certaines périodes de l'histoire, et à certaines visions du progrès social et de ses priorités [...] Cet indicateur n'a pas l'éternité pour horizon, mais les autres non plus. Il suffit qu'il soit jugé pertinent - sur la base de conventions sociales - pour la période de l'analyse et de l'action »²⁵⁹.

§ 2 - La critique des indicateurs sociaux

Il est clair que l'optimisme initial concernant l'utilisation des indicateurs sociaux dans une optique de rationalisation des politiques sociales n'a pas survécu. Problème de méthode et de compréhension de la méthode : « Beaucoup « d'indicateurs » n'étaient guère plus que des assemblages de circonstance associant des variables ayant un vague rapport avec un quelconque thème social [...] De plus la plupart des chercheurs qui ont tenté de mettre au point des indicateurs sociaux ont omis de prendre en compte la relation rien moins que simple qui lie l'information et l'élaboration des politiques gouvernementales. C'est ainsi que dans une période de prospérité économique, la politique sociale a favorisé la formulation d'indicateurs essentiellement axés sur les problèmes de croissance économique : « comment les bénéfices de la croissance sont-ils répartis ? » (...) « Certains groupes sociaux se trouvent-ils distancés ? » [...]. La dégradation de la conjoncture économique qui a marqué le milieu des années 70 a entièrement transformé la demande d'information, dévalorisant la plupart de ces premières recherches aux yeux de nombreux dirigeants »²⁶⁰.

De nouveaux indicateurs « à la fois défendables scientifiquement et capables de fournir un sens alternatif »²⁶¹ se multiplient. L'auteur souligne d'entrée de jeu que le « choix des pondérations des diverses variables, qui comptent, est un enjeu de débat public et de confrontation de points de vue, sur ce qu'il faut compter et sur ce qui peut développer de nouveaux indicateurs qui rendent mieux compte du progrès social et/ou de l'impact des activités humaines sur l'environnement ». Son essai est particulièrement bienvenu à un moment où un nouveau courant de pensée apparaît, voir en France les travaux de Dominique Méda et de Patrick Viveret, par exemple, qui nous invitent à reconsidérer la richesse, à mieux prendre en compte le niveau réel de développement économique et social, mais aussi environnemental, non seulement de nos pays mais aussi de nos organisations.

Il nous expose les nouveaux indicateurs synthétiques qui ont pu être récemment développés et qu'il classe en trois catégories :

²⁵⁸

Ibid.

²⁵⁹

GADREY, J., *op. cit.*, p.54.

²⁶⁰

LUCAS, H., *op.cit.* p.10.

²⁶¹

GADREY, J., *op. cit.*, p.54.

- les indicateurs centrés sur les questions de développement humain et/ou social, sans monétarisation systématique des variables ;
- les indicateurs inspirés prioritairement par des préoccupations environnementales, sans monétarisation systématique des variables ;
- les indicateurs visant à enrichir ceux des comptes nationaux par des additions et/ou des soustractions de variables monétarisées, avec des variantes faisant une place plus ou moins grande aux critères environnementaux ²⁶².

1 - Les indices centrés sur l'humain et le social ²⁶³:

À partir de 1995 le PNUD construit d'autres indicateurs notamment :

- ISDH : indicateur « sexospécifique » de développement humain qui permet d'évaluer les différences de situations des hommes et des femmes sous l'angle de 3 critères.
- IPH : indicateur de pauvreté humaine, qui signale des manques, des privations ou exclusions fondamentales d'une partie de la population, avec une variante 1 pour les pays en développement et une variante 2 pour les pays développés. Pourquoi cette différence ? Les exclusions de populations se font tout aussi bien dans les pays développés au regard de la situation actuelle de toute l'Europe (enfermement des enfants expulsables).
- IDT Indicateur de Développement Technique.
- l'indice de santé social du *Fordham Institute* : le *Fordham Institute* est un institut de recherche américain dont les premiers travaux de recherche datent de la seconde moitié des années 1980²⁶⁴. Création de l'ISH (*Index of Social Health*, indice de santé sociale). C'est un « indicateur social synthétique visant à concurrencer le PIB dans les jugements de progrès »²⁶⁵.

²⁶² GADREY, J., *op. cit.*, p.40.

²⁶³ Gadrey ne retiendra pas les indices de « capital social » comme l'indice de Robert Putman qui définit le capital social d'un individu sur la base de critères de participation civique, d'amitiés et de liens interpersonnels, de la propension au bénévolat et du sentiment de confiance envers autrui car il n'a voulu dans cette étude s'intéresser aux indices qui pouvaient fournir des bases de comparaison entre différents pays. Cf. PUTMAN, R., *Bowling alone. The Collapse and revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.

²⁶⁴ Cf. MIRINGOFF, M., MIRINGOFF, M.L., *The Growing Gap between standard Economic Indicators and the Nation's Social Health, Challenge*, juillet-août, 1996.

²⁶⁵ GADREY, J., *op. cit.*, p. 51.

Tableau : les composantes de l'indice de santé sociale

Enfants	Jeunes	Adultes	Personnes âgées	Total
<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité infantile - Maltraitance des enfants - Pauvreté infantile 	<ul style="list-style-type: none"> - Suicide des jeunes - Usage des drogues - Abandon d'études universitaires - Enfants nés de mères célibataires 	<ul style="list-style-type: none"> - Chômage - Salaire hebdomadaire moyen - Couverture par l'assurance-maladie 	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté des plus de 65 ans - Espérance de vie des plus de 65 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Délits violents - Accidents de la route mortels liés à l'alcool - Accès à un logement à un prix abordable - Inégalité du revenu familial

L'indice de bien-être économique de Lars Osberg et Andrew Sharpe²⁶⁶.

Les travaux datent du milieu des années 1980. En 2000 les chercheurs présentent des statistiques internationales concernant six pays de l'OCDE et situant pour chaque pays, sur un même graphique, la croissance du PIB et celle de leur propre indice synthétique.

Composants et pondérations de l'indice de bien-être économique dans sa version initiale :

Composants	Critères retenus
Consommation	<ul style="list-style-type: none"> Consommation marchande par individu Dépenses gouvernementales par individu Travail domestique non rémunéré (valeur monétaire)
Stocks de richesse	<ul style="list-style-type: none"> Stock de capital physique par individu Recherche-développement par individu Ressources naturelles par individu Capital humain (coût de l'éducation par personne) Moins : dette extérieure nette par individu Moins : coût de la dégradation de l'environnement (coût social estimé des émissions de CO₂)
Égalité	<ul style="list-style-type: none"> Prévalence de la pauvreté Coefficient d'inégalité de Gini (revenu après impôts)
Sécurité économique	<ul style="list-style-type: none"> Risque de chômage Risque économique lié à la maladie Risque de pauvreté des familles monoparentales

²⁶⁶

Cf. OSBERG, L., SHARPE, A., *International Comparisons of Trends in Economic Well-being*, présenté en janvier 1999 au meeting de l'American Economic Association.

	Risques liés à la pauvreté pour les personnes âgées
--	---

« On y voit que ce qui tire l'indice vers le bas, alors que la consommation matérielle et les stocks de richesses progressent, ce sont principalement les indicateurs d'inégalités et surtout d'insécurité économiques ». Le troisième indicateur permet de comparer les évolutions de l'IBE, de l'ISH et de deux autres indices. On constate de plus « une assez grande similitude des profils, sauf pour l'ISH. Le dernier permet de porter un jugement global sur le fait que le progrès économique d'ensemble s'accompagne ou non d'un minimum de progrès de l'IBE et de débattre de ce minimum »²⁶⁷.

2 - Les indices centrés sur l'environnement :

- Un indicateur est mis en avant sur le tableau de bord du développement durable élaboré par le groupe de chercheurs du CGSDI (*Consultative Group on Sustainable Development Indicators*)²⁶⁸. « Ce n'est pas à proprement parler un indicateur, c'est un outil permettant à chacun de consulter des données nombreuses, de bâtir des tableaux de bord sur mesure et de construire éventuellement des indicateurs synthétiques nationaux, en faisant varier à loisir le choix et la pondération des variables ». Ce *dashboard* contient 46 indicateurs dans trois grands domaines (environnementaux, économiques et sociétaux) :

- Environnement : qualité de l'eau, de l'air et des sols, niveaux des déchets toxiques...

- Économie : PIB, investissement, productivité, compétitivité, inflation, consommation énergétique...

- Société : délits, santé, pauvreté, chômage, éducation, gouvernance, dépenses militaires et coopération...

3 - Les indicateurs reposant sur des variables monétarisées

Il s'agit « d'attribuer une valeur monétaire à des contributions positives ou négatives qui n'ont en soi pas de valeur monétaire : le travail bénévole, destruction de forêts »²⁶⁹. Ces variables n'étant encore pas monétarisables, il est nécessaire de « laisser un temps suffisant de maturation et d'échange internationaux »²⁷⁰. La justification d'actions ayant pour objectif des valeurs non économiques peut se servir d'une logique de monétarisation et d'économisation de ces valeurs sans toutefois servir la vision d'un "tout économique" et ne signifierait pas « la victoire définitive de l'économie comme valeur suprême et comme justification crédible des actions en faveur de la justice, du lien social ou de l'environnement, [...] Il y a bien longtemps que des actions efficaces en faveur de la justice sociale ou de l'environnement s'appuient sur des arguments ou des outils économiques et monétaires, [...] ce n'est qu'une

²⁶⁷ GADREY, J., *op. cit.*, p.56-59.

²⁶⁸ Cf. site de l'institut international du développement soutenable au Canada, <http://esl.jrc.it/dc>. (février 2009°)

²⁶⁹ GADREY, J., *op. cit.*, p.56-59.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 60.

façon de ruser au sein du système ».²⁷¹ Pour Gadrey « la seule vraie réserve [...] est que : le risque existe que ces méthodes soient confisquées par des experts, au nom de leur complexité (réelle), et que, dans ces conditions, les enjeux deviennent opaques pour la plupart des acteurs, dépossédés des moyens de jugement, incapables de faire valoir leurs préférences sur une base informée. Ce risque sera d'autant plus limité que ces méthodes et ces indicateurs ne seront pas les seuls à entrer dans le débat public »²⁷². Ce risque peut être limité notamment par le lien que font les experts avec l'université ou l'enseignement supérieur. Il est courant de voir les experts, les consultants en évaluation ou en mise en place de projets être liés avec les universités et les centres d'études. C'est le cas de près de 70 % des personnes interrogées lors de nos entretiens. De ce fait, les experts ont la possibilité de transmettre leur savoir et ont un rôle à la fois de capitalisation des expériences et de transmission : les évaluations commanditées leur permettent à la fois de rester sur le terrain, de rester connectés à la réalité et aux enjeux et de transmettre par la suite leur savoir et leur expérience : « cela nous permet d'avoir une emprise directe avec la réalité, les évolutions, les nouveaux enjeux, etc. de manière à être vraiment aussi très concret et très actuel et d'animer aussi une formation. Mais ce n'est pas une formation disciplinaire, une formation en sociologie en économie, c'est une formation très [...] et c'est très relié en fait aux réalités vécues sur le terrain »²⁷³.

- Des critères non environnementaux contribuant de manière non marchande au bien-être : ce sont les indicateurs « fondés sur l'injonction aux variables des comptes nationaux de critères non environnementaux concernant diverses contributions non marchandes au bien-être »²⁷⁴; à signaler l'indice MEW (*Measurment of Economic Welfare*) qui a été très rarement actualisé dans des recherches. « Une seule recherche de portée internationale : celle de Hans Messinger²⁷⁵. [...] Dans ces travaux, la correction du PIB (ou de la consommation nationale) porte principalement sur la prise en compte (addition ou soustraction, après monétarisation) de variables comme le temps libre, le travail domestique, le bénévolat, la santé, les transports, les accidents, les inégalités de revenus, les délits »²⁷⁶.

- Des critères environnementaux associés à des variables sociales ou de bien-être :

- le « PIB vert »

- l'ISEW (*Index of Sustainable Economic Welfare*)

Ces indices sont monétarisés et ils sont principalement centrés sur la durabilité environnementale. Dans certains cas, le cadre institutionnel des recherches a été celui

²⁷¹ *Ibid.* p.61.

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ Entretien n° 2 « consultante, formatrice, experte en évaluation française »

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ MESSINGER, H., TARASOFSKY, A., *Measuring sustainable Economic Welfare : looking Behind GDP*, communication au meeting annuel de la Canadian Economics association, juin 1997.

²⁷⁶ GADREY, J., *op. cit.*, p.61.

d'instituts publics de l'environnement (plus ou moins l'équivalent de l'IFEN, Institut Français de l'Environnement). Pour mieux approcher ces travaux, on peut consulter l'étude de *Jackson et Stymne* publiée en 1996²⁷⁷.

- L'indice de bien-être durable des Amis de la Terre. « Cette ONG internationale propose depuis 2001, en coopération avec la *New Economic Foundation* (*think tank* radical spécialisé dans le *reporting social*) et avec le *Centre for Environmental Strategy* de l'université de Sussex, son propre indice ISEW pour le Royaume-Uni, y compris en mettant en ligne²⁷⁸ un outil permettant à chacun de créer son propre ISEW, en valorisant autrement les variables et en transmettant son jugement aux initiateurs »²⁷⁹.

- L'indice de progrès véritable (GPI) : le GPI (*Genuine Progress Indicator*, indicateur de progrès véritable) a été mis au point par les chercheurs *Redefining Progress*, une association à but non lucratif, spécialisée en politiques publiques, créée en 1994.²⁸⁰ « Le GPI a été diffusé à partir de 1995. Dès cette année-là, plus de 400 économistes américains, dont certains très réputés, et un nombre substantiel de leaders d'opinion ont publiquement reconnu cet indicateur comme une alternative importante au tout-puissant PIB. Peut-être cette reconnaissance a-t-elle à voir avec la méthode adoptée : une monétarisation systématique à toutes les variables sociales, environnementales et de bien-être retenus. Des instituts de recherche de plusieurs pays (Allemagne, Royaume-Uni, Canada) s'en sont rapidement inspirés en vue de l'adapter et de l'appliquer dans leur propre pays²⁸¹ »²⁸².

²⁷⁷ JACKSON, T., STYMNE, S., *Sustainable Economic welfare in Sweden. A pilot index 1950-1992*. Stockholm: Stockholm Environment Institute, 1996; site internet: www.sei.se/pubs/dpubs.html.

²⁷⁸ Site internet : www.foe.co.uk/campaigns/sustainable_development/progress/. (octobre 2008)

²⁷⁹ GADREY, J., *op. cit.*, p.62.

²⁸⁰ Cf. leur site internet : www.rprogress.org

²⁸¹ Cf. COBB, C., HASTEAD, T., ROXE, J., *If the GD-P is up, Why America is down ?*, the *Atlantic Monthly*, octobre 1995;

²⁸² GADREY, J., *op. cit.*, p.65.

Le GPI américain en 1998 (en milliards de dollars US)²⁸³ qui est un exemple frappant de la monétarisation des indicateurs :

Ajustements	
Valeur du travail domestique	+ 1 911
Services des biens durables	+ 592
Service de l'infrastructure routière	+ 95
Valeur du bénévolat	+ 88
Investissement net en capital physique	+ 45
Coûts de réduction de la pollution domestique	-12
Coûts de la pollution sonore	-16
Coûts des délits	-28
Coûts de la pollution aérienne	-38
Coûts de la pollution de l'eau	-50
Coûts des fractures familiales	-59
Destruction d'anciennes forêts	-83
Coûts du chômage	-112
Coûts des accidents automobiles	-126
Réduction des terres cultivées	-130
Dette extérieure nette	-238
Diminution du temps de loisir	-276
Coûts de la destruction de la couche d'ozone	-306
Pertes de terre humide (marécage...)	-363
Coûts des déplacements quotidiens	-386
Coûts des biens durables	-737
Coûts des dommages environnementaux durables (dette environnementale)	-1 054
Destruction des ressources non renouvelables (aux coûts de remplacement par des sources alternatives). Évaluation pour l'instant limité aux énergies fossiles	-1 333
GPI	1 770

« Ce tableau justifie l'adjectif « équilibré » concernant les rôle respectifs des critères économiques, sociaux et environnementaux. Il est reproduit essentiellement pour donner une idée à la fois du nombre des facteurs qui interviennent et des difficultés de l'exercice de

monétarisation de presque tous ces facteurs, conduisant nécessairement à des marges d'incertitude importantes. Il est clair, par exemple, que la façon d'attribuer une valeur monétaire au travail domestique ou aux dommages environnementaux pèse lourdement sur les résultats. Un peu moins toutefois quand on raisonne en variations au cours du temps, objectif principal, que, lorsque l'on mesure des écarts absolus (par exemple entre le PIB et l'indice) »²⁸⁴. « Toutefois, il convient peut-être de noter qu'au départ, l'idée de construire ce qu'il a ensuite appelé des « profils du cycle de vie » n'était pas liée aux premiers travaux de Seers sur la comptabilité sociale. Elle trouve en effet ses origines dans son intérêt de longue date pour le rôle des mesures de l'analyse quantitative dans l'interprétation du mot « développement »²⁸⁵. [...] L'idée semblait offrir de vastes possibilités de se concentrer sur les grands sujets de préoccupation sociale, mortalité, santé, possibilité de formation et d'emploi etc., d'une façon à priori séduisante. [...] Ce n'est que dans une étape ultérieure que Seers a commencé à penser que la méthode de mesure des indicateurs sociaux par le biais des cycles de vie pourrait servir de base pratique à un cadre statistique intégré. Bien que le SSDS ait été conçu pour être utilisé dans cette optique, les besoins de données de ce système semblaient en exclure l'emploi, notamment dans les pays où les ressources statistiques en tous genres sont extrêmement limitées. Seers²⁸⁶ finit par suggérer le recours à une autre approche, démographique cette fois pour construire les tables de cycles de vie établies par Stone en corolaire de ses travaux sur les matrices de transition d'une situation à l'autre. »²⁸⁷ « Nous retiendrons pour notre part l'opinion partagée par de nombreux chercheurs scandinaves que toute mesure de la qualité de vie doit être plurielle, comptant plusieurs composantes irréductibles, entre elles »²⁸⁸.

Aujourd'hui, depuis la crise des *subprimes* d'autres indicateurs se sont insérés dans la vie politique : les notations financières attribuées par les agences privées telles que *Moody's*, *S&P's* (américaine²⁸⁹) ou *Fitch* (agence européenne) ou *Dagong Credit Global rating* qui sont devenues en quelques temps les indicateurs clés pour définir la solvabilité d'un État pourraient jouer un rôle fondamental dans la détermination des objectifs des États et des relations économiques qu'ils entretiennent entre eux. Klein²⁹⁰ considère que ces indicateurs pourraient être un instrument de la « stratégie du choc » permettant par ce traumatisme la venue d'un régime fort et la réduction des droits.

Les indicateurs dans leur ensemble ne proviennent pas d'un parti pris objectif, mais sont issus des représentations du monde, d'une construction sociale à un moment donné

²⁸⁴ GADREY, J., *op. cit.*, p.66.

²⁸⁵ Cf. SEERS, D., *What are we Trying to Measure*, BASTER, N., (dir.), *Measuring development*, Londres, Cass, 1972.

²⁸⁶ SEERS, D., "Life Expectancy as an Integrating Concept" in "Social and Demographic Analysis and Planning", *The review of Income and wealth*, séries 23, n°3, 1997.

²⁸⁷ LUCAS, H., *op.cit.* p. 13.

²⁸⁸ SACHS, I., *op. cit.*, p.10. Cf. NAUSBAUM, M., SEN, A., *The Quality of Life, A study prepared for WIDER/UNU*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

²⁸⁹ HAYE, A., « La Science politique américaine », *Cahier français* n°350, mai 2009, la science politique, p.24-28, p.28.

²⁹⁰ KLEIN, N., *La Stratégie du choc, la montée d'un capitalisme du désastre*, Actes Sud, mai 2008, 672 p.

pour définir le monde, évaluer entre eux les acteurs et apporter du sens aux objectifs politiques. Les indicateurs de progrès, de développement sont également porteurs de ce principe. Ils sont également partis du processus de rationalisation, de « scientisme » des sociétés occidentales par rapport au monde. Ils répondent à un besoin de compréhension rationnelle du réel et permettent d'établir des liens entre la réalité et les visions politiques et économiques du monde. Dès lors que le développement sera défini comme celui de la croissance, les indicateurs économiques porteront sur l'économie, le PNB, l'accroissement de la productivité, la monétarisation de l'ensemble des faits sociaux pour pouvoir se rapporter à l'indicateur principal. Les changements de point de vue sur le développement incitent à la création de nouveaux indicateurs. La transformation sociale voulue au sein des sociétés et notamment la transformation politique a conduit à une réflexion sur les liens pertinents qu'il y a entre ces indicateurs économiques principaux et outils fondamentaux dans la réflexion du « développement ».

§ 3 - Du développement économique aux transformations sociales « les théories quantitatives » du développement

Les premières idées du développement économique, définies comme un accroissement du flux de biens et de services plus rapide que l'expansion démographique, ont été remplacées par d'autres, liées à un ensemble de transformations sociales qui acquièrent un sens à partir d'un système de valeurs implicite ou explicite. Ainsi, la thématique autour des « obstacles au développement » fut en passe d'être remplacée par une autre qui alimente le débat sur les « limites de la croissance », les « styles de développement », les « types de sociétés », l'« ordre mondial ». Selon Sachs, « quelles que soient les critiques que l'on puisse adresser à la notion de seuils de pauvreté, leur utilité reste incontestable, aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord, l'équité étant une dimension fondamentale du développement vue comme un processus et non pas comme un état final. [...] La seconde étape consiste dans le choix des instruments de mesure et des mesures d'évaluation.[...] En effet la réalité est "une" et il n'y a pas, comme aimait le dire Myrdal, de facteurs économiques et non économiques, mais uniquement des facteurs pertinents et non pertinents pour expliquer l'évolution des systèmes sociaux, y compris la distribution du pouvoir dans la société »²⁹¹. Plusieurs travaux ayant recours aux techniques quantitatives ont « naturellement porté sur le changement politique et ont cherché à établir des corrélations précises entre l'apparition de différents régimes politiques et le niveau atteint par certains indices se rapportant à la vie économique, sociale ou culturelle »²⁹².

D'autres travaux « s'interrogent sur les conditions économiques et sociales favorables à la réalisation de la démocratie ou, plus précisément, de la polyarchie. »²⁹³ S. M. Lipset « s'efforçait de démontrer que le jeu politique ne pouvait être compétitif - et donc démocratique - que s'il reposait déjà sur un certain développement économique. L'auteur

²⁹¹ SACHS, I., *op. cit.*, p.15.

²⁹² BADIE, B., *op. cit.*, p.15.

²⁹³ *Ibid.*

avançait en guise de preuves, un certain nombre de travaux quantitatifs indiquant la réalité d'une corrélation entre indices de développement économique et indices de concurrence politique²⁹⁴ [...]. La polyarchie est dès lors présentée comme un but à atteindre, comme l'aboutissement réel et obligé de tout processus de développement. Celui-ci ne correspond néanmoins à aucune dynamique politique : l'avènement de la polyarchie est totalement dépendant d'un développement exclusivement économique et social. [...] Comme R. Dahl l'explique lui-même plus tard, la réunion de toutes ces conditions n'est réellement possible qu'à un certain niveau d'abondance économique : la polyarchie est ni plus ni moins la forme politique de la société industrielle la plus moderne²⁹⁵. »²⁹⁶

« Envisagée de la sorte, la notion de développement s'inscrit dans une double perspective. Elle sous-tend, d'abord, l'idée de capacité : chaque société est conditionnée dans l'exercice du jeu politique par les possibilités que lui offre le niveau de développement auquel elle se situe. [...] Cependant, le développement ne se limite pas à assurer l'émergence de capacités nouvelles : il procède, en même temps, à l'élimination et à la réduction d'un certain nombre d'obstacles susceptibles de gêner l'épanouissement du jeu démocratique.[...] On ne s'étonnera pas dès lors, que les analyses de Dahl aient été à l'origine de toute une série de travaux de type quantitatif, cherchant à mesurer et à vérifier, par l'usage des indicateurs sociaux, les corrélations postulées entre changement économique et changement politique »²⁹⁷. Le choix des indicateurs dans ces études est déjà significatif de l'appauvrissement du politique dans le développement : « ce passage au niveau mathématique a nécessairement appauvri la problématique du politiste en imposant une sélection encore plus rigide des variables indépendantes. Seules les plus quantifiables d'entre elles ont été retenues : l'endoctrinement social ou la circulation des élites - que l'auteur envisageait comme conditions de la polyarchie - ont dû être écartés pour ne laisser, dans le champ d'analyse, que des variables telles que le niveau du revenu ou le taux d'alphabétisation »²⁹⁸.

R. Dahl reprend la classification de Russett qui avait réparti 107 pays selon cinq niveaux successifs de développement économique et politique : « les sociétés primitives traditionnelles », les « civilisations traditionnelles », les « sociétés transitoires », les « sociétés ayant achevé leur révolution industrielle » et les « sociétés de haute consommation de masse »²⁹⁹. Dahl a repris cette classification pour la combiner avec la notion de polyarchie qu'il avait auparavant forgée. Simplifiant la typologie de Russett pour n'en retenir que l'indice du PNB par habitant, le politiste américain parvient à l'élaboration d'un tableau qui semble corroborer l'existence d'une relation étroite entre le développement économique et

²⁹⁴ Cf les ouvrages de LIPSET, S.M., *Some social requisities of Democratie : Economic development and Political Legitimacy*, *American Poltical Science Review*, n° 1, mars 1959, p.69-105. Cf aussi DAHL, R., *L'analyse politique contemporaine*, trad.fra. Paris, R. Laffont, 1973.

²⁹⁵ DAHL, R., *Polyarchy, New haven, Yale University Press, 1971, p.203 ; et préface de BIRNBAUM, P. à DAHL, R., L'Analyse politique contemporaine, Ibid.*

²⁹⁶ BADIE, B., *op. cit.*, p.17.

²⁹⁷ *Ibid.* p.17-18.

²⁹⁸ *Ibid.* p.18.

²⁹⁹ RUSSET, B., *Trends in World Politics, New York, MacMillan, 1965, p.127.*

l'extension du régime polyarchique³⁰⁰. De cette ventilation, R. Dahl retire, en outre, un double enseignement. Il note qu'au-dessous d'un certain seuil (200 ou 250 dollars), la variation du PNB par habitant n'a pas d'effets sur la démocratisation des structures politiques, tellement les conditions favorables à celles-ci s'y trouvent réduites. De même au-delà d'un certain seuil (700 à 800 dollars), cette même variation perd à nouveau son importance, les conditions préalables à la polyarchie se trouvant d'ores et déjà réunies. [...] R. Dahl est ainsi amené à des conclusions plus précises [...] en retenant cette fois, l'accroissement du PNB par habitant comme le facteur principalement déterminant du changement politique. Plus précisément, l'auteur constate que c'est le franchissement d'un certain seuil de revenu national qui crée la situation la plus directement favorable à la transformation politique des sociétés et donc à l'avènement de la polyarchie. Le recours à la technique des indicateurs sociaux va ainsi dans le sens d'un renforcement du déterminisme économique suggéré par les premières analyses behaviouristes de la démocratie »³⁰¹.

Ainsi selon ces études, « les États-Unis se sont constitués en polyarchie à une époque où leur PNB par habitant était inférieur à celui que connaissait le Guatemala dans les années 60. En revanche l'URSS et les démocraties populaires ont d'ores et déjà atteint un niveau de développement économique qui devrait "normalement" leur permettre de vivre en polyarchie... De telles constatations confirment, d'une part, qu'à un même niveau de richesse peuvent correspondre des structures sociales différentes, explicatives de mécanismes politiques spécifiques et, d'autre part, que des variables spécifiquement politiques peuvent contenir en elles-mêmes une part d'explication que la théorie de Dahl sous-estime gravement »³⁰².

Les critiques sont venues d'abord des autres disciplines. « L'essentiel de la critique a donc été porté par les historiens, qui tout en acceptant l'hommage rendu par les développementalistes à l'étude du passé ne pouvaient partager ni leur conception de l'événement, ni leur acceptation de la temporalité³⁰³. La méthode historique se propose d'analyser le passé en ce qu'il révèle l'identité, l'unicité de l'objet étudié, en ce qu'il permet d'établir la "généalogie" des événements. Elle ne peut dès lors que s'opposer à la théorie développementaliste qui propose, au contraire, de transcender l'événement, pour retrouver, au-delà de celui-ci, les processus fondamentaux, communs à l'ensemble des sociétés »³⁰⁴.

L'avènement de la démocratie politique n'est donc pas nécessairement lié à « l'atteinte de relations optimales entre des taux élevés d'urbanisation, d'alphabétisation et de diffusion des mass-médias. Le développement politique reste conditionné par des données historiques essentiellement variables selon les sociétés. Il correspond ainsi à des mécanismes internes dont la part d'autonomie est irréductible à toute analyse accordant un pouvoir explicatif

³⁰⁰ DAHL, R., *L'Analyse politique contemporaine*, op. cit., p.158.

³⁰¹ BADIE, B., op. cit., p.21.

³⁰² Ibid., p.24.

³⁰³ Cf. NISBET, R., op. cit., p.173- 182.

³⁰⁴ BADIE, B., op. cit., p.9

central et exclusif à des indices économiques et sociaux. L'irréalisme de cette causalité unilinéaire et uniforme constitue le premier enseignement que l'on puisse retirer de l'échec de la construction de Lerner, comme celui de l'ensemble des théories quantitatives du développement »³⁰⁵. Cette impossibilité de rendre compte du changement politique sans prendre en considération le contexte culturel spécifique dans lequel il s'opère a également été démontrée par plusieurs anthropologues. On se référera en particulier aux travaux d'Edmund Leach consacrés à l'interprétation des mécanismes du changement politique qui caractérisent le système social des Kachin, en Birmanie³⁰⁶.

Conclusion Chapitre I

Nous avons établi qu'historiquement l'ensemble des institutions internationales ont évalué les progrès des nations via des outils quantitatifs. Cela est dû, notamment au fait des différentes doctrines du développement en cours qui relèvent beaucoup plus d'un rapport particulier à l'économie que d'une anthropologie de l'homme ou de ses composantes rationnelles. La domination des outils quantitatifs relève également de la rationalisation, qui peut parfois être excessive, des États occidentaux qui voient dans les chiffres une opportunité d'objectivité et donc une manière de donner un sens universel à leurs buts et actions politiques : « avec les indicateurs, on construit des usines à gaz. Si on regarde le secteur de l'économie là il y a des résultats, il y a des indicateurs. Si on regarde les secteurs de l'éducation et de la santé il y a des indicateurs qui sont reconnus comme des standards aujourd'hui à l'échelle internationale. Il y a des objectifs donc derrière des indicateurs : il y a le taux de scolarisation, le taux de scolarisation garçon/fille, je passe les détails. En santé, il y a également des standards inscrits fortement à l'OMS. Donc effectivement on va regarder comment ces indicateurs évoluent. Après ça donne des éléments. De l'information. Encore faut-il vérifier que la manière dont ces indicateurs sont renseignés est correcte. Est-ce qu'ils sont fiables ? Ce sont des éléments importants. Ça renseigne sur des résultats et non sur les effets. Et c'est vraiment intéressant de passer cette étape, d'aller plus loin. Est-ce que les gens ont changé de comportement ? Est-ce qu'ils ont changé de représentation, par rapport à l'éducation par exemple ? [...] Est-ce qu'il y a des organisations qui sont impliquées dans la gestion de ces services ? Est-ce qu'il y a du côté des ministères, des services publics qui vont pouvoir assumer ces services ? Et il y a des utilisateurs, il y a une montée dans la capacité à affirmer/exprimer des exigences sur la qualité des services. Là aussi, il y a des indicateurs sur la capacité de gestion (etc.) ces éléments sont d'ordre qualitatif. Mais pour le qualitatif, il faut passer quelquefois deux heures avec une personne qui dit des choses complètement banales. C'est l'analyse de l'ensemble des informations qui est importante »³⁰⁷.

³⁰⁵ *Ibid*, p.33

³⁰⁶ Cf voir aussi LEACH, E., *Les Systèmes politiques des hautes terres de Birmanie*, Paris, Maspéro, 1972 (1^e édition, 1954).

³⁰⁷ Entretien N° 2. consultante, formatrice, experte en évaluation française

Le département d'évaluation de la Banque Mondiale a surtout travaillé jusqu'en 1992 à la structuration des évaluations en interne et non sur les évaluations d'impact des activités. La Banque Mondiale a également mis en œuvre des indicateurs quantitatifs³⁰⁸ pour pouvoir mesurer des processus non quantifiables comme le service de la connaissance (« *knowledge services* ») et donc, l'éducation, la recherche ou encore l'engagement politique, qui sont d'ordre qualitatifs³⁰⁹. Dans le domaine des indicateurs, la Banque depuis la fin des années 1990 a accordé plus d'importance aux indicateurs dits « Examen institutionnel et performance du pays ». ³¹⁰ Ils ont servi parmi d'autres critères à calculer la part d'un pays dans la dotation de l'Association Internationale pour le Développement, source de financement très concessionnelle de la Banque financée par les dons des pays de l'OCDE. La Banque Mondiale publie chaque année l'Atlas du développement dans le monde. Les indicateurs du développement « sont une compilation annuelle de statistiques permettant de comparer le développement et la qualité de vie des populations au niveau international. Organisés autour de six thèmes - Le monde en chiffres, Population, Environnement, Économie, États et marchés, Relations internationales - »³¹¹. Il faudra attendre 1990-1996, la période d'effondrement des pays communistes pour qu'il y ait une implication de la Banque Mondiale pour le développement des institutions publiques. Il a fallu l'échec fréquent des programmes d'ajustement structurel et la persistance des échecs de prêts projets en Afrique pour que la Banque Mondiale place le développement des institutions au centre des stratégies d'assistance des pays. Puis de 1997 à 2000, la Banque Mondiale formalise son programme pour le secteur public et la gouvernance, et y ajoute la corruption de façon explicite (voir surtout les standards internationaux de la bonne gouvernance selon la Banque Mondiale et le rapport d'évaluation de la Banque Mondiale : « évaluation de l'aide de la Banque à la réforme du secteur public, 26 février 2008 »)³¹². Les principes de bonne gouvernance financière publique ont été synthétisés dès 1998 dans le *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* du FMI³¹³. C'est sur la base de ce code qu'ont par la suite été publiés un manuel sur la transparence des finances publiques et un questionnaire permettant une auto-évaluation pour chaque pays membre. Jusqu'au début des années 1990, la transparence n'était pas reconnue comme une priorité par le FMI. Selon Bouley, économiste principal au Département des Finances Publiques du FMI, la médiatisation des crises financières mondiales a permis une meilleure sensibilisation de l'opinion publique sur les politiques

³⁰⁸ OED, *Operations Evaluation: World Bank Standards and Procedures* (Washington, DC: World Bank, 1976). OED, *Poverty Reduction in the 1990s: An Evaluation of Strategy and Performance* (Washington, DC: World Bank, 2000).

³⁰⁹ Site de la Bird, rapport World Bank corporate scorecard 2011, integrated results and performance framework, <http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/40940-1244163232994/6180403-1316547116912/DC2001-0014%28E%29Scorecard.pdf>, p.5.

³¹⁰ Traduit de l'anglais: *Country Performance and Institutional Assessment (CPIA)*.

³¹¹ L'ensemble des indicateurs de la Banque Mondiale peut être trouvé sur leur site internet <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/all>

³¹² LAURENT, C., *Les Standards internationaux de la bonne gouvernance selon la Banque Mondiale*, in BOUVIER, M. (dir.), *La Bonne gouvernance des finances publiques dans le monde*, Actes de la IV^{ème} Université de printemps de Finances Publiques, L.G.D.G, L'extenso Editions, 2009, 313 p, p.23-32.

³¹³ BOULEY, D., *Les Standards internationaux de la bonne gouvernance selon le Fond Monétaire internationale* », in BOUVIER, M. (dir.), *Ibid.*, p.16-23.

fiscales ; la reconnaissance du rôle de la société civile dans les réformes économiques a permis le développement de la transparence en matière de finances publiques. « Ce phénomène s'est ensuite accentué avec les programmes du FMI relatifs au développement de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. »³¹⁴

Jusqu'aux années 2000, les instruments des Institutions Internationales servaient qu'aux évaluations de la gestion économique. Les outils du FMI sont alors essentiellement, le *Code de transparence*, le *rapport sur l'observation des normes et des codes* (RONC), le manuel de statistiques des finances publiques, le guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles. Le FMI et la Banque Mondiale ont déterminé une série de normes internationales dans douze domaines³¹⁵ : le *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* a été adopté à Washington, le 16 avril 1998. Il a été révisé, en 2007 après consultation de la société civile, des autorités nationales, des organismes de développement des universités et des ONG œuvrant dans le domaine de la transparence budgétaire. L'évaluation de la situation de la transparence dans un pays considéré et la comparaison de l'évolution dans le temps des progrès effectués est réalisée à partir d'un questionnaire comptant 99 rubriques, constitutif du *Rapport sur l'observation des normes et des codes de finances publiques*. Ce rapport sert à recueillir des informations de base sur les institutions et les pratiques financières publiques et à évaluer ainsi les points faibles et les vulnérabilités d'un pays. En 2001, le FMI a adapté son *Manuel de Statistique de Finances Publiques* (MSFP) de 1986. Il a pour but de présenter un cadre théorique et comptable adapté à l'analyse et à l'évaluation des politiques de finances publiques. Il couvre notamment la performance des administrations publiques. Les statistiques de finances publiques sont exploitées pour l'analyse de certains aspects, comme l'impact de la politique fiscale et budgétaire sur la situation économique ou le système de protection sociale. Les statistiques de finances publiques répondent en outre aux besoins d'évaluation de l'efficacité des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté... Le guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles présente un panorama de bonnes pratiques ou de pratiques optimales, généralement admises en matière de gestion transparente de ces ressources. Il s'avère que la définition de la bonne gouvernance selon le FMI ne se définit qu'à travers la bonne gestion économique et financière. Nous pouvons donc remarquer que les aspects environnementaux et sociaux sont totalement occultés alors que ces deux thèmes font partie aujourd'hui de la définition politiquement admise de la bonne gouvernance d'un État.

Dans les années 90, la Banque Mondiale a cherché à utiliser les méthodes d'évaluation dites « participatives » qui apparaissent dans leur guide d'évaluation dans la mouvance de l'intérêt pour ce type d'évaluation. L'utilisation de cette méthode suit l'« essor des concepts de gestion publique centrés autour de la bonne gouvernance et qui a modifié la place de

³¹⁴ BOULEY, D., *Ibid.*, p.16.

³¹⁵ Pour une vision d'ensemble de ces domaines se reporter BOULEY, D., *Ibid.* p.17.

l'État³¹⁶. Jacob, Diallo et Daigneault, qui ont étudié la pratique évaluative de la Banque Mondiale, feront trois remarques importantes en suivant leur grille analytique de la pratique évaluative participative, qui nous intéresse pour cette recherche : la première est que la Banque Mondiale restreindrait le cercle des participants aux proches des personnes en charge de la gestion de projet sans chercher l'implication d'autres participants ; la deuxième est que les parties prenantes seraient principalement mises à contribution pour la définition des problèmes, la récolte des données, leurs analyses ainsi que pour les recommandations. Pour autant, et c'est ce qui nous intéresse ici, les parties prenantes ne disposent alors pas « d'un espace de discussions voire de contestation des enjeux méthodologiques qui structurent l'ensemble de la démarche »³¹⁷. Les chercheurs concluent donc que : « la prise de décisions relatives à la définition des enjeux, des questions et critères d'évaluation peut faire l'objet de discussions, mais relève essentiellement des évaluateurs. En résumé, les parties prenantes sont impliquées dans quelques étapes, mais sans disposer de pouvoir décisionnel ». En 2000, la Banque émet sa stratégie de réforme des institutions publiques et de renforcement de la gouvernance marquant « une nouvelle ère d'intervention »³¹⁸. Cette stratégie « avait l'avantage de prôner plus de travail analytique, plus en amont des interventions, et plus participatif, de façon à accroître l'internationalisation sur place et à assurer une bonne prise en compte des spécificités culturelles et historiques des réformes institutionnelles. »³¹⁹ Depuis 2000, la prise en compte de la demande, c'est-à-dire la participation des citoyens, leur marge d'expression et leur pouvoir réel sur l'exécutif ont sensiblement augmenté³²⁰.

Pourtant, alors que les enjeux méthodologiques sont peu ou pas discutés et que les parties prenantes n'ont pas de pouvoir décisionnaire, l'importance des indicateurs produits à la Banque Mondiale fait référence pour la construction d'autres indicateurs et pour définir les stratégies d'actions d'autres institutions. Lors d'un entretien, un stagiaire issu de Polytechnique et travaillant au service de l'évaluation à l'Agence Française de Développement nous expliquait comment il construisait son indicateur du développement économique du Maroc qui avait pour objectif de définir, en fonction des pondérations données aux différentes activités économiques, les domaines des programmes à mettre en œuvre et qu'il faudrait soutenir (agriculture, énergie...)³²¹ sur la base des données de la Banque Mondiale. Christophe Bonneuil dans un article datant de 2008 a montré comment les institutions internationales classiques comme la Banque Mondiale et l'Office Mondial de la propriété Intellectuelle devenaient des « centres de pouvoir stratégique » de l'évaluation

³¹⁶ JACOB, S., DIALLO, N. et DAIGNEAULT, P-M., « L'Evaluation participative des politiques de coopération au développement. Analyse comparée des dispositifs du Canada, de l'Union européenne et de la Banque Mondiale », Université Laval, Organisation et territoires, 2009, Vol. 18, n° 3, p.69-84, p.72.

³¹⁷ Ibid., p.75.

³¹⁸ LAURENT, C., *Les Standards internationaux de la bonne gouvernance selon la Banque Mondiale*, op. cit., p.24.

³¹⁹ Ibid., p.26.

³²⁰ Cf. DEVARAJAN, S., REINIKKA, R., *The World Bank Group, Making services Work for Poor People*, July 25, 2002, 21 p.

³²¹ Entretien réalisé au Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi lors du Forum international sur Equité et développement. Des pratiques de mise en œuvre de l'équité, Paris, 6-7 novembre 2007 organisé par le HCCI, le ministère des Affaires Etrangères et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

internationale³²² notamment à travers la production des experts qui produisent des rapports, établissent les domaines de recherche et définissent ainsi les méthodes et savoirs légitimes. Pour lui la reconnaissance d'autres acteurs est indispensable pour entamer un changement dans les pratiques de construction du savoir, pour amorcer les changements, dans son cas, écologiques et environnementaux nécessaires et rétablir le lien entre Science, État et Marché. L'Office Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI), gardien du système de privatisation des connaissances et du vivant est commanditaire d'études d'impact autour de ses projets de développement, et se veut la banque du savoir vert et a fait émerger de nouvelles façons de faire de la science. C'est également l'avis de Goldman qui définit la Banque Mondiale comme vivier d'« experts globaux (très bien) payés pour produire en un temps record des avis favorables, des méthodes de néo-management "participatif" des connaissances, etc. »³²³ La prise en compte des bénéficiaires dans les évaluations par l'utilisation de la méthode participative implique un changement de stratégie de la Banque qui devient bien plus qu'une institution de financement, elle devient une « banque de savoir œuvrant en partenariat avec les donateurs, les clients et les organisations (traduction) »³²⁴.

La Banque Mondiale acquiert une place tout à fait importante en ce qu'elle est notamment la seconde bénéficiaire de l'aide multilatérale française. Cette contribution volontaire est essentiellement affectée à l'Association Internationale de Développement (AID), qui octroie des dons et des prêts à taux préférentiel aux pays les plus pauvres. La Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD), qui prête aux pays à revenu intermédiaire, ne reçoit pratiquement aucune contribution de la France, et plus généralement des États membres, puisqu'elle s'autofinance en empruntant sur le marché privé³²⁵. La France concourt à la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du FMI. Sa contribution varie selon les années. Elle s'élève à 95 millions d'euros en 2001 et 37 millions en 2002³²⁶. Cette contribution profite également aux agences spécialisées des Nations Unies comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNESCO, l'UNICEF, le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) ou la CNUCED, ainsi qu'aux banques régionales de développement (essentiellement la Banque africaine de développement).³²⁷

L'ensemble des institutions internationales se voit aujourd'hui décrédibilisé et un nouveau rapport de forces tente de s'opérer entre les acteurs internationaux, via notamment la participation des bénéficiaires à la définition des objectifs politiques en matière de

³²² BONNEUIL, C., « Quelle gouvernance pour la recherche et quelle démocratie des savoirs ? », *Rev Eco rev*, Mai 2008, p.13-19.

³²³ GOLDMAN, M., *Imperial Nature: The World Bank and Struggles for Social Justice in the Age of Globalization*, New Haven, CT : Yale University Press, 2005, 360 p. cite in BONNEUIL, C., *Ibid.* p.13-19.

³²⁴ McALLISTER, E., *OED Renewal: Participation, Partnership, and Results*, 2006, cité in JACOB, S., DIALLO, N. et DAIGNEAULT, P-M., *L'Évaluation participative des politiques de coopération au développement. Analyse comparée des dispositifs du Canada, de l'Union européenne et de la Banque Mondiale*, op. cit., p.83.

³²⁵ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.55.

³²⁶ *Ibid.*, p.55.

³²⁷ *Ibid.*, p.55-56.

développement. Pourtant, les méthodes et les critères d'actions, bien que nous nous attendions à certaines modifications, tendent à s'immobiliser. Nous allons voir dans ce deuxième chapitre que les nouvelles stratégies de développement et l'apparition de la méthode « coût-résultat » entraînent, certes, des modifications dans le paysage international mais n'est pour le moment pas révélateur d'un véritable changement dans les rapports de force entre les États.

CHAPITRE II. La nouvelle stratégie d'aide au développement et l'apparition de la méthode « coût-résultat »

Les deux principales ambitions de l'évaluation sont de comprendre et d'objectiver la logique de l'action publique, de mesurer les effets propres d'une politique et d'en juger en fonction de critères bien définis, les effets. La volonté des politiques et des publics à renvoyer les organisations vers toujours plus d'efficacité revient à appliquer dans le champ des organisations internationales en matière d'APD la théorie moderne de gestion des entreprises, entendue comme « le pilotage d'une organisation complexe qui poursuit des fins données en optimisant l'utilisation des moyens dont elle dispose »³²⁸. C'est aussi appliquer au public les méthodes du privé. « La ligne de partage entre la politique et la gestion est largement perméable »³²⁹. C'est ainsi que l'on retrouve une définition des indicateurs de l'évolution des Droits de l'Homme émise par le bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU ; de manière purement économique, il s'agit du nombre de détenus en prison : « on peut alors considérer les indicateurs de processus comme des variables de flux et les indicateurs de résultat comme des variables de stock : une variable de stock est mesurable à un moment donné (par exemple, le nombre de personnes détenues à la fin de la période considérée) tandis qu'une variable de flux est une variable mesurée sur une certaine durée (par exemple, le nombre de personnes en détention au cours d'une période) »³³⁰. Hormis le fait que dans cet exemple particulier les « détenus » sont définis comme des marchandises, ces indicateurs ne révèlent en rien la qualité ou non des détentions par rapport précisément aux Droits de l'Homme. Ceux-ci pourraient être définis par exemple par le nombre de suicides dans une prison ou le rapport entre le nombre de place et le nombre de détenus ; il ne serait dans ce cas ni une variable de stock ni une variable de flux mais bien un critère de la qualité de gestion de ce stock ou de ce flux, si tant est qu'une certaine déontologie nous permette d'accepter cette terminologie. L'évaluation des performances³³¹, la budgétisation fondée sur la performance prévoit l'utilisation des informations sur le suivi et les conclusions de l'évaluation. On distingue trois principales approches de la budgétisation fondée sur la performance. La première est connue sous le nom de « budgétisation directe fondée sur la performance » dans laquelle il existe un rapport direct, souvent reposant sur des formules, de telle sorte que l'affectation budgétaire à un programme est basée sur la performance de celui-ci, telle que mesurée par ses résultats (autrement dit, ses extrants ou ses réalisations). Un

³²⁸ COUCOUREUX, M., CUYAUBERE, T., *Contrôle de gestion, calcul et analyse des coûts*, Nathan, Paris, 2011, 222 p, p.7.

³²⁹ THOENIG, J-C., *Les Politiques publiques*, p.X, in GRAWITZ, M., LECA, J., *Traité de science politique*, Vol.4, les politiques publiques, p.XIII.

³³⁰ Bureau du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *Indicateurs de conformités avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme*, chapitre 10, p.1. In OEDC, *Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique : expériences et enseignements de Métagora*, Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 9, numéro 2, 2008, p.180.

³³¹ MACKAY, K., *Comment mettre en place des systèmes de S&E pour améliorer les performances du secteur public* BanqueMondiale, IEG, 2007, Washington, D.C.

exemple en est le financement d'une université basée sur le nombre d'étudiants qui obtiennent leur diplôme dans chaque discipline, telle que la médecine ou les lettres.

C'est une manière de penser les programmes publics comme une production de bien et de services et de rentrer les notions de biens publics dans le cadre de l'économie. Selon Dupin : « Un des avantages d'une définition *a priori* des priorités de l'aide est de s'assurer de la moralisation des pratiques de l'aide, à la fois du côté du pays donateur - qui voit se restreindre le champ de son influence financière à un jeu circonscrit de biens et services fondamentaux - et du côté du pays bénéficiaire - dont les élites dirigeantes sont, elles aussi, liées par le panier de biens défini *a priori* »³³². Que les États donateurs se restreignent à un jeu de biens et de services fondamentaux est déjà une aberration en soi. La notion politique de développement est basée essentiellement sur l'indépendance des États. La qualité d'un développement dans le sens positif du terme si l'on suit la raison historique de l'aide au développement réside dans le fait que les États donateurs n'interviennent pas dans les politiques nationales de gestion des biens publics. La qualité de l'indépendance des États vient de leur liberté d'action dans la gestion de leurs biens et des services fondamentaux. Le fait que les pays donateurs interviennent particulièrement ou non dans ces domaines-là est l'un des enjeux du XXI^e siècle. D'ailleurs, il semble bien que l'enjeu des pays donateurs n'est pas tant la création et la perpétuation des biens et des services publics mondiaux mais bien leur destruction.

Sen sert de référence pour une définition bien circonscrite des « biens fondamentaux ». Il s'agit pour Sen, « en amont du jeu économique et social, de fournir aux individus les moyens minimum de leur dignité et de l'expression de leurs droits fondamentaux, et *in fine*, de renforcer leur capacité de choix et de participation à la société : feront alors partie intégrante des « biens fondamentaux » des dotations initiales minimales en nourriture, santé, éducation, information... [...] Mais l'idée de bénéfice économique pour la collectivité n'est pas abandonnée, puisqu'il s'agit aussi de permettre aux agents de participer au jeu commercial. Les biens publics mondiaux sont alors des types particuliers de « biens réseaux » dont la fonction, au-delà de l'insertion politique et de la solidarité, est d'intégrer plus de personnes à l'échange international »³³³. « La définition d'un « bien public » repose sur deux caractéristiques complémentaires : non-exclusivité et non-rivalité. »³³⁴ Les raisons du développement et de la naissance de la notion de biens publics mondiaux, reposent sur la transposition au niveau international des concepts nationaux. « Kindleberger, dans un texte fondateur de 1986, note que ce raisonnement, traditionnellement appliqué à des espaces plus restreints [...] peut se transposer au niveau international. L'intensification des échanges, l'internationalisation des entreprises, la plus grande mobilité des facteurs tendent à augmenter le besoin de biens publics internationaux pour assurer l'organisation des échanges, la stabilité du système financier et une réponse concertée aux crises internationales [...] Mais les

³³² DAUDIN, G., *Aide au développement, sommes nous plus ou moins solidaires ?*, op. cit., p.305.

³³³ *Ibid.*, p.305.

³³⁴ *Ibid.*, p.303.

problèmes de consentement à payer restent irrésolus, voire sont amplifiés dans le contexte international »³³⁵.

Un deuxième axe important concernant les biens publics internationaux est bien celui de la santé avec les questions portant sur le paludisme et le VIH/SIDA notamment. Le Haut Conseil de la Coopération Internationale, en la personne de Barthélémy, définit dans son rapport *Coopérer au début du XXI^e siècle, Pourquoi ? Comment ? Question sans préjugés*³³⁶, les biens publics mondiaux comme des biens communs, certains se raréfiant par surconsommation de la part des pays industrialisés ou, par mimétisme, une surconsommation des pays émergents soit par les pratiques traditionnelles qui en se généralisant ont des impacts négatifs (il donne pour exemple la déforestation). Il semblerait pourtant que dans beaucoup de cas, les déforestations ne soient pas la majeure partie des pratiques traditionnelles mais bien un besoin ravageur des pays industrialisés. Le premier champ est donc celui des biens environnementaux qui « sont soit des biens communs, soit des biens supposés libres et qui font l'objet de rivalités croissantes ou de raréfactions croissantes ». Quels sont les biens qui sont dits libres et ceux qui sont communs ? Qui définit ces biens-là et comment ? Qui définit ce qui appartient à l'humanité tout entière et ce qui peut être libre, entendu comme pouvant appartenir finalement à une entité privée ? Il définira le deuxième domaine des biens publics comme le champ des biens « qui ne peuvent faire l'objet d'une appropriation et vis-à-vis desquels le débat est le suivant : comment inciter la connaissance à être produite et à être diffusée ? » Il souligne donc le paradoxe des recherches médicamenteuses qui se trouvent être entre la propriété intellectuelle de la recherche scientifique et la diffusion des médicaments auprès des populations qui ne peuvent accéder à ces biens. Le troisième domaine des biens publics mondiaux renvoie à ceux fournis par les pouvoirs publics parce qu'ils correspondent à des fonctions régaliennes de l'État. Dans ce cas, la gestion et la production de ces biens reviennent à l'État. Le dernier et quatrième domaine est celui du bien public international (cf. Kindleberger). Selon Barthélémy, « pour que le marché fonctionne et pour que qu'il y ait la sécurité des opérateurs, il faut un certain nombre de règles et d'institutions »³³⁷. Or il ajoute, et nous en sommes profondément étonnés, qu'« il n'existe pas au niveau international, de pouvoir supranational créateur de ces institutions dans un contexte de mondialisation de l'économie, du commerce et de la finance. Face à ces défaillances institutionnelles, le débat porte sur le fait de savoir qui est capable de mettre en place ces institutions »³³⁸. Il nous semble que se joindre à cette idée serait nier l'existence de toute une série d'institutions qui protègent aussi bien les domaines de la culture (comme l'UNESCO qui a pour mission délicate de protéger ou de valoriser des centaines de lieux historiques et culturels dans le monde), ou du commerce (comme l'OMC qui a pour fonction de régler les lois du commerce)... Il est vrai que ces institutions peuvent être défaillantes sur beaucoup de points.

³³⁵ *Ibid.*, p.304.

³³⁶ BARTHELEMY, J-C., *Comment se font les choix géostratégiques d'aide des bailleurs in Coopérer au début du XXI^e siècle Pourquoi ? Comment ? Questions sans préjugés. Haut Conseil de la Coopération Internationale, Karthala, 2003, 508 p, p.72.*

³³⁷ BARTHELEMY, J-C., *op. cit.*, p.72.

³³⁸ *Ibid.*, p 73.

Mais de là à formuler l'idée qu'on ne sait pas réguler les rapports sociaux internationaux, et qu'on ne sait pas non plus créer des institutions et des règles internationales, il y a un immense pas à franchir. Il s'agit bien, quand on parle de gestion de biens publics mondiaux, de rationalisation et de rapport à la démocratie entendue comme un processus d'égalisation des conditions³³⁹, ce que nous verrons dans le paragraphe suivant. Nous porterons par la suite notre attention sur trois études de cas pour étayer notre argumentation.

³³⁹

De TOCQUEVILLE, A., De la Démocratie en Amérique, Gallimard, 2008, 471 p.

Section 1 - De la disparition des biens publics mondiaux et de l'augmentation de la pauvreté

En 2001, les ajustements structurels sont toujours d'actualité. Ils vont de pair avec la prise en compte des nouveaux acteurs de la société civile (ONG et associations humanitaires par les États membres du CAD et qui délitent plus encore l'importance des États bénéficiaires : la réunion à haut niveau du CAD adopte une Recommandation formelle sur « le déliement de l'APD aux pays les moins avancés qui constitue le couronnement de trois années d'efforts ». Cette Recommandation s'applique au soutien de la balance des paiements et à l'aide pour l'ajustement structurel, aux remises de dette, à l'aide-programme sectorielle et plurisectorielle, à l'aide au titre de projets d'équipement, au soutien des importations et à l'aide sous forme de produits, aux contrats de services commerciaux ainsi qu'à l'APD consentie à des organisations non gouvernementales pour des activités impliquant la passation de marchés. Elle ne s'applique pas à la coopération technique ni à l'aide alimentaire et laisse place à des mesures de déliement plus poussées³⁴⁰.

Le FMI et la Banque Mondiale ont contribué fortement à imposer le modèle dominant néolibéral aux pays émergents via notamment la mise en place de ces programmes d'ajustement structurel. Les conséquences sur les populations pauvres ont été généralement néfastes et parfois désastreuses : montée du chômage, délabrement des systèmes d'éducation et de santé, surexploitation des ressources naturelles à des fins d'exportation. Selon la CNUCED, « en général, la mise en œuvre de politique d'ajustement n'a pas été suivie d'un recul régulier de la pauvreté. Pour les PMA bénéficiant de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR), la proportion totale vivant avec moins de 1 dollar par jour est passée de 51 % au cours des trois dernières années précédant l'adoption du programme d'ajustement structurel à 52 % pendant les trois premières années consécutives et à 53 % au cours des trois années suivantes. Compte tenu de l'accroissement de la population, cela veut dire que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté dans le cadre de ces programmes »³⁴¹.

En 1977, à la réunion à haut niveau les membres du CAD ont adopté une *Déclaration relative à une coopération pour le développement axée sur la croissance économique et les besoins essentiels de l'être humain*. Dans cette déclaration, les membres du CAD soulignent que le souci de répondre aux besoins essentiels de l'être humain ne dispense pas de la recherche d'une croissance économique plus rapide, qui passe par la modernisation, la mise en place d'infrastructures et l'industrialisation ; il en est, en fait, un élément capital. En particulier, des politiques contribuant à accroître l'utilisation et la productivité des ressources disponibles - et notamment de la main-d'œuvre - devraient favoriser à la fois la croissance et la justice sociale. Les membres du CAD indiquent clairement que ce ne sont pas les considérations de protection sociale ou de charité qui priment, c'est la productivité. Les

³⁴⁰ Le rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.33

³⁴¹ Rapport 2002 sur les Pays les moins avancés, CNUCED, 2002 cité in OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.57.

programmes faisant appel à la plus large participation possible de la population dont ils visent à satisfaire les besoins, sont ceux qui ont le plus de chance d'être efficaces. Les programmes destinés à atteindre les objectifs ayant trait aux besoins essentiels de l'être humain devant vraisemblablement comporter une part élevée de coûts en monnaie locale, les membres du CAD sont résolus à étudier avec bienveillance les demandes de financement des coûts en monnaie locale conformément aux *Lignes directrices du CAD pour le financement des dépenses locales* qu'ils ont également adopté à cette réunion »³⁴².

Dans les années 90, le Président du CAD établit un rapport où sont évalués les problèmes fondamentaux de l'aide au développement pour les années 90 et des grandes orientations des politiques dans les domaines clés telles qu'elles ressortent des travaux du CAD. La principale conclusion des travaux du CAD sur la coopération pour le développement dans les années 90 est que le cercle vicieux du sous-développement - fort accroissement de la population, pauvreté, sous-alimentation, analphabétisme et dégradation de l'environnement - ne peut être brisé que par des stratégies et des politiques économiques et de développement qui intègrent les objectifs et les impératifs suivants :

- encourager une croissance économique durable,
- permettre une participation plus large de l'ensemble de la population aux activités de production, avec un partage plus équitable du fruit de ces activités,
- assurer le respect de l'environnement et ralentir la croissance démographique dans les nombreux pays où elle est trop importante pour permettre un développement durable³⁴³.

La croissance sert d'argument pour légitimer les aides apportées aux pays en développement et/ou aux pays les plus pauvres. « L'objectif fondamental d'une stratégie d'aide au développement est de réunir, par une action concertée, les éléments d'une croissance plus dynamique s'inscrivant dans la durée, au profit d'abord des pays bénéficiaires de cette aide. À terme, toute croissance supplémentaire est profitable à tous, et donc aux pays donateurs, qui grâce à l'intensification des échanges, qui en résultera, peuvent nourrir en retour, leur propre croissance et dégager ainsi les ressources supplémentaires nécessaires pour continuer à aider les moins favorisés »³⁴⁴. Cet argument n'est pas nouveau et est largement d'actualité. Lors du colloque de 1967³⁴⁵, des économistes belges relèvent que, finalement, les aides publiques au développement n'ont eu des effets que sur l'augmentation de la croissance des pays du Sud. Pour eux ce seul résultat doit conduire les politiques à faire perdurer leurs aides et augmenter leurs actions : « Il résulte de cet aperçu que l'octroi de l'aide n'exerce qu'une influence assez réduite sur les objectifs de la politique économique des pays riches qui

³⁴² Le rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.20.

³⁴³ Ibid., p 24.

³⁴⁴ DUFFORT, A., *Développement du tiers-monde et croissance française, Rapport du Conseil économique et social*, 193, 461 p.

³⁴⁵ VLERICK, A.J. (dir.), *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée, rapports Vol. 1 du 8^e congrès Flamand des sciences économiques, 19 et 20 mai 1967, Séminaire d'Economie appliquée, Université de Gand*, 383 p

ont été examinés dans ce chapitre. La répercussion la plus importante est l'accélération de la croissance des pays pauvres. On ne peut pas s'attendre à des résultats tangibles en ce qui concerne l'amélioration de l'allocation des facteurs de production ou de la répartition des revenus. Toutefois, l'accélération de la croissance constitue en soi un objectif justifiant complètement l'accroissement de l'aide accordée. [...] Celui-ci [l'accroissement de l'aide] ne peut résulter que d'une prise de conscience aigüe par les pays riches de l'importance d'une croissance plus rapide que dans les continents pauvres »³⁴⁶.

Cette vision, bien que montrant la volonté d'un impact égalitaire ou du moins réciproque entre les pays, ne tient pas compte des disparités dans les relations, ni en termes quantitatifs, à savoir par exemple des taux d'exportations ou d'importations à valeurs absolues équivalentes, ni en termes qualitatifs ? Qui donne quoi ? De quelle manière ? Comment la croissance des donateurs est-elle impulsée par la croissance des pays bénéficiaires ? On peut mettre ainsi la lumière sur ce que Badie interprète comme l'approche par l'intérêt national ou l'approche centre-périphérie où malgré les forces centripètes qui permettent une certaine interaction entre les États, la vision politique reste centrée sur les objectifs, visions et représentation des États occidentaux.

Selon Furtado, le concept de développement a été utilisé dans deux cas, en référence à l'histoire contemporaine :

- Le premier concerne « l'évolution d'un système social de production dans la mesure où celui-ci, moyennant l'accumulation et le progrès des techniques, devient plus efficace ou élève la productivité de l'ensemble de sa force de travail. » C'est en termes d'efficacité, de productivité et de division du travail que le développement permet d'expliquer les rapports sociaux actuels.

- Le deuxième cas considère le développement en rapport avec « le degré de satisfactions des nécessités humaines ». Il note bien entendu l'ambiguïté qu'il y a à définir des critères objectifs. Pour autant, il établit une distinction entre trois critères qui permettent de définir le développement: « celui de la croissance de l'efficacité du système de production, celui de la satisfaction des nécessités de base de la population, et celui de la réussite des objectifs que se proposent les divers groupes d'une société et qui sont liés à l'utilisation de ressources rares. »³⁴⁷ Pour lui, l'augmentation de l'efficacité productive, présentée comme l'indicateur principal de développement, n'est pas une condition suffisante pour que les nécessités de base de la population soient mieux satisfaites.

³⁴⁶ VANDER EYCKEN, H., VLERICK, A.J.(dir.), *L'aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée*, op. cit., p.51.

³⁴⁷ FURTADO, C., *Développement-sous-développement, le cadre conceptuel dans une perspective historique in Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme*, mélanges en l'honneur de Charles Morales, Privat, p.475-490, p.484.

Furtado rappelle dans son article le grand débat qui a eu lieu autour de l'option du libre-échange et du protectionnisme : « la réaction contre la doctrine du libre-échange se fondait sur l'idée de complémentarité entre les activités économiques et devait amener au concept de système économique national »³⁴⁸. C'est à partir de la diffusion de l'industrialisation dans la seconde moitié du siècle passé et donc à la diffusion de toute « une constellation de centres économiques autonomes » que la conception du développement se rattache à l'idée d'intérêt national. Furtado met en exergue deux éléments fondamentaux : le premier est que le développement et le sous-développement sont deux processus historiques qui dérivent de la même impulsion initiale, c'est-à-dire qui ont des racines dans l'accélération de l'accumulation survenue en Europe à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. Le deuxième élément à prendre en compte n'est autre qu'il faut comprendre les causes de la persistance historique du sous-développement, en tant que « partie d'un tout en mouvement, c'est-à-dire comme expression de la dynamique du système économique mondial engendré par le capitalisme industriel »³⁴⁹. Dès lors nous voyons quelles sont les relations qui jouent un rôle dans le processus de développement comme les relations ayant pour centre l'Europe (avec notamment la concentration du revenu au bénéfice des pays au plus haut niveau du revenu ou à l'organisation sociale la plus avancée) et les autres États, des périphéries.

Cela met également en évidence les liens fondamentaux qu'il y a entre les relations extérieures et les formes internes de dominations sociales dans les pays en sous-développement et, en moindre mesure, les relations entre les États et les firmes transnationales. Ainsi, les liens avec l'extérieur en viennent à jouer un rôle fondamental dans l'évolution de la structure du pouvoir conduisant à « une centralisation et à un renforcement de celle-ci ». Ce processus de condensation du pouvoir dans les institutions centralisatrices coïncide avec la déstructuration sociale (déstructuration des formes traditionnelles de l'emploi, urbanisation intense et chaotique, marginalité urbaine, inadéquation technologique...), et prête à l'État des caractéristiques nouvelles : l'État devient alors un « instrument captateur du surplus ».³⁵⁰ Les bases du pouvoir se trouvent être ainsi dans les relations avec l'extérieur et dans le processus d'accumulation. Les investissements infrastructurels et les industries de base dépendent directement du pouvoir public ou des garanties qu'il donne aux groupes étrangers. Furtado ajoute que le fait que l'épargne locale soit fortement influée par l'État, qui assume déjà des responsabilités croissantes dans le champ même de la production, entraîne la difficile possibilité « d'application des critères traditionnels pour différencier les activités publiques des activités privées »³⁵¹.

Pour expliquer l'importance de cette méthode au sein du système international, nous devons revenir à la fois au contexte économique international et aux problématiques « la complexité des sociétés modernes »³⁵². Au plan des actions gouvernementales, il est parfois

³⁴⁸ *Ibid.*, p.485.

³⁴⁹ *Ibid.*, p.488.

³⁵⁰ *Ibid.*, p.489.

³⁵¹ *Ibid.*, p.490.

³⁵² MULLER, P., *Les Politiques publiques*, PUF, 1990, p.19

difficile de tracer ce qui relève du public et du privé « tant les secteurs publics et privés sont emmêlés [...] Il y a du gouvernemental partout, même là où on ne l'imaginait pas il y a encore peu de temps [...], les autorités publiques ne se contentent plus de légiférer et d'encaisser des impôts. Leurs modes d'intervention se diversifient, elles gèrent des activités industrielles, elles créent des services culturels, elles animent les loisirs de groupes sociaux, elles nourrissent, récompensent, endoctrinent »³⁵³. De la même manière, pour Politt les audits de performance s'inscrivent dans le courant de « modernisation de l'État »³⁵⁴. Selon Rosanvallon, « le pouvoir administratif a été fortement délégitimé. La rhétorique néo-libérale a joué un rôle, en affaiblissant la respectabilité de l'État et en invitant à ériger le marché en nouvel instituteur du bien-être collectif. Plus concrètement, les nouvelles techniques d'organisation des services publics (le *new public management*) ont surtout introduit des méthodes qui ont conduit à dévaloriser la figure classique du fonctionnaire comme agent patenté de l'intérêt général [...] la reconnaissance d'une technocratie parée des vertus de la rationalité et du désintéressement a aussi perdu son évidence dans une société plus lucide et plus éduquée. L'ancien style d'une action publique "bienveillante", surplombant une société considérée comme mineure, est devenu du même coup économiquement inopérant et sociologiquement inacceptable. Le pouvoir administratif a donc été dépossédé des éléments moraux et professionnels qui lui avaient autrefois permis de s'imposer »³⁵⁵.

Selon Rosanvallon, trois nouvelles figures de la légitimité ont commencé à se dessiner, « chacune associée à la mise en œuvre de l'une des approches de la généralité sociale » : la « légitimité d'impartialité » (liée à la mise en œuvre de l'une des approches de la généralité négative) ; la « légitimité de réflexivité » (associée à la généralité de démultiplication) et la « légitimité de proximité » (suivant la généralité d'attention à la particularité). Cette véritable révolution de la légitimité participe d'un mouvement global de "décentrement" des démocraties³⁵⁶. C'est ce qui nous permet d'introduire le fait qu'aujourd'hui il y a une multitude d'acteurs interférant dans les politiques publiques en matière d'aide au développement : de la coopération décentralisée qui entretient l'idée d'une "désétatisation" de l'aide publique au développement³⁵⁷, à l'importance des experts, sans oublier les acteurs subrégionaux et les organisations inter-étatiques, l'aide publique au développement passe par une multiplicité de canaux de financement qui entretiennent une complexité dans la gestion et une réelle difficulté dans les liens partenariaux à établir pour la mise en place des

³⁵³ THOENIG, J-C., *Les Politiques publiques, op. cit., p.X.*

³⁵⁴ POLITT, C., GIRRE, X., LONSDALE, J. et al., *Performance or Compliance ?, Performance Audit and Public Management in Five Countries, Oxford, Oxford University Press, 1999, cite dans JACOB, S., « la volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas) », revue française de science politique Vol 55, n° 5-6, oct.-déc. 2005, p.835-864.*

³⁵⁵ ROSANVALLON, P., *La Légitimité démocratique, impartialité, réflexivité, proximité », Editions du Seuil, 2008, p.15. L'affaiblissement de sa légitimité s'est ainsi ajouté à celui de la sphère électorale-représentative*

³⁵⁶ *Ibid.* p.18.

³⁵⁷ MVELLE, G., *Aide au développement et coopération décentralisée, Esquisse d'une désétatisation de l'Aide française. Les cas du Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad et Rwanda, thèse soutenue le 18 juillet 2005, Université Lyon 3, sous la direction de P. Chaigneau.*

programmes. Si l'ensemble des pays donateurs réfléchissent aux bonnes pratiques à mettre en place pour harmoniser ses procédures de financement et d'évaluation³⁵⁸, les États bénéficiaires doivent s'assurer et légitimer leur bonne utilisation. C'est sous cette nouvelle forme de partenariat mise en place par diverses conférences et déclarations que les pays partenaires s'engagent dorénavant à travailler. Comme le rappelle Jacob, l'institutionnalisation de l'évaluation peut être un indicateur du développement de l'évaluation, mais n'est en fait qu'« une partie de la réalité qu'il convient de confronter à une analyse plus détaillée de la pratique effective »³⁵⁹. Il est donc nécessaire d'avoir une approche détaillée des pratiques de la gestion basée sur les coûts-résultats pour connaître réellement le lien qu'il y a entre ces nouvelles stratégies et l'implication des bénéficiaires.

³⁵⁸ Sur les bonnes pratiques se référer au cadre de coopération pour les donateurs OCDE, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, 2003, 137 p.

³⁵⁹ JACOB, S., « La Volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques », (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas), *Revue française de science politique* Vol 55, n° 5-6, oct.-déc. 2005, p.835-864.

Section 2 - Rationalisation et démocratie : les nouveaux outils d'évaluation

Selon Jacob, il existe deux finalités de l'évaluation classées idéalement en deux types³⁶⁰ : « la première finalité s'inscrit dans la continuité des modes classiques de contrôle de l'administration qui consiste essentiellement à obtenir une information sur le suivi des prestations et de l'action des pouvoirs publics. La deuxième, que nous qualifions de managériale, est orientée vers la mesure de la performance et des effets. Elle met davantage l'accent sur les processus de mise en œuvre et sur la qualité des réalisations administratives »³⁶¹. Nous avons vu que le choix de la méthode utilisée dans l'évaluation était largement révélateur de la manière de penser des acteurs inscrits dans un moment historique particulier. Nous avançons l'hypothèse que la méthode « coûts-résultats » apparaît largement dans les périodes de crises économiques au sein des pays occidentaux. La limite entre le privé et le public devient très floue lorsqu'il y a une crise économique ou politique. Selon Laufer, la naissance du management public et la crise du critère du service public débutent en 1945³⁶². La nécessité du contrôle a été reconnue par les premiers théoriciens de l'organisation que sont Taylor et Fayol. Il s'agit donc de s'assurer que l'utilisation des ressources et les résultats sont conformes aux objectifs.³⁶³ La procédure de « contrôle » comme « d'évaluation » rentre dans une démarche systémique à savoir que l'organisation est définie « comme un ensemble doté d'objectifs et capable d'adaptation »³⁶⁴. Il s'agit dorénavant, au sein des organisations et surtout depuis les années 1980 et la crise au niveau du contrôle de gestion, de favoriser le « pilotage de la performance » entendu comme un ensemble d'actions destinées à influencer la décision en agissant sur le cadre même de la décision. On est passé de « la surveillance des ressources et de leur bonne allocation à la gestion des causes, des modes opératoires et des compétences »³⁶⁵. C'est Taylor, au XXe siècle, qui introduit la notion de normes dont découle l'idée de la mesure des écarts (entre normes et réalisations) et de la gestion par les exceptions (seuls les écarts significatifs sont analysés en détail)³⁶⁶. La nouvelle approche « par les coûts et les résultats »³⁶⁷ permet de faire des va-et-vient entre les performances internes de chaque institution donatrice et les résultats des bénéficiaires. Cette technique se veut être le lien entre, d'une part l'organisation interne, le management, les politiques définies par les

³⁶⁰ Utilisation de la méthode de classification de WEBER, M., méthode pour analyser, clarifier différents modes d'action afin de faciliter leur interprétation.

³⁶¹ JACOB, S., « La Volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas) », op. cit., p.841.

³⁶² LAUFER, R., *Gouvernabilité et management des systèmes administratifs complexes, politiques et management public*, vol 3. n°1, mars 1985. Il explique qu'il y a 3 grandes phases une 1^{re} où règne le critère de la puissance publique de 1800 à 1900 ; une 2^e où domine le critère de service public de 1880-1900 à 1945-1960 et la 3^e où s'ouvre la crise du critère de service public et d'une façon plus générale de la coupure public/privé). Cf MULLER, P., *Les Politiques publiques*, op. cit., p.20 et suiv.

³⁶³ COUCOUREUX, M., CUYAUBERE, T., *Contrôle de Gestion, Calcul et analyse des coûts*, Nathan, Paris, 2011, 222 p, p.7.

³⁶⁴ *Ibid.*, p.9.

³⁶⁵ *Ibid.*, p.9.

³⁶⁶ *Ibid.*, p.11.

³⁶⁷ Nous entendons par méthode coût-résultat l'application, dans les actions des aides au développement et dans la mise en place des projets, d'un mode de gestion traditionnel de l'entreprise, à savoir le pilotage d'une organisation complexe qui poursuit des objectifs et qui mesure la performance en définissant le résultat comme l'écart entre le coût financier de l'action préétablie et le coût réel.

donateurs en interne, la bonne gestion, l'efficacité de l'action et d'autre part les pratiques des pays dans le contexte du développement toujours en évolution (résultats). Cette méthode proposée à partir de la mise en place d'indicateurs quantitatifs permet d'obtenir une image instantanée à un moment T d'un projet, d'un programme ou d'une politique. La méthode des coûts préétablis et des coûts réels³⁶⁸ facilite également « les contrôles internes au niveau de l'exploitation entre les objectifs prévus et les réalisations effectives », le calcul des écarts permet « la recherche des causes de variation de charge » et donc la prise de décision du gestionnaire ; ils sont donc des « instruments de gestion ».

Pour l'ONU, l'évaluation des projets se réfère déjà dans les années 70 à l'analyse des projets par les « coûts et les avantages »³⁶⁹. L'analyse par les coûts-avantages du projet permet à la collectivité de systématiser les problèmes de planification de projet de son propre point de vue et de se distancier de cette manière des problématiques du marché en définissant ses propres paramètres nationaux. L'ONU souligne bien que l'analyse par les coûts-avantages n'est pas « une technique mais une approche »³⁷⁰. En ce sens, l'évaluateur est tenu « d'utiliser un certain nombre de paramètres et de valeurs d'ordre social »³⁷¹. L'analyse fournit donc un cadre rationnel au choix d'un projet utilisant des valeurs et des objectifs nationaux. Cette façon de promouvoir l'analyse fait référence aux idées de Sen et de Stiglitz. Les objectifs nationaux sont alors mesurés par la consommation des habitants, qui est un critère de définition du niveau de vie ; le critère de redistribution est calculé par le niveau de consommation pondéré par la consommation des populations pauvres, le niveau de l'emploi et l'indépendance nationale. Sans rentrer dans les détails de la méthode par le calcul mathématique des coûts et des bénéfices, l'ONU montre largement par les indicateurs choisis qu'elle se distance du concept de croissance en insistant sur l'« irrationalité » même de tels objectifs³⁷², et elle affirme les objectifs proprement nationaux ainsi que l'indépendance des États.

Pour l'OCDE ce n'est qu'en 2002, que le Conseil de l'OCDE, réuni au niveau des ministres, adopte une déclaration intitulée *Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement*³⁷³ prônant le souci de la cohérence des politiques au service du développement dans les travaux de l'Organisation. Il y est rappelé que le CAD « offre une enceinte permettant de promouvoir, de la part des donateurs, une action internationale concertée, bien coordonnée, efficace et assortie d'un financement suffisant au service du développement et de la lutte contre la pauvreté ». Ils y renforcent également la volonté d'agir

³⁶⁸ Cf ANTRAIGUE, D., *L'Évaluation des résultats et des performances – Les méthodes des coûts préétablis et des coûts réels* p.2 http://public.iutenligne.net/gestion/gestion_previsionnelle/Januario_Antraigue/partie7_eval_result_performance/sansmenu/GEST-P07-R01/Pdf/01.pdf, (juillet 2012)

³⁶⁹ ONU, *Directives pour l'évaluation des projets*, 1973, 376 p.

³⁷⁰ *Ibid.*, p.5.

³⁷¹ *Ibid.*, p.11.

³⁷² *Ibid.*, p.36.

³⁷³ OCDE, *Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement*, 2002. Peut être lu en ligne http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocde/development/promouvoir-le-developpement-dans-une-economie-mondialisee/pour-un-programme-d-action-commun-de-l-ocde-au-service-du-developpement_9789264012899-8-fr (mars 2009)

de manière coordonnée qui requiert « une approche globale de partenariat et une approche axée sur les résultats »³⁷⁴. Le CAD approuve six documents précisant les bonnes pratiques pour une aide efficace, élaborés par le Groupe d'étude sur les pratiques des donateurs en collaboration avec un échantillon diversifié de pays partenaires et publiés en 2003 sous le titre *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*³⁷⁵. Ces documents sont le signe précurseur d'un recentrage des travaux du CAD, qui se poursuivra avec le Forum de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide, tenu en 2005, et les activités engagées dans le prolongement de ce dernier. Ils attestent aussi d'un passage à la vitesse supérieure de la collaboration avec les organismes multilatéraux de développement et les pays partenaires³⁷⁶.

Le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide met au point un *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*³⁷⁷ destiné à étayer les activités de formation et la gestion concrète de l'aide. Cette initiative majeure contribue largement à clarifier la terminologie dans ce domaine et à en favoriser l'harmonisation entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux membres du CAD³⁷⁸. De ce fait, l'évaluation à travers cette méthode peut et s'avère être du moins dans un premier temps, une démarche de suivi de programme tout à fait adéquat pour juger des évolutions. Cette méthode permet de faire le lien entre les facteurs internes à l'organisation (budget, coût, choix décisionnel, contexte interne...) et les facteurs externes (résultats du pays bénéficiaires, dans son contexte avec ses propres limites et opportunités). « Cela facilite le dialogue stratégique entre le management et le tableau de bord de progrès réalisés et l'aire qui a besoin d'attention ».³⁷⁹

³⁷⁴ Ibid.

³⁷⁵ OCDE, *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, 2003, 137 p.

³⁷⁶ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.34

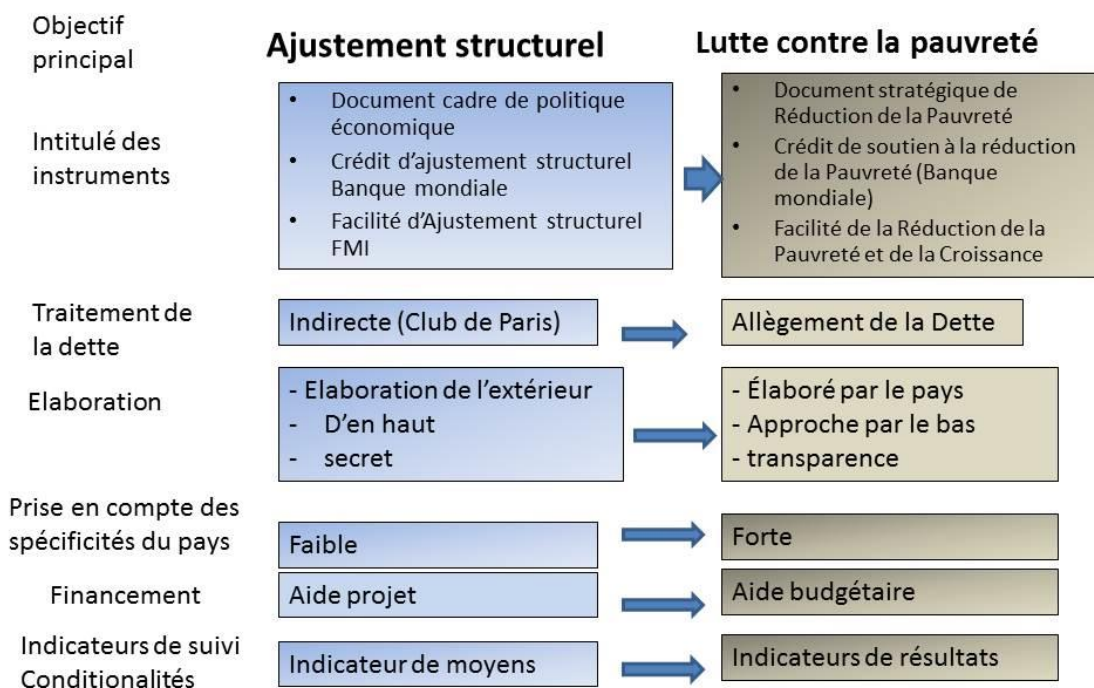
³⁷⁷ OCDE, *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*, Paris, 2002.

³⁷⁸ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.35.

³⁷⁹ Site de la Bird, rapport « world bank corporate scorecard 2011, integrated results and performance framework » <http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/40940-1244163232994/6180403-1316547116912/DC2001-0014%28E%29Scorecard.pdf>, 20 p., p.2.

Les innovations apportées par les DSRP³⁸⁰. Ce schéma montre clairement les modifications entraînées par les innovations entre objectifs fixés/méthodes d'évaluation/ acteurs pris en compte/ relations partenariales

Les innovations apportées par la DSRP



Les objectifs sont donc clairs, augmenter les aides au développement tout en s'assurant de leurs qualités. Richard G. Manning est élu Président du CAD, il était auparavant Directeur général des politiques au ministère britannique du Développement international (DFID). Il avait précédemment occupé divers postes en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est pour le compte du DFID et de l'organisme que celui-ci a remplacé, ainsi que la fonction d'Administrateur suppléant à la Banque Mondiale. Manning a assumé la Présidence du groupe d'étude sur les pratiques des donateurs de 2001 à 2003. Le Forum du haut niveau de Rome sur l'harmonisation entérine les six documents de bonnes pratiques élaborés par le CAD et regroupés sous le document *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*³⁸¹. À cette occasion est également adoptée une déclaration définissant un ambitieux programme d'actions destinées à renforcer l'harmonisation des activités des donateurs et leur alignement sur les priorités des pays partenaires. Au vu des engagements souscrits à Doha, Monterrey et Johannesburg, le thème central de la réunion à haut niveau du CAD est le lien entre

³⁸⁰ Cf *La Nouvelle stratégie reflétée dans les DSRP stratégie de réduction de la pauvreté* in CLING, J-P., RAZAFINDRAKOTO, M., ROUB, F., *Les Nouvelles Stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, DIAL/ Economica, 2002, p7.

³⁸¹ OCDE, *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, op. cit.,

l'accroissement du volume de l'aide et l'amélioration de son efficacité. La réunion à haut niveau se félicite par ailleurs de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et charge le Groupe de travail nouvellement créé de lancer un programme de travail volontariste afin d'étudier l'efficacité de l'aide et des pratiques des donateurs³⁸².

À la Table ronde de Marrakech, le Président du CAD et les Présidents des banques multilatérales de développement souscrivent à l'instauration d'un partenariat mondial pour une gestion axée sur des résultats sur la voie du développement. Des principes de base sont recensés et un plan d'action détaillé est proposé pour la mise en place de ce partenariat mondial. PARIS21 joue un rôle important dans la mise au point du Plan d'action de Marrakech sur la statistique³⁸³. PARIS21 est un partenariat mondial unique, de statisticiens nationaux et internationaux, de professionnels du développement, de décideurs politiques, d'analystes et autres utilisateurs des statistiques qui se sont engagés à ce que la contribution de ces derniers aux avancées du développement fasse réellement la différence. PARIS21 a été créé à l'issue d'une réunion internationale en novembre 1999. Les institutions à l'origine de cette initiative sont la Commission Européenne, le Fonds Monétaire International, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, les Nations Unies et la Banque Mondiale. Le secrétariat de PARIS21 est hébergé par l'OCDE.

Le CAD organise, en collaboration avec *Transparency International*, un Forum des partenaires au développement sur l'amélioration de l'efficacité des donateurs dans la lutte contre la corruption pour lequel sont mis à profit divers axes de travail du Comité. En parallèle, est élaboré un projet de principes pour l'action à mener par les donateurs dans le domaine de la lutte contre la corruption³⁸⁴. Il y a un double travail mené au niveau des donateurs, d'une part pour simplifier les démarches, et d'autre part, aider à la lutte contre la corruption au sein des partenaires. En 2004 et 2005, le CAD lance, avec la Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies, une série d'examen mutuels de l'efficacité du développement, destinés à soutenir l'action du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les rapports établis dans ce cadre fourniront un suivi des performances et recenseront les bonnes pratiques adoptées par les pays africains et les pays de l'OCDE, respectivement, afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance politique et économique et au renforcement des capacités. Metagora, projet pilote de PARIS21, voit le jour grâce au soutien de plusieurs membres du CAD. L'objectif du projet est de renforcer les capacités locales de mesure de la performance en matière de Droits de l'Homme et de gouvernance, et de contribuer à la mise au point d'indicateurs pertinents pour l'orientation de l'action³⁸⁵. Cet exemple de création nous semble tout à fait significatif de la volonté des États occidentaux, à travers le concept de renforcement des capacités, d'appuyer leurs propres institutions par la création d'entités institutionnelles productrices de connaissances et d'indicateurs. Il nous semble qu'elle devrait renforcer les initiatives existant en Afrique comme Afrobarometer qui

³⁸² *Ibid.*, p.36.

³⁸³ OCDE, *Paris 21, Evaluer la pauvreté : le rôle de la statistique dans le développement mondial*, 32 p.

³⁸⁴ Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, op. cit., p.36.

³⁸⁵ Cf. www.metagora.org.

construit et met en place depuis 1999 des études approfondies sur les situations économiques, politiques, démographiques, des pays africains en puisant dans des enquêtes quantitatives et qualitatives à haute valeur ajoutée³⁸⁶. Métagora est totalement en compétition dans ses objectifs avec les structures africaines et n'a finalement pas lieu d'être. Si dans le projet Métagora, l'ensemble des partenaires avait eu l'ambition d'une évaluation de projet telle qu'elle l'ambitionne à travers l'ensemble des déclarations, force est de constater qu'aucun partenaire africain n'est intervenu dans la mise en place de ce projet ni dans la rédaction de l'évaluation de son (Métagora) activité³⁸⁷.

Efficacité de l'aide

Le Forum de haut niveau de Paris, dont le Président du CAD assure la co-présidence, rassemble des spécialistes du développement venus de plus de 100 pays et de 26 organisations internationales ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé. *La Déclaration de Paris* sur l'efficacité de l'aide au développement qui y est adoptée contient un ensemble sans précédent d'engagements au regard d'actions se prêtant à un suivi, destinées à rehausser l'efficacité de l'aide. Ces engagements sont organisés autour des principes de l'appropriation, de l'alignement sur les stratégies nationales de développement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. Le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide est chargé de coordonner le suivi international des indicateurs définis dans la Déclaration de Paris. Le groupe de travail est un partenariat international dans lequel s'impliquent activement la Banque Mondiale et le PNUD. Outre les 23 membres du CAD, il comprend 23 pays en développement.³⁸⁸

La Déclaration de Paris a été ratifiée le 2 mars 2005 et entérine la gestion de l'aide axée sur les résultats. Les pays et organisations signataires s'engagent à redoubler d'efforts dans les domaines de l'harmonisation, de l'alignement et de la gestion axés sur les résultats en vue d'atteindre des objectifs-cibles fixés pour un ensemble d'indicateurs se prêtant à un suivi et renvoyant à ces divers domaines. Le partenariat international composé de donateurs et de pays partenaires et hébergé par le CAD a été chargé de coordonner le suivi de la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration. La Déclaration de Paris va au-delà d'un énoncé de principes généraux pour définir un plan d'action concret, visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement. Les engagements de partenariat qui y sont énoncés s'articulent autour de cinq grands principes : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle. Douze indicateurs de progrès y sont définis pour suivre et encourager l'amélioration de l'efficacité de l'aide au regard des engagements généraux de partenariat. Des objectifs-cibles pour 2010 ont été fixés pour onze de ces indicateurs. Le premier examen des progrès accomplis à l'échelle mondiale,

³⁸⁶ Cf. voir le site d'Afrobarometer et la qualité de leurs enquêtes. <http://www.afrobarometer.org/>

³⁸⁷ OCDE, *Mesurer les droits de l'homme, et la gouvernance démocratique, expériences et enseignements, de métagora*, Vol. 9 n°2, 2008, 391 p.

³⁸⁸ *Rapport de l'OCDE, Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement, Op. Cit.*, p 36-37.

s'est tenu à Accra au Ghana³⁸⁹ en 2008 à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, grâce aux efforts déployés par les pays et organisations signataires de la Déclaration. « Le processus de multiplication des « conditionnalités » imposées par les IBW, qui avait marqué la période de l'ajustement structurel est ainsi interrompu, voire renversé. Mais les conditionnalités ne disparaissent pas dans le cadre des DSRP : elles sont seulement « internalisées » puisque, pour obtenir l'allègement de la dette souhaité, les pays sont censés définir eux-mêmes une stratégie de politique économique validée ensuite par les IBW. Le DSRP est en effet avant tout une condition imposée par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International pour l'obtention d'une aide financière, ce qui biaise dès l'origine le processus d'appropriation. La stratégie devant être entérinée par ces institutions, le respect des conditionnalités et les politiques suggérées par ces dernières priment sur celles que les acteurs nationaux pourraient juger adéquates³⁹⁰.

La signature de l'accord de partenariat de Cotonou en juin 2000 permet d'évaluer le montant de l'aide programmable destinée à un pays ACP plus seulement en fonction de ses besoins mais aussi en fonction de ses performances en termes d'impact de développement. Une déclaration commune de la Commission Européenne et du Conseil du 10 novembre 2000 a notamment permis d'identifier une stratégie européenne d'aide au développement, largement inspirée des accords de Cotonou, dans une plus grande transparence et une meilleure gestion à l'égard des États membres³⁹¹.

La France octroie de plus en plus d'aide aux pays « à revenu intermédiaire ou aux pays exportateurs de matières premières (commercialement intéressants) aux dépens des pays les plus pauvres [...] comme le Gabon »³⁹². Pour les années 1999 et 2000, on dénombre seulement quatre PMA parmi les quinze premiers bénéficiaires de l'aide publique. La Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de Loi de Finance de 2001 fustige la dispersion de l'aide : « contrairement aux objectifs affichés, l'ADP est insuffisamment ciblée. Moins de 20 % (est destinée) sont destinés aux pays les moins avancés. Au total, la ZSP draine moins de 50 % des flux nets de notre APD bilatérale. Une aide importante est ainsi destinée à des États qui ne sont pas pauvres, comme le Gabon. Une réorientation paraît s'imposer, afin de concentrer l'aide vers les pays qui en ont vraiment besoin, en particulier ceux qui sont bien gérés et pour lesquels l'aide peut permettre d'obtenir de bons résultats »³⁹³. Alors que la santé, l'éducation et la formation professionnelle apparaissent comme des objectifs stratégiques de la coopération française, « seuls 25 % des financements en direction

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ CLING, J-P., RAZAFINDRAKOTO, M., ROUB, F., *Les Nouvelles Stratégies, internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, DIAL/ Economica, 2002, p.10.

³⁹¹ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.55.

³⁹² *Ibid.* p.41. Voir également le Rapport d'information au nom de la Commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat, BRISEPIERRE, P., DULAIT, A. et PENNE, G. qui ont étudié le montant des APD géré par le MAE et Bercy.

³⁹³ *Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finance 2001 (PLF 2001)* Cité in OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.69.

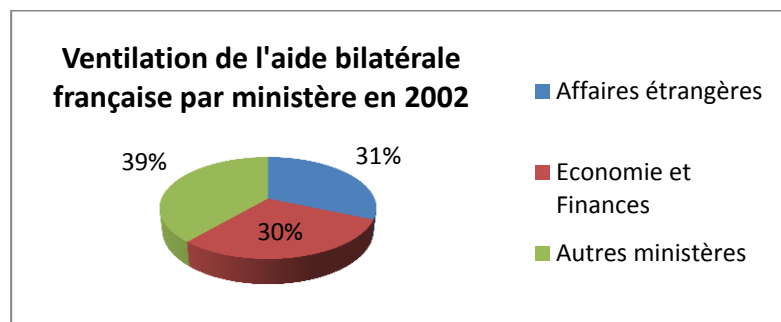
de la ZSP avaient été affectés à des projets concernant ces secteurs en 2001 »³⁹⁴ La diversité des acteurs dans le champ de la coopération rend l'harmonisation des objectifs et de leurs mises en œuvre très difficiles. En ce qui concerne particulièrement l'APD française, Olivier voit un « dispositif complexe et peu transparent » : « La gestion de l'aide française au développement se caractérise par une complexité et un manque de transparence de son dispositif en raison de la multitude d'acteurs impliqués et de l'intrication des lignes budgétaires entre les ministères. L'aide française est gérée par la prépondérance des interventions du ministère de l'Économie et des Finances, par la portion congrue allouée à la coopération décentralisée et aux organisations non gouvernementales. La France a ainsi du mal à définir clairement sa politique de coopération au développement, en attendant la mise en place souhaitée d'une loi de programmation pluriannuelle sur l'ensemble des crédits de la coopération, et à partir de 2005, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances et de la création d'une mission interministérielle spécifique à l'APD³⁹⁵. L'aide publique peut être véhiculée notamment sous plusieurs formes : l'aide-projet ou aide-programme, de coopération technique, scientifique et culturelle, et enfin l'aide macroéconomique. L'APD française est gérée par une multitude d'acteurs étatiques : une dizaine de ministères gravitant autour du ministère de l'Économie et des Finances et de celui des Affaires étrangères ; des administrations décentralisées (conseils régionaux, conseils généraux, municipalités) ; et l'Agence Française de Développement (ex Caisse Française de Développement)³⁹⁶. Le Ministère de l'Économie et des Finances gère plus de la moitié des crédits de l'Aide publique au développement. En effet, Bercy gère, en plus des prêts concessionnels et des remises de dette de l'aide bilatérale, la majeure partie des dotations à l'Agence Française de Développement (AFD) et à l'aide multilatérale (institutions financières internationales et FED européen). Selon le projet de la loi de finances 2002, Bercy administre près d'un tiers de l'aide bilatérale française et plus de la moitié de l'APD totale. Le ministère des Affaires étrangères, lui, ne gère que 32 % de l'aide bilatérale et 22 % de l'APD totale. Le secrétariat d'État à la coopération internationale qui intègre le MAE en 1998, contribue au fonds de solidarité prioritaire (FSP), aux organismes spécialisés des Nations Unies (PNUD, HCR, PAM, PNUE, OIT...), à l'AFD (en complément de Bercy), aux associations de solidarité internationales (OSI, ONG) et enfin à la coopération décentralisée. Les autres ministères (Agriculture, Éducation Nationale, Environnement et Aménagement du Territoire Intérieur et Décentralisation...) se partagent les 38 % restants de l'aide bilatérale³⁹⁷.

³⁹⁴ CF CANONNE, A., in *Rapport 2002-2003, OFCI* www.globenet.org/opcf. cité in OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, ED Charles Léopold Mayor, p.69.

³⁹⁵ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.66.

³⁹⁶ *Ibid.*, p.60.

³⁹⁷ BRISEPIERRE, P., DULAIT, A. et PENNE, G., *Rapport d'information au nom de la Commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat*, cité in OLIVIER, G., *ibid.*



Source : prévision du projet de loi de finances pour 2002

De nombreux responsables associatifs et députés français attendent une « clarification des rôles », la transparence dans les lignes de crédit et un meilleur contrôle parlementaire. Dans un chapitre intitulé « *l'inadmissible dessaisissement du Parlement sur le contrôle des projets* », un récent rapport de l'Assemblée Nationale indiquait que tout se passait « comme si le gouvernement voulait dessaisir le Parlement de sa prérogative essentielle : le contrôle des finances publiques. Au-delà de ce contrôle, l'absence du Parlement affaiblit la crédibilité du nouveau postulat de notre politique de coopération, à savoir un lien plus étroit entre aide au développement et démocratie, lien réaffirmé par la politique communautaire »³⁹⁸. Même la Cour des Comptes a fustigé dans son rapport de 1996 la mauvaise gestion et le manque de contrôle du ministère de la Coopération, déplorant en particulier que l'exécution des dépenses du Fonds d'aide et de coopération (remplacé depuis par le FSP) n'ait été soumise à « aucune forme de contrôle financier ». Olivier tire un exemple indiqué par la Cour des Comptes où les crédits du FAC « ont servi au financement en 1992 d'un sommet franco-africain, dont une partie importante (27 millions de francs) sous forme de subvention au gouvernement gabonais, ce qui rendait tout contrôle de l'utilisation illusoire »³⁹⁹. Selon l'Observatoire Français de la Coopération Internationale (OFCI) : « La Politique française d'aide au développement demeure brouillée par la réforme institutionnelle entamée en 1998, qui peine à atteindre ses objectifs et à renforcer sa lisibilité, et par une superposition permanente des stratégies d'influence et de rayonnement culturel et du souci de solidarité »⁴⁰⁰.

La réforme menée sous le gouvernement Jospin en 1998 était censée répondre à l'attente d'une clarification des rôles des institutions, à une transparence des lignes de crédit et à un renforcement du contrôle des parlementaires. Les principales mesures décidées lors de cette réforme de la politique française de coopération sont :

³⁹⁸ Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finance 2001 (PLF 2001) Cité in OLIVIER, G., *ibid.* p.62.

³⁹⁹ Voir Le Ministère de la Coopération est épinglé par la cour des comptes, le Monde, 7 octobre 1996 cité in OLIVIER, G., *Ibid.*

⁴⁰⁰ CF le rapport de l'OFCI. cité OLIVIER, G., *Ibid.*, p.53.

- la disparition du ministère de la Coopération avec l'intégration de l'ensemble de ses services au sein du MAE par le biais de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID) ;

- la création d'une Zone de solidarité prioritaire (ZSP) destinée à mieux concentrer l'aide vers les pays les plus pauvres. Le FAC devient le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) dont les crédits affectés dans les pays de la ZSP ;

- l'Agence française de développement (ex CFD) devient l'opérateur principal des projets et des programmes d'aide au développement, intervenant dans les pays de la ZSP. Alors que l'État conserve la gestion directe de l'aide aux secteurs institutionnels et de souveraineté, les compétences de l'AFD comprennent le développement économique, les infrastructures ainsi que plusieurs domaines tels que l'éducation et la santé ;

- la création du Comité Interministériel de la Coopération Internationale (CICID), organe politique d'impulsion et d'orientation qui détermine la ZSP et fixe les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique d'aide au développement dans ses composantes bilatérale et multilatérale. Il ne s'est réuni que trois fois en quatre ans ;

- la création du Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI)⁴⁰¹, instance de conseil et de concertation présidée par un membre du Parlement et composée de soixante représentants de la « société civile ». Il émet des avis et recommandations sur l'ensemble des questions de coopération internationale, qui sont ensuite examinés par le Gouvernement au sein du CICID.

La mise en place en 2005 d'une loi organique relative aux lois de finances permet d'espérer une participation accrue des parlementaires et des acteurs collectifs de la solidarité internationale aux choix d'orientation de la politique française de coopération, au moyen notamment de débats ouverts entre tous les acteurs (Gouvernement, parlementaires et société civile), de l'instauration à court terme d'une loi de programmation pluriannuelle sur l'ensemble des crédits de coopération, ainsi que sur la prise en compte dans la loi organique de 2005, d'une mission interministérielle spécifique à l'aide publique française⁴⁰².

La nouvelle méthode entamée depuis les années 90 tend à permettre une plus forte coopération, en ce sens qu'elle s'appuie sur le partenariat croissant avec les collectivités, et les services locaux. Pour autant, cette méthode est également plus complexe et le processus

⁴⁰¹ *Les associations pouvaient participer sous forme de forums et de discussion aux différentes réunions du Haut Conseil de la Coopération International créée en 1999 et était une tentative de participation de la société civile à la conception et aux orientations de la politique de coopération au développement. Les associations de solidarités françaises déploraient les modifications apportées fin 2002 au HCCI dont le budget total a été divisé par quatre, et où la représentation du monde associatif a été minorée au profit d'élus et de représentants des collectivités locales. Nous avons pu nous même nous rendre à certaine conférence portait par le HCCI sur l'équité, l'assistance technique mais aujourd'hui cette instance est dissolue.*

⁴⁰² OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.62.

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

d'évaluation est très lourd ce qui ne présage pas nécessairement d'une amélioration de la qualité des relations et des résultats escomptés.

Section 3 - Études de cas

Il est aujourd'hui reconnu que la pratique évaluative a connu une grande évolution ces dernières années du fait de la transformation du cadre institutionnel dans lequel s'exerce l'aide internationale. La tendance générale est donc d'orienter l'analyse vers une gestion basée sur les résultats⁴⁰³. Une des raisons de la prédominance de cette pratique évaluative mentionnée est la difficulté de mettre en place des évaluations d'impact, beaucoup plus coûteuses, et surtout dont la méthodologie est encore remise en question. En effet, il est très difficile de définir la ou les causalités entre une action et les « impacts » réels ou supposés. La difficile faisabilité des démarches méthodologiques des évaluations d'impact fait que l'on se tourne plus volontiers vers la méthode coûts-résultats et donc sur l'analyse de l'efficacité d'un projet, plus que sur l'« efficacité »⁴⁰⁴. En conséquence, les évaluations tendraient davantage vers la recherche de connaissance plutôt que vers un changement. Elles sont davantage centrées sur les institutions plutôt que tournées vers les bénéficiaires. Nous donnerons deux exemples significatifs de ce processus.

L'un est basé sur l'analyse du processus de mise en programme de développement à travers les études du plan de LAGOS (1980-2000)⁴⁰⁵ et la discussion portant sur les modifications ou la définition des objectifs de développement à travers les forums préparatoires de la TICAD IV (*Tokyo International Conference on African Development*)⁴⁰⁶ et du sommet du G8 ainsi que les Forums pour le partenariat avec l'Afrique (FPA). À travers différentes réunions de préparation le Japon tente de faire « entendre les différentes voix de l'Afrique au G8 ». Le 10^e forum pour le partenariat avec l'Afrique qui a eu lieu, en 2008, est une des étapes clés de la formulation et la modification du plan d'action pour l'Afrique 2010-2015 du NEPAD/Union Africaine⁴⁰⁷. Nous analyserons donc le processus de modification qui a eu lieu dans la mise en œuvre des projets.

L'autre est une analyse plus spécifique des argumentaires influençant les modes d'actions et les projets. Un premier est basé sur *L'argumentaire pour le positionnement des questions de population dans les politiques et programmes de développement*, travail mené par le Dr Cheikh Tidiane Ba et le Dr Mouhamadou Sall pour le Fonds des Nations Unies pour

⁴⁰³ LEFEBVRE, L., YONG, I., *L'Évaluation des programmes d'aide au développement conduits par la Commission européenne. Les grandes synthèses thématiques et par pays, Télescope, 2006, vol.13 (1), pp. 87-103. Et JACOB, S., DIALLO, N. et DAIGNEAULT, P-M., « L'Évaluation participative des politiques de coopération au développement. Analyse comparée des dispositifs du Canada, de l'Union européenne et de la Banque Mondiale », université Laval, Organisation et territoires, 2009, Vol. 18, n° 3 p. 69-84, p.78.*

⁴⁰⁴ *Allocution introductive de Bruno de Revières (F3E) lors de la Réunion du club Rhône-Alpes de la Société Française d'Évaluation sur « Bien préparer une évaluation de coopération décentralisée », organisée le 20. Janvier 2011.*

⁴⁰⁵ *OUA, Plan de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000), Adids Ababa, Ethiopie, 104 p.*

⁴⁰⁶ *Allocution notamment de M. Komura, « Pour une Afrique qui gagne grâce à la TICAD et le sommet du G8 », pour le 10^e Forum pour le Partenariat avec l'Afrique et co-organisée par plusieurs institutions multilatérales telles que l'ONU, l'UA, la Banque Mondiale ou encore le PNUD s'est ouverte à Dakar au Sénégal.*

⁴⁰⁷ *UA/NEPAD, Le Plan d'action pour l'Afrique, 2010-2015 : Promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique. Vue d'ensemble stratégique, 16.10.2009, Union africaine et NEPAD.*

la population (UNFPA) au Sénégal⁴⁰⁸ ; un deuxième sur l'argumentaire pour *La paix* de Gunning. Nous allons voir dans ces exemples particuliers comment l'analyse du « coût démographique » ou de la « guerre » sert d'argumentaire auprès des institutions internationales pour valider et intégrer dans le processus d'action de lutte contre la pauvreté les questions liées à la population ou à la sécurité.

1 - Le Plan d'action pour l'Afrique PAA a été conçu en 2005-2006. Lors du 10^e forum pour l'Afrique, l'Union Africaine et le NEPAD se sont vus demander d'explicitier leurs objectifs et de modifier leur plan d'action afin d'éclaircir notamment les orientations des projets, dont le coût total était estimé à 115 milliards de dollars, et présentait de « nombreuses lacunes ». Il manquait, dans le plan, un contexte pour ses priorités, une indication claire de l'état de ses projets et une base fiable de besoins de ressources⁴⁰⁹. En conséquence, la Banque Africaine de Développement (BAD), avec la Commission de l'Union Africaine (CUA), le secrétariat du NEPAD et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) ont été chargées par l'UA et le NEPAD de réviser le PAA avec, pour objectif primordial de produire un PAA révisé qui soit approuvé par tous les intervenants⁴¹⁰. Pour légitimer les actions sur l'ensemble du continent, les partenaires ont ~~accès~~ et priorisé leurs critères sur le coût des projets : « nous avons utilisé ce modèle d'étapes de développement pour corriger l'utilisation désordonnée de montants de coûts rencontrée dans les versions précédentes du Plan. Quand des études à l'étape 2 ou 3 ont été entreprises (c'est-à-dire basées sur la conception préliminaire ou détaillée), nous avons accepté leur coût pour mettre en œuvre l'initiative. Quand de telles estimations de coûts n'étaient pas disponibles, nous avons utilisé le coût des études nécessaires pour mettre au point l'initiative et la faire avancer à l'étape suivante. Nous avons déterminé les engagements de financement pour chaque programme ou projet. À l'aide de cette méthodologie, nous avons identifié les coûts et les besoins nets de ressources pour tous les programmes et les projets prioritaires dans le Plan »⁴¹¹.

Pour déterminer les objectifs et engager de manière durable les partenaires « donateurs » le NEPAD et l'UA souhaitent intégrer les résultats et les méthodes d'évaluation dans la mise en place de leur programme et dans leur promotion. Il s'agit donc pour eux : d'« examiner le processus de sélection des priorités et de priorisation en 2012, en partie pour intégrer les résultats et l'expérience de la création du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) », d'« ajouter des mesures de résultats et d'incidence aux objectifs pour améliorer le ciblage, la surveillance et l'évaluation », et « diffuser le Plan à tous

⁴⁰⁸ BA, C-T., SALL, M., *Argumentaire pour le positionnement des questions de population dans les politiques et programmes de développement, pour le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) au Sénégal, et la république du Sénégal, Dakar, Juillet 2006.*

⁴⁰⁹ UA/NEPAD, *Le Plan d'action pour l'Afrique, 2010-2015: Promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique. Vue d'ensemble stratégique, 16.10.2009, Union africaine et NEPAD. P.i.*

⁴¹⁰ *Ibid.*, p.ii.

⁴¹¹ *Ibid.*, p.iii.

les intervenants (africains aussi bien qu'internationaux) pour les sensibiliser au PAA, et augmenter le soutien au programme d'intégration régionale »⁴¹².

Nous nous posons donc des questions sur l'« efficacité » d'une telle organisation pour la planification des programmes. Les révisions, les discussions et la validation des programmes par les membres du G8, certes, nécessaires mais ô combien longues, permettront-elles de réduire la pauvreté, d'avoir des actions publiques adéquates sur le sol africain ? Le fait de retarder de 2, voire 4 ans, l'action politique africaine sous prétexte que la programmation doit être revisitée, recadrée selon des normes particulières de gestion et d'évaluation est-il garant d'efficacité ? La question de l'évaluation « axée sur les relations » est sans doute aujourd'hui nécessaire.

2 - a - À travers l'analyse « des coûts économiques » et des variables démographiques, les Professeurs Cheikh Tidiane Ba et Mohamadou Sall recommandent de modifier de manière rationnelle les objectifs de développement, en y intégrant les variables de la population (mortalité, santé, éducation, ~~question~~ de genre), et d'argumenter pour la modification des objectifs de la Déclaration Politique de Population (DPP) au niveau national en intégrant ces nouvelles variables établies et modifiées dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP). Pour eux, il y a double cohérence. Cohérence interne en ce que les objectifs de la DDP ne sont pas éloignés de ceux de la DRSP et cohérence externe en ce que « l'atteinte de ces objectifs conditionne la réalisation d'objectifs définis dans les documents de politique à l'échelle supranationale : le NEPAD, le Programme d'Action de la CIPD et les OMD ». ⁴¹³ Cette cohérence d'objectifs se traduit dans l'argumentaire par le coût économique des questions de santé, d'éducation, de genre, de migration... Les variables démographiques sont étudiées en fonction des coûts qu'elles génèrent dans l'économie et leur rapport avec la croissance : « Le bonus démographique, entendu comme « le stock » de la population générée par la transition démographique qui travaille et qui rapporté aux personnes « dépendantes » (enfants, personnes âgées, femmes...) qui sont de plus en plus nombreuses, assure en soi le développement de la croissance économique et est une variable majeure dans la politique de réduction de la pauvreté, si des investissements démographiques sont réalisés sur cette frange de population (formation, éducation des filles) et si les variables telles que la fécondité, l'éducation des filles, l'investissement dans la santé, l'accompagnement vers la redistribution spatiale, c'est-à-dire la gestion des migrations de la main-d'œuvre des zones rurales vers les zones urbaines secondaires, sont réalisées ». Les « investissements démographiques » sont d'après Henripin le « capital qu'il faut créer par suite d'un accroissement de la population afin de maintenir constant le niveau de vie »⁴¹⁴.

⁴¹² *Ibid.*, p.v.

⁴¹³ BA, C-T., SALL, M. , *Argumentaire pour le positionnement des questions de population dans les politiques et programmes de développement*, op. cit., p.26.

⁴¹⁴ HENRIPIN, J., *Le Coût de la croissance démographique, Série des leçons inaugurales de l'Université de Montréal, 13 février 1968, cité in BA, C-T., SALL, M. , Argumentaire pour le positionnement des questions de population dans les politiques et programmes de développement*, op. cit., p.17.

Pour justifier l'étude des coûts des variables démographiques les auteurs font appel à différentes dimensions de la population dont la principale relevée est la contrainte. En effet, ils rappellent que la Population « apparaît comme une contrainte dont il faut réduire et contrôler le poids »⁴¹⁵. Cette idée relève également de Malthus qui, dès 1789 évoquait la variable population, face à la contrainte des ressources⁴¹⁶. Les théories malthusiennes sont largement critiquées mais réactualisées par les pays en voie de développement qui abordent les transitions démographiques⁴¹⁷. C'est donc notamment à travers l'investissement sur la santé de la reproduction, l'éducation pour tous, la correction des inégalités de genre et la promotion de l'autonomie des femmes que l'amélioration des conditions de vie et la promotion des Droits de l'Homme a permis d'augmenter « de manière significative la productivité, l'épargne et l'investissement productif qui sont des facteurs de croissance »⁴¹⁸.

Cet argumentaire permet deux choses fondamentales : montrer que les variables démographiques sont importantes pour réduire les pauvretés et ce, en argumentant dans le sens usuel et normé de la vision développementaliste, à savoir l'augmentation de la croissance économique ; et deuxièmement d'aligner les objectifs avec les cadres stratégiques aussi bien nationaux qu'internationaux en y formulant des méthodes d'évaluation propices à l'intégration de nouvelles méthodologies démographiques et de construction d'indicateurs ainsi qu'à l'intégration de nouveaux acteurs nationaux dans la définition des objectifs propres. Il est ainsi recommandé d'assurer des formations en politique de population et l'utilisation de la méthodologie d'intégration de la variable population réactualisée à l'intention des experts, des responsables de projets et programmes et d'identifier, ou au besoin créer, des indicateurs sociodémographiques permettant de mesurer la contribution des différents secteurs, d'organiser des ateliers de sensibilisation sur l'intégration de la variable population dans le DSRP auprès des acteurs et renforcer les capacités de recherches⁴¹⁹. Cela permet également d'établir des liens sérieux entre différents niveaux de coordination d'action (locale, nationale et supra-nationale). Il nous semble donc que l'évaluation et les argumentaires menés par les centres de recherche africains sont un levier pour une réelle appropriation des enjeux de développement et pour sortir des conditionnalités des financeurs occidentaux. Nous verrons dans la Partie 2 comment les acteurs africains (centre de recherche, banques, sociétés civiles) peuvent devenir de véritable *think tanks* et devenir force de proposition dans le cadre des nouvelles stratégies de développement.

⁴¹⁵ GERARD, H., *L'Enjeu du développement durable : le point de vue d'un démographe*, in DEBUYST, F., DEFOURNY, P., GERARD, H., *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Academia-Bruylant, l'Harmattan, p.72-82.

⁴¹⁶ MALTHUS, T-R., *Essai sur le principe de Population, en tant qu'il influe sur le progrès futur de la société* PUF, 1980, p. 166.

⁴¹⁷ MALTHUS, T-R., « *Commentaire critique, essai sur le principe de population* », *Alternatives Economiques*, Poche, n° 021 - novembre 2005.

⁴¹⁸ BA, C-T., SALL, M. , *Argumentaire pour le positionnement des questions de population dans les politiques et programmes de développement*, op. cit., p.20.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p.30- 31.

2 - b - Gunning dans son article *Pourquoi donner de l'aide ?*⁴²⁰ analyse les biens publics fondamentaux en s'appuyant notamment sur les travaux de Collier⁴²¹, pour qui le bien fondamental le plus important est « peut-être la paix ». La réflexion entre l'aide au développement et la naissance ou la perpétuation des conflits est donc analysée dans une logique de coût-bénéfice : le coût des guerres (entamées chaque année) calculé par Collier serait ainsi le double du budget annuel de l'aide au développement. Il justifie donc une action publique internationale par le fait que le coût des guerres civiles est en général porté par les pays voisins du pays en crise et donc qu'ils ont tout intérêt à intervenir. Collier estime que les « bénéficiaires tirés d'une situation de sécurité représentent à eux seuls 40 % du coût de l'aide ». L'aide est également et particulièrement efficace dans les situations de sorties de crise. D'autres pratiques peuvent permettre une action efficace comme des actions collectives internationales pour tarir les sources de financement « des rebelles », et plus généralement des belligérants, par l'intervention de forces militaires extérieures approuvées par les Nations Unies. Il est donc à souligner que la justification de l'avantage de la paix est analysée en termes de coût-bénéfice par rapport au développement, ce qui apparaît clairement comme une justification économique à un problème qui dépasse largement cette dimension, mais qui a pour valeur de rentrer dans les normes des justifications ou d'argumentaires pour l'action publique.

Dans divers secteurs mais plus encore dans celui de l'environnement, il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une approche par les coûts. Un facteur plus préoccupant pour certains pays réside dans le fait que les mesures usuelles de la dépréciation n'ont pas pris en compte la dégradation qualitative de l'environnement naturel. Diverses tentatives ont été entreprises pour élargir l'étendue de la dépréciation, afin de tenir compte de cette dégradation (ou des améliorations apportées à l'environnement, le cas échéant) mais sans grand succès, la principale difficulté étant la fiabilité de la mesure des changements intervenus dans la qualité de l'environnement et leur évaluation monétaire⁴²². Les difficultés des problématiques qui influencent l'action publique internationale sur des problèmes aussi importants que l'environnement proviendraient essentiellement de l'incapacité à évaluer de manière financière le coût des dommages. Le coût est devenu le concept clé pour penser et révéler l'action publique. Au-delà des effets, des résultats et des impacts attendus d'une politique publique, l'ensemble ne peut se mesurer aujourd'hui sans une approche par les coûts et celui-ci sera largement prépondérant dans le choix politique.

⁴²⁰ GUNNING, J-W., *Pourquoi donner de l'aide ?*, in *Revue d'économie du développement*, n°2-3 septembre, numéro spécial sur les Fondements, allocation et impact de l'aide, Conférence AFD/EUDN, 2004, p.7- 50, p.32.

⁴²¹ COLLIER, P., HOEFFLER, A. et SODERBOM, M., *On the Duration of Civil War*, *Journal of peace research*, 2004.

⁴²² Rapport STIGLITZ, J-E., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, p.26 http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf.

Conclusion du Chapitre II

Les raisons de l'intérêt des statistiques économiques par rapport aux statistiques sociales et/ou démographiques seraient, selon Lucas, que « les politiques économiques, qui recouvrent généralement des décisions de gestion à court terme destinées à faire face à une situation en constante évolution, ont longtemps suscité une demande stable et bien définie de séries temporelles fiables, orientées vers l'action »⁴²³. En outre « à l'exception majeure des statistiques démographiques, la demande d'informations statistiques émanant des responsables des politiques gouvernementales touchant d'autres domaines que l'économie est un phénomène relativement récent, caractérisé par des changements fréquents et parfois spectaculaires d'objectifs et de priorités. Beaucoup continuent de penser que parce que la situation sociale tend à évoluer progressivement sur un certain nombre d'années et à ne se dégrader que lentement, il n'est pas nécessaire d'accorder aux questions sociales la même attention suivie que l'on consacre au domaine économique où, faute d'action rapide, on peut rapidement se retrouver dans une situation critique »⁴²⁴.

Il est donc question de s'intéresser au temps de l'économie et au temps du social, et notamment de réfléchir sur les premiers travaux d'intégration des données sociales et démographiques de Stone⁴²⁵ et de Seers qui s'attachent à décrire les statistiques d'une collectivité par ses cycles de vie. « Westendorf et Ghai⁴²⁶ soulignent le paradoxe du retard pris par les travaux de conception d'indicateurs, de collecte et d'analyse des données sur le progrès (ou la régression) en matière sociale, alors qu'en théorie, le bien-être individuel et collectif est considéré comme le but même du développement économique »⁴²⁷. Le langage économique a infiltré et tend à envahir tout le débat public et donc les questions politiques⁴²⁸ : croissance, compétitivité, gains de productivité, taux d'intérêt, déficit, taux de change... sont des termes économiques, voire de comptabilité-gestion, qui prédominent pour expliquer, sinon justifier, l'action publique et les décisions politiques. Ogien montre deux choses : non seulement que derrière l'emprise de l'économie se cache la thèse de la « réduction de la place de l'État dans la vie des nations », mais aussi que cette thèse ne peut guère être débattue face à la trop grande unanimité qui l'engage. La crise de l'État-providence et du financement des services publics, la faillite de l'autorité et de la représentativité, la fin des idéologies et l'avancée de l'individualisme, l'exacerbation de la concurrence internationale, la

⁴²³ LUCAS, H., *Le Concept d'espérance de vie, Instrument d'intégration de données sociales et démographique, résumé de 6 études par pays*, Paris, OCDE, 1986, 93 p.

⁴²⁴ LUCAS, H., *op.cit.*, p. 11.

⁴²⁵ STONE, R., *An Integrated System of Demographic, Manpower and Social statistics*, Paris, UNESCO, 1970. Et du même auteur : *Vers un système de statistiques démographiques et sociales, série F, n° 18*, New York, Bureau des statistiques des Nations unies, 1976.

⁴²⁶ WESTENDORFF, D-G.,, Dharam Ghai (dir.), *Monitoring Social Progress in the 1990s-Data, Constraints, concerns and Priorities*, Aldershot, 1993, Aventura/UNRISD.

⁴²⁷ SACHS, I., *op. cit.*, p.10.

⁴²⁸ OGIEN, A., *L'Esprit gestionnaire, une analyse de l'air du temps*, Editions de l'EHESS, Paris, 1995, p.224.

mondialisation des échanges commerciaux et financiers... sont autant d'éléments qui engagent nombre d'auteurs et d'intellectuels⁴²⁹ à discuter la réduction de l'action étatique.

Ogien tente de répondre dans son ouvrage à cette question fondamentale et qui nous intéresse pour notre propos, « le recours au principe de la rationalité économique dans la conduite des affaires publiques altère-t-il les formes de raisonnements politiques ? » En d'autres termes il s'agit de voir en quoi la « rationalisation »⁴³⁰ du politique par l'économique modifie l'action publique. La rationalisation du politique est selon Ogien « cet effort visant à utiliser le personnel et les moyens financiers d'une administration d'État de la manière la plus méthodique et la plus efficace possible »⁴³¹. Cette définition renverrait directement à la pensée gestionnaire. Or Ogien voit en la rationalisation une définition plus générale. Rationaliser revient à « ramener à la raison, ce qui relève des passions, autrement dit, se référer à la connaissance objective des faits afin d'annuler les préjugés et de ne plus agir selon l'intuition ». Cette rationalisation ferait donc partie du processus weberien de désenchantement du politique.

Ogien va donc s'interroger sur la place qu'est venue occuper la connaissance objective, c'est-à-dire les renseignements produits par un appareil de quantification construit à seule fin d'éclairer les prises de décision politique⁴³². Pour B. Maris⁴³³, les données chiffrées, quantitatives et les masses de rapports donnés par les experts aux responsables politiques deviennent les fondements mêmes de l'action publique, ce qui certainement « altère la nature du lien politique en modifiant les formes mêmes de l'activité de gouvernement » : « Les méthodes de quantification conduisent à détailler les éléments constitutifs d'une décision de manière telle, qu'ils puissent faire l'objet d'un calcul de type économique, permettant aux responsables politiques de présenter leur décision comme résultant de la seule objectivité »⁴³⁴.

Le XXe siècle a donc été le siècle des économistes, « ces ingénieurs en sciences sociales »⁴³⁵. L'utilisation des chiffres, des statistiques, des modèles mathématiques a donné à la discipline un statut scientifique. Les théories économiques ont toujours été au service des classes sociales et des mouvements sociaux : Smith accompagnait la montée en puissance de la bourgeoisie, la théorie marxiste celle des classes ouvrières, etc. « Le libre-échange est

⁴²⁹ Parmi ceux-ci ROSANVALLON, P., *La crise de l'Etat providence*, Paris Seuil, 1981 ; L. Dumont, *Essai sur l'individualisme*, Paris, Seuil, 1983, R. Sennett, *Autorité*, Paris, Fayard, 1982 ; N. Tenzer, *La Société dépolitisée*, Paris, PUF, 1990 ; P. Muscivici et F. Hollande, *L'Heure des choix*, Paris, Odile Jacob, 1991 ; CROZIER, M., *Etat moderne, Etat modeste*, Paris, Seuil, 1991 ; M. Lévy-Leboyer et J.C Casanova (sous dir), *Entre l'Etat et le marché*, Paris, Gallimard, 1991 ; P. Delmas, *Le Maître des horloges*, Paris, O. Jacob, 1991 ; D. Cohen, *Les infortunes de la prospérité*, Paris, Julliard, 1994.

⁴³⁰ Discussion déjà porté par Weber dans *Le Savant et le politique et par sa problématique sur le désenchantement du monde*.

⁴³¹ OGIEN, A., *L'Esprit gestionnaire, une analyse de l'air du temps*, op. cit., p.11.

⁴³² *Ibid.*, p.12.

⁴³³ MARIS, B., *Des Economistes au-dessus de tout soupçon, ou la grande mascarade des prédictions*, Paris, Albin Michel, 1990.

⁴³⁴ OGIEN, A., *L'Esprit gestionnaire, une analyse de l'air du temps*, op. cit., p.12.

⁴³⁵ *Ibid.*

l'idéologie des classes dominantes ; le protectionnisme celle des économies émergentes »⁴³⁶. Suite à la crise financière de 2008, de nombreux auteurs et politiques réfléchissent sur l'implication des économistes dans cette crise et montrent ainsi l'idéologie qui était derrière cette crise et donc les lacunes de la science économique. Cartapanis soutient que l'économie demeure « intrinsèquement une science de gouvernement [...] comme telle, elle a été et elle demeure un enjeu de pouvoir, que les pouvoirs cherchent bien naturellement à mettre à leur service ».⁴³⁷ L'une des principales raisons est que « l'idéologie de la dérégulation a fini par ranger toute forme d'intervention publique sur les marchés financiers dans la « catégorie de l'« axe du mal » »⁴³⁸. Les personnes sortant du « *Mainstream* », voulant apprécier les marchés, prendre la mesure des déficits américains et de la montée de l'endettement privé, et relever la hausse spéculative de l'immobilier et de la Bourse étaient considérées dans la « même catégorie que les États-voyous ». Cartapanis définira le *Mainstream* comme « une atmosphère intellectuelle, qui a banalisé de façon aveugle tout un ensemble de dysfonctionnements ou de déséquilibres ». Il ajoutera « Cette *Zeitgeist* était une idéologie, au sens épistémologique d'antithèse de la science »⁴³⁹. Nombre d'économistes relèveront la position de Greenspan, ancien Président de la *Federal Reserve* devant la commission de la Chambre des Représentants le 23 octobre 2008 : « J'ai découvert une faille dans mon idéologie [...] J'ai découvert une erreur dans le modèle dont je pensais qu'il expliquait la structure fondamentale du fonctionnement du monde tel qu'il est ».⁴⁴⁰

Or Boone⁴⁴¹ argue du fait que « les économistes sont en France peu audibles ». Cette faible audience a amené selon elle, les pouvoirs politiques à la création du Conseil pour la diffusion de la culture économique⁴⁴². Le rôle et l'augmentation de la pratique des évaluations des politiques publiques amèneront toujours selon Boone à « accroître le rôle des économistes dans la prise de décision politique ». Cette thèse montre encore une fois que l'évaluation est bien une discipline fondée sur l'économie. D'ailleurs Vatin rappelle que le sens premier d'« évaluer » est de nature économique⁴⁴³. Il retiendra la définition suivante : « évaluer correspond à un jugement statique attribuant une valeur à un bien, une chose, une personne ». Nous modifierons deux choses dans cette définition à partir des éléments que nous avons déjà

⁴³⁶ CARTAPANIS, A., *Les Economistes et la crise financière*, in De BOISSIEU, C. (dir.), JACQUILLAT, B., *A quoi servent les économistes ?*, PUF, *Les Cahiers, Le cercle des économistes*, 2010, 99p, p.39.

⁴³⁷ *Ibid.*, p.40.

⁴³⁸ STOFFAES, C., *La Financiarisation des économistes*, in De BOISSIEU, C. (dir.), JACQUILLAT, B., « *A quoi servent les économistes ?*, *Ibid.*, p.32.

⁴³⁹ *Pour une définition plus poussée du « mainstream » en économie, les agents et le modèle économique portés par ce mouvement idéologique, se reporter à* CARTAPANIS, A., *Les économistes et la crise financière*, in De BOISSIEU, C. (dir.), JACQUILLAT, B., *A quoi servent les économistes ?*, *Ibid.* p.18-22.

⁴⁴⁰ Cité in CARTAPANIS, A., *Les Economistes et la crise financière*, in De BOISSIEU, C. (dir.), JACQUILLAT, B., *A quoi servent les économistes ?*, *Ibid.*, p.22. Et encore in STOFFAES, C., *La Financiarisation des économistes*, in De BOISSIEU, C. (dir.), JACQUILLAT, B., *A quoi servent les économistes ?*, *ibid.* p.27-40, p.31.

⁴⁴¹ BOONE, L., *Pourquoi les économistes ne sont pas audibles ?* in De BOISSIEU, C. (dir.), JACQUILLAT, B., « *A quoi servent les économistes ?* », *ibid.*, p.41-48.

⁴⁴² Cf <http://www.codice.fr>

⁴⁴³ VATIN, F., *Evaluer et valoriser*, in VATIN, F. (dir.) *Evaluer et valoriser, une sociologie économique de la mesure*, presse universitaire du Mirail, Toulouse, 2009, p.303.

étayés tout au long de cette étude : évaluer n'est pas un jugement statique, mais correspond bien à un processus, parfois long et coûteux, qui entraîne dans son sillage, une multiplicité d'acteurs, de négociation, et de réflexion. En outre, le fait d'évaluer s'applique également aux biens et aux personnes, mais également aux actions. Son article a l'avantage de présenter les diverses critiques qui font de la science économique une matière remplie de « scepticisme »⁴⁴⁴. Elle rejoint quelque peu la pensée de Esther Duflo⁴⁴⁵ qui est de dire que la science économique n'offre pas de certitude, ni de « recettes universelles » mais présente bien un intérêt dans ce qu'elle définit un cadre de réflexion. C'est à travers son caractère pragmatique, lors des expérimentations⁴⁴⁶ dans les évaluations des politiques publiques, qui va donner une lisibilité à la science économique. Vatin redéfinit la notion même d'« économie » afin dit-il, de l'« affranchir de l'espace restreint de l'univers du marché et de la mesure monétaire afin de penser l'économicité multiple des actions sociales »⁴⁴⁷. Pour lui l'« économie » est un « acte de gestion, c'est-à-dire une pratique prenant en considération, dans un calcul implicite ou explicite, le rapport d'un produit à une dépense. » L'économiste devient avant tout un constructeur de normes, de grilles d'évaluation et de mesures économiques normalisantes⁴⁴⁸. Se référer à la science économique porte en soi un intérêt mais a montré son insuffisance dans le cadre des évaluations des politiques en matière d'APD.

⁴⁴⁴ Pour davantage d'éléments sur les difficultés des méthodes empiriques, la faiblesse des modèles théoriques, la difficulté de tester par expérimentation et de valider les hypothèses se reporter à son article BOONE, L., *Pourquoi les économistes ne sont pas audibles ?*, op. cit., p.41-42.

⁴⁴⁵ DUFLO, E., *Leçons inaugurales du Collège de France*, Fayard, 2009.

⁴⁴⁶ *L'expérimentation de politique publique est autorisée en France depuis 2003. Cette loi a rendu possible l'expérimentation à petite échelle avant de décider, selon les résultats, de la généralisation, l'abandon, l'adaptation de la politique. La pratique d'expérimentation est exercée depuis des décennies aux Etats-Unis.*

⁴⁴⁷ VATIN, F., *Evaluer et valoriser*, op. cit., p.23.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p.23-24.

Partie 2. Les critiques de l'aide publique au développement et les modifications des critères d'évaluation

Il est aujourd'hui admis que l'APD pose problème en termes d'efficacité et prête à un certain nombre de critiques. Que ce soit en termes d'impact ou de résultat, les conclusions des spécialistes ou des politiques nous amènent à repenser ce rapport de coopération. Nous montrons qu'au-delà du principe de l'aide au développement, c'est en fait la difficulté de définir le développement, ses objectifs, et son processus qui pose d'abord et avant tout un certain nombre de problèmes à la fois pratiques mais également théoriques. Il s'agit donc de définir quelles ont été les différentes critiques apportées à l'évaluation et les changements qui sont intervenus à partir de ces critiques pour arriver à déceler un certain nombre de problématiques et d'enjeux. Nous allons voir, à travers la construction des indicateurs, les raisons du choix de la méthode, les enjeux que cela entraîne en matière de légitimité de l'action, à la fois au niveau international mais également au niveau de la population, de la communication que cela implique avec le public ou les partenaires, et la définition de la place dans l'ordre social, et au-delà dans l'ordre mondial. Nous verrons les enjeux au niveau également de la mise en place des projets (de leur définition, de leur réalisation ou non, de leur modification) et donc l'implication qu'a l'évaluation sur le public et les relations entre les pouvoirs publics, qui la mettent en place, et les bénéficiaires. Il y a également, en tant que champ, un enjeu sur la réflexion et sur la recherche en évaluation, et donc il faudra penser en termes de professionnalisation, d'institutionnalisation de l'évaluation, du partage de connaissance, de critique de méthodologie et, par voie de conséquence, de problèmes d'ordre éthique⁴⁴⁹.

Paugam et d'autres auteurs, comme Tocqueville, Durkheim, ou encore Weber, montrent l'influence considérable des groupements professionnels « dans le mode de régulation du lien social en inculquant aux individus une conscience collective des risques sociaux à prendre en charges collectivement »⁴⁵⁰. Pour nous, il est évident que la production des indicateurs se réalise à travers des processus de négociation. L'importance de l'approche de Simmel⁴⁵¹ et sa théorie de « l'action réciproque » nous permettent d'appréhender au mieux les enjeux des négociations dans le processus de création des indicateurs. Sa sociologie

⁴⁴⁹ CF PAUGAM, S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, 2007 et AUDIER, S., *La Pensée solidariste. Aux sources du modèle républicain*, PUF, le lien social, 2010.

⁴⁵⁰ PAUGAM, S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, op. cit., p.XI.

⁴⁵¹ SIMMEL, G., *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, op. cit.,

permet de décrire l'activité de négociation comme l'occasion de « réciprocité » ou la manifestation d'une « influence réciproque »⁴⁵². Il rejoint la position de Strauss, Bourque et Thuderoz qui analysent la négociation « comme une « forme relationnelle » par laquelle les individus « deviennent la société » et permet de comprendre comment « d'actions réciproques en actions réciproques », cette société devient possible, par le jeu des interactions et malgré le fait qu'elle soit formée d'individus différents ou porteurs de valeurs antagoniques »⁴⁵³. Dans ce cadre nous retiendrons de Bourque et Thuderoz quelques éléments : la négociation est une « rencontre d'acteurs sociaux, s'affrontant autour d'enjeux, en conflits d'intérêts mais interdépendants », « un processus [...] où les individus mobilisent des stratégies, [...] où la question du pouvoir est donc un enjeu important », « un mode de production de règles et d'identités sociales, comme un outil de partage ou de création de richesses ». Il est nécessaire selon le modèle de Bathos⁴⁵⁴ de trouver un compromis qui correspondra à un acte de justice distributive en faisant en sorte que chaque partie obtienne le maximum de gains qu'elle pouvait espérer. Il faut donc éviter la tentation de la domination et ne pas oublier que la négociation est toujours un échange. Bourque définit donc « un point d'équilibre pouvant être atteint par des échanges de contreparties fondés sur la réciprocité et l'équité »⁴⁵⁵. (Partie 2- Chapitre I)

Toutes les évaluations s'inscrivent donc dans « un processus d'appréciation des actions menées par l'État et représentent un enjeu politique »⁴⁵⁶. Les enjeux centraux de l'évaluation sont donc d'une part la « définition des questions de l'évaluation, le choix des critères d'appréciation et les stratégies de valorisation politiques des recommandations »⁴⁵⁷ et d'autre part des auteurs montrent que l'évaluation rentre clairement dans le débat démocratique et qu'il y a « un choix politique des critères d'évaluation »⁴⁵⁸. Les théories du développement sont inscrites dans les disciplines de sciences humaines. Le développement politique et économique, l'avènement de la modernité, l'industrialisation et le rapport entre ces différentes composantes font d'autant d'analyses que le processus est complexe. Nous allons revenir à ces théories pour montrer que l'action d'aider, bien qu'étroitement liée avec l'histoire du développement revêt à la fois une diversité de sens selon les acteurs et selon les moments historiques et reste donc bien un rapport « particulier » des États les uns avec les autres. L'APD n'est pas dans un premier temps ~~pas~~ une composante nécessaire au développement. Il existe « une histoire de la pensée du développement » qui a été largement inscrite dans l'oeuvre de Badie *Le Développement politique*,⁴⁵⁹ et par Martucelli dans son

⁴⁵² BOURQUE, R., THUDEROZ, C., C., *Sociologie de la négociation, La découverte, Repères, 2002, 120p, p.24.*

⁴⁵³ *Ibid.*

⁴⁵⁴ *Ibid., p.50.*

⁴⁵⁵ *Ibid., p.52.*

⁴⁵⁶ JACOB, S., *Evaluation, in BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., (dir.), Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 201-208, p.203 Cf également JACOB, S. et VARONE, F., *Evaluer l'action publique : état des lieux et perspectives en Belgique, Gent, Akademia Press, 2003.* .*

⁴⁵⁷ *Ibid.*

⁴⁵⁸ *Ibid.*

⁴⁵⁹ BADIE, B., *Le Développement politique, op. cit., p. VIII-IX.*

livre *Sociologie de la modernité*.⁴⁶⁰ Cette question du développement est fondamentalement une question que se pose tout sociologue : de Durkheim et sa théorie sur les « *solidarités mécaniques* » et les « *solidarités organiques* » fondées sur la division du travail et la différenciation sociale⁴⁶¹, Auguste Comte et sa loi des « *trois États* », en passant par Marx et bien d'autres. Nous allons donc retracer à travers l'œuvre de Badie, en quelques traits les différentes visions du développement. Elles ont été intégrées dans la pratique sociale, différemment selon l'état de la pensée du développement. C'est en analysant les pratiques du développement et leur rapport à l'évaluation que nous pourrions y déceler les différents enjeux. La discussion sur la légitimité de l'aide se pose clairement en rapport avec la place des acteurs dans ce champ particulier de la coopération. Les enjeux se posent en termes de « reconnaissance »⁴⁶² des acteurs légitimes dans la définition des objectifs et des programmes de développement qui permettent de nous rapprocher de la sociologie critique et d'une histoire de la pensée moderne également critique. Les recherches sur l'évaluation tentent aujourd'hui d'aborder les dispositifs d'évaluation non plus comme des dispositifs de « savoir » ou de « connaissance » mais aussi comme des dispositifs de « faire-savoir » et de « reconnaissance »⁴⁶³. Nous entendons par là, que nous souhaitons dans ce travail montrer qu'il sera nécessaire par des études futures de réfléchir davantage sur la pensée africaine moderne et de la place qu'elle a au sein de l'histoire des idées du développement. Martucelli n'ignore pas que limiter sa réflexion « à l'étude de la modernité au cœur de la pensée occidentale » est réducteur⁴⁶⁴. « L'individu moderne étudié ici sera circonscrit à sa géographie et le plus souvent non sexué »⁴⁶⁵. Mais dans ce sens nous ne pouvons que nous rapprocher davantage de l'expérience américaine de la modernité et y intégrer les importants concepts d'étranger, de migration, d'anomie qui sont tout autant les fondements de la démocratie moderne. On ne cesse de rappeler que les États-Unis ont été créés par des étrangers, étrangers occidentaux, certes, Européens d'autant plus, mais Africains également et, par la suite, Mexicains, Colombiens, sans oublier l'importante histoire des Amérindiens. Comme Martucelli le dit, « l'imagination sociologique de la modernité propre au XXe siècle a été pour l'essentiel façonnée à partir d'une zone intellectuelle - les sociétés européennes et les États-Unis - »⁴⁶⁶. Il y a donc double amputation : amputation d'une partie des individus modernes, puisque Martucelli se limite à l'étude d'une zone géographique, et amputation de l'histoire même de ces individus modernes puisqu'il omet dans cette étude leurs relations historiques avec les autres peuples, comme si les individus modernes pouvaient rester

⁴⁶⁰ MARTUCELLI, D., *Sociologie de la modernité, l'itinéraire du XXème siècle*, Gallimard, Folio Essai, 1999, p. 83.

⁴⁶¹ DURKHEIM, E., *De la Division du travail social*, Paris, PUF, 1986.

⁴⁶² Nous empruntons ce concept à Axel Honneth, dans « la lutte pour la reconnaissance » qui inscrit sa réflexion dans une théorie critique de la société et qui souhaite à partir des textes de Hegel, insufflé une « vision de la vie éthique ». C'est donc suite aux travaux d'Habermas et de l'école de Francfort, que nous allons entrevoir les enjeux « critiques » de la pensée et de la pratique du développement.

⁴⁶³ Un des thèmes abordés lors du colloque international à Paris du 15 et 16 mars 2012 portant sur la « médiatisation de l'évaluation » organisée par le CNRS et L'Institut de la communication <http://www.evalmedia2012.fr/pages/4-partenaires.html>

⁴⁶⁴ MARTUCELLI, D., *Sociologie de la modernité, l'itinéraire du XXe siècle*, op. cit., p. 23.

⁴⁶⁵ Ibid.

⁴⁶⁶ Ibid.

imperméables à des valeurs, des normes, et des pratiques d'autres lieux et d'autres individus, ou comme si l'interpénétration ou l'intersubjectivité n'étaient pas des concepts admis entre les relations qui pouvaient toucher à la fois les individus occidentaux dont également les penseurs. Ce serait oublier combien Tocqueville dans *Démocratie en Amérique* donne de l'importance à la critique du processus démocratique moderne à travers sa vision qu'il avait des relations entre les Européens et les Amérindiens⁴⁶⁷. La prise en compte de la pensée de la modernité et du développement ne peut se faire sans l'apport des pensées critiques. Nous nous bornerons donc à consulter certains auteurs de la pensée africaine⁴⁶⁸ sur le développement ainsi que les auteurs européens qui peuvent formuler à la manière de Morin, une réflexion sur un éventuel « bouillon de culture » (Partie 2 - Chapitre II).

⁴⁶⁷ De TOCQUEVILLE, A., *De la Démocratie en Amérique*, Gallimard, 2008, 471 p.

⁴⁶⁸ Il s'agit bien ici d'une caricature, tout aussi caricaturale que de formuler les diverses pensées occidentales en « LA » pensée occidentale.

CHAPITRE I - L'enjeu de la construction des indicateurs dans les politiques publiques internationales

Comme nous l'avons défini, le champ de l'évaluation est le lieu de négociation entre différents acteurs. Lindblom a appliqué le concept de *mudding through* à la prise de décision qui est « une négociation et une recherche de compromis : l'expert ou l'évaluateur ne peut se substituer à la délibération politique »⁴⁶⁹. Ainsi une politique publique serait « le fruit d'un marchandage autour de la définition et de la résolution des problèmes sociaux auxquels l'évaluation contribue à sa manière »⁴⁷⁰. Il s'agit donc de discuter ici de « la négociation » des valeurs au sein du système international. Selon Zartman,⁴⁷¹ la société se cherche un nouvel ordre international et donc multiplie les espaces de négociations à travers les Organisations Internationales onusiennes. La nature des négociations porte généralement sur la résolution des conflits : le radicalisme islamique, le nationalisme ethnique ou tribal, la gestion de l'eau... Il y a donc une augmentation des négociations. Une autre vision est portée par Strauss⁴⁷² qui montre que toutes les sociétés de tous types, même les plus autoritaires, utilisent la négociation. On pourrait ajouter le système du Potlatch de Mauss dans des sociétés dites « traditionnelles » pour développer l'argumentation. Bourque et Thuderoz⁴⁷³ combinent les deux approches et avancent en citant Kuty qu'il y a désormais une extension notable du champ du négocié : « La négociation devient même « valorielle », c'est-à-dire qu'elle porte désormais autant sur les valeurs que sur les intérêts »⁴⁷⁴. Kuty ajoute qu'il faut insister dans les travaux sociologiques, autant sur la notion d'identité que sur celle de stratégie⁴⁷⁵. La négociation des valeurs est d'une importance telle que l'adage « je négocie, donc j'existe » peut être dorénavant appliqué. Thuderoz⁴⁷⁶ explique l'augmentation des négociations par une « nouvelle conflictualité » : le conflit social s'est institutionnalisé et son objet porte autant sur les règles que sur le contenu « revendiquer un droit syndical d'expertise économique, plutôt qu'une simple hausse des salaires »⁴⁷⁷. Les deux mouvements que sont le désenchantement du monde (notamment rejet des légitimités traditionnelles) et la politisation des sociétés (pluralité de modèles possibles de développement économique et social, donc concurrents entre eux) sont des facteurs prépondérants à la nécessité de négociation.

La question est de savoir si au sein du champ de l'évaluation, il existe un cadre structurel où peuvent s'effectuer les négociations. Pour y répondre l'analyse sociologique doit privilégier

⁴⁶⁹ LINDBLOM, C-E., *The science of Muddling-Through*, *Public Administration Review*, vol. 39, n°6, 1959, p. 517-526 cité in TOURMEN, C., *op. cit.*, p.54.

⁴⁷⁰ TOURMEN, C., *op. cit.*, p.54.

⁴⁷¹ ZARTMAN, W., *The Negotiation Process. Theories and Applications*, Sage, Beverly Hills, 1977.

⁴⁷² STRAUSS, A., *Negotiations. Varieties, Contexts, Processes, and Social Order*, Jossey-Bass, San-Francisco, 1978;

⁴⁷³ BOURQUE, R., THUDEROZ, C., C., *Sociologie de la négociation*, *op. cit.*, p.14.

⁴⁷⁴ *Ibid.*

⁴⁷⁵ KUTY, O., *La Négociation des valeurs, introduction à la sociologie*, De Boeck, Bruxelles, 1998.

⁴⁷⁶ THUDEROZ, C., *Négociations, essai de sociologie du lien social*, PUF, Paris, 2000.

⁴⁷⁷ BOURQUE, R., THUDEROZ, C., C., *Sociologie de la négociation*, *op. cit.*, p.14.

les éléments suivants : le nombre de négociateurs, leurs expériences respectives et leur représentativité, le rythme et la fréquence de leurs négociations, les rapports de pouvoir manifestés en négociation, la nature des enjeux respectifs des parties, le caractère privé ou public de la négociation, le nombre et la complexité des questions négociées, la légitimité du découpage de ces questions et les options permettant d'éviter ou de rejeter la négociation⁴⁷⁸. Kelley et Thibault⁴⁷⁹ ont prouvé que les écarts de pouvoir entre les parties influent sur le résultat de la négociation : en comparant des paires dont les membres sont considérés de statut social similaire et d'autres paires composées d'individus au statut social différent, montrent que la coopération entre les participants et la répartition égalitaire des gains sont significativement plus fréquentes dans le premier groupe que dans le second⁴⁸⁰. Ils expliquent cela par le fait que dans le second cas, la partie qui a le plus de pouvoir tend à adopter un comportement dominateur et compétitif, tandis que l'autre partie manifeste sa soumission. Dans le cas de jeux répétés, l'accentuation des différences de pouvoir amplifie les effets de l'inégalité initiale et mène souvent à des impasses en raison du refus de la partie la plus faible de continuer le jeu. Kelley et Thibault montrent également que l'identité sociale a un effet modérateur sur le sentiment d'exploitation. Les individus réagissant négativement aux comportements d'exploitation sont moins réticents à accepter un partage inégal lorsque celui-ci provient d'un membre de leur groupe. En effet Bacharach et Lawler⁴⁸¹ estiment que cette soumission peut intervenir sans que l'individu perde la face, les inégalités fondées sur des normes ou des règles sociales permettant aux individus d'accepter de se soumettre aux exigences des personnes en situation d'autorité⁴⁸².

Dans le contexte des négociations, un facteur important est la fréquence des rencontres qui a un effet sur les relations sociales et affectives. Des échanges répétés produisent du lien social, en réduisant l'incertitude face aux comportements d'autrui, et en augmentant l'attraction interpersonnelle. Lawler⁴⁸³ estime que la structure des relations de pouvoir est le principal facteur affectant la durée et la fréquence des négociations : selon lui les fortes inégalités de pouvoir conduisent à des négociations de courte durée, à des impasses ou à des ruptures, tandis qu'une répartition plus équilibrée facilite les échanges et les accords entre négociateurs. Le modèle intègre une dimension temporelle puisque la succession des ententes négociées a pour effet d'atténuer la perception des inégalités de pouvoir et d'engendrer des liens positifs chez les négociateurs ; ils acquièrent avec le temps une capacité de contrôle des incertitudes environnantes, ce qui les amène à objectiver leurs relations de négociation et à l'institutionnaliser ; cette objectivation favorise alors de nouvelles coopérations et de plus

⁴⁷⁸ Ibid. p.62.

⁴⁷⁹ KELLEY, H., THIBAUT, J., *Interpersonal Relation: A Theory of Interdependance*, John Wiley, New York.

⁴⁸⁰ BOURQUE, R., THUDEROZ, C., C., *Sociologie de la négociation*, op. cit., p.63.

⁴⁸¹ BACHARACH, S., LAWLER, E. *Power and Politics in Organisation*, Jossey Bass, San Francisco, 1980.

⁴⁸² Pour plus de détails sur ces études, cf BOURQUE, R., THUDEROZ, C., C., *Sociologie de la négociation*, op. cit., p.64.

⁴⁸³ Pour aller plus loin, LAWLER, E., "Choice Process and Affective Attachment to Nested Groups : A Theoretical Analysis", *American Sociological Review*, 1992 ;

solides engagements relationnels⁴⁸⁴. La nature des enjeux joue également un rôle sur la qualité des négociations. Les enjeux dits « tangibles » (ou « objectifs ») sont considérés comme plus intégratifs et moins problématiques que les enjeux portant sur des valeurs, des idéologies ou des principes éthiques⁴⁸⁵. La négociation est d'autant plus difficile que la méconnaissance du système valoriel est grande et que l'objet négocié a un caractère symbolique⁴⁸⁶.

⁴⁸⁴ BOURQUE, R., THUDEROZ, C., C., *Sociologie de la négociation*, op. cit., p.63.

⁴⁸⁵ J-L Genard, JACOB, S., « Une Nouvelle donne pour l'éthique administrative », in *Les politiques sociales*, 2004, vol. 64, n° 1-2, pp. 91-107.

⁴⁸⁶ BOURQUE, R., THUDEROZ, C., C., *Sociologie de la négociation*, op. cit., p.70.

Section 1 - L'évaluation des politiques publiques, levier de production des indicateurs

§ 1 - De la production des indicateurs économiques aux indicateurs sociaux

Au sein de la théorie de la négociation, il est des processus à ne pas négliger comme la compétition dans l'objet même. Les indicateurs doivent être « compétitifs et exportables »⁴⁸⁷ : « la France possède sans nul doute des institutions statistiques publiques de grande valeur mais, dans le concert international des recherches sur d'autres indicateurs de progrès économique et social, elle souffre d'un déficit énorme de compétitivité, au point que l'on peut dire qu'elle ne peut actuellement proposer aucun produit « exportable » (comparable aux indicateurs ici présentés) »⁴⁸⁸. La question est de savoir comment un indicateur est rendu « compétitif et exportable ». Étant donné qu'on entre dans la dimension de l'économie et y compris pour Gadrey qui indiquait plus haut que les indicateurs étaient des éléments qui structurent « nos cadres cognitifs, notre vision du monde, nos valeurs, nos jugements »⁴⁸⁹, à quel « besoin » ces indicateurs répondent-ils, un besoin social ? Économique ? Si nous considérons les indicateurs comme des « produits », à qui sont-ils destinés ? Qui en crée le besoin ? Est-ce véritablement une prise en compte du social ou est-ce le besoin de légitimer des experts et/ou des politiques publiques ? On entre ici pleinement dans le cadre de l'économie politique de la production des indicateurs⁴⁹⁰ : « La France disposait en effet antérieurement de dispositifs publics de production d'indicateurs sociaux et d'observation des inégalités (on pense notamment au CERC⁴⁹¹ [...] qui étaient très compétitifs. »⁴⁹² « Cette relative mise à l'écart a été politiquement construite. Ces statistiques sont gênantes pour les gouvernements, d'autant plus qu'ils sont conservateurs, surtout si elles aboutissent à des bilans ou à des indicateurs synthétiques qui montrent que le développement social et environnemental ne suit pas le progrès économique. À cela s'ajoute le fait que de telles recherches et études, qui pouvaient encore bénéficier d'un certain prestige scientifique et d'une notoriété publique, ont plus ou moins été considérées, dans le cadre du libéralisme ambiant et de la domination des outils économiques et économétriques néoclassiques, comme des travaux mineurs et dominés. La « fracture sociale », en partie réelle, s'est accompagnée d'un dualisme du statut des études statistiques, reléguant les études sociales au second plan. Dans une idéologie où tout dépend de la production, de la croissance, de l'innovation et de la

⁴⁸⁷ GADREY, J., *op. cit.*, p.67.

⁴⁸⁸ *Ibid.* .

⁴⁸⁹ *Ibid.* p.45.

⁴⁹⁰ Pour des analyses démonstratives d'expériences de quantification se référer à l'ouvrage de JANY-CATRICE, F., BARDET, F., « Les politiques de quantification », *revue française de socio-économie*, 1^{er} semestre 2010, avec notamment en référence plus explicite à notre sujet : OGIEN, A., « La Valeur sociale du chiffre. La quantification de l'action publique entre performance et démocratie », BARDET, F., HELLUIN, J-J., « Comparer les performances des villes. Le programme des indicateurs pour les villes du monde de la Banque mondiale » ; PHELINAS, P., « Mesurer l'emploi, le chômage et le sous-emploi dans une économie en voie de développement », BARBIER, J-C., MATYJASIK, N., « Evaluation des politiques publiques et quantification en France : des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines ». *Ibid.*

⁴⁹¹ Centre d'Etude des revenus et des coûts, supprimé en 1993, et remplacé par le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC), lui-même remplacé en 2000 par le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion social (CERC).

⁴⁹² GADREY, J., *op. cit.*, p.67.

technologie, la question de la répartition est seconde, tout comme celle de l'environnement, et de la statistique correspondant l'est tout autant »⁴⁹³.

La concurrence entre des données statistiques économiques et les données statistiques sociales pourrait dépendre du niveau de finance publique alloué à ces secteurs : « le besoin de statistiques économiques qui s'en est suivi a imprimé une forte impulsion aux activités de collecte, d'exploitation et d'analyse des données, parallèlement à une croissance rapide du niveau des ressources allouées à ce domaine »⁴⁹⁴. « La rapide progression des dépenses publiques affectées aux services sociaux, notamment en matière d'éducation et de santé, a directement favorisé l'amélioration des informations disponibles dans ces domaines. Avec la prise de conscience générale du fait que la majeure partie de la population voyait son niveau de vie s'élever régulièrement, est né le souci d'améliorer la situation de ceux qui étaient restés à la traîne »⁴⁹⁵. Toutes ces références sont là pour permettre d'expliquer historiquement comment est né le besoin d'indicateur. Qu'est-ce qui fait qu'ils sont pertinents par rapport à la demande sociale et politique. Qu'est-ce qui fait la différence entre les indicateurs sociaux et les indicateurs économiques dans leur rapport avec le politique ? Qu'est-ce qui historiquement a fait que les indicateurs sociaux deviennent compétitifs par rapport aux indicateurs économiques et en quoi peuvent-ils le devenir ?

Dès 1966, Bauer appartenait à ce qu'on a appelé le « mouvement des indicateurs sociaux »⁴⁹⁶, et déjà il pensait que « les mesures classiques, axées sur le bien-être économique, ne peuvent, dans le meilleur des cas, que fournir une indication limitée des ressources dont on dispose pour répondre aux véritables objectifs de la société, et il faut d'urgence élaborer des instruments permettant de mesurer directement les progrès réalisés dans cette voie »⁴⁹⁷. Jusqu'au milieu des années 1950, l'*American Political Science Review* publiait par exemple seulement 20 à 25 % d'articles fondés sur des données statistiques. La proportion a atteint 70 % dès les années 1960 et ce taux n'a quasiment pas changé depuis⁴⁹⁸. Cette évolution, similaire à celle qu'a connue l'économie, inséparable de la popularité du paradigme behaviouriste et de la théorie des choix rationnels, continue de discréditer les travaux qualitatifs et les études de cas. Gadrey a montré l'intérêt croissant depuis 1990 pour la construction d'indicateurs alternatifs : « le stock d'initiatives majeures, internationalement connues, [aboutit] soit à des indicateurs « macro-socio-économiques alternatifs », soit à des batteries cohérentes d'indicateurs.[...] La tendance est claire : rôle précurseur du PNUD dès 1990, innovations en grand nombre à partir de 1995, et plus encore depuis 1999.[...] Il est probable qu'elle [la croissance des indicateurs alternatifs] n'est pas terminée, [...] qu'elles [les innovations] vont se diffuser plus largement dans les pays développés, puis dans d'autres,

⁴⁹³ *Ibid.*, p.68-69.

⁴⁹⁴ LUCAS, H., *op. cit.*, p.9.

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ BAUER, R., *Social Indicators*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 1966.

⁴⁹⁷ LUCAS, H., *Op.cit.* p. 10.

⁴⁹⁸ SIGELMAN, L. , 2006, *The Coevolution of american Political Science and the American Political Science Review* vol. 100, n°4, p.463-478.

et que des convergences, alliances et regroupements vont s'opérer ». ⁴⁹⁹ La famille la plus nombreuse, au terme de cette décennie, « est nettement celle des indicateurs non monétarisés (parfois synthétiques, parfois non) dont la construction est motivée de façon dominante par des préoccupations sociales et humaines : 18 indicateurs sur les 29 ainsi recensés. La seconde famille en importance est celle des indicateurs synthétiques à dominante environnementale : 8 sur 29. Gadrey en conclut que les stratégies des défenseurs du social ne sont pas passées par l'idée d'une monétarisation générale des variables, alors que les écologistes - surtout lorsqu'ils étaient économistes - y ont eu largement recours au cours de cette période ⁵⁰⁰. Il serait donc intéressant de comparer les 29 innovations de cette dernière décennie avec les innovations antérieures pour comprendre l'évolution de leur production et les raisons de cette évolution. Les instituts publics de recherche ou les autres experts en statistique n'ont-ils réellement pas cherché d'autres indicateurs ? Se sont-ils, pendant des dizaines d'années, arrêtés à ces derniers, sans tenter d'annuler notamment les biais du PIB ? Pourquoi et comment cette dernière décennie a-t-elle connu ce bouleversement ? Nous devons pour y répondre nous appuyer sur l'histoire de la production des indicateurs et voir en quoi il est difficile de construire des indicateurs.

Il est difficile tout d'abord de mesurer certains objets : Bonboir observe que le choix des comportements à évaluer et des moments où les évaluer est plus ou moins difficile selon les types d'objets. « Tous les phénomènes ne sont pas également mesurables, étant donné leur nature ». « L'évaluation prend place dans un cadre dont la stabilité, la continuité, l'évolution prévisible, le changement ou l'accidentel imprévisible, l'original et l'individuel, les conditions incontrôlables et les facteurs que l'on peut maîtriser, la structure parfois difficilement analysable... Sont des dimensions ». « De même la manifestation de l'objet sur lequel porte l'évaluation - « le comportement signe » - n'est peut-être pas affectée ni de permanence, ni de périodicité et peut-être est-elle « unique » ! Ainsi certains effets « se maintiennent, d'autres disparaissent après quelques temps, les uns sont recherchés, d'autres fortuits. » ⁵⁰¹ En outre, la difficulté d'assurer la fidélité des mesures est réelle. Les échelles de mesure sont fluctuantes selon les individus ou difficiles à définir a priori. » Les choix relatifs aux comportements à instaurer ou à contrôler chez le sujet se font par l'intermédiaire et en fonction de la « culture » de la société dans lequel on vit ». ⁵⁰² « La mesure est le fruit d'une opération qui consiste à rapporter une donnée observée à une échelle de mesure ou de références qui lui donne sens » ⁵⁰³. Ce n'est pas tant la mesure qui est importante mais le sens et l'usage qu'on en fait. Enfin une difficulté est portée sur le choix dans les outils de mesure. Les techniques d'évaluation ont une valeur fonctionnelle : « c'est la possibilité qu'ont les techniques d'apporter une indication précise, en fonction du problème posé, qui leur confère une valeur en tant qu'instruments, adéquats à leurs buts et aux possibilités de celui à qui elles

⁴⁹⁹ GADREY, J., *op. cit.*, p.66-67.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p.67.

⁵⁰¹ TOURMEN, C. *op. cit.*, p.27.

⁵⁰² BONBOIR, A., *La Méthode des tests en pédagogie*, PUF, 1972, p.12 cité in TOURMEN, C.,

p.27.

⁵⁰³ TOURMEN, C., *op. cit.*, p.27.

s'appliquent et de celui qui les utilise »⁵⁰⁴. Tout dépend alors des objectifs visés qui déterminent « la nature, l'ampleur et les qualités du champ « idéal » auquel on confrontera les résultats obtenus, objet de l'évaluation »⁵⁰⁵. Il n'existerait pas d'outils de mesure universels et une des difficultés serait de choisir ou de construire les outils adaptés à chaque cas⁵⁰⁶.

Il y a donc une réflexion menée sur la construction de la légitimité d'un indicateur : « S'il est clair, que se jouent des enjeux politiques et sociaux importants autour des indicateurs par lesquels les nations se représentent, pour elles-mêmes, et donnent à voir aux autres, leurs progrès et leurs échecs, il n'est pas moins clair que les jugements de progrès et les préférences politiques ont bien d'autres ressorts et d'autres sources d'information, jouant à des degrés divers sur la raison et la passion. Il ne s'agit donc pas de se verser dans une religion des indicateurs sociaux et environnementaux qui pourrait se substituer à la religion de la croissance économique »⁵⁰⁷. Une des hypothèses de Gadrey est « que les grands indicateurs économiques et sociaux ne sont pas essentiellement des reflets passifs des phénomènes qu'ils prétendent résumer. Ils font aussi partie, avec d'autres éléments de notre environnement informationnel, de ce qui structure nos cadres cognitifs, notre vision du monde, nos valeurs, nos jugements. La domination de fait de certains d'entre eux n'est donc pas neutre. Elle est portée par des acteurs dominants, contestée par des acteurs dominés »⁵⁰⁸. « On peut condamner tout indicateur synthétique venu d'en haut comme imposant, de façon plus ou moins dictatoriale, une vision de « bon bien-être » : celle des concepteurs de l'indice. [...] la légitimité d'un indicateur se construit donc en même temps que les « conventions d'évaluation du progrès ». [...] Un indicateur semble d'autant plus susceptible de constituer à terme le cœur d'une convention durable non imposée qu'il est transparent (sur les valeurs qu'il porte, sur ses critères, ses sources et ses méthodes) et qu'il se prête à l'élaboration de variantes mises en débat au-delà du cercle étroit de ses concepteurs. C'est une autre façon de réfléchir à la dynamique sociale autour de ces indicateurs, et pas seulement aux problèmes sociaux qu'ils indiquent »⁵⁰⁹. La légitimité d'un indicateur se construit donc en même temps que les « conventions d'évaluation du progrès »⁵¹⁰. Le PIB n'échappe donc pas à cette loi.

« Les indicateurs sociaux en question sont, comme les indicateurs économiques traditionnels, des constructions historiques dont la validité est limitée à certaines périodes de l'histoire, et à certaines visions du progrès social et de ses priorités. Dans ces conditions, il importe peu qu'un indicateur comme l'ISH, risque à long terme de buter sur une asymptote. Cet indicateur n'a pas l'éternité pour horizon, mais les autres non plus. Il suffit qu'il soit jugé pertinent - sur la base de conventions sociales - pour la période de l'analyse et de l'action »⁵¹¹.

⁵⁰⁴ BONBOIR, A., 1972, p.76 cité in TOURMEN, C., p.27.

⁵⁰⁵ BONBOIR, A., 1972, p.77 cité in TOURMEN, C., p.27.

⁵⁰⁶ TOURMEN, C., p.28.

⁵⁰⁷ GADREY, J., *op. cit.*, p. 45.

⁵⁰⁸ *Ibid.*

⁵⁰⁹ *Ibid.*

⁵¹⁰ MEDA, D., *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier, 1999, p.68 et suivante.

⁵¹¹ GADREY, J., *op. cit.*, p. 54.

Ce qui ressort se dégage de ce débat ce n'est pas tant l'intérêt, même spectaculaire, de la comparaison des deux indices synthétiques. Mais cela permet de mettre en lumière les composantes de cet indice et de s'interroger sur ses données sociales. L'intérêt de tels indicateurs a « l'immense mérite d'attirer l'attention sur des questions qui, faute de telles tentatives, risquent de ne jamais faire la une, alors qu'elles le méritent tout autant que la santé économique et les cours de la bourse »⁵¹².

C'est ce cadre conceptuel qui est à remettre en question. Étudier le cadre conceptuel c'est retrouver le sens de la volonté politique des « fabricants d'indicateurs et plus fortement de la société qui les intègre ». Le choix des indicateurs est donc fondamental, car ils ont une valeur normative, comme l'a souligné à juste raison la sociologue norvégienne, Ingrid Eide, lors de la conférence internationale *Et le développement ?* organisée par l'UNESCO en juin 1994. En convoquant pour mars 1995 le Sommet mondial pour le développement social, « les Nations Unies ont franchi un pas de plus pour se distancer de l'économisme réducteur, selon lequel ce qui compte, c'est la croissance du PNB par habitant, pour tous les effets pratiques synonymes du développement, car ses bienfaits finissent par irriguer automatiquement tout le tissu social, comme l'affirme la théorie dite de percolation (*trickle down*) »⁵¹³. Cependant, les théories simplistes ont la vie dure, surtout lorsqu'elles répondent « à des intérêts puissants, ceux-là même qui jugent l'état du monde à l'aune de l'évolution des indicateurs boursiers, des taux d'intérêt, de la bonne santé de leurs banques et de la capacité de leurs entreprises à gagner des parts de marché mondial à travers la course à la productivité et à la compétitivité érigée en idéologie. Les coûts sociaux et environnementaux de leurs agissements ne les soucient guère, aussi longtemps qu'ils ne se sentent pas menacés par une tempête politique, la dislocation des institutions, ou l'anomie »⁵¹⁴.

La construction des indicateurs et leur évolution au cours des décennies montrent que l'on passe dans les évaluations, d'une utilisation constante, presque mécanique, des indicateurs économiques, à l'utilisation des indicateurs sociaux. Les évaluateurs utilisent ainsi pendant des années les mêmes outils méthodologiques pour mesurer les phénomènes de pauvreté. Le changement d'outils est tout aussi généralisé. De plus, nous démontrons que les évaluateurs tendent, par un souci heuristique, à homogénéiser leurs méthodes d'évaluation que ce soit dans la construction des indicateurs ou au moment de l'analyse des données et donc du rendu de l'évaluation. C'est ainsi que l'on peut parfaitement penser en termes de « production d'indicateur » et que nous devons l'insérer dans l'étude de la pratique évaluative comme d'un processus politique et économique propre. On pourrait l'envisager à la manière de Durkheim comme un fait social total tant que ce processus allie l'économie, la politique, les valeurs sociologiques et l'histoire.

⁵¹²

Ibid.

⁵¹³

SACHS, I., *op. cit.*, p.9.

⁵¹⁴

Ibid.

§ 2 - Des différentes définitions et fonctions de l'évaluation :

Nous revenons donc aux définitions courantes de l'évaluation. Les « programmes publics », notion très utilisée en Amérique du Nord et pourtant peu définie »⁵¹⁵. Il est plus courant de parler « d'évaluation de programme » même si cette forme d'évaluation peut aussi concerner des « politiques » (au sens de « *policy* ») ou des « projets » plus restreints. Le document d'orientation du Conseil du Trésor du Québec de 2002⁵¹⁶, définit le programme comme désignant « un ensemble cohérent et structuré d'objectifs, d'activités et de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, regroupé pour offrir des produits et des services particuliers qui satisfassent les besoins ciblés d'une population prédéterminée ».

L'évaluation des politiques publiques aurait tout à voir avec l'étude des « effets des mesures étatiques ».⁵¹⁷ Tourmen a retenu quatre angles pour définir l'évaluation à travers toute une revue littéraire sur l'évaluation⁵¹⁸ :

- L'angle des objets de l'évaluation et des façons de la mesurer.
- L'angle des stratégies qui orientent l'évaluation et des façons de les prendre en compte,
- L'angle des pratiques d'évaluation et les façons de les décrire, de les prescrire et de les outiller.
- L'angle d'une possible théorisation de l'évaluation.

Selon Figari, évaluer impliquerait « de modéliser son objet pour savoir quelles dimensions observer. Les observations ne seraient pas le fruit du hasard, mais de certaines conceptualisations des objets, même si elles restent implicites. On trouve l'idée que les objets évalués ne sont pas donnés mais construits par les évaluateurs. Selon Figari, l'évaluateur « modélise » l'objet évalué, « ce modèle lui permettant de maîtriser sa représentation de l'objet afin de s'orienter face au foisonnement des phénomènes réels »⁵¹⁹.

Il existe des théories de la mesure. Les études sur la mesure s'intéressent à ces conditions de validité :

- La psychométrie : « mesure de l'intelligence » ; pratique d'évaluation qui utilise la méthode des tests pour classer les individus. Selon Figari « la mesure effectuée détermine la

⁵¹⁵ TOURMEN, C., *op. cit.*, p.22.

⁵¹⁶ Secrétariat du Conseil du trésor, Québec, *Modernisation de la gestion publique, guide sur les indicateurs*, http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_indicateur.pdf

⁵¹⁷ BUSSMAN, W., KLOTI, U., KNOEPFEL, P., *Politiques publiques, évaluations, Economica*, Collection politique comparée, Paris, 1998, 327 p., p.IX.

⁵¹⁸ TOURMEN, C., *op. cit.*, p.20.

⁵¹⁹ FIGARI, G. *Évaluer: quel référentiel?*, 1994, Bruxelles: De Boeck Université, cité in TOURMEN, C., *op. cit.*, p.21.

position de l'individu étudié sur une échelle commune qui est censée représenter un trait commun à tous les sujets »⁵²⁰.

- La docimologie, essentiellement pour l'évaluation de l'éducation, mesure appliquée aux pratiques de la notation scolaire : « l'étude systématique des examens »⁵²¹.

- La mesure expérimentale des effets des programmes publics : Stanley et Campbell (1966) y décrivent les cinq principes :

- L'existence d'une relation de causalité : il faut que la variable influençante testée soit constante et exclusive.

- L'administration de mesures comparatives avec un groupe expérimental et un groupe témoin, afin d'apporter la preuve d'une relation causale univoque, une affectation aléatoire de la population afin de maîtriser les autres variables influençantes possibles, la prise en compte de la question de la représentativité des résultats de l'échantillon par rapport à l'ensemble d'une population par les tests statistiques.

- La reproductibilité de l'expérimentation.

Bien que la méthode expérimentale soit peu utilisée en Europe et de moins en moins en Amérique⁵²² les évaluations d'inspirations économiques fondées sur les modèles économétriques se revendiquent de cette filiation.

Pour D. E. Ketele, les études mettent davantage l'accent sur les enjeux des résultats de la mesure que sur le processus technique lié à l'observation des objets. L'accent a été mis sur la fonction de production de jugements de valeur de l'évaluation, ce qui amène à reconsidérer les opérations de constitutions des référents en lien avec leur dimension axiologique, lié à un système d'acteurs, et non plus seulement technique, liés aux objets évalués⁵²³.

L'évaluation est alors définie comme une production de jugements finalisée par une utilité sociale. Ainsi, Stufflebeam donne une troisième définition de l'évaluation : « l'évaluation comme production de jugements ou processus d'attribution de valeurs à des données », il y aurait toujours l'émission d'un jugement de valeur. La quatrième approche de l'évaluation serait constructiviste ou participative : elle implique la prise en compte des enjeux de pouvoirs, partant du fait que le seul face à face évaluateur – commanditaire enlève du pouvoir aux autres parties prenante ou un « acte d'évaluation devient un acte politique » comme le notent Guba et Lincoln⁵²⁴, ce qui justifie des pratiques d'évaluation participatives, développées et popularisées aux États-Unis notamment par Patton⁵²⁵ et en France par Monnier. L'évaluation est en réalité une pratique sociale contextualisée, régie par des normes,

⁵²⁰ FIGARI, G., MOTTIER LOPEZ, L., *Recherche sur l'évaluation en éducation. Problématiques, méthodologie et épistémologie*. Paris, Editions L'Harmattan, Coll. EVALUER, 2006, cité in TOURMEN, C., p.25.

⁵²¹ Ibid.

⁵²² MONNIER, E., *Le Développement de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques*, *Revue française de science politique*. Paris, 1992.

⁵²³ TOURMEN, C., *op. cit.*, p.38.

⁵²⁴ GUBA, E-G., et LINCOLN, Y-S., *Fourth Generation Evaluation*. London, 1989.

⁵²⁵ PATTON, M.Q., *Utilization-Focussed Evaluation*, Sage Publications, Newbury Park California, 1986.

des coutumes et des valeurs qui ne s'inscrivent pas toutes dans la logique d'une totale rationalité. « Comme toute pratique sociale, elle n'échappe pas à des jeux d'acteurs nombreux »⁵²⁶

L'évaluation remplit certaines fonctions dans le champ politique qui est résumé par Tourmen comme suit :

- Fonction « récapitulative » pour une « appréciation globale et distanciée »,
- Fonction « formative », pour éclairer « les acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une politique sur le contexte et les conséquences de leurs pratiques »,
- Fonction « managériale », pour « rendre plus efficiente la gestion publique »,
- Enfin fonction « démocratique » pour « accroître la qualité et la transparence du débat public ».

Le CSE donnera lui-même ses propres définitions des fonctions de l'évaluation :

- Fonction déontologique qui se rapproche de la fonction démocratique,
- Fonction gestionnaire : fonction d'aide au pilotage,
- Fonction décisionnelle : poursuite, arrêt ou refonte d'une politique,
- Fonction d'apprentissage et de mobilisation.

Floden et Weiner quant à eux parleront de fonction « rituelle » : calmer l'anxiété des citoyens, perpétuer une image de la rationalité gouvernementale. C'est « un rituel où tous participent pour gonfler une foi commune »⁵²⁷.

Le CSE définit cinq critères de qualité pour une évaluation⁵²⁸ : utilité-pertinence, fiabilité (exactitude des informations collectées), objectivité, possibilité de généralisation, transparence (choix des méthodes, description et réflexion sur les biais). « En résumé une bonne évaluation est utile à ses destinataires, simple à mettre en œuvre, conduite dans le respect des règles éthiques et techniquement exacte »⁵²⁹.

D'après Tourmen, l'évaluation est un acte de jugement influencé par le système d'acteur et donc reflète des stratégies :

- des stratégies d'utilisation de l'évaluation pour différentes fonctions,

⁵²⁶ DAUVISIS, M-C., *L'Évaluation des compétences au risque des barèmes et des notes scolaires, communication à la journée d'étude « Usages sociaux de la notion de compétence »*, Paris, cité in TOURMEN, C., *op. cit.*, p.40.

⁵²⁷ FLODEN, R.R., WEINER, S.S., "Rationality to ritual: the multiple roles of evaluation in governmental process", *Policy Science*, n°9, p 9-18, cité et traduit par C TOURMEN, C., *op. cit.*, p 58.

⁵²⁸ CSE, *Petit Guide de l'évaluation, la Documentation française, Paris, 1996*, cité in TOURMEN, C., *op. cit.* p 54.

⁵²⁹ *Ibid.*, p.44.

- des stratégies de reconnaissance des résultats selon différents critères de réussite,
- des stratégies d'implication et de participations différentes.

Les actions des évaluateurs consistent alors, en plus des actions liées à la mesure des objets⁵³⁰ à : identifier les fonctions d'une évaluation parmi l'ensemble des fonctions possibles ; identifier les critères de réussite ; identifier les acteurs concernés et répartir leurs rôles parmi l'ensemble des rôles possibles dans une évaluation.

La 3^e génération de l'évaluation est composée de l'ensemble des auteurs qui mettent en avant la production de jugements : Stake⁵³¹, Scriven⁵³², Stufflebeam⁵³³, dans une finalité davantage gestionnaire.

La 4^e génération de l'évaluation est représentée par les auteurs qui se réclament de l'évaluation « constructiviste », « participative », mais aussi ce que Patton a appelé le « paradigme naturaliste » ou « qualitatif », et Monnier « le courant pluraliste ». Il existe donc deux fonctions selon ces auteurs : une fonction de jugement, maximiser l'utilité mais aussi l'acceptabilité et une fonction d'apprentissage et de débat collectif, ce qui implique de maximiser l'aspect participatif du processus d'évaluation.⁵³⁴ Selon eux, « décider et réaliser une politique publique, ce n'est pas seulement résoudre les problèmes sociaux, mais aussi les constituer. Guisfield (1984) a affirmé que « la structure des politiques publiques [...] est une scène de conflits sur laquelle un ensemble de groupes et d'institutions [...] sont en concurrence et luttent pour l'appropriation, l'acceptation des éléments d'explication et la fixation de la responsabilité. »⁵³⁵.

Selon les interactionnistes : « une politique publique correspondrait à des décisions qui se diluent dans le temps et dans les différentes strates hiérarchiques le pouvoir étant diffus et négocié... Ce qui explique qu'il est parfois difficile de reconstruire le référentiel politique »⁵³⁶. La globalisation participe aussi à ce changement, tant dans l'action publique que dans son cadre cognitif. La globalisation est un processus d'« internationalisation des économies », qui « s'est intensifiée à trois niveaux : celui des échanges [...], celui de la production [...] et celui des capitaux »⁵³⁷. La conséquence en termes d'action publique est que « le niveau d'action publique pertinent est de plus en plus international puisque, seules des règles internationales peuvent avoir un impact sur des phénomènes et des acteurs de plus en

⁵³⁰ *Ibid.*, p.47.

⁵³¹ STAKE, E.R., *The Coutenance of Educational Evaluation*, University of Illinois, 1967.

⁵³² Cf. notamment SCRIVEN, M., "Evaluation in teaching science", *Journal of research of Teaching science*, n°13.

⁵³³ Cf. STUFFLEBEAM, D., *L'Evaluation en éducation et la prise de décision*, Ed. NHP, 1980.

⁵³⁴ *Ibid.* p.52.

⁵³⁵ *Ibid.* p.54.

⁵³⁶ *Ibid.* p.54.

⁵³⁷ HASSENTEUFEL, P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, A. Colin, 2008.

plus internationalisés ». ⁵³⁸ En outre, dans le cadre de l'approche cognitive des politiques publiques, la globalisation est le « processus par lequel la production de cadres globaux d'interprétation du monde tend à échapper à l'État national » ⁵³⁹. Ainsi, l'État-nation n'est plus le « lieu du global ».

Il existe des stratégies d'utilisation de l'évaluation. À travers Simon et Sfez la rationalité est limitée, l'information prise en compte par les décideurs reste incomplète. Pour Piersons : les politiques publiques sont soumises à un phénomène de « *path dependance* » c'est-à-dire « une sédimentation des choix antérieurs qui s'accumulent au cours du temps et deviennent contraignants. Dans ce sens le « management public peut être vu comme un « moyen de gestion de la complexité » ⁵⁴⁰. Toute forme de planification de l'aide au développement comporte nécessairement deux éléments à savoir : « l'établissement d'un inventaire détaillé des moyens réels et financiers de l'économie ; la projection dans l'avenir de l'utilisation qui sera faite de ces moyens pour atteindre un objectif bien précis ou un ensemble bien délimité d'objectifs, c'est-à-dire tel ou tel aspect déterminé de la croissance ou du développement économique ». Ces deux éléments de planification, à savoir d'une part l'établissement de l'inventaire et d'autre part, la projection peuvent, dans le cadre de l'étude de cette commission être désignés respectivement par les termes « évaluation de projets » à partir des moyens disponibles et « priorité de projets » ⁵⁴¹. Il remarque bien quel est l'enjeu et la différence qu'il y a entre programmer une économie nationale et programmer l'aide au développement : c'est cette différence qui doit être clairement définie pour donner à l'État indépendant toute sa souveraineté. Mais la-différence est si mince dans les discours, qu'il est nécessaire de connaître ce qu'il en est réellement dans la réalité : « Comme les pays développés ne « planifient » pas en principe les économies des pays en voie de développement dans l'acceptation propre du mot, mais ne programment que l'aide au développement nécessaire à cette fin, la méthode d'approche se résume à l'examen de la maximisation des effets de développement pour le pays bénéficiaire » ⁵⁴². De cette logique sociétale appelée croissance, dont dépend toute la richesse occidentale, les pays du Sud en sont complètement démunis : « dans les pays sous-développés et en voie de développement, les mécanismes de marché fonctionnent le plus souvent de façon imparfaite, voire sont même inexistantes ; il en est de même de l'infrastructure économique des transports, de la structure sociale et intellectuelle ainsi que du cadre institutionnel. Le plan de développement doit donc être plus qu'un correcteur du marché et, à côté d'un secteur public important, comporter des projets spécifiques d'investissement, ainsi que des mesures indirectes permettant un contrôle efficace sur l'activité économique d'ensemble. La liberté de l'organisme de planification

⁵³⁸

Ibid.

⁵³⁹

MULLER, P., « L'Analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50/2, 2000, p. 189-208

⁵⁴⁰

PIERSONS, P., *When effect becomes causes, policy feedback and political change*, *World Politics*, cite in MULLER, P., *op. cit.* p 15.

⁵⁴¹

VANDER EYCKEN, H., VLERICK, A.J., (dir.), *L'aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée*, *op. cit.*, p.99.

⁵⁴²

Ibid.

dépend dès lors de la forme suivant laquelle l'aide est octroyée »⁵⁴³. On voit ici qu'au moment des indépendances, les économistes comprennent très bien les intérêts des évaluations pour soumettre certaines conditionnalités aux projets. On pourrait donc penser que le processus d'évaluation ne peut être qu'instrumentalisé.

§ 3 - L'évaluation en crise : de la pratique de la science, à l'art de l'évaluation

Pour autant, si comme le pense Duranton⁵⁴⁴ l'évaluation d'une politique publique se limite à « en mesurer les coûts et les bénéfices », l'ensemble des pratiques et du sens donné à l'évaluation révèle une étendue beaucoup plus large des définitions. L'évaluation dépasse largement le champ de la gestion et de l'économie, pour s'insérer dans les cadres sociologiques et politiques. L'ensemble des recherches sur l'évaluation est porté par nombre de disciplines. Une bonne évaluation pourrait être une évaluation transdisciplinaire. En outre les chercheurs et universitaires sont tentés d'aller plus loin en faisant de la recherche en évaluation et de constituer ainsi l'évaluation en discipline : l'évaluation tendrait donc à devenir une discipline à part entière, avec son champ d'analyses, ses méthodes, ses outils, et ses théories qui lui donnent corps et qui lui sont particulières.⁵⁴⁵ Enriquez⁵⁴⁶ a montré à travers les travaux de psychanalyse de Rogers qu'il « était impossible de ne pas évaluer ». Que ce soient les individus, les institutions, les nations, tout groupe semble évaluer et être évalué. L'évaluation « est constitutive de la vie individuelle et sociale »⁵⁴⁷. D'ailleurs les sujets-objets de l'évaluation constituent un ensemble vivant et permettent le changement et l'évolution dans la vie sociale. L'évaluation empêche que les « individus et les institutions ne soient frappés d'inertie ».⁵⁴⁸ Qu'elle soit négative ou positive, l'évaluation reste indispensable. À l'inverse, pour Rogers, la conduite évaluative serait à proscrire tant elle induit des conduites négatives, voire dévastatrices chez les individus et dans les institutions et ce même si l'évaluation est positive. Des « prédictions négatives », aux grèves et insurrections, aux autodestructions telles que le suicide, ou excès mégalomaniaques, « narcissisme de mort », les conduites suite à une évaluation semblent être pour Rogers « dévastatrices » et « nuisibles » pour le sujet évalué et pour les autres.

La démarche différenciée de Rogers serait une démarche « compréhensive » c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas établir et rentrer dans le jugement mais dans la recherche de l'« authenticité » de l'individu ou de l'objet évalué. Il s'agirait de permettre la confrontation avec soi-même, de « saisir ce qui le fait agir » et de démontrer la capacité de l'interlocuteur à

⁵⁴³ MEGANCK, j. et VAN RYCKEGHEM, W., VLERICK, A.J. (dir.), *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée*, *Ibid.*, p.115.

⁵⁴⁴ DURANTON, G., *Evaluation des politiques publiques, la France au miroir des expériences étrangères*, *Cadres-CFDT*, n° 427, novembre 2007, p.39-52, p.39.

⁵⁴⁵ Cf. discussion menée à l'université d'été internationale de l'évaluation des politiques publiques à l'IEP de Lille en septembre 2010.

⁵⁴⁶ ENRIQUEZ, E., « L'Evaluation entre perversion et sublimation », *Cahiers internationaux de sociologie*, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p.245-265.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p.251.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p.246.

le comprendre. C'est ainsi qu'Enriquez nous montre la différence qu'il y a entre la psychothérapie selon Rogers et la psychanalyse, à savoir entre guérir et grandir et le fait d'advenir comme sujet. Ces deux points de vue soulignent largement la différence qu'il y a dans la définition de l'évaluation et ce que nous attendons du processus dans lequel s'insèrent les sujets évalués. Dans notre cas où les sujets sont les pays en voie de développement, la question est de savoir si l'évaluation est pensée comme le moyen d'améliorer, de « guérir » la société africaine, de permettre un progrès, une amélioration de son état, ou l'évaluation consisterait à comprendre ses modes de fonctionnement, de lui permettre d'advenir en tant que société, de groupe et d'être compris par les autres. Haroche⁵⁴⁹ rappelle à l'instar de Miller et Milner, que l'acte d'évaluer trouve son fondement dans « la comparaison ». L'évaluation rend « l'unique comparable, mesurable. » Contrairement à la psychanalyse où la méthode exclut la comparaison, « on ne compare pas, on s'attache à l'Unique »⁵⁵⁰, l'évaluation cherche à obtenir la conformité de l'individu à un modèle. En devenant comparable, le sujet « accède à l'état statistique et de là peut vite devenir interchangeable ». Les mécanismes de l'évaluation qui tend selon Gauchet à évacuer la démarche psychanalytique et donc le respect de la singularité du sujet permettent aux sciences humaines et sociales de se rapprocher des sciences exactes, ce qui entraîne « la négation de ce qui en fait le sens et l'intérêt ». Cette « catastrophe pour les disciplines humanistes »⁵⁵¹ se révèle en ce que la mesure du sujet amène « à ignorer la spécificité » du sujet, « en supprimant la représentation d'un espace et d'un rythme temporels propres à l'univers intérieur de chacun ». La réflexion sur l'évaluation, ses méthodes et sa philosophie nous amènent à une réflexion critique plus générale des sciences humaines et sociales. Harroche insiste sur « la crise de la conscience contemporaine »⁵⁵² et montre comment déjà des auteurs comme Husserl⁵⁵³, Hazard⁵⁵⁴, Arendt⁵⁵⁵, Mac Luhan⁵⁵⁶ ou Weber⁵⁵⁷ considéraient les crises de l'éducation, de l'information, de la science et finalement de la pensée et de la conscience⁵⁵⁸. C'est ainsi que même dans les sciences, on en oublie l'importance « du sens » : Husserl a observé que la subjectivité a été mise à l'écart par le positivisme, soulignant que cette réduction a provoqué une crise de la science qui tient entre autres à « la perte de son importance pour la vie, pour les questions

⁵⁴⁹ HAROCHE, C., « L'Inévaluable dans une société de défiance », *Cahiers internationaux de sociologie*, « Ce qu'évaluer voudrait dire », Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p.53-78, p.68-69.

⁵⁵⁰ *Ibid.*

⁵⁵¹ GAUCHET, M., « Vers une société de l'ignorance ? », in *Le Débat*, n°156, sept-oct. 2009 cité in HAROCHE, C., « L'inévaluable dans une société de défiance », *Cahiers internationaux de sociologie*, « Ce qu'évaluer voudrait dire », Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p.53-78, p.68-69, p.69.

⁵⁵² HAROCHE, C., « Crise de la conscience contemporaine et expansion d'un savoir non cumulatif », in *Les cahiers internationaux de sociologie*, Vol CXXV, juillet-décembre, 2008, p.331-346.

⁵⁵³ HUSSERL, E., *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard, 1972 ;

⁵⁵⁴ HAZARD, P., *La Crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, 1961 ;

⁵⁵⁵ ARENDT, H., *La Crise de l'éducation*, in *La Crise de la culture*, Gallimard, 1954.

⁵⁵⁶ Mac Luhan, *Pour Comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'homme*, Paris, Le Seuil, 1977.

⁵⁵⁷ WEBER, M., *Economie et société*, Paris, Plon, 1971.

⁵⁵⁸ Sur la crise de la conscience cf, BENJAMIN, W., *Œuvre*, Gallimard, 2000 ;

majeures de sens de l'existence ». ⁵⁵⁹ La réduction positiviste qui insiste sur les faits et la neutralité consiste à transformer le « sujet » en « objet » et à négliger les questions « les plus brûlantes » qui portent sur « le sens ou sur l'absence de sens de toute cette existence humaine » ⁵⁶⁰.

La production de tous ces rapports d'évaluation semble être la caricature du mode de production des idées et de la science pensée par Husserl à savoir : « des formations de sens produites dans les personnes individuelles [...] consistant à receler en soi des infinités intentionnelles, ces idées [...] entrent dans le mouvement d'une réélaboration perpétuelles » ⁵⁶¹. Ce qui est intéressant dans cette position est que Husserl les oppose aux acquis scientifiques, dont « la production a été conquise, [qui] possèdent une tout autre façon d'être, une tout autre temporalité. Ils ne se périment pas, ils ne sont point passagers » ⁵⁶². Haroche montrera la nécessité de revenir au texte de Husserl pour comprendre que la « notion même d'idée et dans celle-ci, fondamentalement, l'individualité, la singularité, l'originalité, le variable, le différent, le divers, le non-réductible, le non-contrôlé et contrôlable : ce qui peut se soustraire aux normes, aux exigences de normalisation, serait rejeté, souvent avec une violence implacable révélant des formes de nihilisme radical » ⁵⁶³. En rappelant la sociologie de Simmel, Haroche montre comment l'évaluation tend à la négation du soi en obligeant à « se soustraire à l'autre comme à soi-même ». On rappelle également la sociologie de Tarde qui montrait que la statistique au-delà d'être « une technologie mettant à jour la réalité de conduites inconscientes » a un rôle d'« hypnose sociologique » ⁵⁶⁴ : « elle ne reconnaît que des actes, et ignore leur motivation, à savoir les croyances et désirs qui - selon Tarde lui-même - en sont les causes motrices » ⁵⁶⁵. Pour autant, Tarde insiste et ne cesse de rappeler la « persistance de la virtualité au cœur de l'opération statistique (pour peu qu'on n'arrête pas arbitrairement sa définition aux actes d'enregistrement qui l'inaugurent) » ⁵⁶⁶ en ce sens qu'elle conduit aux « micro croyances » et « micro désirs » dont les faits sociaux sont la traduction nombrable ⁵⁶⁷.

L'évaluation serait la manière dans un premier temps de « déterminer *des critères* relatifs aux formes et aux degrés de véracité des savoirs et de la connaissance », et dans un deuxième temps « d'établir une hiérarchie des *valeurs* accordées aux principes d'action et, au-delà, à la « qualité » des acteurs, elle prend une forme *pratique* en fixant les normes à partir

⁵⁵⁹ HUSSERL, E., *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard, 1972, p.9 cité in HAROCHE, C., « Crise de la conscience contemporaine et expansion d'un savoir non cumulatif », *op. cit.*, p.336.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, p.337.

⁵⁶¹ *Ibid.* p.339.

⁵⁶² *Ibid.*

⁵⁶³ HAROCHE, C., « Crise de la conscience contemporaine et expansion d'un savoir non cumulatif », in *Les cahiers internationaux de sociologie*, *op. cit.*, p.339.

⁵⁶⁴ ANTOINE, J-P., in TARDE, G., *Les Lois de l'imitation*, Editions du Seuil, 2001, 443p, 12.

⁵⁶⁵ *Ibid.*

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p.34.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p.34.

desquelles se mesurent les écarts de réalisation des choses, des actions et des projets »⁵⁶⁸. Dans un troisième temps d'analyse, les auteurs, dans l'avant-propos, rajoutent : « Dans son acception moderne, la plus générale par glissement vers l'idéologie, l'« évaluer » dit le mode de la société, le mode d'attribution des statuts, de rétribution au sens large, de classement des collectifs et des individus en manifestant leur degré d'accès au pouvoir et à l'autorité. »⁵⁶⁹ En d'autres termes, l'évaluation se verrait d'une part comme un processus de vérification statique d'une situation, d'un objet ou d'un projet, comme une photographie à un moment donné ; d'autre part, elle serait vue comme un processus comparatif et dynamique pour provoquer le changement dans la direction d'un modèle préétabli ; enfin l'évaluation serait à l'heure actuelle, un instrument d'aliénation des individus et des sociétés.

Si l'on suit Martucelli⁵⁷⁰, la philosophie contemporaine de l'évaluation est de dire que « sans évaluation il n'y a désormais ni efficience ni progrès »⁵⁷¹. Pour autant les critiques de l'évaluation telles qu'elles existent aujourd'hui sont nombreuses et montrent une véritable crise de l'évaluation et donc de la société. Les auteurs nous rappellent que l'évaluation joue un rôle dans l'instauration d'un monde pervers notamment à travers la quantophrénie, c'est-à-dire l'« obsession statistique » dans laquelle certains ne pensent plus et se réfugient dans « la religion du chiffre ». Le livre de De Gaujelac, *La société malade de la gestion* est symptomatique d'une véritable crise dans le champ de l'évaluation. C'est cette manière de voir l'évaluation en tant qu'instrument du progrès, de guérison et de changement qui pose problème aujourd'hui et qui fonde un certain nombre de critiques acerbes et justifiées. Enriquez montre qu'à travers « l'empire de la raison », c'est un monde où il n'y a plus de limites à la domination des plus forts sur les faibles. C'est « l'instrumentalisation de l'Autre » pour la propre jouissance des dominants. Il critique ce monde où « l'évaluation trouve sa place dans l'institution de la perversion généralisée »⁵⁷². L'évaluation des programmes d'aide serait donc un outil de « non-développement » dans le sens de Badie. Selon lui « le développement politique n'eut jamais dû porter ce nom, mais eut dû s'appeler le « non développement politique ». Car enfin de quoi s'agissait-il ? Tout simplement des « maladies » et de la « débilité » que les dirigeants du monde occidental constataient avec préoccupation avec des nouveaux États vis-à-vis desquels ils avaient des obligations et où ils avaient des intérêts. Ces maladies, on leur avait jusqu'alors donné ingénument des noms très crus : instabilité, caudillisme, tribalisme, clientélisme, corruption, arbitraire, arriération, sociétés pré-modernes, nations inachevées... La notion de développement va naître, sous la poussée insidieuse des traditions organicistes et évolutionnistes qui ont marqué la sociologie (même si elle s'en croit aujourd'hui immunisée), de l'idée d'« inachèvement ». Ce qui est inachevé peut être achevé ; il y a pour tout organe un achèvement-épanouissement-plénitude ; cet état a

⁵⁶⁸ BALANDIER, G., MARTUCELLI, D., HAROCHE, C., in « Avant-propos », *Cahiers internationaux de sociologie*, « Ce qu'évaluer voudrait dire », Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p.5

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p.5.

⁵⁷⁰ MARTUCELLI, D., « Critique de la philosophie de l'évaluation », *Cahiers internationaux de sociologie*, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p.27-52.

⁵⁷¹ *Ibid.*, p.29.

⁵⁷² ENRIQUEZ, E., « L'Évaluation entre perversion et sublimation », *Cahiers internationaux de sociologie*, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p.246.

universellement les mêmes critères et le même contenu ; on y parvient par des étapes dont la durée peut être raccourcie mais dont les séquences sont universelles »⁵⁷³. Badie met très bien en lumière non seulement le poids des traditions organicistes et évolutionnistes sur les théories développementalistes, à travers les grands postulats sur lesquels elles reposaient : le changement représenté « comme un processus isomorphique et cumulatif, comme une croissance finalisée vers la démocratie représentative », la diffusion des « rôles industriels », et une conception « occidentale » du temps⁵⁷⁴.

L'évaluation selon Enriquez est une « technique de propagation de la perversion » : cette perversion est caractérisée par la perception simpliste de la réalité à travers le prisme étroit et réduit des données chiffrées, des programmes, des plans, des indicateurs que les dirigeants ont élaborés ; l'omniprésence de la raison dans le langage et la pensée qui ne laisse place ni à l'imagination ni à l'esprit créatif et critique ; la mise en objet de l'être humain et des rapports sociaux et, enfin, la « mise en œuvre d'une séduction généralisée » où la force directe n'est plus utilisée, mais est remplacée par une violence sournoise où le dirigeant se présente comme étant le garant du bien-être et du bonheur des individus et ce, sans que les individus et les groupes ne soient conviés aux discussions sur leurs besoins, leurs envies. Enriquez illustre bien cette position perverse par cette phrase : « je ferai votre bonheur pour vous, sans vous et au besoin, contre vous. » Ce monde pervers figure également dans *Le Culte de la performance*⁵⁷⁵ d'Erhendberg, et déjà chez Tocqueville⁵⁷⁶ qui rappelait les dangers d'une telle démocratie et qui faisait apparaître que l'inattention des individus était le plus grand vice de la démocratie⁵⁷⁷.

Pour Balandier, les évaluations aujourd'hui se substituent aux « idéologies de naguères »⁵⁷⁸. C'est dans la « surmodernité » que l'évaluation devient « omniprésente, instrumentalisée à toutes fins dans les sociétés ». Par symétrie, l'évaluation remplace le religieux dans ce qu'elle prétend « répondre aux incertitudes et aux impuissances du présent ». Il rappelle que l'évaluation a fondé l'anthropologie à travers son objet et sa vocation : la différenciation et la hiérarchisation des sociétés et des cultures selon la vitesse de réalisation du développement historique⁵⁷⁹. Et que cette façon de voir « dure en s'adaptant au monde contemporain, en se déportant notamment vers l'économie ». Orwell dans *Les socialistes peuvent-ils être heureux ?*⁵⁸⁰ explique que « l'idée d'un bonheur illimité et sans contraste est inconsistante, et que le socialisme ne vise pas le bonheur mais une société

⁵⁷³ Préface de LAVAU, G. dans BADIE, B., *Le Développement politique*, op. cit., p. VIII-IX.

⁵⁷⁴ Ibid., p. IX.

⁵⁷⁵ EHRENBERG, A., *Le Culte de la performance*, Paris, Hachette, 2008.

⁵⁷⁶ De TOCQUEVILLE, A., *De la Démocratie en Amérique*, op. cit.,

⁵⁷⁷ HAROCHE, C., « Crise de la conscience contemporaine et expansion d'un savoir non cumulatif », in *Les cahiers internationaux de sociologie*, Vol CXXV, juillet-décembre, 2008, p.331-346, p.332.

⁵⁷⁸ BALANDIER, G., « Variations anthropologiques et sociologiques sur l'« évaluer », *Cahiers internationaux de sociologie* », *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p.9-26, p.9.

⁵⁷⁹ Ibid., p.11.

⁵⁸⁰ ORWELL, G., *Ecrits politiques (1928-1949)*, traduits de l'anglais par B. Hoepffner, banc d'Essai, Agone, 2009, p.401, p.XXI.

simplement plus décente et solidaire. Tant qu'on croit que la politique vise la réalisation d'une société idéale, il n'y a d'alternative qu'entre vouloir tout le bonheur tout de suite, au risque de ne reculer devant aucun moyen pour y parvenir, et juger toute action présente à l'aune du bonheur d'après-demain, au prix de sacrifier le présent à un idéal inaccessible. Si on cesse de croire non seulement au paradis sur terre, mais même à l'idée que le bonheur serait le but, il devient possible d'évaluer chaque initiative qu'elle soit minime ou radicale, à la quantité de justice et de décence qu'elle est susceptible d'apporter »⁵⁸¹. Ce propos d'Orwell illustre bien la pensée de Balandier en ce que l'évaluation s'inscrit dans un désenchantement, d'un abandon d'un idéal pour une vision plus pragmatique des actions, bien que chez Orwell, celle-ci soit remplacé par une « quantité de justice » et « de décence » créées.

Section 2 - Les enjeux de l'évaluation

§ 1 - Les enjeux politiques pour l'État

L'État, acteur historique se situe entre les structures supra-nationales et les acteurs de la société civile, et trouve dans les évaluations un moyen de légitimer ses actions. Les indicateurs seraient donc un outil qui permettrait « d'assurer de nouvelles sources de légitimation à l'État par un accroissement de ses capacités à offrir des prestations et à créer du sens »⁵⁸². Ramer dans une étude de 1971⁵⁸³ a montré notamment, l'importance des indicateurs macroéconomiques dans le succès électoral et donc dans la décision prise par les citoyens de valider les actions menées par le gouvernement. Plusieurs autres travaux empiriques⁵⁸⁴ ont montré que les variables que sont le chômage, l'inflation ou le revenu réel, influencent le pourcentage de suffrages obtenus par un candidat ou un parti politique et ce, quel que soit le pays (des études ont été faites en France, en Grande Bretagne, en Norvège, et au Danemark). Il nous faudrait rappeler ici l'importance donnée aux sondages au sein des sociétés démocratiques européennes et américaines qui utilisent des données économiques mensuelles, bien qu'elles aient leurs limites. L'ensemble de ces données montrent une bonne performance macroéconomique et « augmente le jugement favorable des électeurs envers le gouvernement sortant et donc augmente ses chances de réélection »⁵⁸⁵. Des études très intéressantes ont fait suite aux travaux de Kramer établissant une différence de relations entre le parlement et le gouvernement : les études d'Alesina et Rosenthal en 1995 ont montré qu'il y a une relation significative entre la croissance du PIB et le vote présidentiel, mais pas pour les élections de

⁵⁸¹ ORWELL, G., *Ecrits politiques (1928-1949)*, traduit de l'anglais par B. Hoepffner, banc d'essai, Agone, 2009, p.401, p.XX1.

⁵⁸² BUSSMAN, W., in BUSSMAN, W., KLOTI, U., KNOEPFEL, P., *Politiques publiques, évaluations* », *Economica, Collection politique Comparée*, Paris, 1998, 327 p. p.X.

⁵⁸³ KRAMER, G.H., "Short Run Fluctuations in U.S Voting Behaviour, 1896-1964", *American Political Science Review*, 65, Mars 1971, 131p, p.43.

⁵⁸⁴ Pour le détail de ces études et leurs auteurs se référer au tableau p.499. MUELLER, D.C.et al., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, De Boeck, 2010, traduction de la 3^{ème} édition, 884 p. Ouvrage original, MUELLER, D.C., *Public choice III* ; Cambridge University Press, 2003.

⁵⁸⁵ MUELLER, D.C.et al., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, De Boeck, 2010, traduction de la 3^{ème} édition, 884 p.502.

la Chambre des Représentants⁵⁸⁶. C'est ainsi que de nombreux auteurs ont montré que le gouvernement sortant est en mesure « d'augmenter ses chances de réélection en réduisant le chômage l'année juste avant l'élection »⁵⁸⁷. Il y a bien sûr des différences au sein des groupes professionnels qui envisagent le chômage de manière particulière ; c'est le cas des « cols blancs » ou des ouvriers moins qualifiés, beaucoup plus touchés, de même qu'il y a des différences entre les pays, ainsi qu'en fonction des périodes⁵⁸⁸.

Mueller a montré que le déficit budgétaire est devenu la norme au cours des cinquante dernières années dans la majorité des pays industrialisés. Il explique cette transformation, d'une part par la prédominance de la philosophie keynésienne, qui implique que les déficits engagés sont favorables à l'économie car elle la stimule et réduit le chômage, et d'autre part par le « manque d'incitatif » pour l'individu-électeur de calculer de manière rationnelle les conséquences des politiques gouvernementales⁵⁸⁹. Hirshmann⁵⁹⁰ citera le propos de Perron qui montre les difficultés qu'il y a à comprendre et à prédire pour quiconque le système économique : « Mon cher ami : donne au peuple, particulièrement aux travailleurs, tout ce qui est possible. Quand il semble que tu as déjà trop donné, donne-leur encore plus. Tu vas voir les résultats. Tout le monde va essayer de te faire peur avec le spectre d'une économie qui va s'effondrer. Mais tout ça, ce sont des mensonges. Il n'y a rien de plus élastique que l'économie dont tout le monde a peur parce que personne ne la comprend »⁵⁹¹.

Les modèles de référence des cycles politico-économiques ont tous montré que les variables macroéconomiques ont une influence certaine sur les élections. Bien que les électeurs aient une compréhension limitée de ces variables, voire une myopie, cela, n'empêche en rien leur influence. Ce que nous apprend l'ensemble des études sur le lien entre les régimes et les performances est que les indicateurs économiques ne nous donnent absolument pas la preuve d'une différence de nature entre les régimes, ni d'une différence de fonctionnement. Mueller explique que dans les deux types de systèmes, il y a un « phénomène de recherche de rente »⁵⁹² : les auteurs expliquent que le dictateur est contraint d'appliquer « des mécanismes de récompenses et de sanctions pour instaurer une conformité bureaucratique », et que comme en démocratie, il est contraint « d'évaluer les impacts de ses choix politiques sur le bien-être des citoyens ». L'ensemble des indicateurs économiques n'est donc pas pertinent pour évaluer et atteindre des objectifs de développement entendus comme un processus global de bien-être de l'individu et du groupe dans lequel il s'insère.

⁵⁸⁶ ALESINA, A., ROSENTHAL, H., *Partisan Politics, Divided Government and The Economy*, Cambridge: Cambridge University Press, 1995. Cf. aussi pour d'autres études MUELLER, D.C. et al., *op. cit.*

⁵⁸⁷ MUELLER, D.C. et al., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, *op. cit.*, cf. aussi NORDHAUS, W. (1975), LINDBECK, A. (1976), MACRAE, C.D. (1977), TUFTE, E.R. (1978).

⁵⁸⁸ MUELLER, D.C. et al., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, *op. cit.*, p.508-513.

⁵⁸⁹ *Ibid.* p.537.

⁵⁹⁰ HIRSCHMAN, A.O., *The Turn to Authoritarianism in Latin America and The Search for the Economic determinant*, in COLLIER, D., *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton : Princeton University Press, 1979, p.61-98.

⁵⁹¹ HIRSCHMAN, A.O., *The Turn to Authoritarianism in Latin America and The Search for the Economic determinant*, *Ibid.*, p.537, p.540.

⁵⁹² MUELLER, D.C. et al., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, *op. cit.*, p.493

Nous devons approfondir ici la réflexion sur les raisons et les conséquences de l'apparition du système d'évaluation « des pauvretés » et « des développements » des sociétés. Jusqu'aux années 80, le système de compréhension de la pauvreté se résolvait en deux modèles distincts⁵⁹³. Le modèle de Marx tout d'abord où la question de la pauvreté se définissait en termes de conflit de classe, avec l'aliénation des moyens de production pour une partie de la population, la paupérisation de la masse prolétarienne et la polarisation des différents groupes en deux classes distinctes qui, engendrées par le système capitaliste se terminera (grâce à la conscientisation politique des ouvriers, à leur appartenance à la classe prolétarienne)⁵⁹⁴ à la dictature du prolétariat et à la fin des classes sociales ; le deuxième est issu de la vision libérale qui voit dans le pauvre *un outsider*⁵⁹⁵, un acteur étranger à la société qui ne peut s'adapter à la société à laquelle il appartient, ou se réadapter à une société qui subit les changements et les bouleversements du marché. Les années 90 ont signé la fin de la prédominance de cette idéologie communiste. On peut penser que la théorie néo-libérale de la pauvreté est devenue la principale vision et du même coup le moteur annonciateur des actions politiques, économiques, culturelles des institutions qui s'occupent de ces phénomènes bien qu'il y ait des mouvements sociaux⁵⁹⁶, des contestations et des « déviances »⁵⁹⁷.

Au niveau de la mise en place des projets de développement, il est évident que les indicateurs et les stratégies encore employés pour réduire la pauvreté sont issus, de l'idéologie dominante de l'industrialisation et de la politique de la hausse des revenus. L'industrialisation et la modernisation, même au sein de l'ensemble des pays occidentalisés n'ont jamais empêché la faim, ni les famines, ni la guerre. Aucune théorie ni expérience empirique n'a validé un tel lien. Alors que les programmes d'aide au développement sont reconnus inefficaces, voire tragiques dans de nombreux pays aux niveaux sociaux, environnementaux, politiques..., des institutions comme l'AFD continuent de valoriser leurs stratégies de développement. On voit encore au sein de l'AFD des discours favorisant le simple crédit pour résoudre le problème de l'alimentation : « la lutte contre la faim, c'est avant tout un combat pour l'augmentation des revenus » ou encore « pas de développement agricole sans crédit agricole. Car le premier investisseur, c'est l'agriculteur »⁵⁹⁸. Il nous paraît évident que le lien entre revenus et pouvoir d'achat au niveau de l'alimentation est intrinsèque à un système de valeur économique et ne peut être considéré qu'à ce niveau-là. Car dans un système où la nourriture est acquise par le travail de la terre, d'un jardin, d'un champ... il n'y a pas besoin de hausse de revenus. L'argent, le revenu, est un instrument historique, en ce sens qu'il n'a pas toujours existé et est une valeur sociale à part entière. Ce système qui permet de faire agir un ensemble d'acteurs particuliers, banques, investisseurs étrangers, donateurs étrangers,

⁵⁹³ Pour plus de précision sur l'histoire de la pauvreté, voir CASTEL, R., *Les Métamorphoses de la question sociales*. Paris, Fayard, 1995.

⁵⁹⁴ MARX, K., ENGELS, F., *Le Manifeste du parti communiste*, Libro, 2004, p.90.

⁵⁹⁵ BECKER, H., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985

⁵⁹⁶ Voir notamment les travaux de TOURAINE, A. et de HABERMAS, J. (école de Francfort)..

⁵⁹⁷ BECKER, H., *Outsiders. Op. Cit.* et PESSIN, A., *Un sociologue en liberté. Lecture de Howard S. Becker*. Montréal, Presses de l'Université Laval, 2004.

⁵⁹⁸ J-L. François, chef de la division Agriculture, développement rural et biodiversité de l'AFD, interview <http://vimeo.com/40627289>.

industriels, n'en reste pas moins un système particulier qui correspond à des valeurs économiques particulières. Nous n'entrons pas dans un système de jugement, mais nous analysons simplement le système de valeurs pratiqué. C'est ainsi que nous pouvons introduire et comprendre une autre définition du développement donnée par Rist. Le développement est « un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale du groupe dominant, obligent à transformer et à détruire de façon généralisée le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable »⁵⁹⁹.

Or il est ici question lorsqu'on parle d'évaluation des programmes de développement, de gérer des programmes aussi bien globaux que locaux. La manière de penser la pauvreté et le développement ne prend pas le pas sur l'histoire, mais intègre les dimensions socio-culturelles, multiculturelles, de bonne gouvernance, de pouvoirs locaux, de participation politique, de libertés fondamentales... La construction des indicateurs est un enjeu si l'on décide de mesurer la politique démocratique et non plus l'économique, c'est-à-dire si l'on s'attache à mesurer les « libertés fondamentales » ou la fraternité en terme par exemple de cohésion sociale, de solidarités ou d'égalisation des conditions⁶⁰⁰. Des études ont montré que la performance économique n'était pas liée à la forme du pouvoir. Les États démocratiques ou les dictatures ne présentaient pas de différences significatives dans les « performances économiques » approuvées par le taux de croissance du revenu par personne⁶⁰¹. Gerami⁶⁰² en 1992 avait établi un lien positif entre les mesures de liberté politique et la croissance, alors qu'Adelman et Morris en 1973⁶⁰³ et Przeworski et Limongi en 1993⁶⁰⁴ montraient que les régimes autoritaires avaient de meilleurs niveaux de croissance et qu'il n'y avait pas de tendances significatives qui montraient un lien entre régime politique et croissance économique. Les modèles d'Overland, Simons et Spagat⁶⁰⁵ ont pu montrer que dans chaque système politique, tant démocratique que dictatorial, il y a une diversité de pratiques politiques donc de résultats dans les performances économiques. Ils remarquent pour autant une homogénéisation des résultats de performance dans les démocraties et donc une plus grande variation dans les taux de croissance des dictatures⁶⁰⁶. L'analyse d'Organski⁶⁰⁷ suggère, « la pluralité des modes de développement politique. Il bâtit en effet l'analyse de la

⁵⁹⁹ RIST, G., *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Science po, 2007, 483 p.

⁶⁰⁰ *L'égalisation des conditions comme critère démocratique fondamental selon De TOCQUEVILLE, A.*

⁶⁰¹ MUELLER, D.C., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, op. cit., p.491. Ouvrage original, MUELLER, D.C., *Public choice III* ; Cambridge University Press, 2003.

⁶⁰² POURGERAMI, A., *The Political Economy of Development : A cross-National Causality Test of The Development-Democracy-Growth Hypothesis*, *Public choice* 58, 1988, 123-41.

⁶⁰³ ADELMA, I., MORRIS, C., *Society, Politics, and Economic Development*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1973.

⁶⁰⁴ PRZEWORSKI, A., LIMONGI, F., *Political Regime and Economical Growth*, *Journal of Economic Perspectives* 7, 193, p.51-70.

⁶⁰⁵ OVERLAND, J., SIMONS, K.L., et SPAGAT, M., *Political Instability and Growth in Dictatorships*, mimeo, Royal Holloway College, University of London, 2000.

⁶⁰⁶ MUELLER, D.C. et al., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, op. cit., p.491. Pour une approche du fonctionnement économique des dictatures et dictateur se référer aux pages 471-493.

⁶⁰⁷ ORGANSKI, A.F.K., *The Stage of Political development*, New York, Knopf, 1965.

deuxième et de la troisième phase de modernisation⁶⁰⁸ sur la concurrence des formules bourgeoises, communistes et « syncrétiques », en montrant comment chacune d'entre elles contient une réponse spécifique aux crises inhérentes à l'une et à l'autre de ces phases. On notera enfin que cette nouvelle construction présente deux aspects intéressants et positifs : d'une part, elle intègre la notion de classe sociale, au moins pour définir le fondement du pouvoir politique ; d'autre part, elle tend à montrer que les systèmes autoritaires ne sont pas *a priori* moins développés que les systèmes démocratiques, mais simplement concurrents de ceux-ci.

En conséquence, le système des évaluations ne pourra être pertinent pour le développement global d'un État, d'une région... ou d'un problème particulier que s'il rentre pleinement dans le champ politique et seulement si, dans les termes de référence de l'évaluation sont mentionnés des objectifs politiques clairement identifiés. Les objectifs politiques ne peuvent se réduire à créer un processus « de croissance positive », faire baisser le nombre de chômeurs, investir dans les machines agricoles pour assurer la sécurité alimentaire. Ces objectifs sont communs, tendent à devenir universel et s'inscrivent dans un moment historique particulier. Les objectifs politiques doivent être réfléchis en connaissance des particularités des espaces, des modes de vie, des traditions, de la morale, de la prise en compte des savoirs et des éléments qui tendent à disparaître sous le principe d'universalité et d'uniformité. La plus grande pauvreté ou richesse est dans l'« être » et non dans l'« avoir ».

§ 2 - Les enjeux au niveau de la diversité/conformité des indicateurs

Cette conformité dans les questions politiques tend à devenir universelle. Les indicateurs construits perdurent et ont du mal à se réinventer. Pourtant, il semble que ce soit bien les mauvaises questions qui sont posées. Le fait de se conformer aux indicateurs pour définir la valeur des comportements encourage selon Di Maggio et Powell un « isomorphisme organisationnel »⁶⁰⁹ qui comporte un certain nombre de dangers répertoriés déjà par Pareideise⁶¹⁰. Ainsi, les « incitations » couplées aux indicateurs, suggèrent aux organisations de centrer « leur stratégie sur leur performance à court terme et d'infléchir leur portefeuille de mission en se concentrant sur les plus "payantes" ». Les dangers de la conformité s'appliquent foncièrement à toute organisation dès lors qu'elle « conduit à faire primer la forme sur le fond »⁶¹¹. L'investissement de machines, la création d'usines, le développement de la pêche grâce à des bateaux de plus en plus performants pourront permettre une augmentation nette de la production. Mais si cette production, vendue beaucoup plus chère pour rembourser les

⁶⁰⁸ Pour un résumé explicatif des différentes phases, cf. BADIE, B., *Le Développement politique* 3^e édition, op. cit., p. 64-65.

⁶⁰⁹ DI MAGGIO, P.J., POWEL, W., *The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields*, *American Sociological Review*, 1983, n°48, p.147-160.

⁶¹⁰ PAREIDEISE, C., *Le Sens de la mesure, La gestion par les indicateurs est-elle gage d'efficacité ?*, 9^e conférence de l'EAF/EUDN, Paris, 26 mars 2012.

⁶¹¹ MERTON, R.K., *Bureaucratic structure and Personality*, *Social Forces*, 1940, p.560-568.

investissements, est directement vendue aux États occidentaux pour nourrir leurs populations, alors ce système ne fonctionne pas pour les bénéficiaires, qui achèteront selon leurs moyens, c'est-à-dire les « restes », les arêtes, les têtes de poissons, les *yaboy*, le riz concassé plutôt que le bon riz entier de chez eux. L'industrialisation, certes aura permis de créer des emplois (le chiffre sera très bon !) mais en disloquant les familles, en entraînant des populations dans un cercle de misère, amenant les filles et les enfants à la mendicité et à la prostitution, etc..., en entraînant une multiplicité de situations dangereuses pour l'individu. Mais quand la politique est généralisée à l'ensemble d'une nation, il peut y avoir des conséquences plus larges en termes de sécurité nationale et internationale. Le taux de chômage aura baissé, la production aura augmenté, mais la qualité de vie n'aura pas évolué voire aura diminué. Les problèmes sont, du coup en ces termes très mal posés. L'investissement et l'industrialisation ne sont pas une fin en soi. Ces dangers se révèlent être une confusion entre le contenu et les signaux de contenus. Par exemple, le nombre d'hôpitaux et d'écoles primaires construits sur une période montre bien une prise en compte des services de santé et d'enseignement, mais ne décrit absolument pas la qualité de l'enseignement et des soins au sein de ces structures. La conformité dans la résolution des problèmes et des indicateurs utilisés est clairement inadaptée et est pourtant utilisée sans cesse, universellement. Il n'y a pour l'instant que très peu d'alternatives utilisées.

La pression des indicateurs peut également décourager « l'initiative et l'inventivité, étouffer l'esprit entrepreneurial et l'engagement professionnel ». Les acteurs disqualifient la contribution de leur expérience en substituant des « rituels de conformité à la détection attentive des sources de défaillance et de succès »⁶¹². Déjà, en 1814, Constant dans les *Ecrits politiques*⁶¹³, lorsqu'il analyse les différences entre les conquêtes des anciens et celles des modernes, voit des différences significatives entre les méthodes de conquêtes actuelles et surtout leurs effets. Il analyse ainsi les dommages et la barbarie de l'uniformité imposée : « La conquête, chez les anciens, détruisait souvent les nations entières ; mais quand elle ne détruisait pas, elle laissait intacts tous les objets de l'attachement le plus vif des hommes, leurs mœurs, leurs lois, leurs usages, leurs dieux. Il n'en est pas de même dans les temps modernes. La vanité de la civilisation est plus tourmentante que l'orgueil de la barbarie. Celui-ci voit en masse. [...] Il en résulte que les vaincus, après les calamités qu'ils ont supportées dans leurs défaites, ont à subir un nouveau genre de malheurs. Ils ont d'abord été victimes d'une chimère de gloire, ils sont victimes ensuite d'une chimère d'uniformité. » Autrefois, les peuples soumis retrouvaient « malgré l'assujettissement politique à un pays, l'air d'une patrie ». Aujourd'hui, les empires ne présentent qu'une « surface unie », avec les « mêmes codes », les mêmes mesures, les « mêmes règlements » et tentent de parvenir « graduellement, à la même langue ». « Voilà ce qu'on proclame la perfection de toute organisation sociale ». Constant analyse dans son chapitre sur l'uniformité, ce processus de rationalisation et de négation des idées morales et d'imagination du corps social : « Ils ont tari

⁶¹² POWER, M., *The Audit Society, Rituals of Verification*, Oxford, Oxford University Press 1997.

⁶¹³ CONSTANT, B., *Ecrits politiques*, Edition Gallimard, Folio Essai, 1997, 870 p, Chapitre XII "Effets de ces succès sur les peuples conquis" p. 162.

cette source naturelle du patriotisme [attachements aux intérêts, aux mœurs et aux coutumes] et l'ont voulu remplacée par une passion factice envers un être abstrait, une idée générale, dépouillée de tout ce qui frappe l'imagination et de tout ce qui parle à la mémoire ». Il critique déjà la rationalisation à outrance et l'utilisation des chiffres et des mathématiques dans la visée de la nouvelle organisation sociale : « pour bâtir l'édifice, ils commençaient par broyer et réduire en poudre les matériaux qu'ils devaient employer. Peu s'en est fallu qu'ils ne désignassent par des chiffres les cités et les provinces, comme ils désignaient par des chiffres les légions et les corps d'armée : tant ils semblaient craindre qu'une idée morale ne pût se rattacher à ce qu'ils instituaient ! »⁶¹⁴. Constant voyait dans l'uniformité, le principe de la tyrannie : « les intérêts et les souvenirs qui naissent des habitudes locales contiennent un germe de résistance que l'autorité ne souffre qu'à regret, et qu'elle s'empresse de déraciner ». Cette « volonté de tyrannie », et cette admiration pour l'uniformité sont un « dogme religieux » qui est inséparable de l'esprit de conquête. Constant analyse les effets sur la population asservie, de ce type de conquête : « Chaque génération hérite de ses aïeux un trésor de richesses morales, trésor invisible et précieux qu'elle lègue à ses descendants. La perte de ce trésor est pour un peuple un mal incalculable. En l'en dépouillant, vous lui ôtez tout sentiment de sa valeur et de sa dignité propre. Lors même que ce que vous y substituez vaudrait mieux, comme ce dont vous le privez lui était respectable, et que vous lui imposez votre amélioration par la force, le résultat de votre opération est simplement de lui faire commettre un acte de lâcheté qui l'avilit et le démoralise »⁶¹⁵. Constant ira plus loin en affirmant que la « bonté des lois » est une chose beaucoup moins importante que « l'esprit avec lequel une nation se soumet à ses lois et leur obéit ». Comme Constant le fait remarquer « la marche des idées » au sein du peuple, qu'elles soient fidèles au passé ou changeantes et amélioratives, est un principe fédérateur qui permet de maintenir ou de faire évoluer le corps social de la meilleure manière : « Il est évident que des peuples placés dans des situations, élevés dans des coutumes, habitant des lieux dissemblables, ne peuvent être ramenés à des formes, à des usages, à des pratiques, à des lois absolument pareilles, sans une contrainte qui leur coûte beaucoup plus qu'elle ne leur vaut. La série d'idées dont leur être moral s'est formé graduellement, et dès leur naissance, ne peut être modifiée par un arrangement purement nominal, purement extérieur, indépendant de leur volonté »⁶¹⁶. L'uniformité de la vie sociale imposée par l'esprit de conquête « moderne » est donc « un mécanisme » plus qu'un processus organisationnel entre les peuples, légitimé par la variété et la diversité du social. Constant ira plus loin encore en disant que « la variété, c'est la vie ; l'uniformité, c'est la mort »⁶¹⁷. Constant prodigue ses conseils aux gouvernements en les incitant à « laisser subsister dans leurs vastes empires les variétés réclamées par la nature, consacrées par l'expérience » sous peine de voir s'instaurer le despotisme qui seul tend à imposer l'unité

⁶¹⁴ *Ibid.*, p.164.

⁶¹⁵ *Ibid.*, p.165.

⁶¹⁶ *Ibid.*, p.166.

⁶¹⁷ *Ibid.*, p.168. Cf également M. De MONTESQUIEU, *L'Esprit des lois*, (XXIX, XVIII) et MIRABEAU, dans *L'Ami des Hommes*, qui réfutent les raisonnements qu'on allègue en faveur de l'uniformité.

alors que tout tend à la désagréger : « le prompt établissement du pouvoir sans bornes, dit Montesquieu, est le remède qui, dans ces cas, peut prévenir la dissolution »⁶¹⁸.

Dans le même sens, Morazé⁶¹⁹ tente d'expliquer la domination de la civilisation occidentale « dont les forces militaires et économiques ont étendu progressivement leur influence sur la planète entière et dont les concepts (élaborés par ses savants) ont été adoptés par la majeure partie de l'humanité »⁶²⁰. Des penseurs qui tentent d'appréhender les processus de « la domination de l'Occident » sont toujours suivis par des intellectuels qui voient en eux un danger pour la compréhension de la pensée occidentale et qui tentent d'approfondir et d'expliquer leur pensée pour ne pas mettre en danger un système bien rodé. L'approfondissement de la pensée de Morazé semble nécessaire à Beyrard qui voit dans l'instrumentalisation même de ces concepts « une entreprise de négation et de destruction de l'Occident »⁶²¹. Il se propose donc dans son article⁶²² de montrer que dans un premier temps, le développement ne peut se faire dans les États que si les processus qui l'engendrent « sont autonomes et acceptés ». Il insiste donc sur l'importance de la pensée créatrice et sur l'instauration d'un réseau relationnel et institutionnel qui doit être mis en action pour développer cette pensée⁶²³. Il donne donc de l'importance au fait que le citoyen doit avoir le sentiment de contribuer à cette croissance pour que cette croissance devienne développement⁶²⁴. L'étude de cette pensée créatrice, c'est-à-dire le processus de création d'un système de valeurs propre à entraîner un dynamisme développementaliste, permettra, selon Beyrard de proposer et de diriger au mieux les programmes d'action adéquats : « Il ne suffit pas de construire un modèle de développement, aussi parfait soit-il, encore est-il nécessaire d'avoir un programme à proposer, encore est-il nécessaire que ce programme soit quantifié, exprimé en termes qualitatifs et offert à la discussion. Il faut encore que ce modèle soit accepté et vécu et il ne peut être accepté et vécu que s'il tient compte du système des valeurs dans lequel il s'insère »⁶²⁵. Pour lui, il ne s'agit donc pas de comprendre les différents modes de pensée de chaque population, en y intégrant son histoire, et ses structures sociales, et de permettre un développement propre, mais de les prévoir et de les modifier dans le but de fléchir ce système de valeur pour rendre le modèle proposé réalisable. « Tout l'art du développement économique se trouve ici »⁶²⁶. Nous voyons l'envie de création pour

⁶¹⁸ CONSTANT, B., *op. cit.*, p. 171.

⁶¹⁹ Cf. MORAZE, C., *Introduction à l'histoire économique*, A. Colin, 1943 ; 2e éd. ; 1948; 3e éd., 1952 ; *La France bourgeoise. XVIIIe-XXe siècles*, A. Colin, 1946; 2e éd., 1947; 3e éd., 1952 *Trois essais sur histoire et culture*, dans *Cahiers des annales 2*, Librairie Armand Colin, 1948 *Essai sur la civilisation d'Occident. I. L'homme*, A. Colin, 1950.

⁶²⁰ BEYRARD, N., *Réflexion sur Charles Morazé, le développement économique et l'histoire* », in *Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme, mélanges en l'honneur de Charles Morazé*, Privat, p.469-476, p.469.

⁶²¹ *Ibid.*, p.470.

⁶²² *Ibid.*, p.469-476.

⁶²³ BEYRARD, N. *fait partie de ces penseurs ethnocentriques qui proposent le modèle européen et étatsunien comme exemple. Pourtant il admet que ce modèle est bien souvent rejeté dans la mesure « où il engendre la frustration des laissés-pour-compte d'une civilisation de compétition ».*

⁶²⁴ *Ibid.* p.474.

⁶²⁵ *Ibid.* p.475.

⁶²⁶ *Ibid.*

finalement revenir aux modèles de gestion de projets de base qui annihilent comme nous l'avons vu auparavant, toute forme de création. Il nous semble bien que « le serpent se mord encore une fois la queue », et cela définit significativement la représentation courante du développement économique actuel.

§ 3 – La reproduction des indicateurs au sein des institutions

La production d'indicateurs conformes se révèle de plusieurs manières au sein des organisations. On voit tout d'abord que les organisations se basent principalement sur des indicateurs déjà créés⁶²⁷. Au sein de la Banque Mondiale, « la plupart des indicateurs sont largement sélectionnés d'après un large spectre pour lequel des données sont déjà disponibles et sur différentes fréquences. Ces indicateurs sont standardisés et la plupart des données proviennent de systèmes de reports existants »⁶²⁸. La statistique, les méthodes de production de données standardisées, comme les enquêtes d'opinion, les sondages ou les enquêtes de recensement, forment ainsi les principales bases de production des indicateurs, plus qu'une réflexion à part entière sur leur production. Au niveau de l'évaluation des Droits de l'Homme, le bureau du Haut Commissariat entend choisir ces indicateurs par le constat de leur utilisation effective⁶²⁹. Les indicateurs doivent donc être déjà utilisés dans la pratique des évaluations, pour devenir normés. Cet état de fait est justifié par le souci de suivi du projet ou de l'action par des indicateurs identiques au fil du temps. Ils acquièrent leur rigueur en ce qu'ils apparaissent dans des fiches de métadonnées et sont caractérisés par un nom courant, une définition de type national voire international, des sources, une disponibilité, un niveau de détail et des informations sur des indicateurs connexes ou substitués⁶³⁰. La conformité de ces indicateurs provient ainsi de ce que l'on appelle le processus de « capitalisation par l'expérience ». C'est donc au sein des « sociétés d'évaluation »⁶³¹ que se normalisent en amont les indicateurs. Ce processus d'amélioration de l'action publique par un processus réflexif, un retour sur soi des expériences tout aussi bien des pratiques que des évaluations, crée un cadre propice à l'échange mais aussi à la « routinisation » des indicateurs en ce que ce processus est un apprentissage des normes et des pratiques déjà existantes. Un groupe portant sur le « développement économique » de la SFE tente de définir, à travers les différentes

⁶²⁷ Site de la Bird, rapport, *World Bank corporate scorecard 2011, integrated results and performance framework*, op. cit., p.5 “Most Scorecard indicators were largely selected from a broader set for which reliable data already exist, albeit with different frequencies. These indicators have standard definitions, and most data are available from existing reporting systems. For a few indicators, data collection has begun and these data will be included in future Scorecards”.

⁶²⁸ Ibid., p.5.

⁶²⁹ Bureau du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *Indicateurs de conformités avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme*, chapitre 10, p.1. In OEDC, *Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique : expériences et enseignements de Métagora*, Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 9, n°2, 2008. p.182. http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-volume-9-numero-2/indicateurs-de-conformite-avec-les-instruments-internationaux-sur-les-droits-de-l-homme_journal_dev-9-5knjpn8l0g8w (mai 2009)

⁶³⁰ Cf. l'exemple de fiche d'indicateur en annexe.

⁶³¹ Nous entendons par « sociétés d'évaluation » le regroupement d'un ensemble d'acteurs hétérogènes qui pratiquent l'évaluation (consultant, experts, personnels administratifs qui ont des compétences d'évaluation etc....)

pratiques institutionnelles existantes et dispersées sur le territoire, des indicateurs normalisés. La réflexion sur la normalisation des indicateurs économiques ne porte pas tant sur leur pertinence que sur leur existence et sur leur appartenance à des critères et des caractéristiques d'actions déjà préconstruites⁶³².

En France, le Grenelle de l'Environnement a tenté de redéfinir les indicateurs et les stratégies nationales, en regroupant un ensemble d'acteurs pour permettre une réappropriation des politiques en matière de développement durable : « Le Grenelle Environnement a instauré un nouveau mode d'élaboration de la stratégie nationale de développement durable et de ses indicateurs. Ils font désormais l'objet d'une large concertation, qui seule permet l'appropriation des indicateurs dans le débat citoyen. Comme l'a souligné avec force le Président de la République lors de la remise du rapport de la Commission Stiglitz/Sen sur la mesure de la performance économique et du progrès social, les chiffres participent de notre façon d'appréhender la réalité, de l'interpréter. Au fond du fond, la statistique reflète les valeurs d'une société »⁶³³.

Pour autant, les indicateurs de contextes socio-économiques sont restés identiques : nous retrouvons toujours le revenu national net par habitant et le PIB/habitant (indicateur Union Européenne) sur un même graphique ; le taux de chômage et le taux de sous-emploi sur un même graphique (au sens du BIT), la distribution des revenus (rapport du revenu moyen du dernier décile sur celui du premier décile et rapport inter décile), et pour la démographie : le taux de fécondité⁶³⁴. Ce que nous pouvons observer est que la production de nouveaux indicateurs de développement durable n'intègre pas les indicateurs de contexte. Pour autant, ils sont déterminants dans la mesure où ces derniers ont un impact certain sur le contexte. La médiatisation toujours portée sur les indicateurs contextuels de base entraîne des difficultés dans l'appropriation et dans l'évaluation des « nouvelles » politiques publiques.

Cette conformité s'applique donc au sein des instances internationales telles que l'ONU. En effet, le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies, est mandaté pour agir sur la recherche, l'éducation et la promotion des Droits de l'Homme. Pour répondre à ces objectifs l'organisation a défini trois axes de travail, révélateurs de l'importance donnée à la production des indicateurs et à la conformité des normes, à savoir « la normalisation des activités, la mise en place de standards, la supervision et leur mise en œuvre sur le terrain »⁶³⁵. Au niveau de la production des indicateurs des Droits de l'Homme,

⁶³² Cf. annexe 5 indicateurs du grenelle de l'environnement

⁶³³ BOLOO, J-L, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, conférence de presse donné lors de la Première Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable : Une concertation au cœur des priorités du Grenelle Environnement, le 20 janvier 2010 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cpfinal.pdf>

⁶³⁴ Cf Annexe, Conférence de presse donnée lors de la Première Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable : Une concertation au cœur des priorités du Grenelle Environnement, le 20 janvier 2010 sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cpfinal.pdf>, p.3-8.

⁶³⁵ Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Indicateurs de conformités avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme, op. cit., p.1.

le Bureau du HCDDH insiste pour une légitimité au niveau des usagers de à prendre en compte à la fois des indicateurs contextualisés et des indicateurs universels. Cette prise en compte reflète bien la définition des Droits de l'Homme des Nations Unies⁶³⁶ en ce qu'ils ont pour principe de définir les Droits de l'Homme à la fois comme « un instrument de référence », un « langage commun à l'humanité », une « norme ultime de toute politique », et à la fois comme un « processus de synthèse », un « droit en mouvement », une expression particulière d'un « moment historique, donc les Droits de l'Homme sont à la fois « absolus et situés ». L'ONU tend davantage à insérer des objectifs politiques, les indicateurs en sont donc beaucoup plus libres. Nous notons en ce sens que dans le guide des évaluations de l'ONU, les indicateurs ne font pas partie des normes à respecter. Il n'y a pas de référence explicite sur des indicateurs particuliers. Il est davantage fait mention du contexte, des parties prenantes, des méthodes utilisées, des compétences des évaluateurs... un ensemble d'éléments qui doit être discuté et justifié dans le rapport. Mais il n'y a pas de promotion de tel ou tel indicateur.

Au niveau de l'institutionnalisation de l'évaluation, Jacob en analysant la « dramaturgie du pouvoir » lors de créations de nouvelles pratiques d'évaluation en France, montre qu'« une nouvelle pratique qui cherche à légitimer son existence adopte très rapidement et presque naturellement le conformisme de son environnement »⁶³⁷. C'est ainsi qu'il analyse la création du Conseil scientifique de l'évaluation et de son rapport avec les grands corps de l'État. Ce qui nous semble paradoxal est que l'enjeu de l'évaluation semble être porté par l'ensemble des acteurs qui ne veulent « abandonner le monopole à un autre », ce qui finalement aboutit « à une surabondance de dispositifs », « une perte de visibilité et freine l'élaboration d'une doctrine et d'une méthodologie communes »⁶³⁸. Des débats sur les méthodes sont donc largement entamés et leur légitimation entraîne une place particulière des acteurs, ce qui nous conduit à un troisième enjeu.

Un troisième danger de cette conformité aux indicateurs, selon Pareideise, est celui du risque de « la course aux armements »⁶³⁹ entendue comme une course où « chacun dans un tel tournoi, tente d'améliorer sa position globale en agissant sur tous les indicateurs qui

http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-volume-9-numero-2/indicateurs-de-conformite-avec-les-instruments-internationaux-sur-les-droits-de-l-homme_journal_dev-9-5kmjpn8l0g8w

⁶³⁶ BOUTROS-GHALI, B., *Discours du secrétaire général de l'organisation des Nations Unies, à l'ouverture de la conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne le 14-25 juin 1993, A/CONF.157/22 su, discours* 12 juillet 1993

<http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/TestFrame/8e0a2d62b497cd23c125690a0032df53?Opendocument>

⁶³⁷ Pour plus de détails sur l'institutionnalisation de l'évaluation en France, et notamment la création du conseil scientifique de l'évaluation et son rapport avec les grands corps de l'Etat, cf. JACOB, S., *La Volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas), op. cit., p.854.*

⁶³⁸ CHANUT, V., *L'évaluation : affaire d'État ou question d'organisation ?, Politiques et management public*, 20 (4), 2002, p. 1-32, notamment p. 9. Cité in JACOB, S., *Ibid.* .

⁶³⁹ Allusion faite par FRANCK, R., COOK, P.J., *The Winner-Take-All Society*, New York, Martin Kessler Books at Free Press, 1995.

concourent à la définir »⁶⁴⁰ et qui a pour effet « d'accroître massivement le coût collectif de cet effort, d'une manière à peu près stérile du point de vue des missions dévolues aux organisations qui le portent ». C'est ainsi que depuis une cinquantaine d'années, on assiste à une montée en puissance des indicateurs⁶⁴¹ reposant sur l'occultation des ordres locaux⁶⁴². En outre, Courpasson⁶⁴³ montre que l'utilisation des indicateurs exerce une « contrainte douce », en ce qu'ils interdisent de localiser les décideurs et d'imputer les responsabilités. Ce *softpower* engendre des effets très concrets sur les ressources et la mise en forme des entités.

Section 3 - Les limites de l'influence des indicateurs dans les politiques publiques étrangères

Nous venons de montrer que l'économie, la science économique à travers la construction des indicateurs avait une grande influence dans les choix politiques. La réduction à l'économie permettait de garantir, ou du moins de donner l'impression, de garantir une certaine prédiction des actions et des choix politiques à mener. La méthode coût-résultat permet ainsi de définir et de réadapter la politique en fonction de l'économie. Les indicateurs semblent alors être le levier politique par excellence pour définir les politiques. Nombre de chercheurs s'appuient sur l'économie pour argumenter du bien-fondé d'une politique. L'économie, le tout économique, la science économique prenant la place du choix « commun », du choix politique, de la « politeia ». Pour autant, nous verrons que les économistes peinent à trouver de nouveaux concepts et créent de nouvelles méthodes comme la *randomisation* pour agir sur le social. De plus, la politique dépasse largement le cadre de l'économie, surtout en politique étrangère, car la rationalité reste largement limitée et la croissance, même si elle reste un objectif explicite et idéologique fondamental en ce qui concerne l'aide au développement et les relations de coopération avec les États africains, pour tous les partenaires étatiques et les organisations internationales, n'en est pas moins soumise aux intérêts géostratégiques, de politique économique nationale et plus généralement de politique étrangère.

La rationalité excessive escomptée dans la mise en place des politiques publiques, amène également les économistes à rechercher d'autres méthodes pour agir efficacement sur le social en utilisant parfois des méthodes qui posent clairement des questions d'ordre éthique⁶⁴⁴. Les exemples de méthode scientifique comme la *randomisation* expérimentent des choix économiques sur un corpus particulier, un groupe témoin permettant d'établir par la suite des comparaisons quant aux résultats et d'envisager la possibilité d'une généralisation de

⁶⁴⁰ PAREIDEISE, C., *Le Sens de la mesure, La gestion par les indicateurs est-elle gage d'efficacité ?*, 9^e conférence de l'EAF/EUDN, Paris, 26 mars 2012.

⁶⁴¹ *Ibid.*, p.16.

⁶⁴² MARCH, J.G., *The Business Firm as a political Coalition*, *Journal of Politics*, 1962, vol. 24, p.662-678 cité in PAREIDEISE, C., *Le Sens de la mesure, La gestion par les indicateurs est-elle gage d'efficacité ?*, op. cit., p.16.

⁶⁴³ COURPASSON, D., *L'Action contrainte : organisations libérales et domination*, Paris, PUF, 2000, Collection sciences sociales.

⁶⁴⁴ Conférence sur *Le Malaise dans l'évaluation, quelles expériences tirer de l'expérience du développement ?*, AFD-EUDN-Ministère de l'Economie, des finances et de l'Industrie Paris, 2012.

la pratique. Cette méthode est critiquée et critiquable dans le sens déontologique du terme. Le principe même d'égalité entre les individus et les groupes est anéanti. Mais elle s'applique sur une population et enlève à l'autre l'opportunité de bénéficier ou non d'avantages particuliers. On donnera par exemple à un groupe choisi au hasard, des allocations supplémentaires de revenus ou le bénéfice de telle ou telle politique, tandis que d'autres n'en bénéficieront pas. Certains rappellent que les méthodes d'expérimentation utilisées dans des disciplines comme la médecine bénéficient d'un encadrement très strict d'intervention. Ainsi, une application des tests médicaux sur les personnes vulnérables ou en fin de vie n'est pas possible, sans le consentement, et l'accord de l'individu pour une telle expérience, ce qui nécessite un encadrement strict de la pratique. De même, on utilise le placebo pour tester certains médicaments contre le cancer par exemple : certains malades en fin de vie bénéficient d'un traitement qui pourrait allonger leur durée de vie et d'autres non. Cette méthode permet de comprendre et d'analyser l'efficacité du médicament, d'améliorer le traitement et, dans le meilleur des cas, de soigner la maladie. Mais ces pratiques sont très encadrées. En évaluation et en politique publique ce sont des groupes entiers qui bénéficient ou non de telle ou telle politique sans aucun encadrement institutionnel légal, sans aucune explication aux publics et donc sans cadre déontologique. Certaines évaluations seraient même menées sans réelle utilité. Il serait très intéressant d'enquêter sur le nombre de personnes qui savent qu'il y a des politiques expérimentales. Il serait également intéressant de répertorier l'ensemble des études expérimentales et de s'intéresser aux groupes à qui elles sont destinées. Car si on retient la définition d'une politique publique comme la tentative de gérer un problème posé, en termes de pauvreté en ce qui nous concerne, force est de constater, que les populations pauvres sont celles qui vont être le plus touchées par ses expérimentations alors même que l'impact d'un choix politique en termes de qualité de vie est d'autant plus important. Il nous semble que le vocabulaire même va changer : on parle d'« innovation » pour des essais dans les secteurs à valeurs ajoutées (économiques, technologiques, défense, voire environnementaux) et d'« expérimentation » lorsqu'il s'agit de politiques menés en direction des publics « à problème » ou « vulnérables » (politique de la ville, jeunesse, aide au développement) alors que finalement les politiques et les publics sont tous deux dans l'expectative du résultat sans aucune certitude. Le temps des économistes et des chercheurs n'est clairement pas celui de la population⁶⁴⁵. La réflexion sur la déontologie et sur l'éthique dans la profession est d'autant plus importante. Au Canada les équipes de chercheurs sont à la pointe des questions d'éthique en science sociale et dans les centres de recherche, un passage ~~est obligé~~ devant les comités d'éthique est obligatoire pour valider toutes les recherches⁶⁴⁶, ce qui n'est pas le cas pour le moment en France.

⁶⁴⁵ Cf notamment les nouvelles « recherches -action » en science sociale ». Cf. H. Dupriez, *Ecole aux champs, pour une démarche de communication* : L'Harmattan, 1999. SEYNI, E, N'DIONE, E, *La ressource humaine, avenir des terroirs : Recherches paysannes au Sénégal* : Karthala, 1995.

⁶⁴⁶ JACOB, S. (dir.) *L'Evaluation face aux défis de la professionnalisation et de l'éthique*, *Perfeval, performance et évaluation*, 2011, no 3, http://www.pol.ulaval.ca/Perfeval/upload/2011_cahiers_perfeval_3_profession_ethique.21042011_133604.pdf (septembre 2011)

§ 1 - La première révolution africaine des temps modernes : le premier satellite africain RASCOM 1, financé principalement par le régime de Kadhafi

Pougala nous retrace l'histoire de la « première vraie révolution africaine des temps modernes » offerte par la Libye de Kadhafi⁶⁴⁷ : « assurer la couverture universelle du continent pour la téléphonie, la télévision, la radiodiffusion et de multiples autres applications telles que la télémédecine et l'enseignement à distance ; pour la première fois, une connexion à bas coût devient disponible sur tout le continent, jusque dans les zones rurales grâce au système par pont radio WMAX. L'histoire démarre en 1992 lorsque 45 pays africains créent la société RASCOM pour disposer d'un satellite africain et faire chuter les coûts de communication sur le continent. Les prix pour téléphoner, de et vers l'Afrique, était avant le lancement du satellite le plus cher au monde, parce qu'il y avait un impôt de 500 millions de dollars que l'Europe encaissait par an sur les conversations téléphoniques même à l'intérieur d'un même pays africain, pour le transit des voix sur les satellites européens comme Intelsat. Un satellite africain revenait seulement à 400 millions de dollars payables en une seule fois et permettait de ne plus payer les 500 millions de location par an. Quel banquier ne financerait pas un tel projet ? Mais l'équation la plus difficile à résoudre était : comment l'esclave peut-il s'affranchir de l'exploitation servile de son maître en sollicitant l'aide de ce dernier pour y parvenir ? Ainsi, la Banque Mondiale, le FMI, les USA, l'Union Européenne ont fait patienter inutilement ces pays pendant 14 ans ».

C'est en 2006 que Kadhafi met fin au supplice de « l'inutile mendicité aux prétendus bienfaiteurs occidentaux pratiquant des prêts à un taux usuraire » ; le guide libyen a ainsi investi 300 millions de dollars, la Banque Africaine de Développement en a investi 50, et la Banque Ouest Africaine de développement, 27 ; et c'est ainsi que l'Afrique a depuis le 26 décembre 2007 le tout premier satellite de communication de son histoire. Puis rapidement, la Chine et la Russie ont suivi, cette fois en cédant leur technologie et ont permis le lancement de nouveaux satellites, sud-africain, nigérian, angolais, algérien et même un deuxième satellite africain est lancé en juillet 2010. Et On attend pour 2020, le tout premier satellite technologiquement 100 % africain et construit sur le sol africain, notamment en Algérie. Ce satellite est prévu pour concurrencer les meilleurs du monde, mais à un coût dix fois inférieur, un vrai défi. « Voilà comment un simple geste symbolique de 300 petits millions peut changer la vie de tout un continent. La Libye de Kadhafi a fait perdre à l'Occident, non seulement 500 millions de dollars par an mais les milliards de dollars de dettes et d'intérêts que cette même dette permettait de générer à l'infini et de façon exponentielle, contribuant ainsi à entretenir le système occulte pour dépouiller l'Afrique »⁶⁴⁸.

⁶⁴⁷ POUGALA, J-P., *Les Vraies raisons de la guerre en Libye*, article publié le 1^{er} avril 2011 <http://www.montraykreyol.org/spip.php?article4463>

⁶⁴⁸ POUGALA, J-P., *Les Vraies raisons de la guerre en Libye*, op. cit.

§ 2 - La fin du FMI et des institutions du Bretton Woods en Afrique

Toujours d'après Pougala, les 30 milliards de dollars saisis par Obama appartiennent à la Banque Centrale Libyenne et étaient prévus pour la contribution libyenne à la finalisation de la fédération africaine à travers 3 projets phares :

- la Banque africaine d'investissement à Syrte en Libye,
- la création dès 2011, du Fonds Monétaire Africain avec un capital de 42 milliards de dollars avec Yaoundé pour siège,
- la Banque Centrale Africaine dont le siège est établi à Abuja au Nigeria, dont la première émission de la monnaie africaine signera la fin du Franc CFA grâce auquel Paris a la main mise sur certains pays africains depuis 50 ans.

On comprend dès lors, et encore une fois, la rage de Paris contre Kadhafi. Le Fonds Monétaire Africain, selon Pougala, doit remplacer toutes les activités sur le sol africain du Fonds Monétaire International dirigé par les Français et qui, avec seulement 25 milliards de dollars de capital, a pu mettre à genoux tout un continent avec des privatisations discutables, comme l'obligation pour les pays africains de passer d'un monopole public vers un monopole privé. Ce sont les mêmes pays occidentaux qui ont frappé à la porte pour être, eux aussi membres du Fonds Monétaire Africain et c'est à l'unanimité que les 16 et 17 décembre 2010 à Yaoundé les Africains ont repoussé cette convoitise, instituant que seuls les pays africains seront membres de ce FMA.

Selon Pougala, il est donc évident qu'après la Libye la coalition occidentale déclarera sa prochaine guerre à l'Algérie, parce que, en plus de ses ressources énergétiques énormes, ce pays a une réserve monétaire de 150 milliards d'euros. Il devient la convoitise de tous les pays qui bombardent la Libye et qui ont tous quelque chose en commun, ils sont tous financièrement en quasi-faillite : les USA à eux seuls ont 14.000 milliards de dollars de dettes, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont chacun environ 2.000 milliards de dettes publiques⁶⁴⁹, alors que les 46 pays d'Afrique Noire ont au total moins de 400 milliards de dollars de dettes publiques. Créer de fausses guerres en Afrique dans l'espoir de trouver de l'oxygène pour continuer leur apnée économique, qui ne fait qu'empirer, ne fera qu'enfoncer les Occidentaux dans leur déclin qui a débuté en 1884, lors de la fameuse Conférence de Berlin. Car, comme l'avait prédit l'économiste américain Smith, en 1865, dans son soutien à Lincoln pour l'abolition de l'esclavage, « l'économie de tout pays qui pratique l'esclavage des noirs est en train d'amorcer une descente vers l'enfer qui sera rude le jour où les autres nations vont se réveiller »⁶⁵⁰.

Conclusion du Chapitre I

⁶⁴⁹ La Dette française au 1^{er} trimestre 2012 est de 1789,4 milliards d'euros soit 85 % du PIB. La France est le 20^{ème} pays le plus endetté au monde par rapport à son PIB (source INSEE) et les Etats unis sont à 16 159 milliards (www.treasurydirect.gov).

⁶⁵⁰ SMITH, A. cité in POUGALA, J-P., op. cit.

Nous avons vu que l'aide publique au développement est vivement critiquée⁶⁵¹ mais qu'elle reste pour beaucoup, une nécessité pour la mise en place et la structuration du « développement ». Il ne s'agit toujours pas de montrer l'opportunité d'une telle démarche mais bien d'inscrire ce travail dans la recherche des mécanismes d'évaluation qui sont en cours et qui présagent fortement de la continuité de cette aide. La diversification des acteurs, notamment à travers les mécanismes de coopération décentralisée, rend plus que nécessaire une réflexion sur les valeurs et les actions qui sont produites à travers ces échanges⁶⁵². Il a donc été intéressant d'interviewer les évaluateurs et les institutions pour connaître, dans leur pratique d'évaluation, les relations qu'ils ont entre partenaires. Nous soulevons donc l'hypothèse qu'un dialogue, un « échange politique » est plus que nécessaire dans la négociation et souhaitons rechercher dans quelles conditions l'appropriation du processus d'évaluation en amont par les partenaires bénéficiaires de l'aide et en aval par les décideurs permet de mettre en exergue ce qu'on pourrait appeler la culture évaluative. C'est donc un questionnement sur les pratiques, les normes, les valeurs communes qui sont transmises, partagées à travers le processus de l'évaluation. Nous sommes donc portés à croire dans la continuité de Thoenig, que « nommer administrativement un problème et d'y affecter des ressources peut aboutir à modifier l'échiquier politique »⁶⁵³ et que, de ce fait il est important que la définition des problèmes et des objectifs soit principalement faite par les acteurs locaux. Peu importe d'ailleurs les méthodes et pratiques ; les théories des organisations ont montré que l'« homme ne peut être motivé que s'il connaît l'amont et l'aval de sa propre tâche ». Nous rentrons du coup dans de nouveaux types d'organisation sociale **fondés « sur la confiance en l'homme et la décentralisation des décisions »**⁶⁵⁴. Dans le même sens, Pareideise montre que le « développement du gouvernement à distance » tend à faire suggérer que l'effectivité d'une politique publique est liée à l'efficacité des organisations qui la mettent en œuvre⁶⁵⁵. Au-delà de la « désresponsabilisation » des politiques que cela entraîne, c'est une confusion entre les moyens ou *input* et les résultats *output*. Lorsqu'on se soucie de la méthodologie de la construction des programmes, de leur conséquence sur une société donnée, c'est qu'il y a une volonté et une nécessité de « critique » des actions engagées. Il a été montré, par exemple pour le cas du Mexique, que pour les premières mesures de la pauvreté qui ont été prises dans les années 2000, lors de l'alternance, ont largement été critiquées puisqu'elles montraient que 53 % des Mexicains étaient pauvres en 2000⁶⁵⁶. Les

⁶⁵¹ Elle est critiquée par les « bénéficiaires » mais également par la population des pays des « donateurs » : Le pourcentage de personnes en Europe considérant que l'aide apportée pour aider les gens dans les pays en voie de développement est positive à diminuer de 53 % en 2004 à 45% en 2010.

⁶⁵² Pour une réflexion sur la coopération décentralisées et la désétatisation de l'Etat dans l'APD, se référer à la thèse de science politique G. Mvelle Minfenda, Aide au développement et coopération décentralisés, Esquisse d'une désétatisation de l'Aide française. Les cas du Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad et Rwanda, sous la dir. P. Chaigneau, université Lyon 3, le 18 juillet 2005,

⁶⁵³ THOENIG, J-C., *Les Politiques publiques*, op. cit., p.X,

⁶⁵⁴ COUCOUREUX, M., CUYAUBERE, T., *Contrôle de Gestion, Calcul et analyse des coûts*, Nathan, Paris, 2011, 222 p, p.15.

⁶⁵⁵ PAREIDEISE, C., *Le Sens de la mesure, La gestion par les indicateurs est-elle gage d'efficacité ?*, op. cit.,

⁶⁵⁶ SZEKELY, M., *Applying evaluation to Development Policy, présentation à la conférence sur Le Malaise dans l'évaluation, quelles expériences tirer de l'expérience du développement ?* » AFD-EUDN-Ministère de l'Economie, des finances et de l'Industrie Paris, 2012.

indicateurs dits « objectifs » n'expriment en fait, qu'une réalité particulière et non la réalité dans son ensemble⁶⁵⁷. Un indicateur est donc « un parti pris sur la réalité » et surtout il « privilégie un principe d'évaluation au détriment d'autres possibles ».⁶⁵⁸ La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, partie intégrante de la Banque Mondiale, a établi en 2002, le système de mesure par les résultats, adopté par l'Association Internationale de Développement et devient la première institution internationale à se doter d'un cadre avec des indicateurs quantitatifs pour contrôler les résultats et les performances⁶⁵⁹. Elle a donc déterminé deux niveaux d'indicateurs de performance : un panel d'indicateurs de performance pour mesurer son efficacité et son adaptabilité en son sein (des indicateurs pour mesurer l'efficacité de ses opérations et leur management), et le deuxième niveau des indicateurs pour mesurer les résultats des pays aidés en fonction des objectifs fixés et des progrès réalisés dans le contexte du développement global. Le développement global étant bien entendu déjà défini par les indicateurs dits du millénaire. Sur ces deux niveaux, l'implication des partenaires dans la définition du développement, et par là des programmes, apparaît très limitée quand bien même, les sphères de priorité des évaluations sont faites sur des sujets aussi importants que l'institution et la gouvernance, le développement du secteur privé ou encore la sécurité alimentaire.⁶⁶⁰ La production de ces indicateurs, le choix de leur utilisation vient principalement, comme nous l'avons dit, dans le premier niveau des objectifs du millénaire qui permettent pour chaque pays d'établir des objectifs mondiaux communs et reconnus par la société internationale. Dans ce cadre, l'évaluation en tant que production devient un bien commun mondial. Ces objectifs, permettent donc, d'une part la comparaison entre les pays et d'autre part, la formulation des objectifs communs. Pour autant, leur production est tout aussi discutable que n'importe quel indicateur. Nous reviendrons sur les échecs et l'idéologie, voire l'utopie, qu'il y a derrière ces indicateurs et ces objectifs, qui pour la plupart sont loin d'avoir été atteints alors que l'année butoir approche. Au niveau des résultats, ces indicateurs sont utilisés tous les 3 à 5 ans pour observer quelques mouvements. Au niveau du résultat, pour chaque programme, des indicateurs standards par secteur sont utilisés et les données sont formulées tous les 6 à 12 mois pour permettre une évaluation du programme. Une fois le programme terminé, le personnel de la banque et les clients complètent les données et le rapport est réévalué par l'IEG (Groupe d'Évaluation de la Banque Mondiale)⁶⁶¹. Ces indicateurs sont donc créés *a priori* par la Banque Mondiale sans prise en compte des objectifs des pays. Enfin, les indicateurs de performance internes à la banque proviennent de la source des fonds propres, de la distribution, de la qualité des personnels, et d'un ensemble d'indicateurs se référant au système interne de la banque. Pour les indicateurs du pays (*country systems indicators*), trois indicateurs proviennent de la

⁶⁵⁷ PORTER, T.M., *Trust in Numbers: The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton University Press, Princeton NJ, 1995.

⁶⁵⁸ PAREIDEISE, C., *op. cit.*, p.11.

⁶⁵⁹ Site de la Bird, *rapport, World Bank corporate scorecard 2011, integrated results and performance framework*, *op. cit.*,

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p.2.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p.5.

déclaration de Paris⁶⁶² à savoir : *procurement, financial management, collaborative analytical and advisory activities*), et les autres indicateurs proviennent de la Banque Mondiale. Ces indicateurs peuvent bien entendu être critiquables. Le développement durable, par exemple, est mesuré par des indicateurs comme le nombre de personnes qui a accès au téléphone ou le nombre de personnes qui a accès à l'électricité. Ils sont en inadéquation avec les objectifs d'un certain développement durable vu par d'autres acteurs de la société civile, certains États ou autres institutions. Cela nous donne une idée du sens donné au développement durable de la Banque Mondiale. Le Brésil a, en 2011, brûlé des milliers d'hectares de forêt équatoriale, déplacé des milliers de personnes, tari l'écosystème local, bien commun à l'humanité entière, pour construire un barrage hydraulique. Les conséquences de ce barrage permettent de rehausser sensiblement les indicateurs de la Banque Mondiale. Pour autant, il n'y a pas de calcul montrant le nombre de personnes accédant à l'électricité et au téléphone, pondéré par le coût du désastre écologique et humain engendré. Le choix de tels indicateurs proviendrait plus d'une recherche d'indicateurs simples, voire de vulgarisation intellectuelle, que d'une recherche approfondie sur la définition du développement durable, la philosophie et les objectifs qui en découlent. Il en ressort que la Banque Mondiale préfère pour définir le développement durable l'acquisition de nouvelles technologies plutôt que l'implication de l'environnement, du social, et de l'économie, les trois piliers du développement durable et de la bonne gouvernance. C'est ainsi qu'en opposition le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies⁶⁶³ a validé le rapport sur la situation catastrophique de la construction du barrage hydroélectrique de Bella Monte. Ainsi, La Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail concernant les peuples indigènes et tribaux, que le Brésil a ratifié en 2002, exige dans son article 7-1 que les peuples « doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement ». Si la Banque Mondiale avait pris en considération les indicateurs locaux, leur position sur le développement durable du Brésil aurait été différente et la définition de leurs indicateurs aurait été jugée complètement inadaptée. Ces 50 dernières années, 45 000 grands barrages ont été construits à travers le monde, entraînant le déplacement de populations, notamment autochtones, et ayant des impacts écologiques désastreux dans des régions où les écosystèmes devraient pourtant bénéficier d'une protection particulière⁶⁶⁴. La Commission mondiale des barrages dans son rapport publié en 2000 dénonçait les impacts de ces grands barrages sur les populations autochtones, dépendant de la rivière pour vivre, et a énoncé des lignes directrices que devrait respecter tout État envisageant ce type de projet. La place des lobbys industriels dans ces projets dédiés au

⁶⁶² La Déclaration de Paris, approuvée le 2 mars 2005, est un accord international auquel une centaine de ministres, de responsables d'organismes d'aide et d'autres hauts fonctionnaires ont adhéré en s'engageant à ce que les pays et organismes qu'ils représentent accentuent les efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats de l'aide, moyennant des actions se prêtant à un suivi et le recours à un ensemble d'indicateurs. Site de l'OCDE : http://www.oecd.org/document/15/0,3746,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1,00.html

⁶⁶³ Cf. le rapport de James Ayana du 26 Août 2009, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones [http://unsr.jamesanaya.org/cases-2010/cases-examined-2009-2010-full-report\(A/HRC/15/37/Add.1\)](http://unsr.jamesanaya.org/cases-2010/cases-examined-2009-2010-full-report(A/HRC/15/37/Add.1)) (février 2010)

⁶⁶⁴ Cf. <http://www.amisdelaterre.org/La-Commission-Mondiale-des.html> (février 2010)

rayonnement économique, à la production énergétique et à la création d'emplois, entraîne des impacts désastreux sur l'écosystème et de nombreuses violations du Droit international ainsi que du Droit national dans certains cas, comme celui du Brésil⁶⁶⁵. Cette commission, créée avec le soutien de la Banque Mondiale devait « mettre au point des critères, des lignes directrices et des normes acceptables à l'échelle internationale, concernant la planification, la conception, l'évaluation, la construction, l'exploitation et le contrôle des grands barrages, ou leur mise hors-service »⁶⁶⁶.

En ce qui concerne le Sénégal, la Banque Allemande de Développement (KfW), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et l'Agence Française de Développement (AFD) ont émis une évaluation⁶⁶⁷ sur le barrage de Manantali. Cette évaluation a été également cofinancée par l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Selon le rapport, l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation ont respecté, avant la lettre, les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages (CMB) de l'année 2000. Mais les problèmes environnementaux restent importants. Si les questions concernant la réinstallation des populations et la pêche ont été partiellement résolues, la diminution des zones agricoles de décrue et la prolifération des plantes aquatiques, favorisant notamment la propagation de la bilharziose, présente d'importants risques pour l'environnement et la santé et ont un impact négatif sur la viabilité du projet. Pour autant, les critères d'efficacité et de bonne gestion par rapport au coût et au résultat semblent positifs. En effet, l'évaluation des coûts dans les années 80 pour un tel projet a été finalement bien suivie⁶⁶⁸.

§ 3 – La construction des indicateurs légitimes

Nous voulons insister sur le fait que le phénomène - évaluation - peut, mais pas nécessairement, faire partie d'un mouvement de critiques des systèmes annonaux de construction de la pauvreté. Toutes les évaluations ne sont pas critiques du système néolibéral. Pour Bouchet, il y a cinq critères d'appréciations et d'argumentation : « leur utilité et leur finalité ; leur lisibilité par ceux qui les utilisent ; leur degré d'intégration des facteurs temps et durée ; leur représentativité des univers ou objets à évaluer et leur cohérence avec le pourquoi même de l'évaluation ; leur mode de construction et de mise en œuvre »⁶⁶⁹. Dans cet article, nous voyons bien que l'évaluation est un outil avant tout pour diriger l'action dans un sens particulier. Celui qui déterminera les méthodes et les pratiques d'évaluation influencera les actions à venir. Il est donc très important que les évaluateurs réfléchissent et établissent des méthodes particulières pour se soustraire à cette tentation. Est-il possible d'ailleurs de s'en soustraire ? « Pluralité des parties prenantes, des critères d'évaluation, diversité des

⁶⁶⁵ Cf. site de l'association Raoni, <http://www.raoni.com/actualites-310.php> (février 2010)

⁶⁶⁶ Sur la création de la commission : <http://www.amisdela terre.org/La-Commission-Mondiale-des.html> page créée le 29 mars 2010.

⁶⁶⁷ NAUDET, J.-P., directeur de la rédaction, Rapport de synthèse, Évaluation ex post conjointe, le barrage de Manantali, janvier 2009, sur le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/dataoecd/31/58/44665007.pdf>

⁶⁶⁸ Ibid.

⁶⁶⁹ BOUCHER, J.-P., « Et si on évaluait les outils d'évaluation ? Construire des modèles pertinents », Cadres CFDT, novembre 2007, n° 427, p. 7-11, p.7.

points de vue, des acteurs, co-construction des critères, des indicateurs, des tableaux de bord sont les meilleures garanties de la pertinence de l'outil d'évaluation, car ce sont les leviers de la compréhension, de l'acceptation, de l'indispensable construction de la confiance et donc de l'engagement et de l'implication. ».⁶⁷⁰ Pour Delaye, anciennement directrice d'ONG, l'évolution de la méthode s'est clairement faite dans les années 90, en alliant la méthode d'impact et de résultat à la prise en compte des partenariats dans les évaluations. La demande a évolué vers une évaluation beaucoup plus complexe et plus lourde avec des questionnements organisationnels, fonctionnels voire assez techniques : « Dans les années 80, si on voulait évaluer le système de mutuelle de santé, on regardait le nombre de personnes concernées, on se posait un certain nombre de questions techniques sur les mécanismes assurantiels, pour voir si les gens pouvaient se faire soigner sans être acculés à des problèmes de financement, etc. Mais aujourd'hui, dans les évaluations, on rajoute, une dimension qui est arrivée progressivement dans les années 90 et qui s'est beaucoup affirmée depuis avec un questionnement particulier : est-ce qu'il y a des organisations locales qui se sont construites et qui vont être capables de pérenniser les dynamiques et les services qui ont été mis en place ? Ce n'est pas nécessairement la pratique d'évaluation qui a évolué mais la manière dont elle prend en compte de nouveaux enjeux dans le développement et dans la manière de le réaliser: on ne fait plus comme dans les années 80 où on était opérateur, et où on déroulait un certain nombre d'actions. Aujourd'hui, il y a beaucoup de choses qui ont émergé avec des sociétés civiles qui se construisent, avec des communautés locales, avec des cadres qui peuvent assumer la délivrance du service, donc il faut aussi regarder si ce travail-là est fait »⁶⁷¹.

Il s'agit donc bien ici de la question de la légitimité comme nouveau critère. Selon Rosanvallon : « La légitimité démocratique produit un mouvement d'adhésion des citoyens indissociable d'un sentiment de valorisation d'eux-mêmes. Elle conditionne l'efficacité de l'action publique et détermine en même temps la façon dont ils appréhendent la qualité démocratique du pays dans lequel ils vivent. Elle est à cet égard bien une « institution invisible » et « un indicateur sensible » des attentes politiques de la société et de la façon dont il y est répondu »⁶⁷². Nous pensons que le questionnement méthodologique de l'évaluation est nécessaire pour participer à « la critique de la raison sociale »⁶⁷³, mais au-delà c'est finalement un questionnement des acteurs et des producteurs de méthodologie.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, p.11.

⁶⁷¹ Entretien N ° 2

⁶⁷² ROSANVALLON, P., *La Légitimité démocratique, impartialité, réflexivité, proximité*, op. cit., p.21.

⁶⁷³ SPURK, J., *Critique de la raison sociale. L'École de Francfort et sa théorie de la société, sociologie contemporaine*, 2001. Voir ADORNO, J., HORKEIMER, M., *La Dialectique de la Raison: fragments philosophiques*, Paris, 1974.

CHAPITRE II - L'importance des acteurs dans la définition des objectifs du développement et dans la construction des indicateurs d'évaluation

Nous estimons alors que l'évaluation peut être considérée comme « jugement dépendant d'une philosophie politique » et, en cela, qu'elle permet à la fois la diversité de jugement, et d'action et la création d'un champ d'action beaucoup plus démocratique. L'évaluation est aussi considérée comme une activité académique où l'évolution de la science et des réflexions ramènent à l'évolution de l'évaluation. La diversité des visions du développement tant dans ses objectifs que dans ses valeurs montre qu'il y a une nécessité de mobilisation des acteurs pour imposer ou du moins agir pour assurer ce changement « une approche en termes d'intérêts et une approche en termes d'identité ne sont pas incompatibles si l'on part du postulat que, dans et par l'action, les individus cherchent aussi à réaffirmer une identité, en particulier dans un contexte d'incertitude des valeurs ou de remise en cause d'identités »⁶⁷⁴. Ainsi, à travers la mobilisation des acteurs, les identités s'affirment, se reconstruisent, s'affrontent. « La situation d'action collective permet la fondation, ou la refondation, de l'identité qui [...] conduira [un individu] à donner sens à ses choix et à ses calculs »⁶⁷⁵. La diversité d'actions, pour penser le développement et agir pour un monde soucieux de l'altérité, ne peut se réaliser qu'avec une approche distanciée des valeurs occidentales d'une part mais également avec une acceptation d'autres valeurs et actions. Il est nécessaire dans cette partie d'aborder le concept des traditions, car le développement et les aides au développement tendent à modifier les comportements dans le sens d'un processus de rationalisation et d'une mise en perspective de la croissance économique. La façon de Lerner, lorsqu'il propose sa théorie de la mobilisation va, comme « un réflexe déjà caractérisé », considérer que « la référence aux sociétés occidentales est l'unique moyen de comprendre et de prévoir le développement social et politique ». Le problème de l'ethnocentrisme ne se situe pas selon lui dans les incertitudes de cette référence, mais bien au contraire dans la volonté que manifestent les sociétés orientales de conserver à tout prix certaines orientations traditionnelles et spécifiques⁶⁷⁶ ... « La modernisation passe précisément par l'élimination de la tradition et donc par un processus de mobilisation insufflant d'abord un esprit positif et rationnel, et conduisant ensuite les individus à des comportements de type « universaliste », consistant à réagir non plus en fonction des impulsions venues des groupes primaires d'appartenance, mais en fonction de l'intérêt général et d'un effort d'identification à la collectivité [...]. Dans la logique de cette démarche, le recours aux indices apparaît donc comme le point de départ obligé de toute analyse. La connaissance séparée de chacun d'entre eux aide d'abord à connaître les possibilités de modernisation de la société considérée ; la prise en compte du taux d'urbanisation (pourcentage de la population résident dans les villes de plus de 50000 habitants) conduit ensuite à déterminer si le premier seuil de développement

⁶⁷⁴ HASSENTEUFEL, P., *Sociologie politique: l'action publique, op. cit.*,

⁶⁷⁵ PIZZOMO, A., dans HASSENTEUFEL, P., *op. cit.*,

⁶⁷⁶ LERNER, D., *The Passing of traditional Societies, Glencoe, Free Press, 1958, p.46-47.*

a été franchi, donnant par là même, naissance à une dynamique particulière [urbanisation, alphabétisation, mass média... démocratie croissante]. Enfin, l'analyse des corrélations entre ces indices permet de repérer les points faibles du développement et de décider quel secteur devra être encouragé (mass média, éducation ou urbanisation) de manière à ce que la société considérée atteigne un degré de mobilisation capable de lui assurer un fonctionnement réellement démocratique»⁶⁷⁷. L'avènement de la Démocratie politique n'est donc pas nécessairement lié à l'atteinte de « relations optimales entre les taux élevés d'urbanisation, d'alphabétisation et de diffusion des mass média. Le développement politique reste conditionné par des données historiques essentiellement variables selon les sociétés. Il correspond ainsi à des mécanismes internes dont la part d'autonomie est irréductible à toute analyse accordant un pouvoir explicatif central et exclusif à des indices économiques et sociaux. L'irréalisme de cette causalité unilinéaire et uniforme constitue le premier enseignement qu'on puisse retirer de l'échec de la construction de Lerner, comme de celui de l'ensemble des théories quantitatives du développement. Échouant dans leurs tentatives d'introduire en leur sein une perspective dynamique, ces théories ont progressivement été reléguées à l'état de modèles heuristiques, servant à établir et à apprécier les correspondances qui peuvent exister entre les différentes données du système politique et celles de son environnement social, économique et culturel »⁶⁷⁸. Pour Deutsch, « le changement politique n'est plus représenté comme le produit immédiat des transformations économiques et sociales, mais comme l'effet attendu du processus de mobilisation découlant de celles-ci ». Deutsch a recouru à cette perspective pour étudier le développement national, c'est-à-dire l'ensemble des processus favorisant l'intégration d'une population donnée au sein d'un système politique dominé par un centre»⁶⁷⁹. La mobilisation désigne chez lui l'action qui assure la modernisation effective d'une société, tout en caractérisant également l'état dans lequel se trouve toute population passant d'un genre de vie traditionnel à un genre de vie moderne. Cette imprécision sémantique conduit donc l'auteur à utiliser le même concept pour désigner un processus dynamique et pour décrire la situation objective qui est censée en résulter⁶⁸⁰. Il suggère alors l'hypothèse que cette intégration ne peut être réelle que si le développement économique et technologique est assez important pour instaurer un contact minimal entre les différents segments de la société. L'établissement progressif de ce réseau de communication sociale est précisément le trait caractéristique de la mobilisation sociale qui, selon la formule de l'auteur, tend à fondre chaque individu dans un « public social et politique »⁶⁸¹. « Mobilisation et modernisation se trouvent ainsi étroitement liées, à tel point que leur distinction n'est pas toujours facile. [...] « Tous ces exemples se rejoignent pour remettre en question l'universalité des corrélations suggérées par Deutsch, et pour démontrer l'existence de plusieurs modèles historiques de mobilisation. Il est difficile, dans ces

⁶⁷⁷ BADIE, B., *Le Développement politique*, 2^{ème} édition, p. 19.

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ *Ibid.* p. 25.

⁶⁸⁰ DEUTSCH, K., *Nationalism and Social Communication*, New York, Londres, Chapman and Hall, 1953,

p.100.

⁶⁸¹ *Ibid.*

conditions, de retrouver à partir de ces indices qui nous sont proposés, des seuils significatifs de développement, communs à toutes les sociétés... »⁶⁸².

Dans les lignes qui vont suivre nous soulignons la nécessité d'appréhender le passé et l'histoire pour comprendre les mécanismes qui ont toujours cours aujourd'hui et ceux qui ont pu être modifiés. Nous ne pouvons faire fi des relations afro-européenne du passé. La colonisation, l'esclavage, les relations entre partenaires, la vision des migrations (émigration et immigration), a eu et ont de réels impacts tant au niveau politique entre les relations inter-étatiques que sur les idées du développement, du progrès et sur la coopération et les relations entre les peuples. Il est nécessaire de s'approcher au mieux de ces problématiques pour comprendre les enjeux qui ont eu cours et qui subsistent dans la définition des politiques publiques d'aide au développement. La nécessité d'intégrer dans ce processus d'autres acteurs et disciplines permet d'assurer la diversité des points de vue et la mise en place d'actions beaucoup plus adéquates pour assurer une diversité de développement. Nous allons donc discuter dans un premier temps de la difficile construction de l'altérité dans la pensée occidentale, que ce soit au niveau historico-politique ou au niveau de la pensée et de la recherche en science politique. Ceci sera établi par une analyse de la pensée scientifique dans les disciplines que sont l'ethnologie, la sociologie et la science politique (cette dernière à travers l'œuvre de B. Badie), ce qui explique le conformisme et l'uniformité pour une large partie des indicateurs. Nous pourrions entrevoir ainsi les conséquences en matière de coopération et d'aide au développement et mener une réflexion sur les acteurs dans l'évaluation, lieu propice aux échanges et aux décisions.

Section 1 - La construction de l'Altérité :

§ 1 - Définition

Nous allons rappeler ici les difficultés des Occidentaux⁶⁸³ dans leur rapport à l'Autre c'est-à-dire de voir en l'« Autre », un égal : Todorov commença par rappeler que le mot même de « barbare » appartenait à l'usage commun des Grecs qui divisaient le monde en deux parties inégales : les Grecs, donc nous ; et les barbares, c'est-à-dire les Autres⁶⁸⁴. Il tentera de caractériser ce qui définit le barbare, à savoir principalement son manquement dans son rapport à l'Autre : les barbares sont donc ceux qu'on ne reconnaît pas comme faisant partie des êtres humains. Il donnera au mot « barbare » un sens relatif à savoir celui qui appartient à un autre monde « incompréhensible », qui parle une autre langue, qui a d'autres normes et cultures, et qui a un sens « absolu à savoir celui qui est cruel⁶⁸⁵. Pour Todorov, donner le sens absolu dans l'utilisation du terme « barbare » permet de sortir à la fois du relativisme nihiliste et de l'universalisme destructeur. Il rappelle la phrase de Montaigne : « il

⁶⁸² *Ibid.*, p19.

⁶⁸³ TODOROV, T., *La Peur des barbares, au-delà du choc des civilisations*, Robert Laffont, 2008, 250 p, p.33, il a cherché à travers l'histoire du terme barbare une certaine cohérence historique, c'est-à-dire ni rupture ni identité dans son utilisation. L'opposition barbare/Grecs devenu « sauvage »/ « civilisé »

⁶⁸⁴ *Ibid.*

⁶⁸⁵ *Ibid.*, p.41.

n'y a rien de sauvage et de barbare en cette nation [indiens d'Amérique], à ce qu'on m'en a rapporté, sinon que chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage »⁶⁸⁶. Pour autant, Montaigne utilisait le terme de « barbare » pour qualifier et « stigmatiser » les Européens. À la fois la définition selon Montaigne du terme a permis de fustiger l'ethnocentrisme, mais tout autant, selon Todorov, de servir « l'universalisme chrétien » qui se « conjugue avec la mise en valeur du bon sauvage »⁶⁸⁷. Todorov opte finalement pour son sens absolu qui permet de définir la barbarie comme un trait commun à l'humanité et qui ne correspond à aucune période de l'histoire, ni à aucune partie de la population. Elle se trouve dans chaque individu. La psychanalyse et les expériences de psychologie sociale nous permettent d'apporter un bémol à cette façon d'universaliser le mal. Bien que Freud marque un tournant dans la prise en compte de l'individualité et qu'il ait été le premier à s'étonner du nombre de personnes maltraitées en Occident que ce soit par des abus physiques, psychiques et surtout sexuels, toute sa théorie et la naissance de la psychanalyse sont issues de cette découverte et de la mise en attention des maux des individus. L'expérience de Milgram⁶⁸⁸ démonte en partie cette hypothèse. Son expérience fait référence et montre que si 62,5 % des personnes quels que soient leur niveau d'éducation, leur position sociale, et leur genre pouvaient sous couvert d'autorité, faire du mal à une autre personne (de la torture à la mort), un certain nombre d'entre elles (bien que très minoritaires) s'y refusaient et combattaient l'autorité. L'expérience a été réitérée beaucoup plus tard en 2006 et 2009 en inscrivant les personnes dans le cadre d'un *reality show*. Les personnes ont davantage obéi qu'à l'époque, puisque 81 % des personnes ont obéi au présentateur de la télévision. Le concept de résilience⁶⁸⁹ en psychanalyse a été souvent utilisé pour comprendre finalement la force intrinsèque les individus qui se refusent à obéir à des ordres malsains et à se sortir de situations ou de trajectoires négatives⁶⁹⁰.

Todorov tentera donc d'exprimer sa vision des relations entre les États et divisera les pays en 4 groupes⁶⁹¹ selon une passion dominante : - le groupe dominé par *l'appétit* où les habitants veulent « profiter des richesses desquelles ils ont été tenus à l'écart, de la mondialisation, de la consommation et des loisirs : Japon, Sud-est asiatique, Chine, Inde, Brésil, Mexique, Afrique du Sud - pays appartenant dans la typologie usuelle à ceux des *pays dits émergents*. - le groupe des pays où le *ressentiment* joue un rôle essentiel. Il y met principalement les pays arabes « du Maroc au Pakistan » dont la population est majoritairement musulmane. Les cibles du ressentiment sont les anciens pays colonisateurs

⁶⁸⁶ De MONTAIGNE, M., *Essai*, PUF, *Quadrige*, 1992, 3 Vol, III, 9, p.964. Cité in TODOROV, T., *La peur des barbares, au-delà du choc des civilisations*, Ibid., p.42.

⁶⁸⁷ TODOROV, T., *La Peur des barbares, au-delà du choc des civilisations*, op. cit., p 42.

⁶⁸⁸ S. Milgram est un psychologue américain qui a effectué cette recherche dans les années 60 Cf. MILGRAM, S., *La Soumission à l'autorité : Un point de vue expérimental*, Calmann-Lévy, 1994, 2e éd., 270 p. Et Cf. aussi MILLER, A.G., *The obedience experiments : A case study of controversy in social science*, New York, Westport, Praeger, 1986.

⁶⁸⁹ Sur la résilience Cf. notamment, ANAUT, M., *La résilience: surmonter les traumatismes*. Paris : Armand Colin. Collection 128-Psychologie, 2008 ; PESCHANSKI, D., *Résistance, résilience et opinion dans la France des années noires*, *Psychiatrie française*, vol. XXXVI, 2/05 (*Résister*, Annie Gutmann dir.) (2006)

⁶⁹⁰ Cf. également CYRULNIK, B., *Les Vilains Petits Canards*, Odile Jacob, 2001

⁶⁹¹ TODOROV, T., *La peur des barbares, au-delà du choc des civilisations*, op. cit., p.16-20.

d'Europe et les États-Unis, « tenus pour responsables de la misère privée et de l'impuissance publique ».⁶⁹² - le troisième groupe est soumis au sentiment de *peur*. Ce sont les pays occidentaux qui ont dominé le monde depuis plusieurs siècles et qui craignent aujourd'hui à la fois les forces économiques, commerciales et productives, des pays ayant l'appétit comme passion et d'autre part les attaques physiques (attentats, terrorisme, violence) des pays du deuxième groupe, donc des pays arabes, qui possèdent « de surcroît, des mesures de rétorsion »⁶⁹³ à travers leurs ressources énergétiques puisqu'ils possèdent les plus importantes réserves de pétrole. Enfin le quatrième groupe serait régi par *l'indécision*. Il y est fait mention implicitement des pays africains, sans pour autant les nommer. Il fait état des pays dont les ressources naturelles sont pillées avec la complicité des dirigeants corrompus, des conflits ethniques et des couches « de populations misérables [qui] tentent de s'introduire dans les pays de la peur pour y gagner leur vie ». Ces pays africains pour la plupart, pour cette fois les nommer, sont un « un groupe résiduel [qui] risque de passer un jour sous l'emprise de l'appétit comme du ressentiment, mais qui pour l'instant reste extérieur à ces passions ». Nous discuterons de deux éléments importants qui sont mentionnés ici à savoir que le ressentiment des pays arabes serait né d'humiliations « imaginaires » et que les pays africains, qui ne sont même pas nommés, font partie, dans la représentation du monde de Todorov, de ces pays sans action, sans réelle motivation, sans place dans l'ordre international, « sans ressentiment », sans engagement politique, puisqu'il s'agit d'un groupe à la fois « résiduel » et à la fois qui n'a « de passion » que cette non-passion : l'indécision. En effet, *l'indécision*, au contraire de l'appétit et du ressentiment, ne peut être définie comme une passion, elle ne peut faire naître qu'une névrose, ou au pire, un état qui pose par définition le sujet dans un état statique, extérieur à toute prise de décision et donc d'action. La décision se rapporte à l'idée de conviction, de détermination de ce qui doit être fait ou non, de jugement, de statut, mais également d'action qui mènera à un résultat⁶⁹⁴. Son rapport au monde est ambivalent et, jusqu'à la prise de décision, le porte à être en dehors. Sa définition du système international, bien qu'elle suscite un intérêt porte encore une fois les États africains comme des sujets auxquels on enlève la prise de décision. Todorov, bien qu'il voit dans l'indécision une passion, donc un élément intrinsèque aux pays, ne cherche pas à expliquer les causes de cette indécision, il en entrevoit pour autant un état de faits (pillages des ressources, conflits ethniques, désolation, misère). Todorov explique que ce ressentiment résulte d'une « humiliation réelle ou imaginaire qui leur serait infligée par les pays les plus riches et les plus puissants ». Le ressentiment ne peut être basé sur une humiliation « imaginaire ». Le « ressentiment » existe éventuellement avec des degrés différents, mais il reste commun aux deux groupes, celui des pays arabes et des pays africains. Les deux groupes ont pour passé traumatisant, à la fois la colonisation puis la décolonisation⁶⁹⁵ et pour présent le néocolonialisme : « Libération nationale, renaissance nationale, restitution de la nation au peuple, Commonwealth, quelles que soient les rubriques utilisées ou les formules nouvelles introduites, la décolonisation est toujours un phénomène violent. La décolonisation qui se

⁶⁹² *Ibid.*

⁶⁹³ *Ibid.*

⁶⁹⁴ *Dictionnaire encyclopédique, Alpha, Vol.2.*

⁶⁹⁵ *FANON, F., Les Damnés de la terre La découverte, 2002, 313 p, p.43.*

propose de changer l'ordre du monde est un programme de désordre absolu ». Les Africains ont subi, ce qui ne peut être négligeable, plus de 400 ans d'esclavage, de traite négrière et de déportation. Il est clair que cette « mémoire » qui se transmet bien dans « l'imaginaire collectif » est le ciment des communautés, des pays et des nations mais est basée sur des faits dramatiques plus que réels qui continuent d'avoir des conséquences psychologiques, sociales et politiques. Nous devons également souligner la nécessité de rappeler encore une fois que les pays africains et leurs populations ont toujours été dans l'action face au système international, action ô combien niée généralement par la pensée occidentale mais indubitablement présente. L'histoire africaine montre à travers ses mouvements politiques⁶⁹⁶, ses grèves, ses manifestations, ses luttes acharnées, ses découvertes, ses penseurs, ses hommes et femmes politiques et ses artistes, comment elle a agi et continue à agir sur le monde. Les luttes démocratiques menées en Afrique, et la construction de la bonne gouvernance dans leurs États se sont réalisées de nombreuses fois contre la tyrannie de la colonisation. C'est le cas exemplaire du dernier roi du Dahomey (actuel Bénin). Behanzin, était le fils du roi Glélé qui avait refusé de faire allégeance à la France. Pour résister au conquérant étranger, il rassembla une nombreuse armée y compris un contingent de 4000 Amazones. Il régna de 1889 à 1894 et fut capturé et exilé à Alger où il mourut. On peut de même se référer à l'histoire des empires africains, des nubien etc. L'histoire africaine des luttes politiques et des mouvements sociaux est longue et ne pourra être traitée ici.

La typologie de Todorov répond au critère wébérien de l'idéal-type dans le sens où un pays peut appartenir à l'une et à l'autre des catégories ; la Chine est à la fois un pays du groupe où l'appétit est très présent mais où le « ressentiment » envers le Japon structure également la vie sociale du fait de certaines activités d'une frange de la population « agissante et influente ». Cette typologie a son intérêt en qualifiant ces pays à travers leurs passions issues de leur histoire, de leur sociologie et de leur politique, ce qui est une pensée assez minoritaire pour être soulevée. Cette façon de classer/regrouper les pays à travers des « ressentiments », à travers « un appétit » ou « la peur » déroge aux lois réductrices de la quantification, de la comptabilité nationale et de l'économie et met en avant un intérêt particulier sur l'histoire et la sociologie. Elle remet les liens sociologiques, historiques et politiques au cœur des définitions des groupes et non plus seulement leur rapport à l'économie. Todorov analysera en outre les deux manières de réactions « excessives » des pays occidentaux contre les pays pour lesquels ils témoignent ces peurs⁶⁹⁷ : recours à la force et déploiement de moyens militaires disproportionnés. Comme Jaulin et Césaire, il conclut que ces politiques détruisent le monde occidental de l'intérieur, « puisque pour défendre les valeurs démocratiques que nous chérissons, nous sommes amenés à y renoncer ! Comment se réjouir de la victoire sur un ennemi hideux si pour le vaincre il a fallu devenir comme lui ». Nous notons pour autant cette différence que dans l'argumentation de Todorov, le « mal » et

⁶⁹⁶ Cf. SENE, P.L., *Les Initiatives d'intégration en Afrique, mémoire de Master droit public international et européen*, Université Pierre Mendès France, 2005

⁶⁹⁷ Voir BIGO, D., *Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude*, *Sécurité et Immigration, Cultures & Conflits*, Paris, L'Harmattan, n° 31/32, 1998, p.13-38.

la « barbarie » occidentales ne naissent qu'à l'occasion d'un retour, que d'une imitation de l'autre et n'est pas inhérente à la société occidentale.

Les échanges qu'induisent une véritable coopération entre les États et les nations entraînent une mixité sociale, un rapprochement des peuples et permet la découverte de la richesse et de la diversité. Les peuples à travers les migrations, apprennent, se découvrent, transmettent les savoirs. Pour autant, aujourd'hui, la peur du barbare se traduit comme une xénophobie généralisée, doublée d'une islamophobie⁶⁹⁸ : « la guerre contre le terrorisme lancée après le 11 Septembre 2001, la répétition des attentats terroristes à travers le monde, ajoutée aux multiples tensions dues aux divers problèmes sociaux ou à l'immigration, ont fini par associer l'islam et les musulmans à l'expression d'une menace pour les sociétés occidentales. La peur s'est installée avec son lot de réactions émotives et irrationnelles, parfois légitimes et compréhensibles, parfois instrumentalisées à des fins politiques ou électoralistes⁶⁹⁹. Du Canada à l'Australie, en passant par les États-Unis et l'Europe, il n'est point de société occidentale qui soit épargnée aujourd'hui par les questionnements identitaires, les tensions dues à « l'intégration » et les débats concernant particulièrement la place des musulmans en leur sein. Ces derniers sentent que l'atmosphère est plus lourde, que la suspicion est de plus en plus répandue et qu'ils sont l'objet de débats politiques pas toujours transparents ni très sains⁷⁰⁰. Les musulmans sont devant une alternative on ne peut plus explicite : soit ils subissent les événements et adoptent l'attitude défensive de la victime, minoritaire et discriminée, qui se recroqueville ou ne cesse de se justifier ; soit ils font face aux difficultés qui sont les leurs, deviennent sujets de leur Histoire, et décident de s'engager à réformer la situation. Ils peuvent certes se plaindre des traitements qu'ils subissent, critiquer le racisme et les discriminations journalières, mais au bout du compte la balle est dans leur camp et rien ne changera vraiment s'ils ne décident de se prendre en main, d'être constructivement critiques, et autocritiques, et de répondre à la lente évolution de la peur par une déterminée révolution de confiance »⁷⁰¹. Il s'agit ici de penser son identité propre, de l'affirmer, de croire en ses propres valeurs et de ne pas y déroger. C'est de se penser et de faire qui permet de former l'histoire : « C'est la manière de faire l'histoire ou (de) demeurer dans l'histoire qui donne à l'homme la mesure de sa pleine humanité »⁷⁰². Les réactions face aux traumatismes, aux négations, à la domination, qui font partie de l'histoire africaine et partie intégrante de l'histoire avec l'Occident sont nécessaires pour accéder à l'histoire en devenir.

⁶⁹⁸ TODOROV, T., *La Peur des barbares, au-delà du choc des civilisations*, op. cit., p.16-23.

⁶⁹⁹ RAMADAN, T., le jeudi 28 septembre 2006, *manifeste pour un nouveau "nous"*
<http://www.tariqramadan.com/Manifeste-pour-un-nouveau-Nous.html>

⁷⁰⁰ *Ibid.*

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰² TANOÛ, J-G., *Être africain, Approche métaphysique de l'identité humaine en Afrique*, Le Portique, Revue de philosophie et de sciences humaines, 2006.

§ 2 - Le rapport à l'Autre de la société occidentale : l'extension de soi et la négation de l'autre, l'ethnocide, une paix plus cruelle que la guerre

Pour admettre cette ambivalence et comprendre le mécanisme barbare occidental, nous trouverons des éléments dans *La Paix blanche, Introduction à l'ethnocide* de Jaulin qui va analyser le processus ethnocidaire des Amérindiens au contact des Blancs, et donc les dynamiques propres et les caractéristiques de la société occidentale, ancrée dans son histoire et dans son rapport à l'Autre.

Jaulin explique l'ethnocide à travers notamment l'exemple de la généralisation des raptés d'enfants indiens des sociétés locales, faits communément pratiqués par les Occidentaux pour mieux les « civiliser ». Le processus ethnocidaire engendré n'est pas simplement « le produit de la criminalité blanche » mais elle correspondrait plutôt à une « misère blanche », à « une misère morale ». Il ajoute que le colonialisme et l'impérialisme « dans leur négation forcenée de l'autre, ne portent pas seulement leur esprit de conquête avec eux, mais aussi leur désarroi, car la logique de cette conquête est culturellement un échec »⁷⁰³. Il analyse le changement des pratiques indiennes au contact des Blancs durant ses séjours dans les années 60. On retiendra qu'en modifiant leurs usages à son contact, en échangeant pantalons, sodas et fusils contre leurs outils coutumiers, ils « passaient d'un monde où ils étaient libres, heureux et soucieux des autres, à un monde où il seraient asservis aux autres et peu à peu asservis aux besoins croissants et vains après lesquels nous allons en une course où la pauvreté et la solitude sont nécessairement en chemin ». Il ajoute que : « ces valeurs sont relatives, ce ne sont point des fins ni des nécessités absolues »⁷⁰⁴. De même que l'école, l'écriture, et la lecture, ne sont pas des fins en soi : il ne faut pas confondre l'intelligence humaine et son rapport au monde et aux autres avec la connaissance du livre⁷⁰⁵. Pour lui l'idée d'opposition entre la nature et la culture est tout à fait infondée. L'échange, l'alliance des hommes, les relations instaurées sont une communication « avec les parties de l'univers » et même avec cet univers modifié. Ce n'est pas un univers qui aurait cessé d'être « naturel » et serait devenu « culturel », comme « s'il [l'univers] n'existait plus en soi et toute idée de nature révolue »⁷⁰⁶. Jaulin va donc critiquer l'ethnologie et surtout son école de pensée dominante aujourd'hui à savoir le structuralisme. Cette opposition nature-culture qui limitait la nature au champ « de la domination des conquêtes coloniales » et des « conquêtes technico-scientifiques ». Il insistera sur le fait que l'ethnologie classique, avec « son manque de rigueur et sa démarche, témoignaient simplement de son emprisonnement dans la foulée conquérante du XIXème siècle, car il ne lui était pas possible de mettre les postulats en cause »⁷⁰⁷. Ce qui a eu pour conséquence de la « valorisation d'un seul aspect de la culture-technico-scientifique- au détriment certes des « autres ». Ces « autres » aspects, l'ethnologie alla les prendre hors de nous, chez les « sauvages ».

⁷⁰³ JAULIN, R., *La Paix blanche : introduction à l'ethnocide*, Paris, Le Seuil, 1972, p. 44.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 49.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 56.

⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 56.

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p. 91.

Cet « autre » qui n'a ni la bible, ni la voiture, ni l'électricité, cette altérité pour le blanc, est insupportable et condamne les indiens à être esclaves ou à disparaître : « les indiens meurent gentiment, ils sourient presque et leur dignité reste intacte ». Le contact, la paix, la vie en symbiose avec les blancs, tout cela a fait d'eux des mendigots, des parasites, des gens infiniment moins allants et plus sales qu'ils n'étaient... ». ⁷⁰⁸Jaulin montre par mille exemples vécus et racontés que la paix avec le Blanc, ce contact civilisationniste est encore plus « cruel » que la guerre ; ce sont les épidémies, la paralysie sociale, la clochardisation... qui déciment et qui remplacent les mitraillettes utilisées les années auparavant. Et cela se passait encore en 1964 : « Là ce n'étaient pas les pétroliers U.S. mais les fonctionnaires de l'Église qui disposaient des rations de l'Alliance pour le progrès ; on insistait sur la bonté des colons, pour la plupart capables d'offrir une vieille chemise et quelques épis de maïs à ces sauvages, colons assez généreux (d'eux-mêmes) pour apprendre aux Indiens que la cuisson est à l'huile, que de fumer de la viande est « un vieux procédé malsain » ⁷⁰⁹ [...] Ces pauvres Indiens, misérables et implorant la manne de maïs ou la pâtée huileuse du colon, ne méritaient-ils pas qu'on les comprenne, qu'on les parque, qu'on leur apprenne à travailler, à se vêtir, à se coiffer convenablement ; et dans un bel élan, que l'on prévoie leur futur, qu'on les éduque, que l'on sépare parents et enfants, ces derniers à l'école ; ce serait bien le diable si ces enfants revenaient ensuite à leur sauvagerie et mettaient un jour en cause le « progrès »... non, les choses étaient bien faites, la « colonisation », l'ethnocide, bien menés » ⁷¹⁰.

Jaulin définit donc le « progrès » comme le rapt d'un pays et d'une civilisation par une autre et également de l'instauration du système de concurrence entre les individus et entre les groupes. L'Indien dans ce cas devait être le plus pauvre. Les Occidentaux donnent aisément « une soupe populaire » ou « un vieux pantalon » pour les plier aux us et coutumes des Blancs et finir de les juger en plus pauvre. Quand on cherche à définir ce qu'est le dynamisme chez les Occidentaux, Jaulin répondra, que c'est l'extension de lui-même en même temps que la négation ou la réduction des civilisations étrangères ⁷¹¹. La relation se fonde toujours sur le privilège de la relation à soi : « l'ensemble du monde blanc qu'il soit socialiste ou capitaliste est concurrentiel. Il faut se tourner vers le tiers-monde, cet entre-monde pour trouver des modèles non concurrentiels » ⁷¹². Ou encore, « Notre civilisation ne conçoit le dialogue avec l'Autre qu'à la façon d'un monologue à sens unique ; la réciprocité ne peut résulter que d'une lutte, dont les formes sont multiples et qui peut durer fort longtemps ». ⁷¹³ La société occidentale est un « ensemble hétérogène » mais elle devient homogène au regard de ce qui n'est pas elle-même : « l'autre et la totalité » ⁷¹⁴. Le rapport à l'Autre est un rapport de conquête, de lutte. La totalité est vue comme une « extension de soi » et est donc un « être permanent ».

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p.124.

⁷⁰⁹ *En espagnol dans le texte.*

⁷¹⁰ *Ibid.* p.152.

⁷¹¹ *Ibid.* p. 156.

⁷¹² *Ibid.*

⁷¹³ *Ibid.*, p. 265.

⁷¹⁴ *Ibid.* p. 402.

Jaulin fonde également l'Afrique noire sur l'affirmation du soi, des unités pertinentes. Mais cette affirmation de soi diffère en ce qu'elle est non concurrente, au contraire : elle s'interdit toute concurrence et est associée à des procédures de respect de l'existence ou de la permanence de l'Autre. Jaulin va plus loin en disant que l'Afrique noire se « laisserait plus aisément mener par la formule occidentale que les Indiens de l'Amazonie (eux en meurent) »⁷¹⁵ mais ce serait oublier, l'esclavage et ses millions de déplacés et de morts..., les génocides, les ethnocides et l'extrême pauvreté dans ces pays.

§ 3 - Des ruses de la pensée occidentale et de l'utilisation des sciences

De la psychologie à l'ethnologie, en passant par l'anthropologie⁷¹⁶, toutes les disciplines ont pu servir la colonisation. Elles sont le support du « colonialisme », « doctrine, ou pseudo-justifications à la domination et au fait colonial »⁷¹⁷. Les disciplines « scientifiques » ou la philosophie, sont toutes « des ruses de la politique coloniale ». Béti et Tobner, montrent quels sont les liens existant entre l'ethnologue et la domination occidentale. Tout d'abord l'ethnologie « reste l'apanage de l'homme du Nord »⁷¹⁸. Elle est née de l'Europe, qui s'intéressant aux populations rurales « exotiques », tente de cerner ces populations qui se « trouvaient être entre l'homme et l'animal ». Théoriquement, c'est la science des sociétés dites « sans écriture » et cette discipline et d'autant plus vivace qu'elle s'attache à l'étude des peuples colonisés : Balandier et ses études sur le Congo, Mead et Malinowski sur l'Océanie, Lévi-Strauss sur l'Amazonie... Béti et Tobner constatent que l'ethnologie et la vogue de l'ethnologue sont « en déclin sensible depuis que les derniers peuples colonisés d'une façon ou d'une autre ont commencé à accéder à l'autonomie »⁷¹⁹. En réalité l'ethnologie est de plus en plus centrée sur *le Hic et le Nunc*, *le Ici et le Maintenant* (intégrant ainsi l'ethnologie dans les études sur les groupes sociaux en Occident) ; la différence entre la sociologie en devient ainsi de plus en plus réduite. Des liens unissent largement l'ethnologue et la domination occidentale⁷²⁰. Pour Béti et Tobner, « l'ethnologue représente un instrument stratégique de guerre dans le sens où il dresse l'inventaire des ressources morales d'un peuple [...], il suppute en même temps, qu'il le veuille ou non, sa capacité de défense contre l'agression, repère le défaut de sa cuirasse. Il est l'éclairer qui s'en va épier l'ennemi, il fraie les voies de la conquête et de la domination.»⁷²¹ L'exemple de l'étude des « ethnies » est symptomatique du procédé : alors que les sociétés africaines offraient aux chercheurs, un modèle d'organisation sociale particulier « dont le génie pouvait que légitimement passionner les chercheurs étrangers », le schéma de compréhension de la famille, clan, tribu, ethnie... a été largement « obscurci comme à plaisir » en maintenant une

⁷¹⁵ *Ibid.* p. 423.

⁷¹⁶ LECLERC, G., *Anthropologie et colonialisme*, Paris, Fayard, 1972, 256 p.

⁷¹⁷ Cf. MARAN, R., *Batoula*, Paris, Albin Michel, 1921.

⁷¹⁸ BETI, M., TOBNER, O., *dictionnaire de la négritude*, L'Harmattan, Paris, 1989, p.103.

⁷¹⁹ *Ibid.*

⁷²⁰ *Ibid.*

⁷²¹ *Ibid.*

extrême confusion. Ce schéma a été instrumentalisé pour mieux diviser et contrôler les sujets. La preuve en est de la constante et pérenne référence à l'ethnisation des conflits en Afrique noire « qui consiste à voir dans tout conflit politique africain une querelle tribale »⁷²². Ils rappellent comment le système colonial avait instauré dans les registres de l'Etat civil du Cameroun, une rubrique « race » sous laquelle figurait le nom du clan du nouveau-né. Il n'est pas peu de dire ici, que de qualifier cette démarche de « délire qui a amené les différents groupes à désapprendre la fraternité et la solidarité qui avaient fait leur force de leur civilisation »⁷²³, tant est qu'elle a été l'une des causes dramatiques du génocide au Rwanda en 1994.

Bidima et Césaire se sont attachés à faire, dans un premier temps et parmi d'autres auteurs, la critique méthodologique et politique du Révérend Tempels et de son œuvre *La Philosophie Bantoue*. Césaire comme Bidima, rappelle qu'on ne peut nier que la philosophie a un lien avec le politique. « Que l'on pille, que l'on torture au Congo, que le colonialisme belge fasse main basse sur toute richesse, qu'il tue toute liberté, qu'il opprime toute fierté - qu'il aille en paix. Le révérend Père Tempels y consent »⁷²⁴. Plusieurs reproches sont faits aux disciplines et surtout aux intellectuels, Césaire les dénonçant individuellement dans son œuvre : de Renan, à Mannoni en passant par Caillois, les critiques de Césaire, bien qu'individuelles, reflètent l'état général de la pensée occidentale⁷²⁵ et imposent une remise en question, une visée critique de l'héritage intellectuel occidental. Les critiques portent sur le constant « gommage de l'historicité », la totalisation de faits qui sont pour autant des aspects spécifiques de la culture africaine mais qui sont généralisées à outrance pour simplifier la pensée, la « démobilitation de contradiction de la praxis africaine » qui permet de garder la représentation de l'Afrique éternelle, sans changement et « sans opposition »⁷²⁶. Illustrons ici, la pensée de Césaire : « La pensée étant ontologique, les Bantous ne demandent de satisfaction que d'ordre ontologique. Salaires décents ! Logements confortables ! Nourriture ! Ces Bantous sont de purs esprits vous dis-je [...], Respectez, je ne dis pas la propriété indigène (les grandes compagnies belges pourraient prendre ça pour une pierre dans leur jardin), je ne dis pas la liberté des indigènes (les colons belges pourraient prendre ça pour une pierre dans leur jardin), je ne dis pas la patrie congolaise (le gouvernement belge risquant de prendre fort mal la chose), je dis : vous allez au Congo, respectez la philosophie bantoue ! »⁷²⁷.

L'anthropologie est comme « instrument de connaissance de l'homme dans sa diversité par l'homme lui-même et appartient à la philosophie », comme toutes les sciences

⁷²² Ibid. p.104.

⁷²³ Ibid.

⁷²⁴ CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude*, op. cit., p.44.

⁷²⁵ ELIAS, N. *nomme la « loi fondamentale sociogénétique » : L'histoire d'une société se reflète dans l'histoire interne de chaque individu*. Cf. Norbert Elias, *la civilisation des mœurs*, p.278, cité in HEINICH, N., *La sociologie de Norbert Elias, La Découverte, Paris, 2002, 123 p.*, p.7.

⁷²⁶ CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude*, op. cit., p.44.

⁷²⁷ Ibid.

humaines, et plus spécialement celles dont la finalité semble plus spéculative que pratique⁷²⁸. Pour Béli et Tobner, l'anthropologie, naît « avec les premières observations faites sur autrui des caractéristiques de l'espèce dans leurs étonnantes variations, découvertes à la faveur des contacts, des voyages et des conquêtes »⁷²⁹. La spécialisation de cette discipline voit le jour en Occident au XIXe siècle avec une abondance de documents et une « surabondance de théories exposées ». Béli et Tobner démontent de manière très critique l'anthropologie qui, en se constituant en discipline distincte pour décrire une « humanité réifiée », chasse paradoxalement toute humanité : « la pauvreté de l'observation, le simplisme des conclusions caractérisent la plupart des exposés [...] D'indéracinables préjugés étayent dogmatiquement des théories présentées comme des démarches scientifiques, dont l'unique certitude semble être la xénophobie de leurs auteurs »⁷³⁰. Ils rappellent l'idée de Montesquieu dans *l'Esprit des lois*, la théorie des climats qui se développe au XIXe siècle chez Gobineau et chez Renan : « les peuples des pays chauds sont timides ; ceux des pays froids sont courageux », équation qui n'a de scientifique, dénoncent Béli et Tobner, « qu'une évidente intention de valorisation des uns, (et) dévalorisation des autres ». Gobineau pose de même, l'opposition entre « l'intelligence » des uns, et « l'affectivité » des autres. Renan, comme nous l'avons vu, voit un « guerrier » dans l'Européen, un « ouvrier » dans l'Asiatique, « un paysan » dans l'Africain. Camper inaugure, à la fin du XVIIIe siècle, une anthropométrie raciste qui sera utilisée par les nazis contre les juifs au XXe siècle. Cette théorie est toujours d'actualité en Afrique du Sud, où l'on n'a pas renoncé à l'idée « de démontrer que le Hottentot est une espèce intermédiaire entre le singe et l'homme »⁷³¹.

Parmi les fantasmes ethnologiques se trouvent être celui, bien connu, de l'anthropophagie, sans doute le « fantasme ethnographique par excellence » : les grecs l'attribuaient aux Scythes, les Espagnols aux Amérindiens, les Européens aux Africains noirs. Ce fantasme est celui de l'extrême répulsion provoquée par l'Autre, qu'il s'agit d'incriminer d'un délit justifiant cette répulsion. C'est l'Europe, « cette dévoreuse d'hommes et de continents »⁷³² qui a produit, et produit encore, les plus incroyables récits sur l'anthropophagie. Pour autant ces écrits constituent pour Béli et Tobner⁷³³ un extraordinaire matériel d'étude de la rumeur : l'anthropophagie de survie est incontestable, et attestée, en toute époque et en tout lieux, en cas de siège, de famine, ou d'accident aérien. Mais l'anthropophagie culturelle est de l'ordre « exclusivement du fantasme ». C'est Montaigne qui fait le premier la critique de cette rumeur en déplaçant le curseur de la sauvagerie et de la barbarie, en argumentant sur la torture infligée aux hommes : « je pense qu'il y a plus de barbarie à manger un homme vivant qu'à le manger mort, à déchirer par tourments et par géhennes un corps encore plein de sentiments, le faire rôtir par le menu, le faire mordre et meurtrir aux chiens et aux pourceaux (comme nous l'avons non seulement lu mais vu de

⁷²⁸ BETI, M., TOBNER, O., *Dictionnaire de la négritude*, op. cit., p.20.

⁷²⁹ Ibid.

⁷³⁰ Ibid.

⁷³¹ Ibid.

⁷³² Ibid.

⁷³³ Ibid. p.21.

fraîche mémoire, qui pis est sous prétexte de piété et de religion) que de le rôtir et manger après qu'il est trépassé »⁷³⁴. Alors que cette « rumeur » concernait essentiellement les Amindiens, ce fut après leur quasi-disparition que cette rumeur se fixe et se pérennise sur les populations d'Afrique noire. L'accusation d'anthropophagie s'est aussi révélée en 1987 au cours du procès de Bokassa, « complaisamment relayée par les plus sérieux des grands médias européens »⁷³⁵. Malgré l'in vraisemblance de certains faits, cette rumeur n'en a pas moins permis d'« esquiver des griefs plus sérieux et plus terribles dans leur banale férocité »⁷³⁶. Pour autant, Bédi et Tobner soulignent fortement que l'outil ethnologique et anthropologique, ne doit pas être récusé sous prétexte qu'il a été un « instrument d'asservissement » ou même « un jeu gratuit ». Il se révèle être un « instrument d'émancipation » : il est l'instrument de la « plus percutante des réflexions critiques de l'homme sur l'homme et devient, seulement alors, pleinement philosophique »⁷³⁷.

Pour Bédi et Tobner le père de l'anthropologie moderne est l'américain Morgan. Cheikh Anta Diop et Fanon, sont les premiers à retourner le regard anthropologique. Quant à Herskovits, Bédi et Toldner ils voient en lui le rachat « de trois siècles d'élucubrations de l'anthropologie raciste »⁷³⁸. Balandier s'inscrit dans les années 1950 dans l'anthropologie dite « critique » ou « moderne » et va se pencher sur les phénomènes sociaux des « situations coloniales » ou « situations de dépendance »⁷³⁹. Pour Balandier, la colonisation apparaît « comme une épreuve imposée » à certaines sociétés, « une expérience sociologique grossière »⁷⁴⁰. Les conditions spécifiques de la colonisation entraînent « des processus d'adaptation et de refus, des conduites novatrices nées de la destruction des modèles sociaux traditionnels, des points de résistance »⁷⁴¹. Balandier suggère d'étudier la situation coloniale au-delà des jugements moraux qu'elle provoque et de lui conférer ainsi la qualité de fait scientifique. À travers ces études de terrain sur les sociétés Kongo et Fang, il veut révéler une nouvelle anthropologie comparative « dynamiste » en montrant que des situations identiques de colonisations, de traites, de régimes coloniaux et de décolonisations provoquent « une diversité de formations »⁷⁴². Balandier tente d'unifier et de saisir l'ensemble des situations créées par l'expansion coloniale en Afrique à travers une théorie de la situation coloniale. Les recherches anthropologiques sur le changement mené dans les pays africains n'ont que peu tenu compte de la situation coloniale en tant que conjoncture particulière. Selon Balandier, toutes les études menées ont envisagé les processus et les agents de transformation séparément, sans considérer par exemple, que l'intervention de l'économie monétaire, du salariat, de l'enseignement, et de l'évangélisation, constituaient « un tout »⁷⁴³. Cette division

⁷³⁴ De MONTAIGNE, M. cité in BETI, M., TOBNER, O., *Dictionnaire de la négritude*, Ibid., p.22.

⁷³⁵ Ibid.

⁷³⁶ Ibid.

⁷³⁷ Ibid.

⁷³⁸ HERSKOVITS, M-J., *Man and his works*, et HERSKOVITS, M-J., *L'Héritage du Noir : mythe et réalité*, *Présence africaine*, 1962.

⁷³⁹ BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, 1955.2

⁷⁴⁰ Ibid., p. 6.

⁷⁴¹ Ibid.

⁷⁴² BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, 1955, préface de la 3^{ème} édition, VI.

⁷⁴³ Ibid., p.5.

dans les phénomènes importés par la « situation coloniale » entraîne par voie de conséquence « sa négation » et requiert du savant « un continuels effort critique, le mettant en garde contre les risques d'une observation trop unilatérale »⁷⁴⁴.

Jaulin fera une autre critique des ethnologues et, parmi eux, les plus grands dont Clastres. Il rappelle cette critique fondamentale faite à l'ethnosociologie qui n'a pourtant que peu d'effet, tant elle perdure fondamentalement dans les mentalités occidentales, à savoir que toutes les sociétés ne sont pas des « survivances », mais « des modèles divers dont quelques-uns sont certainement du côté de notre futur et non de notre passé »⁷⁴⁵. Il ira plus loin en rappelant que l'ethnologue, dans son rapport à l'Autre qu'il veut étudier, est aussi l'ombre de lui-même et que le dialogue qu'il instaure avec l'Autre est un dialogue entre sa propre société, la société blanche, et la société indigène : « un seul ethnologue suffit à la présence de la société blanche »⁷⁴⁶. Il s'est interrogé avec d'autres sur les bonnes pratiques de l'ethnologue et affirme, qu'en matière de pouvoir, elles ne peuvent être que « politiques » : il insiste donc sur le fait de la responsabilité, chère à Weber dans *Le Savant et le politique*. Bédié et Tobner vont dans ce sens lorsqu'ils constatent que l'ethnologue « est très médiocrement sensible aux méfaits de la domination blanche, qu'on ne l'entend à peu près jamais dénoncer »⁷⁴⁷.

Au-delà des attitudes de respect, de secourisme et de bons services, que les « plus timorés des ethnologues » introduisent comme bonnes pratiques, l'ethnologue doit prendre ses responsabilités quant au fait colonial et à l'ethnocide. Ces savants sont pour lui les spécialistes des cultures, du dialogue des cultures, et il s'insurge donc de cette fuite généralisée devant leurs responsabilités pour ce type de criminalité culturelle. Il en donne l'exemple, lors d'une conférence de la Société américaniste avec Clastres où tout débat sur la mise en cause de « notre civilisation » sur le fait colonial était évité et donc où ne figurait aucune remise en question sur les techniques de recherche sous l'angle du « colonialisme » : « l'esprit de conquête et l'alibi du progrès interdisent le concept d'ethnocide, et contre la criminalité (physique puisque culturelle serait un vain mot), nous avons les droits de l'homme, les gens de charité et la science ».⁷⁴⁸

Ce peu de recul des ethnologues sur l'implication de leurs propres sociétés dans le fait colonial et ethnocidaire est tout à fait remarquable. Clastres et ses pairs en arrivent à mettre le doute sur l'implication significative des Blancs dans le malheureux destin des indiens ; ils entament « des manipulations », des transformations de faits pour rendre certes réel ce « fascisme blanc »⁷⁴⁹, mais également rendre complice les Amérindiens. Cette « collaboration » sous-entendue, qui rappelle la période du nazisme, cette complicité, permet à la société blanche d'universaliser le fascisme et d'en faire une calamité naturelle d'un temps

⁷⁴⁴ Ibid.

⁷⁴⁵ JAULIN, R., *La Paix blanche : introduction à l'ethnocide*, op. cit., p. 262.

⁷⁴⁶ Ibid.

⁷⁴⁷ BETI, M., TOBNER, O., *Dictionnaire de la négritude*, op. cit., p.20.

⁷⁴⁸ JAULIN, R., op. cit., p. 263.

⁷⁴⁹ Ibid.

particulier. Ces manipulations de faits rendent cette analyse infondée et marque encore une fois, la ruse de la pensée occidentale. En ceci, le milieu ethnologique est représentatif du milieu occidental. C'est au sein des universités et des cercles de chercheurs que l'on trouve des opposants à une vision positive c'est-à-dire critique au néocolonialisme et que l'on trouve les fondements de cette ethnologie néocoloniale. Les participants aux commissions, les gens de pouvoir, les personnels enseignants, vont freiner ces modes de pensée et par voie de conséquence transmettre les valeurs qui sous-tendent le fait colonial et l'ethnocide. Jaulin rajoute de son expérience que ce n'est pas le pouvoir politique ou administratif qui interfère dans les choix scientifiques, mais bien le pouvoir scientifique lui-même qui l'impose au détriment de la recherche.

Il y a des réflexions déjà menées pour réaliser une ethnologie respectant l'Autre. Tout d'abord se refuser à prendre l'Autre comme objet de savoir, mais comme sujet : « l'objectivité liée à la non insertion de l'ethnologue à la société indigène ne consiste qu'en une insertion « négative », celle qu'exprime la négation culturelle commise par notre civilisation face à une autre »⁷⁵⁰ ; cette déshumanisation peut se résorber par une intimité discrète qui instaure un rapport de subjectivités ouvertes et non plus de conversation contrainte et fermée. Il y a la nécessité d'apporter une analyse sociologique également aux méthodes et concepts utilisés qui permettra de soulever le masque blanc qui donne le droit aux savants occidentaux d'être juges, et de faire de la culture occidentale, le cadre de référence en introduisant une échelle de valeur entre les civilisations « échelle où la négation de l'autre, cette opposition maxima, se trouve inscrite »⁷⁵¹. De là est née l'anthropologie occidentale⁷⁵². Pour autant, cette approche de l'analyse du *hic et nunc, l'ici et le maintenant*, amène selon Jaulin, toujours les mêmes ruses, les mêmes masques pour cacher l'ethnocentrisme et le mépris de l'Autre, entendu que les procédés sont différents : folklorisation, recours aux déclarations d'intention, ou par une technicité de comédie (utilisation de termes savants, de mathématique).⁷⁵³ Parmi ces ruses, « ces formalismes de mascarades », Jaulin retient « le calcul confiant » : le mélange des mathématiques au mot littéraire permet de faire croire « à la rigueur de l'ensemble ». *La pensée sauvage* de Lévi-Strauss⁷⁵⁴ appartient à ce type d'ouvrages. La naïveté à l'égard des sciences exactes introduisait une distance face aux sciences humaines. On notera ses remarques suivantes : « la mathématique quantitative est utilisée en fin ou en guise de raisonnement au lieu de servir au départ dans le cadre des données à partir desquelles la réflexion s'élabore ; le calcul est un instrument et ne peut être une fin en soi, l'objet qui en résulte n'est pas une garantie de validité⁷⁵⁵ ».

⁷⁵⁰ *Ibid.*, p. 285.

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 286.

⁷⁵² Cf. par exemple, CUISENIER, J., *Pour une Anthropologie sociale de la France*, revue *Atomes*, mars 1969.

⁷⁵³ JAULIN, R., *op. cit.*, p. 287.

⁷⁵⁴ *Pour une critique de sa pensée*, cf. JAULIN, R., *Ibid.* p.311-318.

⁷⁵⁵ *Ibid.* 334-335.

L'ensemble de ces critiques sur le rapport entre les chercheurs et leurs histoires nous ramène à l'étude des idées du développement qui sont analysées par Badie et qui nous amènent aux critiques des théories politiques sur le développement.

Section 2 - Les crises des théories développementalistes ou l'ethnocentrisme au sein de la science politique

Nous allons dans cette partie reprendre les théories développementalistes largement abordées par Badie, ce qui permettra de donner une approche des définitions données du développement selon les points de vue des savants occidentaux. Elles ont bon nombre de points communs et permettent de cerner en quoi ces théories s'appuient sur un cadre de référence occidental. C'est ensuite que nous verrons les visions les plus critiques de ces théories, en apportant la pensée des auteurs, « anti(s) ou para-européen(s) », « anticolonialistes ». Dans l'œuvre de Badie, nous pouvons voir l'ensemble des théories occidentales expliquant le processus de « développement » à travers le prisme général de l'ethnocentrisme. Il en fait l'analyse et critique l'avancée des théories au fil des ans. Nous en retraçons ici quelques points fondamentaux.

Tous les grands auteurs de Comte à Marx en passant par Durkheim, Spencer et Tönnies, nous proposent « une interprétation du développement des sociétés »⁷⁵⁶ Ces théories n'ont pas seulement en commun la volonté de se poser les mêmes questions, de s'interroger sur le « devenir du monde. Leurs réponses recèlent aussi des éléments de similitudes, qui fondent l'identité de la théorie développementaliste. Toutes ces constructions postulent en effet l'existence de mécanismes internes de changement auxquels obéissent nécessairement toutes les sociétés, quelle que soit leur situation dans l'espace et dans le temps, et qui aboutissent à la réalisation finale d'un modèle donné de société, déjà présent en germes en tous points du globe. Cette tradition scientifique repose ainsi sur un usage très précis et très organiciste de la notion de développement qui qualifie, comme le note R. Nisbet, tout changement procédant « directement de la structure, de la substance ou de la nature des choses qu'il affecte ».⁷⁵⁷ Une fois abandonnée la problématique organiciste et évolutionniste du « développement » - le « développement politique », comme le dit très bien Badie, cessait d'être un objet d'étude pour n'être plus qu'une perspective, parmi d'autres pour tenter de comprendre et d'expliquer des phénomènes depuis longtemps étudiés : la construction des États, les transformations des régimes politiques, les révolutions, les clivages politiques, les dictatures. « Or, à cet égard, ce que nous savons sur ces phénomènes dans les sociétés dont nous connaissons bien ou assez bien l'histoire nous met en garde contre une analyse exclusivement sociologique du changement politique dans les sociétés dont nous ne connaissons pratiquement pas l'histoire. Enfin, l'histoire est la voie la plus sûre par laquelle

⁷⁵⁶ BADIE, B., *op.cit.*, p. 7.

⁷⁵⁷ Cf NISBET, R., *Developmentalism as a perspective in* MCKINNEY, J.C., TIRYAKIAN, E.A., (dir.), *Theoretical Sociology: Perspectives and Developments*, New York, Appleton Century Crofts, 1970, p.177.

on peut saisir le poids, souvent décisif, qu'ont exercé sur la construction politique des pays d'Occident les idéologies et les systèmes de valeurs qui s'y sont développés progressivement à partir de Moyen-Âge. Et, du même coup, de voir beaucoup plus clairement la spécificité des sociétés non-occidentales »⁷⁵⁸.

§ 1 - Les Théories du développement

Shils énumère 5 types de réponses au problème de la modernisation : la démocratie politique, la démocratie tutélaire, l'oligarchie modernisatrice, l'oligarchie totalitaire et l'oligarchie traditionnelle⁷⁵⁹. « La pluralité des processus de modernisation ne doit pas non plus faire illusion : elle va de pair, dans l'analyse de Shils, avec une conception du développement qui reste finaliste et très unilinéaire. Le point de départ (l'oligarchie traditionnelle) et le point d'arrivée (la démocratie politique) restent communs à l'ensemble des sociétés ; celles-ci évoluent nécessairement et irrémédiablement vers une démocratie de type occidental qui devra finalement s'instaurer en tout point du globe et qui consacrera la « domestication » des conflits ainsi que la disparition définitive des forces révolutionnaires.⁷⁶⁰ »⁷⁶¹. « En privilégiant le rôle joué par l'élite, Shils réhabilite avec éclat l'explication purement politique du développement. Il le fait cependant au prix d'une sous-estimation fâcheuse de la part importante prise par les masses elles-mêmes dans le processus de la construction de l'État moderne. Il passe notamment sous silence les phénomènes de crise et de changement liés à la quantité et à la nature des demandes adressées par les populations tout récemment mobilisées aux centres gouvernementaux nouvellement créés »⁷⁶². « Quelle que soit la voie choisie, tous les processus de développement politique paraissent obéir, chez Shils, à la même loi de transformation : ils opèrent une différenciation graduelle des structures politiques, celles-ci devenant progressivement permanentes, spécialisées, puis autonomes. Ils tendent à combler le fossé qui sépare provisoirement l'élite de la grande masse de la population ; ils assurent enfin une élimination progressive des structures traditionnelles de la société pour les remplacer par des institutions et des pratiques modernes venues de l'Ouest. La démarche adoptée par Shils est ainsi jalonnée d'une série de postulats qui pèchent par leur ethnocentrisme et par leur recours à une conception simplificatrice d'un progrès unilinéaire, supposant l'élimination progressive de la tradition. [...] Ces postulats et ces orientations paraissent inhérents à la lignée scientifique inaugurée par Shils, tant ils se retrouvent dans la plupart des constructions théoriques qui lui ont fait suite. Reposant sur les notions de différenciation et de performances, ils ont, en particulier, préparé la voie à une approche fonctionnelle de la modernisation »⁷⁶³.

⁷⁵⁸ Préface de LAVAU, G. dans BADIE, B., *Le Développement politique*, op. cit., 215 p.X - XI.

⁷⁵⁹ Voir BADIE, B., *Le Développement politique*, op. cit., p. 26-28. SHILS, E., *Political development in the New State*, The Hague, Mouton and Co. 1960, p.48-90.

⁷⁶⁰ Cf. SHILS, E., *Center and Periphery*, Chicago University Press, 1975.

⁷⁶¹ BADIE, B., *Le Développement politique*, 2^e édition, op. cit., p. 28.

⁷⁶² BADIE, B., op. cit., p.40. cf LECA, J., VATIN, J.C., *L'Algérie politique, institution et régime*, Paris, Presse de la FNSP, 1975, p315 et suivantes.

⁷⁶³ BADIE, B., op. cit., p.41.

« Dès 1960, G. Almond et J. S ; Coleman⁷⁶⁴ prirent l'initiative d'intégrer l'étude du développement politique au sein de la théorie fonctionnaliste. Dans son acceptation la plus classique, celle-ci envisage la société, ou le système politique, comme un ensemble d'éléments interdépendants. Chacun de ces éléments contribue, d'une manière spécifique, à l'organisation et au fonctionnement de l'ensemble dont il fait partie. L'analyse fonctionnaliste se propose, dès lors, de repérer ces contributions (ou fonctions) et d'apprécier les satisfactions qu'elles apportent aux exigences de maintien et d'adaptation propres à l'ensemble considéré »⁷⁶⁵. Cette perspective sera par la suite, critiquée et amendée notamment par Merton dans son ouvrage *Eléments de théorie et de méthode sociologique*⁷⁶⁶.

Le degré de différenciation structurelle se répercute naturellement sur la qualité des fonctions accomplies : des structures politiques discontinues et à compétences multiples ne peuvent contribuer que de façon médiocre au fonctionnement du système politique. À ce propos, Coleman n'hésite pas à parler du « fardeau fonctionnel »⁷⁶⁷ qui pèse sur les États africains, récemment indépendants, encore faiblement institutionnalisés, et insuffisamment rompus aux pratiques de la division du travail politique. « La réalisation progressive de celle-ci constitue donc le principe dynamique essentiel, caractéristique de cette première approche fonctionnaliste du développement »⁷⁶⁸. Almond et Coleman parviennent à induire « l'universalité de sept fonctions : socialisation et recrutement politique, expression des intérêts, agrégation des intérêts, communication politique, élaboration de la règle, exécution de la règle et fonction judiciaire. Le repérage de ces fonctions permet ensuite d'identifier les structures politiques qui les accomplissent et d'apprécier leur degré d'autonomie et de spécialisation »⁷⁶⁹. Ce cadre théorique a été renouvelé et complété, six ans plus tard, par Almond et Powell, dans *Comparative Politics*. Ce qui est frappant, c'est qu'ils « joignent à l'analyse des fonctions et des structures la prise en considération de la « culture politique », c'est-à-dire l'ensemble « des attitudes, des croyances, des valeurs et des compétences, qu'on retrouve de manière courante dans une population donnée »⁷⁷⁰. Ils notent que cette culture subit elle-même un processus précis de développement, en fonction duquel « les hommes deviennent de plus en plus rationnels, analytiques et empiriques dans leur action politique »⁷⁷¹. Le développement politique s'apprécie donc également en terme de « sécularisation culturelle » et non plus seulement, comme auparavant, en terme de « différenciation structurelle »⁷⁷². Selon Almond, un système politique n'est donc pas

⁷⁶⁴ ALMOND, G., J.S Coleman, ed., *The politics of the developing Areas*, Princeton, Princeton University Press, 1960.

⁷⁶⁵ BADIE, B., *op.cit.*, p. 43.

⁷⁶⁶ MERTON, R.K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.

⁷⁶⁷ COLEMAN, J.S., ROSBERG, C., *Political Parties and national Integration in Tropical Africa*, University of California Press, 1964.

⁷⁶⁸ *Ibid.*

⁷⁶⁹ BADIE, B., *op. cit.*, p. 44-45.

⁷⁷⁰ *Ibid.*

⁷⁷¹ ALMOND, G., POWELL, B., *Comparativ Politics: a development Approach*, Boston, Little Brown and Co, 1966, p.23-24. Cf. aussi ALMOND, G., "Political Development: Analytical and Normative Perspectives", *Comparative Political Studies*, janvier 1969, p.447-469.

⁷⁷² ALMOND, G., POWELL, B., *Comparativ Politics: a development Approach*, *op. cit.*, p.25

seulement constitué de structures : il suppose aussi un ensemble d'attitudes et de comportements plus ou moins cohérents⁷⁷³. Il distingue trois grands types de culture, correspondant à trois types de réactions possible face aux objets politiques. La culture « paroissiale » suppose ainsi une attitude d'indifférence et d'ignorance face à l'État-Nation et un repli sur les unités locales d'appartenance, qu'il s'agisse de la tribu ou du village. La culture de « sujétion », est au contraire, marquée par une connaissance du système politique national assortie d'une grande passivité à son égard : les individus le respectent et le craignent tout en se jugeant incapables de participer à son fonctionnement. La culture de « participation » repose enfin sur la volonté des citoyens d'exercer de manière pleine et entière leurs droits et leurs devoirs, pour peser réellement sur la décision politique. Tout en notant qu'aucun de ces types n'existe à l'état pur, les auteurs concluent que le dernier d'entre eux caractérise le mieux les « démocraties stables » et donc les systèmes politiques les plus développés⁷⁷⁴. Badie critique la théorie fonctionnaliste d'Almond en insistant sur l'importance du contexte⁷⁷⁵ : « il est par exemple douteux qu'on puisse progresser dans la connaissance des relations politiques en appliquant le même concept au processus d'articulation des intérêts, tel qu'il s'exerce au sein d'un groupe d'Esquimaux et tel qu'il est actuellement accompli par un syndicat français ou britannique... L'existence d'un contexte tout à fait différent dans l'un et l'autre cas rend dérisoire toute tentative de comparaison et affaiblit d'autant la signification et la portée heuristique de l'hypothèse d'universalité fonctionnelle sur laquelle Almond construit toute sa problématique »⁷⁷⁶. Il rajoute que le fait même de recourir à un modèle d'analyse de portée générale « incite principalement le chercheur à situer le système politique qu'il analyse sur un axe donné de développement et à mesurer l'écart qui le sépare du système politique qui est censé être le plus développé. Or, conclure que telle ou telle société s'apparente au « système patrimonial » ou au « système moderne autoritaire » apprend peu de choses sur la dynamique politique qui assure son développement ou sur l'ensemble des facteurs qui ont contribué à la conduire jusqu'à ce niveau de modernisation »⁷⁷⁷. Pour finir sur la critique de la théorie fonctionnaliste de G. Almond « tend à se dégager de ce statisme en proposant un mode de lecture des processus de développement »⁷⁷⁸. Pour Badie l'interprétation qui en ressort reste marquée « par une conception téléologique du devenir des sociétés, assortie d'un ethnocentrisme aussi contestable que celui de Shils ou de Lerner : « la démocratie occidentale est toujours présentée comme le stade suprême, commun à tous les processus historiques, et consacrant nécessairement la disparition totale et définitive de toutes formes de conflits... »⁷⁷⁹

⁷⁷³ Cf. ALMOND, G., VERBA, S., *Civic Culture*, Princeton University press, 1963.

⁷⁷⁴ BADIE, B., *op. cit.*, p. 48.

⁷⁷⁵ WEBER, M. *défendra la diversité des univers et est convaincu de l'irréductible diversité des époques humaines.*

⁷⁷⁶ BADIE, B., *op. cit.*, p. 53 et RIGGS, F., *The Theory of Political Development in CHARLESWORTH, J., Contemporary Political Analysis*, New York, Free Press, 1967, p.325-326.

⁷⁷⁷ *Ibid.* p.330;

⁷⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁷⁹ BADIE, B., *op. cit.*, p. 54. Pour une critique plus poussée cf les travaux de F. Riggs, *Administration in developing Countries*, H. Mifflin Co, Boston, 1964, p.24 et 27-37. Pour une critique de la notion de différenciation cf. TILLY, C., *Clio et Minerve Trad. In BIRNBAUM, P., CHAZEL, F., Théorie sociologique*, Paris, PUF, 1975. p.569-594.

Dans la même lignée des démarches développementalistes, Pye remarque que toutes les sociétés ont en commun les mêmes syndromes de modernisation qu'il ramène à la triade suivante : renforcement de l'égalité, amélioration des capacités politiques, différenciation structurelle (cette dernière correspondant aux définitions données par Shils et Almond, elle apparaît comme le dénominateur commun à tous les modèles développementalistes. L'essentiel dans l'analyse de Pye, consiste à déterminer comment chaque société a fait l'apprentissage de tous ces syndromes. Cette confrontation est à l'origine de cinq crises que chaque système doit arriver à surmonter pour assurer le succès de son développement politique : crise d'identité, crise de pénétration, crise de participation, crise d'intégration, crise de distribution⁷⁸⁰. « Les thèses développementalistes ne sont pourtant pas remises en cause dans ce qu'elles ont d'essentiel. Les crises peuvent, certes, se succéder selon des ordres différents ; il n'en reste pas moins que tout le modèle de Pye repose sur la présentation d'un *ordre idéal* de succession inspiré, selon les propos mêmes de l'auteur de l'expérience britannique. [...] Les définitions données par Pye à chacune de ces crises sont beaucoup trop précises pour ne pas consacrer *a priori* le modèle britannique comme le plus rationnel et le plus réussi ; elles contribuent en outre à interpréter les tensions et les difficultés inhérentes à chaque société par unique référence à celles que la Grande-Bretagne a dû surmonter. Les solutions proposées comme réponses à ces crises relèvent, elles-mêmes, d'un modèle unique de modernisation, puisqu'elles impliquent, entre autres, l'extension du suffrage universel et de la démocratie électorale, l'avènement du multipartisme, la sécularisation de la culture... On retrouve donc, à travers tous ces biais, les postulats d'unilinéarité et d'ethnocentrisme »⁷⁸¹. Cependant « loin de contredire les thèses inhérentes au développementalisme, les corrections et les améliorations progressivement apportées aux constructions théoriques originelles ont donc été élaborées à partir d'un approfondissement de leurs prémisses. Il est remarquable que nous atteignons avec Pye et Organski, un type d'analyse qui est de loin le plus complexe et le plus dynamique, mais qui est aussi l'application la plus complète et la plus fidèle des thèses néo-évolutionnistes issues des grandes traditions sociologiques du XIXe siècle »⁷⁸².

Finalement Badie révèle plusieurs crises au sein de théories développementalistes :

- Crise d'abord de l'analyse comparative, que les premiers développementalistes avaient déjà dégagée, mais à laquelle on donne actuellement une nouvelle mesure : « de plus en plus proclamée la nécessité de rompre avec une conception universaliste du changement sans cesse réintroduite par un néo-évolutionnisme tenace. La volonté de se démarquer de pareilles illusions se traduit en même temps par un appel à la connaissance individualisante et par un effort visant à doubler chaque concept à prétention universelle d'un ensemble de représentations traduisant les modalités propres de son insertion dans des histoires spécifiques »⁷⁸³.

⁷⁸⁰ PYE, L., Boston, Little Brown, 1967, p.63-66.

⁷⁸¹ BADIE, B., *op. cit.*, p. 61-62.

⁷⁸² *Ibid.* p. 70.

⁷⁸³ *Ibid.*, p.1.

- Crise ensuite de l'explication, « Alors que se trouvent fort heureusement rejetés les schémas monodéterministes, les constructions finalistes ou les certitudes causales qui servaient de fondement aux théories développementalistes. À ces modes de raisonnements, condamnés avec une vigueur sans cesse plus affirmée, se substituent des modèles d'explication dont la portée se veut beaucoup plus limitée. Sous l'effet d'un retour à l'histoire, se profile une explication de type « séquentiel » prétendant montrer les liaisons qui existent entre différentes phases d'une histoire, sans en inférer pour autant une causalité exclusive : telle est l'orientation de ceux qui expliquent la construction des démocraties par référence aux structures agraires qui précédaient leur avènement [...]. Ce n'est plus l'Histoire qui explique une logique évolutive, mais des histoires qui *éclaircent* des successions de séquences constitutives d'identités. Sous l'effet d'un retour à Weber, cette explication séquentielle s'accompagne souvent du recours à la méthode causale par la mise en évidence de liaisons ou de cohérences cette fois de nature synchronique, telles celles qui unissent une culture à des pratiques et qui, sans inférer non plus une quelconque causalité, rendent intelligibles des formes singulières de développement »⁷⁸⁴.

- Crise épistémologique enfin, tenant pour l'essentiel au nouveau rapport qui s'établit avec l'histoire, « au recours à une appréhension individualisante des faits sociaux et à la redécouverte de l'analyse culturelle qui lui est indissociablement liée. Nul doute que cette nouvelle sociologie historique implique un renouvellement des méthodes, affectant notamment la nature de l'explication et les processus de vérification empirique »⁷⁸⁵.

Selon Badie, « les orientations les plus récentes de la recherche semblent pourtant dégager des axes privilégiés : l'analyse culturelle est généralement sollicitée pour procéder, selon la formule de Geertz, à la « description en profondeur » des ordres politiques et de leur diversité ; l'usage critique d'une sociologie de l'acteur s'impose de plus en plus pour analyser la variété des stratégies politiques, qu'il s'agisse des pratiques de domination ou de pratiques de contestations, de manière à approcher des phénomènes de grande importance que le développementalisme ne pouvait que négliger : l'invention politique, mais aussi l'importation ou l'exportation des modèles et des pratiques politiques ».⁷⁸⁶ « Il [ce réflexe comparatif] fut aidé en cela par des considérations plus pratiques. Les déséquilibres économiques et politiques issus de la décolonisation ne tardèrent pas à devenir un enjeu de la politique internationale et à susciter l'élaboration de politiques d'aide au tiers-monde. [...] Aussi, dès 1959, alors que la classe politique américaine commençait à se pencher sur les problèmes d'aide aux pays défavorisés, le *Committee on Comparative Politics* prenait l'initiative d'un colloque sur la « modernisation politique ». La notion de développement politique était naturellement au centre de ses travaux et cherchait à rendre compte de la vie politique du tiers-monde en termes de « retard » par rapport au modèle démocratique occidental. Dans cette optique, l'aide consentie aux nouveaux États était justifiée par la réponse qu'elle

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p.2.

⁷⁸⁵ *Ibid.*

⁷⁸⁶ *Ibid.*

apportait à un double impératif : améliorer leur situation économique tout en leur offrant les moyens d'accélérer le processus de mutation politique qui devait nécessairement les conduire à un régime démocratique et libéral. [...] Mais cette façon d'envisager le développement politique ne répondait pas seulement à des exigences d'opportunité. Elle tirait l'essentiel de sa force de toute une tradition philosophique et scientifique liée à la métaphore de la croissance organique et à la notion de « progrès » continu »⁷⁸⁷.

§ 2 - Les Approches critiques des quatre postulats des théories développementalistes

Certaines réflexions préalables nous amènent à dépasser le cadre du développement économique pour réfléchir à une théorie du développement basée sur l'anthropologie et l'histoire et donc nous amener à intégrer l'unité dans la diversité. Quel est le passage théorique qui nous permet de comprendre l'intérêt du passage du développement au singulier à la pluralité des développements ?

A - Le changement social et la tradition

La théorie développementaliste est donc une théorie du changement, en l'occurrence la théorie dominante. Sa force et sa ténacité viennent de l'ambition même de son projet, de sa volonté de concilier, toujours selon les termes de Nisbet, la statique et la dynamique sociales au sein d'une même explication. Le changement est ainsi envisagé comme composante de chaque structure : seuls diffèrent, selon les auteurs, la « loi de transformation » et l'identité de « l'agent moteur ».⁷⁸⁸ Les théories développementalistes conduisent toutes à expliquer le changement politique par référence à la position occupée par une société donnée sur un axe unique et unilinéaire de développement, orienté vers un but défini *a priori*. Elle est basée sur une série de présupposés que Badie se propose de ramener à **quatre grands postulats**, « tous démentis par les faits et réfutés par la critique théorique »⁷⁸⁹ :

1 - Le changement est envisagé comme « un processus immanent à l'ensemble des données traditionnelles qui composent le système social ».

Comme il le souligne le changement n'est pas un processus universel, affectant la totalité des composantes d'une société. Pour W. Moore⁷⁹⁰ le changement n'atteint en fait qu'un petit nombre d'instances sociales qui doivent être repérées et identifiées avec précision. « La capacité de persistance recèle en fait un degré d'immanence et d'universalité beaucoup plus élevé que celui qui est censé caractériser la dynamique du changement »⁷⁹¹. Sans parler des recherches anthropologiques récentes qui ont montré que les sociétés dites « traditionnelles » ont le plus souvent connu une histoire tourmentée et se trouvent encore

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p.3.

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p.7.

⁷⁸⁹ *Ibid.*, 71.

⁷⁹⁰ W. Moore, *Social change, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1963, p.28 et suiv.*

⁷⁹¹ BADIE, B., *op. cit.*, p. 72.

marquées par une culture et une configuration sociales plus hétérogènes et même plus conflictuelles qu'on ne le croit *a priori*⁷⁹².

2 - Le changement et les facteurs endogènes et exogènes : « Le postulat d'immanence suppose que le changement est un processus endogène, secrété par la structure qu'il affecte. Or l'histoire montre que les mutations sociales peuvent autant provenir de facteurs extérieurs à la société considérée ; il est en particulier évident que l'actuel développement du tiers-monde répond en grande partie à des impulsions venues de l'extérieur, de l'ordre socioéconomique international ou des anciennes puissances coloniales. Or, même s'il est intérieur à la société concernée, le changement peut provenir d'une structure autre que celle qui s'en trouve affectée principalement. C'est par exemple la constatation que fait Weber lorsqu'il remarque que le capitalisme n'est pas issu des données de l'économie féodale, mais des transformations qui ont affecté - au cours de la Renaissance - les valeurs religieuses et morales. Pour comprendre la formule de Nisbet, le changement est parfois un « intrus » ; il correspond à un événement ou à une série d'événements internes ou externes, qu'il convient d'identifier par l'analyse, et non en fonction du seul postulat d'immanence ».

3 - Le changement social s'opère « dans un contexte déjà spécifique, variable d'une société à une autre [...] Il se réalise dès lors en fonction de la tradition et parfois même grâce à son concours. Ainsi envisagée, la tradition ne peut être *a priori* tenue pour « l'envers » de la modernité. Elle peut tout autant faciliter le changement ou l'entraver, assurer sa légitimation auprès des masses ou, au contraire, le discréditer. Son usage relève avant tout de la stratégie des acteurs en place.⁷⁹³ « La Conception bipolaire « tradition-modernité », propre à l'ensemble des développementalistes, est schématique et trompeuse : il convient de lui opposer un modèle d'analyse qui envisage le développement à partir de l'imbrication et de la combinaison de ces deux données »⁷⁹⁴.

4 - Enfin au niveau théorique, la position de Weber exclue la recherche du meilleur régime et de l'ordre universellement valable de la diversité, en impliquant à la fois la légitimité d'une science comparative et le renouvellement historique de cette science⁷⁹⁵. On peut se ramener à la typologie des pouvoirs de Weber où il distingue le pouvoir traditionnel, du pouvoir rationnel et du pouvoir charismatique. Cet idéal type rappelle Aron n'est valable que dans la mesure où la « diversité historique n'est pas radicalement incohérente ». Pour autant la non-incohérence n'est pas synonyme d'ordre supra-historique dans lequel doivent être intégrées les singularités⁷⁹⁶. Weber a, selon la critique de Strauss, confondu la rivalité de l'ancien régime et de la révolution avec l'antinomie de la tradition et de la raison. L'antithèse

⁷⁹² GUSFIELD, J., "Tradition and Modernity : misplaced polarities in the study of Social change", *The American Journal of Sociology*, LXXII, janvier 1967, p.351 et suiv. et BENDIX, R., "Tradition and Modernity Reconsidered", *Comparative Studies in society and history*, IX, avril 1967, p.293-346.

⁷⁹³ BALANDIER, G., *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1971, p.64-65 cité in BADIE, B., *op. cit.*, p.72.

⁷⁹⁴ BADIE, B., *op. cit.*, p. 73.

⁷⁹⁵ ARON, R. préface de WEBER, M., *Le Savant et le politique*, Plon, 1959, p.185, p.38.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p.37.

tradition-raison pourrait caractériser une période historique et une seule, celle définie par Weber⁷⁹⁷.

B - Un changement uniforme et continu ?

Bien que les sociétés soient de plus en plus interdépendantes, qu'elles se trouvent soumises à des contraintes similaires et qui sont spécifiques à un moment historique donné, l'uniformité reste « très limitée et souvent des plus formelles ». Au lieu d'être le fruit d'un déterminisme rigide, les processus de changement résultent d'une convergence complexe de facteurs de tous ordres⁷⁹⁸. Les méthodes quantitatives de développement partent du postulat que toute modernisation résultait uniformément du jeu ordonné d'un petit nombre de facteurs (urbanisation, amélioration du niveau de vie, ou essor de communications sociales...). Or au contraire, il semble que l'histoire de chaque société se ramène à une combinaison spécifique de toutes ces variables et que la diversité de ces modes de combinaison engendre une diversité profonde et significative des modes de réalisation du changement⁷⁹⁹. Notre analyse doit, comme le souligne Badie, être conçue de manière à pouvoir dégager prioritairement les traits qui, d'un système politique à l'autre, viennent individualiser les processus de modernisation⁸⁰⁰. Enfin le développement politique « ne varie pas seulement dans ses causes et ses modalités ; il s'effectue aussi à des moments différents. [...] Le fait que ces nations (africaines, asiatique et d'Amérique Latine) se trouvent maintenant confrontées à un monde déjà industrialisé confère à leur propre développement une signification et une orientation tout à fait spécifiques, rendant les rapprochements difficiles et trompeurs⁸⁰¹. Il faut donc « abandonner les modèles théoriques dont R. Boudon⁸⁰² a récemment montré le caractère trop réducteur, abusivement déductif et en complète contradiction avec la complexité du changement social »⁸⁰³. Enfin le changement n'est pas un processus continu : « rien ne permet d'établir qu'au cours de l'histoire, les changements de grande ampleur aient résulté de l'effet cumulé de changements de moindre dimension⁸⁰⁴. De même, il n'est pas légitime de transformer une simple relation chronologique en une relation de causalité, en cherchant à expliquer une étape du développement de l'humanité, par référence à l'étape précédente. C'est très exactement ce que remarquait déjà Durkheim dans *Les règles de la méthode sociologique*, lorsqu'il précisait que les causes du changement devaient être découvertes dans le « milieu social » et non dans la succession linéaire des faits sociaux⁸⁰⁵ »⁸⁰⁶.

⁷⁹⁷ Ibid. p.37.

⁷⁹⁸ BALANDIER, G., *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1971, p.30 cité in BADIE, B., *op. cit.*, p.73.

⁷⁹⁹ BADIE, B., *op. cit.*, p.74.

⁸⁰⁰ Ibid.

⁸⁰¹ Cf. HOEMING, K.H., *Secondary Modernization: Societal Changes of newly Developing Nations*, Denver, Col. *Monographic Series in World Affairs*, p. 16 et suiv. . In BADIE, B., *op. cit.*, p.74.

⁸⁰² BOUDON, R., *La Place du désordre*, Paris PUF, 1984.

⁸⁰³ BADIE, B., *op. cit.*, p.74.

⁸⁰⁴ NISBET, R., *Social change and History*, New York, Oxford University Press, 1969, p.288.

⁸⁰⁵ DURKHEIM, E., *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1973, p.116.

⁸⁰⁶ BADIE, B., *op. cit.*, p.76.

C - Le changement comme processus finalisé

L'hypothèse d'une croissance continue et uniforme amène les théoriciens à penser que « tout développement est dirigé vers un but unique et commun à toutes les sociétés, qu'il s'agisse de l'avènement de la « démocratie électorale » (Lerner), de la « démocratie pure » (Shils), du « système démocratique » (Almond), de « la polyarchie » (Dahl) ou de la société de l'Abondance (Organski)... « Outre qu'elle sous-estime les capacités d'adaptation et de transformation des structures traditionnelles, cette thèse est totalement indémontrable : elle repose entièrement sur l'intuition et relève de la prophétie plutôt que de la prédiction scientifique⁸⁰⁷. Plus concrètement, elle débouche sur deux conclusions des plus discutables. Elle présente d'abord le phénomène autoritaire comme le préalable plus ou moins nécessaire de la démocratie libérale et se contente ainsi d'une appréhension très superficielle et naïve d'un des problèmes les plus importants de la science politique. En outre, elle conduit à légitimer la colonisation comme un moment favorable à la diffusion de la « culture européenne » et donc comme une contribution précieuse à la modernisation politique du tiers-monde. Mais elle occulte, par là même, l'effet négatif que toute entreprise coloniale fait peser sur le développement des sociétés, en exposant celles-ci à une « contre-acculturation » autoritaire et en les amputant de certains éléments fondamentaux de leur tradition »⁸⁰⁸.

Pour conclure nous avons voulu mettre en avant les difficultés des sciences humaines et sociales à définir le développement qui est un concept tout à fait polysémique et à établir son processus. Il y a une évolution dans la pensée du « développement » et une évolution dans la pratique. Que ce soit du développement politique, au développement économique, au développement durable, à la modernisation, ou à la croissance, tous ces termes ont évolué et ont été, dans la pratique, modélisés au sein de tous les États. Selon Badie, le chercheur doit « désormais recourir à des modèles formels d'analyse, reconstruisant dans l'abstrait les propriétés récurrentes, jugées communes et spécifiques à tout processus de développement politique »⁸⁰⁹. Cette distinction entre théorie et modèle formel correspond à la distinction qu'établit Boudon entre paradigme théorique et paradigme formel. La théorie développementaliste est un paradigme théorique, en ce qu'elle repose sur une analogie⁸¹⁰. Une appropriation des termes a été faite et permet ainsi d'avoir une matière d'échange. De même Pereira de Queiroz, souligne dans son article⁸¹¹ qu'il est courant de penser que les savants étrangers furent les premiers à s'occuper des disciplines qui composent les sciences sociales,

⁸⁰⁷ Sur l'ethnocentrisme des théories développementalistes cf. S. Eisanstadt, *Varieties of Political Development : the Theoretical Challenge*, in EISANSTADT, S., ROKKAN, S., *Building States and nations*, London, Sage Publication, 1973, 1^{er} Volume, p.47.

⁸⁰⁸ BADIE, B., *op. cit.*, p.74.

⁸⁰⁹ BADIE, B., *op. cit.*, p.77.

⁸¹⁰ Sur ce point cf. *Théorie, théorie et théorie*, in BOUDON, R., *La Crise de la sociologie*, Paris, Droz 1971. Et aussi LECA, J., « Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens », *revue française de science politique*, août-octobre 1977, p.71 et suiv.

⁸¹¹ PEREIRA de QUEIROZ, M.I., *Brésil, XIXème siècle : les précurseurs des sciences sociales* in « Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme », mélanges en l'honneur de Charles Morales, Privat.

ouvrant les voies aux chercheurs brésiliens : ils auraient exercé ainsi une influence fondamentale sur le choix des thèmes et la position des problèmes⁸¹².

§ 3 - L'humanisme occidental destructeur

Pour cette remise en question de la pensée et un retour sur soi, Morin rappelle qu'il est surtout difficile d'échapper « à l'idéalisation euphorique et à la vaniteuse auto-complaisance encore très répandue ». C'est cette difficulté qui a déterminé la conscience à « se situer au centre solaire de la Raison Universelle ». Entre « complaisance » et « masochisme », l'Europe en tant qu'entité se définirait, selon Morin, comme un « complexe » qui permet de « confondre les plus grandes diversités et d'associer les contraires de façon non séparable »⁸¹³. Bien que Morin, lui donne un aspect dissolu, morcelé, et ne voit dans l'essence de l'Europe qu'un « esprit européen « évanescence et aseptisé »⁸¹⁴, il en atteste l'« apogée et l'abîme ». À la fin du XIXe siècle déjà, les États européens (la France, l'Angleterre, l'Allemagne) disposant de la maîtrise technique et militaire se ruent sur le monde et « se le partagent à coup de crocs »⁸¹⁵. L'Europe alors apparaît comme le plus grand agresseur des temps modernes ce qui, ajoute-t-il « demeure encore aujourd'hui occulté à la conscience de beaucoup d'Européens »⁸¹⁶.

Il se rapproche de Césaire, car il voit d'une part dans ce cadre de domination, la « démence » européenne qui va entraîner les Européens au suicide et parce qu'il leur est nécessaire, de « se connaître eux-mêmes », de reconnaître et de s'interroger sur leur identité pour pouvoir sortir de leurs états « suicidaires », « barbares », et « malades ». Césaire, rajoute que dans cette politique, c'est-à-dire dans son rapport avec le reste du monde, c'est « la perte de l'Europe elle-même [qui] est inscrite, et que l'Europe, si elle n'y prend pas garde, périra du vide qu'elle a fait autour d'elle »⁸¹⁷ Il continue en affirmant que, l'Europe bourgeoise « a sapé les civilisations, détruit les patries, ruiné les nationalités, extirpé « la racine de diversité » [...] L'heure est arrivée du Barbare. Du Barbare moderne. »⁸¹⁸ Alors que les deux auteurs constatent la déchéance politique de l'Europe, et qu'il remarque l'incompétence de l'Europe à diriger un monde qu'elle a tout à fait écrasé, ils annoncent l'heure américaine et son aide au développement. Nous citerons Césaire qui met en garde contre la politique de l'aide au développement américaine et particulièrement contre « la grande finance américaine [qui] juge l'heure venue de rafler toutes les colonies du monde [...] ». Pour lui l'aide au développement se concrétisera en ceci : « Et puisque vous parlez d'usines et d'industries, ne voyez-vous pas, hystérique, en plein cœur de nos forêts ou de nos brousses, crachant ses escarbilles, la formidable usine, mais à larbins, la prodigieuse mécanisation, mais de

⁸¹² Dans son article elle propose donc de discuter des impacts des travaux des intellectuels brésiliens sur le développement socio-intellectuel général du pays.

⁸¹³ MORIN, E., *Penser l'Europe*, Paris Gallimard, 1990, 263p, p.22.

⁸¹⁴ *Ibid.* p.37.

⁸¹⁵ *Ibid.*

⁸¹⁶ *Ibid.*, p.65.

⁸¹⁷ CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude*, op. cit., p.70.

⁸¹⁸ *Ibid.* p.72.

l'homme, le gigantesque viol de ce que notre humanité de spoliés a su encore préserver d'intime, d'intact, de non souillé, la machine, oui, jamais vue, la machine mais à écraser, à broyer à abrutir les peuples »⁸¹⁹ ?

Césaire, et Senghor trouvent le mal qui ronge la civilisation occidentale dans l'oppression de la masse sous ses diverses formes⁸²⁰ : impérialisme, capitalisme, socialisme, esclavagisme, féodalisme qui se révèlent surtout dans les mœurs de la société bourgeoise. Césaire citera longuement Renan, considéré alors comme « l'humaniste occidental » et illustre ainsi la sauvagerie hurlante de l'Occident⁸²¹. À ce qui fait suite pourrait s'ajouter également la pensée de Jaulin dans ce qu'il analysait d'éclatement de la société occidentale et de sa dispersion : « La régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. L'homme du peuple est presque toujours, chez nous, un noble déclassé, sa lourde main est bien mieux faite pour manier l'épée que l'outil servile. Plutôt que de travailler, il choisit de se battre, c'est-à-dire qu'il revient à son premier état. *Regere imperio Populos*, voilà notre vocation. Versez cette dévorante activité sur des pays comme la Chine, appellent la conquête étrangère [...] La nature a fait une race d'ouvriers, c'est la race chinoise, d'une dextérité de main merveilleuse sans presque aucun sentiment d'honneur ; gouvernez-la avec justice, en prélevant d'elle, pour le bienfait d'un tel gouvernement, un ample douaire au profit de la race conquérante, elle sera satisfaite ; une race de travailleur de la terre, c'est le nègre ; soyez pour lui bon et humain, et tout sera dans l'ordre des choses ; une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne [...] que chacun fasse ce pour quoi il est fait, et tout ira bien. »⁸²².

Todorov voit une analogie certaine entre le raisonnement des idéologues de la colonisation d'hier et les apôtres de l'ingérence démocratique ou humanitaire d'aujourd'hui car ils prennent pour des valeurs universelles celles auxquelles ils sont habitués. Le danger dans ces raisonnements est bien de vouloir faire bénéficier des avantages de sa propre société, quitte à les envahir⁸²³.

Pour ces auteurs, c'est dans les mœurs bourgeoises occidentales qu'il faut trouver le mal : Senghor a subi, dès son arrivée en Europe, la propagande du marxisme qui trouvait dans la lutte commune du prolétariat, la solution à tous les problèmes des colonisés. Mais « sous le couvert de la démocratie parlementaire, une minorité de bourgeois tenaient dans leurs mains, les leviers du pouvoir et de la richesse [...] nous y découvrons une minorité « grand'bourgeoise » quelques trusts financiers et industriels tenant, par personnes interposées, tous les leviers de commande dans les ministères économiques et faisant, ainsi

⁸¹⁹ *Ibid.* p.73.

⁸²⁰ NGAL, G., *Lire le Discours sur le colonialisme d'CESAIRE, A., Présence Africaine, 1994, 141 p, p.67.*

⁸²¹ CESAIRE, A., *op. cit.*, p.12

⁸²² RENAN, E. in *La Réforme intellectuelle et morale, cité in CESAIRE, A., op. cit.*, p.12.

⁸²³ TODOROV, T., *La Peur des barbares, au-delà du choc des civilisations, Robert Laffont, 2008, 250 p, p.16-31.*

échec au Gouvernement, c'est-à-dire à la volonté révolutionnaire des masses »⁸²⁴. Pour Césaire, C'est l'Europe bourgeoise qui a « sapé les civilisations, extirpé la racine de diversité »⁸²⁵. Comme Césaire, Jaulin insiste sur le fait que le mal que la société occidentale inflige « aux autres », est un mal qu'elle s'inflige également à elle-même⁸²⁶. C'est à travers notre propre mutation qu'il sera possible d'en être autrement et d'envisager un dialogue des cultures. Que nous restions à l'écart, « nous les emprisonnons et les nions » : « Là ou au-delà, nous les emmurons vivants ».⁸²⁷ « Le dialogue n'est possible que si toute partie, toute civilisation, se refuse à prétendre à la totalité ou du moins qu'il ne renie, l'universalisme de la raison à savoir que « la raison est tout entière en chacun »⁸²⁸.

En Europe, selon Constant, la division des États est plus apparente que réelle. Est-ce la même pour les États africains et l'Occident ? Nous serions largement tentée de répondre par l'affirmative. Il dira que sa « tendance uniforme est vers la paix »⁸²⁹. Il n'envisage pas les guerres du XXe siècle et les efforts permanents pour créer une Europe unie⁸³⁰. Pour autant nous serions tentés de croire, comme lui, que le commerce remplace la guerre. « Le commerce n'est qu'un hommage rendu à la force du possesseur par l'aspirant à la possession. C'est une tentative pour obtenir de gré à gré ce qu'on espère plus conquérir par la violence ». Le commerce est un moyen plus doux et plus sûr. « Il voit venir une époque où le commerce remplace la guerre. Nous sommes arrivés à cette époque ». Constant analyse le commerce comme étant « le but unique », « la tendance universelle », « la vie véritable des nations »⁸³¹.

La mondialisation, la globalisation est cette uniformité qui tend à devenir universelle et qui s'applique aussi au principe de liberté des modernes, à savoir une liberté civile seulement limitée à la jouissance dans l'existence privée, à l'illusion, à la multiplication des besoins immédiats et non durables, « cette indépendance parfaite sur tout ce qui a rapport à leurs occupations, à leurs entreprises, à leur sphère d'activité, à leur fantaisie »⁸³². La liberté est la garantie de pouvoir accéder à ces jouissances. L'exercice de la souveraineté ne peut s'exercer que par la représentation, c'est-à-dire d'une « manière fictive », et les modernes attachent donc moins d'intérêt à leur activité politique. « La mondialisation décrit la constitution d'un système international qui tend vers l'unification de ses règles, de ses valeurs, de ses objectifs, tout en prétendant intégrer en son sein l'ensemble de l'humanité. Inédit dans

⁸²⁴ SENGHOR, L.S., *Pierre Teilhard de Chardin et la politique africaine. Suivis d'inédits*, Paris Seuil 1962. in NGAL, G., *Lire le Discours sur le colonialisme d'CESAIRE, A., Présence Africaine, 1994, 141 p, p.67.*

⁸²⁵ CESAIRE, A., *op. cit.*, 92 p, p.61.

⁸²⁶ Cf. également LIBRETT, J. S., « *Terreur en philosophie, Heidegger l'Européen* », in *Revue de philosophie et de sciences humaines, Heidegger, la pensée à l'heure de la mondialisation, 2006, n° 18.*

⁸²⁷ JAULIN, R., *La paix blanche : introduction à l'ethnocide, Op.cit. p. 205.*

⁸²⁸ DESCARTES, R. *cité in CESAIRE, A., Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude, op. cit., p.34.*

⁸²⁹ CONSTANT, B., *op. cit.* p 203.

⁸³⁰ *Bien que les Etats d'Europe fut assombris par des guerres, la construction de l'Union européenne tend à porter ses fruits concernant la paix et la sécurité sur le territoire. En 2012 l'Union européenne recevra le prix Nobel de la Paix pour avoir "contribué pendant plus de six décennies à promouvoir la paix et la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe", a annoncé le comité Nobel. Vendredi 12 octobre 2012.*

⁸³¹ CONSTANT, B., *op. cit.*, p 150 et suivantes.

⁸³² CONSTANT, B., *Op.cit.*, p. 209.

l'histoire, le processus semble naturellement conforter, voire consacrer, l'hypothèse de la convergence. Il en marque en fait les limites en laissant apparaître plusieurs inconséquences : activant l'importation des modèles occidentaux dans les sociétés du Sud, il en révèle l'inadéquation ; incitant les sociétés périphériques à s'adapter, il suscite des espoirs d'innovation tout en risquant de les tromper ; précipitant l'unification du monde, il encourage la renaissance et l'affirmation des individualités ; dotant l'ordre international d'un centre de pouvoir plus structuré que jamais, il tend à le conflictualiser davantage. En cherchant un terme à l'Histoire, il lui redonne soudain des sens multiples et contradictoires »⁸³³.

Latour retient également que, suite à l'effondrement du mur de Berlin en 1989, les sociétés occidentales ont cru voir gagner le capitalisme et la société libérale sur le socialisme. Or, un autre enjeu plus important encore a été mis en évidence. Le capitalisme a multiplié l'exploitation de l'homme par l'homme et celle de la nature de manière illimitée : « nous avons inventé les écocides en même temps que les famines à grande échelle »⁸³⁴. Il voit une « symétrie parfaite » entre la fin de la Guerre froide et la disparition de la nature, qui du reste semble être cachée aux démocraties occidentales. L'Ouest tout en donnant des leçons a « peut-être tout perdu »⁸³⁵. Ce qui nous intéresse dans son discours sur les libertés civiles et politiques des modernes est sa réflexion sur « la marche des idées » : les modernes⁸³⁶ ont un rapport avec le pouvoir de manière réflexive et non un rapport d'action comme les anciens. Mais les modernes ont perdu cette marge créative, et ils ont finalement « perdu en imagination » ce qu'ils ont « gagné en connaissance »⁸³⁷. Le moderne s'auto-étudie, « il s'étudie [lui-même] avec finesse », il n'a d'emprise sur rien sinon sur ses plaisirs immédiats. La réflexion sur le développement durable serait un retour à cette nécessité du politique, de s'inscrire au-delà des formes de l'immédiateté et de l'égoïsme : n'est-ce pas dans les profondeurs des relations politiques, de l'exercice de la souveraineté que nous devons agir pour rendre à l'humain, ses capacités imaginatives, d'« exaltation » qui lui permettront de jouir de biens durables et non plus de jouissance immédiate entraînée par le principe de la représentation politique ? Les anciens trouvaient plus de jouissance dans leur existence publique (parce qu'il était lui-même à son tour législateur et souverain), et moins dans leur existence privée. Cependant, il est vrai, en suivant Constant qu'en imitant les anciens, en participant davantage à la vie publique, les modernes sacrifieraient plus en obtenant moins⁸³⁸. Si pour Thomas rien n'est plus légitime que de produire pour vivre, produire pour produire et surtout produire pour gagner toujours davantage, voilà le péché. L'économie doit s'ordonner selon la catégorie de l'être, non selon celle de l'avoir ; selon la catégorie de la communauté, non selon celle de l'individu. Le travail n'a d'autre justification que de garantir l'autarcie communautaire, et le commerce, que celle de la rétablir. L'autosuffisance médiocre d'une communauté qui place au-dessus de tout la croissance, et non plus la sauvegarde de ce

⁸³³ BADIE, B., *l'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992, 334 p, p.10.

⁸³⁴ LATOUR, B., *Nous n'avons jamais été modernes, essai d'anthropologie symétrique*, La découverte, Coll. L'armillaire, 1991, 212p, p.18.

⁸³⁵ *Ibid.*

⁸³⁶ CONSTANT, B., *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819, Poche, 2010.

⁸³⁷ CONSTANT, B., *Ecrits politiques*, op. cit., p. 209.

⁸³⁸ *Ibid.* p. 209.

qu'Aristote nommait « philia » (« amitié » ou volonté de vivre ensemble »)⁸³⁹, Thomas met en avant le « bien commun » et I. Illich, la « convivialité », et cela passe donc par une réhabilitation sans exaltation du travail, par une méfiance vigilante à l'égard de l'économie marchande et surtout par cette éthique de modération des besoins qui doit parvenir à contenir la demande dans une limite compatible avec le volume des richesses disponibles⁸⁴⁰. De fait, toutes les éthiques dans le monde ont toujours tenté de concilier la maîtrise de soi, l'individualisme et l'altruisme. »⁸⁴¹ La force et le succès du thomisme s'expliquent précisément par cette volonté d'ancrer la morale sur une analyse sociale rigoureuse et de définir comme naturel ce que la raison approuve comme conforme au bien commun. Pour faire changer la culture, les valeurs, pour appliquer l'uniformité et la « liberté » modernes au sein de tous les peuples, les hommes qui exercent l'autorité ont été tentés de dire que « pour tout changer, il faut la tyrannie »⁸⁴². Cet axiome est d'usage courant et permet à des hommes de proclamer que le despotisme est indispensable.

Certains auteurs s'accordent à penser que le développement provient avant tout de la pensée occidentale.⁸⁴³ Furtado, dans son article sur le *Développement-sous-développement, le cadre conceptuel dans une perspective historique*⁸⁴⁴ analyse l'idée de développement comme appartenant à trois courants de la pensée européenne :

1 - L'illuminisme « avec le concept de l'Histoire comme une marche progressive vers le rationnel ». Ce courant serait apparu avec la philosophie de l'histoire selon Kant et Hegel ;

2 - un deuxième est lié à « l'idée d'accumulation de richesse, dans laquelle une option entre le présent et le futur est implicitement liée à une promesse de plus grand bien-être ». Smith en est bien sûr le référent avec *La Richesse des nations*⁸⁴⁵; le développement économique est étudié en fonction des modes de subsistance : du peuple de chasseurs et de pasteurs aux nations agricoles et commerciales ; chacune de ces étapes élargit ou enrichit l'art de la guerre. Les institutions se développent également.

⁸³⁹ ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, trad. R. Bodéüs, Paris, GF, Flammarion, 2004.

⁸⁴⁰ BAECHLER, J. cité in. PREEL, B., *Un Autre Développement, Eléments pour une théorie économique, les apports de l'histoire et de l'anthropologie*, Thèse pour le doctorat d'état ès sciences économiques, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, Tome 1, p.137.

⁸⁴¹ BAECHLER, J., *Qu'est-ce que l'idéologie ? Ed. de poche, Idées, Gallimard no 345, 1976, chap.5, p.207.*

⁸⁴² CONSTANT, B., *Ecrits politiques, Edition Gallimard, Folio Essai, 1997, 870 p, Chapitre VIII, Des moyens employés pour donner aux modernes la liberté des anciens, p. 217. En exemple, la pensée de Marx qui prônait la dictature du prolétariat pour arriver à une justice et à la fin de l'aliénation infligée par le mécanisme de la société capitaliste.*

⁸⁴³ RIST, G., *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale, op. cit., 483 p.*

⁸⁴⁴ FURTADO, C., *Développement-sous-développement, le cadre conceptuel dans une perspective historique »op. cit., p.475-490.*

⁸⁴⁵ SMITH, A., *la Richesse des nations, Flammarion, 2009*

3 - Enfin le troisième courant, est lié à l'idée que « l'expansion géographique de la civilisation européenne représente pour les autres peuples de la Terre qui sont alors considérés comme « retardés » à des degrés divers, l'accès à des formes supérieures de vie »⁸⁴⁶.

Selon Furtado, qui introduit le concept d'« imitation » dans la pensée du développement, « Les années qui ont suivi la décolonisation avaient clairement consacré l'échec de tous les mimétismes, en premier lieu dans le domaine constitutionnel. Tout indique pourtant que le processus n'a pas cessé et qu'il s'est même amplifié : de manière plus étrange encore, les efforts d'importation l'emportent souvent sur les tentatives d'exportation, les élites des sociétés du sud prenant l'initiative d'emprunter, même lorsque par ailleurs elles condamnent ». « Par ailleurs il a été fait grief à la politique des États occidentaux, pourvoyeurs d'aide consistant dans l'introduction de conditions politiques dans la coopération pour le développement, de ne pas prendre en compte les traditions des pays du tiers-monde qui ne sauraient s'adapter durablement à un système politique et institutionnel calqué sur le modèle occidental ».⁸⁴⁷ Selon le juge Bedjaoui de la CIJ, interviewé par M. Kamara, le « fait de plaider pour un modèle uniforme de développement politique comporte des virtualités dangereuses en ce sens que vouloir mettre les pays du tiers-monde à l'image de l'Occident revient à les « insensibiliser à la créativité », à « faire le clonage » du modèle occidental sur des sociétés caractérisées par des traditions fort différentes et multiséculaires. Finalement le « prêt-à-porter institutionnel »⁸⁴⁸ aboutit à ce constat que le tiers-monde, qui ne peut plus avoir ses propres besoins, se voit créer des besoins à l'image de ceux de l'Occident.

⁸⁴⁶ FURTADO, C., *Développement/Sous-développement, le cadre conceptuel dans une perspective historique*, op. cit., p.475.

⁸⁴⁷ KAMARA, M., *Le Droit de l'Etat au développement Politique, sous la dir de DAUDET, Y. mémoire de DEA Droit International Public et organisations internationales, Université Panthéon Sorbonne (Paris 1), 1996-1997, p.36.*

⁸⁴⁸ *Terminologie de Joseph Ki-Zerbo, historien africain.*

Section 3 - Les différents acteurs à prendre en compte

§ 1 - L'importation selon D. Apter⁸⁴⁹

La modernisation et donc l'importation au sein des sociétés traditionnelles, de rôles sociaux nouveaux issus de la société industrielle a une « fonction innovatrice destinée à favoriser et à contrôler les mutations de la société traditionnelle, à organiser et à précipiter son industrialisation. Mais elle a également une fonction stabilisatrice, car même s'ils procèdent de l'imitation des sociétés occidentales, les nouveaux rôles sociaux ne sont pas seulement « transplantés », mais adaptés ou, plus exactement, mêlés aux caractéristiques propres à chaque société traditionnelle, qu'Apter tient pour irréductibles »⁸⁵⁰. « L'optique de D. Apter tranche avec la conception d'un changement strictement endogène, propre à tous les théoriciens développementalistes. Une des originalités les plus remarquables du modèle d'Apter vient de l'idée que la modernisation répond en même temps à des considérations externes et internes. Externes, parce que l'apparition de rôles sociaux nouveaux provient de l'attraction et des influences exercées par les sociétés déjà industrialisées. Internes, parce que ces rôles s'organisent et se stabilisent progressivement en fonction des caractéristiques traditionnelles de la société au sein de laquelle ils viennent s'implanter. »⁸⁵¹ (Pour un cas pratique, voir son étude sur le Ghana)⁸⁵². Il montre ainsi comment tradition et modernité participent à un processus d'adaptation réciproque : « Grâce à cette nouvelle perspective, tradition et modernité n'apparaissent plus de manière dichotomique, comme deux données incompatibles. En appréhendant les processus de modernisation à travers la reprise des éléments traditionnels de la société concernée, Apter réussit à se démarquer d'un des présupposés les plus tenaces du développementalisme classique. Il parvient, en outre, à mettre en évidence la pluralité possible des voies de modernisation : dès lors que le changement est le produit concurrent de données internes et externes, les modalités de sa réalisation ne peuvent que revêtir une certaine diversité et aboutir dans chaque société, à l'élaboration de solutions originales »⁸⁵³.

Nous devons également revenir sur le processus d'« imitation », concept clef de la réflexion sociologique de Tarde.⁸⁵⁴ Pour lui, le groupe social est défini comme « une collection d'êtres en tant qu'ils sont en train de s'imiter entre eux ou en tant que, sans s'imiter actuellement, ils se ressemblent et que leurs traits communs sont des copies anciennes d'un même modèle »⁸⁵⁵. Tarde s'appuie sur l'outil statistique, pour démontrer que ce « rayonnement » d'action peut se faire de manière inconsciente, . Ce qui nous intéresse ici est qu'il nous montre que l'« état social, comme l'hypnotique, n'est qu'une forme de rêve, un rêve de commande et un rêve en action. N'avoir que des idées suggérées et les croire

⁸⁴⁹ APTER, D., « *The Politics of Modernization* » Chicago, Chicago University Press, 1965, p.42 expliqué in BADIE, B., *op. cit.*, p.93.

⁸⁵⁰ *Ibid.* p.96.

⁸⁵¹ *Ibid.*

⁸⁵² APTER, D., *Ghana in transition*, 2ème édition, Princeton, Princeton university press, 1972, 434 p.

⁸⁵³ BADIE, B., *op. cit.*, , p.97.

⁸⁵⁴ TARDE, G., *Les Lois de l'imitation*, Editions du Seuil, 2001, 443p.

⁸⁵⁵ *Ibid.* p.128.

spontanées : telle est l'illusion propre au somnambule, et aussi bien à l'homme social »⁸⁵⁶. Si comme il le démontre, l'imitation se « prête au jeu statistique, et aux prévisions que celui-ci rend possibles »⁸⁵⁷, l'invention, elle, sort de ce champ est resté de l'ordre de l'imprévisible. L'enchaînement des inventions constitue le « seul fondement rationnel » de l'histoire⁸⁵⁸. Donc la relation entre imitation et invention vient de ce qu'elles font partie intégrante d'un processus de différenciation qui travaille le social⁸⁵⁹. Pour Tarde, « la coutume, à savoir la répétition de ce qui existait, règne d'abord sans partage [...] pour se voir ensuite graduellement remise en question par l'apparition et la multiplication des phénomènes de mode, c'est-à-dire des *inventions imitées* »⁸⁶⁰.

§ 2 - La Référence de la doctrine du parti unique dans les pays africains

Kamara justifie l'imitation et l'importation des modèles politiques en y accordant des aspects positifs de la conditionnalité politique de l'aide au développement socioéconomique, à travers une constatation selon laquelle la conditionnalité aurait permis de tenir en échec le système de parti unique. Le système de parti unique était légitimé par un courant important de la science politique américaine et française, relayé par des idéologues au service des dictateurs africains qui voient la nécessité de ce système pour construire l'unité nationale et promouvoir le développement⁸⁶¹. Grâce à Daudet⁸⁶², on sait aujourd'hui qu'il était erroné de croire, comme dans les années 60 au moment des indépendances africaines, à une antinomie entre développement et droits de l'homme ou démocratie. À cette époque, ont été mises en avant les nécessités du développement pour justifier le parti unique ou une série d'atteintes et exceptions aux droits fondamentaux dont le plein exercice était remis à plus tard, une fois le développement réalisé. La suite a montré que, bien au contraire, là où existait la démocratie, le développement suivait, ne serait-ce que par la confiance que suscite un tel régime qui permet de fixer les élites sur place au lieu de les contraindre à l'exil, favorise le financement de l'investissement par l'épargne nationale en sus des capitaux étrangers et comporte des mécanismes de contrôles et de recours sans lesquels il ne peut y avoir de saine gestion de l'État »⁸⁶³.

Pour Baechler qui analyse les origines du capitalisme, la clé de son développement (c'est-à-dire l'accroissement des échanges par extension du marché) se trouve du côté du système politique qui influence les deux courbes dont l'intersection détermine le niveau

⁸⁵⁶ *Ibid.* p.137.

⁸⁵⁷ ANTOINE, J-P., in TARDE, G., *op. cit.*, p.30.

⁸⁵⁸ *Ibid.*

⁸⁵⁹ *Ibid.*

⁸⁶⁰ *Ibid.*

⁸⁶¹ KAMARA, M., *op. cit.*, p.36.

⁸⁶² DAUDET, Y., *Rapport introductif* », *Aspect du système des Nations unies dans le cadre de l'idée d'un nouvel ordre mondial (Rencontre internationales de l'Institut d'Etudes politiques d'Aix en Provence) sous la dir. de DAUDET, Y., Pédone, Paris 1992, p.19.*

⁸⁶³ *Ibid.*

atteint par l'économie, à savoir la courbe dessinée par l'espace que maîtrise une société, d'une part, et, d'autre part, celle tracée par le degré d'autonomie que l'appareil étatique se voit obligé de concéder aux activités d'échanges. Il explique que si l'Occident et lui seul, « a poussé aussi loin la levée des obstacles qu'une société traditionnelle dresse pour entraver une croissance économique, en quoi elle voit d'abord une forme de rupture des équilibres, c'est parce que la chute de l'empire romain a créé, sur un vaste ensemble culturel, uni par la chrétienté (mais aussi par le souvenir d'une unité), un pluralisme politique, une anarchie propre à libérer l'économie. L'explication ultime de l'extension du capitalisme occidental tiendrait au « décalage entre l'homogénéité de l'espace culturel et la pluralité des unités politiques qui se la partagent [...] L'expansion du capitalisme tire ses origines et sa raison d'être de l'anarchie politique »⁸⁶⁴.

§ 3 - Les sociétés occidentales dites « développées » ou « concurrentielles », et les sociétés « non concurrentielles »

Dès 1970, Jaulin montre que la notion même de « sous-développement » est une notion qui se réfère aux caractéristiques particulières du développement de la société occidentale et, par-delà, son usage est tout à fait ethnocentrique. Se pose encore par là le problème des sciences économiques et sociales et leurs implications dans le fondement d'un tel processus de domination : les économistes n'ont pas cherché à analyser les fondements même de la société occidentale, laissant les sociologues s'en charger. Pour Jaulin, ceux-ci même étaient « inaptes » à réfléchir à la totalité culturelle qu'exprime notre civilisation⁸⁶⁵. À travers les études de Shalins⁸⁶⁶ et d'Allais⁸⁶⁷, Jaulin montre les différences et les fondements des comportements psycho-sociologiques des sociétés non concurrentielles et des sociétés occidentales de type concurrentiel. Il englobe les sociétés capitalistes et les sociétés socialistes dans ce qu'elles ont de commun, à savoir un moule culturel identique démontré également par leurs comportements concurrentiels vis-à-vis de l'Autre, c'est-à-dire du tiers-monde et de leurs vassaux.⁸⁶⁸

Dans les sociétés non concurrentielles, il y a généralisation ou non à l'ensemble des activités et des unités et des règles de non concurrence. Il y a donc un souci de limitation et d'égalisation qui est explicitement pensé comme un rapport à l'autre et qui, sous peine d'en « mourir socialement empoisonné »⁸⁶⁹ amène les familles ou les unités à niveler leurs biens de consommation, chacune étant égale. Ce rapport économique va donc conditionner les jeux de production et de l'accumulation des biens. Les sociétés anti-capitalistes renferment ces conditions : le statisme de l'économie, l'absence d'investissement et l'égalitarisme⁸⁷⁰. En outre, Jaulin insiste sur le fait que la technologie, la technique dans des milieux d'abondance est un frein et constitue même un handicap certain. Dans les sociétés occidentales, le fait industriel a accru les tendances concurrentielles. Qui plus est, l'industrie est une activité tout à fait anti-égalitaire en raison des rémunérations proportionnellement égales à l'efficacité des activités⁸⁷¹. Il ajoute en outre que la concurrence capitaliste puise dans une rationalité totalisante et amène les industriels à penser que l'extinction des concurrents est toujours un avantage certain, même s'il n'en résulte aucun bénéfice. La maximisation des biens se définit comme « une extension de soi et une mise en dépendance d'autrui, et non dans la recherche de valeurs, orientées vers le groupe, la civilisation, l'homme qui les promeut »⁸⁷². Jaulin propose donc en étudiant les formules économiques fondées de manière large et humaine, puisqu'elles savent totaliser les problèmes sociaux, des moyens de développer notre propre civilisation. Il montre comment l'organisation économique Sara tend à « éviter l'isolement de

⁸⁶⁵ JAULIN, R., *La Paix blanche : introduction à l'ethnocide*, op. cit., p. 156.

⁸⁶⁶ SAHLINS, M., *La Société primitive et la première économie d'abondance*, les Temps modernes, 1968.

⁸⁶⁷ ALLAIS, M., *Economies et intérêts*, C.Juglard, 1998.

⁸⁶⁸ JAULIN, R., op. cit., p. 159-162.

⁸⁶⁹ *Ibid.*, p. 163.

⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 163.

⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 159-164.

⁸⁷² *Ibid.* p. 159-166.

l'individu, les chocs d'intérêts et la compétition. Les membres d'un groupement, clan, familles sont solidaires »⁸⁷³. À cette position s'ajoute la critique de la psychologie économique et plus globalement la critique des économistes occidentaux et de leurs théories, qui reflètent l'image relativement fidèle « de la suffisance ou de la criminalité concurrentielle » et « occidentale »⁸⁷⁴. Jaulin explique l'importance du choix du modèle dans l'instauration d'un équilibre entre les cultures et les groupes sociaux et les conséquences qu'un refus du dialogue entraîne. La famine « de choix », « organisée » pour Jaulin, s'inscrit dans « la foulée de cette suffisance, lors même que la nourriture ne fait point défaut et échappe au contrôle des marchands ou monopoles, par le simple fait de la sélection impliquée par référence à un modèle alimentaire, à une politique des pouvoirs, ou à une psychologie économique, autoritaires, contraignants, indiscutables, non discutés »⁸⁷⁵. Il va plus loin dans la critique du modèle occidental. Ces alibis portent en eux également la critique des droits des individus, contre le droit des sociétés. Jaulin dit : « La société humaine est la société blanche et il est donc suffisant de traiter des personnes, des individus et des corps... »⁸⁷⁶. Il explique que l'accent mis sur les droits de l'homme - au mépris des droits des autres sociétés - a été une perte au niveau des responsabilités des groupes organisés⁸⁷⁷.

Certes les relations dans les années 70 n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui et des choses ont sûrement évolué, mais pour autant il est clair qu'on ne peut, en 40 ans, effacer la construction ontologique des Occidentaux qui a perduré pendant des siècles, ni les conséquences et l'histoire des Africains et des Occidentaux qui n'en sont pas moins inscrites dans ce contexte, dans cette relation particulière et extrêmement violente, tant concrètement que symboliquement. L'importance donnée au processus de l'aide au développement permet de révéler et de s'interroger sur les relations critiques que nous lions entre nous et de tenter d'apporter ainsi une once de changement. « Sur le plan politique elle ne tient pas compte des moments forts de l'histoire des sociétés qui ont pourtant été déterminants dans leur développement : décolonisation, pour les sociétés du tiers-monde, guerres et révolutions pour les sociétés européennes. Un tel postulat repose en outre, sur l'existence d'une seule chronologie en fonction de laquelle seraient bâtis tous les processus de modernisation ». R. Nisbet dénonce cette conception, en remarquant avec lucidité : « Il y a plusieurs chronologies, plusieurs temps [...]. C'est essentiellement le temps occidental que nous avons en tête quand nous ruminons le passé, le présent et le futur de l'humanité. Par un acte de foi gigantesque, nous prétendons que la chronologie dans laquelle nous intégrons [...] les événements et les changements de cette partie du monde que représente le promontoire de l'Eurasie, appelé

⁸⁷³ *L'isolement en occident est devenu un problème de santé publique majeure puisque du fait du déficit d'organisation sociale et sanitaire et de l'isolement des personnes âgées, plus de 15000 personnes âgées sont décédées en un mois seulement durant la canicule de 2003 en France, 20000 en Italie.* http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1139_bilan_canicule_2003_70000_morts_Europe_20000_morts_France.php

⁸⁷⁴ JAULIN, R., *La Paix blanche : introduction à l'ethnocide*, op. cit., p. 170.

⁸⁷⁵ *Ibid.*

⁸⁷⁶ *Ibid.*, p.264.

⁸⁷⁷ *Ibid.*, p.163.

Europe occidentale, est aussi la chronologie de l'humanité »⁸⁷⁸. L'association internationale de Sociologie a choisi pour thème central de son congrès : « les voies du développement ». Pour Touraine, ce pluriel et l'importance donnée au développement semblent exclure l'étude de la société et de la structure sociale, telles que l'ont entreprise les penseurs sociaux du siècle passé et telles que les sociologues du siècle passé ont tenté de les développer. Pour lui il est évident que ces modes de développement sont un objet d'étude aussi important que la vie interne des systèmes sociaux, mais il est inacceptable de réduire une société à son État, les rapports et les mouvements sociaux aux conduites, conformistes ou contestataires, à l'égard de l'État⁸⁷⁹.

Pour nous, il semble que ce changement doive s'opérer dans le « statisme occidental », c'est-à-dire que pour la première fois les Occidentaux doivent non plus être proactifs en terme d'action pour le développement ou en terme de réflexion, ils doivent au contraire apprendre des autres, les laisser faire, laisser une place à leur liberté d'agir. Ils devraient se retirer non pas dans l'objectif d'être absent, mais dans un double objectif : pour permettre une marge de manœuvre aux acteurs africains et pour capitaliser les expériences et les savoir-faire africains, afin de comprendre, et d'accepter des valeurs différentes et ainsi pouvoir enfin travailler en coopération, c'est-à-dire dans le faire ensemble. C'est pourquoi nous tenons à montrer que l'ensemble des acteurs du développement africain a, dans ce processus d'évaluation, une place légitime, mais également nécessaire dans la définition du développement et dans sa mise en place. L'évaluation est ainsi un levier politique, citoyen et démocratique s'il est vu dans ce sens et non comme le processus de gestion de projets permettant la mainmise de l'Occident sur à la fois les processus de décisions et les choix méthodologiques. Il permettrait de sortir en quelque sorte des paradigmes des conditionnalités des Institutions de Bretton Woods ou des États occidentaux et également de la pensée historique occidentale en ce qu'il laisserait une marge de liberté, de création, d'appropriation des méthodes par l'ensemble des institutions agissant pour le développement. Des banques, aux centres de recherche, aux ONG, aux structures publics et aux collectivités locales, le processus évaluatif implique pour être pertinent l'ensemble des acteurs de la société et il nécessite au préalable une démarche de pensée appropriée et entendue. Le fait de voir encore et toujours les institutions de Bretton Woods, comme institutions indétronables pour la mise en place des programmes de développement, et pour les prises de décision méthodologiques, est un frein certain au développement des acteurs africains et à leurs relations avec les autres États. On en oublie également que des acteurs, que des réseaux sociaux se forment, existent et se développent en Afrique pour avancer leurs propres points de vue. C'est le cas de Oye Mba qui souhaiterait faire de la BAD (Banque Africaine de Développement) un « centre de référence de la pensée et de la recherche économique en Afrique », devenant ainsi un *think tank* où les Occidentaux pourraient venir s'informer et se former sur les questions africaines, où des économistes et des

⁸⁷⁸ NISBET, R., *Social change and History*, New York, Oxford University Press, 1969, p.240-241. cité in BADIE, B., *op. cit.*, p. 76.

⁸⁷⁹ TOURAINE, A., *Faut-il remplacer la sociologie par la science politique du changement ?*, in *Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme, mélanges en l'honneur de Charles Morales*, Privat, p.370.

penseurs africains pourraient « réfléchir », proposer », « créer »⁸⁸⁰. C'est le cas des initiatives telles que Afrobarometer⁸⁸¹ qui regroupe des centres de recherche africains et mesure à travers des enquêtes ambitieuses sur le terrain, le climat social, économique et politique en Afrique. Cette initiative, créée en 1999, se base sur des centres de recherche locaux et sur des méthodes appropriées aux terrains et aux débats proprement africains (santé, corruption, niveau de vie des ménages, etc.) et permet par cette approche de créer à la fois des réseaux d'excellence en recherche, mais permet de constituer par l'analyse du terrain, un réseau de connaissances fondamentales pour l'analyse des situations et de l'action. Ces chercheurs permettent de définir les priorités des Africains et de percevoir leurs préoccupations propres : en 2010, ils établissent un rapport sur la vision qu'ont les Africains des pouvoirs traditionnels. Ils montrent par cette étude qu'il est faux de penser que les pouvoirs traditionnels sont considérés en Afrique comme anti démocratiques, mais ils offrent une large part aux pratiques démocratiques des Africains. Il est nécessaire pour les Occidentaux de l'accepter même si dans leur vision en général, les pouvoirs démocratiques sont exercés majoritairement par une autorité régaliennne ou toute autre forme d'autorité selon eux plus rationnelle.⁸⁸²

Nous revenons donc en partie au texte de Morin sur l'Europe démocratique. Nous pensions que l'auteur allait reconnaître une telle genèse dans d'autres civilisations « para-européennes ». Mais non. Bien qu'il reconnaisse que « L'Europe n'est pas à l'origine de la démocratie »⁸⁸³, la répétition des pensées européennes reste encore de mise. Il poursuit : « C'est l'Athènes du Ve siècle avant J-C qui en a fourni le premier modèle accompli ». Il poursuit « la première démocratie moderne est née, non en Europe mais contre elle, en Amérique (1776) ». ⁸⁸⁴ Et pourtant, Césaire insistait déjà sur les caractéristiques démocratiques des sociétés para-européennes que l'impérialisme a détruites : « c'étaient des sociétés démocratiques, toujours. C'étaient des sociétés coopératives, des sociétés fraternelles. [...] Elles étaient le fait, elles n'avaient aucune prétention à être l'idée, elles n'étaient, malgré leurs défauts, ni haïssables, ni condamnables. Elles se contentaient d'être. Devant elles n'avaient de sens, ni le mot échec, ni le mot avatar. Elles réservaient, intact, l'espoir »⁸⁸⁵. L'histoire de la démocratie est toujours vue par les Occidentaux de la même manière. Les intellectuels reviennent sur les Athéniens et sur les États-Unis, comme si l'état démocratique n'avait de sens et n'existait que dans leur propre sphère. Ces sociétés africaines sont encore définies comme étant des sociétés « sans histoire » et elles ne sont malheureusement définies comme telles que parce qu'il y a une méconnaissance réelle de leur histoire, ou s'il y a connaissance il y a déni. Au mieux, leur histoire ne sera connue qu'en rapport avec la colonisation et donc

⁸⁸⁰ OYE MBA, C., *La BAD doit devenir un centre de référence, Propos recueillis par Samir Gharbi, Elimane Fall, L'intelligent*, n° 2313, Ecofinance, du 8 au 14 mai 2005.

⁸⁸¹ Cf. <http://www.afrobarometer.org/>

⁸⁸² Pour plus d'informations se référer aux rapport, Afrobarometer, Carolyn Logan, *The Roots of Resilience Exploring Popular Support for African Traditional Authorities A Comparative Series of National Public Attitude Surveys on Democracy, Markets and Civil Society in Africa*, 2011. <http://www.afrobarometer.org/publications/working-papers>

⁸⁸³ MORIN, E., *Penser l'Europe*, Paris Gallimard, 1990, 263 p., p.65.

⁸⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁸⁵ CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude*, op. cit., p.73.

avec l'histoire des colons. Nous ne reviendrons pas ici sur l'histoire immensément riche des empires peuls en Afrique occidentale ou des empires nubians et de la construction des pyramides, merveilles architecturales construites par les peuples noirs venus d'Afrique de l'Ouest et de la région des grands lacs⁸⁸⁶. La richesse de l'organisation sociale, les universités, l'accumulation de savoirs tant en astrologie qu'en mathématiques étaient reconnues dans le monde entier. Nous ne pouvons ici que renvoyer le lecteur aux travaux historiques de nombreux chercheurs. Nous voulons simplement souligner l'important décalage entre la réalité des mondes et la production, la diffusion des savoirs et connaissances des savants, les chercheurs et intellectuels occidentaux. Nous devons donc rappeler les travaux de Cheikh Anta Diop qui s'est attelé à élaborer, pour la première fois en Afrique noire « une intelligibilité capable de rendre compte de l'évolution des peuples noirs africains, dans le temps et dans l'espace [...] Un ordre nouveau est né dans la compréhension du fait culturel et historique africain. Les différents peuples africains sont des peuples "historiques" avec leur État : l'Égypte, la Nubie, Ghana, Mali, Zimbabwe, Kongo, Bénin, etc. leur esprit, leur art, leur science. »⁸⁸⁷ (pp. 27-28).

Pendant très longtemps l'État était garant de la sécurité et « détenteur de la violence légitime »⁸⁸⁸. La bureaucratisation et le développement de l'administration, vus comme une « contrainte » cantonnent l'action sociale à des règles spécifiques. Le guide du CSE (Conseil Scientifique de l'Évaluation), définit l'évaluation des politiques publiques, comme des « évaluations de grande ampleur, décidées par le gouvernement concernant des politiques complexes à objectifs et acteurs multiples », avant d'ajouter que l'objet de cette activité peut-être plus vaste : « le présent guide est consacré à l'évaluation des « actions » et « activités » publiques, vocable délibérément imprécis pouvant désigner une large gamme d'objets : politiques, programmes, actions, mesures, réglementations, projets, activités d'une administration, et d'un corps de fonctionnaires, services produits par un organisme et un service public etc. »⁸⁸⁹ Horber-Papazian, de la Chaire d'évaluation et de politique locale de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), définit la politique publique comme étant une « séquence cohérente de décisions issues d'acteurs publics et d'activités mises en œuvre par des acteurs publics et privés visant à orienter le comportement d'une population cible, de sorte qu'un problème que la société n'est pas à même de gérer puisse être résolu par un effort collectif au nom de l'intérêt général »⁸⁹⁰.

⁸⁸⁶ DIOP, C.A, *Nations nègres et culture : De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Poche, Présence africaine, 1954.

⁸⁸⁷ OBENGA, T., *Cheikh Anta Diop, Volney et le sphonx, contribution de Cheikh Anta Diop à l'historiographie mondiale*, Présence africaine, 1996.

⁸⁸⁸ WEBER, M., *Économie et société*, Collection Pocket Agora, 2003, p. 96 à 100.

⁸⁸⁹ TOURMEN, C., *op. cit.*, p.23.

⁸⁹⁰ HORBER-PAPAZIAN, K. *de la Chaire d'évaluation et de politique locale de l'institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) 1^{ère} édition des Journées sénégalaises de l'évaluation (JSE), Ministère du Sénégal, Résumé du rapport relatif à l'étude diagnostique sur les capacités évaluatives nationales au Sénégal. Culture et pratiques de l'évaluation des politiques publiques : quels enjeux et défis pour le Sénégal ? 28-29 et 30 octobre 2008 Méridien Président.*

L'analyse des politiques publiques a montré « que les administrations ne sont pas uniquement une contrainte parce qu'elles sont victimes de pesanteurs bureaucratiques qui détournent de leur contenu les décisions, elles sont aussi des acteurs qui se mobilisent pour faire triompher tel ou tel point de vue »⁸⁹¹. En rappelant le développement historique des techniques et des méthodes sur lesquelles reposent le contrôle de gestion, et notamment celles de Taylor au XXe siècle, sur la mesure des écarts, les auteurs soulignent qu'à travers cette technique, la surveillance des organisations se fera « à distance par les chiffres » et substituera partiellement la surveillance « directe par les chefs »⁸⁹². La méthode utilisée révèle bien la place des acteurs au sein des actions publiques. Jacob analyse les pratiques évaluatives des États et les définit autour de 4 types idéaux⁸⁹³ qui se différencient par leur finalité, le degré d'ouverture aux différents acteurs ainsi que la place/fonction des acteurs en son sein :

- le dispositif technocratique animé, entre autres, par « une finalité de contrôle », avec un « degré d'ouverture restreint » et « l'exclusion délibérée de certains groupes », c'est donc la domination des acteurs étatiques sur le savoir officiel ;

- le dispositif corporatiste animé par une « finalité managériale » avec comme dispositif technocratique, « un faible degré d'ouverture ». Jacob rajoute que ce dispositif est limité « aux représentants fiables » qui y « défendent leurs intérêts » avec la reproduction d'une « différenciation existante au sein de l'État [et qui] privilégie la diversité sur une sectorialisation reconnue »⁸⁹⁴. Jacob montre de cette manière la fermeture d'un tel dispositif emboîtant le pas à Le Gales⁸⁹⁵ qui a montré que les réseaux d'action publique avaient également leurs limites ;

- le dispositif participatif animé « d'une finalité de contrôle » avec un degré d'ouverture large en « associant des acteurs de la société civile, des experts indépendants » aux « représentants fiables ». Ces-derniers pourtant « participent plus » qu'ils n' « orientent l'action publique » ;

- le dispositif libéral animé par une « finalité managériale » avec un degré d'ouverture large en associant « des acteurs issus d'horizons différents » qui « influencent » les conduites à tenir.

L'ensemble des études portant sur les organisations montre l'importance de l'individu et de ses propres objectifs au sein des organisations. Jacob montre que « l'acteur est déterminant dans la structuration du débat en matière d'évaluation et que les parcours individuels influent, directement ou indirectement, sur les constructions institutionnelles »⁸⁹⁶. Il montre également que, malgré une institutionnalisation de l'évaluation « cadencée » avec

⁸⁹¹ THOENIG, J-C., *Les Politiques publiques, op. cit., p.XIII.*

⁸⁹² COUCOUREUX, M., CUYAUBERE, T., *Contrôle de Gestion, Calcul et analyse des coûts, op. cit., p.11.*

⁸⁹³ JACOB, S., *op. cit., p.841.*

⁸⁹⁴ *Ibid.*

⁸⁹⁵ LE GALES, P., *Les Réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée, dans LE GALES, P., THATCHER, M.(dir.), Les Réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 13-28.*

⁸⁹⁶ JACOB, S., *op. cit., p.850.*

un degré d'ouverture extrêmement limité, il peut y avoir des « initiatives ponctuelles », qui « initient un processus " sauvage " d'évaluation », en s'écartant des normes préétablies⁸⁹⁷.

Au niveau des évaluations, Szekely distingue au moins cinq différents acteurs avec des priorités, des intérêts différents mais qui coexistent pour obtenir des résultats. Il définira donc cinq acteurs spécifiques⁸⁹⁸ qui sont :

- les donateurs extérieurs qui allouent aux pays des ressources à des programmes et des actions spécifiques et qui demandent des preuves de l'impact des actions entreprises avec les ressources allouées ;
- les hauts décideurs de politiques publiques qui, d'un côté sont responsables de l'évolution de la politique au niveau général ou par secteur et d'un autre côté qui ont le pouvoir d'autoriser et de demander une évaluation ;
- les évaluateurs en charge des analyses de performance et qui ont leurs propres intérêts et motivations ;
- les praticiens, les « opérateurs », des programmes qui instaurent les programmes d'action dans leur champ ou qui délivrent les services ;
- le public, les bénéficiaires, directs ou indirects qui demandent des comptes sur l'utilisation effective des dépenses publiques.

Nous ajouterons ici un dernier type d'acteur qui correspond aux « constructeurs d'indicateurs », « les auteurs », qui sont bien souvent issus de centres de recherches ou d'universités. Ils peuvent travailler au sein des institutions donatrices, ils sont à la frontière de l'ensemble de ces acteurs. Ils peuvent être considérés comme un *think tank*, un animateur de valeur, et en cela ils peuvent être engagés de façon pérenne dans un centre de recherche indépendant, un service dans une institution spécialisée, ou être créés pour une période particulière, comme cela a été le cas de la commission Stiglitz.

Jacob présente les acteurs de l'évaluation sur la base d'un triangle classique reliant, les évaluateurs, les commanditaires et les évalués bien qu'il constate l'absence d'une répartition claire et évidente des rôles entre les catégories. Il insiste pour sa part sur l'implication politique en amont du processus d'évaluation qui reste « une condition nécessaire mais non suffisante » à une utilisation des résultats et des recommandations⁸⁹⁹. Nous ajouterons ici que le système des acteurs de l'évaluation n'est pas complet sans le chercheur, l'universitaire quelle que soit sa discipline, dont l'importance n'est pas négligeable au regard de la construction du système de valeur et des pratiques d'évaluation : les évaluateurs et/ou consultants rencontrés sont liés aux professions universitaires, à la recherche ou à l'enseignement. Qu'ils pratiquent en structure associative, en institut de recherche, ou en structure privée, les évaluateurs combinent les fonctions d'évaluateurs de politique publique

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p 852.

⁸⁹⁸ *SZEKELY, M., Applying evaluation to Development Policy, présentation à la conférence sur Le Malaise dans l'évaluation, quelles expériences tirer de l'expérience du développement ?, AFD-EUDN Ministères de l'Economie des finances et de l'Industrie Paris, 2012.*

⁸⁹⁹ *JACOB, S., évaluation, op. cit., p.205.*

et/ou de programme et de chercheur/enseignant. Les disciplines sont diverses : sociologie, économie, science de l'éducation, politique, anthropologie, etc. Si l'évaluation n'est pas encore constituée en discipline scientifique, il n'en reste pas moins que le lien entre science et évaluation est certain. Les chercheurs et universitaires ont encore dans cette pratique particulière de coopération une forte responsabilité, tant au niveau de la construction de valeurs que de leur légitimation. Cela s'inscrit comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents dans la continuité de l'histoire du développement et des relations entre les États.

Les évaluations font partie intégrante d'un certain système de valeur et de logique propre au système dans lequel l'évaluateur, en tant qu'acteur, tend à faire évoluer, en légitimant ou en déconstruisant les programmes d'action de développement ; il est donc très pertinent de savoir quelles sont les valeurs, les logiques et les raisons, de ces programmes. Car derrière ces systèmes de pensées et d'actions, les mêmes questions se posent : comment réduit-on la pauvreté, les disparités entre les hommes et entre les États et, surtout, comment réduire les conflits qui en découlent ? À travers l'analyse des systèmes de valeurs et d'actions dans les évaluations des politiques publiques en matière d'aide au développement, nous décrivons un système de valeurs qui caractérise les relations internationales actuelles. On peut se demander s'il existe un système ou des systèmes de valeurs. Nous sommes tentés dès à présent de dire que, si rien ne présume de l'homogénéité des valeurs dans l'évaluation, il existe bien des traits communs aux systèmes de valeurs. Les professionnels de l'évaluation constitués en « communauté épistémique nationale » selon Jacob, sont un indicateur phare de l'institutionnalisation de l'évaluation. Ils se regroupent en réseau et les élites politico-administratives entretiennent, via de nouvelles technologies d'information et de communication, des liens beaucoup plus étroits. Au niveau national, cette communauté s'apparente aux clubs, réseaux, sociétés nationales d'évaluation et aux revues scientifiques qui sont les moyens de diffusion d'expériences nationales ou internationales. Il y a également, ce que Callon⁹⁰⁰ nomme des « forums hybrides » qui semblent « bien être la voie à suivre pour traiter ces questions à haut degré d'incertitude, en faisant le lien avec la société civile et en organisant des confrontations informées »⁹⁰¹. Pour s'assurer des débats et des moments de discussion au sein de l'évaluation et donc institutionnaliser l'évaluation, selon les critères de Jacob⁹⁰², des moments de rencontre sont nécessaires entre acteurs. Parmi eux, les forums qui sont des lieux de discussions plus que de négociations : ils permettent d'ouvrir les débats sur le sens des politiques publiques, « tandis que les arènes constituent des espaces de négociation des compromis institutionnalisés »⁹⁰³.

⁹⁰⁰ CALLON, M., LASCOURMES, P., BARTHE, Y., *Agir dans un monde incertain, Essai sur le Démocratie technique*, Paris, seuil, 2001.

⁹⁰¹ GADREY, J., *op. cit.*, p.70.

⁹⁰² JACOB, S., VARONE, F., *Institutionnalisation de l'évaluation et Nouvelle Gestion publique : un état des lieux comparatif*, in *Revue internationale de politique comparée*, (2004), vol. 11, n° 2, p. 271-292.

⁹⁰³ JOBERT, B., *Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles: esquisse d'un parcours de recherche*, in FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 19-23.

Sur l'ensemble des forums, des réunions formelles et informelles que nous avons eues au sein des ministères français, il n'y est pratiquement jamais fait mention des points de vue africains sur le développement, les objectifs qu'ils veulent atteindre ou leur vision sur les moyens qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Il s'agit toujours du point de vue international ou « universel » où la prise en compte des singularités des pays, des situations ou même des opinions des acteurs africains reste limitée. Il est possible que cela soit dû en partie, et nous en faisons l'hypothèse, au peu d'échanges formels qu'il y a entre les partenaires lors des réunions ou des moments de discussions que sont les forums internationaux. En France, il y a un manque de représentativité claire d'acteurs/agents africains au sein des réunions portant sur les évaluations d'aide au développement, sur les problématiques d'équité⁹⁰⁴, ou sur l'efficacité des aides au développement : les principaux participants (la grande majorité) sont des représentants de la Banque mondiale et/ou du FMI, des consultants, des chercheurs français, des ONG françaises, des intellectuels, des économistes européens, voire canadiens ou américains. Par exemple, au niveau de la recherche en évaluation des politiques publiques, à l'université d'été internationale de la recherche en évaluation des politiques publiques, organisée par le réseau de recherche en évaluation la Société française de l'évaluation et Science Politique de Lille, sur 83 participants⁹⁰⁵, 55 étaient français, 18 européens, 6 canadiens, 2 américains, et 2 seulement représentaient des États africains (1 Égyptien et 1 Marocain). Pour une réunion régionale des groupes de réflexion sur les évaluations organisées par la Société française d'évaluation, le F3E et Resacoop, sur *Préparer l'évaluation d'une action de coopération décentralisée : comment s'y prendre*, sur 59 participants une seule personne était africaine, et elle ne participait pas à l'animation des débats en tant que locuteur. Quel que soit le niveau de réunion (international, national ou local), la participation des représentants africains reste très faible. En revanche les cours relatifs à l'enseignement des démarches évaluatives sont incitatifs pour les Africains et leur fréquentation est notable⁹⁰⁶. Cet état de fait est relaté significativement par Kouakou, ingénieur du Génie rural, sous-directeur de l'évaluation et de la pérennisation des acquis à la direction de l'évaluation et des projets (DEP) du ministère de l'agriculture de Côte-d'Ivoire, et qui a participé à la dernière conférence de la société européenne d'évaluation et qui a exprimé sa joie de participer à ce « cercle fermé d'expert »⁹⁰⁷.

Il nous semble également pertinent d'analyser la coopération décentralisée qui est un bon exemple de participation des acteurs dans la définition des aides au développement et des rapports qu'entretiennent les acteurs africains et occidentaux. La coopération décentralisée nous permet de mettre en avant, à travers ses pratiques, la volonté de capitalisation des savoirs et des expériences. L'apprentissage à travers les pratiques nécessite une prise en compte réelle des processus évaluatifs de l'ensemble des acteurs, associations, collectivités territoriales car

⁹⁰⁴ HCCI, *Ministères des Affaires étrangères, ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, Forum international Equité et développement. Des pratiques de mise en œuvre de l'équité*, Paris, 6-7 novembre 2007

⁹⁰⁵ D'après les listes officielles des participants.

⁹⁰⁶ Cf enseignement du CIEDEL, université catholique de Lyon où le nombre d'étudiants et de professionnels africains est élevé formant ainsi un vivier de professionnel de l'évaluation en Afrique

⁹⁰⁷ KOUASSI, E., *Société européenne d'évaluation (Ees): Un Ivoirien honore l'Afrique et la Côte d'Ivoire*, publié le 22 octobre 2012 <http://news.abidjan.net/h/443406.html>

même si l'aide française à la coopération décentralisée et aux organisations de la société civile (OSI, ONG) reste très marginale (moins de 1 % de l'APD) et diminue progressivement (0,74 % en 2001, 0,72 % en 2002, et 0,57 % en 2003) et que la France « se classe tout à fait en queue de peloton pour le soutien directement apporté aux ONG comme pour la part de l'aide transitant par elles », il n'en reste pas moins « que les ONG sont très actives en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire et qu'elles ont un rayonnement considérable »⁹⁰⁸.

La coopération décentralisée, régie par la loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale, est un donc un « modèle original de coopération permettant des partenariats entre les collectivités françaises (régions, départements, communes...) et des institutions locales à l'étranger (associations locales, groupements de femmes, coopératives...). Pour préciser le volume d'aide en 1999, les dépenses d'action extérieure des collectivités locales dans les pays en développement représentaient quelques 115 millions d'euros, dont 36 % alloués par les régions, 11 % par les départements et 53 % par les communes. L'aide de l'État à la coopération décentralisée a baissé de 7 % ces deux dernières années⁹⁰⁹. Principalement axée sur des projets de petite taille la coopération décentralisée, « ciblée, facile à évaluer, proche des populations du Sud comme du Nord, est de plus en plus intense car son efficacité et son effet d'entraînement ne sont plus à démontrer. [...] Sur place il n'est pas rare que les bailleurs de fonds multilatéraux aident ces projets qui répondent aux besoins de populations souvent éloignées des grands centres urbains. La coopération décentralisée est efficace, transparente, facilement contrôlable et évaluable. Il n'y a pas ou peu de fonds mal utilisés »⁹¹⁰ Pour autant, Thiam, Directeur de l'assistance technique au sein du ministère de la Coopération internationale et de la coopération décentralisée au Sénégal⁹¹¹ a affirmé que bien souvent les actions menées par les associations ou les ONG en partenariat avec les collectivités territoriales, contredisent souvent les actions publiques menées par le gouvernement. Elles sont à la fois contreproductives, et dérangent les actions de politiques publiques. Thiam insiste donc sur la nécessité des associations et des étrangers français à présenter leurs travaux et leurs objectifs aux ministères concernés ou aux collectivités locales. La coopération décentralisée à la française doit réinscrire l'ensemble de ses actions avec des évaluateurs locaux compétents qui s'inscrivent eux-mêmes dans un lien institutionnel fort (professeurs d'universités, chercheurs ou consultants indépendants). Il est apparu, à travers les

⁹⁰⁸ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p. 64 : « de l'avis des ONG françaises, la part de l'APD qui transite par elles est ridicule. Elle se monte en 2000 à 0,65 % du total. Ce montant est en pourcentage 15 fois moindre que celui pratiqué aux Pays-Bas. La faiblesse du soutien de l'Etat à ces acteurs privés risque de les marginaliser. Elles doivent faire appel aux financements multilatéraux ou à d'autres Etats, mais elles n'atteignent souvent pas la taille minimum leur permettant de faire appel à ces financements ». Cf. *La campagne Votons pour un monde plus juste ! rassemblant 45 ONG françaises pour une réforme de l'APD. Elle a été lancée en 2001 par le Collectif Coordination Sud et par le CCFD à l'origine de la campagne Mets la pression ! pour une augmentation de l'APD.*

⁹⁰⁹ Ibid., p.66.

⁹¹⁰ Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de la loi de finance 2003 « Coopération et Développement », J. Godfrain, enregistré à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2002.

⁹¹¹ THIAM, P. B., Directeur de l'assistance technique, ministère de la coopération internationale et de la coopération décentralisée au Sénégal, propos recueillis lors du colloque international organisé par le HCCI et le FCI portant sur *Les nouveaux métiers de la coopération : de l'assistance technique à l'expertise*, 4 et 5 juillet 2007, Paris.

propos de certains représentants d'ONG présents lors de ces réunions, que les premières difficultés pour mener à bien des évaluations sur leurs projets venaient principalement de la difficulté à trouver des personnes « alphabètes, qui parlaient le français et ayant les compétences requises »⁹¹². Ceci semble être en adéquation avec ce qui est mentionné plus haut à savoir l'éloignement de certaines ONG françaises avec la réalité des compétences effectives et présentes sur le terrain. La deuxième difficulté vient également du coût pour financer les évaluations qui nécessitent de consacrer une part importante du budget à cette étape (emploi des consultants, enquêtes, analyses de données et communications des résultats) et qui sont, somme toute, non négligeables rapportées au coût du projet et des financements attribués. Nous pouvons faire ici une distanciation entre les ONG composées essentiellement de bénévoles et les ONG « professionnelles avec un niveau d'exigence assez important »⁹¹³. En effet les professionnels de la coopération connaissent largement les processus évaluatifs dans la mise en place des projets : Delaye consultante et enseignante au CIEDEL - Lyon, faisait évaluer ses projets tous les 3 ans depuis 1984 et l'enjeu n'était pas vraiment « la correcte utilisation de l'argent publique mais plus d'avoir un regard extérieur critique pour nous aider à trouver des solutions pour faire mieux » Dans ce cadre, elle insiste bien plus sur la fonction de l'évaluation non pas économique mais comme élément de connaissance et d'action : « quand on parle d'évaluation, on parle de rendre compte, toujours dans cette optique économique. Moi je pense que la dimension de se rendre compte de ce qu'on a bien fait, mal fait, c'est le plus important »⁹¹⁴.

« Contrairement à la coopération bilatérale plus sujette à l'héritage post-colonial et aux dérives des réseaux parallèles « françafricains », l'aide multilatérale est gérée par des organismes internationaux ou intergouvernementaux en principe plus neutres vis-à-vis des États récipiendaires »⁹¹⁵. Au sujet de cette neutralité. Raschky et Schwindt⁹¹⁶ ont montré en utilisant des données du Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies sur 7 ans, que l'aide multilatérale a tendance à être privilégiée dans les pays plus isolés et peu respectueux de l'état de droit ; l'aide bilatérale étant davantage allouée aux partenaires commerciaux (intérêts stratégiques et d'approvisionnement en ressources naturelles). Il ajoute que « lorsqu'un fléau touche non pas un pays mais une région ou toute une partie d'un continent [...] il est plus logique d'intervenir sur une échelle plus large au travers d'agences internationales comme l'OMS ou la FAO, qui peuvent de surcroît capitaliser l'expérience des différents partenaires sur un programme ou une zone donnée »⁹¹⁷. L'Union européenne reçoit la plus importante contribution de l'aide multilatérale française avec, en 2002, un budget de presque 1,3 milliards d'euros, soit deux fois plus qu'en 1996. Elle représente près de deux tiers de l'aide multilatérale et profite au Fonds européen de développement qui destine cette

⁹¹² Propos recueillis lors de la réunion organisée par la SFE, Resacoop : Préparer l'évaluation d'une action de coopération décentralisée : comment s'y prendre.

⁹¹³ Entretien N°2

⁹¹⁴ Entretien n°2

⁹¹⁵ OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, op. cit., p.54.

⁹¹⁶ RASCKY, P.A., SCHWINDT, M., *On the Channel and Type of Aid: the case of international disaster assistance*, Monash University, Melbourne, 2011.

⁹¹⁷ OLIVIER, G., op. cit., p.54.

aide aux 77 pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), ainsi que pour des projets de développement hors ACP (pays d'Europe de l'Est, région euro-méditerranéenne, Amérique latine...). La France reste le premier contributeur du FED avec 500 millions d'euros en 2002, ce qui correspond au quart de ses ressources. La FED, selon Olivier, reste un modèle original de coopération, notamment en termes de consultation des parties concernées (dans le cadre de l'Assemblée paritaire), de participation des acteurs non étatiques et de dialogue politique permanent, renforcé lors de l'accord de Cotonou signé en juin 2000⁹¹⁸. L'aide multilatérale représente plus d'un tiers de l'aide française en 2002 et est en constante augmentation depuis ces six dernières années. La contribution française se développe principalement via le Fonds européen de développement (FED)⁹¹⁹.

⁹¹⁸ *Ibid.*

⁹¹⁹ *Ibid.*, p.50.

Conclusion du CHAPITRE II

Nous avons clairement défini notre approche comme favorisant les théories structuro-constructivistes par rapport aux positivistes. Selon Vedung⁹²⁰, pour les positivistes, la réalité existe au-delà des perceptions et peut donc être mesurée. Il est donc possible selon eux de réagir avec une totale rationalité en appliquant et en s'appuyant sur des méthodes dites « objectives » car utilisant les chiffres, la quantification. Leurs études sont menées d'un point de vue extérieur. Leurs méthodes d'évaluation sont basées sur une définition « des objectifs clairement orientés », ou des expérimentations sont possibles. Les évaluations sont donc faites par des « indépendants » qui proposent des « recommandations ». Pour les constructivistes la réalité est un construit du social ; il y a donc une approche ontologique du réel ; les rationalités sont multiples et limitées. Les méthodes de travail peuvent être multiples et se basent sur des objets quantitatifs et qualitatifs. Le contenu est tout aussi important ce qui nécessite une approche réflexive. Au niveau des évaluations, les objectifs sont libres et à construire, les méthodes sont multiples et ce sont des évaluations basées sur les acteurs. L'issue n'est pas de « recommander » mais de « négocier ». De cette manière il est tout à fait possible de comprendre l'évolution des acteurs selon les enjeux, d'accepter les clivages et de mieux appréhender « les conflits »⁹²¹. Il y a donc une pluralité de pratiques qui seront sous-tendues par une rationalité limitée et dépendante des contraintes et du contexte international⁹²². Dans la production du sens et dans la formation des politiques, il faut tenir compte de la volonté de certains acteurs de valoriser les expériences et de prendre en compte, dans la conduite des programmes, de nouvelles informations. C'est donc en termes de capitalisation des expériences et des pratiques que les modifications des pratiques se réalisent. De manière plus précise, Kebler va ajouter que l'apprentissage dans le système de croyance est plus probable que les apprentissages entre systèmes de croyances et qu'il se fait plus sur les aspects secondaires du système de croyance que sur le noyau central.⁹²³

Les indicateurs sont finalement considérés comme des « instruments de gestion », des instruments de « mesure de progrès », des instruments de « coordination des aides étrangères », des instruments de « mesure de performance des nations » et enfin des instruments « de gouvernement » et des « instruments normatifs ». Définis comme tels ils vont « déterminer la manière dont les acteurs vont se comporter, ils créent des incertitudes sur les effets de rapports de forces, ils vont conduire à privilégier certains acteurs et intérêts et à en écarter d'autres [...] ils véhiculent une certaine représentation des problèmes [...]

⁹²⁰ Cette typologie qui va suivre a été décrite par Evert Vedung lors de l'Université d'été internationale de la recherche en évaluation des politiques publiques du 30 août au 3 septembre 2010 à Lille.

⁹²¹ BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presse de Sciences Po, 2004, 518 p., p.28.

⁹²² Cf. CROZIER, M., FRIEDBERG, E., *L'Acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977. Cf. aussi H. Heclou qui s'est consacré aux politiques sociales en Grande Bretagne et en Suède, et qui démontre que « la politique publique ne peut être réduite à de simple pouvoir, mais qu'il est nécessaire d'introduire la dimension de l'incertitude », in BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., *op. cit.*, p.60.

⁹²³ BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., *op. cit.*, p.71. Cf. aussi KUBLER, D., *De MAILLARD, J., Analyser les politiques publiques*, Grenoble, PUG, 2009.

nourrissant une certaine dynamique d'institutionnalisation. Les instruments déterminent en partie quelles ressources doivent être utilisées et par qui. Comme toute institution, les instruments permettent de stabiliser les formes d'actions collectives, de rendre plus prévisible, et sans doute plus visible le comportement des acteurs ».⁹²⁴

Nous pouvons formaliser nos conclusions à travers deux schémas explicatifs des enjeux que les acteurs africains et européens ont pour améliorer leur relation ainsi que les politiques publiques menées à travers les pratiques évaluatives. La théorie de l'« imitation » de Tarde nous permet d'allier à la fois « invention » et « imitation », partie intégrante d'« un processus de différenciation ». « L'homme n'échappe, et toujours incomplètement, au joug de la coutume que pour y retomber, c'est-à-dire fixer et consolider, en y retombant, les conquêtes dues à son émancipation temporaire »⁹²⁵. Il ajoute également que « les révolutions les plus profondes aspirent à se traditionnaliser pour ainsi dire ; et réciproquement, à la source des traditions les plus routinières, nous trouvons un état révolutionnaire d'où elles procèdent »⁹²⁶. Le maximum d'imitations permet à la fois le maximum de différences car « le but de toutes transformations historiques semble être de déboucher en une coutume puissante, immense et finale, où l'imitation, aussi forte que libre, joindra enfin à toute l'étendue la profondeur possible »⁹²⁷. En résumé, selon Antoine, plus les inventions se répondent, plus leur imitation différencie et complexifie le tissu social⁹²⁸. La fécondité dans l'« interférence des répétitions (son nom est invention) constitue le « progrès »⁹²⁹. Mais cette « imitation » ou même « cette liberté » de créer doit venir pour le coup d'une prise de tous les enjeux qu'il y a à la « production d'indicateurs » et à l'intégration des acteurs, à la fois au sein du processus de production mais également à l'intégration au sein de la « culture internationale » des valeurs et des normes d'évaluation africaines.

L'« évaluation » comme champ social est un lieu de négociation et, comme tel, il nous semble qu'il peut être un lieu où les processus d'inégalité peuvent être discutés et appréhendés, tout en affirmant comme Paugam que la « négociation entre inégaux présuppose qu'ils se voient comme égaux au regard du droit et de la morale »⁹³⁰ et ajoutons-les comme selon Descartes, de « la Raison ». Si les indicateurs comme nous l'avons vu sont les nouveaux « instruments de gouvernements »⁹³¹ ou, comme Pareideise le montre, une « nouvelle technologie de gouvernement »⁹³², alors les instruments africains sont à développer et sont à

⁹²⁴ BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., *Dictionnaire des politiques publiques*, op. cit., p.274 et voir également LASCOUMES, P., LE GALES, P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

⁹²⁵ TARDE, G., op. cit., p.305.

⁹²⁶ Ibid. p.351.

⁹²⁷ Ibid. p.351

⁹²⁸ ANTOINE, J-P., in TARDE, G., op. cit., p.36.

⁹²⁹ Ibid. p.37.

⁹³⁰ PAUGAM, S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, 2007, p.48.

⁹³¹ LASCOUMES, P., *Le Galès*, (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, pp.11-44.

⁹³² PAREIDEISE, C., *Le Sens de la mesure, La gestion par les indicateurs est-elle gage d'efficacité ?*, 9^e conférence de l'EAF/EUDN, Paris, 26 mars 2012.

prendre en compte dans les relations de coopération en matière d'aide et donc dans les évaluations de programmes d'aide. De même l'importance donnée à l'institutionnalisation de l'évaluation tend « à éviter que des évaluations ne soient conduites que sporadiquement, empêchant l'amorce de réels processus d'apprentissage au sein des ministères et la mise en œuvre efficiente des activités d'évaluation. De la sorte, l'institutionnalisation de l'évaluation lui confère un statut de processus social, mobilisant différents partenaires »⁹³³. De même d'un point de vue épistémologique, même si au niveau du développement de l'évaluation des relations étroites sont avérées entre les différentes institutions européennes, Jacob montre qu'il est nécessaire d'aller au-delà de la vision « naïve et étroite »⁹³⁴ de « l'import-export institutionnel »⁹³⁵. Il serait donc censé d'en prémunir également les analyses sur le développement de l'évaluation au sein des États africains, même si des liens étroits sont fixés entre Européens, Canadiens, et Africains. Il est donc plus que nécessaire de dégager les leviers de création de pratiques des organisations et des évaluateurs africains. Nous allons voir dans cette dernière partie que les pratiques d'évaluation au Sénégal et en Afrique de l'Ouest sont nombreuses. Nous pouvons d'ores et déjà prendre la mesure de cette prise en compte des normes africaines d'évaluation dans le processus de mise en place des programmes d'aide au développement.

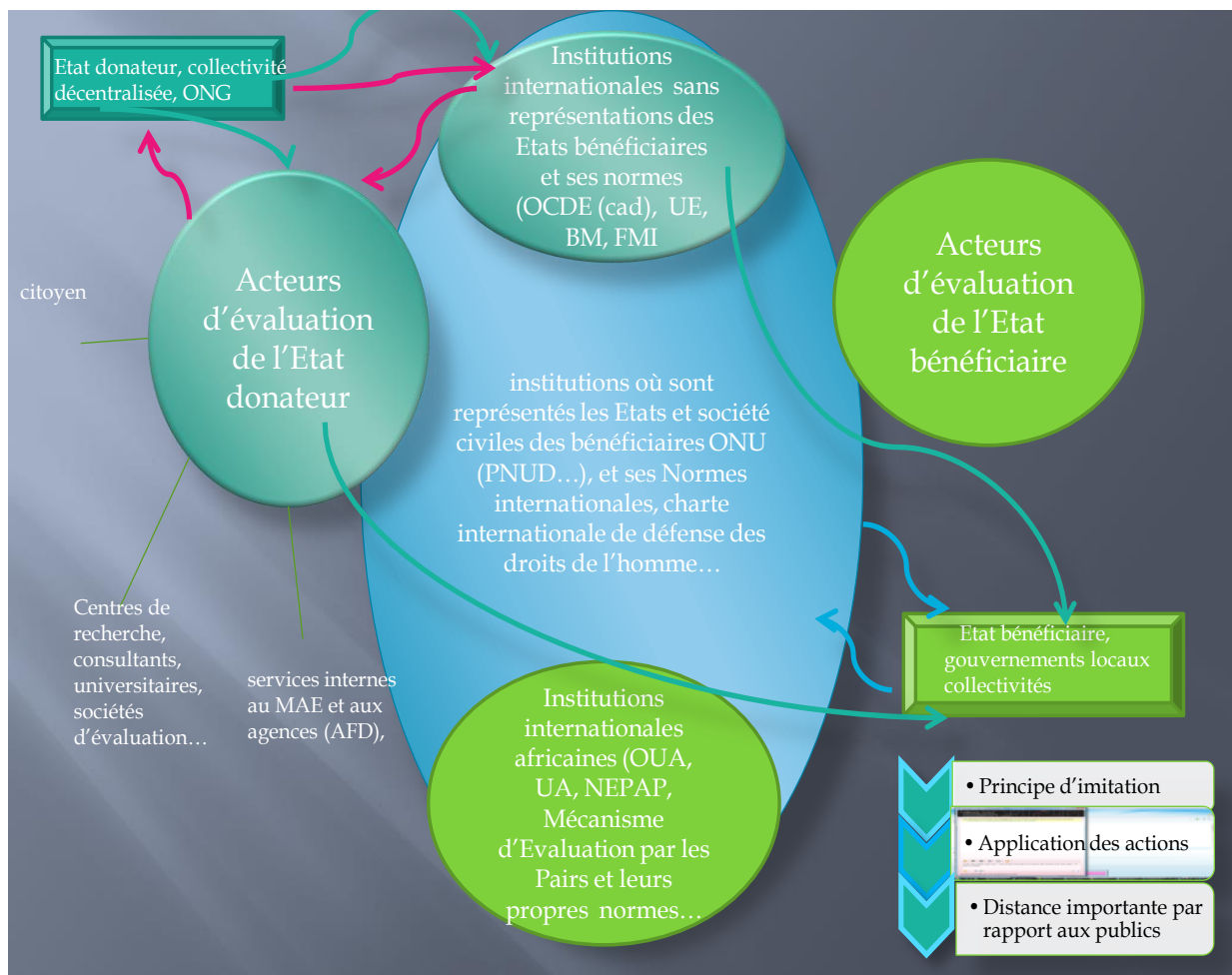
⁹³³ JACOB, S., VARONE, F., « Institutionnalisation de l'évaluation et nouvelle gestion publique : un état des lieux comparatif », in *Revue internationale de politique comparée*, op. cit., pp. 271-292.

⁹³⁴ JACOB, S., *la volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques*, (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas), op. cit., p.836.

⁹³⁵ DOLOWITZ, D., GREENWOOD, C., MARSCH, D., "Policy Transfer : Something Old, Something New, Something Borrowed, But Why Red, White and Blue ?", *Parliamentary Affairs*, 52 (4), 1999, p. 719-730.

Un développement « universel » et des méthodes d'évaluation du développement coût-résultat

Du Développement aux développements : des pratiques d'évaluation multipliées et diversifiées, une dynamique dans la capitalisation des expériences, une meilleure prise en compte du public.



Partie 3. La promotion des normes africaines d'évaluation des politiques publiques ; analyse et résultats d'une enquête de terrain

*Dans les ténèbres qui m'enserrent,
Noires comme un puits où l'on se noie,
Je rends grâce aux dieux quels qu'ils soient,
Pour mon âme invincible et fière,*

*Dans de cruelles circonstances,
Je n'ai ni gémi ni pleuré,
Meurtri par cette existence,
Je suis debout bien que blessé,*

*En ce lieu de colère et de pleurs,
Se profile l'ombre de la mort,
Et je ne sais ce que me réserve le sort,
Mais je suis et je resterai sans peur,*

*Aussi étroit soit le chemin,
Nombreux les châtiments infâmes,
Je suis le maître de mon destin,
Je suis le capitaine de mon âme⁹³⁶.*

Notre thèse est de considérer que l'évaluation n'est pas neutre idéologiquement, que dans les rapports entre pays, l'évaluation est un outil de transfert non seulement de valeurs, mais d'idéologie et de vision de l'État. Dans les tentatives africaines d'instauration de systèmes d'évaluation, nous pensons qu'il s'agit d'une forme de lutte contre les transferts d'outils et une forme d'appropriation du développement sur des critères propres et alternatifs. À travers notre enquête de terrain, malgré la bonne volonté, les systèmes d'évaluations alternatives peinent à se substituer aux systèmes des États donateurs et des grandes institutions. Il existe un courant doctrinaire et une recherche locale sur l'évaluation. C'est l'objet de cette partie.

L'idéologie selon Baechler est une philosophie sociale considérée comme l'ensemble des valeurs qui modèlent la vie sociale des groupes⁹³⁷. Pour lui toutes les activités de l'homme naissent des « passions ». C'est une définition des intérêts de l'homme qui permet d'appréhender ses modes d'actions spécifiques. Les intérêts qui poussent l'homme à agir sont de deux ordres pour Baechler soit matériels soit d'ordre humain et social. Habermas en rajoute une troisième qui est celui de l'épanouissement de l'individu et sa volonté d'affranchissement.⁹³⁸ Fanon, insistera lui-même sur l'importance de la liberté comme motivation : « La densité de l'Histoire ne détermine aucun de mes actes. Je suis mon propre fondement. Et c'est en dépassant la donnée historique, instrumentale, que j'introduis le cycle de ma liberté »⁹³⁹. Pour Dumont les idéologies dans les sociétés modernes se noient dans les sciences sociales d'où elles trouvent leurs substances et leurs légitimités. Alors que dans les sociétés traditionnelles, l'idéologie trouve son autorité dans les mythes et la religion, dans les sociétés modernes, l'idéologie trouve caution et autorité par la science. Pour pallier le biais du positivisme les sciences sociales ne peuvent s'appuyer que sur les théories critiques. La raison étant limitée, les sciences ne peuvent révéler qu'une partie limitée de la réalité. La science ne saurait être critique sans se soumettre à des nouvelles valeurs, « Car, on ne peut valoriser les mœurs d'autrui que si l'on nourrit des doutes sur la valeur des siennes »⁹⁴⁰. Pour Diop, l'étude socio-historique des civilisations africaines permet d'identifier les valeurs qui ont fait leur grandeur et les facteurs ayant engendré leur déclin, d'élaborer les stratégies pour le développement du continent. C'est pourquoi il s'est attaché clairement à démontrer par les sciences humaines et sociales, le rétablissement de la continuité historique de l'Afrique en restituant dans le temps et dans l'espace l'histoire et l'évolution des états africains et des sociétés : le rôle de la sociologie africaine est de faire le bilan du passé pour aider l'Afrique à mieux affronter le présent et l'avenir »⁹⁴¹.

⁹³⁷ BAECHLER, J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Ed. de poche, Idées, Gallimard no 345, 1976.

⁹³⁸ CLAVAL, P., « Idéologie et sciences sociales, quelques point de vue ? », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol.29, n°77, Septembre, 1985, 185-192.

⁹³⁹ FANON, F., *Peau noire, masque bl.*, 1952.

⁹⁴⁰ BAECHLER, J., *op. cit.*, chap.3, p.157

⁹⁴¹ DIOP, C.A., *Antériorité des civilisations nègres : Mythe ou vérité historique ?*, Présence Africaine, 2001.

La pratique évaluative internationale est déjà largement étudiée notamment à travers les travaux de Furubo, Rist et Sandhal qui ont créé *l'Atlas international de l'évaluation*⁹⁴² en étudiant le niveau d'institutionnalisation de l'évaluation au sein des États. Pour Jacob, l'institutionnalisation de l'évaluation correspond dès lors à « une "routinisation" du recours – attendu, si ce n'est obligé – à l'évaluation et peut être mesurée à l'aune de sa pratique effective au sein des instances politico-administratives et, plus largement, des réseaux d'action publique »⁹⁴³. Crozier a montré dans *L'Acteur et le système* qu'à l'intérieur d'une organisation il existait un « équilibre de pouvoir et de contre-pouvoir », que les différents acteurs ont des stratégies propres et qu'ils savent utiliser « les zones d'incertitudes pour se ménager des espaces de liberté et atteindre leurs propres objectifs »⁹⁴⁴. Ici il est donc nécessaire de discuter le concept de réseau au sein des politiques publiques dans le sens où un acteur de l'évaluation appartient à un ensemble de groupes sociaux qui lui sont nécessaires pour valider ses objectifs ainsi que ses pratiques. Ce sont les auteurs comme LeGalès et Thatcher⁹⁴⁵ qui vont définir ce que sont les réseaux d'action publique : « ils sont le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent alors un rôle déterminant dans la mise sur agenda, la décision et la mise en place de l'action publique »⁹⁴⁶.

Si l'on donne de l'importance à ce réseau, c'est parce qu'à la fin des années 70, ce concept a pu rendre compréhensible un ensemble d'éléments relatifs à la société moderne. Kenis et Schneider⁹⁴⁷ y inscrivent les différents changements, qui rendent l'utilisation de ce concept justifiable : émergence d'une société de plus en plus organisée (multiplication et densification des acteurs organisés dans la vie sociale et politique ; sectorisation, c'est-à-dire différenciation fonctionnelle des programmes d'action publique ; multiplication des acteurs intervenant dans les politiques publiques ; augmentation des cibles de l'intervention publique ; décentralisation et défragmentation de l'État ; érosion des frontières entre le public

⁹⁴² FURUBO, J.-E., RIST, R., SANDAHL, R., *International Atlas of Evaluation*, New Brunswick and London, Transaction Publishers, 2002.

⁹⁴³ JACOB, S., VARONE, F., « Institutionnalisation de l'évaluation et Nouvelle Gestion publique : un état des lieux comparatif », in *Revue internationale de politique comparée*, (2004), vol. 11, n° 2, p. 271-292, p.275, http://www.pol.ulaval.ca/Perfeval/upload/2004__ngp_et_evaluation_ripc._18082010_82103.pdf

⁹⁴⁴ CROZIER, M., *L'Acteur et le système*, Seuil, 1977

⁹⁴⁵ LE GALES, P. et THATCHER, M., *Les Réseaux de politique publique, débat autour des policy networks, logiques politiques*, L'harmattan, Paris, 1995, 273 p.

⁹⁴⁶ *Ibid.*, p.14.

⁹⁴⁷ Les deux auteurs définissent la network view of society de la façon suivante : « The core of this perspective is a decentralized concept of social organization and governance : society is no longer exclusively controlled by a central intelligence (e.g. the State) ; rather, controlling devices are dispersed and intelligence is distributed among a multiplicity of actions (or « processing ») units. The coordination of these action units is no longer the result of 'central steering' or interactions of individual actors, who themselves are enabled for parallel action by exchanging information and other relevant resources. This perspective — like the older perspective, too — is shaped by time and by the information age, and thus is more or less influenced by information and communication theory. » KENIS, P., SCHNEIDER, V., *Policy networks and policy analysis: Scrutinizing a new analytical toolbox*, in MARIN, B., MAYNTZ, R. (Eds.), *Policy Networks: Empirical Evidence and Theoretical Considerations*, Campus Verlag, 1991, pp. 25-59, p. 26.

et le privé, transnationalisation des politiques publiques, etc.⁹⁴⁸. Nous avons montré également, à travers les recherches de Jacob notamment, que l'institutionnalisation de l'évaluation dépendait largement du système politique dans lequel il s'insérait et que cette institutionnalisation n'était en rien immuable, qu'elle était soustraite au changement en fonction, des problèmes et des crises politiques, économiques et/ou sociales qui interféraient. Il est nécessaire à ce stade de prendre en compte et d'étudier les pratiques évaluatives en Afrique et la promotion des normes africaines (Partie 3 - Chapitre I). L'état des lieux des pratiques évaluatives en Afrique est aujourd'hui le sujet de nombre de recherches. Des structures comme le MAEP, mécanisme africain d'évaluation par les pairs, est bien significatif de l'institutionnalisation et du développement de l'évaluation en Afrique, tandis que le champ de l'évaluation se structure au niveau national. Pour autant nous verrons qu'il serait intéressant de mettre l'accent sur une forme particulière d'évaluation : celle axée sur les relations. Elle nous permet d'introduire par la théorie de la Gestalt, « de la forme »⁹⁴⁹, la nécessité de construction des indicateurs « d'indépendance » et « de réciprocité » (Partie 3 - Chapitre II).

⁹⁴⁸ LE GALES, P., THATCHER, M., *Les Réseaux de politique publique, débat autour des policy networks, logiques politiques*, op. cit., p.16.

⁹⁴⁹ Gestalt se traduit par la « forme » en Allemand. On peut trouver sa source dans les travaux de Goethe mais également à travers les travaux de Husserl portant sur la phénoménologie.

CHAPITRE I - L'institutionnalisation de l'évaluation en Afrique et les normes africaines d'évaluation en pratique

La déclaration d'Arusha, prononcée le 5 février 1967 par le Président tanzanien Nyerere, est considérée comme l'un des fondements de la stratégie politique panafricaine⁹⁵⁰. Cette déclaration est la volonté « de subordonner le nécessaire développement économique à la sauvegarde de la personnalité africaine ». Selon Beti et Tobner, devant les terribles difficultés des États africains et l'immense objectif de redresser le continent après une histoire destructrice, deux possibilités se faisaient entendre, l'une portait sur une idée « passéiste » de l'identité africaine et l'autre sur une idée beaucoup plus dynamique. Étant entendu que 80 % des Tanzaniens vivent à la campagne, « le cadre d'épanouissement par excellence de la personnalité africaine c'est le village [...]. D'où l'idée de villages *Ujuma*, foyers de développement villageois, associés en coopératives »⁹⁵¹. Pour autant Beti et Tobner analysent l'échec de cette tentative de recourir à des éléments réels par la non prise en compte de l'aspiration également réelle, des Tanzaniens à se diriger vers la vie urbaine. La philosophie de Nyerere se rapprochant de la philosophie de la négritude a ses limites, en ce qu'il a eu une vision « passéiste » et « fixe » de l'histoire⁹⁵². Il s'agit donc d'intégrer les acteurs africains dans la mise en place et la « production » de normes et de codes pour leur appropriation effective dans les politiques et l'action publique et à travers leur dynamique propre⁹⁵³. Le plan d'action de LAGOS (PAL), projet de l'OUA, était censé contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial et visait un développement socio-économique de l'Afrique fondé sur l'autosuffisance, la coopération et l'intégration économiques. Il a suscité de grands espoirs mais coïncidant avec l'expérimentation des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) de la Banque Mondiale et du FMI, il n'a pu donc être mis en œuvre. L'idée d'un véritable développement endogène, auto-entretenu et auto-centré qui ne fait aucune place au gaspillage des ressources humaines, matérielles et financières, à la corruption, à la "mal gouvernance", à tout comportement extraverti reste néanmoins largement d'actualité⁹⁵⁴.

⁹⁵⁰ La déclaration d'Arusha est également comprise comme « le manifeste fondateur du socialisme »

⁹⁵¹ BETI, M., TOBNER, O., dictionnaire de la négritude, op. cit., p. 35.

⁹⁵² Ibid. p. 35.

⁹⁵³ FANON, F. explique comment la culture africaine est devenue un enjeu et à atteint son paroxysme notamment à travers le concept de négritude, pour faire face à la racialisation historique du Noir faite par les « blancs ». Se recentrer sur des éléments culturels du passé pour définir le présent est symptomatique de la destruction psychologique faite par les colons et est une conséquence de la colonisation.

⁹⁵⁴ ZANOÛ, C., Du Plan d'Action de Lagos (PAL) au NEPAD : deux conceptions du développement, deux idéologies, 12 décembre 2008, La Presse du jour, <http://www.lapressedujour.net/?p=1097>

Section 1 - Le développement para-européen et les institutions internationales

§ 1 - L'État africain comme « objet »

Nous retiendrons ici la parole de Césaire, qui rappellera tout au long de son combat politique le processus de « chosification » qui définit la colonisation et tout ce qu'il y a d'anti-civilisation dans l'histoire de l'Occident et de ses rapports au monde. Dès les premières pages du *Discours sur le colonialisme*, Césaire, pose les cartes et voit dans le plus profond de l'Europe sa décadence morale, cette « civilisation moribonde » qui ne peut reconnaître ses problèmes et ses maux⁹⁵⁵. S'il rappelle l'esclavage, la fin de nombreuses civilisations qu'a entraîné le contact avec l'Occident, ces horreurs barbares perpétrées durant des siècles, il rappelle justement que la colonisation « travaille à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral [...] au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées, de tous ces prisonniers ficelés et « interrogés », de tous ces patriotes torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance étalée, il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe, et le progrès lent mais sûr de l'ensauvagement du continent »⁹⁵⁶. C'est en lisant les penseurs africains que l'on découvre véritablement une autre pensée, une autre histoire de la pensée, et qu'il est bon et sain pour la science et pour la raison, dans ces temps, de rappeler ses fondements. Cela ramène également de ce point de vue à un débat sur l'universalisme de la raison qui sera beaucoup plus pertinent en s'attachant à y amener l'ensemble des points de vue.

Joubert rappelait déjà en 1950 le « décalage qui existait, depuis l'adoption des formules de responsabilité civilisatrice, entre la théorie et les faits, la rupture entre ces deux domaines, sinon l'hypocrisie qui justifiait par des principes humanitaires une exploitation pure et simple »⁹⁵⁷. Morin voyait également la vieille Europe, comme le foyer de l'impérialisme et de la domination plutôt que comme celui de la démocratie et de la liberté : « Je distinguais, non la vérité du discours sur l'humanisme, la raison et la démocratie européennes, mais son mensonge : la brutalité effroyable des conquistadores du Mexique et du Pérou, l'Afrique esclavagisée et exploitée, la puissance dévastatrice du Reich Allemand »⁹⁵⁸. C'est ainsi qu'il se définit lui-même comme un « européen anti-européen »⁹⁵⁹. C'est donc une analyse sur soi-même, sur l'Europe et sur cette civilisation « décultivée »⁹⁶⁰,

⁹⁵⁵ CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude, Présence Africaine, 1955-2004*, 92 p.

⁹⁵⁶ *Ibid.*, p 12.

⁹⁵⁷ JOUVERT, L., *Le Fait colonial et ses prolongements, in Le Monde non chrétien, 15, 1950, p.265 cité in BALANDIER, G., Sociologie actuelle de l'Afrique noire, PUF, 1955, 7.*

⁹⁵⁸ MORIN, E., *Penser l'Europe, Paris Gallimard, 1990, 263 p, p.3.*

⁹⁵⁹ *Ibid.* p.20.

⁹⁶⁰ LUSSATO, B., MESSADIE, G., *Bouillon de culture, Paris, Robert Laffont, 1986.*

« ensauvagée »⁹⁶¹, cette Europe « anachronique »⁹⁶², une remise en question profonde qui doit être poussée pour envisager, dans les faits, un quelconque rapport positif entre les pays. Les questions de développement, d'action des pays occidentaux sont par là tout à fait inappropriées et ce serait alors continuer dans cette atmosphère funeste et barbare que de faire perdurer des méthodes de développement sans remise en question profonde. Si l'on suit Césaire, la crise d'identité, la « maladie de l'Occident »⁹⁶³ qui recèle « des laideurs comme le nazisme, le racisme, le relativisme moral, etc. »⁹⁶⁴ est « son incapacité à résoudre ses problèmes majeurs », son « choix de fermer les yeux sur les problèmes les plus cruciaux », et la « ruse avec ses propres principes ». On continue de parler couramment d'un apport, d'une aide au développement de l'Occident alors que Spengler dénonçait déjà en 1918, son déclin⁹⁶⁵. On cite encore Césaire : « J'entends la tempête. On me parle de progrès, de « réalisations », de maladies, guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes. Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, des cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées. On me lance à la tête des faits, des statistiques, des kilométrages de routes, de canaux, de chemins de fer. Moi, je parle de milliers d'hommes sacrifiés au Congo-océan. Je parle de ceux qui, à l'heure où j'écris, sont en train de creuser à la main le port d'Abidjan. Je parle de millions d'hommes arrachés à leurs dieux, à leurs terres, à leurs habitudes, à leur vie, à la danse, à la sagesse. [...] On m'en donne plein la vue de tonnage de coton ou de cacao exporté, d'hectare d'oliviers ou de vignes plantées. Moi, je parle d'économies naturelles, d'économies harmonieuses et viables, d'économies à la mesure de l'homme désorganisées, de cultures vivrières détruites, de sous-alimentation installée, de développement agricole orienté selon le seul bénéfice des métropoles, de rafles de produits, de rafles de matières premières »⁹⁶⁶.

⁹⁶¹ CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude, Présence Africaine, 1955-2004*,

⁹⁶² CHEBRIER, J., in *L'Europe. Reflets littéraires. Textes recueillis et présentés par ASTIER, C., et De GREVE, C., Actes du Congrès de la SFLGC, Nanterre 24-27, 1990, Paris Klincksieck, 1993, cité in NGAL, G., Lire le Discours sur le colonialisme d'Aymé Césaire, Présence Africaine, 1994, 141 p, p.63.*

⁹⁶³ *Pour une discussion sur la psychologie de la colonisation Cf. MANNONI, O., Prospéro et Caliban, la psychologie de la colonisation, Paris, PUF, 1984 ; ABRAHAMS, G., Psychiatrie pluri-dimensionnelle. Une philosophie de la médecine est-elle possible ?, Paris, Payot ; LEVY-BRUHL, la mentalité primitive, 1925 (4^e édition), Paris ; ALCAN, F., Fonction mentales dans les sociétés inférieures, Paris, ALCAN, F., 1910, (publié sous la direction d'DURKHEIM, E.) ; MEMMI, A., Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur, Préface de J-P. Sartre, Paris Corrêa, 1957 ; MEMMI, A., L'Homme dominé (le colonisé, le Juif, le Noir, la femme, le Domestique), Gallimard, 1968. MEMMI, A., La Dépendance, Gallimard, 1979 ; tous cités in NGAL, G., Lire le Discours sur le colonialisme d'CESAIRE, A., Présence Africaine, 1994, 141 p.*

⁹⁶⁴ NGAL, G., Lire le Discours sur le colonialisme d'CESAIRE, A., op. cit., p.65.

⁹⁶⁵ SPENGLER, O., *Le Déclin de l'Occident, 1918.*

⁹⁶⁶ CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude, op. cit., p.24.*

§ 2 - L'État africain comme « acteur » et réalité politique

Toute une littérature contemporaine tente de redonner aux États africains leur part d'action, d'influence, d'indépendance et d'autonomie dans leur politique de changement. « Le temps est passé de ces analyses qui faisaient d'un impérialisme occidental aussi omnipotent qu'abstrait l'unique acteur de la vie économique et politique du continent, et qui ne laissaient aux Africains que le choix entre deux rôles : celui de fantoche plus ou moins complice, celui de victime plus ou moins résignée »⁹⁶⁷. Pour Terray, et il faut bien le rappeler, l'influence provient surtout du fait que l'État est l'unique structure politique qui est privilégiée par les instances internationales. C'est la structure idéologique de la société internationale, qui permet même à certains États d'exister comme le Tchad ou l'Ouganda. Les institutions internationales sont des acteurs incontournables de l'évaluation du développement, en ce qu'elles définissent largement les critères du développement et des processus et qu'elles mettent en œuvre de vastes programmes en ce sens. L'importance de ces institutions serait moindre si les États n'étaient déterminés à rentrer dans ce cadre pour favoriser les échanges⁹⁶⁸. Toute déclaration de l'ONU provient du fait que les États possédant un siège aux Nations Unies, rappellent qu'ils doivent recourir aux institutions internationales pour « favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ». C'est donc en termes de stratégies politiques et institutionnelles que les auteurs s'emploient à expliquer les processus d'appropriation des Africains de leurs destinées. Les études des États africains en tant qu'acteurs, et l'analyse des situations locales, vont être développées pour approuver les influences effectives, réelles ou imaginées, significatives ou non des agents extérieurs dans le processus décisionnel des politiques publiques. Il s'agit de leur laisser la part la plus importante de l'action parce qu'ils sont maîtres de leur propre destin., L'Occident, avec ses nouveaux outils de communication, ses nouveaux outils économiques, la proactivité, le dynamisme, le temps occidental, permettant par exemple des transferts de milliards de dollars de capitaux à la seconde etc....en font une locomotive pertinente, mais qui pourraient selon toute vraisemblance, la faire courir à sa propre perte (destruction des valeurs, destruction environnementale, destruction du tissu social et politique...). Cette course à la performance laisse plus des trois quarts de la planète en dehors des relations humaines, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales. Cette barbarie entraîne des milliers d'individus voulant se concrétiser socialement et économiquement, à tisser des liens avec l'Occident, à la mort

⁹⁶⁷ TERRAY, E., préface de « L'Etat contemporain en Afrique, Ed. L'Harmattan, Logiques sociales, 1987, 417 p. p.10.

⁹⁶⁸ Rappelons ici que la « société internationale » ou la communauté internationale » ne sont pas des concepts qui vont de soi. CF voir les travaux de RAMEL, F. sur les fondateurs de la sociologie et leur vision des relations internationale. Il est donc nécessaire de rappeler le processus de constructions des institutions internationales, de la SND à l'Onu, de la limite de leur influence tant au niveau de la résolution des conflits que de leur impact sur les relations internationales

(au détroit de Gibraltar par exemple), quand ce n'est pas à la mort sociale lorsqu'ils arrivent en Europe, devenant alors exclus des systèmes de protection européens, envoyés en prison pour un défaut de papier. Plus de 30 000 migrants sont enfermés dans les centres de rétention en Europe répartis sur 224 centres en 2008. Ces camps sont de plus en plus nombreux⁹⁶⁹. Cette situation est également révélatrice de *La Double Absence*⁹⁷⁰ décrite par Sayad, dans ses recherches sociologiques entre l'Algérie et la France.

Si nous suivons la définition de la politique de Weber à savoir : « l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État » nous devons nous interroger sur le sens du développement politique donné par les acteurs et la mise en pratique des diverses activités qui sous-tendent le milieu des acteurs du développement. Les acteurs agissent donc dans les domaines particuliers que sont les intérêts de la répartition, de la conservation du pouvoir ou du transfert de pouvoir. L'État n'est plus l'acteur fondamental, bien que l'État se soit imposé presque partout, créant des modèles de développement⁹⁷¹. Agent de transformation sociale, il interdit de considérer la société comme un réseau de rapports sociaux ; c'est pourquoi il pervertit ou interdit le plus souvent la sociologie⁹⁷². « C'est la connaissance du monde de production d'une société par elle-même - de son historicité - orientations culturelles et rapports de classes - qui explique son mode de fonctionnement institutionnel et d'organisation économique et culturelle »⁹⁷³. « Il faut cesser de se représenter la société comme un train dont la locomotive technique ou économique entraîne les wagons [...]. Ces images mécaniques sont périmées »⁹⁷⁴. Pour Jaulin, l'historicité se définit comme « la contrainte à la modification, la nécessité de résoudre tout à la fois dans l'au-delà d'elle-même, une illusion d'éternité à ses problèmes de la vie. »⁹⁷⁵ En effet, sur le plan international, la réalisation du droit au développement au bénéfice de l'homme, de l'individu passe par la possession de ce droit par l'État ou par le peuple. Bedjaoui déclare que la manière la plus sûre pour que le but ultime, qui est le développement de l'individu soit atteint, est que l'État auquel il appartient puisse faire valoir le droit au développement de son peuple. C'est pour la réalisation plus sûre et plus rapide du bonheur de l'individu qu'il faut d'abord envisager celui de la collectivité à laquelle il appartient⁹⁷⁶.

⁹⁶⁹ BROTHERS, C., *Union Européenne, les camps de rétention toujours plus nombreux ? International Herald Tribune*, juin 2008.

⁹⁷⁰ SAYAD, A., BOURDIEU, P. (Préface), *La Double Absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigrés*, 1999, Seuil, 439 p.

⁹⁷¹ Dans la plupart des cas, « une volonté de développement se dresse en rupture avec une domination extérieure ou avec un ordre intérieur », par exemple l'Etat affirme un projet national de développement qu'il appelle souvent socialiste, quand il veut insister sur la rupture avec la domination capitaliste extérieure. »

⁹⁷² TOURAINE, A., *Faut-il remplacer la sociologie par la science politique du changement ?*, op. cit., p.370.

⁹⁷³ Ibid. p.372.

⁹⁷⁴ Ibid.

⁹⁷⁵ JAULIN, R., *La Paix blanche : introduction à l'ethnocide*, op. cit., p.402.

⁹⁷⁶ BEDJAOUI, M., *Le Droit au développement*, in BEDJAOUI, M (dir.), *Droit international, Bilan et Perspective*, Pedone, Paris 1991, p.125.

Nous nous intéressons à un objet particulier de l'évaluation à savoir les politiques publiques d'aide au développement ou programmes d'aide définis de manière extensive par Hurteau et Houle : « un programme constitue ainsi un système ouvert et systématique composé des dimensions qui lui sont propres - intrants, processus et résultats, environnements et rétroactions »⁹⁷⁷. Notre thèse est de réfléchir au rapport qu'entretient l'ensemble des acteurs à travers le processus évaluatif et l'État. En effet alors que Durkheim pensait que l'État remplissait une fonction essentiellement morale dont l'intervention serait basée sur l'usage de prescriptions fondées en rationalité, l'État est avant tout « un organe de réflexion [...] C'est l'intelligence mise en place de l'instinct obscur. De là vient la nature des constitutions qui le forment. Toutes ont pour objet d'arrêter l'action trop prompte, trop erronée, de manière à permettre la délibération [...] L'État est plus que tout autre organe collectif, apte à se rendre compte des nécessités générales de la vie en commun et empêcher qu'elles ne soient subordonnées à des intérêts particuliers »⁹⁷⁸. Pour autant, le processus évaluatif est une production de connaissance sur les actions publiques qui permet à la fois aux citoyens d'en apprécier la valeur, en ce sens l'évaluation remplit une fonction démocratique, et à la fois aux décideurs d'en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts⁹⁷⁹.

Boutros-Ghali, ancien secrétaire général des Nations Unies a considéré que l'instauration de la démocratie demeure désormais un des buts de l'ONU. Dans son *Agenda Pour la Paix*, il écrit que les Nations Unies se doivent d'aider à la mise en place « de nouvelles institutions démocratiques »⁹⁸⁰. Selon lui seuls les États démocratiques sont capables de remplir sans défaillance l'impérieuse mission de protection des Droits de l'Homme. Les institutions internationales ont le devoir d'intervenir pour tenter de pallier les carences d'États non démocratiques. Dans son discours prononcé le jeudi 24 août 1995 à Lisbonne, à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la session de l'Institut de Droit International, Boutros-Ghali, déclarait : « si j'insiste, aussi souvent, sur l'impératif de démocratisation, il ne s'agit pas pour moi d'inciter les États à je ne sais quel mimétisme, ni de les inciter à emprunter des formes politiques venues d'ailleurs, ni *a fortiori* à complaire à certains États occidentaux. La démocratie n'est pas un modèle abstrait à copier sur certains États occidentaux mais elle est un travail que chaque société doit faire, en permanence sur elle-même. C'est pourquoi je mets tant d'énergie à inviter les peuples à aller toujours plus loin dans la démocratisation de leurs sociétés et de leurs institutions. »⁹⁸¹

« L'indétermination des acteurs est la contrepartie de l'ubiquité du pouvoir. Celui-ci est partout et non plus seulement enfermé dans sa sphère propre, celle de la souveraineté et de ses formes juridiques »⁹⁸². Le pouvoir n'est donc plus seulement politique, il est partout où les

⁹⁷⁷ HURTEAU, HOULE, 2005, p.86, cité in TOURMEN, C., *op. cit.*, p.22.

⁹⁷⁸ DURKHEIM, E., *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 1992. p.18.

⁹⁷⁹ *Société Française d'Evaluation, projet associatif, 2009-2014.*

⁹⁸⁰ BOUTROS-GHALI, B., *Agenda pour la paix*. 2^e éd. New York: Nations Unies, 1995, 174 p.

⁹⁸¹ *Ibid.*

⁹⁸² TOURAINE, A., *Faut-il remplacer la sociologie par la science politique du changement ?*, *op. cit.*, p.373. Cf. définition de la société unidimensionnelle de Marcuse, MARCUSE, H., *L'Homme unidimensionnel, essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, 1964.

conduites sociales sont organisées à partir d'un centre de décision (télévision, hôpital, universités...). « Les pratiques sociales manifestent une idéologie du système créée et contrôlée au profit de la classe dirigeante mais aussi la capacité d'action de force d'opposition et encore l'autonomie de l'enjeu culturel de leur lutte et celle des institutions où les forces sociales sont représentées et où se négocient des compromis entre intérêts opposés »⁹⁸³. Touraine refuse de voir dans l'école ou dans l'urbanisation le signe équivoque de la domination d'un appareil idéologique d'État. Il y voit des « ensembles historiques concrets et complexes marqués par une domination de classe mais aussi par une pression populaire, un processus politique, une intervention propre de l'État, l'action de groupes professionnels »⁹⁸⁴. Cela justifie notamment l'étude des acteurs-experts, des professionnels de l'évaluation et du pouvoir qu'ils inscrivent dans le développement et le rôle qu'ils jouent dans la concrétisation de leur propre société.

Pour Touraine, « là où l'ordre s'impose, [...] ce n'est pas comme reproduction et contrôle social mais comme instrument volontaire de la société au profit d'un État de plus en plus actif et despotique »⁹⁸⁵. Pour lui tous ces concepts - Stratégie-États, force de production, ordre - sont des obstacles pour le sociologue, car « ils écartent l'idée d'action sociale et ne veulent voir dans la société qu'un mouvement, ou ce qui s'oppose au mouvement, l'ordre. Ce qui correspond à l'apparente absence de grandes luttes historiques dans ces sociétés industrialisées où le mouvement ouvrier est sur son déclin et où les nouveaux mouvements sociaux sont encore confus, tandis que dans le reste du monde triomphent les politiques de développement et la puissance des États »⁹⁸⁶. Il va plus loin en parlant de la mort de la sociologie et donc de la fin des sociétés. À sa place apparaît une science politique, connaissance des relations de pouvoir, et non plus des relations qui méritaient d'être appelées sociales parce qu'elles se plaçaient dans un champ, c'est-à-dire dans des orientations culturelles partagées par les acteurs, qui luttaient socialement entre eux pour le contrôle de ce champ culturel. Il défend l'idée « non pas de la dissolution des relations sociales dans les relations de pouvoir, mais au contraire de la séparation croissante des deux ordres, celui du système social et celui du changement »⁹⁸⁷. Pour lui cela ne s'applique qu'aux sociétés qui entrent dans le système d'action historique post-industriel. « Dans la plus grande partie du monde, ce sont bien les mécanismes de développement qui commandent la pratique sociale »⁹⁸⁸.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, il y est nécessaire pour que l'évaluation ait un impact sur l'action publique, qu'elle soit avant tout prise en compte par un ensemble d'acteurs et notamment par les autorités publiques. Comme Thoenig le rappelle, le «

⁹⁸³ *Ibid.*, p.374.

⁹⁸⁴ *Ibid.*

⁹⁸⁵ *Ibid.*, p.375.

⁹⁸⁶ *Ibid.*

⁹⁸⁷ *Ibid.*, p.376.

⁹⁸⁸ *Ibid.*

construit politique » est par définition « relationnel »⁹⁸⁹. Un rapport d'évaluation peut rester lettre morte, il peut ne servir qu'à légitimer une politique à travers une action réflexive sans que celle-ci soit véritablement prise en compte. Ce que l'on appelle communément « la culture de l'évaluation » est donc un ensemble de pratiques, de valeurs, de normes communes mais surtout partagées, utilisées et transmises entre acteurs. De ce fait, non seulement il y a création de « lien social » mais il y a aussi appropriation et éventuellement, ce que Simmel appelle « l'« action réciproque » entendue comme un enchaînement d'action liées les unes aux autres. Il y a donc une « réaction » qui dans ce cas assure ce que nous nommerons « l'utilité sociale » d'une évaluation ; la « réaction » comme indicateur de l'utilisation d'une étude évaluative. Cette « réaction » peut se traduire en pensée, en action... elle aura un impact sur le déroulement de la vie sociale, même minime. Il faut rappeler la pensée de Thoenig du fait que la « relation » naît de l'action et des « interdépendances » c'est-à-dire que « ce que fait A aboutisse, de proche en proche, à modifier la situation de B »⁹⁹⁰. Les questions posées aux moments où les « partenariats » sont engagés au cours de l'évaluation, (en amont, en aval ou durant l'évaluation), sont donc importantes, de même que la fréquence des actions. Pour Thoenig, l'avantage comparé des politiques publiques c'est « d'en cerner plus précisément le contexte et les limites, en fonction des substances et des modes de gestion relationnelle qui sont rattachés aux problèmes traités par telle ou telle autorité publique »⁹⁹¹.

⁹⁸⁹ THOENIG, J-C., *Les Politiques publiques*, op. cit., p.XII.

⁹⁹⁰ *Ibid.*

⁹⁹¹ *Ibid.*, p.XIV.

Section 2 - Les normes africaines d'évaluation

§ 1 - L'association africaine d'Évaluation

Il y a 14 ans⁹⁹², AfrEA (Association Africaine d'Évaluation) commençait sa vie comme un groupe informel avec le soutien de l'UNICEF-Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe. Aujourd'hui, six conférences biennales plus tard, ce réseau informel s'est ancré dans le paysage institutionnel de développement sur le continent : une circonscription d'évaluateurs, commissaires et utilisateurs de l'évaluation est instaurée au sein des gouvernements nationaux, de la société civile et du secteur privé⁹⁹³. Depuis 2009, l'AfrEA tente de relever les défis de l'évaluation en Afrique, avec la constitution d'un conseil, la définition de priorités stratégiques et de programmes de travail, des structures opérationnelles, des politiques et processus établis ou relancés et une nouvelle structure d'adhésion. L'AfrEA est maintenant hébergée dans un établissement public, une université, avec un membre du personnel à temps plein (un gestionnaire). Il est évident que l'évolution d'une institution solide et enracinée en Afrique a commencé. La 6^e conférence a été organisée pour sceller cette nouvelle phase de la transformation de l'AfrEA. La structuration a été mise en place à l'aide de la Fondation Rockefeller et de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (DDC) qui, grâce à des subventions de projets, ont fourni le soutien nécessaire durant cette phase critique dans la vie de l'AfrEA⁹⁹⁴. L'AfrEA est une organisation parapluie regroupant les réseaux nationaux et régionaux de suivi et d'évaluation en Afrique. Elle a pour objet la promotion et le renforcement de la pratique de l'évaluation en Afrique. Elle vise par ce moyen, à favoriser la transparence, la responsabilisation et l'efficacité dans la gestion des ressources publiques, afin d'accroître la démocratie et le développement. Trois conférences internationales ont été organisées, au Kenya⁹⁹⁵ et en Afrique du Sud, depuis la création de l'AfrEA. Le Niger a abrité la quatrième conférence en tant que premier pays francophone et hôte du premier réseau de suivi-évaluation en Afrique francophone, le RENSE (Réseau nigérien de suivi évaluation, créé en 1999 en vue de renforcer la culture d'évaluation au Niger)⁹⁹⁶. La société nigérienne d'évaluation est largement structurée par un Français⁹⁹⁷ qui s'occupe de la coordination de la Société nigérienne d'évaluation et qui a été président de l'Association africaine de l'évaluation en 2005. Il a été pour beaucoup dans l'organisation de la IV^e Conférence de l'AfrEA) qui s'est tenue du 15-20 janvier 2007 à Niamey (Niger) sur le thème, *Évaluer le développement, développer l'évaluation : Un maillage porteur d'avenir pour l'Afrique*. La conférence a visé le renforcement des capacités de suivi-évaluation et l'amélioration de la conception des politiques publiques et des programmes de développement en Afrique. La conférence a ainsi contribué à une meilleure prise de conscience de

⁹⁹² L'AFREA a été créée en 1999.

⁹⁹³ Cf. leur site internet <http://afreaconference.org/>

⁹⁹⁴ <http://afreaconference.org/1/The-6th-AfrEA-Conference>

⁹⁹⁵ En septembre 1999 a eu lieu à Nairobi (Kenya), la 1^{ère} conférence de l'Association Africaine d'Évaluation (AfrEA) sur "Le renforcement de capacités d'évaluation en Afrique", avec la participation de plus de 300 personnes provenant de 35 pays.

⁹⁹⁶ <http://www.pnud.ne/rense/Afrea2007.htm>

⁹⁹⁷ J-C Rouge, coordinateur du RENSE et spécialiste en suivi évaluation du PNUD

l'importance de l'évaluation et à l'avènement progressif d'une culture d'évaluation en Afrique en faisant la promotion des normes et standards internationaux et africains d'évaluation⁹⁹⁸.

Cette conférence avait six objectifs :

- favoriser la création de réseaux et associations des évaluateurs professionnels,
- développer une structure durable pour lier les associations nationales à une association africaine,
- réviser les standards d'évaluation des États-Unis pour adoption ou adaptation en Afrique,
- créer une banque de données des évaluateurs en Afrique,- solliciter des contributions pour une bibliographie annotée des évaluations en Afrique,
- publier les documents de la Conférence.

Cette conférence a accéléré la formation de groupes nationaux d'évaluation : le Kenya a formé sa propre association nationale, et huit autres réseaux ont été formés aux Comores, en Érythrée, en Éthiopie, à Madagascar, au Malawi, au Niger, au Nigeria et au Rwanda. Après la conférence, des points focaux pour la constitution de réseaux nationaux ont été identifiés au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, au Burundi, au Cap-Vert, au Ghana, au Malawi, au Nigeria, au Sénégal, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Ouganda.

Lors de la Conférence de 2002 (du 10 au 14 juin 2002 à Nairobi) quatre membres du RENSE⁹⁹⁹ ont présenté leurs travaux dans les groupes de travail *Stratégie de réduction de la Pauvreté, Développement des capacités en évaluation, Éducation et Recherche sur le développement de l'agriculture*. Les communications de Grégoire, Économiste principal du PNUD et Quesnel, Coordonnateur du Réseau francophone d'évaluation, ont mis un accent particulier sur le rôle central des partenaires techniques et financiers dans le renforcement des capacités évaluatives nationales et l'importance des changements induits par la Déclaration de Paris et les accords de Cotonou. Les faiblesses constatées dans la formulation des programmes notamment concernent : 1/l'analyse de la situation et l'évaluation des capacités institutionnelles ; 2/ la mise en œuvre de l'approche programme ; 3/ la coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers surtout dans le domaine du renforcement des capacités ; 4/ les systèmes statistiques nationaux ont été relevés comme étant des obstacles majeurs à la rationalisation des ressources publiques et à la promotion d'une culture évaluative.¹⁰⁰⁰ Mais dans sa communication Papazian¹⁰⁰¹ a fait ressortir les conditions préalables à l'institutionnalisation de l'évaluation ; il s'agit de :

⁹⁹⁸ DREAT, 1^{ère} édition des Journées Sénégalaises de l'Évaluation (JSE), *Culture et pratiques de l'évaluation des politiques publiques : quels enjeux et défis pour le Sénégal ? 28-29 et 30 octobre 2008 Méridien Président*, p14.

⁹⁹⁹ Le réseau nigérien de Suivi et d'évaluation

¹⁰⁰⁰ DREAT, Première édition des Journées Sénégalaises de l'Évaluation (JSE), *Culture et pratiques de l'évaluation des politiques publiques : quels enjeux et défis pour le Sénégal ? 28-29 et 30 octobre 2008 Méridien Président*, p18.

- développer une vision commune de l'évaluation qu'il convient de différencier des autres méthodes de contrôle de gestion ;
- anticiper la démarche évaluative en définissant des clauses d'évaluation et en planifiant les évaluations, compte tenu du processus de prise de décision ;
- réaliser des évaluations de qualité basées sur l'utilisation de compétences avérées en matière d'évaluation, de méthodes rigoureuses et de données fiables ;
- respecter les normes et standards d'évaluation ;

On voit déjà le décalage qu'il y a entre la volonté de 1999 de l'AfrEA de modifier les critères d'évaluation. Aujourd'hui selon Papazian, il s'agit encore une fois de se conformer.

Se fondant sur les « *Leçons apprises de l'expérience française* »¹⁰⁰², De Champris a identifié quelques pistes pour une institutionnalisation réussie de l'évaluation. Il s'agit de : 1/ l'existence d'une demande d'évaluation qui découle de la rencontre entre un besoin endogène et une contrainte exogène ; 2/ un consensus entre les différents acteurs sur les finalités de l'évaluation; 3/ la création d'une communauté de professionnels pour le partage de normes et standards communs ; 4/ le développement d'une compétence évaluative générique ; 5/ la garantie de la neutralité de l'évaluateur, de l'utilité des évaluations et de la qualité du dialogue qui en découle.¹⁰⁰³ On peut voir que s'il n'y a pas conformation *stricto sensu* avec les standards internationaux, il y a une contextualisation des critères aux contextes africains. Selon Sadio, le développement de normes et de standards de l'évaluation contribue à la professionnalisation et à l'amélioration de la qualité de l'évaluation. Les normes et standards étant imprégnés des valeurs, leur application exige une certaine flexibilité. Les normes retenues dans le cadre des Principes Directeurs de l'Évaluation en Afrique (PDEA) sont : l'utilité, la faisabilité, la propriété et l'exactitude des évaluations. Elles constituent un cadre de référence pour la méta-évaluation et la formation en évaluation. Les PDEA auraient été construits à travers les standards américains. Sur les 30 critères des standards américains, 12 ont été modifiés pour refléter les particularités des valeurs culturelles, sociales et politiques du continent qui influent, d'une manière ou d'une autre, sur le travail des évaluateurs et sur la manière dont peuvent être communiqués et utilisés les résultats des évaluations¹⁰⁰⁴. Les PDEA sont donc en réalité les mêmes standards américains et seulement 30 % ont été contextualisés.

¹⁰⁰¹ Représentante de l'institut de hautes études en administration publique, IDHEAP (Suisse).

¹⁰⁰² Groupe de travail de cette journée sénégalaise de l'évaluation. Cf. http://evaluation.francophonie.org/IMG/pdf/Programme_complet_JSE_261008.pdf

¹⁰⁰³ *Ibid.*, p.19.

¹⁰⁰⁴ RENISE, ROUGE, J-C., NDAMOBISSI, R., SANI SANDA, M., *Compte rendu de réunion, session de travail sur les principes directeurs de l'évaluation africaine, organisé à l'UNICEF par le Rense le 20 juillet 2004 à Niamey.* <http://www.pnud.ne/RENISE/CR200804.pdf>

§ 2 - Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

Créé en 2003, le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) est souvent présenté comme le dispositif le plus abouti du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)¹⁰⁰⁵. En juillet 2002, le sommet de Durban de la nouvelle Union Africaine (UA) adopte une *Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises*¹⁰⁰⁶ qui engage les États à respecter les règles de l'état de droit, et à adopter une gestion transparente, responsable et participative des affaires publiques. Elle suggère pour cela de créer un Mécanisme africain d'évaluation par les pairs afin de favoriser l'adhésion et le respect des engagements de chaque pays. Le Mémorandum d'Entente du MAEP est ensuite adopté en mars 2003.

À ce jour 27 États soit 74 % de la population du continent africain ont adhéré au MAEP¹⁰⁰⁷. Le processus a été effectivement lancé dans 14 pays, cinq d'entre eux ont officiellement achevé le processus en soumettant leur rapport et leur plan d'action devant le Forum des chefs d'État et de gouvernement : le Ghana en janvier 2006, le Rwanda et le Kenya en juin 2006 et l'Algérie et l'Afrique du Sud en juillet 2007¹⁰⁰⁸. Historiquement, selon la DGCID (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement), et d'autres organismes internationaux, le mécanisme d'évaluation par les pairs trouve ses origines au sein de l'OCDE en 1960 et s'est développé ensuite dans les organismes internationaux tels que le FMI, l'OMC, l'Union Européenne. Pour autant, le MAEP a la spécificité de s'interroger sur tous les thèmes du développement alors que la revue de l'OCDE n'aborde qu'un thème : celui du développement économique.¹⁰⁰⁹ Chaque pays est évalué par rapport à un corpus de normes préalablement identifiées et acceptées, contenues dans une série de traités régionaux et internationaux. Prenons l'exemple du Ghana : les évaluateurs ont dressé un tableau récapitulatif des normes et des codes de gouvernance et de gestion économique précédemment ratifiés¹⁰¹⁰.

¹⁰⁰⁵ Le NEPAD est une initiative de cinq Etat africain, l'Algérie, le Sénégal, l'Egypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud instituée en juillet 2001, lors du 37^{ème} sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine à Lusaka. Il a pour ambition de donner une feuille de route vers la renaissance de l'Afrique tout en posant la "bonne gouvernance" et la démocratie comme des conditions indispensables à son développement.

¹⁰⁰⁶ Cf. NEPAD, *Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises*, op. cit.,

¹⁰⁰⁷ Afrique de l'Ouest (7) : Ghana, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Bénin, Sierra Leone, Nigeria. Afrique du Nord (2) : Algérie, Egypte. Afrique Centrale (6) : RDC, Cameroun, Gabon, Rwanda, Ouganda, Sao Tome e Principe. Afrique Orientale (6) : Tanzanie, Ile Maurice, Soudan, Kenya, Ethiopie, Djibouti. Afrique Australe (6) : Afrique du Sud, Malawi, Lesotho, Angola, Zambie, Mozambique.

¹⁰⁰⁸ "Progress Report" du secrétariat MAEP à la réunion de Tunis du 12 et 13 mars 2007 organisée par la BafD, Communiqué à l'issue du 7^{ème} sommet du Forum MAEP le 1^{er} juillet 2007, Accra.

¹⁰⁰⁹ DGCID, *Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les pairs : mesure et processus de gouvernance*, revue du jeudi, N° 76, 20 décembre 2007, 8 p. p.2.

¹⁰¹⁰ Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, *Rapport de la Mission d'évaluation au Ghana*, juin 2005, 258 p.

Les objectifs du développement africain mentionnés par le NEPAD ¹⁰¹¹ recentrent l'être africain sur lui-même et affirme ses intérêts propres :

- promouvoir la propriété et le leadership africain,
- promouvoir et protéger les droits de la personne, la bonne gouvernance et la démocratie,
- ancrer le développement de l'Afrique dans les ressources et la créativité des Africains – un développement axé sur les gens,
- canaliser les ressources vers une exploitation de la qualité la meilleure mesurée par l'incidence sur le développement et l'alignement sur les objectifs des clients,
- promouvoir l'égalité entre les sexes,
- accélérer et approfondir l'intégration économique régionale et continentale,
- bâtir une nouvelle relation de partenariat parmi les Africains et entre les Africains et la communauté internationale, en particulier, le monde industrialisé,
- mettre en œuvre des programmes de développement holistiques et intégrés pour l'Afrique.

C'est ainsi qu'en 2003 à Abuja (Nigeria) lors du 6^e sommet du comité, des chefs d'État et de gouvernements en charge de la mise en place du NEPAD ont émis *La déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises*¹⁰¹², Avec les mentions suivantes : « Nous sommes convaincus que les huit codes et normes prioritaires approuvés ci-dessous sont de nature à promouvoir l'efficacité du marché, à combattre les gaspillages, à consolider la démocratie et à encourager les flux financiers privés – qui sont tous des aspects importants des efforts de réduction de la pauvreté et d'amélioration du développement durable. Ces codes et normes ont été élaborés par un certain nombre d'organisations internationales grâce à la consultation, la participation active et l'approbation des pays africains. C'est dire que ces codes et normes ont un caractère véritablement mondial puisqu'ils ont été adoptés par des experts venant d'horizons économiques divers avec des caractéristiques structurelles différentes »¹⁰¹³

¹⁰¹¹ UA/NEPAD, *Le Plan d'action pour l'Afrique, 2010-2015: Promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique Vue d'ensemble stratégique*, 16.10.2009, Union Africaine et NEPAD, p.2.

¹⁰¹² Cf. NEPAD, *Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises*, Conférence des Chefs d'Etat, 387^e session ordinaire de l'organisation de l'unité africaine, 8 juillet 2002, Durban, Afrique du Sud.

¹⁰¹³ Ibid.

Il s'agit notamment :

- du code de bonnes pratiques sur la transparence dans les politiques monétaires et financières,
- du code de bonnes pratiques sur la transparence fiscale,
- des meilleures pratiques dans la transparence budgétaire,
- des directives pour la gestion de la dette publique,
- des principes de la gouvernance des sociétés,
- des normes internationales de l'Audit,
- des principes clés du contrôle efficace des opérations bancaires.

Ils ont également approuvé d'autres codes et normes-clés dans le domaine de la transparence et de la gestion financière, à savoir :

- les principes pour les systèmes de paiement,
- les recommandations sur la lutte contre le blanchiment d'argent,
- les principes clés du contrôle et de la réglementation des titres et des assurances.

Pour autant Bond¹⁰¹⁴, chercheur sud-africain, montre qu'économiquement le NEPAD est une copie conforme du consensus de Washington et en cela ne peut être qu'un échec pour les pays africains. C'est au niveau surtout de la privatisation des infrastructures, et des déconnexions de plus en plus nombreuses avec les services de base, qu'une dérégularisation du commerce et des finances entraînera une désindustrialisation et la fuite des capitaux. Si ces principes sont importants quant aux blanchiments d'argent, aux règles de bonnes gestions de l'argent public sont clairement des intérêts de la population, il nous paraît évident que certains de ces principes et normes ne reflètent qu'une infime partie des pratiques et des intérêts de la population puisqu'une grande majorité, n'a pas accès ni à une banque, ni aux contrats d'assurances¹⁰¹⁵. Les intellectuels, les consultants, doivent faire en sorte de rester connectés avec la population¹⁰¹⁶.

¹⁰¹⁴ Cf. article de *L'Humanité* du 4 juin 2003 et cf. BOND, P., SHARIFE, K., *Africa battles aid and development finance*, in ABBAS, H., NIYIRAGIRA, Y. (dir.), *Aid to Africa: Redeemer or Colonizer ?*, 2009, Oxford : Pambazuka Press.

¹⁰¹⁵ Si l'agence nationale de la statistique et de la démographie mesure une hausse sensible de l'accès aux assurances et aux crédits (surtout les micro-crédits), nous n'avons pas accès aux nombres de personnes les utilisant. Sur les indicateurs sociaux et économiques, se référer à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie qui publie annuellement un rapport sur la situation sociale et économique du Sénégal. http://www.ansd.sn/publications/annuelles/SES_2010.pdf

¹⁰¹⁶ Cf également FANON, F.. *op. cit.*

Section 3 - Les pratiques évaluatives au Sénégal

§ 1 - Création de la société nationale d'évaluation : le Sénéval

En fait il y a un mouvement descendant et non ascendant de l'institutionnalisation de l'évaluation. C'est à partir de l'AfrEA que des associations nationales se créent. « Il y a eu un mouvement de création des associations d'évaluation »¹⁰¹⁷ à partir de l'AfrEA Le SenEval n'est pas l'équivalent de la SFE en France du fait qu'il n'est pas issu de la société de chercheurs ou de professionnels de l'évaluation. Le SenEval a été créé suite aux initiatives du Système des Nations Unies lors d'une journée d'étude organisée par le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA en 2003¹⁰¹⁸. Le Sénéval a réalisé 2 activités : le développement et l'analyse des capacités évaluatives avec l'appui de la francophonie, et l'organisation de la journée sénégalaise d'évaluation. Pour Lomena Gelis¹⁰¹⁹, la société sénégalaise d'évaluation est très informelle¹⁰²⁰, il n'y a pas de salariés et elle fonctionne sous forme de réseau. Ils ont commencé en 2006 avec 5 ou 6 personnes intéressées par les évaluations et ont réussi à dresser une *mailing list* de plus de 250 personnes. Le partage d'informations est par contre très efficace. Ses membres organisent des ateliers de formation, de discussion surtout avec des partenariats canadiens. En 2008, le Seneval organise avec le F3E¹⁰²¹ et la DREAT (Délégation à la Réforme de l'État et de l'Assistance Technique) une journée sur la *culture et pratique évaluative au Sénégal. Quels enjeux pour les politiques publiques ?* Cette étude présente deux constats importants au Sénégal qui nous intéressent ici. En matière de politique publique internationale, l'évaluation est très présente puisque 70 % des évaluations effectuées sont commanditées par les bailleurs de fonds. Par contre moins d'un cinquième des évaluations porte sur les politiques publiques nationales¹⁰²². « Il y a certaines difficultés en matière de politique publique de santé et de population, puisque les évaluations ne sont finalement réalisées que depuis les années 2000. Depuis 1988, le Sénégal a une déclaration de politique de population qui définit les objectifs qui doivent compter en matière de maîtrise de la

¹⁰¹⁷ Entretien N°3

¹⁰¹⁸ Réseau Sénégalais d'Evaluation (SenEval) Projet : Etude de cas (rev2)
http://ioce.net/download/national/Senegal_EtudedecasSenEval_CaseStudy.pdf

¹⁰¹⁹ M. Lomena Gelis, monitoring and evaluation officer à l'UN CDF (fonds d'équipement des Nations unies) et membre du réseau sénégalais de l'évaluation (Sénégal et Espagne) ; Monica Lomena Gelis est en charge de l'évaluation pour l'UNCDF Fond des Nations unies pour le capital développement. Membre très actif du SenEval elle fait partie du secrétariat général et coordonne les activités.

¹⁰²⁰ Entretien N°3 avec Abdou salam Fall, sociologue, université Cheikh Anta Diop. Auteur de *L'Afrique qui se refait, initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire, Pratiques et politiques sociales et économiques*, Presse de l'université du Québec, 2007.

¹⁰²¹ Le F3E est un réseau français dédié à la culture de l'évaluation, de l'impact et de la qualité des actions d'une communauté d'acteurs de développement. Il a été créé en 1994 suite à l'initiative concertée entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et des ONG autour d'un enjeu partagé sur le développement de la culture évaluative « comme une démarche continue d'amélioration de l'action. »

¹⁰²² DREAT, 1^{ère} édition des Journées Sénégalaises de l'Évaluation (JSE), *Culture et pratiques de l'évaluation des politiques publiques : quels enjeux et défis pour le Sénégal ? op. cit., p.4.*

croissance démographique, en matière de réduction du taux de mortalité, en matière de réglementation du flux migratoire. Cette politique a été réactualisée en 2002. C'est véritablement une politique publique en matière de population et de développement mais, nous devons voir si cette déclaration telle qu'elle a été réactualisée, a effectivement atteint les objectifs »¹⁰²³. À douze ans d'intervalle, il n'y a pas encore d'évaluation de faite qui pourrait se justifier peut-être par le fait que « dans l'élaboration de cette déclaration, en 1988, ils n'ont pas fixé le cadre de la production de son évaluation »¹⁰²⁴. En 2000, la direction du développement humain a commandité cette évaluation qui portait sur les questions des causes de l'échec du programme depuis 1990. Dans le domaine de la santé des évaluations systématiques de leurs actions sont faites. Les différents programmes peuvent chacun demander des évaluations mais jamais ensemble. Il y a une autonomisation de ces évaluations, mais dans le mauvais sens. Il faudrait une coordination de ces évaluations. Mais de plus, ce qui est extrêmement important, c'est ce que pense la population. Ces évaluations se déroulent tous les 2 ans. Avec les enquêtes de perception on pourrait avoir une bonne base de travail pour connaître ce que la population pense de la qualité du service public. Mais, ce que l'on remarque alors, est qu'il n'y a que peu d'intérêt manifeste des décideurs, ou alors une attitude critique face aux résultats. La dernière enquête a eu des résultats mais la posture qu'ont prise les autorités n'est pas de prendre les résultats et de se renseigner sur la qualité pour avoir une attitude sur le changement ; elles ont une attitude plutôt de défiance, de justification, et c'est dommage »¹⁰²⁵.

§ 2 - Retour sur les politiques publiques nationales

¹⁰²³ A.S. Fall, Entretien n°3

¹⁰²⁴ Ibid.

¹⁰²⁵ Entretien N ° 3

L'importance également du développement de la statistique est prise en compte. Au Sénégal est créé un Institut de Statistique National en 2004 qui répond à la charte africaine de la statistique¹⁰²⁶. Le Directeur de la prévision et de la statistique du Sénégal à l'atelier PARIS21, commente ainsi l'utilisation des statistiques dans les politiques de lutte contre la pauvreté et de développement¹⁰²⁷ : l'élaboration du DSRP avait mis à nu les faiblesses du Système statistique national (SSN) qui a beaucoup de difficultés à satisfaire les nouveaux besoins en information chiffrée nécessaire :

- d'une part pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et la mesure de l'impact des politiques économiques et sociales et notamment des politiques de lutte contre la pauvreté,
- d'autre part, pour l'approfondissement du débat démocratique. Aussi, faut-il le rappeler, la profonde réforme institutionnelle engagée au Sénégal est initiée pour répondre notamment, à une composante essentielle de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), ce qui a été conforté par le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

Par ailleurs, le gouvernement a décidé de créer un Observatoire des Conditions de Vie des populations de la Pauvreté et du Développement Humain (OCV) qui sera abrité par la DPS (Direction de la Prévision et de la Statistique) et dont les principaux objectifs sont :

- rédiger un plaidoyer auprès de nombreux bailleurs de fonds ;
- de satisfaire la demande d'information ;
- de recueillir et d'analyser des données primaires et secondaires sur la pauvreté, les conditions de vie et le développement humain, de rassembler des informations secondaires sur l'état d'exécution des principales politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie ;
- prévoir *ex ante* et évaluer *ex post* les impacts de certaines politiques et programmes sur les conditions de vie de la population ;
- renforcer les observatoires pertinents et existants par de l'appui méthodologique et de la formation ;

¹⁰²⁶ Charte adoptée à la 12^e session ordinaire de la conférence tenue le 4 février 2009 à Addis -Abeba

¹⁰²⁷ EL DIAME, H. M., Ingénieur statisticien démographe Conseiller technique du DPS, Atelier régionale Paris 21, Bamako, 9 février 2005, ministère de l'économie et des finances, Direction de la prévision et de la Statistique (DPS)

- contribuer à une meilleure diffusion des informations sur les conditions de vie et les politiques qui les affectent auprès des décideurs (gouvernement) et des autres intervenants (société civile, bailleurs) au niveau national et régional.

Au sein de l'État, le regard rétrospectif porté par Demba Lom¹⁰²⁸, directeur de la Direction de la Planification Nationale sur les Pratiques Évaluatives a fait ressortir l'évaluation comme étant une fonction importante pour le système national de planification au Sénégal. Impulsée essentiellement par les bailleurs de fonds, l'évaluation est cependant confinée au niveau des projets et programmes plutôt qu'au niveau des politiques publiques. Les communications faites par Sadio, conseiller en organisation à la DREAT et Dieng, secrétaire exécutif du projet de coordination des réformes budgétaires et financières du MEF, ont permis de mettre en évidence les perspectives de renforcement de l'évaluation des politiques publiques induites par les réformes engagées par le gouvernement au sein de l'administration publique. Selon Sadio, les fonctions d'organisation et d'évaluation sont complémentaires et doivent se renforcer mutuellement, pour ensemble, contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'action publique. Pour illustrer les interactions entre la réforme de l'État, l'amélioration de la gouvernance publique et la promotion de la culture évaluative, Dieng a présenté les réformes initiées dans le secteur des finances publiques suite à l'évaluation des systèmes de gestion des finances publiques (CFAA) et de passation des marchés publics (CPAR) au Sénégal. Ce partage d'expérience a souligné l'évaluation comme une fonction-clef ayant permis de définir, à partir de l'identification des obstacles majeurs à la gestion efficace de l'action publique, des orientations pratiques pour la réforme des finances publiques et d'en assurer le pilotage stratégique. Les réformes ainsi réalisées ont conduit à l'adoption des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) dans treize ministères.

La réflexion menée par Gaye et Diouf¹⁰²⁹, enseignants à l'École Nationale d'Économie Appliquée (ENEA) a été l'occasion d'identifier les services publics locaux à gestion de proximité et le budget des collectivités locales comme étant des domaines potentiels d'application de l'évaluation participative, au niveau des collectivités locales. L'absence d'outils et de méthodes standardisés d'évaluation participative des plans locaux de développement, le temps relativement long qu'exigent les processus participatifs, la faible production de données fiables au niveau local, le décalage entre le niveau de planification des politiques et leurs champs d'exécution locale ainsi que l'imprécision qui caractérise souvent les plans locaux de développement sont autant de facteurs qui entravent l'instauration d'une culture d'évaluation participative au niveau des collectivités locales. L'expérience française présentée par Cuffini a montré que les lenteurs constatées dans le processus d'appropriation de l'évaluation par les collectivités, dépendent non seulement du cadre institutionnel mis en place

¹⁰²⁸ DREAT, *op. cit.*, p.4.
¹⁰²⁹ *Ibid.*

pour promouvoir l'évaluation mais aussi de l'intégration de la démarche évaluative dans le mode de pensée des élus¹⁰³⁰.

La méthode de l'Évaluation des Progrès vers le Changement (EPC) présentée par Fall¹⁰³¹ qui, permet au moyen de marqueurs de progrès gradués, de mettre en place un système continu de suivi des changements qui s'opèrent au niveau des différents individus, groupes et organisations influencés par les interventions de la politique ou du programme de développement peut être utilisée à cet effet. Sa ligne d'action à moyen terme est donc :

- d'articuler évaluation des politiques publiques et évaluation de l'aide au développement,
- de se réappropriier l'évaluation, les objectifs et les politiques publiques par rapport aux bailleurs de fonds,
- de mettre en cohérence les appuis des PTFI en matière de renforcement des capacités en évaluation,
- de renforcer la présence du SenEval dans les réseaux internationaux dédiés à l'évaluation (AfrEA, IOCE, RFE)

La communication de Traoré a permis d'identifier, sur la base des conclusions de l'état des lieux de l'offre de formation, des pistes de réflexion pour le développement d'une offre de formation pertinente en matière d'évaluation. Même si au Sénégal le contexte est favorable au développement de l'offre de formation en évaluation, celle-ci paraît insuffisante tant en quantité qu'en qualité. Les stratégies identifiées pour le renforcement de l'offre de formation sont les suivantes : sa diversification et son adaptation aux besoins des cibles, la formation des formateurs et le développement des curriculaires.¹⁰³²

¹⁰³⁰ *Ibid.*, p17-18.

¹⁰³¹ *Ibid.*, p.22

¹⁰³² *Ibid.*, p.21.

Conclusion du Chapitre I

Selon Cauquil, président en 2008 de la Société française de l'évaluation, l'évaluation des politiques publiques requiert comme mesure d'accompagnement « la modernisation de l'État, le renforcement des moyens de contrôle du parlement et l'instauration d'un débat public sur les orientations définies pour l'action publique »¹⁰³³. Le champ de l'évaluation, son institutionnalisation en Afrique est un domaine de recherche à approfondir. Ses mécanismes relativement nouveaux imposent une analyse beaucoup plus détaillée que ce qui a été présenté ici. Ce que l'on peut dire c'est que les structures africaines d'évaluation sont largement mises en place et soutenues par les politiques occidentales. Que ce soit la création des sociétés nationales d'évaluation, la formation des évaluateurs, ou l'accompagnement du développement des capacités, les échanges et l'implication des partenaires occidentaux sont très grands. Cela ne présage pas d'une indépendance et d'une révolution dans les méthodes, quand bien même il y a une réelle appropriation du champ de l'évaluation et un véritable intérêt à l'autonomisation de l'évaluation au niveau des politiques publiques nationales pour l'ensemble des partenaires. Les processus d'Aide publique au développement répondent cependant davantage aux modes de « gouvernance » qu'aux modes de gouvernement classique ce qui expliquerait, pour une part la difficulté mais également la chance des États africains d'aménager ces politiques publiques internationales à leurs propres visions et à leurs propres définitions des actions à mener. La « gouvernance » se caractérise, selon Quermonne par trois traits qui l'opposent au gouvernement: « 1 : elle implique une pluralité d'acteurs publics, semi-publics et privés [...] qui peuvent se situer à des niveaux territoriaux différents (*multi-level governance*) ; 2/ elle utilise une palette d'instruments marqués par la flexibilité : consultation, concertation, coordination, partenariat, dialogue social, recommandation, programmation, évaluation, fonctionnement en réseau. 3/ elle tend à la performance et à cette fin, fait une large place à l'expertise, ce qui ne la met pas toujours à l'abri d'une dérive technocratique, tout en lui assignant une prétention d'ordre éthique (la *good governance*) »¹⁰³⁴. L'évaluation est un instrument certain pour relier les objectifs de politiques nationales aux politiques publiques internationales. Pour autant le développement des capacités en évaluation des Africains devra avant tout porter sur l'évaluation de leur propre politique publique.

¹⁰³³ *Ibid.*, p16.

¹⁰³⁴ QUERMONNE, J-L., *op. cit.*, p.122.

CHAPITRE II - Construction et prise en compte des indicateurs d' « indépendance » et de « réciprocité »

Pour Rist, l'institutionnalisation de l'aide au développement ainsi que la philosophie du développement prise en compte au sein des institutions sont fondamentalement « occidentalisées »¹⁰³⁵. Il est intéressant de rappeler l'aspect « contraignant » des institutions quelles qu'elles soient. Les institutions ne règlent les conduites des individus, et au-delà des organisations, qu'à la condition « de mobiliser des sanctions qui assurent la conformité de ces conduites aux normes »¹⁰³⁶. C'est dans son aspect « totalisant » à la façon durkheimienne¹⁰³⁷ que nous ancrons le système évaluatif de l'aide au développement dans le système international. Au niveau théorique, il nous semble que l'étude du système de l'évaluation et l'implication de tout l'ensemble des acteurs qui en font partie – chercheurs, enseignants, centres de recherche, citoyens, électeurs, administrés, politiques, décideurs politiques, administrants – permet de résoudre pour une part la problématique de l'absence de lien qui sépare les politiques du citoyen. Dans une société « complexe », entendue comme une société où les « atomes » individus ou groupes sociaux, différents « segments »¹⁰³⁸ de la société, interagissent ensemble, il y a nécessité de laisser une large part à la créativité, à la négociation pour parvenir à la résolution des conflits, à gérer la prise de risque pour chaque segment et pour parvenir à distiller profondément, au sein de la société, une compréhension et l'adaptation nécessaire pour le bien-être de chacun. Les normes et la culture évaluatives se sont inscrites et continuent à s'inscrire, dans tous les domaines publics et au-delà des aspects critiques qui ont été faits à l'égard de l'évaluation. Il semble que se joue dans ce champ particulier un jeu de pouvoir et de développement des capacités des acteurs, un champ où la liberté et la contrainte sont réunies pour permettre, si les cadres normatifs des acteurs sont pris en compte, une valorisation de leurs activités et une liberté dans le choix de leurs objectifs.

La relation asymétrique se constate en ce que l'Autre se voit interdire de posséder une relation à lui-même, d'inventer son existence et « lorsqu'on l'affuble de nos manières (notre relation à nous-mêmes), ce n'est point en l'autorisant pour autant à agir à notre égard, et en fonction de nos propres manières, comme l'on agit vis-à-vis de lui, mais simplement afin de l'inclure, comme un objet que l'on manipulera, à notre monde. Ce n'est que par la suite, lorsque cet autre servira l'extension de ce monde, qu'il sera autorisé à user de nos manières, mais cette fois-ci vis-à-vis de l'ailleurs. Il sera un sujet s'il nie ; d'objet conquis, il deviendra une personne conquérante »¹⁰³⁹. C'est ainsi que l'on peut analyser la pensée de Domenach qui

¹⁰³⁵ RIST, G., *Le Développement : Histoire d'une croyance occidentale*, op. cit., 1996.

¹⁰³⁶ BOUDON, R., BOURRICAUD, F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 7^{ème} édition, 2011, 714 p, p.328.

¹⁰³⁷ C'est-à-dire que les acteurs au sein du système international et donc aussi bien dans le champ de l'évaluation sont contraints par des ensembles de règles, et donc par définition un système normatif. Il n'en pas sans dire qu'il y a une marge de liberté dans l'action, ce que Weber appelé être « formellement » libre.

¹⁰³⁸ DURKHEIM, E., *De la division du travail social*, Paris, F. Alcan, 1893, Paris PUF, 1967.

¹⁰³⁹ JAULIN, R., *La Paix blanche : introduction à l'ethnocide*, op. cit., .

s'affiche comme suit : « Il s'avère qu'aujourd'hui, les nations ne peuvent exister comme sujets de droit international qu'à certaines conditions politiques sociales et économiques, qui impliquent d'une part la mise en œuvre de leurs ressources, et d'autre part l'intensification des échanges. Par conséquent, instaurer la paix, ce n'est plus seulement créer les conditions politiques dans lesquelles les États pourront conclure des accords de commerce et de navigation, c'est mettre en place les structures et les moyens qui permettront à chaque État, et d'abord aux plus retardés, de poursuivre la mise en œuvre de leurs ressources avec l'aide d'autres États. La paix n'apparaît donc plus comme l'exigence négative d'une absence de guerre, mais comme l'exigence positive qui résulte de la concordance entre les volontés de chaque État poursuivant chacun pour soi son propre développement. La paix reposera de moins en moins sur des constellations diplomatiques et de plus en plus sur des associations dynamiques ayant pour but de promouvoir un développement mutuel »¹⁰⁴⁰. Il continue ainsi : « en somme, ce que Kant a esquissé dans un monde encore traditionnel doit être repris et renforcé dans le cadre d'une expansion technique et économique qui requiert davantage que la tranquillité du commerce international : l'emploi rationnel des ressources mondiales en vue du progrès des individus et des nations. Ainsi, le développement est-il à la fois principe et fin de l'aide : il lie les États en un pacte qui ne peut plus être seulement de non-agression, mais de mutuelle assistance, et c'est précisément parce que le développement exprime la décision de chaque État d'affirmer et de fortifier son autonomie, que toutes ces libertés, visant au fond un but identique, peuvent et doivent s'accorder »¹⁰⁴¹. Selon Domenach, « quelle que soit encore la faiblesse des institutions internationales qui travaillent à promouvoir le développement, on doit dire que, par-dessus les frontières des puissances et des idéologies, elles tiennent le seul langage qui soit authentiquement mondial, elles représentent la seule amorce incontestable d'une entreprise œcuménique »¹⁰⁴².

Pour autant, nous abordons ici une réflexion de Touraine sur « le changement »¹⁰⁴³ et sa réflexion méthodologique sur l'importance des mouvements sociaux. Touraine reconnaîtra que « le plus grand problème social de notre temps est le développement, la transformation de sociétés qui se jettent, chacune à sa façon, dans la construction d'une société industrielle »¹⁰⁴⁴. Comme lui, nous pensons qu'il « serait grave de combattre l'État autoritaire sur son terrain en acceptant son interdiction de regarder la société. Le devoir du sociologue est de se méfier du discours totalisant de l'État, de sortir des doctrines et des idéologies, de retrouver les intérêts en conflits, la domination subie, la révolte quand elle éclate, l'espoir ou le refus presque toujours. Non pas en opposant avec arrogance la supériorité de la société libérale à celles qui sont soumises à des États, car nous ne pouvons pas oublier que ces sociétés ont été d'abord, le plus souvent soumises à un État étranger ou à un despotisme domestique, mais en cherchant toutes les forces sociales qui tendent à se former et à s'exprimer sur un registre social,

¹⁰⁴⁰ DOMENACH, J.M., *L'Aide au développement, obligation morale ?*, op. cit., p.8.

¹⁰⁴¹ *Ibid.*, p.9.

¹⁰⁴² *Ibid.*, p.10.

¹⁰⁴³ TOURAINE, A., *Faut-il remplacer la sociologie par la science politique du changement ?*, in *Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme, mélanges en l'honneur de Charles Morales*, Privat, 1979, p.365-377.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.* p.370.

dramatique, et non plus sur la scène étatique et sur le mode épique. Nous n'avons pas à condamner ces États ; nous avons à faire voir les forces sociales qu'ils recouvrent, qu'elles soient dominantes ou populaires, et à faire une analyse qui les aide à se développer »¹⁰⁴⁵.

Notre thèse a été de rechercher dans les acteurs des évaluations, les forces sociales qui sont à l'œuvre dans l'accomplissement et la concrétisation des développements particuliers. « Il ne s'agit pas de dénoncer l'ordre ; il faut démontrer qu'il n'est pas tout-puissant, retrouver la source sous le ciment, la parole sous le silence, le débat sous l'idéologie. Tel est l'enjeu. Si je le perds, il faut renoncer à croire aux mouvements sociaux et même à ce que l'on nomme la société ; il faut admettre qu'il n'y a plus de citoyens mais seulement des sujets, plus d'acteurs de classe mais seulement des victimes. La sujétion et l'exil sont partout visibles, mais j'entreprends ces recherches sur les mouvements sociaux pour démontrer l'existence de ceux-ci malgré la sujétion et l'exil. Je sais que je n'ai pas devant moi l'équivalent du mouvement ouvrier au plus haut de son action historique, mais je suis conduit par le désir de révéler les nouveaux conflits, les nouveaux acteurs et les nouveaux enjeux des luttes sociales d'abord ici, mais ensuite aussi dans les parties du monde où la dictature de l'État semble avoir le plus complètement réduit la société à un ordre »¹⁰⁴⁶.

Touraine se refuse à penser la vie sociale entièrement en termes de changement et donc en termes de politique et d'État : « Les États ont partout pris le commandement direct de la société et presque partout ils ont réduit au silence les mouvements sociaux, même quand ils faisaient mine dans être l'émanation »¹⁰⁴⁷. Il lutte sur deux fronts : « je refuse les philosophies sociales et toutes les formes de soumission de la vie sociale à un ordre supérieur, en particulier si on le conçoit comme celui des lois de l'économie ; je rejette tout autant l'idée que l'analyse de la structure sociale doit disparaître au profit de celle du changement »¹⁰⁴⁸. Il introduit donc le concept de mouvements sociaux qui allie ainsi la reproduction, la structure, les classes sociales et la sociologie de l'action (acteurs-stratégies-changement) : « il faut séparer les problèmes de la structure et celui du changement [...]. J'affirme en même temps que je ne travaille que pour démontrer la nécessité et la possibilité de nouveaux mouvements sociaux. [...] je veux construire la théorie d'actions nouvelles avec la conviction que mon travail théorique aidera en retour à la formation de ces actions collectives. Et celles-ci seront bien des mouvements sociaux, c'est-à-dire la lutte d'acteurs de classe pour la direction sociale d'un champ d'historicité »¹⁰⁴⁹.

Selon Touraine, le problème du système social et celui du changement prennent deux formes principales : « la plus directe affirme que tout revient à l'étude des formes de réponses à un environnement changeant. Dans les sociétés capitalistes dominantes, on peut parler d'adaptation ou mieux de stratégies ; dans les autres sociétés, de volontarisme et de recherche

¹⁰⁴⁵ *Ibid.* p.371.

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*, p.377.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*, p.377.

¹⁰⁴⁸ *Ibid.*, p.367.

¹⁰⁴⁹ *Ibid.*, p.367.

d'une voie particulière, nationale, de développement. La plus indirecte réinterprète les problèmes internes d'une société en termes de pouvoir, d'État et donc de changement, soit au nom d'un évolutionnisme extrême qui fait reposer toute la société sur le progrès des forces de production, moteur des rapports sociaux et des institutions, soit au contraire au nom de la domination absolue exercée par un ordre omniprésent. Dans un cas comme dans l'autre, la société est réduite à un principe d'unité, progressiste dans un cas, répressif dans l'autre »¹⁰⁵⁰.

Touraine s'interroge et prend clairement position pour la sociologie des classes et des mouvements sociaux contre la sociologie du pouvoir et de la manipulation : « N'est-il pas temps dans ces pays eux-mêmes de reconnaître que le conflit des classes est remplacé depuis longtemps déjà par l'opposition de l'ordre et de ce qu'il exclut, du pouvoir et de ceux qu'il domine culturellement si complètement qu'ils ne peuvent plus choisir qu'entre l'intégration et le refus, sans être en mesure de combattre ? Tel est le grand débat de la pensée vivante sociale : sociologie du pouvoir et de la manipulation ou sociologie des mouvements sociaux. J'annonce que je défends la seconde. »¹⁰⁵¹ Le changement est le signe du pouvoir : Si l'on suit Crozier¹⁰⁵² « les relations de pouvoirs sont directement liées à cette zone de liberté qui fonde l'existence de l'homme, de l'individu en tant qu'acteur et dont la mise en œuvre stratégique et conflictuelle forme la trame même de toute vie sociale, de tout ensemble collectif ». Touraine ajoute : « Le pouvoir appartient à tous ceux qui peuvent prendre des initiatives, explorer la nouveauté, s'installer en dehors des règles en un mot aux élites. Et il n'est rien d'autre que la capacité d'introduire, de diriger et d'utiliser le changement »¹⁰⁵³.

Les politiques publiques nous amènent à une prise en compte de l'État mais également des individus et des structures qui le composent. Nous défendons donc une politique de coopération polycentrique. L'évaluation des actions publiques africaines nécessite un double rapport : non pas essentiellement avec l'État ou la forme actuelle prédominante de structure politique, mais avec l'« être » africain en tant que tel. Les rapports de coopération ne peuvent se soustraire aux rapports de domination que si « l'être » africain remplit sa part dans le monde et seulement s'il inscrit sa pensée dans toute sa diversité au sein de la relation. Parce que si comme Mauss, les hommes échangent, des femmes¹⁰⁵⁴, des choses, l'Homme échange aussi des mots. Les concepts, la pensée africaine devient alors essentielle. L'homme africain ne peut se soustraire à l'établissement de son propre génie et à son échange. Nous verrons donc dans un premier temps que l'auto-détermination, l'indépendance est un droit fondamental au développement et que ces concepts sont inhérents aux différentes chartes africaines ; dans un deuxième temps nous verrons que les visions du développement proprement africaines doivent trouver leur place et s'affirmer pour instaurer un système de réciprocité. Les aides au développement ne sont plus unilatérales. Le vide que laisse la

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*

¹⁰⁵¹ *Ibid.*, p.368.

¹⁰⁵² CROZIER, M., *L'Acteur et le système*, op. cit., .

¹⁰⁵³ TOURAINE, A., op. cit., p.369.

¹⁰⁵⁴ MAUSS, M., *Essai sur le don*, op. cit.

« faiblesse »¹⁰⁵⁵ africaine est un frein pour l'humanité. L'extériorisation de l'être africain est nécessaire et doit se concrétiser dans les nouvelles formes de politiques publiques et dans un nouveau format de coopération réelle.

Section 1- Le droit au développement et à l'autodétermination

Selon la déclaration adoptée sur le droit au développement par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 décembre 1986, le concept du développement repose sur un droit fondamental : « celui des peuples à l'autodétermination, qui comprend l'exercice de leur droit inaliénable à la pleine souveraineté sur toutes leurs richesses et leurs ressources naturelles ».

Comme le remarque Kamara¹⁰⁵⁶ le droit au développement a d'abord et avant tout été consacré dans sa portée socio-économique. La charte africaine des droits de l'homme et des peuples s'illustre par sa singularité, étant entendu que sur le terrain de la sauvegarde des droits de l'homme, c'est la seule convention internationale qui consacre dans ses stipulations le droit au développement et ce, au titre des peuples ou « droit de la solidarité »¹⁰⁵⁷, qui forment la catégorie des droits dits de la troisième génération, à côté des droits civils et politiques (première génération), et des droits économiques, sociaux et culturels (deuxième génération). Bedjaoui¹⁰⁵⁸, ajoute que « la naissance du concept de « droit au développement » s'est réalisée durant la grande phase historique des décolonisations en chaîne des années 60. Le Droit au développement fut un thème de revendication du tiers-monde soucieux de parachever son émancipation politique »¹⁰⁵⁹. En outre, pour Mbaye¹⁰⁶⁰, « la notion de droit au développement est une notion récente née de la réflexion suscitée par les échecs de l'aide au développement, et de la nécessité de repenser la coopération internationale dans un cadre moins mercantiliste »¹⁰⁶¹

« Tous les peuples ont droit à leur développement économique, social et culturel dans le respect strict de leur liberté et de leur identité, et à la jouissance égale du patrimoine

¹⁰⁵⁵ TANOI, J-G., *Être africain, Approche métaphysique de l'identité humaine en Afrique*, Le Portique, revue de philosophie et de sciences humaines, 2006.

¹⁰⁵⁶ KAMARA, M., *Le Droit de l'Etat au développement Politique, sous la Direction de DAUDET, Y. mémoire de DEA Droit International Public et organisations internationales, Université Panthéon Sorbonne (paris I), 1996-1997, p.8.*

¹⁰⁵⁷ Karel Vasak, voir sa leçon inaugurale lors de la 10e session d'enseignement de l'Institut international des droits de l'homme, Strasbourg, 1979. Pour lui la troisième génération des droits demande tant aux Etats qu'à la communauté internationale d'aller au-delà de la simple prestation qu'exige la deuxième génération de droits et d'établir concrètement des liens de solidarité entre eux, mais aussi entre les individus et les peuples.

¹⁰⁵⁸ BEDJAOUI, M. est juge à la cour internationale de Justice.

¹⁰⁵⁹ BEDJAOUI, M., *Le Droit au développement*, in M. Bedjaoui (dir.), *Droit international, Bilan et Perspective*, Pédone, Paris 1991, p.1247.

¹⁰⁶⁰ MBAYE, K., *cours sur L'Intérêt pour agir devant la cour internationale de justice, RCADI, 1988, Tome 209, p.231-342. Il est juriste sénégalais, Président de la Cour suprême du Sénégal, membre et président de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, membre puis vice-président de la Cour internationale de Justice de 1983 à 1991, Président de l'Académie Internationale des Droits de l'Homme.*

¹⁰⁶¹ MBAYE, K., *Les Droits de l'homme en Afrique*, Pédone, Paris 1992, p.186.

commun de l'Humanité. Les États ont le devoir, séparément ou en coopération, d'assurer l'exercice du droit au développement »¹⁰⁶². Pour Kamara, ceci est « la preuve, s'il était besoin » que la charte africaine des droits de l'homme et des peuples est certainement le texte le plus explicite, en ce qui concerne l'affirmation de l'existence de ce droit ». « Le droit au développement est à la fois un droit collectif et individuel »¹⁰⁶³. [...] Selon Kamara et à travers son étude, « toutes les définitions du droit au développement aboutissent finalement à cette constatation que, reconnu comme collectif ou individuel, ce droit ne peut avoir en définitive que l'être humain comme bénéficiaire final »¹⁰⁶⁴.

Selon Mbaye, le droit au développement se définit « comme la prérogative reconnue à chaque peuple et à chaque individu de pouvoir satisfaire ses besoins en accord avec ses aspirations dans toute la mesure que permet la jouissance équitable des biens et services produits par la communauté »¹⁰⁶⁵. L'article 1^{er}, paragraphe 1, de la résolution 41/128 portant « Déclaration sur le droit au développement adoptée, en 10 articles par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 décembre 1986 est libellé comme suit « Le Droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique et social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisées et de bénéficier de ce développement ».

¹⁰⁶² Extrait de la Charte africaine de défense des droits de l'homme, adoptée par l'OUA le 27 juin 1981, entrée en vigueur le 21 octobre 1986.

¹⁰⁶³ KAMARA, M., *Le Droit de l'Etat au développement Politique* », *op. cit.* p.9.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, p.8.

¹⁰⁶⁵ MBAYE, K., *op. cit.*, p.186.

§ 1 - Le principe de souveraineté, un élément fondamental

« Ayant accédé le plus souvent à l'indépendance avec des structures économiques héritées de la colonisation et encore dominées par des entreprises étrangères, les pays en développement ont très vite constaté le décalage existant entre la souveraineté quelque peu immatérielle qui leur était reconnue et leur incapacité à contrôler concrètement la vie économique nationale. Cette situation défavorable les a conduits d'abord à mettre l'accent sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, puis, plus globalement, sur l'ensemble des activités économiques. Elle les a incités également à tenter d'infléchir le sens de cette notion, pour en faire un instrument de la transformation des rapports économiques internationaux, la base même « du nouvel ordre économique international » et du droit au développement »¹⁰⁶⁶.

Le principe de souveraineté a pris avec le droit international au développement une autre dimension non essentiellement politique. À la souveraineté classique de nature politique et juridique s'est greffée une souveraineté économique sur les richesses et les ressources naturelles « qui permet aux pays en développement non seulement de récupérer leurs richesses minérales et éventuellement biologiques exploitées par les puissances étrangères du fait de la colonisation, mais encore de contrôler l'ensemble des activités économiques se déroulant sur leurs territoires »¹⁰⁶⁷.

À travers l'étude chronologique des résolutions fondamentales de l'assemblée générale des Nations Unies que Kamara a faites, nous relevons l'importance donnée suite aux décolonisations, dans une première résolution en 1952, à la continuité des transferts de capitaux et donc à la coopération entre les États¹⁰⁶⁸. Puis la résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962, correspond à une phase de compromis entre les thèses défendues par les États occidentaux et celles des pays socialistes et du tiers-monde, en particulier le droit de nationaliser la propriété étrangère : « la nationalisation, l'expropriation ou la réquisition devront se fonder sur des raisons ou des motifs d'utilité publique, de sécurité ou d'intérêt national, reconnus comme primant les simples intérêts particuliers ou privés, tant nationaux qu'étrangers. Dans ces cas le propriétaire recevra une indemnisation adéquate, conformément aux règles en vigueur dans l'État qui prend ces mesures dans l'exercice de sa souveraineté et en conformité au droit international. »¹⁰⁶⁹ Puis s'ajoute la résolution 3201 (VI) du 1^{er} mai 1974 portant sur « la déclaration relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international » et en particulier son article 4 alinéa c portant sur la souveraineté permanente intégrale de chaque État sur ses ressources naturelles et sur toutes les activités économiques.

¹⁰⁶⁶ KAMARA, M., *Le Droit de l'Etat au développement Politique*, op. cit., p.23.

¹⁰⁶⁷ ROSENBERG, V.D., « *Le Principe de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles* », LGDJ, Paris, 1983, 395. p. cité in KAMARA, M., *Le Droit de l'Etat au développement Politique*, op. cit., p.23.

¹⁰⁶⁸ Résolution 626 (VII^e de 1952 insiste sur la "nécessité de maintenir le courant des capitaux dans des conditions de sécurité et dans une atmosphère de confiance mutuelle et de coopération entre les Etats ».

¹⁰⁶⁹ KAMARA, M., op. cit., p.24.

En vue de sauvegarder ses ressources, chaque État est en droit d'exercer un contrôle efficace sur celles-ci et sur leur exploitation par les moyens appropriés à sa situation particulière, y compris le droit de nationaliser ou de transférer la propriété à ses ressortissants, ce droit étant une expression de la souveraineté permanente intégrale de l'État. Aucun État ne peut être soumis à une coercition économique, politique ou autre, visant à empêcher l'exercice libre et complet de ce droit inaliénable ».

Enfin, le durcissement du tiers-monde trouve « son point d'aboutissement »¹⁰⁷⁰ dans la résolution 3281 proclamée le 12 décembre 1974, sous l'intitulé *Charte des droits et des devoirs économiques des États*. Son article 2 paragraphe 1 rappelle que « chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques, y compris la possession et le droit de les utiliser et d'en disposer ». Le paragraphe 2 stipule que « chaque État a le droit de nationaliser, d'exproprier, ou de transférer la propriété des biens étrangers, auquel cas il devrait verser une indemnité adéquate, compte tenu de ses lois et règlements et de toutes les circonstances qu'il juge pertinentes ». Seule la résolution 1803, reflète l'état du droit positif en matière de nationalisation¹⁰⁷¹. Ce qui est déterminant, c'est qu'elle a été votée à la majorité, celle-ci comprenant de nombreux États du tiers-monde, mais également plusieurs pays occidentaux développés à économie de marché, dont le plus important d'entre eux, les États-Unis d'Amérique. Dans ces conditions, les principes dégagés dans cette résolution ont obtenu l'assentiment d'un grand nombre d'États représentant l'ensemble des régions géographiques, mais surtout l'ensemble des systèmes économiques. Il va sans dire qu'en l'occurrence, c'est la référence au droit international, tout particulièrement dans le domaine de la nationalisation, qui a été un élément essentiel au ralliement de plusieurs pays occidentaux. Les conditions d'adoption de cette résolution contrastent avec celle de la résolution 3281 notamment, dont le paragraphe 2 alinéa c de l'article 2, le plus controversé parce qu'il limite à la seule appréciation nationale les caractères de l'indemnité et ne fait pas appel au droit international. En effet, l'ensemble des pays industrialisés à économie de marché s'étaient abstenus ou avaient voté contre.

Force est de constater que le droit international du développement est considéré comme un droit mou (*Soft Law*) dont la juridicité des sources est discutable et l'efficacité douteuse, à telle enseigne que certains auteurs en arrivent même à s'interroger sur son existence en tant que droit¹⁰⁷². Kamara pense qu'abstraction faite de différentes formes particulières de coopération pour le développement, comme dans le cadre de la coopération CEE-ACP, le droit général de la coopération pour le développement n'a jusque-là pas vraiment réussi à mettre à la charge des pays riches une obligation contraignante d'aider les pays pauvres à sortir de l'ornière du sous-développement. Il semble que l'on soit en face d'un devoir moral. « En raison de leur caractère non contraignant, les divers instruments normatifs

¹⁰⁷⁰ *Ibid.*

¹⁰⁷¹ Cf. DUPUY, R.J., « Sentence arbitrale Texaco Calasiatic C. gouvernement Libyen du 19 janvier 1977 », *J.D.I.*, 1977, *Clunet*, p.350-389, spec. n° 80 à 91.

¹⁰⁷² Cf. BLANC, G., « Peut-on encore parler d'un droit du développement ? », *JDI*, 1991, n°4, p.903-945.

qui constituent la charpente du droit international du développement laissent une très grande marge de manœuvre aux dispensateurs d'aide. Ceux-ci peuvent poser des conditions aussi bien objectives que subjectives à leurs relations économiques avec les pays en développement, étant précisé que ces conditions peuvent être relatives au respect des droits de l'homme. [...] En définitive, l'on retiendra donc que la conditionnalité politique dans la coopération au développement économique est licite au regard du droit international même si pour les pays du tiers-monde, elle heurte de front le principe de souveraineté qui pourtant « reste au cœur du droit international ».¹⁰⁷³ Cette conditionnalité politique se trouve limitée si nous intégrons les programmes de coopération dans le processus évaluatif, en ce sens que les objectifs à travers les méthodes actuelles sont clairement définis par les bénéficiaires eux-mêmes et que le processus évaluatif permet l'échange.

¹⁰⁷³ Cf. COLIN, J-P, *Le Centième Anniversaire de l'Union européenne (9 Mai 2050)*, presse universitaire de Nancy, 1999.

§ 2 - Du développement démocratique à l'action publique en Afrique

Revenons à la démocratie « moderne »¹⁰⁷⁴ et à sa constitution. Constant est l'un des auteurs qui a le plus profondément tiré la leçon de l'échec de la Révolution à se stabiliser dans une forme politique solide. Il est l'un des « penseurs les plus aigus de la transition démocratique »¹⁰⁷⁵. Il fait la différence entre l'action publique et le pouvoir politique. Pour Constant, l'action publique diffère du pouvoir politique en ce que la participation à la conduite des affaires est rendue par « la grande innovation de la politique moderne » à savoir « la représentation et grâce à laquelle un interprète sévère de la volonté nationale et des vrais principes peut se trouver en posture de peser davantage par son seul verbe, sur le cours de l'Histoire, que le détenteur même de l'autorité »¹⁰⁷⁶. Alors que l'on peut voir l'heure de la décolonisation comme une révolution, autant pour les États africains que dans le système international, on pourrait se référer à la pensée de Constant en disant que dès l'instant où, « la communauté des hommes recouvre plein pouvoir sur elle-même, ce pouvoir en théorie récupéré et maîtrisé s'avère en réalité, plus radicalement que jamais, tendre à lui échapper. La réappropriation de principe se renverse en dépossession de fait avec une facilité redoutable. [...] En lieu et place du souverain, on voit surgir un pouvoir aux prétentions sans bornes - pouvoir, qui se donnant comme investi par la volonté de tous, se pose en droit de s'étendre à tout-[...] un pouvoir enfin confisqué, dont la généralité proclamée dissimule la captation de l'autorité par un groupe ou par un individu faisant prévaloir leur ambition particulière »¹⁰⁷⁷.

Aux États-Unis, Tocqueville trouve une souveraineté populaire qui s'exerce sans mélange, « s'étend avec liberté et (l') atteint sans obstacles », et est « le plus grands régime de liberté ». [...] La pente naturelle des peuples démocratiques n'est pas à la limitation raisonnée de la souveraineté collective en fonction de l'indépendance acquise des existences individuelles ; elle est au contraire à sa généralisation, jusqu'à ce que développement achevé qu'illustre l'exemple américain, où « la société agit par elle-même sur elle-même », où il n'existe de puissance que dans son sein » - et cela sans que soit blessée ou violée l'indépendance des individus. - »¹⁰⁷⁸ Alors qu'en Europe, c'est « l'accroissement inexorable de la puissance publique, sans davantage, au reste de violence, d'arbitraire ou de tyrannie à l'ancienne ». De ce côté-ci de l'Atlantique, « la préexistence et l'enracinement des grands appareils légués par les monarchies n'ont pas laissé le principe démocratique aller vers les formes locales immédiates et multipliées du *self-government*, mais l'ont canalisé quasi de force vers un exercice administratif et centralisé »¹⁰⁷⁹. C'est donc à une « différence de destin » bien reconnue et mesurée, c'est-à-dire la pénétration généralisée de la vie sociale, la

¹⁰⁷⁴ Pour une analyse de la démocratie « des modernes » et celle « des anciens » se référer à BOBBIO, R., *Libéralisme et démocratie*, Paris, Le Cerf, 1996.

¹⁰⁷⁵ GAUCHET, M., préface de CONSTANT, B., *Ecrits politiques*, op. cit., p.19.

¹⁰⁷⁶ *Ibid.*, p.17.

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 29.

¹⁰⁷⁸ *Ibid.* p. 88.

¹⁰⁷⁹ *Ibid.* p. 89.

marche vers toujours plus d'unité, d'ubiquité, d'omnipotence » du pouvoir social observé chez les nations européennes ne sont rien d'autre que le pendant précis du mouvement par lequel, aux États-Unis, la souveraineté a étendu son emprise à tout¹⁰⁸⁰.

C'est aussi la pensée de Hobbes¹⁰⁸¹ qui voit dans l'État, garant de l'ordre social, « le Léviathan », un pouvoir tutélaire, omnipotent et doux. C'est également la position de A. De Tocqueville, « En Europe au lieu de se concrétiser par le bas, dans la participation étroite et suivie à la composition des lois et à leur application, elle se réfracte et se matérialise en haut, sous la forme d'une prise en charge indéfiniment élargie et détaillée de l'existence collective par l'État administratif. Point d'arbitraire, de vexations, de coercition, point d'invasion terroriste de la sphère privée ni même d'imposition directement contraignante : ce "pouvoir immense et tutélaire" en passe d'émerger est aussi "régulier, prévoyant et doux" qu'il est « "absolu et détaillé" ; il ne veut rien que la satisfaction et le bonheur de ses sujets, à condition d'en être "l'unique agent et le seul arbitre" ; c'est à une vaste substitution qu'il aspire, par où une autorité intégralement bienveillante, sans rien heurter ni froisser des mouvements spontanés des hommes, s'assurerait d'une manière non moins exhaustive, de la définition, de l'organisation et de la mise en action des rapports sociaux comme de ressorts intimes »¹⁰⁸².

Le gouvernement a cessé selon Gauchet de jouer ouvertement le rôle de producteur du social, mais le pouvoir s'est mis à le jouer « invisiblement, mais non moins essentiellement »¹⁰⁸³. Le pouvoir n'a aucunement cessé, et selon des modalités différentes, de remplir la fonction « d'instituant symbolique, d'instance productrice de l'identité et de la cohésion collectives, par l'action de laquelle les individus accèdent au sentiment de vivre ensemble dans un monde qui répond à un ordre sensé et sur lequel ils ont prise. Pour lui, la production symbolique est d'autant plus dissimulée que l'action pratique et les attributions effectives s'accroissent. Le pouvoir passe dans le registre de « l'inconscient social » ce qui lui donne son étendue et son efficacité : le pouvoir gagne « une position d'extériorité gestionnaire vis-à-vis de la société » depuis laquelle il va prendre en charge, déterminer et orienter l'ensemble des activités tout en leur laissant leur latitude première. Avec la Révolution démocratique : « l'organisation de leur société est reconnue en théorie pour l'œuvre des hommes et ramenée en principe à portée de leur volonté et de leur choix, mais plus précisément encore, elle est conçue comme résultant exclusivement des effets sédimentés et cumulés de leurs entreprises au fil du devenir. Ainsi au moment où la communauté humaine rentre pleinement en possession de ses raisons d'être et de la faculté de librement déterminer sa forme, elle se découvre d'autre part contenir une capacité indéfinie d'engendrement, une puissance illimitée de se constituer et de se « perfectionner » dans le temps. D'une part, la puissance présente des êtres réunis par contrat sur la nature et les clauses de leur contrat ; et d'autre part, le potentiel abyssal d'avenir, contenu à l'état latent dans ce qui les soude. Un pouvoir sur soi,

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*

¹⁰⁸¹ HOBBS, T., *Le Léviathan*, 2007, Gallimard.

¹⁰⁸² GAUCHET, M., préface de CONSTANT, B., *Ecrits politiques*, op. cit., p.19. citant, De TOCQUEVILLE, A., *De la Démocratie en Amérique*, Tome 2.

¹⁰⁸³ *Ibid.*, p 19.

abstraitement illimité et immédiatement disponible ; et un pouvoir effectif de renouvellement sans bornes, d'auto-engendrement sans terme. Seulement celui-ci exige d'être respecté en sa logique à part, autant qu'il appelle déchiffrement, facilitation, réappropriation dans la mesure du possible. [...] Le pouvoir de la société de se faire a pris figure de capacité à prévoir, contrôler et posséder. Ainsi l'État est-il devenu cet accoucheur privilégié de nos lendemains, investi de la mission entre toutes capitales, de figurer, de donner corps, de par ses ressources d'organisateur et ses virtualités planificatrices, à la domination des hommes sur ce devenir dont ils savent qu'il les constitue de part en part, et dont il leur faut désespérément essayer de se concilier, à défaut de se soumettre, la force créatrice ». [...] L'affaire de l'État omniprésent est « d'exprimer et de conduire un mouvement dont il est posé qu'il est en cours, qu'il ne vient pas de lui, qu'il répond à une nécessité intrinsèque qu'on peut rendre visible et canaliser, mais pas susciter ou obliger. D'où l'interaction, les conjonctions, les formations diverses de compromis s'effectuant sans cesse entre deux schèmes à la fois antinomiques et destinés à se renforcer l'un l'autre : l'obéissance de la formation sociale à des lois historiques indépendantes et objectives, devant lesquelles il n'y aurait au fond qu'à s'incliner ; et la puissance virtuellement illimitée que détiendraient les individus sur le mode de la composition et l'articulation dans le devenir de la leur société. »¹⁰⁸⁴

En conséquence, « l'émancipation libérale de la société civile a été et demeure le vecteur même de l'étatisation au sein de notre monde. Plus au plan explicite la société produit l'État, le constitue par libre délégation, plus c'est en retour l'État qui instaure invisiblement et produit symboliquement la société »¹⁰⁸⁵. « Alors que la révolution individualiste et la mutation dans le mode de constitution du lien politique qui l'accompagne, sont en outre indissociables de cet autre phénomène décisif : l'avènement d'une conscience historique, c'est-à-dire l'identification, au cœur même du fait collectif, d'un principe d'auto-production plus encore que de changement, et cela corrélativement avec une émancipation réelle des forces créatrices contenues dans la société ; ladite émancipation résultant précisément de l'évanouissement de ce schème d'une volonté politique chargée de maintenir comme de l'extérieur l'adéquation de la communauté des êtres avec une norme prédéterminée de toute éternité. »¹⁰⁸⁶ Cette auto-production, ce changement naît « obligatoirement de l'action des hommes » et à sa source ou sa cause « entre eux ». Aucune volonté particulière, ni même la supposée volonté de la société entière, ne peut prétendre le régenter. « Le pouvoir intervient après ». « Le gouvernement est stationnaire, l'espèce humaine progressive. Il faut que la puissance du gouvernement contrarie le moins possible la marche de l'espèce humaine ».¹⁰⁸⁷

« L'État-volonté-de-société devient alors État-expression et sanction du fait social »¹⁰⁸⁸. Les principes de cet État doivent présider la gestion collective de l'inéluctable changement : « Ce n'est pas de l'autorité dit Constant, que les améliorations doivent partir,

¹⁰⁸⁴ *Ibid.* p. 94-95.

¹⁰⁸⁵ *Ibid.* p. 98.

¹⁰⁸⁶ *Ibid.* p. 70.

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*, 71.

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*

c'est de l'opinion qui, transmise à la masse populaire par la liberté dont sa manifestation doit être entourée, repasse de cette masse populaire à ceux qu'elle choisit pour organes »¹⁰⁸⁹. « Le mouvement indéniable de sécession et d'auto-constitution de la sphère civile qu'un Constant pensait logiquement devoir restreindre les prérogatives et les attributions du pouvoir social, a été, en réalité, régulièrement, et intimement, à y regarder de près, de pair avec un renforcement de l'emprise et une extension des compétences de l'appareil politique. Ladynamique effective des sociétés modernes, autrement dit, a réussi non seulement à faire coexister, mais encore à associer, à faire s'alimenter mutuellement, ces deux aspects du devenir que le vrai de la découverte libérale conduisait à tenir pour incompatibles : l'appesantissement de l'étreinte étatique et l'expansion de la zone d'indépendance individuelle »¹⁰⁹⁰.

« On ne peut valablement concevoir le rapport entre État et société en terme de répartition des tâches, l'un se chargeant simplement des besognes que, pour d'évidentes raisons d'efficacité fonctionnelle, l'autre ne saurait à elle seule assumer - alors qu'il y va dans ce rapport non pas seulement d'une juxtaposition de rôles ou de la coexistence de deux entités complémentaires, mais d'un ultime retournement réfléchi de l'ensemble social sur lui-même, qui a cette propriété énigmatique de s'effectuer, au travers de la sécession du pouvoir, sous la forme d'une séparation d'avec un foyer général d'identité »¹⁰⁹¹. Selon Rosanvallon¹⁰⁹², ce qui modifiera en profondeur, après la Grande guerre de 1914, les régimes démocratiques c'est « la formation d'un véritable pouvoir administratif »¹⁰⁹³. « La machine bureaucratique devait constituer « en elle-même une force identifiée à la réalisation de l'intérêt général. Les modèles du service public en France et de l'administration rationnelle aux États-Unis ont alors illustré les deux grandes façons de penser la poursuite de cet objectif. D'un côté, la vision d'une sorte de corporatisme de l'universel, appelant structurellement les fonctionnaires à s'identifier à leur mission, à devenir « intéressés au désintéressement » ; de l'autre, la recherche d'un accès à la généralité par les vertus d'une gestion scientifique. Se trouvaient de la sorte réactualisés et réinsérés dans l'univers démocratique les anciens idéaux du gouvernement rationnel et de la politique positive, qui, des lumières à Auguste Comte, avaient invité à réaliser le bien public à l'écart des passions partisans »¹⁰⁹⁴. « À côté de la légitimité d'établissement – celle de la consécration par les urnes -, une deuxième appréhension de la légitimité démocratique a ainsi vu le jour : celle d'une *identification à la généralité sociale*. Elle a, dans les faits, joué un rôle décisif en tant qu'élément compensateur de l'affaiblissement de la légitimité électorale. Se liaient de la sorte les deux grandes façons de concevoir la légitimité : la légitimité dérivée de la reconnaissance sociale d'un pouvoir, et la légitimité comme adéquation à une norme ou à des valeurs. Ces deux formes croisées de légitimité – procédurale et substantielle - avaient

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*

¹⁰⁹⁰ *Ibid.* p. 86.

¹⁰⁹¹ *Ibid.* p. 86.

¹⁰⁹² ROSANVALLON, P., *La Légitimité démocratique, impartialité, réflexivité, proximité*, op. cit., 361 p.

¹⁰⁹³ *Ibid.*

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p.12-13.

donné à partir du début du XXe siècle une certaine assise aux régimes démocratiques. Cette page a commencé à se tourner dans les années 1980 »¹⁰⁹⁵.

Rosanvallon élargit de cette façon, les typologies classiques fondées sur la seule opposition de la légitimité par les fondements (*input legitimacy*) et de la légitimité par les résultats (*outputs legitimacy*)¹⁰⁹⁶. Cette distinction a, certes, son utilité : elle rappelle que la façon dont sont appréciées les actions des gouvernants entre en ligne de compte dans le jugement que portent sur eux les citoyens (et elle suggère que des instances non élues peuvent être reconnues comme légitimes pourvu qu'elles contribuent à la production de ce qui est reconnu comme socialement utile. Mais notre propos est plus large puisqu'il s'agit de considérer la légitimité propre des institutions¹⁰⁹⁷. « La légitimité démocratique produit un mouvement d'adhésion des citoyens indissociable d'un sentiment de valorisation d'eux-mêmes. Elle conditionne l'efficacité de l'action publique et détermine en même temps la façon dont ils appréhendent la qualité démocratique du pays dans lequel ils vivent. Elle est à cet égard bien une « institution invisible » et « un indicateur sensible » des attentes politiques de la société et de la façon dont il y est répondu »¹⁰⁹⁸.

On s'attache ici à montrer en quoi l'évaluation fait partie du désenchantement du monde et à définir en quoi les acteurs de l'évaluation, au niveau mondial, tentent de pénétrer le cadre de cette « administration rationnelle »¹⁰⁹⁹ qui fonde les démocraties actuelles¹¹⁰⁰ et qui fait selon, Wilson et Goodnow, les fondateurs du droit administratif américain, la force du modèle continental européen¹¹⁰¹. Le bien commun mondial est aujourd'hui mis en œuvre par cette politique « scientifique » et par une administration qui se veut « rationnelle ». Théoriquement l'administration est « une simple sphère d'application et de déclinaison » des principes d'organisation de la vie de la cité « pour leur donner une consistance pratique ». Pour autant, la définition des objectifs, et donc la vision politique, nécessite également et *a priori* un regard sur leur mise en œuvre. Wilson affirme donc qu'il y a une nécessité à créer une science de l'administration « par souci d'efficacité autant que par exigence démocratique »¹¹⁰². Le ressort légitime du phénomène administratif est sa « capacité d'efficacité et d'expertise ». On sort alors de la « démocratie subjective » définie par les urnes à la « démocratie objective » qui ressort se dégage de la raison non partisane. Au XXe siècle

¹⁰⁹⁵ Ibid. p.13-14.

¹⁰⁹⁶ Fritz Scharpf a appliqué le premier cette typologie. SCHARPF, F., *Governing in Europe : effective and Democracy ?*, New York, Oxford University Press, 1999) L'opposition entre output et input democracy a été formulée par GOODIN, R. E., *Reflexiv Democracy*, New York, Oxford University Press, 2003.

¹⁰⁹⁷ Ibid. p.20.

¹⁰⁹⁸ Ibid. p.21.

¹⁰⁹⁹ Ibid. p.75.

¹¹⁰⁰ Pierre ROSANVALLON analysera la naissance du « pouvoir administratif » au XIXème siècle qui incarnera l'intérêt général et qui palliera de manière modeste et efficace selon lui, aux dysfonctionnements du système électoral-représentatif. D'ailleurs il rappelle à juste titre qu'aux Etats-Unis le terme administration a ce double sens d'administration et de gouvernement. Cf. ROSANVALLON, P., Ibid., p.57 et 75.

¹¹⁰¹ Ibid. p.78.

¹¹⁰² Ibid. p.76.

« la raison et l'efficacité sont introduites au panthéon des vertus démocratiques »¹¹⁰³. Rosanvallon rappelle que les origines de cet idéal rationalisé s'est trouvé être fondamentalement politique à travers la création d'organismes multiples dans l'administration fédérale et ce, avant même le taylorisme (1911)¹¹⁰⁴ et le bouleversement qu'il a entraîné dans le fonctionnement des entreprises et dans l'économie. L'expertise et la rationalité permettent dans le cadre démocratique « d'extirper le virus politique » accusé d'augmenter la corruption et de démoraliser les citoyens, mais aussi de pallier les incompétences¹¹⁰⁵. La dimension démocratique de la rationalisation provient du fait que ceux qui promulguaient une administration objective, garante de l'ordre et de la continuité, soutenaient également l'introduction du référendum et l'initiative populaire. Selon Chardon¹¹⁰⁶, la démocratie repose sur l'équilibre du pouvoir politique et du pouvoir administratif : « dans un système bien construit, écrit-il, les vices des politiques et ceux des administrations se neutralisent : le contrôle souverain du Parlement développe la vertu et l'efficacité de l'administration ; la force de l'administration limite les inconvénients des élections »¹¹⁰⁷. Pour autant Rosanvallon voit en Chardon, une « célébration du rôle des élites » et déjà « un fort désenchantement démocratique »¹¹⁰⁸. Rosanvallon voit dans les années 80, deux mutations importantes au sein de la société qui expliqueraient le manque de confiance des citoyens et le « déclin de l'État à agir efficacement ». C'est donc la double légitimité, celle du politique et celle de l'administration qui est ici remise en question. Ces mutations sont d'une part, l'effacement de l'horizon révolutionnaire et d'autre part, la perception croissante de l'avenir sous les espèces du risque et non plus du progrès¹¹⁰⁹. C'est dans ce cadre que les évaluations semblent être pour les politiques et pour l'administration un effet levier pour rapprocher les publics et s'inscrire dans une démocratie participative. L'évaluation faisant alors partie d'un levier pour légitimer l'action publique et inscrire le politique dans une démarche évolutive, d'apprentissage et non plus seulement d'action. Il y a alors nécessité dans les évaluations des politiques publiques internationales, à renforcer les évaluations dites « conjointes », à rapprocher un ensemble d'acteurs susceptibles de renforcer les visions différentes et de prendre en considération les différentes perceptions des risques. Le développement des évaluations conjointes semble être indispensable, c'est-à-dire la prise en compte dans l'équipe d'évaluation de professionnels ressortissant des différents pays à la fois occidentaux et à la fois africains. Les évaluations conjointes sont apparues à la fin des années 90, et au début des années 2000. Delaye se rappelle sa première évaluation avec un binôme franco-béninois : « C'était fort. Ça a donné quelque chose de différent. La question de la compétence de l'évaluateur du Sud, de son application, de sa rigueur, se pose comme pour n'importe quel évaluateur. Mais il peut poser des exigences je dirais, sur la prise en compte sérieuse du contexte institutionnel, des politiques publiques du pays, de l'inscription en cohérence et en

¹¹⁰³ *Ibid.*

¹¹⁰⁴ TAYLOR, F.W., *The Principles of scientific management*, Broché, 2001.

¹¹⁰⁵ *Pour plus de précision quant au développement aux Etats-Unis, et en Europe de l'administration et des fonctionnaires Cf. ROSANVALLON, P., op. cit., p.82-86.*

¹¹⁰⁶ CHARDON, H., *le pouvoir Administratif*, paris, 1911.

¹¹⁰⁷ *Ibid.*, p.29, cité in ROSANVALLON, P., op. cit., p.85.

¹¹⁰⁸ *Ibid.*, p.84.

¹¹⁰⁹ *Ibid.*, p.101. Et également Cf. VIRILIO, *L'Administration de la peur*. Textuel, 2010.

respect de ses politiques publiques, de l'architecture institutionnel du pays. Ça c'est important C'est très important. [...] Ça a d'ailleurs engendré des bagarres [...] avec le commanditaire [...] Mais c'est ce qui fait la force et l'intérêt de l'évaluation.»¹¹¹⁰.

Quand bien même les États africains seraient totalement indépendants dans leurs décisions et travailleraient avec les États occidentaux selon leurs propres choix, il n'en reste pas moins que la corruption, la tyrannie, l'autoritarisme qui existent de part et d'autre, amènent forcément une réflexion sur les liens et les actions conjointes à entreprendre. Nous rappellerons ici la position d'Aristote quant à la « *philia* », c'est-à-dire, l'amitié, l'entraide, qui naît entre deux acteurs et qui n'est ni égoïste, ni altruiste, et qui n'est pas instrumentale. L'aide naît de l'intérêt commun pour la raison et pour le bien¹¹¹¹. L'aide apportée entre amis est essentiellement celle qu'il nous est possible d'apporter. L'amitié se bornant à offrir ce qui manque à l'autre en fonction de ses propres capacités et en ce qu'elle permet à l'autre d'agir pour obtenir ce qui lui manque. Le concept de réciprocité est très important dans la conception de l'amitié chez Aristote. Il souligne deux aspects institutionnels de *la philia* : « son caractère coopératif et égalitaire (dons / contre-dons) dont on peut lire la trace à travers l'exigence de réciprocité ; l'importance et le prestige accordés à la générosité et aux bienfaits que l'on retrouve d'une certaine façon à travers le primat de l'activité sur la passivité (de l'aimé, sur l'être aimé, ou du donner sur le recevoir), en ce qu'elle prouve davantage la valeur, c'est-à-dire la vertu d'un individu »¹¹¹².

¹¹¹⁰ Entretien N ° 2

¹¹¹¹ GUEGUEN, H., « Le possible et l'amitié chez Aristote », *Revue du Mauss en ligne*, 18 octobre 2012
<http://www.journaldumauss.net/spip.php?article942>.

¹¹¹² *Ibid.* .

§ 3 - L'être africain

La méthode partenariale de gestion des politiques d'aide, intègre de plus en plus les acteurs africains. Cette méthode est apparue dans les années 90, période de la fin de la décolonisation ou période « post-décolonisation »¹¹¹³. Cela note clairement la possibilité des Africains d'être sur la scène internationale et de créer leur propre mode d'action et de coopération. L'histoire de l'autodétermination des peuples africains est longue et demande un travail historique à proprement parler¹¹¹⁴. Pour autant, nous pouvons revenir à des éléments-clés de cette philosophie et de ce mouvement politique. En définissant ce qu'est notamment « la négritude », Béti et Tobner tentent de rendre l'initiative de « l'interprétation du monde » aux Africains, « indispensable s'ils se préparent à agir eux-mêmes »¹¹¹⁵ et ce, en laissant derrière eux « les bonzes de la théogonie internationale ». « Au contact de l'Occident le négro-Africain est formé comme le métropolitain de sa classe, selon les méthodes occidentales au nom de principes occidentaux, pour devenir auprès de ses congénères le messenger de l'Occident. »¹¹¹⁶ Depuis des siècles sinon des millénaires, « on ne cesse d'imposer aux Africains, avec leur assentiment prétend-on chaque fois, toutes sortes de systèmes : religieux, politiques, linguistiques, sociaux »¹¹¹⁷. Ils définissent donc le concept de négritude comme, premièrement, « la conscience que prend le Noir de son statut dans le monde et la révolte dont cette prise de conscience imprègne son expression artistique et ses aspirations politiques » ; deuxièmement, le concept révèle aussi l'« image du Noir qu'il s'est construite de lui-même » « en réplique à l'image qui s'est édifiée de lui, sans lui, donc contre lui ». La négritude se veut donc être cette image « reconquise », « réhabilitée » contre les souillures et les préjugés de l'esclavage, de la domination coloniale et néocoloniale. C'est donc tout un champ idéologique qui s'ouvre comme « un champ de bataille » où le « génocide matériel et spirituel est loin d'être interrompu. »¹¹¹⁸ La manière de se penser positivement influence la représentation de soi, l'estime de soi et, finalement implique une modification dans son rapport à l'autre.

S'il est vrai que la situation économique et politique revêt certains aspects désastreux en matière de défense des droits économiques et sociaux et qu'on peut aisément tomber dans un afro-pessimisme finalement assez douteux¹¹¹⁹, il existe pourtant des situations historiques

¹¹¹³ ADJO, A., *Thèse de science politique sous la direction de JOUBERT, J-P., Le système international africain post-décolonisation: morphogenèse des configurations nouvelles, soutenue le 3 juillet 2008.*

Cadre d'analyse topologique, perspective scientifique

¹¹¹⁴ Cf. RIGAUT, J., SANDOR, E., *Le Démantèlement de l'apartheid, Paris, l'Harmattan, 1992*, STORA, B., *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance 1962-1988, Paris, la Découverte, 2001*. SINDJOUN, L., « L'Afrique dans la science des Relations internationales : Notes Introductives et Provisoires pour une Sociologie de la Connaissance Internationaliste », *Revue africaine de sociologie, Vol 3, N ° 2, 1999, pp. 142-167.*

¹¹¹⁵ BETI, M., TOBNER, O., *Dictionnaire de la négritude, op. cit., Avant-propos.*

¹¹¹⁶ MELONE, T., *De La Négritude. Présence africaine. Paris, 1962,*

¹¹¹⁷ BETI, M., TOBNER, O., *op. cit., Avant-propos.*

¹¹¹⁸ BETI, M., TOBNER, O., *op. cit., avant-propos.*

¹¹¹⁹ BONIFACE, P., *50 idées reçues sur l'état du monde, Paris, Armand Colin, 2007.*

de développement de la démocratie clairement évidentes. De nombreuses passations de pouvoir se font de manière pacifiée, des acteurs politiques (institutionnels ou non) apparaissent et se développent pour fournir des structures de régulation politique et de défense des droits tout à fait appropriées et réappropriées. Les acteurs de la société civile africaine se développent également sous forme de réseau africain pour dépasser les limites du cadre étatique et régional. C'est le cas du Waripnet (association de réseau africain pour la défense des droits des réfugiés), de la Raddho (Rencontre africaine de défense des droits de l'homme), c'est le cas d'Afrobarometer qui regroupe des instituts de recherche sur l'ensemble du territoire africain et qui mène des enquêtes approfondies sur l'état de l'Afrique, ses besoins et les représentations de la population. Cependant, il reste toujours un fossé de perceptions entre les répondants qui opèrent déjà en Afrique et ceux qui n'ont pas encore investi dans le continent. Ceux qui ont une activité établie en Afrique sont extrêmement positifs. Ils comprennent les risques opérationnels réels plutôt que ceux qui sont perçus, connaissent les progrès réalisés et voient les opportunités de croissance future. 86 % de ces chefs d'entreprises pensent que l'attractivité de l'Afrique en tant que lieu où faire des affaires continuera à augmenter ; ils classent ainsi l'Afrique comme seconde destination d'investissement la plus attractive au monde après l'Asie. En revanche, ceux qui ne sont pas présents en Afrique sont bien plus négatifs en ce qui concerne les progrès et les prospects de l'Afrique. Seuls 47 % de ces répondants pensent que l'attractivité de l'Afrique augmentera dans les trois prochaines années, et ils classent l'Afrique destination d'investissement la moins attractive au monde.

La construction de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), puis de l'Union Africaine¹¹²⁰ sont des étapes importantes pour les politiques proprement africaines : les chefs de gouvernement africains membres de l'OUA ratifient la déclaration de Syrte en vue de « bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale ». De même, le traité d'Abuja de 1991 institue la Communauté économique Africaine avec la création d'un ensemble de structures pour le développement d'un marché commun africain : la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain, la Banque africaine d'investissement étranger direct (IED)¹¹²¹. Au niveau étatique c'est le développement de l'intégration régionale à travers notamment les CER (Communauté économique régionale). Ces communautés économiques régionales (CER) comprennent l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), la Communauté est-africaine (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (ECCAS) et l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Ces communautés régionales sont créées pour faire face aux

¹¹²⁰ L'UA est créée en 1999. Cf. site de l'Union africaine www.au.int.

¹¹²¹ Sur la morphogénèse de l'Union Africaine, l'histoire du panafricanisme se référer ADJO A., *Le Système international africain post-décolonisation: morphogénèse des configurations nouvelles, Cadre d'analyse topologique, perspective scientifique, op. cit.*,

enjeux de la mondialisation. Elles se constituent dans un contexte de « nouveau régionalisme » des années 90.

L'OUA est conçue au départ comme une organisation politique (devant oeuvrer surtout à la décolonisation complète du continent) et pluraliste (en respectant la souveraineté de chaque État). La charte de l'OUA (article 2, paragraphe 1) prévoit aussi la coordination et l'harmonisation des politiques économiques des États africains dans les domaines suivants : transports et communications, santé et hygiène¹¹²². C'est, dans le cadre de l'OUA qu'ont été créés un certain nombre d'organismes spécialisés de coopération sectorielle : Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAF AC) ; l'Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique (URTNA) créée à Lagos en 1962, un an avant la création de l'OUA) ; Agence Panafricaine d'Information (PANA) ; Union des travailleurs de Chemins de Fer (UAC) ; Conseil Supérieur pour les Sports en Afrique.

Alors que l'OUA et les communautés économiques sont aidées et impulsées par le PNUD¹¹²³, le traité constitutif de l'Union africaine de 1999, procède d'une initiative exclusivement africaine, avec au centre, le dirigeant libyen M. Khadafi qui exprimait ainsi son engagement pour l'unité africaine: « Je me suis endormi avec quatre millions de Libyens. Je me suis réveillé à côté de quatre cents millions d'Africains »¹¹²⁴. L'accord de Cotonou de juin 2000 qui prend le relais de la dernière convention de Lomé (Lomé 4) prévoit dorénavant la coopération entre l'UE et des zones de libre échange à mettre en place dans les pays ACP. En d'autres termes, l'accord de Cotonou ne fait cas nulle part de la perspective de regroupement plus large comme le projet d'Union africaine¹¹²⁵. Pourtant en toute logique, on pouvait d'ores et déjà attendre, un dispositif de coopération entre Union européenne et Union africaine, tout en envisageant d'autres dispositions pour les pays des Caraïbes et du Pacifique. Le fait que la Libye ait pris une part active dans l'initiative Union africaine, n'est sûrement pas de nature à lui attirer la sympathie de certains partenaires extérieurs, qui par ailleurs, ont tendance à ne s'intéresser qu'aux regroupements africains qu'ils ont inspirés¹¹²⁶.

Bien qu'il soit réducteur de définir la politique africaine comme provenant essentiellement de la politique de l'Union africaine et du NEPAD, spécifiquement en matière de développement, il est nécessaire de rappeler leur fondement car ces institutions sont, malgré les difficultés inhérentes aux institutions internationales en terme de légitimité, et de pertinence dans les actions, le socle et les bases de référence politique africaine. Elles structurent le champ politique entre les États en définissant le cadre des actions et la vision

¹¹²² DIOUF, M. *Le Traité d'union africaine, et le processus d'intégration régionale*, IFAN, Dakar, 2001. www.aidtransparency.org/.../3-le-traite-dunion-africaine-et-le-processus-

¹¹²³ *Ibid.*

¹¹²⁴ KADHAFI, M. cité in CALLIES De SALLIES, B., « Spectaculaire retour de la Libye », *Le monde diplomatique*, janvier 2001, http://www.monde-diplomatique.fr/2001/01/CALLIES_DE_SALIES/14689.

¹¹²⁵ KABA, L., *Nkrumah ou le rêve de l'unité africaine*, Paris-Dakar: Editions Chaka, 1991.

¹¹²⁶ DIOUF, M. *op. cit.*, p 9.

politique globale africaine. Elles forment de toute façon, malgré les critiques¹¹²⁷, le cadre de référence actuelle des relations interétatiques¹¹²⁸. Le fondement de l'Union africaine et la guerre en Libye avec l'assassinat de Khadafi, nous amènent à penser les notions de sécurité en Afrique et l'autonomie de leur défense. Car si DIOUF pressentait les difficultés de l'Europe à inscrire l'union africaine comme partenaire, il est évident que le choix de la France de rentrer en guerre avec la Lybie a fini de mettre à mal le processus de gestion des conflits et des politiques par les africains eux-mêmes. Le 17 mars 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1973, autorisant les États à recourir à tous les moyens nécessaires pour protéger les civils en Libye. Le 19 mars, la France lance l'opération "Harmattan" en bombardant des colonnes de blindés se dirigeant sur Benghazi, tenue par le CNT. Le 31 mars, les opérations militaires de protection de civils passent sous le commandement de l'Organisation du traité de l'atlantique nord (OTAN) sous le nom de « Protecteur unifié »¹¹²⁹.

L'histoire propre de la colonisation et l'imposition de frontières artificielles par l'étranger a engendré un certain nombre de problèmes qui continuent de perdurer lors de crises, de conflits, de guerres civiles. Des systèmes régionaux ont été finalement et rapidement mis en place pour tenter de régler de manière collective les questions de défense, d'environnement ou de migration. Il est nécessaire en Afrique de passer par les complexes régionaux pour l'ensemble des décisions politiques. Cela est légitimé par le souci de sécurité et de préservation de la paix en Afrique, continent très conflictuel avec un nombre important d'États, en conflits ouverts ou en guerres civiles, situations dues notamment à une porosité des frontières. Les États africains se positionnent sur une résolution des conflits par la mise en commun de forces régionales. En Afrique, on assiste également, selon Gnanguénon, à un déplacement dans le dilemme de la sécurité, à savoir que tous les moyens pris par un État pour augmenter sa sécurité diminuent celle des autres¹¹³⁰. « Du fait de la remise en cause de leur autorité et de leur légitimité, les pouvoirs étatiques instrumentalisent l'insécurité pour la sécurisation de leur territoire. Ce ne serait donc plus la recherche de puissance à proprement parler qui deviendrait le facteur essentiel dans la formation du dilemme mais les moyens utilisés par les États afin de s'assurer d'être les moins vulnérables possible »¹¹³¹. Au croisement de ces deux dimensions, les situations de désordre, telles qu'elles sont perceptibles à l'échelle africaine, révèlent la permanence d'un état d'insécurité dont chaque protagoniste

¹¹²⁷ Cf. par exemple l'article sur le NEPAD de BOND, P., « le NEPAD : coussin pour genoux africains », *L'Humanité*, 4 juin 2003. ou CHATAAIN, J., *L'Afrique invitée à se « normaliser »*, *L'Humanité*, 04 juin 2003.

¹¹²⁸ Pour une discussion sur la naissance idéologique sur la constitution, les formes de ses structures dans le champ des relations internationales africaines cf. ADJO, A., *Le système international africain post-décolonisation: morphogenèse des configurations nouvelles, Cadre d'analyse topologique, perspective scientifique, op. cit.*,

¹¹²⁹ Pour plus de précisions sur le déroulement de la guerre en Libye, cf. notamment le site de la représentation permanente de la France aux Nations unies : <http://www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/dossiers-geographiques/proche-et-moyen-orient/libye-1168/Libye,5388>

¹¹³⁰ GNANGUENON, A., « De la redéfinition du dilemme de sécurité autour de la « faiblesse » de l'Etat africain ? in *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept* », MESZAROS, T., *Revue Esprit critique* n°14, 2011, p.90-105, p.90.

¹¹³¹ *Ibid.* p.90-105.

essaie de tirer profit, notamment dans le cadre de guerres par procuration¹¹³². Dans ce contexte, le risque de déstabilisation des pays frontaliers résulte non plus d'une menace externe identifiée mais plutôt d'une interaction entre des facteurs conflictuels internes et extérieurs aux États. Partant de ce constat, au-delà d'une approche qui intègre la puissance et la sécurité, Gnanguênon s'interroge, sur la manière dont la recomposition du dilemme dépend de l'instrumentalisation de l'insécurité par les États et de leurs « faiblesses »¹¹³³ : dans de nombreuses régions du monde, les pays appartiennent, selon un découpage plus ou moins fluctuant, à des complexes régionaux de sécurité qui résultent de liens étroits entre eux. Ce complexe, que décrit Buzan¹¹³⁴, « constitue un genre particulier de région géographique délimitée par un modèle spécifique de relation de sécurité. La contiguïté géographique fait que les liens politiques, économiques, historiques ou culturels et les stratégies des acteurs affectent de manière significative leurs voisins. Ces complexes régionaux de sécurité se construisent autour de systèmes d'États, comme le montrent les relations entre les pays des Grands Lacs ».

Au final, l'Afrique témoigne aujourd'hui d'une « diversité de façons dont les pratiques construisent, reproduisent et déconstruisent à la fois l'État et la souveraineté »¹¹³⁵. Dans la mesure où l'insécurité régionale résulte autant de la perte effective de certaines prérogatives régaliennes par les États que de leur aveu d'impuissance, il semble pertinent pour les auteurs de penser les rapports entre États non plus seulement « en termes de puissance et de sécurité mais aussi d'impuissance et d'insécurité ». Le développement des complexes régionaux d'insécurité aboutit finalement à un renversement dans l'analyse traditionnelle de la souveraineté¹¹³⁶. Dans la mesure où les États ne sont plus les seuls à disposer du monopole de la violence, leurs faiblesses, accentuées par la présence d'autres acteurs non étatiques, deviennent un critère déterminant dans le dilemme de sécurité. « Dans leur tentative de créer de l'insécurité régionale pour sécuriser l'échelon national, les régimes en place s'affaiblissent. L'entrée en scène des acteurs non étatiques leur permet d'acquérir, eux aussi, une légitimation implicite alors même qu'ils ne sont pas reconnus comme tels par le droit international »¹¹³⁷.

Historiquement une technique du pouvoir colonial a été de créer des sous-ensembles administratifs : l'Afrique Équatoriale Française, (AEF) désignait ainsi une « fédération de territoires découpés arbitrairement pour constituer une entité administrative » comprenant le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad avec comme capitale fédérale Brazzaville. L'Afrique occidentale française, (AOF) désignait la fédération de colonies françaises comprenant la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Guinée, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Niger, le Soudan, et le Sénégal avec pour capitale fédérale Dakar. Pour Béti et

¹¹³² *Ibid.*, p.90.

¹¹³³ *Ibid.*, p.91.

¹¹³⁴ *Ibid.*

¹¹³⁵ BIERSTECKER, Weber, 1996, p.11., cité dans GNANGUENON, A., *ibid.* p.98.

¹¹³⁶ *Ibid.* p.96

¹¹³⁷ *Ibid.* p.95.

Tobner¹¹³⁸ l'AEF et l'AOF ont nourri le débat de l'Union africaine souhaitée par les peuples, et la balkanisation imposée par le néocolonialisme, avec la « complicité des dirigeants de la première génération ». Les dommages issus de la balkanisation forcée, condamnée « comme étant une folie » cet émiettement lors de la colonisation : « ces colonies formaient un ensemble territorial d'un seul tenant ; les populations, au demeurant très pauvres, n'étaient pas assez nombreuses pour constituer les marchés intérieurs d'organisations économiques viables ; la coopération entre leurs cadres respectifs était devenue une habitude, les peuples des États, exceptés la Mauritanie, appartenaient à la même civilisation¹¹³⁹.

L'environnement international, par les normes et les valeurs sur lesquelles il repose, influe sur la formation d'une communauté d'États. Différents canaux, à l'image des organisations régionales, internationales et des institutions financières internationales, font la promotion de ces standards universels. Les organisations régionales africaines, en suivant ces modèles occidentaux, sont « une illustration de la volonté des dirigeants politiques africains d'appartenir au club des États »¹¹⁴⁰.

Pourtant, ce choix paraît bien être pour le moment nécessaire pour parvenir à trouver des solutions politiques aux problèmes sécuritaires en Afrique : « dans un contexte où les États sont concurrencés au plan local, ils ont choisi de se recentrer sur un cadre d'action stato-centré qui réponde à leurs besoins de reconnaissance et d'affirmation au plan régional. Dans les textes, les États revendiquent la mise en place d'un régionalisme sécuritaire, à savoir la transformation d'un complexe de sécurité avec des conflits générant des relations interétatiques et intra-étatiques, en communauté de sécurité avec des relations externes de coopération (à l'image du dialogue avec l'Union européenne) et une paix en interne (intra-régionale)¹¹⁴¹. Le regroupement des États au sein des organisations régionales est dicté moins par la crainte de voir une puissance régionale s'imposer que par le risque d'être déstabilisé par un État frontalier impuissant. Les États qui adhèrent à la mise en place d'un ordre régional institutionnalisé cherchent autant à se protéger des guerres interétatiques que des risques résultant de la régionalisation d'un conflit en provenance d'un pays frontalier. Dans le cadre du régionalisme sécuritaire, les États peuvent se prévaloir de l'application d'un cadre légal et du respect d'un certain nombre de règles pas toujours applicables dans le système d'États »¹¹⁴².

Même si elle n'est pas toujours effective, la sécurité collective au niveau régional reste favorisée par deux facteurs¹¹⁴³. Tout d'abord, les États veulent se prémunir de la mise en place de stratégies de contournement de la part de voisins aux ambitions régionales comme le Nigeria en Afrique de l'Ouest ou l'Afrique du Sud en Afrique australe. En posant un cadre

¹¹³⁸ BETI, M., TOBNER, O., *dictionnaire de la négritude*, op. cit., p.13.

¹¹³⁹ *Ibid.*, p.14.

¹¹⁴⁰ GNANGUENON, A., op. cit., p.99.

¹¹⁴¹ HETTNE, B., SODERBAUM, F., *Theorising the Rise of Regionness, New Political Economy*, vol. 5, n° 3, 2000, p. 449-461. cité in GNANGUENON, A., *ibid.*, p.99.

¹¹⁴² *Ibid.*, p.100.

¹¹⁴³ *Ibid.*

légal minimum entre eux, les États cherchent également à se prémunir des effets négatifs d'un conflit qui n'est pas de leur propre fait. Même si le recours aux guerres par procuration fait partie des instruments de l'État, il veut être assuré d'avoir une instance auprès de laquelle se retourner dans l'hypothèse où le contrôle de la situation lui échappe. En effet, les facteurs de régionalisation du conflit sont nombreux. La présence des camps de réfugiés favorise par exemple l'expansion de la zone d'influence des rebelles qui profitent ainsi de l'Aide. La recherche de la part des États d'un équilibre des menaces (*balance of threat*) prend le pas sur l'équilibre des puissances qui dictait jusque-là les préoccupations en termes de sécurité »¹¹⁴⁴.

« Ils agissent ainsi parce que leurs voisins sont plus dangereux que les superpuissances de par leur proximité »¹¹⁴⁵. Mais ceci ne vaut que parce que, selon les auteurs, la situation fragile des États, permet l'ingérence économique des super puissances, sans qu'elles aient besoin d'employer la politique de guerre. Le deuxième élément de cette théorie, porte selon Gnanguênon sur le fait que « le partenariat ne peut pas non plus être total, car il existe toujours une méfiance à l'égard de l'autre partie. Le régionalisme ne fait que cacher les faiblesses d'États, dont la seule raison d'être, dépend de l'instabilité à leurs frontières. Cette manière de percevoir l'autre acteur comme un perturbateur, hormis le fait d'empêcher toute possibilité de conclure un accord de paix ou de l'appliquer, a remis au goût du jour la question de la nature du dilemme de sécurité »¹¹⁴⁶.

Les Unions régionales financées par l'Occident seraient « des freins à la création des États-Unis d'Afrique »¹¹⁴⁷. Selon Pougala, pour déstabiliser et détruire l'Union africaine qui va dangereusement (pour l'Occident) vers des États-Unis d'Afrique lancés par Kadhafi, l'Union européenne a d'abord tenté, sans y parvenir de créer la carte de la création de l'Union Pour la Méditerranée (UPM). « Il fallait à tout prix couper l'Afrique du Nord du reste de l'Afrique en mettant en avant les mêmes thèses racistes des XVIIIe et XIXe siècles selon lesquelles les populations africaines d'origine Arabe seraient plus évoluées, plus civilisées que le reste du continent. Cela a échoué parce que Kadhafi a refusé d'y aller. Il a compris très vite le jeu à partir du moment où l'on parlait de la Méditerranée en associant quelques pays africains sans en informer l'Union Africaine, mais en y invitant tous les 27 pays de l'Union Européenne ».

L'UPM qui avait promu Sarkozy comme président et Mubarak comme vice-président, sans le principal moteur de la fédération africaine qu'était la Libye ne pouvait être qu'un échec. Tant que les Occidentaux financeront, selon Pougala, l'Union africaine, il n'y aura pas d'indépendance. C'est dans le même sens que l'Union européenne a encouragé et financé les regroupements régionaux en Afrique. Il était évident que la CEDEAO, qui a une ambassade à

¹¹⁴⁴ Ibid. p.101.

¹¹⁴⁵ WALT, M., *The Origins of Alliances*, Ithaca, London, Cornell University press, 1990, p.264. Cité in, GNANGUENON, A., Ibid. p.101. "They do so because their neighbors are usually more dangerous than either superpower, partly because of geographic proximity"

¹¹⁴⁶ Ibid. p.101.

¹¹⁴⁷ POUGALA, J-P., *Les Vraies Raisons de la guerre en Libye*, op. cit.,

Bruxelles et qui tire l'essentiel de son financement de l'UE, est un obstacle majeur contre la fédération africaine : « C'est ce que Lincoln avait combattu dans la guerre de sécession aux États-Unis, parce qu'à partir du moment où un groupe de pays se retrouve autour d'une organisation politique régionale, cela ne peut que fragiliser l'organe central. C'est ce que l'Europe voulait et c'est ce que les Africains n'ont pas compris en créant coup sur coup, la COMESA, l'UDEAC, la SADC et le Grand Maghreb qui n'a jamais fonctionné encore une fois grâce à Kadhafi qui l'avait très bien compris »¹¹⁴⁸ et prônait à la fois l'indépendance, et le panafricanisme. Dans ce cadre l'Union Africaine et l'Union européenne travaillent conjointement à travers la formulation par exemple de la Stratégie Afrique/Union Européenne (SCAU).

Les défis de l'Union africaine se posent donc en termes d'appropriation par les Africains des politiques d'intégrations régionales, de limitation des rivalités institutionnelles entre les CER et l'UA, par la définition politique claire de l'intégration politique africaine et la construction éventuelle des États-Unis d'Afrique et, finalement, par l'établissement d'un agenda clair sur les objectifs politiques¹¹⁴⁹. Nous devons également rajouter une limitation claire dans la coopération Afrique-Occident.

¹¹⁴⁸ *Ibid.*

¹¹⁴⁹ LAPORTE, G., MACKIE, J., *Construire l'union Africaine, Une évaluation des progrès accomplis et des perspectives d'avenir de l'architecture institutionnelle de l'Union africaine, op. cit., p.5.*

Section 2 - Les visions politiques du développement en Afrique et le panafricanisme¹¹⁵⁰ aujourd'hui

§ 1 - Exemple de vision politique africaine appropriée et de construction d'indicateurs sectoriels

Pour Cheikh Anta Diop, dans la perspective d'une renaissance africaine, l'acheminement vers un État fédéral devient une urgence continentale, car un tel ensemble géo-politique serait à même de sécuriser, de structurer et d'optimiser le développement du continent africain : « Il faut faire basculer définitivement l'Afrique Noire sur la pente de son destin fédéral [...] seul un État fédéral continental ou sub-continental offre un espace politique et économique, en sécurité, suffisamment stabilisé pour qu'une formule rationnelle de développement économique de nos pays aux potentialités diverses puisse être mise en oeuvre »¹¹⁵¹. Il émet quatorze propositions d'actions concrètes allant du domaine de l'éducation, à celui de l'industrialisation¹¹⁵². Entre autres, il relève une double nécessité vitale :

- nécessité de la définition d'une politique de recherche scientifique efficiente : « Le développement intellectuel est le moyen le plus sûr de faire cesser le chantage, les brimades, les humiliations. L'Afrique peut redevenir un centre d'initiatives et de décisions scientifiques, au lieu de croire qu'elle est condamnée à rester l'appendice, le champ d'expansion économique des pays développés ».

- nécessité de la définition d'une doctrine énergétique africaine et d'industrialisation véritable. Diop voyait déjà l'intérêt du développement des pluralités des sources énergétiques.

Dans l'ouvrage de Diop, les développements économique, technique, industriel, scientifique, institutionnel, culturel de l'Afrique relevaient des questions majeures que pose l'édification d'une Afrique moderne : maîtrise des systèmes éducatifs, civiques et politiques avec l'introduction et l'utilisation des langues nationales à tous les niveaux de la vie publique ; l'équipement énergétique du continent ; le développement de la recherche fondamentale ; la représentation des femmes dans les institutions politiques ; la sécurité ; la construction d'un État fédéral démocratique, etc. La création par Cheikh Anta Diop du laboratoire de datation par le radiocarbone, qu'il dirigea jusqu'à sa disparition, est significative de toute l'importance accordée à l'enracinement des sciences en Afrique.

¹¹⁵⁰ Cf. NYERERE J., *Socialisme, démocratie et unité africaine*, Paris, Présence africaine, 1970. Et ORUNO, D. L., *La Naissance du panafricanisme, les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au XXème siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 5 avril 2000.

¹¹⁵¹ DIOP, C.A., préface du livre de DIOUF, M., *Intégration économique, perspectives africaines*, 1984.

¹¹⁵² DIOP, C.A., *Les Fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire, Présence africaine*, 2000.

On pourrait dire que le Plan d'action consolidé (PAC) de l'Afrique dans le domaine de la science et des technologies¹¹⁵³ est un programme ajusté à la vision politique de Diop. C'est l'instrument de mise en œuvre des décisions de la première Conférence Ministérielle Africaine sur la Science et la Technologie tenue à Johannesburg, Afrique du Sud en novembre 2003, qui renforce les programmes de l'Union africaine et du NEPAD. Les principes et les critères pour la mise en place des projets montrent clairement une appropriation des enjeux, des technologies aux profits non pas essentiellement d'un État mais de l'ensemble du continent :

L'addition de plus de valeur : on mettra l'accent sur les activités et processus qui ajouteront une nouvelle valeur significative aux programmes existant sur le niveau national, sous-régional et régional.

- le renforcement des progrès/réussites préalables du plan en général ainsi que de ses projets visera à maximiser l'apprentissage collectif des efforts préalables et la promotion d'une synergie entre les initiatives existantes, sous-régionales et régionales, dans le domaine de la science et la technologie. - le partage des progrès, des outputs et des impacts le plan et sa mise en oeuvre ne visent pas à satisfaire les intérêts ou les besoins d'un pays particulier ou d'un groupe de pays, mais plutôt ceux de tous les États Membres participants de l'UA.

- la possession collective et une participation à base large Les programmes continueront à être développés et mis en oeuvre à travers des processus participatifs et des activités avec tous les groupes de parties prenantes (gouvernements, industrie, jeunesse, société civile et partenaires internationaux)

Parmi ces programmes nous noterons, les programmes pilotes sur la recherche et le développement avec un accent mis sur la biodiversité, la biotechnologie et la connaissance indigènes en utilisant et en renforçant les bases de données locales, un groupe de programmes sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et les technologies de l'espace avec la création de l'Institut africain de la science de l'espace. Dans ce plan est aussi discuté de la création des indicateurs africains dans les domaines, de la science, de la technologie et des innovations (ASTII). Deux éléments viennent nourrir la réflexion pour le développement et la création de ces indicateurs :

- le plan stipule la création des Observatoires Africains de Science, Technologies et Innovation (AOSTI) à travers la provision de formation, étude des instruments d'échantillons et les modèles d'études de cas ainsi que les conseils pratiques sur l'élaboration de profils de pays, rapports d'indicateurs et l'usage des indicateurs dans la politique basée sur les évidences.

¹¹⁵³ Cf *Le plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et des technologies*, août 2005. http://www.nepadst.org/doclibrary/pdfs/ast_plan_of_action_fr.pdf.

- le système d'indicateurs suivra la piste du développement et fonctionnement des systèmes nationaux Africains en matière d'innovation et il constituera le soutien principal de la perspective annuelle d'Innovations africaines.

Un premier projet consiste à élaborer et à adopter des Indicateurs Africains Communs en Science, Technologie et Innovation. Il se réalisera :

- en mettant sur pied un comité intergouvernemental d'experts nationaux sur les indicateurs de la Science, la Technologie et l'innovation. Le comité examinera et adoptera des définitions, indicateurs et méthodes communes pour mener les études de STI. Il déterminera aussi les modalités de l'intégration des indicateurs de STI dans le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP).
- en établissant des relations ou liens formels avec l'OCDE et autres plate-formes et programmes d'indicateurs régionaux de STI. Cela permettra aux pays africains d'y participer et d'apprendre des autres programmes d'indicateurs de STI.
- en identifiant et désignant des autorités nationales compétentes pour les indicateurs de STI.
- en publiant et en disséminant un Manuel des indicateurs africains de STI basé sur le travail du comité intergouvernemental proposé.

La construction et la promotion des indicateurs africains passent bien d'abord par l'institutionnalisation de l'évaluation au sein des acteurs politiques et par la définition d'objectifs propres qui s'intègrent plus ou moins avec les objectifs et normes internationales telles que les OMD. Cette construction se réalise également en rapport aux structures supra nationales comme le MAEP et les structures occidentales référentes en matière d'évaluation telles que l'OCDE. La diffusion des indicateurs à travers un manuel permet également d'inscrire cette construction auprès de l'ensemble des États qui y prennent part mais également d'être une référence en la matière. La création de l'observatoire africain de STI qui permettra de s'assurer que les indicateurs de STI et la « collecte des informations ainsi que la collation, la compilation et la validation sont standardisées ». L'Observatoire proposé sera l'équivalent africain pour coordonner les structures tel que le Conseil d'Administration de l'OCDE pour la Science, la Technologie et l'Industrie. Il sera constitué d'un comité de gestion d'experts des pays africains afin qu'une production de manuels soit faite, et d'organiser le renforcement des compétences afin que toutes les parties comprennent le sens de la dynamique des systèmes africains d'innovation.

Le Plan insiste sur le fait que l'AOSTI travaillera avec les pairs internationaux telles que les organisations multilatérales comme l'OCDE, l'Eurostat et l'Institut de Statistiques de

l'UNESCO, de divers CNA et agences de financement qui ont un intérêt particulier sur les indicateurs de STI. Il est, selon le Plan, souhaitable qu'il y ait un dialogue sur l'élaboration des indicateurs avec les organisations de l'ONU, Eurostat, l'OCDE et les organisations nationales en dehors de l'Afrique. Pour autant, il doit y avoir une seule voix africaine pour le développement et l'application des indicateurs de science, technologie et les activités d'innovation. L'Observatoire (AOSTI) sera cette voix.

En 2007 un premier calendrier est avancé pour mettre en place l'ASTII et certains indicateurs sont intégrés :

- **indicateurs recherche et développement :**

Dépense Intérieure Brute de la Recherche & Développement Expérimental (DNBRD) ; Personnel R&D : par niveau de Qualification formelle, par Occupation, par Sexe, Effectifs du Personnel, Équivalent Plein-Temps (EPT) ; Chercheurs : Sexe, domaine d'études/recherche ; Outputs : Publications, Brevets, licences,

- **Des indicateurs d'innovation :**

Innovation des produits (biens et/ou services)
Innovation de procédés
Activités d'Innovation en cours ou abandonnées
Activités d'Innovation & Dépenses réalisées
Sources d'information pour activités d'Innovation
Facteurs qui entravent les activités d'Innovation
Droits de Propriété Intellectuelle

En 2010, une première recherche a été effectuée pour connaître l'évolution de la situation africaine en matière de STI qui a conduit à une première édition *des perspectives africaines sur l'innovation ((AIO 2010)*. 19 pays ont participé à cette première phase, 9 autres ont suivi en 2011. La rédaction des prochaines éditions a été confiée au Centre sud-africain sur les indicateurs de la STI (CeSTII). La première édition a tenté de répondre aux questions suivantes : quelle est la quote-part financière allouée à la R&D sur le plan national ? Comment les ressources sont-elles allouées parmi les 5 grands secteurs : les Entreprises, État/Gouvernement, Enseignement Supérieur et Institutions-privées-sans-But-lucratif (ISBL) ; les ressources humaines disponibles sont-elles suffisamment qualifiées ? Quelle est la quote-part de l'Étranger dans les activités de la R&D sur le plan national ?

L'Observatoire a donc été institué en Guinée Équatoriale et est devenue la plus grande banque de données et de répertoire pour les statistiques en STI pour soutenir la prise de décision en matière de politique continentale en STI. Pour Mumba, coordinateur du ASTII au sein du NEPAD, ce programme permet aux États qui collaborent à ce projet , et qui sont impliqués dans le processus de collecte des données en STI, de créer une communauté d'experts dans le domaine des indicateurs afin de permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix : par une formulation de politique basée sur une analyse claire et chiffré de la situation

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

des STI en Afrique, par un un meilleur accès aux nouveaux domaines de recherche et pour permettre ainsi de débattre sur les politiques futures à mener¹¹⁵⁴.

§ 2 - De la guerre perpétuelle en Démocratie occidentale : la méprise de l'altérité

En sus des problèmes de sécurité en interne les États africains doivent faire avec le système international et les forces occidentales mais plus seulement¹¹⁵⁵. D'un côté les actions menées à l'encontre des principaux leaders du panafricanisme pourraient être révélatrices, encore une fois, de la difficile reconnaissance de la structure politique africaine : l'OTAN et les pays occidentaux ont déclaré la guerre avec la Libye et mis fin au règne de Kadhafi, pourtant figure du « développement africain ». Hormis le fait qu'ils ont entamé une guerre avec un pays où les indicateurs de développement communément admis étaient d'un niveau largement satisfaisant (accès à l'eau, à l'électricité à l'éducation gratuite ; ce pays avait l'un des plus hauts indices de développement humain au monde) ; ils sont entrés en guerre avec un pays où le leader a été élu à la tête de l'Union africaine en 2009 pour garantir au continent africain, « l'unité, la paix et un développement politique et économique propres ». Il a développé les idées de panarabisme et de panafricanisme. Le décalage entre les visions françaises et africaines reste sans nul doute de ses décisions politiques marquantes : de nombreux Africains en reste choqués : « pendant qu'ils se prélassent dans leurs richesses puantes des cadavres de nos ancêtres et de nos martyrs, pendant qu'ils crient partout le respect des Droits de l'Homme, ils les bafouent impunément en terre africaine. Pauvre Afrique des faibles et frileux guerriers » dira Sam, Secrétaire général adjoint du SAEMSS-CUSEMS¹¹⁵⁶, syndicaliste sénégalais. Les participants au sommet de l'Union africaine tenu à Malabo (Guinée équatoriale) ont finalement rejeté le mandat d'arrêt lancé par la Cour pénale internationale contre le leader libyen Kadhafi. « Les États membres de l'Union africaine, ne coopéreront pas à l'exécution du mandat d'arrêt », a indiqué l'organisation dans un communiqué diffusé au terme de la réunion du 1^{er} juillet 2011. L'Union africaine critique vivement la cour pénale internationale. Lors de la conférence de presse de clôture, le président de la commission de l'Union africaine, le Gabonais Ping a affirmé : « nous sommes contre l'impunité. Nous sommes pour la lutte contre l'impunité. 31 pays africains font partie de la Cour pénale internationale, mais nous sommes contre la manière dont elle fonctionne »¹¹⁵⁷.

Le lundi 27 mars 2011, la CPI a émis des mandats d'arrêt à l'encontre du leader libyen Kadhafi, de son fils Seif al-Islam et du chef des services de renseignements libyens, Al-Senoussi. Le parquet a indiqué avoir recueilli des preuves directes de la responsabilité des trois personnes pour les meurtres et les persécutions commis par les forces de sécurité libyennes sur la population civile. Ces preuves ont été montrées par les associations de défense des droits de l'homme occidentale, notamment *Human rights watch*. Cette ONG

¹¹⁵⁵ La Chine notamment devient un acteur incontournable en Afrique. La Chine est devenue le 3e partenaire commercial et investisseur en Afrique.

¹¹⁵⁶ SAM, M., « Kadhafi assassiné, l'Union africaine décapitée », article paru dans *Rewmi*, quotidien sénégalais le Dimanche 6 Novembre 2011.

¹¹⁵⁷ AFP du 2 juillet 2011

estime que l'Union africaine et l'Union européenne doivent montrer plus de fermeté vis-à-vis du pouvoir libyen¹¹⁵⁸, ce qui a malheureusement été suivi pour le bon intérêt non pas des libyens mais des États occidentaux. Il serait nécessaire de montrer dans un travail de recherche comment ces associations s'organisent, qu'elles sont leurs objectifs, et comment comptent-elles répondre convenablement aux objectifs qu'elles se sont fixés. Au regard de la situation libyenne et des conséquences désastreuses sur la Libye de telles interventions, nous nous posons ici véritablement la question de leurs objectifs, de leurs valeurs, de leur finalité, de leur légitimité, et de leur compétence à mener de telles tâches et sinon de leur instrumentalisation¹¹⁵⁹ par les politiques.

Beaucoup de pays ont soutenu et soutiennent, l'idéologie de Kadhafi dans ce qu'elle a apporté au continent africain. « Kadhafi est dans le cœur de presque tous les Africains comme un homme très généreux et humaniste pour son soutien désintéressé à la bataille contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Si Kadhafi avait été un homme égoïste, rien ne l'obligeait à attirer sur lui les foudres des Occidentaux pour soutenir financièrement et militairement l'ANC dans sa bataille contre l'*apartheid* ». C'est pour cela, qu'à peine libéré de ses 27 ans de prison, Mandela décide le 23 Octobre 1997 d'aller rompre l'embargo des Nations Unies contre la Libye, vu comme une injustice il répond ainsi à l'ex-président américain Clinton, qui avait jugé cette visite « malvenue », qu'« aucun État ne peut s'arroger le rôle de gendarme du monde, et aucun État ne peut dicter aux autres ce qu'ils doivent faire ». Il ajoute : « ceux-là qui hier étaient les amis de nos ennemis, ont aujourd'hui le toupet de me proposer de ne pas visiter mon frère Kadhafi, ils nous conseillent d'être ingrats et d'oublier nos amis d'hier ». En effet, pour l'Occident, les racistes d'Afrique du Sud étaient leurs frères qu'il fallait protéger. C'est pour cela que tous les membres de l'ANC étaient considérés comme de dangereux terroristes, y compris Mandela. Il faudra attendre le 8 mai 2008, pour que la chambre des représentants américaine vote une loi pour rayer le nom de Mandela et celui de certains cadres de l'ANC. Si les Occidentaux se sont aujourd'hui repentis de leur soutien d'hier aux ennemis de Mandela et sont vraiment sincères lorsqu'ils baptisent de son nom rues et places, comment continuer à faire la guerre à celui qui a permis la victoire de Mandela et de son peuple ?

Il a contribué à la création de l'Union africaine et l'a amplement financée par la suite, versant jusqu'à un quart des contributions de l'organisation. « Kadhafi était jusqu'à présent le plus gros contributeur de l'UA. Sa chute inquiète les dirigeants africains qui ne savent pas comment ils feront fonctionner l'organisation, ni comment ils pourront payer les fonctionnaires d'Addis-Abeba », livre Abderrahim, chercheur spécialiste de la Libye à l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et à l'université de Californie. On peut lire sous un ton malheureusement laconique et critiquable, dans le journal français « le

¹¹⁵⁸ Human Rights Watch souhaite plus de fermeté à l'encontre du régime libyen article d'Euronews du 21/02/11. <http://fr.euronews.net/2011/02/21/human-rights-watch-souhaite-plus-de-fermete-a-l-encontre-du-regime-libyen/>

¹¹⁵⁹ BRAUMAN, R., (préface Todorov), *Humanitaire, diplomatie et droits de l'homme, Essai*, 2009.

Monde »¹¹⁶⁰, tout ce que le gouvernement libyen a apporté à l'Afrique. Pour la journaliste du Monde qui continue avec un ton ironique sur « le rêve africain » de fonder les États-Unis d'Afrique: « ce sont aussi des questions diplomatiques et géopolitiques qui ont fait de Mouammar Kadhafi un dirigeant difficile à écarter pour ses homologues africains. Car dès le départ, le colonel s'est fait le chantre du panafricanisme, séduisant des chefs d'État rêvant de créer des "États-Unis d'Afrique". "La Libye a étendu son influence en adoptant une diplomatie africaine très active, consistant à résoudre des conflits et à promouvoir l'unité du continent", explique Haddad. "Les pays africains sont très inquiets d'un *Occident imperator*, qui se dirait qu'il peut intervenir lorsqu'il le souhaite. La question de la non-ingérence étrangère, inscrite dans les statuts de l'UA, est très importante à leurs yeux, décrypte Kader Abderrahim. Ces pays craignent par ailleurs un précédent." La journaliste Audrey Garric rajoute « Car la liste des États en froid avec les droits de l'homme est plutôt longue sur le continent. », légitimant encore une fois cette ingérence occidentale alors que ces gouvernements qui prônent la démocratie et les droits de l'homme, viennent d'assassiner le fondateur d'une organisation internationale panafricaine, qui a aidé à l'abolition de l'*apartheid* et qui a financé des projets de développement. Ils oublient vite leur propre problème en Occident concernant les droits de l'homme, les dirigeants corrompus etc.... Le paradoxe est que la journaliste elle-même écrit : « À travers le continent, on ne compte plus les hôtels, projets agricoles, centres culturels, écoles ou entreprises de télécommunications qui ont été financés, ces quarante dernières années, par la Jamahiriya libyenne, à coup de millions de "pétrodollars". Il est vrai que les États européens et les institutions internationales qu'ils dirigent n'agissent pas autrement. "Nombre de dirigeants se sentent redevables de Kadhafi, d'autant que beaucoup de projets de développement sont encore en cours et risquent d'être stoppés, analyse Saïd Haddad, chercheur associé à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam) et spécialiste de la Libye. Sans compter que la Libye a aussi financé les fins de mois difficiles de certains États des plus fragiles, comme le Tchad, le Burkina Faso, le Niger, le Mali ou la République Centrafricaine, leur assurant ainsi de pouvoir maintenir leur administration."¹¹⁶¹

À peine le régime de Kadhafi déchu, les cabinets de consultants en économie proposent aux entreprises françaises de s'y implanter et voient dans la fin du régime de grandes opportunités économiques. Un cabinet d'expert ajoute que « la reconstruction de la Libye constitue une grande opportunité pour les entreprises françaises, d'autant plus que le soutien net du gouvernement français au Conseil national de transition (CNT) face au régime de Kadhafi pourrait leur apporter une bonne partie des nouveaux contrats »¹¹⁶². La situation libyenne était très prometteuse : avec la normalisation de ses relations diplomatiques avec les États-Unis et l'Union européenne (levée des sanctions commerciales prises durant les années

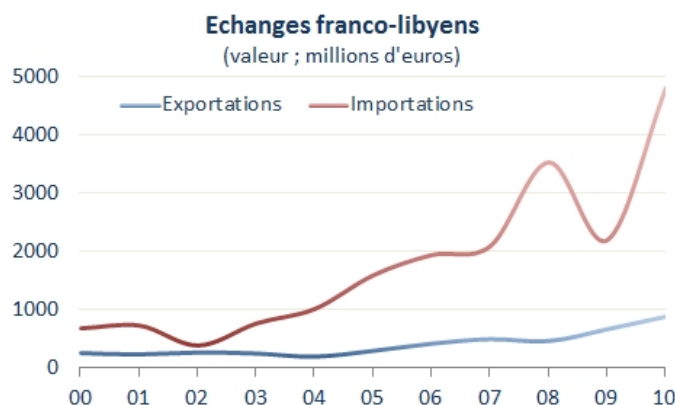
¹¹⁶⁰ GARRIC, A., *Ces pays qui soutiennent encore Kadhafi*, *Le Monde*, 29.08.2011, http://www.lemonde.fr/libye/article/2011/08/29/ces-pays-qui-soutiennent-encore-kadhafi_1565003_1496980.html

¹¹⁶¹ GARRIC, A., *op. cit.*,

¹¹⁶² Sources : Asterès cabinet d'analyse économique et de conseil. <http://www.asteres.fr/analyse-economique,strategies-entreprise/oe5>

1980 et 1990) qui suivit la politique de libéralisation économique mise en œuvre dès 1999 (création de zones de libre-échange, privatisations d'entreprises publiques, encouragement du secteur privé, des investissements étrangers, etc.), la Libye a vu son économie reconnectée au système-monde. La hausse des cours du pétrole durant la dernière décennie a alors permis au pays, devenu deuxième exportateur africain de pétrole, de disposer d'une situation financière relativement saine, en se constituant d'importantes réserves de change. Celles-ci ont permis, sans contracter de dette extérieure, la mise en place d'un vaste programme d'investissements publics dans les infrastructures (télécommunications, routes, ports, secteur de la santé...), avec pour conséquence immédiate, le « boom » du secteur de la construction. Résultat : ces dernières années (excepté l'épisode de la crise de 2009), le pays bénéficiait d'une croissance relativement élevée. Entre 2000 et 2010, le PIB libyen a ainsi progressé de plus de 4 % en moyenne chaque année. En 2010, la croissance de l'économie libyenne a même dépassé 10 %. Cette même année, le PIB par habitant a augmenté de 8,5 %¹¹⁶³. Le pays détiendrait 40 % des réserves du continent africain. En 2010, l'industrie pétrolière a généré environ 55 % du PIB libyen.

L'ouverture économique de la Libye depuis 2004 a sensiblement stimulé les échanges commerciaux avec la France. S'ils demeurent relativement modestes, les échanges franco-libyens sont marqués par un fort déficit commercial structurel du côté français. Depuis le début des années 2000, le solde commercial de la France envers la Libye ne cesse en effet de se détériorer. Sur la période 2000-2010, les exportations françaises vers la Libye (en valeur) ont progressé en moyenne de 13 % chaque année, quand les importations augmentaient, elles, de 19 %, essentiellement sous l'effet du renchérissement du cours du pétrole.



Après la guerre et la destitution du régime, l'État doit aux Occidentaux, plus de 500 milliards de dollars, frais de « leur libération ».

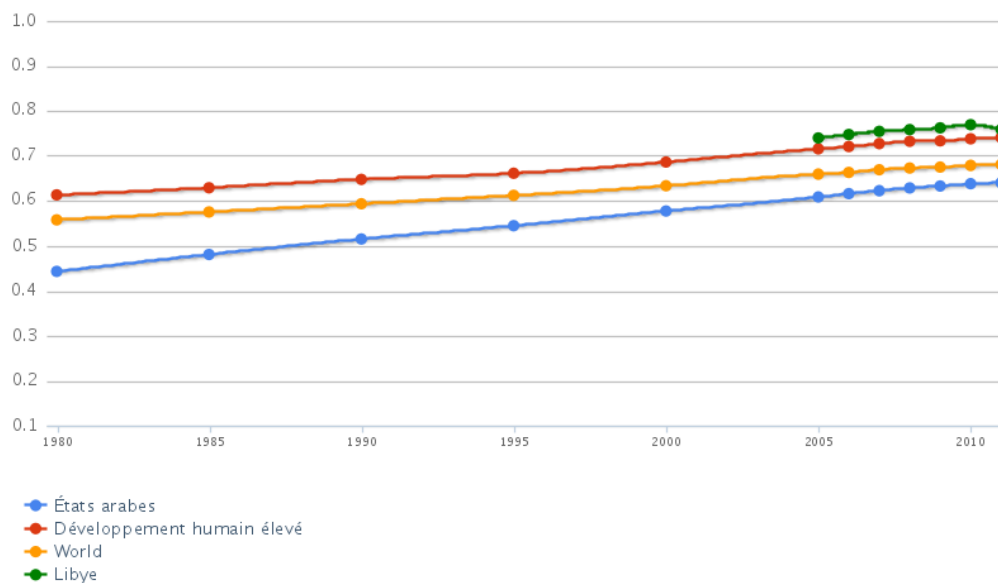
¹¹⁶³ Sources : Asterès cabinet d'analyse économique et de conseil. <http://www.asteres.fr/analyse-economique,strategies-entreprise/oe5>

Les avoirs financiers bloqués de la Libye étrangers¹¹⁶⁴ sont estimés à 150 milliards de dollars, les pays de l'OTAN en détenant plus de 100 milliards. « Avant la guerre, la Libye n'avait pas de dettes. Au contraire, c'était un pays créancier investissant dans les pays africains voisins. L'intervention militaire en vertu de la « responsabilité de protéger » vise à pousser la Jamahiriya arabe libyenne dans le carcan d'un pays en développement endetté, sous la supervision des institutions de Bretton Woods établies à Washington. Ironie amère du sort, après avoir volé la richesse pétrolière libyenne et confisqué ses avoirs financiers à l'étranger, la communauté de donateurs s'est engagée à prêter cet argent (volé) pour financer la reconstruction d'après-guerre en Libye. La Libye doit rejoindre les rangs des pays africains endettés que le FMI et la Banque mondiale ont menés à la pauvreté depuis l'offensive de la crise de la dette au début des années 1980. Le FMI a promis 35 milliards de dollars de financement [prêts] supplémentaires aux pays affectés par les soulèvements du printemps arabe et a reconnu formellement le conseil intérimaire libyen comme autorité légitime, ouvrant ainsi l'accès à une myriade de prêteurs internationaux alors que le pays envisage de se reconstruire après une guerre de six mois. [...] La reconnaissance du FMI est significative pour les dirigeants intérimaires de la Libye puisque cela signifie que les banques internationales de développement et les donateurs tels que la Banque mondiale peuvent maintenant offrir du financement. Les pourparlers de Marseille ont eu lieu quelques jours après que les dirigeants mondiaux se furent entendus pour dégelé des milliards de dollars d'avoirs [d'argent volé] pour aider [par des prêts] les dirigeants intérimaires libyens à restaurer des services fondamentaux et à reconstruire après un conflit ayant mis fin à 42 ans de dictature. L'accord de financement par les grandes puissances économiques du Groupe des 7 et de la Russie vise à appuyer les efforts de réforme [ajustement structurel sous l'égide du FMI dirigé par la ministre française, Christine Lagarde] dans la foulée des révoltes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Le financement vient principalement sous forme de prêts plutôt que de subventions. La moitié provient du G8 et des pays arabes, et le reste de divers prêteurs ainsi que de banques de développement (cf. Financial Post, 10 septembre 2011) »¹¹⁶⁵.

¹¹⁶⁴ N'GUESSAN, P., « Zoom sur les réalisations libyennes sous Kadhafi : Ce que la Libye avait accompli, ce qui a été détruit », article publié sur *Planète Afrique*, le 28 octobre 2011. http://planeteafrique.com/Niger/index.asp?affiche=News_Display.asp&ArticleID=6617

¹¹⁶⁵ N'GUESSAN, P., *op. cit.*,

Indice de développement humain de la Libye¹¹⁶⁶



Même si les données de 1980 sont manquantes, on peut voir que l'indice est largement supérieur à la moyenne et place la Libye au 64^e rang mondial en matière de développement.

L'importance donnée dans cette étude à la Libye est nécessaire à la compréhension du processus de construction de l'Union africaine. Les relations que les États entretiennent avec ce pays entraînent une réflexion de la structuration de l'Union africaine en termes de légitimité, de capacité d'action et de respect du *leadership* développé à la fois dans son espace d'influence propre et dans ses relations avec l'Occident. L'Union africaine fait face à un certain nombre d'enjeux et est dans une problématique particulière de construction de son identité, de sa légitimité, et elle doit réfléchir sur son rapport à l'Occident. Alors que l'Union africaine avait gagné en autonomie face à l'Union européenne grâce notamment à l'élargissement de ses partenaires comme la Chine, l'Union africaine doit revoir ses perspectives à la fois en termes de financement et de structuration politique¹¹⁶⁷.

¹¹⁶⁶ Sources : PNUD <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/LBY.html>

¹¹⁶⁷ LAPORTE, G., MACKIE, J., « Construire l'union Africaine, Une évaluation des progrès accomplis et des perspectives d'avenir de l'architecture institutionnelle de l'Union africaine », ECDPM, Oct. 2010, 134 p

Pour Pougala¹¹⁶⁸, écrivain d'origine camerounaise, et directeur de l'Institut d'études géostratégiques et professeur de sociologie à l'Université de la diplomatie de Genève, la première stratégie politique pour finir avec cet état de domination sanglante en Afrique est d'utiliser la stratégie de « la chaise vide » à l'ONU et au-delà même, de quitter cette institution internationale. « Après 500 ans de relations de dominateur et de dominé avec l'Occident, il est dès lors prouvé que nous n'avons pas les mêmes critères pour définir le bon et le méchant. Nous avons des intérêts profondément divergents. Comment ne pas déplorer le « Oui » de 3 pays africains au sud du Sahara, Nigeria, Afrique du Sud et Gabon pour la résolution 1973 inaugurant la nouvelle forme de colonisation baptisée « protection des peuples », validant la théorie raciste que les Européens véhiculent depuis le XVIII^e siècle selon laquelle l'Afrique du Nord n'a rien à partager avec l'Afrique Subsaharienne ; l'Afrique du nord serait ainsi plus évoluée, plus cultivée et plus civilisée que le reste de l'Afrique. Tout se passe comme si la Tunisie, l'Égypte, la Libye, l'Algérie ne faisaient pas partie de l'Afrique. Même les Nations Unies semblent ignorer la légitimité de l'Union Africaine sur ses États membres. L'objectif est d'isoler les pays d'Afrique subsaharienne afin de mieux les fragiliser et de les tenir sous contrôle. En effet, dans le capital du nouveau Fonds Monétaire africain (FMA), l'Algérie avec 16 milliards de dollars et la Libye avec 10 milliards de dollars contribuent à eux seuls pour près de 62 % du capital qui est de 42 milliards de dollars. Les premiers pays d'Afrique subsaharienne et les plus peuplés, le Nigeria suivi de l'Afrique du Sud, arrivent très loin derrière avec 3 milliards de dollars chacun. C'est très inquiétant de constater que, pour la première fois de l'histoire des Nations Unies, on a déclaré la guerre à un peuple sans avoir exploré au préalable la moindre piste pacifique pour solutionner le problème »¹¹⁶⁹.

« L'Afrique a-t-elle encore sa place dans une telle organisation ? Le Nigeria et l'Afrique du Sud sont disposés à voter OUI à tout ce que l'Occident demande, parce qu'ils croient naïvement aux promesses des uns et des autres de leur donner une place de membre permanent au Conseil de sécurité avec le même droit de veto. Ils oublient tous les deux que la France n'a aucun pouvoir de leur attribuer le moindre poste. Si elle l'avait, il y a bien longtemps que Mitterrand l'aurait fait pour l'Allemagne de Helmut Kohl. La réforme des Nations Unies n'est pas à l'ordre du jour. La seule manière de compter est la méthode chinoise : tous les 50 pays africains doivent quitter les Nations Unies. Et s'ils doivent y retourner un jour, ne le faire que s'ils ont obtenu ce qu'ils demandent depuis longtemps, un poste pour toute la fédération africaine, sinon rien. Cette méthode de la non-violence est la seule arme de justice dont disposent les pauvres et les faibles que nous sommes. Nous devons tout simplement quitter les Nations Unies, car cette organisation par sa configuration et par sa hiérarchie est au service des plus forts. Nous devons quitter les Nations Unies afin de marquer notre réprobation de cette conception du monde basée uniquement sur l'écrasement du plus faible. Tout au moins ils seront libres de continuer de le faire, mais pas avec notre signature, pas en rappelant que nous sommes d'accord alors qu'ils savent très bien qu'ils ne nous ont

¹¹⁶⁸ *Ibid.*
¹¹⁶⁹ *Ibid.*

jamais interrogés. Et même quand nous avons donné notre propre point de vue, comme au cours de la rencontre du samedi 19/3 à Nouakchott avec la déclaration sur la contrariété à l'action militaire, cela a tout simplement été passé sous silence pour permettre le forfait de bombardier le peuple africain. Ce qui arrive aujourd'hui est le scénario déjà vu auparavant avec la Chine. Aujourd'hui, on reconnaît le gouvernement Ouattara, on reconnaît le gouvernement des insurgés en Libye. C'est ce qui s'est passé à la fin de la Deuxième Guerre mondiale avec la Chine. La soi-disant communauté internationale avait choisi Taïwan comme unique représentant du peuple Chinois en lieu de place de la Chine de Mao. Il faudra attendre 26 ans, soit le 25 octobre 1971 avec la résolution 2758 que tous les Africains devraient lire, pour mettre fin à la bêtise humaine. La Chine est admise, sauf qu'elle a prétendu et obtenu d'être membre permanent avec droit de veto, sinon elle n'entre pas. Cette exigence satisfaite et la résolution d'admission entrée en vigueur, il faudra attendre un an pour que le 29 septembre 1972, le Ministre Chinois des Affaires Etrangères donne sa réponse avec une lettre au Secrétaire Général des Nations Unies pas pour dire Oui ou Merci, mais pour faire des mises au point, en garantie de sa dignité et de sa respectabilité »¹¹⁷⁰.

« Nous sommes entrés dans cette organisation en acceptant d'être des serfs et croire que nous serons invités à table pour manger avec les autres dans les plats que nous avons lavés est tout simplement crédule, pire, stupide. Quand l'UA reconnaît la victoire de Ouattara sans même tenir compte des conclusions contraires de ses propres observateurs envoyés sur le terrain, juste pour faire plaisir à nos anciens maîtres, comment peut-on nous respecter ? Lorsque le président Sud-Africain Zuma déclare que Ouattara n'a pas gagné les élections et change à 180° après un tour à Paris, on peut se demander ce que valent ces dirigeants qui représentent et parlent au nom de 1 milliard d'Africains. La force et la vraie liberté de l'Afrique viendront de sa capacité à poser des actes réfléchis et (à) en assumer les conséquences. »¹¹⁷¹

En conséquence, l'Occident et l'Afrique reconnaissent clairement les structures étatiques, regroupements régionaux, et institutions interétatiques, comme étant « la bonne forme » Ces « formes » particulières (étatisation, intégration) répondent aux lois de la théorie de la Gestalt et notamment à la loi sur la similarité en ce que nous reconnaissons plus facilement les choses qui nous sont familières: le cerveau aurait pour fonction de classer et catégoriser, rendre cohérent, regrouper chaque petite perception avec celles qui lui ressemblent. Il structure les informations de telle façon que ce qui est petit, régulier, ou qui possède une signification pour nous, se détache du fond pour adhérer à une structure globale, chaque élément et est alors perçu comme une "figure" détachée du fond, perçu quant à lui comme moins structuré et irrégulier¹¹⁷². La théorie de la *Gestalt* permet de mieux appréhender les relations et l'expérience du Soi. Elle met en évidence, elle met en conscience les représentations du monde de chacun et place la relation comme moteur du changement. Si

¹¹⁷⁰ *Ibid.*

¹¹⁷¹ *Ibid.*

¹¹⁷² DESBROSSES, S., *Gestalt théorie, les lois de la forme*, 20.12.207 en ligne www.psychoweb.com.

l'Occident a une part de destruction en elle et ne permet pas la relation, il est nécessaire que l'ensemble de ses acteurs modifie sa représentation, son rapport au monde à travers la relation qu'il a aux autres.¹¹⁷³ La question de l'intervention militaire n'est pas imaginable si l'on prend en compte la compétence qu'a l'Autre de prendre son destin en main. La théorie de la Gestalt est actuellement essentielle pour une amélioration des relations internationales. Les actions doivent se baser sur la relation et ainsi l'identité de chacun pourra alors être modifiée. Cette manière de penser les relations internationales à travers le concept de Gestalt « la forme » utilisée en psychanalyse dans les nouvelles méthodes thérapeutiques, permet d'accéder à de nouvelles formes de vivre et d'être en relation. Mettre en « forme » les acteurs, donner du sens à leurs actions permet de faire autrement et de faire mieux. Nous devons décrire la « forme » existante que prend l'ensemble des acteurs et des structures africaines.

¹¹⁷³ Cf. PERL, F., HEFFERLINE, R., GOODMAN, P., *Gestalt-thérapie. Vers une théorie du Self : nouveauté, excitation et croissance*, 288 p., 1979.

De la phrase de Clausewitz, « la guerre n'est pas seulement un acte politique, mais un véritable instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens »¹¹⁷⁴, nous partons du principe même que les démocraties occidentales par leur existence, leur vie politique, leur sécurité font la guerre. « Pour les classiques notre monde est anarchique. Alors, nous disent-ils, la sécurité doit être la principale préoccupation de l'État. De la théorie réaliste à la théorie libérale, en passant par toutes les nuances et sous-classifications de celles-ci, l'anarchie du monde est prise comme prémisse s'adossant sur l'état de nature de Hobbes »¹¹⁷⁵. Deux courants dominent le travail théorique du concept de sécurité. Le premier, qu'on peut appeler l'école classique, tire sa compréhension des écrits de Hobbes. La menace, c'est l'autre. Il considère que l'altérité et la différence sont sources de menaces¹¹⁷⁶. C'est ainsi que l'on peut décrire la tradition expansionniste en démocratie occidentale.

On analyse la démocratie athénienne et ses 30 ans de guerre comme une extension des lois et des mœurs athéniennes. « [Dion] aurait pris tous les moyens pour donner comme parure à ses concitoyens les lois les plus appropriées qui fussent aussi les meilleures. En suite de quoi, voici ce qu'il aurait eu à cœur de faire : coloniser toute la Sicile et la libérer des Barbares, en expulsant les uns et en soumettant les autres, avec plus de facilité que Hiéron. Une fois cela réalisé par un homme à la fois juste, courageux, tempérant et ami du savoir, se serait établie chez la plupart des gens une conception de la vertu identique à celle qui, précisément, si Denys II s'était laissé convaincre, aurait, une fois établie chez tous les hommes pour ainsi dire, assuré leur salut »¹¹⁷⁷. Le siècle de Périclès voit se développer parallèlement et en synergie la démocratie athénienne et sa domination sur des alliés progressivement réduits à l'état de sujets¹¹⁷⁸. L'impérialisme d'Athènes rendit la guerre inévitable. Elle dura près de 30 ans et provoqua deux coups d'État oligarchiques¹¹⁷⁹.

« La guerre dont Thucydide entreprend d'écrire l'histoire est ce que nous appellerions une guerre mondiale. Elle tire son importance de la puissance des belligérants, d'une part, de son extension (et aussi de sa durée), de l'autre. En extension, cette guerre, qui dura un quart de siècle, impliqua la moitié orientale du bassin méditerranéen, jusqu'à la Sicile à l'Ouest, la Mer Noire au Nord-est, là où sont les colonies grecques les plus importantes ; Marseille, trop occidentale, demeure à l'abri du conflit. Cette guerre toucha aussi à la côte de la Méditerranée qui est sous la domination des Perses, où les bateaux phéniciens qui forment leur flotte croisent au large de Chypre et de l'Égypte. Son importance réside dans le fait qu'elle vit s'affronter les deux plus grandes puissances de l'époque, Sparte et Athènes, les seules cités qui soient capables non seulement d'aligner des effectifs importants, mais aussi d'entraîner à leur suite un grand nombre d'alliés. Les Grecs ne possédaient pas encore le concept de guerre

¹¹⁷⁴ VON CLAUSEWITZ, C., *De la guerre*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1992, p.67.

¹¹⁷⁵ ALLAL, M., « Discussion autour du concept de sécurité » in *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept*, MESZAROS, T. (dir.), revue *Esprit critique*, n°14, 2011, p.56-73.

¹¹⁷⁶ *Ibid.* p.57.

¹¹⁷⁷ Platon, *Lettre VII*, p. 336 a-b

¹¹⁷⁸ PIERART, M., SUDAN, B., http://elearning.unifr.ch/antiquitas/modules.php?id_module=3

¹¹⁷⁹ *Ibid.*

mondiale, mais, pour désigner un affrontement majeur entre belligérants grecs, ils utilisaient la notion de guerre hellénique (*hellenikos polemos*). Thucydide aurait sans doute admis que sa guerre soit qualifiée de « mondiale ». Il aurait sans doute été d'accord pour dire qu'une guerre mondiale était, par nécessité, hellénique ! Un conflit n'impliquant pas les Athéniens n'aurait sans doute pas retenu son attention. Avant Thucydide, Hérodote avait entrepris de raconter la grande épopée des guerres médiques, mais il marquait peut-être plus d'ouverture : ne s'intéressait-il pas « aux exploits accomplis tant par les Barbares que par les Grecs » ? Thucydide voit dans les guerres médiques le point de départ de l'évolution qui, par une sorte d'enchaînement mécanique qu'il s'applique à démontrer dans le Premier Livre, conduit inéluctablement à l'affrontement des puissances. Il attribue clairement aux Lacédémoniens la responsabilité du déclenchement de la guerre du Péloponnèse. La cause ultime de la guerre est peut-être bien la crainte inspirée par les Athéniens aux Lacédémoniens. Elle est certainement celle qu'ils inspiraient aux Corinthiens. Depuis 446/5, les Athéniens et les Lacédémoniens et leurs alliés respectifs sont liés par une trêve de 30 ans. Les deux groupes d'événements qui préludent immédiatement à la rupture de la trêve, que Thucydide raconte en détail, touchent l'un et l'autre les intérêts de Corinthe « Quelles leçons peut-on ici tirer de l'histoire ? Je suis citoyen d'un pays dont le gouvernement prétend lui aussi, être une démocratie à l'intérieur, mais admet qu'il est une puissance impérialiste à l'extérieur. La grande différence, selon moi, entre les modèles de la démocratie impérialiste à Athènes autrefois et aux États-Unis aujourd'hui, est que la démocratie américaine est menacée à l'intérieur par les forces mêmes qui imposent la domination impérialiste à l'extérieur. L'État américain actuel ne méprise pas seulement la légalité du droit international. Il est prêt aussi à violer les lois qui régissent une société démocratique. En tant que citoyen américain, je veux tout faire pour m'opposer à une telle violation. En tant que citoyen de notre communauté académique, j'ai besoin de faire plus encore. J'ai besoin de parler haut et fort et d'appeler les dirigeants de notre communauté académique internationale à assurer la protection des principes de la liberté d'investigation et de la liberté d'expression. La liberté académique ne doit être entravée par aucun état, américain ou autre »¹¹⁸⁰.

§ 3 - La démocratie à l'intérieur et la tyrannie à l'extérieur ?

En 430 avant Jésus-Christ, l'homme d'État athénien Périclès prononça un discours, le dernier des trois discours que Thucydide rapporte dans le livre II de son *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*. Dans ce discours, Périclès déclare que l'État athénien doit garder son empire, qu'il avait naguère hérité de l'Empire perse – et qui fut une cause majeure de la guerre, finalement perdue, que l'État athénien livra contre d'autres États ennemis de l'empire. Soutenir l'empire, pour reprendre les mots de Périclès tels que Thucydide les a adaptés, exigeait que l'État athénien devienne une tyrannie. Les Athéniens, qui étaient fiers de leur

¹¹⁸⁰ NAVY, G., chercheur à Harvard a été honoré du titre d'Honoris Causa en novembre 2004, à l'université de Lille en France. Pour cette cérémonie il a fait un discours que nous transmettons ici. La traduction a été faite par le Professeur Fabienne Blaise.

gouvernement démocratique et idéologiquement opposés à la tyrannie, ont dû être scandalisés en entendant cela. Pour le peuple athénien, à l'apogée de la démocratie que représentait l'"âge d'or" de Périclès, être gouverné par un tyran revenait à être esclave. Mais Périclès a dû choquer à dessein son auditoire en parlant de l'État athénien comme d'une tyrannie. Cette tyrannie s'appliquait aux gens de l'extérieur, dominés par l'empire qu'était Athènes, et non aux Athéniens eux-mêmes, les gens de l'intérieur, qui pouvaient continuer à vivre dans une démocratie, en toute liberté, à l'abri de la tyrannie. L'État athénien était une société démocratique pour ceux qui étaient dedans. C'était une tyrannie impérialiste seulement pour ceux du dehors. Le caractère scandaleux et terrible de la puissance de l'empire se révèle dans la tyrannie qu'il exerce, et Périclès admet la vérité scandaleuse de cette tyrannie. Il soutient qu'il vaut la peine d'assumer la charge que représente l'empire. Nous citons ses mots, repris par Thucydide au livre II, chapitre soixante-trois. Périclès s'adresse ainsi à ses concitoyens :

« Notre cité tire de son empire un honneur dont vous êtes fiers et qu'il vous convient de soutenir. Ne fuyez donc pas les peines qu'il vous donne ou cessez d'en chercher les honneurs. Ne vous figurez pas non plus que l'enjeu du conflit ne sera que l'alternative de la servitude ou de la liberté. Il y va de la privation de l'empire et du danger que vous feront courir les haines que vous vous êtes attirées. Or, cet empire, il ne vous est même plus possible de vous en défaire, à supposer qu'il se trouve des gens à qui la peur de la situation présente et la paresse devant les difficultés fassent concevoir un projet aussi vertueux. Car il est déjà entre vos mains une tyrannie dont la conquête semble un déni du droit, mais dont l'abandon est plein de risque. De tels partisans du renoncement auraient vite fait de causer la perte d'un État, s'ils parvenaient à entraîner les autres, et cela, même si d'aventure, ils vivaient à part sous leurs propres lois. Car le refus d'agir exige la protection d'une politique énergique, et ce n'est pas dans un État qui exerce l'empire, mais dans un État assujéti, qu'il peut être profitable de chercher la sécurité dans la servitude »¹¹⁸¹.

Pougala¹¹⁸² se pose la question légitime de savoir si ceux qui veulent exporter la démocratie sont vraiment démocrates. Le sociologue américain Mills a décrit en 1956 la démocratie américaine comme « la dictature des élites ». Selon Mills¹¹⁸³, les États-Unis d'Amérique ne sont pas une démocratie parce qu'en définitive, ils seraient gouvernés par les élites qui contrôlent le pouvoir économique, le pouvoir militaire et le pouvoir politique. Weber faisait déjà remarquer la bureaucratisation. Pour Brezinski, « le rôle de l'Amérique dans le monde est simple : la puissance de l'Amérique qui lui sert à affirmer de façon dominante la souveraineté de la nation est aujourd'hui l'ultime garant de la stabilité internationale »¹¹⁸⁴ et il ajoute plus loin : l'« hégémonie américaine telle qu'elle existe

¹¹⁸¹ PERICLE, cité par NAVY, G., dans son discours lors de la cérémonie d'investiture « honoris causa », traduit par Fabienne blaise.

¹¹⁸² POUGALA, J-P., *Les Vraies Raisons de la guerre en Libye*, op. cit.,

¹¹⁸³ WRIGHT MILLS, C., *Le pouvoir des élites*, Athéles, 2012.

¹¹⁸⁴ BRZEZINSKI, L., *Le Vrai Choix, l'Amérique et le reste du monde*, Edile Jacob, 2004, p.7-8. En janvier 1900, le sénateur américain Albert J. Beveridge déclarait, à propos de l'annexion des Philippines par les États-Unis : « Dieu a fait de nous les maîtres organisateurs pour établir un système dans un monde où le chaos règne. Il nous a insufflé l'esprit du progrès pour renverser les forces de la réaction sur toute la Terre. Il a fait de nous

aujourd'hui, la puissance des États-Unis comme composante indispensable de la sécurité [ou de l'insécurité] sont des faits indiscutés »¹¹⁸⁵ »¹¹⁸⁶. La réaction des États-Unis après le 11 Septembre est typique en intervenant en Afghanistan et en Irak mais aussi en interne, action contre leur propre droit, à savoir l'adoption du *Patriot act* en octobre 2001, détentions illégales et actes de torture dans les centres de Guantanamo, Abu Ghraïb, Bagram¹¹⁸⁷ : « on peut dire que sa grande particularité est d'avoir donné lieu à une gouvernamentalité par la peur, la suspicion et l'urgence, systématisé l'usage des technologies de sécurisation et transformé les règles d'exception, comme la violation des libertés publiques, en normes générales »¹¹⁸⁸.

Il est aussi nécessaire de rappeler des indicateurs positifs dans certains pays qui sont considérés comme moins développés, moins démocratiques que les pays occidentaux : au Pérou la constitution interdit un deuxième mandat consécutif au président de la République sortant, au Guatemala, non seulement le président sortant ne doit plus jamais se présenter comme candidat à cette fonction, mais en plus à aucun degré de parenté, aucun membre de sa famille ne pourra plus prétendre à cette fonction ; le Rwanda est le pays qui intègre politiquement le mieux les femmes au monde avec 49 % de parlementaires femmes ; sur 10 pays les mieux gérés au monde, 4 sont Africains, avec la Guinée équatoriale dont la dette publique ne représente que 1,14 % de son PIB.

Rousseau soutient que la guerre civile, les révoltes, les rébellions sont les ingrédients d'un début de démocratie. Parce que la démocratie n'est pas une fin, mais un processus permanent pour réaffirmer les droits naturels des humains dans tous les pays du monde (sans exception). Et Rousseau de conclure : « Malo periculosam libertatem quam quietum servitium - traduction : S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes »¹¹⁸⁹.

les adeptes du gouvernement que nous devons administrer sur les peuples sauvages et séniles. Sans cette force, le monde sombrerait à nouveau dans la barbarie et l'obscurantisme. » Propos cités par M.-E Curti in *The Growth of American Thought*, Transaction Publishers, New Brunswick, 1991.

¹¹⁸⁵ Ibid.

¹¹⁸⁶ Ibid.

¹¹⁸⁷ BIGO, D., BONELLI, L., DELTOMBE, T. (dir.), *Au nom du 11 septembre.. Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, Paris, La Découverte, sept. 2008.

¹¹⁸⁸ CEYHAN, A., « Sécurité, frontières et surveillance aux Etats-Unis après le 11 septembre 2001 », in « Culture et conflits », *Hors série Surveillances politiques : regards croisés*, n° 53, 2004, p. 113-145.

¹¹⁸⁹ ROUSSEAU, J.J., *Du Contrat Social*, Livre III, Chapitre IV, GD, 2012.

Section 3 - De la barbarie moderne aux identités nouvelles, la nécessité de réciprocité

§ 1 - De l'unité de l'humanité

Une des principales visions politiques de Diop a été l'édification d'une civilisation planétaire. L'humanité doit rompre définitivement avec le racisme, les génocides et les différentes formes d'esclavage. La finalité est le triomphe de la civilisation sur la barbarie. Diop appelle de ses vœux l'avènement d'une « civilisation planétaire au lieu de sombrer dans la barbarie »¹¹⁹⁰. L'aboutissement d'un tel projet suppose :

- la dénonciation de la falsification moderne de l'histoire : « La conscience de l'homme moderne ne peut progresser réellement que si elle est résolue à reconnaître explicitement les erreurs d'interprétations scientifiques, même dans le domaine très délicat de l'Histoire, à revenir sur les falsifications, à dénoncer les frustrations de patrimoines. Elle s'illusionne, en voulant asseoir ses constructions morales sur la plus monstrueuse falsification dont l'humanité ait jamais été coupable tout en demandant aux victimes d'oublier pour mieux aller de l'avant »¹¹⁹¹.

- la réaffirmation de l'unité biologique de l'espèce humaine fondement d'une nouvelle éducation qui récuse toute inégalité et hiérarchisation raciales : « ... Donc, le problème est de rééduquer notre perception de l'être humain, pour qu'elle se détache de l'apparence raciale et se polarise sur l'humain débarrassé de toutes coordonnées ethniques. »¹¹⁹²

On peut voir bien plus qu'une analogie temporelle dans les œuvres de Césaire et Morin en ce que les deux auteurs tentent de trouver et de réfléchir non seulement à une « identité » propre des sphères culturelles¹¹⁹³ auxquelles ils appartiennent mais encore davantage, qu'ils voudraient voir se construire des « identités nouvelles »¹¹⁹⁴ : c'est l'idée de « bouillon de culture » européen pour Morin et Césaire avec le concept de négritude¹¹⁹⁵ qu'ils tenteront de définir pour impulser un nouveau rapport au monde. Pour le premier, l'ancienne identité européenne était morcelée et « confondait une identité démocratique et une identité

¹¹⁹⁰ DIOP, C.A., *Civilisation ou barbarie, Présence africaines, Paris, 1981.*

¹¹⁹¹ DIOP, C.A., *Antériorité des civilisations nègres – mythe ou vérité historique ?*, Paris, *Présence Africaine*, p. 12.

¹¹⁹² DIOP, C.A., « L'unité d'origine de l'espèce humaine », in *Actes du colloque d'Athènes : Racisme science et pseudo-science*, Paris, UNESCO, coll. Actuel, 1982, pp. 137-141.

¹¹⁹³ Pour l'histoire de la pensée européenne et de la construction de l'Europe Cf. MORIN, E. *Penser l'Europe*, op. cit., p.65.

¹¹⁹⁴ FANON, F., *Les Damnés de la terre La découverte*, 2002, 313 p, p.45 « Elle [la décolonisation] introduit dans l'être un rythme propre, apporté par les nouveaux hommes, un nouveau langage, une nouvelle humanité. La décolonisation est véritablement création d'hommes nouveaux.

¹¹⁹⁵ Césaire prononce le 26 février 1987 lors de la conférence Hémisphérique organisée par l'université Internationale de Floride à Miami, son discours sur la négritude. CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude*, op. cit., p.75-91.

impérialiste » recouverte « par le voile charmant de sa spiritualité culturelle ». La nouvelle identité se fonde sur la tradition critique et autocritique de la raison et sur la compréhension de l'ambivalence de la civilisation née en Europe afin de s'ouvrir à la pluralité des cultures du monde »¹¹⁹⁶. Ramadan définit donc la « révolution de confiance », comme « une loyauté critique, la naissance d'un nouveau « Nous » porté par des mouvements nationaux d'initiatives locales, tels sont les contours d'un engagement responsable de tous les citoyens dans les sociétés occidentales. Parce qu'ils revendiquent les bienfaits d'une éthique citoyenne responsable, parce qu'ils veulent à tout prix promouvoir la richesse culturelle de l'Occident et parce qu'ils savent que sa survie sera au prix d'une nouvelle créativité politique. Les citoyens doivent travailler sur le temps long, au-delà des échéances électorales qui paralysent les politiciens et empêchent l'élaboration de politiques innovantes et courageuses. Lorsque l' élu est dans l'impasse, lorsqu'il n'a plus les moyens de ses idées, c'est à l'électeur, au citoyen, de revendiquer et de s'approprier les moyens de ses idéaux »¹¹⁹⁷.

Rezsohazy dit, en parlant du changement de valeur relatif au développement, que « l'acteur a perçu et formulé le problème, mais il lui manque les idées pour s'y attaquer. Son système de valeurs est alors soumis à une décomposition partielle. Les éléments qui ne répondent pas aux exigences de la situation (c'est-à-dire comprendre l'enjeu et concevoir un projet) sont écartés, abandonnés »¹¹⁹⁸. Par exemple, une société qui aspire à se moderniser, à développer son économie, est acculée à éliminer ou à diminuer l'importance des valeurs, comme le respect de la tradition, les hiérarchies sociales héritées du passé ou l'acceptation de la fatalité. Une étape de recomposition est entreprise lorsque l'acteur s'efforce d'intégrer des valeurs nouvelles qui lui suggéraient les objectifs et les moyens d'une action appropriée. Dans cette recherche, le nombre total des moyens qui conviennent n'est pas infini. Ne seront retenues que celles qui offrent une solution satisfaisante au problème originel, qui correspondent aux aspirations intimes de l'acteur et qui s'accordent avec les autres valeurs du système. Dans le cas d'une société désireuse de modernisation et de développement, des valeurs comme l'innovation, l'esprit d'entreprise ou le progrès sont à préconiser »¹¹⁹⁹. La discussion sur la diminution des valeurs (comme le respect des traditions ou celui des anciens) au sein des sociétés qui veulent se « développer » est récurrente et ces valeurs sont plus ou moins considérées comme étant à abroger pour une sorte de développement qui a été dominante et qui l'est encore aujourd'hui, bien que des discussions soient actuellement menées par exemple sur la prise en charge de la vieillesse, la solitude des personnes âgées, etc. Ces valeurs universelles de respect des individus sont plus que nécessaires à la création de lien social¹²⁰⁰. Il est donc nécessaire de clarifier quelles sont les valeurs qui sont modifiées par les acteurs africains pour atteindre le développement visé. Cette vision est celle d'un

¹¹⁹⁶ MORIN, E., *Penser l'Europe*, op. cit., p. 65.

¹¹⁹⁷ RAMADAN, T., op. cit.,

¹¹⁹⁸ REZSOHAZY, R., op. cit., p. 19.

¹¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 20.

¹²⁰⁰ 15000 personnes âgées sont mortes pendant les 2 premières semaines d'août 2003 durant la canicule en France. C'est le signe d'une trop forte isolation des personnes âgées qu'elles soient prises en charge par les politiques publiques (maison de retraites, hôpitaux, etc.) qu'isolées chez elles. C'est la première fois depuis la fin des Trente glorieuses que l'espérance de vie recule en France.

développement bien particulier, qui ne cesse d'être critiqué, même en Occident. La perte de valeur, de sens commun ou de conscience collective, a fait naître, comme la nommeraient Tocqueville¹²⁰¹ et Durkheim, une société atomisée et des individus anomisés¹²⁰². Nous pouvons revenir à *La mort de Dieu* de Nietzsche¹²⁰³, *La crise de la morale* chez Durkheim¹²⁰⁴, ou encore à *La banalisation du mal* d'Arendt¹²⁰⁵, toutes ces pensées autour de la perte des valeurs de la société occidentale. Pour ne pas rentrer dans un débat philosophique, qui est de savoir quelle est la voie du meilleur développement, et donc éviter les jugements de valeur sur tel ou tel processus, il nous faut rester sur les constats des différentes valeurs qui sont internes aux différents processus de développement et peut-être rapporter une typologie, un *idéal-type*¹²⁰⁶, au sens wébérien du terme, des valeurs et des développements possibles. Il nous faut tout de même garder à l'esprit une déontologie de chercheur, défendue également par Weber dans *Le Savant et le politique*¹²⁰⁷, qui nous laisse une marge de liberté et de responsabilité dans nos propos, et prendre position clairement sur certaines valeurs. La prétendue distance du chercheur (sociologue-ethnologue...) ou objectivité par rapport au monde qui l'entoure a déjà été discutée longuement. Il serait tentant de penser la science comme un moyen pour un individu ou une société de se démarquer des autres, un acte de *distinction sociale*¹²⁰⁸ pour asseoir une certaine légitimité dans la pensée. Pour autant, c'est essentiellement avec humilité et modestie que l'on peut et doit apporter sa compréhension du réel et avancer dans la recherche, comme Weber l'avait déjà mentionné, grâce à cette *intersubjectivité* entre penseurs, mais également entre acteurs. Le chercheur peut n'apporter, comme l'artiste, qu'une compréhension particulière du réel, qui sera définie dans un contexte avec des valeurs et un sens particulier et qui ne pourra avoir de sens commun que si elle est confrontée avec d'autres (ce qui n'engage en rien sa valeur intrinsèque).

§ 2 - Une philosophie renouvelée

Diop insiste sur la nécessaire présence des philosophes africains dans la création d'une nouvelle philosophie, d'un nouveau rapport à la science. La création d'une nouvelle philosophie qui « réconcilie l'homme avec lui-même » : « les philosophes africains, armés de leur passé culturel et historique, sont à même de participer à l'édification de cette nouvelle philosophie qui aidera l'homme à se réconcilier avec lui-même et qui sera issue, en grande

¹²⁰¹ De TOCQUEVILLE, A., *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, 2008, 471 p.

¹²⁰² DURKHEIM, E., *Le suicide, étude sociologique*, Paris, F. Alcan, 1897, Paris, PUF, 1967,

¹²⁰³ NIETZSCHE, F., *Le gai savoir*, Gallimard, idée, 1950 trad. VIALATTE, A. *La mort de Dieu est tout aussi discutée chez Hegel*, dans *Foi et savoir : Kant, Jacobi, Fichte, Vrin*, 1988.

¹²⁰⁴ Cf. DURKHEIM, E., *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1978. *L'éducation morale*, Paris, PUF, 1974. Cf également MULLER, P., *Société, morale et individualisme. La théorie morale d'Emile Durkheim*, *Revue Franco-Allemande des sciences humaines et sociales*, n° 13, 2013.

¹²⁰⁵ ARENDT, H., *Eichmann à Jérusalem, Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, 1966.

¹²⁰⁶ WEBER, M., *Essais sur la théorie de la science*, Pion, 1965.

¹²⁰⁷ WEBER, M., *Le Savant et le politique*, Paris : Plon, 1959, p.185.

¹²⁰⁸ BOURDIEU, P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les éditions de minuit, 1979.

partie, du contact de la réflexion philosophique et de la science »¹²⁰⁹ Nous pouvons avoir un regard sur la théorie de Rezsóhazy¹²¹⁰ concernant la diffusion des valeurs et voir dans quelles situations les uns et les autres se trouvent, pour assurer une diffusion et la promotion des normes africaines.

Tableau Processus de résistance ou de diffusion des valeurs :

Gardiens	Novateurs	Résultat
Résistance forte	Combativité	Violence ou conflit
Résistance forte	Non-violence	Blocage ou diffusion
Résistance faible	Combativité	Changement radical
Résistance faible	Non-violence	Diffusion

§ 3 - Des pratiques et méthodes nouvelles

Le concept de réciprocité doit être lui-même revu à l'aune du contexte international et dans le cadre politique dans lequel il va s'insérer.

La réciprocité dans les échanges a été mentionnée en 1948 dans la charte de la Havane qui stipulait notamment que les négociations commerciales devaient conduire à des avantages mutuels entre les parties. Sur de nombreux points, la Charte de la Havane¹²¹¹ comporte des dispositions favorables à un développement équilibré du commerce international difficiles à négocier aujourd'hui. C'est le cas notamment de la question du lien entre commerce et normes de travail équitables. Le lien avec l'organisation internationale du travail était clair, le plein-emploi mentionné, les déficits et excédents publics réfrénés. Pour autant, les États-unis n'ayant pas signé l'accord, la charte est restée lettre morte et a été remplacée par les accords du GATT qui encourageaient une « moindre réciprocité ». La charte de la Havane s'était constituée sur des principes de coopération et non de concurrence, ce qui est à l'opposé de l'actuelle OMC. La création de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en 1960 a permis de dévoiler et de prendre en compte une brèche importante dans le principe de réciprocité. Il s'agit de la création, en 1971, du système de préférences généralisées qui se fonde sur la non-application de la réciprocité dans les

¹²⁰⁹ DIOP, « Philosophie, science et religion, Les crises majeures de la philosophie contemporaine », revue sénégalaise de philosophie, n° 5-6, janvier-décembre 1984, p 179-199, p 187.

¹²¹⁰ REZSOHAZY, R., *Sociologie des valeurs*, Armand Colin, Paris, 2006, 183 p.

¹²¹¹ *Charte de la Havane, conférence des nations unies sur le commerce et l'emploi a été tenue à la Havane-Cuba, du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948*

échanges commerciaux entre pays développés et pays en développement. Ce système prévoit l'octroi de préférences tarifaires non réciproques aux pays en développement pour améliorer l'accès de leurs productions de biens manufacturés aux marchés des pays développés. Il a donné lieu à de nombreux accords entre des États membres de l'OCDE et des pays en développement.

Alors que le directeur de l'OMC souligne les difficultés dans le renouvellement de statistiques qui montrerait la réalité dans les échanges internationaux, le conseil économique, social et environnemental, évoque à ce propos « que l'appareil statistique est inadapté au niveau mondial et qu'il faudrait obtenir une meilleure vision des flux en identifiant les réelles valeurs ajoutées de chaque pays exportateurs et non plus seulement le produit des ventes réalisées »¹²¹². Au niveau du commerce, le principe de réciprocité est un concept clé qui permet d'entamer de nouvelles négociations sur le libre échange. On passe de « la réciprocité de concession » à la « réciprocité des efforts », entendue comme le moyen de prendre en compte la situation de départ des pays. Le principe de réciprocité est défendu et s'intègre dans le cadre plus général de lutte contre la concurrence déloyale.

Dans ce contexte et devant cette nouvelle forme et cette volonté de partenariat, de nouvelles méthodes se créent¹²¹³. Les professionnels de l'évaluation et les politiques tentent clairement de définir de nouveaux rapports entre les partenaires. Il est important de prendre en compte cette volonté des Africains de valoriser leurs pratiques, leurs actions, leurs volontés, leurs valeurs. L'évaluation ne doit pas être seulement axée en matière de l'aide au développement sur la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté. L'intérêt qu'elle soit axée sur leurs propres politiques publiques d'une part et sur les actions menées et à mener en direction de l'Occident d'autre part, sont une toute autre approche qui permettra de valoriser ces actions passées et futures. Elles doivent intégrer l'ensemble des dimensions propres aux évaluations des politiques publiques que sont la rigueur scientifique, la diffusion et leur prise en compte par les politiques. La réciprocité, le contre-don acceptée ou non par l'Occident, doit être affirmée dans les rapports d'évaluation par les évaluateurs africains dans les politiques de véritable coopération, et non intégrer le champ de l'évaluation mais se l'approprier et inventer. L'Occident peine à évaluer le contre-don, même s'il existe. Il ne le prend pas en charge politiquement ni symboliquement ou à un degré minime. Il est nécessaire de le faire prévaloir. L'évaluation, le champ de l'évaluateur, ses professionnels et ses experts peuvent en être les auteurs et les diffuseurs. Si en 1967, Fanon pouvait écrire **que** « **l'indépendance a certes** apporté aux hommes colonisés la réparation morale et consacré

¹²¹² « Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire » contribution de la section des activités productive, de la recherche et de la technologie du conseil économique social et environnemental au Etats généraux de l'Industrie (3 décembre 2009). Cité dans JACOB, Y., GUILLON, S., *En finir avec la mondialisation déloyale, La réciprocité des efforts, la convergence des règles et l'équité des pratiques, conditions d'une relation commerciale plus équilibrée entre l'Union européenne et ses partenaires*. Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Janvier 2012.

¹²¹³ Cf. par exemple la conférence biannuel de la société européenne d'évaluation portant sur « l'évaluation dans une société en réseau : nouvelles conceptions, nouveaux défis, nouvelles solutions » du 01 au 05 octobre 2012.

leur dignité. Mais ils n'ont pas encore eu le temps d'élaborer une société, de construire et d'affirmer des valeurs »¹²¹⁴, nous espérons que les évaluateurs, les consultants, les politiques africains pourront rentrer dans cette démarche de diffusion. Les identités nouvelles ne doivent pas être les identités « meurtrières »¹²¹⁵ puisqu'elles proviennent d'une juxtaposition des groupes sociaux et d'une création du « Nous » et des « Autres » qui amène à la négation de l'Autre et à la négation de soi. L'Afrique « dominée » a beaucoup donné à l'Occident. Elle l'a construite, elles se sont mutuellement changées : les migrations de part et d'autre transforment les peuples, modifient les cultures, apportent en valeurs. Il est nécessaire pour rester dans notre sujet que les évaluateurs africains s'approprient l'évaluation pour faire ressortir ces indicateurs de réciprocité qui pourraient être, soit établis par des politiques publiques menées directement pour aider l'Occident dans son développement et son changement (taux de professionnels Français engagés dans le pays - différences de qualité de vie offerte aux français comparée à leur qualité de vie à compétences et professions égales en France, quantité de nourriture vendue en Occident pondéré aux déficits de production alimentaire occidentale. etc...). Certes l'Afrique doit se centrer sur ses problèmes mais elle doit argumenter et diffuser sur ce qu'elle est et ce qu'elle fait et elle doit elle-même évaluer et promouvoir ses évaluations sur l'Occident pour lui permettre ce retour sur soi. L'Occident n'est pas imperméable, ni autonome, ni en constante évolution (les systèmes avancent, régressent, reculent, stagnent). Il n'est pas lumière, ni chemin. L'Afrique n'est pas sombre¹²¹⁶, n'est pas dépendante, ni immobile, elle a créé hier, elle créera demain. Il y a une nécessité de valoriser des actions politiques africaines pour l'Occident et de les faire pénétrer dans le champ politique occidental et également africain. Il est nécessaire de dépasser le cadre afro optimiste ou afro pessimiste en constatant que l'Afrique est clairement le levier de développement de l'Occident (que ce soit l'utilisation négative ou positive de ses ressources humaines, matérielles ou naturelles), et qu'elle revêt un caractère tout à fait particulier. Là où les Amérindiens ont échoué aux États-Unis et au Canada pour la lutte pour l'égalisation des conditions, là où d'autres civilisations ont échoué à amorcer un changement démocratique dans ce pays de migrants, les Africains ont réussi. Ils ont réussi grâce à des luttes acharnées à faire d'un pays construit sur l'extermination de peuples entiers, par les migrations d'Européens appauvris, sur la déportation de milliers d'hommes et de femmes africaines, mais également chinoises, à construire un pays de plus en plus démocratique. Les États-Unis se sont construits démocratiquement et ont intégré le reste des communautés grâce aux luttes pour les droits civiques dans les années 60. Là où les conflits naissent dans les milieux populaires en Occident, l'art africain, même transformé, même occidentalisé est toujours là pour rappeler les valeurs essentielles de respect, d'indépendance, de liberté, de liens sociaux à préserver¹²¹⁷. L'art africain est le seul levier dans les quartiers défavorisés en Occident qui

¹²¹⁴ FANON, F., *op. cit.*, p.84.

¹²¹⁵ MAALOUF, A., *Les identités meurtrières*, Poche, 2011, 255 p.

¹²¹⁶ *Sur l'Occident lumière et l'Afrique sombre, voir les représentations des immigrés algériens et leur discours sur la France Cf. SAYAD, A., BOURDIEU, P. (Préface), La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigrés, op. cit., p.*

¹²¹⁷ BAZIN, H., *La culture Hip Hop*, janvier 2009. *CEt France Fanon parlant de la danse : « C'est pourquoi une étude du monde colonial doit obligatoirement s'attacher à la compréhension du phénomène de la danse et de la possession. La relaxation du colonisé, c'est précisément cette orgie musculaire au cours de*

permet d'apaiser les conflits et les révoltes¹²¹⁸ en attendant une véritable prise en charge des jeunes et des populations par les pouvoirs publics¹²¹⁹. L'égalisation des conditions et l'avènement de la démocratie « moderne » en Occident passent nécessairement par le respect et l'égalisation des conditions de l'ensemble des communautés. La démocratie, en Occident, et partout dans le monde ne peut se faire sans une égalisation des conditions des populations vivant sur son sol. Le contraire serait antinomique. De ce fait au niveau des évaluations des politiques publiques en matière d'aide au développement il serait envisageable d'intégrer des évaluations africaines (faites par les africains), et leur prise en compte par rapport aux conditions de vie par exemple des diasporas et des minorités en Occident, dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des minorités, par exemple. Cette évaluation diffusée et prise en compte par les politiques (condition *sine qua none* au processus évaluatif) permettrait à la fois de les sensibiliser sur les discriminations faites aux d'origines étrangères sur le sol européen, d'améliorer leur prise en charge dans un sens tout à fait démocratique, objectif de développement politique tout à fait nécessaire correspondant aux normes internationales et finalement d'obtenir un retour en l'Afrique, puisque la diaspora est clairement un acteur incontournable, source de financement, pour le développement des pays dont ils sont issus. Le gain est double et réciproque. Le coût de l'évaluation est finalement un investissement que réalise l'État africain dans ce type d'évaluation.

laquelle l'agressivité la plus aiguë, la violence [58] la plus immédiate se trouvent canalisées, transformées, escamotées. Le cercle de la danse est un cercle permissif. Il protège et autorise ». FANON, F., op. cit., p.63

¹²¹⁸ *Violences et émeutes urbaines en France largement expliquées et compréhensibles par l'analyse de FANON, F., op. cit., p.60 : « au niveau des individus, on assiste à une véritable négation du bon sens. Alors que le colon ou le policier peuvent, à longueur de journée, frapper le colonisé, l'insulter, le faire mettre à genoux, on verra le colonisé sortir son couteau au moindre regard hostile ou agressif d'un autre colonisé. Car la dernière ressource du colonisé est de défendre sa personnalité face à son congénère. Les luttes tribales ne font que perpétuer de vieilles rancunes enfoncées dans les mémoires. En se lançant à muscles perdus dans ses vengeances, le colonisé tente de se persuader que le colonialisme n'existe pas, que tout se passe comme avant, que l'histoire continue ».*

¹²¹⁹

Conclusion du chapitre II

Depuis la fin de la période post-décolonisation les acteurs africains sont de plus en plus indépendants pour définir leurs objectifs et assurer un nouveau partenariat. Ils sont amenés à gérer les aides au développement et à insérer ces flux financiers et leurs rapports aux pays donateurs dans leur politique publique. Les pratiques évaluatives et la culture évaluative restent importées par les institutions internationales et les partenaires occidentaux. L'enjeu principal revient donc à la construction des indicateurs africains par les organisations africaines (MAEP, Afrobarometer, Consultant africain), à la défense, à la prise en compte de leur propre analyse et à la promotion africaine des normes d'évaluation. Cette promotion des analyses évaluatives se fait non seulement par l'appropriation des principes de l'évaluation dans leur propre politique publique (et non plus seulement l'évaluation en rapport aux aides au développement) mais également par l'intégration de leur norme dans le système évaluatif occidental. Malgré les diverses tentatives de créations d'indicateurs comme l'AISTII, leur prise en compte reste limitée dans les politiques publiques d'aide au développement. Le développement des évaluations dites conjointes réalisé en binôme (un consultant d'un pays donateur et un consultant d'un pays bénéficiaire) sont un exemple de pratiques qui permet de prendre en compte le contexte local et l'intégration des politiques publiques nationale dans ses objectifs.

L'évaluation est, nous pensons, un outil particulier qui rentre de plain-pied dans le processus démocratique moderne. En ce sens il se doit d'être appréhendé en fonction de la matière sur lequel il agit et il doit être approprié par celui qui le manie. Les effets en seront tout à fait changés. Le champ de l'évaluation africain existe et est dans une période d'appropriation mais aussi de création. Les évaluateurs Occidentaux qui s'intéressent aux évaluations en matière d'aide au développement doivent intégrer ces acteurs, ces méthodes et ces valeurs.

Conclusion générale

Résultats

Si la question du chercheur en analyse des politiques publiques au-delà de la question de la transformation de l'État dans la société occidentale revenait à être posée comme Muller l'entend à savoir « les politiques publiques changent-elles la politique ? »¹²²⁰ Nous serions tentés d'y répondre à travers notre recherche par l'affirmatif tout en y apportant certaines conditions. Si les politiques publiques internationales prennent en compte certaines variables comme les acteurs africains, les nouvelles normes et valeurs, mais aussi en les intégrant dans un processus déjà institutionnalisé de politiques, mais aussi si elles intègrent des pratiques comme la capitalisation de l'expérience, le respect du renforcement des capacités et la prise en compte de ces capacités, les politiques publiques pourront amener une modification des perceptions, des visions et des actions politiques. L'évaluation devient ainsi non plus un instrument de gestion mais un instrument de politique étrangère. Cette thèse a tenté de mettre en perspective les « alliances intellectuelles, économiques ou politiques » qui pourraient être le principe d'existence de nouveaux indicateurs et de nouveaux modes d'action. Une partie de notre recherche s'insère dans une sociologie politique de la quantification et a permis, nous l'espérons, d'avancer quelques éléments de recherche. La différenciation des voies et des stratégies politiques se retrouve à travers l'analyse des politiques publiques. C'est également dans un souci de « redorer le blason de l'aide internationale »¹²²¹ que des universitaires et politiques tentent d'en expliquer et d'en améliorer « les mécanismes ». Le « développement » relève « d'une croyance occidentale » selon Rist. Nous avons nous-mêmes, montré à travers la production des indicateurs qu'il y a une normalisation des évaluations selon les critères occidentaux bien qu'il y ait une recherche de contextualisation. Pour autant par ses principes « réflexifs » l'évaluation permettrait une modification dans ce constat.

On a vu que la méthode axée sur les résultats est devenue prépondérante, il serait intéressant d'aborder une démarche axée sur les relations.¹²²² La difficulté ne porte pas tant sur la pertinence de la méthode que sur les difficultés historiques qu'ont les structures occidentales à interférer avec les acteurs africains. Ces difficultés à intégrer l'autre dans ses relations et qui sont inhérentes aux sociétés occidentales, tendent à rendre ces méthodes basées sur la relation, peu pertinentes. Cela pourrait expliquer pourquoi tant de chercheurs et politologues tendent à justifier la fin de l'Aide. En outre, la méthode « coût-résultat » a des effets structurants qui permettent la prise en compte et le recentrement des objectifs africains sur des priorités qui *a priori* semblent être pertinents pour les relations entre États au niveau

¹²²⁰ MULLER, P., *Les politiques publiques*, PUF, 127 p, p.5.

¹²²¹ RUBEN, R., *Dimensionner l'aide a développement: ce que nous enseigne l'évaluation*", document présenté lors de la 9ème conférence AFD/EUDN, Malaise dans l'évaluation : quelles leçons tirer de l'expérience du développement, Paris, 26 mars 2012, France.

¹²²² « Poursuivre une démarche axée sur les relations, largement sectorielle, pour développer un financement durable et flexible, pour mettre en œuvre le Plan » est une priorité du PAA 2010-2015 cf. UA/NEPAD, *Le plan d'action pour l'Afrique, 2010-2015: Promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique Vue d'ensemble stratégique*, 16.10.2009, Union Africaine et NEPAD, p.v.

de la prise en compte d'objectifs financiers communs mais qui finalement s'avèrent être une polarisation des objectifs sur les objectifs occidentaux en ce qu'elle les oblige à correspondre à des critères prédéfinis non construits communément. La dimension du symbole en est tout à fait écartée alors qu'elle est nécessairement présente¹²²³. La construction des méthodes et des indicateurs a clairement des enjeux pour la définition des politiques publiques et des actions futures à mener. Elles sont les points de référence sur lesquels s'inscrivent un *continuum* de projets, de pensées et de stratégies de développement qui auront une incidence sur l'ensemble de la population et sur les relations que nous entretenons. Si les Occidentaux ont toujours été les précurseurs en matière de gestion de projets et au niveau de l'institutionnalisation de leur rapport aux autres, force est de constater qu'il y a une nécessité à modifier leur mode d'action, à intégrer l'Autre et à accepter la diversité de vision. En même temps, les Africains luttent pour affirmer leur position et s'insèrent dans les mécanismes d'appropriation des politiques publiques en matière d'aide. L'ensemble des acteurs relèvent ainsi le défi de véritables échanges et inscrivent l'APD non plus dans un cadre unilatéral mais bien dans un cadre de coopération. Nous irons plus loin en insistant sur le fait que les Africains, pour que cet échange soit réel, doivent insérer dans le cadre de l'APD internationale des programmes en direction des Occidentaux et les Occidentaux devront accepter d'être évalués sur leurs propres politiques publiques. Beaucoup d'actions politiques en direction des Occidentaux sont menées et doivent être valorisées. Cette dimension de l'Aide au développement en direction des Occidentaux est complètement niée et doit être abordée. C'est le principe de « réciprocité ». Le vide africain que laisse entrevoir les indicateurs usuels transmis par les institutions internationales d'Aide au développement, sera remplacé par des indicateurs de savoirs, de compétences, de richesse, il sera alors possible de laisser place à l'être africain et à la « *philia* ».

Limites

L'analyse de la complexité des systèmes africains et occidentaux, du système national et du système international dans leur ensemble créent les limites de cette recherche. La diversité des acteurs, des territoires, des cultures, des modes d'action, la complexité des interactions possibles et des modalités, rendent impossible une description exhaustive de la réalité. Il a été nécessaire d'entreprendre des choix au niveau de l'analyse des acteurs et d'en tirer des généralités pour obtenir une vue d'ensemble. Ces biais réels ont largement été étudiés à travers les discussions méthodologiques des pères fondateurs de la sociologie et des sciences politiques. Nous avons donc tenté d'aborder et de respecter un ensemble de règles visant l'intégration d'un ensemble de variables tout en multipliant les outils : entretiens individuels, analyse des rapports des institutions internationales, observation du déroulement des conférences et analyse des discours. Nous nous sommes référés à une méthode strictement qualitative. Une démarche quantitative à travers des statistiques pourrait être développée dans

¹²²³ Cf. MAUSS, M., *Essai sur le don, dans Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1968, RAMEL, F., *Lévi-Strauss et les relations étrangères des tribus primitives, Klesiis, Hommage à Claude Lévi Strauss*, 2008.

un approfondissement de la recherche. Des questions posées à un ensemble beaucoup plus vaste d'acteurs de l'évaluation conjuguée à une réduction du champ des acteurs permettrait de fournir beaucoup plus d'éléments (ex : centrer l'étude sur une institution particulière comme l'ONU qui présente un nombre considérable d'intervenants, de visions politiques et d'enjeux pour l'évaluation) permettrait éventuellement d'infléchir les résultats ou du moins de les modérer et d'apporter une autre contribution.

Perspectives

On pourrait donc travailler à la mise en place d'une communauté des sciences sociales en évaluation dans la continuité de la pensée aronienne. Aron ne nie pas que « les sciences sociales ne partent jamais de la table rase, que la position des problèmes soit suggérée par les événements, que la méthode ne soit indépendante de la philosophie ou du milieu historique, que souvent les résultats soient influencés par les intérêts des nations et des classes ». Mais il ajoute qu' « il n'en serait pas moins fatal d'en tirer la conclusion que les sciences sociales ne sont que des idéologies de classes ou de races, et que l'orthodoxie imposée par un État totalitaire ne diffère pas en nature, de la libre recherche des sociétés pluralistes. Il existe, quoi qu'on en dise, une communauté des sciences sociales, moins autonome que la communauté des sciences naturelles mais malgré tout réelle »¹²²⁴.

Les principes de cette communauté selon Aron doivent se fonder sur :

- « l'absence de restriction au droit de discussion et de critique, appliquées non pas seulement aux résultats partiels, mais aux fondements et méthodes. [...]

- l'absence de restriction au droit de désenchanter le réel. »¹²²⁵. L'ensemble de la communauté tend ainsi à n'écarter aucun fait, à n'épargner la critique à aucune valeur, à accumuler les connaissances et les doutes, en précisant impitoyablement les conditions extérieures et les hypothèses préalables auxquelles est suspendue la vérité des propositions générales ». « Le capitalisme, le communisme, Wall Street sont des démons pour des millions de grandes personnes. L'histoire incite à la mythologie ». ¹²²⁶ Aron ajoute que « toute doctrine qu'elle soit libérale ou marxiste, qui érige en dogmes des propositions ou des schèmes, dont la signification est équivoque et la portée imprécise, glisse de la science à la mythologie »¹²²⁷. La communauté des sciences, montre la part d'interprétation que comportent les faits bruts et les conséquences fâcheuses des institutions dont on serait tenté de n'apercevoir que les mérites. « C'est dans et par l'ensemble de la communauté que les sciences sociales tendent à n'écarter aucun fait, à n'épargner la critique à aucune valeur, à accumuler tout à la fois les connaissances et les doutes, en précisant impitoyablement les conditions extérieures et les hypothèses préalables auxquelles est suspendue la vérité des propositions générales »¹²²⁸.

C'est donc dans ce sens que nous souhaitons aborder la science en évaluation pour assurer à l'ensemble des communautés de pensée d'infléchir le cours politique.

¹²²⁴ ARON, R., préface de WEBER, M., *Le Savant et le politique*, op. cit., p.19.

¹²²⁵ *Ibid.*, p.19.

¹²²⁶ *Ibid.*, p.21.

¹²²⁷ *Ibid.*, p.20.

¹²²⁸ *Ibid.*, p.21.

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

BIBLIOGRAPHIE

1 - L'aide au développement

ARVIN, B-M., *New Perspectives on Foreign Aid and Economic development*, Werkport Com Praeger, 2002.

AUDET, F., « Afghanistan : l'approche 3D et l'insécurité humaine », in *Canadian Consortium on Human security*, Janvier 2007, Vol 5.

BAECK, L., VLERICK, A-J., (sous la dir.), *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée*, rapports Vol.1 du huitième congrès Flamand des sciences économiques, 19 et 20 mai 1967, Séminaire d'Economie appliquée, Université de Gand, 383 p.

BELLON, A., commissariat Général au plan, *La Coopération*, Paris, Documentation française, 1983.

BARRY, A., Centre de développement de l'OCDE, *Coordination et efficacité de l'aide, expérience acquise à l'échelle nationale et régionale*, Paris, OCDE, 1989.

BARTHELEMY, J-C., *Comment se font les choix géostratégiques d'aide des bailleurs, in Coopérer au début du XXIème siècle Pourquoi ? Comment ? Questions sans préjugés*, Haut Conseil de la Coopération Internationale, Karthala, 2003.

BAUER, P-T., *Mirage égalitaire et tiers-monde*, PUF, Paris, 1984.

BERR, E., *20 ans d'application du consensus de Washington à l'épreuve des faits*, Economie appliquée, Paris, 2005-2006, N° 2, p 5-44.

BRUNEL, S., (coord. Par), *Asie-Afrique : greniers vides, greniers pleins*, Economica, Paris, 1986.

BRUNEL, S., *La Coopération Nord-Sud*, PUF, Que Sais-je, 1997.

BURNELL, P., *Charity, Politic and The Third world*, N-Y, Harvest Wheatsheaf, 1991.

BUTKIEWICZ, J., "The Effects of IMF and World Bank lending on long-run economics growth: an empirical analysis", in *World Development*, 2005, Vol. 33, n°3, p 371-391.

CHAKRAVARTI, A., *Aid institutions and development: new Approaches to Growth Governance and Poverty*, Northampton Mass, 2005.

CHARASSE, M., « Aide au développement, rapport général fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi de finance pour 2005 » in *Journal officiel de la république française*, Document parlementaire du sénat, 2005, n° 74, 212 p.

CHARASSE, M., « Aide publique au développement, compte spécial des Etats étrangers, Rapport spécial in rapport général fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi de finance pour 2005, in Journal officiel de la république française » *Document parlementaire du sénat*, 2005, n° 99, 150 p.

CHARASSE, M., « Les Fonds octroyés aux ONG françaises par le Ministère des Affaires étrangères. Rapport d'information » in *Journal officiel de la République française*, Documents parlementaires du Sénat, 2005, n°46, 80 p.

CHATTERJEE DEEN, K., *The Ethics of Assistance: Morality and the Distant Needy*, Cambridge, U.K, N-Y, Cambridge University Press, 2004

CLEMENS, M., *Le Mythe des 0.7% : origine et pertinence de la cible fixée pour l'aide internationale au développement, Afrique contemporaine*, 2006, N°219, p 173-201.

DAUDIN, G., « Aide au développement, sommes-nous plus ou moins solidaires ? » *Revue de l'OFCE*, Avril 2004, N°85, p.297-310.

DIDIER, F., *Guide de l'aide au tiers-monde, solidarité et développement*, Paris, Syros, 1984.

DREVET, J-F., Ministère de la coopération et du développement, *Impact de l'aide publique au développement sur l'économie française*, Paris.

DONSIMONI, M., *Du Don à l'Aide/ le marché de l'altruisme*, Paris, l'Harmattan, 1995.

DOMENACH, J-M., *L'Aide au développement, obligation morale ?*, Centre de l'Information économique et sociale de l'ONU, N.Y, 1971.

EASTERLY, W., *The Elusive Quest for Growth: Economists' Adventures and Misadventures in the Tropics*, Cambridge, Mass: MIT Press.

W-R. Everett, *From Marshall Plan to Debt Crisis : Foreign Aid and development Choices in The World Economy*, Bertheley, University of California Press, 1986.

EVERETT, W-R., *From Marshall Plan to Debt Crisis : Foreign Aid and development Choices in The World Economy*, Bertheley, University of California Press, 1986.

GUNNING, J-W., « Pourquoi donner de l'aide ? » in *Revue d'Economie du Développement*, n°2-3 septembre, numéro spécial sur les « Fondements, allocation et Impact de l'aide, Conférence AFD/EUDN, 2004, p 7- 50.

GEORGES, S. et SABELLI, F., *Crédits sans frontières*, La découverte, 1994.

GROVES, L., *Inclusives Aid: Changing Power and relationships in International Development*, London, Sterling Earthscan, 2004.

HART, J., *Aid and Liberation*, London, Victor Gollancz Ltd, 1973.

HAYTER, T, *Aid as Imperialism*, Middlesex, Penguin, 1971.

HERMES, N. et LENSINK, R., «Changing the Conditions for Development aid: a New Paradigm» in *Journal of Development Studies* , 2001, vol. 37, n°6, p 1-136.

A. Israel, *Institutional Development : Incentives to Performance*, Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1987.

ISRAEL, A., *Institutional Development : Incentives to Performance*, Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1987.

JOUVE, E., *Le Tiers-monde dans la vie internationale*, Ed. Berger-Levrault, 1983.

KILJUNAN, K., *Region-to-Region Cooperation Between Developed and Developing Countries*, Aldershot, Avebury, Ashgate Publishing Ltd, 1990.

KRIEGER, A., *Aid and Development*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989.

KOSACK, S., «Effective Aid : How Democracy Allows Development Aid to Improve the Quality of Life» in *World Development*, 2003, vol. 31 p 1-22.

LECHEVALLIER, A., *Mieux gérer la mondialisation ? L'aide au développement*, Paris, Ellipses, 2007.

MENDE, T., *De l'Aide à la recolonisation : les leçons d'un échec*, Paris, Seuil, 1972.

MADAULE, S., *Le Développement en projets: conception, réalisation, études de cas*, Paris, l'Harmattan, 2002.

MALEK, M., *Contemporary issues, in European Development Aid*, Aldershot Avebury, 1991.

MASON, E-S., *The Equitable Sharing of Military and Economics Aid Burdens, Proceeding of the Academy of Political science*, Columbia University, XXVII, 1963.

MEGANCK, J. et VAN RYCKEGHEM, W., VLERICK, A-J (sous la dir.), *L'Aide au développement, une étude du point de vue des pays dont l'aide est sollicitée*, rapports Vol. 1 du huitième congrès Flamand des sciences économiques, 19 et 20 mai 1967, Séminaire d'Economie appliquée, Université de Gand, 383 p.

MVELLE MINFENDA, G., *Aide au développement et coopération décentralisés, Esquisse d'une désétatisation de l'Aide française. Les cas du Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad et Rwanda*, thèse de science politique sous la dir. De P. Chaigneau, université Lyon 3, le 18/juillet/ 2005.

NKRUMAH, K., *Neo-Colonialism: The Last Stage of Imperialism*, London, Heinemann, 1965.

OLIVIER, G., *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, ED Charles Léopold Mayor, 200.

RAULIN, H., *L'Aide au sous-développement*, Paris, PUF, 1980.

P.A. Rascky et M. Schwindt, *On the Channel and Type of Aid: the case of international disaster assistance*, Monash University, Melbourne, 2011.

RASCKY, P-A et SCHWINDT, M., *On the Channel and Type of Aid: the case of international disaster assistance*, Monash University, Melbourne, 2011.

SENGHOR, L-S., in J.M Domenach, Préface de *L'aide au développement, obligation morale ?*, Centre de l'Information économique et sociale de l'ONU, N.Y, 1971, 29 p. p IV.

SEVERINO, J-M., « Les Mutations imprévisibles : état des lieux de l'aide publique au développement », *Afrique contemporaine*, 1982, 2005, hiver n° 213, p 13-131.

SIVARD, R-L., *World Military and Social Expenditures*, Washington DC, World Priorities Inc., 1991.

SONGCO, J-A., « Do Rural Infrastructure Investments Benefit the Poor? » in *Working Paper No. 2796*, Washington, DC: World Bank, 2002.

STEVENS, C., *EEC and the Third World: A Survey 4: Renegotiating Lome*, Sussex, Overseas Development Institute, 1984.

TOMASERISKI, K., *Development Aids and Human rights*, London Printer, 1989.

TOMLINSON, B., *Conflicts of Interest : Canada and the Third world*, Toronto, 1991.

VAN DER TAK, H-G et DE WEILLE, J., « Reappraisal of a Road Project in Iran, Staff Occasional » *Paper No. 7*, Washington, DC: World Bank, 1969.

WOLFENSELM, J., *A Case for Aid Building a Consensus for development Assistance*, The World Bank, WD-C, 2002.

ZIMMERMAN, R., *Dollars, Diplomacy and Dependency : Dilemmas of US Economic Aid*, Boulder Colo Rienner, 1993.

« Gouvernance et aide publique au développement » [dossier], in *Revue techniques financières et développement*, 2007, n° 88, p 4-50. Contient : rapport du groupe de travail d'épargne sans frontières, *Gouvernance et aide publique au développement*; MEYR, P., *La clarté de la stratégie française de coopération à l'épreuve de la diversité des acteurs* ; COQUART, P., *La cohérence entre les objectifs et les volumes d'aide publique française au développement* ; M.VIELAJUS, M., *L'aide publique au développement et la gouvernance : quelles approches nouvelles en matière d'allocation d'aide ?*; LAFOURCADE, O., *La logique d'allocation de l'aide par l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale*.

Rapport de l'OCDE, *Dates marquantes, historique du comité d'aide au développement*, 2006, édition de l'OCDE, <http://www.oecd.org/dataoecd/54/11/39175139.pdf>

Recueil des communications de la commission au Conseil et au Parlement européen et des résolutions, déclarations et conclusions correspondantes du Conseil des ministres, vol 1. Mai 1992 - mai 1995, Commission européenne, novembre 1996, p 75-80.

AFD, *Qui mérite l'aide? Égalité des chances versus sélectivité*, Paris, AFD, 2004.

AFD-EUDN, « Fondements, allocations et impact de l'aide », conférence 2004, *revue d'économie du développement*, numéro spécial, 2005-2009, n°2-3, p 5-238.

The Asian Development Bank, *Assessing the Impact of Transport and Energy Infrastructure on Poverty Reduction*. RETA, 5947.

Banque mondiale, *The First 30 Years*, 2003, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2003, Washington DC. Site de l'OED, « [http://lnweb90.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/24cc3bb1f94ae11c85256808006a0046/5c22e38fcca5c9e285256d1f0071dc19/\\$FILE/OED_30yrs.pdf](http://lnweb90.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/24cc3bb1f94ae11c85256808006a0046/5c22e38fcca5c9e285256d1f0071dc19/$FILE/OED_30yrs.pdf), visité en février 2012.

Banque mondiale, *Bank Operations in Colombia: An Evaluation*, Report No. Z-18, Washington, DC: World Bank, 1972.

Banque mondiale, *Operations Evaluation: World Bank Standards and Procedures*, Washington, DC: World Bank, 1976.

Banque mondiale, *The Role and Effectiveness of Development Assistance: Lessons from World Bank Experience*, Washington, DC: World Bank, 2002.

Commission Général au Plan, *Développement : de l'aide au partenariat*, 11ème plan, Paris, la Documentation française, 1993.

OCDE, *Répartition géographique des ressources financières allouées aux bénéficiaires de l'aide : versements, engagements, indicateurs par pays*, Paris, OCDE, 1995.

OCDE, *Harmoniser l'aide au développement pour renforcer son efficacité: documentation sur les bonnes pratiques*, Paris, 2003.

OCDE, *Principes du CAD pour l'aide efficace, manuel d'aide au développement*, Paris, 1992.

OCDE, *Echanges, investissement, et développement: pour la cohérence des politiques*, Paris, 1999.

OED, *Poverty Reduction in the 1990s: An Evaluation of Strategy and Performance*, Washington, DC: World Bank, 2000.

CAD, OCDE, *The Limits and scope for the use of development assistance incentives and disincentives for influencing conflict situation : case study Afghanistan*, 2002, p 6
<http://www.oecd.org/dataoecd/46/46/24438978.pdf>

2 - Développement, concept et théorie

- ADDA, J., *La France face au Sud, le miroir brisé*, Paris, éd. Khartala, 1989.
- Afrobarometer, *Summary of results of Neither Consolidating Nor Fully Democratic: The Evolution of African Political Regimes, 1999-2008*, Afrobarometer Briefing Paper No. 67, May 2009, http://ireep.org/i/files/doc_afrobarometer/survey2009/AfrobriefNo67.pdf.
- AKNIN, A., DGCID, *Développement: douze thèmes en débat*, Paris, MAE, 2000.
- ALMOND, G., COLEMAN, J-S., *The Politics of the developing Areas*, Princeton, Princeton University Press, 1960.
- ALMOND, G., POWELL, B., *Comparativ Politics: a development Approach*, Boston, Little Brown and Co, 1966.
- ALMOND, G., *Political Development: Analytical and Normative Perspectives*, Comparative Political Studies, janvier 1969.
- ALMOND, G., VERBA, S., *Civic Culture*, Princeton University press, 1963.
- ALMOND, G., FLANAGAN, S., MUNDT, R., *Choice and Change*, ed. Crisis, Boston, Little Brown, 1973S. Flanagan, R. Mundt, *Choice and Change*, ed. Crisis, Boston, Little Brown, 1973
- APTER, D., *The Politics of Modernization*, Chicago, Chicago University Press, 1965.
- APTER, D., *Ghana in transition*, 2ème édition, Princeton, Princeton university press, 1972.
- ARIES, P., BERNARD, M., CHEYNET, V., CLEMENTIN, B., *Objectif décroissance, vers une société harmonieuse*, Parangon, 2003.
- ASSIDON, E., *Les Théories économiques de développement*, Paris, La découverte, 2002.
- AUDIER, S., *La Pensée solidariste. Aux sources du modèle républicain*, PUF, le lien social, 2010.
- B. Badie, *Le Développement politique*, 2^{ème} édition, Economica, 1980, Paris.
- BADIE, B., *Le Développement politique*, Economica, Paris, 1994.
- BADIE, B., *Culture et politique*, Paris, Economica, 1983.
- BADIE, B., *La Diplomatie des droits de l'homme, entre éthique et volonté de puissance*, Fayard, 2002.
- BADJECK, A., *Question de population dans les documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Afrique de l'Ouest*, UNFPA/CST Dakar.
- BALANDIER, G., *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1971 ;
- BALANDIER, G., (sous la dir.) *Le Tiers-monde : sous-développement et développement* [dit *Cahier sur les pays sous-développés*], Paris, 1956 (Travaux et documents de l'INED, 27) (présentation dans la revue *Population* en 1956) ; 2e éd. avec un avant-propos d'Alfred Sauvy, 1961.
- BARE, F., *Paroles d'experts : études sur la pensée institutionnelle du développement*, Paris, Ed. Khartaka, 2006.
- GORELL BARNES, W., *Association Under Part IV of the Treaty of Rome*, London, Chatham House, 1967.
- BEDJAOUI, M., *Le Droit au développement*, in BEDJAOUI, M., (sous la direction), *Droit International, Bilan et Perspectives*, Pedone, Paris 1991.
- BEDJAOUI, M., rapport général présenté au colloque de l'IEP d'Aix en Provence (22 et 23 novembre 1991) in *Aspect du système des Nations Unies dans le cadre de l'idée d'un nouvel ordre mondial*, sous la direction d'Yves Daudet, Pédone, Paris, 1992.
- BENDIX, R., *Tradition and Modernity Reconsidered, Comparative Studies in society and history*, IX, avril 1967.

BEYRARD, N., *Réflexion sur Charles Morazé, le développement économique et l'histoire*, in *Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme, mélanges en l'honneur de Charles Morales*, Privat.

BLACK, E-R., *The Diplomacy of economic Development*, Cambridge mass, Harvard University Press, 1960.

BLACK KNIPPERS, J., *Development in Theory and Practice : Bridging the Gap*, Boulder Colo Westview, 1991.

BLANC, G., *Peut-on encore parler d'un droit du développement ?*, JDI, 1991, n°4.

BLOOM, D. et CANNING, D., *Population, Poverty and the ICPD Programme of Action Proceedings of the United Nations, Seminar on the Relevance of Population Aspects for the Achievement of the Millennium Development Goals*. New York, 17-19 November 2004, 2005.

BOND, P., *Global uneven development, primitive accumulation and political-economic conflict in Africa: the return of the theory of imperialism*, *Journal of Peacebuilding and Development*, 2008.

BOND, P. et NDLOVU, M., *Ideology and strategies in the fight against multinational corporate water privatization*, in S. Jin (éd.), *Ideas and strategies in the alterglobalisation movements*, Korea Research Foundation, Korean Federation of Public Service and Transportation Workers Union and Gyeongsang University Institute for Social Sciences (Jinju), Seoul, 2008.

BOND, P., *What is it to be radical, in neoliberal-nationalist South Africa ?*, *Review of Radical Political Economy*, September 2011.

BOND, P., *Global uneven development, primitive accumulation and political-economic conflict in Africa: the return of the theory of imperialism*, *Journal of Peacebuilding and Development*, 2008.

BOND, P., *Looting Africa: the Economics of Exploitation*, London: Zed Books and Pietermaritzburg: University of KwaZulu-Natal Press, 2006.

BOND, P., *Elite Transition: from Apartheid to Neoliberalism in South Africa*, Second edition. London, Pluto and Pietermaritzburg: University of KwaZulu-Natal Press, 2005.

BOND, P., *Neoliberalism in Sub-Saharan Africa: From Structural Adjustment to NEPAD in Neoliberalism: A Critical Reader*, A. Saad-Filh, D. Johnstone (Eds), Pluto Press, London, 2005.

BOND, P., *Debates in local economic development policy and practice. Local Economic Development in the Developing World*, E. Nel and C. Rogerson, Transaction Publishers, New Brunswick, 2005.

BOND, P., *From people, planet and prosperity to poverty, property and pollution*. Development Update, 2004.

BOND, P., *Should the World Bank be 'fixed' or 'nixed'? Reformist posturing and popular resistance. Capitalism, Nature, Socialism*, 2004,15(2).

BORLOO, J-L., Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, conférence de presse donné lors de la Première Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable : *Une Concertation au cœur des priorités du Grenelle Environnement*, le 20 janvier 2010, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cpfinal.pdf>

BOUDON, R., *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Odile Jacob, Paris, 2004.

BOUTROS BOUTROS-GHALI, V., *Agenda pour la Paix*, 31 janvier 1992, éd. française.

BOUTROS BOUTROS-GHALI, V., *Nouveau champ d'action pour les Nations Unies, démocratie et droits de l'homme*, in *Le Monde diplomatique*, octobre, 1992.

BOUTROS BOUTROS-GHALI, V., *Annuaire de l'Institut de Droit International*, session de Lisbonne, vol 66-II, Pédone, Paris, 1996.

BOUTROS BOUTROS-GHALI, V., *Discours du secrétaire général de l'organisation des Nations Unies, à l'ouverture de la conférence mondiale sur les droits de l'homme*, de Vienne le 14-25 juin 1993, A/CONF.157/22 su, discours 12 juillet 1993

<http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/TestFrame/8e0a2d62b497cd23c125690a0032df53?Op=OpenDocument>.

CAUFIELDS, C., *Masters of Illusion, The World Bank and The Poverty of Nations*, London, Macmillan, 1996.

CHATAIGNIER, J-M., *Etats et sociétés fragiles: entre reconstruction et développement*, Paris, Khartala, 2007.

CHESNI, Y., *Réalisme dialectique: introduction à une philosophie de la croissance*, Paris, Payot, 1973.

CLARKE, M., *Economic Growth and Social Welfare: Operations Lisating normative Social Choice Theory*, Amsterdam, Boston, Elsevier, 2004.

CLING, J-P., RAZAFINDRAKOTO, M., ROUB, F., *Les Nouvelles stratégies, internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, DIAL/ Economica, 2002.

COLEMAN, J-S. et ROSBERG, C., *Political Parties and National Integration in Tropical Africa*, University of California Press, 1964.

COLIN, J-P., *Rapport introductif, colloque : Bilan et perspectives de la démocratie dans les Etats du tiers-monde*, février 1986, Dakar.

COUTY, P., *Le Développement : idéologies et pratiques*, actes du séminaire interdisciplinaire de l'Orstom, 1978-1981, Paris, Orstom, 1983.

DAHRENDORF, R., *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Mouton, Paris-La Haye, 1972.

DAUDET, Y., rapport introductif, *Aspect du système des Nations Unies dans le cadre de l'idée d'un nouvel ordre mondial* (Rencontre internationales de l'Institut d'Etudes politiques d'Aix en Provence) sous la direction d'Yves Daudet, Pédone, Paris 1992,

DENEULIN, S., « Le Développement Humain: un nouveau défi ? », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, 1998, n°4, p 101-115.

DEUTSCH, K., *Nationalism and Social Communication*, New York, Londres, Chapman and Hall, 1953, p 100.

DIARISSO, S., *Processus de réactualisation des DSRP*, DPS, 2003.

DIOP, C.A., préface du livre de DIOUF, M., *Intégration économique*, perspectives africaines, 1984.

DIOP, C.A., *Antériorité des civilisations nègres : Mythe ou vérité historique ?*, Présence Africaine, 2001.

DUBOEU, F., *Intégration aux théories économiques*, Paris, La Découverte, 1999.

DICKO, M., *Intégrer les objectifs des politiques de population dans le DSRP*, CAFS, 2004.

DUFFAURE, A., *Conseil Economique et Social, Développement du tiers-monde et croissance française*, Paris, Journaux officiels, 1993.

DUFOUR, P., *Les Nations-unies et la restauration de l'Etat*, sous la direction d'Y. Daudet, *rapport introductif : aspect du système des Nations Unies dans le cadre de l'idée d'un nouvel ordre mondial*, (Rencontre internationales de l'Institut d'Etudes politiques d'Aix en Provence) sous la direction d'Yves Daudet, Pédone, Paris 1992.

DUPUY, R-J., *sentence arbitrale Texaco Calasiatic C. gouvernement libyen* du 19 janvier 1977, J.D.I, 1977, Clunet, p 350-389, spec. n° 80 à 91.

DUFOUR, F., *De l'Idéologie coloniale à celle de développement, une analyse du discours France-Afrique*, L'harmattan, 2010.

EASTERLY, W., *The Elusive Quest for Growth: Economists' Adventures and Misadventures in the Tropics*, Cambridge, Mass, MIT Press.

EIDE, I., *Et le développement?*, UNESCO, juin 1994.

- EISENSTADT, S., *Modernization: Protest and Change*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.
- EISENSTADT, S., *Tradition, Change and Modernity*, New York, J. Wiley, 1973.
- EISENSTADT, S. et ROKKAN, S., *Building States and Nations*, London, Sage Publication, 1973, 1^{er} Volume, p 47.
- FRIEDRICH, C-J., *Man and His Government*, New York, McGraw Hill, 1963.
- FURTADO, C., *Développement-sous-développement, le cadre conceptuel dans une perspective historique*, in *Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme, mélanges en l'honneur de Charles Morales*, Privat, p 475-490.
- GERRARD, H., *L'enjeu du développement durable : le point de vue d'un démographe*, in DEBUYST, P. DEFOURNY. GERRARD, H., *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Academia-Bryulant, l'Harmattan.
- GREMION, P., *Modernisation et progressisme. Fin d'une époque (1968-1981)*, Paris, Esprit, 2006.
- GUERNIER, M., *La Dernière Chance du tiers-monde*, Paris, Laffont, 1968.
- GUSFIELD, J., *Tradition and Modernity: Misplaced Polarities in the study of Social change*, *The American Journal of Sociology*, LXXII, janvier 1967, p.351 et suiv.
- HENRIPIN, J., *Le Coût de la croissance démographique*, Série des Leçons inaugurales de l'Université de Montréal, 13 février 1968.
- HOERNING, K-H., « Secondary Modernization: Societal Changes of newly Developing Nations » Denver, Col. Monographic Series in *World Affairs*, p.16 et suiv.
- HOCKET, A-M., *Les Mécanismes du développement*, paris, Ed. Allure croisées, 1999.
- HUNTINGTON, S., *Political Development and Political Decay*, *World Politics*, XVII, 3, avril 1965, p 386-430.
- HUNTINGTON, S., *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- ISRAEL, A., *Institutional Development: Incentives to Performance*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1987.
- JACOP, J-P., *Jeux and enjeux de l'autopromotion : vers d'autres formes de coopération au développement*, Genève, IUED, Paris, PUF, 1991.
- JOSSELIN, C., *Développement, vers une identité européenne mieux affirmée ? Le débat des ministres européens du développement*, Paris, La Documentation française, 2000.
- KAMARA, M., *le Droit de l'Etat au développement Politique*, sous la Direction de Yves Daudet mémoire de DEA Droit International Public et organisations internationales, Université Panthéon Sorbonne (paris 1), 1996-1997.
- KAUTSKY, J., *Political Change in Underdeveloped Countries: Nationalism and communism*, New York, J. Wiley, 1962.
- LATOUR, B., *Nous n'avons jamais été modernes, essai d'anthropologie symétrique*, La découverte, Coll. L'armillaire, 1991.
- LEACH, E., *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie*, Paris, Maspéro, 1972 (1^{ère} édition 1954).
- LECA, J. et VATIN, J-C., *L'Algérie politique, institution et régime*, Paris, Presse de la FNSP, 1975.
- LECA, J., « Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens », *revue française de science politique*, août-octobre 1977, p 71 et sqq.
- LERNER, D., *The passing of traditional Societies*, Glencoe, Free Press, 1958, p 46-47.
- LIPSET, S-M., « Some social requisities of Democratie : Economic development and Political Legitimacy », in *American Political Science Review*, n° 1, mars 1959, p 69-105.

- LORI ASHFORD, S., « Nouvelles perspectives sur la population : les leçons du Caire », *Population référence Bureau*, Vol. 50, n°1, 1995.
- MALEK, R., *Tradition et révolution : le véritable enjeu*, Alger, Bouchène, 1991.
- MALTHUS, T-R., *Essai sur le principe de Population, en tant qu'il influe sur le progrès futur de la société*, PUF, 1980.
- MALTHUS, T-R., « Commentaire critique, essai sur le principe de population », in *Alternatives Economiques*, Poche, n° 021 - novembre 2005
- MBAYE, K., *Cours sur l'intérêt pour agir devant la cour internationale de justice*, RCADI, 1988, Tome 209.
- MBAYE, K., *Les Droits de l'homme en Afrique*, Pédone, Paris 1992.
- MBAYE, K., *Marabouts ou marchands du développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2000.
- MENSSAH, A., UNFPA, *Atelier sur l'intégration des objectifs du NEPAD, des DRSP et des Politiques Nationales de Population en Afrique subsaharienne*, Cotonou, 2004.
- MIDGLEY, J., *Development Policies: sociological Perspectives*, Manchester, 1988.
- MONTGOMERY, M-R., *The Place of the Urban Poor in the Cairo Programmed Action and the Millennium Development Goals*, the Population Council.
- MOORE, W., *Social change*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1963.
- MYRDAL, G., "The Unity of the Social Sciences", *Human Organization*, Vol.34, n°4.
- NAHAVANDI, F., *Repenser le développement et la coopération internationale: état des savoirs universitaires*, Paris Karthala, 2003.
- NANA-SINKAM,S., *Pays candidats au processus de développement: capacité d'absorption, assistance extérieure et modèle de croissance économique*, Paris, Mouton, 1975.
- NISBET, R., *Developmentalism as a perspective*, in MCKINNEY, J-C., TIRYAKIAN, E-A. (dir.), *Theoretical Sociology: Perspectives and Developments*, New York, Appleton Century Crofts, 1970.
- NISBET, R., *Social change and History*, New York, Oxford University Press, 1969.
- NURUL, I., *Exploration in development Issues: selected Articles of Nurul Islam*, Aldershot, Hants Englan Ashgale, 2003.
- OTAYEK, R., *La Difficile Démocratisation des systèmes politiques africains*, Encyclopedia Universalis, 1992.
- PAUGAM, S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, 2007
- PAILLIER P., *Les Institutions du développement*, Paris, PUF, 1972.
- ISAURA PEREIRA DE QUEIROZ, M., Brésil, *XIXème siècle : les précurseurs des sciences sociales in Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme*, mélanges en l'honneur de Charles Morales, Privat.
- PEYREG, J., *Les Implications politiques des programmes de développement*, Etudes et documentation de l'Institut de recherches économiques et sociales d'Alger, Alger, IRESM, 1954.
- POLT, W-R., *Conference on Middle Eastern Affairs developmental Revolution : North Africa, Middle east, South Asia*, W. D-C, middle East Institute, 1963.
- PORTER, D-J., *Development in Practice: Paved with Good Intentions*, London, Routledge, 1991.
- POTTS, D., *Development planning and poverty reduction*, basingstok, Palgrave MacMillan, 2003.
- PREEL, B., *Un Autre Développement, Eléments pour une théorie économique, les apports de l'histoire et de l'anthropologie*, Thèse pour le doctorat d'Etat Es-Sciences économiques, Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne.
- PYE, L., *Aspects of Political Development*, Boston, Little Brown, 1967.

RAFFER, K., *The Economic North-South Divide : Six Decades of Unequal Development*, Cheltenham, E. Elgar, 2001.

RIST, G., *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*, presses de Science po, 2007.

RIST, G., "The Not-So-New international Order", *Development (SID)*, 20, (3-4), 1978, p 48-51.

RIST, G., *Le Nord perdu, Repères pour l'après-développement*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1992.

RIST, G., *Des sphinx, des licornes et autres chimères... Trois approches des relations entre cultures et développement face aux pratiques sociales* dans G. Rist (sous la dir.), *La Culture, otage du développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1994, p 49-68.

RIGGS, F., "The Theory of Political Development" in J. Charlesworth, *Contemporary Political Analysis*, New York, Free Press, 1967, p 325-326.

RIGGS, F., *Administration in developing Countries*, Houghton Mifflin Co, Boston, 1964

ROSENBERG, V-D., *Le principe de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles*, LGDJ, Paris, 1983.

RODRIK, D., (dir.), *In search of prosperity*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

RUSSET, B., *Trends in World Politics*, New York, MacMillan, 1965.

SACHS, I., « Le quantitatif et le qualitatif - quelques questions sur les enjeux et les limites de la mesure du développement », in *revue internationale des sciences sociales*, mars 1995, n°143, p 9-20.

SAUL, J-S., *Development after Globalization: Theory and Practice for the Embattled South in a new Imperial Age*, Gurgaon India, 2006.

SAUVY, A., *Trois mondes, une planète, dans L'Observateur politique, économique et littéraire*, 118, Paris, 14 août 1952.

SAUVY, A., *Revista Brasileira de Estatística*, 12, vol. 47, Rio de Janeiro, 1951, p. 366-367

SHAPIN, S. et SCHAFFER, S., *Léviathan and the Air-pump*, Princeton, Princeton University Press, 1985.

SHILS, E., *Center and Periphery*, Chicago University Press, 1975.

SHILS, E., *Political development in the New State*, The Hague, Mouton and Co. 1960.

SONGCO, J-A., *Do Rural Infrastructure Investments Benefit the Poor?* Working Paper, No. 2796, Washington, DC, World Bank, 2002.

STREETEN, P., "Human Development : means and ends" in *Bangladesh Development Studies*, 1993, vol. 21, n°4, p 65-76.

THORBECKE, E., «The Impact of Globalization on the World's poor» in *World Development*, 2006, n°8, p 1333-1457.

WELZEL, C., INGLEHART, R., KLINGEMANN, H-D., «The Theory of Human Development: A Cross-Cultural Analysis» in *European Journal of Political Research*. 2003. p. 341-379.

ZIEGLER, J., *Le Droit à l'alimentation : le droit du faible contre la raison du fort*, Paris, Mille et une nuits, 2003.

The Asian Development Bank, RETA 5947: *Assessing the Impact of Transport and Energy Infrastructure on Poverty Reduction*.

Banque mondiale, Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, *Making services Work for Poor People*, 2004.

Banque mondiale, *Operations Evaluation: World Bank Standards and Procedures*, Washington DC, World Bank, 1976.

Banque mondiale, *The Role and Effectiveness of Development Assistance: Lessons from World Bank Experience*, Washington, DC, World Bank, 2002.

CAD-OCDE, Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme Principaux points d'ancrage pour l'action, OCDE, 2003.

Caisse Française de Développement, *Privatisation et développement*, Paris, La Documentation française, 1997.

CEPED, *Pauvreté et changements démographiques*, avril-juin 1998, n°29.

Ministère de l'Economie et des Finances, 1966/1978, *Guérir la misère du monde*, Paris, Ministère de l'Economie et des Finances, 1973.

Nations Unies, *Le développement dans l'impasse : contraintes et atouts dans l'économie mondiale en évolution, vues et recommandation du Comité de la planification du développement*, N-Y, Nations unies, 1987.

Nations unies, Comité de planification du développement, *Propositions concrètes relatives à l'accélération du développement et aux transformations sur le plan international: observation et recommandations du comité de planification du développement pour la 3ème décennie des Nations Unies pour le développement*, N-Y, 1980, Nations Unies.

OUA, *Plan de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, Ed OUA, Ethiopie.

OED, *Poverty Reduction in the 1990s: An Evaluation of Strategy and Performance* (Washington, DC: World Bank, 2000).

3 - Politique publique

ALTFELD, M-F. et MILLER, G-J., "Sources of Bureaucratic Influence: Expertise and Agenda Control", *The Journal of Conflict resolution*, 1984, vol. 28, n° 4, p.701-730

BACHRACH, P. et BARAT, M., «Two faces of power» *The American Political Science Review*, 1962, vol. 56, n°4, p. 947-952.

BAUMGARTNER, F. et JONES, B., *The politics of attention: How Government Prioritizes Problems*, University of Chicago Press, 2005.

BOURGOU, T., *Politiques du risque*, perspectives juridiques, 2006.

BOUSSAGUET, L. (dir.), JACQUOT, S. RAVINET, P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presse de Sciences Po, 2004.

CLAWSON, D., *Politics is money*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 138, 2001.

COBB, R-W. ROSS, J. M.H. ROSS, M-H., « Agenda-building as a comparative political process » *The American Political Science Review*, 1972, vol. 70, n°1, pp. 126-138.

DUBOIS, J., *Communautés de politiques publiques et projet urbains*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 143-160.

DUNN, W., *Public policy analysis: an introduction*, Upper Sadle River, Pearson/Prentice Hall, 2004, 3rd edition.

DURAN, P., *L'Action publique*, Paris, LGDJ. 1999

ANDERSEN-ESPING, G., *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge : Polity Press and Princeton : Princeton University Press, 1990.

FEICK, J., « L'Analyse comparative des politiques publiques : un chemin vers l'intégration des résultats? », *L'Année sociologique*, 1990, vol. 40, pp.179-225.

FERRET, J. et SPENLEHAUER, V., "Does Policing the risk hold the road risk? ", *British journal of Criminology*. 1997, Vol 49, P 150-164.

FONTAINE, J. et HASSENTEUFEL, P., *Quelle sociologie du changement dans l'action publique ? Retour au terrain et « refroidissement » théorique*, in J. Fontaine, P. Hassenteufel, *To*

change or not to change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain, Rennes, PUR, 2002, p. 9-29.

FONTAINE, J. et HASSENTEUFEL, P., *To change or not to change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, PUR, 2002.

FOUILLEUX, E., *Propositions pour une approche dynamique des processus d'inertie et de changement dans les politiques publiques. L'exemple de la PAC*, J. Fontaine, P. Hassenteufel, *To change or not to change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, PUR, 2002.

GRAEFE, P., *Political Economy and Canadian Public Policy*, in M. Orsini, M. Smith (dir.), *Critical Policy Studies: Contemporary Canadian Approaches*, Vancouver, UBC Press, 2007, p. 19-40.

HALL, P. et TAYLOR, R., 1997, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes » *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, p. 469-496.

HASSENTEUFEL, P., « Les réformes des systèmes de protection maladie entre libéralisation et étatisation : une comparaison européenne (Allemagne, France, Grande-Bretagne) », *Revue internationale de politique comparée*, 1998, vol. 5, n°2, p. 315-341.

HASSENTEUFEL, P., *Sociologie politique: l'action publique*, Paris, A. Colin, 2008.

HASSENTEUFEL, P. et SMITH, A., « Les approches nationales des politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, vol. 52, n°1, 2002 (numéro thématique).

HOOD, C., *Intellectual obsolescence and intellectual makeover: reflexions on the tool of government after two decades*, *Governance*, 2007, vol. 20, n°1, p. 127-144.

HOWLETT, M. et RAMESH, M., *Studying public policy*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

JACOB, S. et SCHIFFINO, N., *Docteur Folamour apprivoisé ? Les politiques publiques du risque*, in *Politique et Sociétés*, 2007, vol. 26, n° 2-3, p. 45-72.

JOHN, P., *Analysing public policy*, London, Continuum, 1998.

KNOEPFEL, P. LARRUE, C. VARONE F., *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Genève, Helbing & Lichtenhahn, 2001.

KOEBLE, T., "The new institutionalism in Political science and sociology", *Comparative politics*, 1995, vol. 27, n°2, p. 231-243.

KUBLER, D. et DE MAILLARD, J., *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, PUG, 2009.

LASCOUME, P. et LE GALES, P., *Sociologie de l'action publique*, Paris Colin, 2007.

LASCOUME, P. et LE GALES, P., *L'action publique saisie par ses instruments*, in LASCOUME, P. LE GALES, P., (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

LASCOUME, P., *Contrôle et surveillance. La restructuration de l'État en Grande-Bretagne* », in Lascoumes, P., Le Galès, dir., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 237-271.

LE GALES, P., *Les réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée*, dans P. Le Galès, M. Thatcher (dir.), *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 13-28.

LEMIEUX, V., *L'étude des politiques publiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 2^{de} édition.

LEON P., *A theory of policy termination*, in J. May, A; Wildavsky, V (dir.), *The policy cycle*, Beverly Hill, The Sage year book in politics and public policy, 1978, vol. 5, p. 279-300.

MULLER, P. et SUREL, Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris Montchrestien, 1998.

MULLER, P., « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50/2, 2000, p. 189-208.

PAINTER, J., *Regulation theory, Post-fordism and urban politics*, in JUDGE, D. STOCKER, G. WOLMAN, H., (dir.), *Theories of urban politics*, London, Sage publications, 1998, p. 276-295.

PAL, L., *Public policy analysis: an introduction*, Scarborough, Nelson, 1992, 2nd edition.

PARSONS, W., *Public Policy*, Aldershot, Edward Elgar, 1995.

PIERSON, P., «Increasing returns, path dependence, and the study of politics», *The American political science review*, 2000, vol. 94, n°2, June, p. 251-267.

PINSON, G., *Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action*, *Lien social et politiques*, RIAC, 2003, vol. 50, pp. 39-55.

QUESNEL, L., « Municipal reorganisation in Quebec » *Canadian Journal of Regional Science /Revue canadienne de sciences régionales*, 2000, XXIII, n°1, pp. 115-134.

SABATIER, P., *Advocacy coalition framework*, dans BOUSSAGET L. JACQUOT, S. RAVINET, P., (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 40-49.

SAINT-MARTIN, D., « Apprentissage social et changement institutionnel. La politique d'investissement dans l'enfance au Canada et en Grande-Bretagne » *Politiques et société*, 2002, vol.21, n°3, pp. 41-67.

SAINT-PIERRE, D., « La Politique culturelle du Québec de 1992 et l'Advocacy Coalition Framework (ACF) : Une étude de cas dans le domaine de la culture » *Revue canadienne de science politique*, 2004, Volume 37, n°3, p. 561-580.

STONE, A., *Le néo-institutionnalisme : défis conceptuels et méthodologiques*, Politix, 1992, n° 20, pp. 156-168.

SUREL, Y., « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques » *Revue française de science politique*, 2000, vol. 50, n°2, pp. 235-254.

THOENIG, J-C., *L'ère des technocrates*, Paris, l'Harmattan, 1987.

VALLUY, J. BERGERON, H. SUREL, Y., « L'Advocacy Coalition Framework - Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*, 1998, n°41. p. 1-15.

VARRONNE, F., « Les instruments de la politique énergétique : analyse comparée du Canada et des États-Unis » *Revue canadienne de science politique / Canadian Journal of Political Science*, 2001, XXXIV, n°1, p. 2-28.

RADIN, B. et BOASE, J-P., «Federalism, Political structure and public policy in the united States and Canada», *Journal of Comparative Policy Analysis : Research and Practice*, 2000, vol. 2, pp. 65-89.

La revue française de science politique, « Les approches cognitives des politiques publiques » 2000, vol. 50, n°2. <http://www.persee.fr/>

La revue française de science politique « Les approches nationales des politiques publiques » 2002, vol. 52, n°1, <http://www.persee.fr>

La revue française de science politique, « L'analyse politique de l'action publique » 2005, vol. 55, n°1, <http://www.persee.fr/>

La revue française de science politique, « Politiques publiques et relations internationales » 2006, vol. 56, n°3, <http://www.persee.fr>

A - Les acteurs

Afrobarometer, Carolyn Logan, *The Roots of resilience Exploring Popular Support for African Traditional Authorities A Comparative Series of National Public Attitude Surveys on Democracy, Markets and Civil Society in Africa*, 2011. <http://www.afrobarometer.org/publications/working-papers>

HAYRS ALLEN, R., *Who Speaks for the Poor? National Interest Groups and Social Policy*, N-Y Routledge, 2001.

ALVENTOSA, J-R., « Le nouveau rôle de la Cour des comptes », In *Revue française de finances publiques*, n° 91, 2005, septembre, p.99-110.

BIRRAUX, C., « L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : le politique et l'expertise scientifique » in *Revue française d'administration publique*, n° 103, 2002, p. 391-397.

BOUHADANA, I., préface de BOUVIER, M., *Les commissions des finances des assemblées parlementaires en France : origines, évolutions et enjeux*, Paris : LGDJ, 2007. - 405 p.

Demailly,

DUPRAT, J-P., « Le parlement évaluateur », in *Revue international de droit comparé*, 1998, vol. 50, n°2, p 551-576

FRANK, R. et COOK P.J., *The Winner-Take-All Society*, New York, Martin Kessler Books at Free Press, 1995.

GENARD, J-L. et JACOB, S., *En guise de conclusion: les métamorphoses de l'expertise*, dans JACOB, S. GENARD, J-L *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, Collection sociologie politique, (2004), pp. 145-154.

GOLDMAN, L., *Imperial Nature: The World Bank and Struggles for Social Justice in the Age of Globalization*, New Haven, CT : Yale University Press, 2005, 360 p.

HATCHUEL, A. et WEIL, B., *Experts in Organization, a Knowledge-Based Perspective on Organizational Change*, Berlin-New-York, Walter de Gruyter 1995.

HAAS, P., "Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination", *International Organization*, 1992, vol. 46, n° 1, pp. 1-35.

ISRAEL, M-A., « le nouveau rôle de l'Etat dans le développement » in *Finances et Développement*, n° de juin 1991, p 41-43.

JACOB, S. et VARONE, F., « Cheminement institutionnel de l'évaluation des politiques publiques en France, en Suisse et aux Pays-Bas (1970-2003) » in *Politiques et management public*, vol. 22, n° 2, 2004, juin, p. 135-152.

JACOB, S. et PAULIAT, H., (dir.), « Les gardiens de l'éthique, numéro thématique d'Éthique publique ». *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 2007, vol. 9, n° 2

JACOB, S., « La volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas) » in *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 5-6, pp. 835-864.

JACOB, S. et GENARD, J-L., *L'État et les savoirs experts : la production cognitive en mutation*, dans JACOB, S. et GENARD, J-L., *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, Collection sociologie politique, 2004, p. 7-12.

JACOB, S., *L'accroissement du rôle de l'État et la mutation des savoirs experts*, in S. Jacob, J-L Genard (eds), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, Collection sociologie politique, (2004), pp. 15-28.

JACOB, S., (dir.), *L'évaluation face aux défis de la professionnalisation et de l'éthique*, Cahiers de la performance et de l'évaluation, Québec, PerfEval, (2011), n° 3, 52 p.

JACOB, S., *La longue marche de la professionnalisation de l'évaluation au Québec*, in JACOB, S., (sous la dir.), *L'évaluation face aux défis de la professionnalisation et de l'éthique*, Cahiers de la performance et de l'évaluation, Québec, PerfEval, 2011, n° 3, pp. 16-35.

JACOB, S., *L'évaluateur professionnel : entre imaginaire et réalité. Enquête auprès d'évaluateurs canadiens*, dans JACOB, S., (sous la dir.), *L'évaluation face aux défis de la professionnalisation et de l'éthique*, Cahiers de la performance et de l'évaluation, Québec, PerfEval, n° 3, 2011, pp. 36-47.

JACOB, S. DIALLO, N. DAIGNEAULT, P-M., « L'évaluation participative des politiques de coopération au développement. Analyse comparée des dispositifs du Canada, de l'union européenne et de la Banque mondiale », *Organisations et Territoires*, vol. 18, 2009, n° 3, pp. 69-84.

JACOB, S. OUVRARD, L., *Comprendre et entreprendre une évaluation participative : guide de synthèse*, Québec, PerfEval, 2009

JACOB, S. OUVRARD, L., « L'évaluation participative. Avantages et difficultés d'une pratique innovante », *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, Québec, PerfEval, 2009, n° 1.

JACOB, S., Citoyens, experts et gouvernants : le trio infernal de la démocratie du risque, communication présentée lors du colloque de la Société québécoise de science politique (SQSP) dans l'atelier sur La parole profane : nouveaux acteurs politiques et nouveaux registres discursifs dirigé par MULLER P. et BOUSSAGUET L., Montréal (Canada), 8 et 9 mai 2008 (avec SCHIFFINO, N).

JACOB, S., *Neither tyranny nor corruption: Power abuse in a public administration*, Ninth Corsica Law and Economics Workshop, Reims (France), 24 et 25 avril 2008 (avec Louis Imbeau).

JACOB, S., *Les influences conjoncturelles et le jeu des acteurs dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques en Europe*, communication présentée lors du Colloque de la Société québécoise de science politique (SQSP), Montréal (Canada), 26 au 28 mai 2004.

JACOB, S., *Gouvernance et implication des parties prenantes dans l'évaluation des politiques: panacée ou boîte de pandore ?*, communication présentée lors du colloque organisé par la Chaire de recherche du Canada en gouvernance et gestion publique sur le thème « L'État et la société civile sous le joug de la gouvernance: innovation rhétorique ou changement paradigmatique? », Ottawa (Canada), 8-9 décembre 2006 (avec Pierre-Marc Daigneault).

JACOB, S., *L'approche gestionnaire du contrôle de l'efficacité*, communication présentée lors d'un séminaire international intensif de l'Institut de Recherches Politiques qui avait pour thème « Décentralisation et efficacité administrative », Bucarest (Roumanie), 29 et 30 septembre 2000.

KARPIK, L., « Dispositifs de confiance et engagements crédibles », *Sociologie du Travail*, Volume, N°4, 1996.

LAMARQUE, D., « L'évaluation de politiques publiques : le quatrième métier de la Cour des comptes : le rapport de la formation professionnelle tout au long de la vie » in *Gestion & finances publiques*, la revue, n° 7, 2009, juillet, p. 562-566.

LARHLID, A., *L'évaluation des politiques publiques au Maroc au prisme d'une comparaison avec la France* ; sous la direction de Patrick Hassenteufel ; ENA, Direction de la Formation, CICCIP, 2009-2010, Strasbourg ; Paris : ENA, 2010. - 79 p.

LASCOMBE, M. et VANDENDRIESSCH, X., « La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et le contrôle des finances publiques » in *Revue française d'administration publique* n° 117, 2006, p. 131-148.

LAUFER, R. et PARADEISE, C., *Le Prince bureaucrate*, Paris, Flammarion, 1982.

LEFEBRVE, L. et IVORY, Y., « Développement conduits par la Commission européenne. Les grandes synthèses thématiques et par pays » in *L'évaluation de politiques et de programmes publics* :

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

dossier, *Télescope. Observatoire de l'administration publique*, vol. 13, n° 1, printemps-été 2006, p. 1-103.

LINSOLAS, R., « Contrôle des organismes et évaluation des politiques : le rôle de l'IGAS » in *Informations sociales*, n° 126, août 2005, p. 104-111.

MADDISON, A., *Assistance technique et développement économique*, Paris, OCDE, 1965, 120 p.

MADDISON, A., *Dynamic forces in capitalist development: a long-run comparative view*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 333 p.

MARCH, J-G., «The Business Firm as a political Coalition», *Journal of Politics*, 1962, vol. 24, p 662-678.

MERTO, R-K., *Bureaucratic structure and personality*, *Social Forces*, 1940, p 560-568.

Ministère de la fonction publique, Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat (DMGPSE), Ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, Paris, 2003, 63 p.

MORITA, Y. et HERZOG, R., (dir.), *L'Evaluation des politiques publiques au Japon*, Promotion Romain Gary, 2003-2005. Strasbourg ; Paris : ENA, 2005.

PETERS, B-G. et BARKERS, A., *Advising West European Governments : Inquiries, Expertise and Public Policy*, Pittsburgh, University Press, 1993.

ROSENBERG, V-D., *Le Principe de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles*, LGDJ, Paris, 1983.

SAPIN, M., « La Réforme de l'Etat passe par l'efficacité de l'Etat local » in *Revue Pouvoirs locaux*, 2000, n°46, p 8-9.

SEERS, J-D.,

SIMON, H-A., *Administration et processus de décision*, Paris, Economica, 1983

SIMON, H-A., *A Theory of Administrative Decision* (p. 226). Chicago, 1943.

SIMON, H-A., *Administrative Behavior*. New York: Macmillan Co, 1947.

SIMON, H-A., *Models of Man: Social and Rational; Mathematical Essays on Rational Human Behavior in a Social Setting*, New York: Wiley, 1957.

SIMON, H-A., «Theories of Decision-Making in Economics and Behavioral Science». *The American Economic Review*, 49(3), 1959, p. 253-283.

SIMON, H-A., «On How to Decide What to Do», *The Bell Journal of Economics*, 9(2), 1978, p. 494-507.

SIMON, H-A., «Rationality as Process and as Product of Thought» *The American Economic Review*, 68(2), 1978, p. 1-16.

SIMON, H-A., «Rational Decision Making in Business Organizations» *The American Economic Review*, 69(4), 1979, p. 493-513.

SIMON, H-A., «Rationality in Political Behavior» *Political Psychology*, 16(1), p. 45-61, 1995.

SZEKELY, M., *Applying evaluation to Development Policy*, présentation à la conférence sur le malaise dans l'évaluation, quelles expériences tirer de l'expérience du développement ?, AFD-EUDN, Ministères de l'Economie des finances et de l'Industrie Paris, 2012.

TIRERA, L., *Du Commissariat général du plan au Centre d'analyse stratégique : stratégie de réforme d'une administration de mission* Paris : L'Harmattan, 2007.

TOURMEN, C., *Les compétences des évaluateurs, le cas des évaluateurs de politiques publiques*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, sous la direction de Gérard Figari et Patrick Mayen, Université Pierre Mendès-France-Grenoble II, 2007.

VIGNE, D., *L'homme ACP, acteur et bénéficiaire du développement dans Lomé III et IV*, Mélanges René-Jean Dupuy, Pédone, Paris, 1991.

WOLFINGER, R-E., «Nondecisions and the Study of Local Politics», *The American Political Science Review*, 65(4), 1971.

B - L'action publique

ASCHER, W. et HIRSCHFELDER-ASCHER, B., «Linking Lasswell's political psychology and the policy sciences» *Policy Science*, 37(1), 2004, p. 23-36..

AUGIER, M. et MARCH, J-G., «Remembering Herbert A. Simon (1916-2001) ». *Public Administration Review*, 61(4), 2001, p. 396-402.

BACHRACH, P-S. et BARATZ, M-S., «Decisions and Non-Decisions: an analytical framework»? *American Political Science Review*, n° 57, 1963, p. 641-651.

BACHRACH, P-S. et BARATZ, M-S., «Two Faces of Power»? *The American Political Science Review*, 56(4), 1962, p. 947-952.

BACHRACH, P-S. et BARATZ, M-S., «Decisions and Nondecisions: An Analytical Framework»? *The American Political Science Review*, 57(3), 1963, p. 632-642.

BACHRACH, P-S. et BARATZ, M-S., «Power and Its Two Faces Revisited: A Reply to Geoffrey Debnam», *The American Political Science Review*, 69(3), 1975, P.900-904.

COHEN, M-D. MARCH, J-G. OLSEN, J-P. GARBAGE, A., *Can Model of Organizational Choice*, Administrative Science Quarterly, 17(1), 1972, p. 1-25.

CYERT, R-M., *A Behavioral Theory of the Firm Englewood Cliffs*, N.J: Prentice-Hall, 1963, 332 p.

BONNEUIL, C., « Quelle Gouvernance pour la recherche et quelle démocratie des savoirs ? » ? *Rev Eco rev*, Mai 2008, p 13-19.

CAILLOSSE, J., « Le Droit administratif contre la performance publique ? » in *Actualité juridique*, 1999, n°3, p 195-211.

CALLON, M. LASCOUME, P. BARTHES, Y., *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil 2001.

CANTELLI, F. JACOB, S. GENARD, J-L. DE VISSCHER, C., (dir.) *Les Constructions de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2006..

DELEUZE, G., *Contrôle et Devenir*, in Pourparler, (1972-1990) Paris, Editions de Minuit, 2007.

DELEUZE, G., *Post-scriptum sur les sociétés de contrôle*, in Pourparler, (1972-1990) Paris, éditions de Minuit, 2007.

DEWEY, J., *The Public and Its Problems*, 224. New York: H. Holt and Company, 1927.

DEWEY, J., *Art as Experience*, New York, Minton, Balch & Company, 1934.

DEWEY, J., *Liberalism and Social Action*, New York, G. P. Putnam's sons, 1935

DEWEY, J., « Some Stages of Logical Thought » *The Philosophical Review*, 9(5), 1900, 465-489.

DUPUY, F. et THOENIG, J-C., *L'administration en miettes*, Fayard, 1985.

DURAN, P., « Pour une approche raisonnée des politiques publiques », *L'année sociologique*, 1990, p. 40.

DURAN, P., *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, 1999.

EASTON, D., "Harold Lasswell; Policy Scientist for a Democratic Society", *The Journal of Politics*, 12(3), p 450-477, 1950.

FARR, J., «John Dewey and American Political Science». *American Journal of Political Science*, 43(2), p. 520-541, 1999.

FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P.,(dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques*. Débats autour de la notion de référentiel, Paris, L'Harmattan, 1995.

FOUCAULD, J-B. et PIVETEAU, D., *Une société en quête de sens*, Paris, Odile Jacob, 2000.

GOODIN, R-E., *Reflexiv Democracy*, New York, Oxford University Press, 2003.

HOLLARD, M., et SAEZ, G.,(dir.), *Politique, science et action publique, la référence à Pierre Mendès France et les débats actuels*, PUG, Libres cours politiques, 2010.

JACOB, S. et GENARD, J-L., *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, Collection sociologie politique, 2004.

JACOB, S. et SCHIFFINO, N., (dir.), «Les Politiques publiques du risque », *numéro thématique de Politique et Sociétés*, 2007, vol. 26, n 2-3.

JACOB, S. et GENARD, J-L., « Employment Policy Confronted with New Patterns of Governance Centred on Coordination and Performance » in *International Review of Administrative Sciences*, 2011, vol. 77, n° 3, pp. 531-553.

JACOB, S. IMBEAU, L-M. BELANGER, J-F., «La Nouvelle Gestion publique et l'accroissement des marges de manœuvre. Un terreau propice au développement de l'éthique? », in *Administration publique du Canada*, 2011, vol. 54, n° 2, pp. 189-215.

JACOB, S. CANTELLI, F. GENARD, J-L. VISSCHER, C., *Repenser l'action publique*, in JACOB, S. CANTELLI, F. GENARD, J-L. VISSCHER, C., (sous la dir.), *Les Constructions de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2006, pp. 9-35.

JAMES. W., *The Sentiment of Rationality*, *Mind*, 4(15), 1879, p. 317-346.

JOBERT, B., *Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles: esquisse d'un parcours de recherche*, in FAURE, A. POLLET, G. WARIN, P.,(dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques*. Débats autour de la notion de référentiel, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 19-23.

KHROUCHTCHEV, N., « Les problèmes actuels du système socialiste mondial », *nouvelle revue internationale*, Paris ; sept 1963.

LAFAYE, C., *Sociologie des organisations*. Armand Colin, 2005.

LAFAYE, C. SYNGLIE., *Sociologie des organisations*, Colin, 2009,128 p.

LANDELL-MILLS, P. et SERAGELDIN, I., *Gestion des affaires publiques et développement* », in *Finance et développement*, septembre, 1991.

LASSWELL, H-D., *The Analysis of Political Behavior; an Empirical Approach*, London: K. Paul, Trench, Trubner, 1948.

LASSWELL, H-D., *Power and Personality*, New York, Norton, 1948.

LASSWELL, H-D., *The emerging conception of the policy sciences*, *Policy Sciences*, 1(1), p 3-14, 1970.

LASSWELL, H-D., *The Policy Orientation of Political Science*, Agra, Lakshmi Narain Agarwal, 1971.

LASSWELL, H-D., *A Pre-View of Policy Sciences*, New York: American Elsevier Pub. 1971.

LIPPMANN, W., *The Phantom Public*, New York, Harcourt, Brace, 1925.

LIPPMANN, W., *U.S. Foreign Policy: Shield of the Republic*, Boston, Little, Brown and company, 1943.

LIPPMANN, W., *La Politique étrangère des Etats-Unis*, New York, N. : Editions de la Maison française, inc, 1944.

MADDISON, A., *Economic Progress and Policy in Developing Countries*, London, G. Allen and Unwin, 1970.

- MAJONE, G., *Evidence, argument and Persuasion in the Policy Process*, New Haven, Yale University Press, 1989.
- MANCUR, O., *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.
- MARCH, J-G., *Décisions et organisations*, Ed. d'organisation, 1991.
- MARCH, J-G. et SIMON, H-A., *Les Organisations, problèmes psychosociologiques*, Paris, Dunod, 1999.
- MARCH, J-G., «The Business Firm as a Political Coalition». *The Journal of Politics*, 24(4), 1962, p. 662-678.
- MARCH, J-G., *Ambiguity and Choice in Organizations*, Bergen: Universitetsforlaget, 1976, 408 p.
- MERRIAM, C-E., *New Aspects of Politics*, Chicago, The University of Chicago press, 1925.
- MORAN, M. REIN, M. GOODIN, R-E., *The Oxford Handbook of Public Policy*, Oxford Univ Pr, 2008.
- N'DA, P., *Les Intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, 1987.
- OLSON, M., *Logique de l'action collective*, PUF, 1978.
- ROSENVALLON, P., *La Légitimité démocratique, impartialité, réflexivité, proximité*, Editions du Seuil, 2008, 361 p.
- SAUNIER, P-Y., « Administrer le monde ? Les fondations philanthropiques et la Public administration aux Etats-Unis (1930-1960) » *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n°2, pp. 237-255.
- SAUNIER, P-Y., « Paris in the springtime : un voyage de sciences sociales en 1929 » *Revue d'histoire des Sciences Humaines*, vol. 11, pp. 127-156, 2004.
- SIMON, H-A., *Charles E. Merriam and the "Chicago School" of Political Science: The Edmund James Lecture Delivered on October 10, 1985* (p. 11). Urbana, Ill: Dept. of Political Science, University of Illinois at Urbana-Champaign, 1987.
- SCHARPF, F., *Governing in Europe: effective and Democracy?* New York, Oxford University Press, 1999.
- SCHIFFINO, N. et JACOB, S., «Risk, Democracy and Schizophrenia: The Changing Roles of Citizens in Risk Policy-Making. Putting GMO Policy to the Test», *Journal of Risk Research*, 2011, vol. 14, n° 8, pp. 983-993.
- SCHMIDT, V-A., *Democracy in Europe: The EU and National Politics*, Oxford University Press, USA, 2006.
- TERRAY. E., (dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Ed. L'Harmattan, Logiques sociales, 1987, 417 p.
- VIRILIO, P., *L'Administration de la peur (conversation pour demain)*, textuel, 2010.
- WAGENAAR, H., *Meaning in action, interpretation and dialogue in Policy Analysis*, M.E Sharpe, 2011.
- RADAELLI, C-M. et SCHMIDT V-A, *Policy Change And Discourse In Europe*, Routledge, 2005.
- ZITTOUN, P., «Policy Change as discursive approach» *Journal of Comparative Policy Analysis*, n° vol. 11, n° 1, 2008, p. 65-82.
- ZITTOUN, P., «One policy for two problems: the policy-making controversies of the Parisian tramway», revue *Planning theory and practice*, vol. 9, n°4, 2008, p. 459-474.
- ZITTOUN, P., « La carte parisienne du bruit, la fabrique d'un nouvel énoncé de politique publique » *Politix*, vol. 20, n° 78, 2007, p. 157-178.

4 - L'évaluation

ALVENTOSA, J-R., « L'évaluation des politiques publiques a-t-elle un avenir? » in *Revue française de finances publiques*, n° 106, 2009, avril, p. 301-334.

ARNAUD, S. et BOUDEVILLE, N., *Évaluer des politiques et programmes publics*, Paris : Ed. de la Performance, 2004.

AUDEBRAND, E., *L'évaluation en réforme : la relance du dispositif national d'évaluation des politiques publiques*, Mémoire inédit de DEA, sous la direction de Jean-Claude Thoenig, École normale supérieure de Cachan, septembre 1999.

BALANDIER, G., *Variations anthropologiques et sociologiques sur l'« évaluer »*, Cahiers internationaux de sociologie, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p 9-26.

BALANDIER, G., *Le Grand Dérangement*, Paris PUF, 2005.

BALANDIER, G., *Le dépaysement contemporain. L'immédiat et l'essentiel*. Entretiens avec J. Birman et Cl. Haroche, PUF 2009.

BARBERIS, I., (coord.), *L'idéologie de l'évaluation : la grande imposture*, Paris : PUF, 2009.192 p/ Contient : ZARKA, Y-C *L'idéologie de l'évaluation* ainsi que. *La qualité est-elle une propriété émergente de la quantité ?* / CASSIN, B., *Le démon de l'explicite* / BASCH, S., *L'évaluation par indicateurs dans la vie scientifique : choix politique et fin de la connaissance* / BLAY, M., *L'évaluation : objet de standardisation des pratiques sociales* / SIMONET, F., *Le scientisme de l'évaluation* / AFLALO, A., *Indicateurs de performance dans le secteur public : entre illusion et perversité* / GUILLAUME, B., *Les universités françaises, victimes de l'idéologie de l'"enseignement supérieur"* / PICAUVET, E., *L'évaluation en matière de santé* / JOUET, E., *Les scribes de nos nouvelles servitudes* / GORI, R., *Publish or perish* / MARZANO, M., II. *Grand article : Un pouvoir supposé savoir* / ZARKA, Y-C., III. *Glossaire. La nouvelle langue de l'évaluation*.

BARBIER, J-C., *l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active (RSA) en France (2007-2009)*, Cahiers de l'Evaluation, 2011.

BARE, J-F., *L'évaluation des politiques de développement, approches disciplinaires*, Paris, l'Harmattan, 2001.

BASLE, M., *Connaissance et action publique*, Paris : Economica, 2010.

BEAUDOUX, E., *Cheminements d'une action de développement: de l'identification à l'évaluation*, Paris, l'Harmattan, 1992.

BEMELMANS-VIDEC, M-L. ERIKSEN. B., GOLENBERG, N., *Facilitating organizational learning: human resource management and program evaluation*", in LEEUW, F. RIST, R. SONNICHSEN., *Can Government Learn ? Comparative Perspective on Evaluation and Organizational Learning*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1994..

BERTRAND, A., (dir.), *L'évaluation des politiques publiques : performances et transparences*, baromètre, Ernst & Young, Paris, 2005.

BESSY, C. et CHATEAURAYNAUD, F., *Experts et faussaires, pour une sociologie de la perception*, Paris Métailié, 1995.

BIRMAN, J., *L'éclipse du sujet et de la singularité dans le discours de l'évaluation*, Cahiers internationaux de sociologie, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p 217-244.

BION, J-Y. et MOQUA, P., *Balisage d'une démarche d'évaluation de politique publique*, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, Lyon : CERTU, 2004.

BOLTANSKI, L. et THEVENOT, L., *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

BOUAL, J-C. et BRACHET, P.,(dir.), *L'évaluation démocratique, outil de citoyenneté active*, Paris, L'Harmattan, 2000.

BOUCHER, J-P., *Et si on évaluait les outils d'évaluation ? Construire des modèles pertinents*, Cadres CFTD, Novembre 2007, n°427, p. 7- 11, p.7.

BOURDIN, J. ANDRE, P. PLANCARDE, J-P., *L'évaluation des politiques publiques au cœur de la réforme de l'Etat*, Rapport d'information, journal officiel de la République française, Documents parlementaire du Sénat, juin 2004.

BOUVARD, M., « La mesure de la performance » In *Revue française de finances publiques*, n° 91, 2005, septembre, p.31-37.

BOUVIER, M.,(dir.), *Le Bonne gouvernance des finances publiques dans le monde*, Actes de la IV^e Université de printemps de Finances Publiques, L.G.D.G, Lextenso Editions, 2009, 313p.

BRACONNIER, P., CAUQUIL GUY, G., (dir.), préface de ROCARD, M., *L'évaluation des politiques publiques : le développement d'une nouvelle culture*, Paris : SCEREN : CNDP, 2010. 199 p.

BRET, E., « Evaluation des politiques publiques, appropriation et participation citoyenne : peut-on innover dans l'implication des citoyens dans un travail d'évaluation de politiques publiques ? » in *Gestion & finances publiques : la revue*, n° 7, 2011, juillet, p. 472-474.

BRUNETIERE, J-R., « Les indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : une occasion de débat démocratique ? » *Revue française d'administration publique* n° 117, 2006, p. 95-111.

BUREAU, D. et MOUGEOT, M., *Performance, incitations et gestion publique*, rapport du Conseil d'analyse économique (CAE) ; commentaires MONGIN, P. compléments. BOUSQUET, F. COULOMB, A. GAFFARD, J-L [et al], .Paris : La Documentation française, 2007.

BUSSMAN, W., in, BUSSMAN, W. KLOTI, U. KNOEPFEL, P., *Politiques publiques, évaluations*, Economica, Collection politique Comparée, Paris, 1998.

BUSSMAN, W., *Accompagner et mettre à profit avec succès les évaluations des mesures étatiques, guide de réflexion*, Genève, Georg, 1995.

Caisse nationale des allocations familiales, *Rencontre sur l'évaluation des politiques publiques : séminaire des chargés d'études*, Vichy, 14 et 15 novembre 2006 Paris : CNAF, 2007.

CALLON, M. et LATOUR, B., « Tu ne calculeras pas ! Ou comment symétriser le don et le capital » in *Peut-on être anti-capitaliste ?*, Paris, La Découverte, coll. Revue du Mauss, n°9, 1997, p 45-70.

CALMETTE, J-F., « La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : un texte, un esprit, une pratique » in : *Revue française d'administration publique*, n° 117, 2006 p. 43-55.

CASLEY, D., *Collecte, analyse et emploi des données de suivi et d'évaluation*, W-DC, Banque mondiale, 1991.

CATTEAU, D., préface de VANDENDRIESSCHE, X., *La LOLF et la modernisation de la gestion publique : la performance, fondement d'un droit public financier rénové*, Paris : Dalloz, 2007.

CHANUT, V., *L'évaluation en actes : leçons et perspectives* in *L'Evaluation de l'action publique : pour quand ?*, Politiques et management public, vol. 20, n° 4, 2002, décembre, p. I-V - p.1-50.

CHANUT, V., *Une évaluation à l'épreuve de son utilité sociale, Rapport d'activité 2000-2002*, Paris, la Documentation française, 2003.

CHANUT, V., « L'évaluation : affaire d'État ou question d'organisation ? », *Politiques et management public*, 20 (4), 2002, p. 1-32

CHERVEL, M., « *la méthode des effets : 30 ans après* », *revue tiers-monde*, oct.-déc. 1992, p 873-891.

CHEVEL, M., *Calculs économiques publics et planification: les méthodes d'évaluation de projet*, Paris, Publisud, 1987.

COX, A., *How European Aid Works: A Comparison of Management System and Effectiveness*, London Overseas development Institute, 1997.

CROSBY, A., *The measure of Reality: Quantification and western society 1250-1600*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997.

DAOUDI, H., « L'évaluation des politiques publiques dans le contexte du contrôle » in *Idara*, 2002, vol. 12, n°2, p 7-27.

DAGOINET, F., *Réflexion sur la mesure*, Fougères, Encre Marine, 1993.

DARDOT, P. et LAVAL, C., *La nouvelle Raison du monde*, Paris, La Découverte, 2009.

DELAUNAY, Q., *Évaluation démocratique ou nouvelle rhétorique du politique*, dans BASLE, M. GUIGNARD-HAMON, C., (dir.), *Évaluation et gouvernance*. Actes du colloque de Rennes des 15 et 16 juin 2000, SFE, 2000, p. 71-84.

DENTE, B., *La Politique d'évaluation des politiques publiques*”, in M-C. Kessler, (sous la dir.), *Evaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 1998.

DERLIEN, H.-U., *Le développement des évaluations dans un contexte international*, dans BUSSMANN W., et al. (dir.), *Politiques publiques : évaluation*, Paris, Economica, 1998, p. 5-12.

DESROSIERE, A., *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La découverte, 2000.

DESROSIERE, A., « Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative », *Genèse*, n°43, 2001, p 112-127.

DGCID, « Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les pairs : mesure et processus de gouvernance », *revue du jeudi*, N° 76, 20 décembre 2007, 8 p.

DJEZZAR, L. et GATEAU-LEBLANC, C., « Évaluation des politiques publiques : contribution à l'élaboration d'un guide » in *La Gazette des communes, des départements, des régions*, 2008, 30 juin, p. 197-256, Cahier détaché, n° 2

DUFFLO, E., *Expérience, Science et lutte contre la pauvreté*, leçons inaugurales du collège de France, Ed. du Collège de France, Fayard, 2010, p 74.

G. DURANT, « Evaluation des politiques publiques, la France au miroir des expériences étrangères », *Cadres-CFDT*, n°427, Novembre 2007, p.39-52, p 39.

DURAN, P., *Les ambiguïtés politiques de l'évaluation*, Pouvoirs, Paris, PUF, n° 67, 1993, p. 137.

DURAN, P., « L'évaluation : affaire d'Etat ou question d'organisation in L'Evaluation de l'action publique : pour quand ? » *Politiques et management public*, vol. 20, n° 4, 2002, décembre, p. I-V - p.1-50,

DURAN, P. CHANUT, V. THOENIG, J-C HESPEL, V., «L'évaluation de l'action publique: pour quand?», colloque in *Politiques et management public*, 2002, Vol 20, n°4, p 1-65.

ELIADIS, P. FURUBO, J-E. JACOB S., *Evaluation: Seeking truth or power*, New Brunswick, N.J.: Transaction Publishers, 2011, 240 p

ENRIQUEZ, E., *L'Evaluation entre perversion et sublimation*, Cahiers internationaux de sociologie, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p 245-265.

ENTHOVEN, A.C. et SMITH, K.W., *How much is enough: Shaping the Defense Program 1961-1969*, 2005, Santa Monica : Rand.

ESPELAND, W.N. et SAUDER, M., "Ranking and Reactivity: How Much Measures Recreates Social Worlds", *American Journal of Sociology*, 2007, Vol. 113, N°1, p 1-40.

ESPELAND, W.N. STEVENS, M.L., "Commensuration as a social process", *Annual Review of Sociology*, 1998, vol. 24, p 313-343?

FIGARI G. et MOTTIER LOPEZ L., (éds). Recherche sur l'évaluation en éducation. Problématiques, méthodologie et épistémologie. Paris : Editions L'Harmattan, Coll. EVALUER, 2006.

FIGARI, G., *Évaluer: quel référentiel?*, Bruxelles: De Boeck Université, 1994.

FLODEN, R.R. et Weiner, S.S., *Rationality to ritual: the multiple roles of evaluation in governmental process*, *Policy Science*, n°9, p 9-18.

FOUCAULT, M., « Une défense efficace: critères économiques et évaluation de politiques publiques » *Les Champs de Mars*, 2004, n°14, p 71-110.

FRIEDSON, E., *Professionalism, The Third logic*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

FURUBO, J.-E. RIST, R. SANDAHL, R., *International Atlas of Evaluation*, New Brunswick and London, Transaction Publishers, 2002.

GAME, F., *La mise en place de dispositifs institutionnels d'évaluation des politiques publiques au niveau local en France : les cas des régions Rhône-Alpes et Bretagne, et du département de l'Hérault*, mémoire inédit de DEA, Institut d'études politiques de Paris, 1992

GAUCHET, M., « Vers une société de l'ignorance ? » in *Le Débat*, n°156, sept-oct. 2009.

DE GAUJELAC, V., *La société malade de la gestion*, Paris, Seuil, 2001.

GROSS STEIN, J., *The Cult of Efficiency*, Toronto, House of Anansi Press Limited, 2002.

GENARD, J.-L. et JACOB, S., « Une nouvelle donne pour l'éthique administrative » in *Les politiques sociales*, 2004, vol. 64, n° 1-2, pp. 91-107 ;

GIBERT, P. et ANDRAULT, M., « contrôler la gestion ou évaluer les politiques, Politiques et Management Public » *revue française de gestion public*, n°147, 2003, p 259-273.

GIBERT, P., « contrôle et évaluation, au-delà des querelles sémantiques, parenté et facteur de différences », *Revue française des affaires sociales* 2010, Vol 2, 400 p, p71-88.

GIBERT, P., *Management public, management de la puissance publique*, Politiques et Management Public, 1985.

GINGRAS, Y., *La fièvre de l'évaluation de la recherche, du mauvais usage de faux indicateurs*, note de recherche, 2008, CIRST.

GIOVALUCCHI, F. OLIVIER DE SARDAN, J.-P., « planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs, in Sen, Libertés et pratiques du développement » *Revue tiers-monde*, Armand Colin 2009/2 (n° 198), 220 p.

GREZIL, G., « A qui et à quoi servent les évaluations de politiques publiques ? » *Pouvoirs locaux*, n° 76, 2008, mars, p. 27-32.

GUBA, E. G. et LINCOLN Y. S., *Fourth Generation Evaluation*. London, 1989.

GUILLERMO. M., - « L'évaluation peut-elle échapper au risque technocratique ? » in *Pouvoirs locaux*, n° 88, 2011, mars, p. 17-20.

HAROCHE, C., *L'inévaluable dans une société de défiance*, Cahiers internationaux de sociologie, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p. 53-78.

HAROCHE, C., « Crise de la conscience contemporaine et expansion d'un savoir non cumulatif » in *Les cahiers internationaux de sociologie*, Vol CXXV, juillet-décembre, 2008, p 331-346.

HAYE, A., « La science politique américaine » *Cahier français* n°350, mai 2009, p 24-28, p 28.

HOCHEDÉZ, D., « La mission d'évaluation et de contrôle (MEC). Une volonté de retour aux sources du Parlement : la défense du citoyen contribuable » *Revue française de finances publiques*, 68, 1999, p. 261-276.

HURON, D. SPINDLER J., (coord.). *Le management public en mutation*, Paris : L'Harmattan, 2008, 382 p.

ISAOA, H., « Evaluation des politiques publiques et appréciation de leur pertinence » in *Revue française de finances publiques*, n° 81, 2003, mars, p. 337-361.

JACOB, S., *L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques en Europe. Etude comparée des dispositifs institutionnels en Belgique, en France, en Suisse et aux Pays-Bas*, Thèse de doctorat inédite, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2004.

JACOB, S. VARONE, F. GENARD J-L., (dir.), *L'évaluation des politiques au niveau régional*, Bruxelles, Peter Lang, Coll. Action publique, 218 p.

Jacob S. et Varone, F., *évaluer l'action publique : état des lieux et perspectives en Belgique*, Gent, Akademia Press, 2003.

JACOB, S. et MARCEAU, R., (sous la dir.), « L'évaluation de politiques et de programmes publics » numéro thématique de *Télescope : Revue d'analyse comparée en administration publique*, 2006, vol. 13, n° 1.

JACOB S. et VARONE, F., « Cheminement institutionnel de l'évaluation des politiques publiques en France, en Suisse et aux Pays-Bas (1970-2003) », *Politiques et management public*, 22 (2), 2004, p. 135-152.

JACOB, S. BÉLANGER, J-F, OUVARD, L. «Participatory Evaluation and Process Use within a Social Aid Organization for At-Risk Families and Youth» in *Evaluation and Program Planning*, (2011), vol. 34, n° 2, pp. 113-123.

JACOB, S., « la volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques » (*France, Belgique, Suisse et Pays-Bas*), *revue française de science politique* Vol 55, n° 5-6, oct.-déc. 2005, p 835-864.

JACOB, S., BOISVERT, Y., « To be or not to be a profession: Pros, Cons and Challenges for Evaluation», in *Evaluation. The International Journal of Theory, Research and Practice*, 2010, vol. 16, n° 4, pp. 349-369.

JACOB, S. DAIGNEAULT, P-M., « Toward Accurate Measurement of Participation: Rethinking the Conceptualization and Operationalization of Participatory Evaluation» in *American Journal of Evaluation*, 2009, vol. 30, n° 3, pp. 330-348.

JACOB, S., « Opération chloroforme ou la réinvention de l'État rationnel : l'évaluation et les données probantes » in *Criminologie*, 2009, vol. 42, n° 1, pp. 201-223.

JACOB, S., « Les systèmes de gestion de la performance et les mutations de la gestion publique contemporaine : enjeux et défis de la logique du classement » in *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 2009, vol. 11, n° 1, pp. 140-147.

JACOB, S., « *Cross-Disciplinarization: A New Talisman for Evaluation?* » in *American Journal of Evaluation*, 2008, vol. 29, n° 2, pp. 175-194.

JACOB, S., « Trente ans d'évaluation de programme au Canada : l'institutionnalisation interne en quête de qualité » in *Revue française d'administration publique*, (2006), n° 119, pp. 515-532.

JACOB, S., « La quête de transparence : panacée ou placebo aux scandales politiques ? » in *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, (2006), vol. 8, n° 1, pp. 165-169.

JACOB, S., « L'évaluation de programme au Québec : un état des lieux » in *Télescope : Revue d'analyse comparée en administration publique*, (2006), vol. 13, n° 1, pp. 9-18.

JACOB, S., « Réflexions autour d'une typologie des dispositifs institutionnels d'évaluation » in *Revue canadienne d'évaluation de programme*, 2005, vol. 20, n° 2, pp. 49-68.

JACOB, S. et VARONE, F., « Cheminement institutionnel de l'évaluation des politiques publiques en France, en Suisse et aux Pays-Bas (1970-2003) » in *Politiques et management public*, (2004), vol. 22, n° 2, pp. 135-152.

JACOB, S. et VARONE, F., « Institutionnalisation de l'évaluation et Nouvelle Gestion publique : un état des lieux comparatif » in *Revue internationale de politique comparée*, (2004), vol. 11, n° 2, pp. 271-292.

JACOB, S., *dimensions culturelles des principes-directeurs de l'évaluation africaine*, communication présentée lors du Congrès annuel de la Société canadienne d'Évaluation (SCÉ) sur le thème *Vert, or et planétaire : nouveaux horizons pour l'évaluation*, Victoria (Canada), 2 au 5 mai 2010 (avec Mbaï-Hadji Mbairewaye).

JACOB, S., *Impliquer pour mieux évaluer? La rhétorique participative de la coopération au développement*, communication présentée lors du colloque organisé par le Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS) sur le thème *Incertitudes, croyances, connaissances et politiques publiques*, Montréal (Canada), 9 et 10 novembre 2007 (avec DAIGNEAULT, P-M. et DIALLO N).

JACOB, S. DIALLO N. & DAIGNEAULT, P-M, *L'évaluation participative des politiques de coopération au développement. Analyse comparée des dispositifs du Canada, de l'Union européenne et de la Banque mondiale*, Université Laval, Organisation et territoires, 2009, Vol. 18, n°3 p. 16, p 7.

JACOB, S., *Jalons pour une éthique réflexive en évaluation des programmes*, communication présentée lors du 77ème congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Ottawa (Canada), 11 au 15 mai 2009 (avec Mbaï-Hadji Mbairewaye).

JACOB, S., *Évaluation participative et mesure de la participation : résultats d'une étude de cas et conception d'un outil de mesure*, communication présentée lors du 77ème congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Ottawa (Canada), 11 au 15 mai 2009 (avec Jean-François Bélanger).

JACOB, S., *L'éthique en recherche*, participation à la table ronde de la Conférence étudiante de recherche en gestion 2008, Montréal (Canada), 18-19 avril 2008.

JACOB, S., *Perspectives théoriques sur l'utilisation des évaluations de programme. Les trois « i » : information, intérêt et interactions*, communication présentée lors du colloque du Centre d'analyse des politiques publiques sur le thème « *Transparence, imputabilité et évaluation de l'action publique* », Québec (Canada), 5 et 6 décembre 2008 (avec P-M Daigneault et M. Ouimet).

JACOB, S., *La conscientisation éthique : une nouvelle exigence de recherche ?*, communication présentée lors du colloque étudiant du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) sur le thème « *Enjeux éthiques de la pratique et de la recherche : guides ou obstacles ?* », Québec (Canada), 22 mai 2008.

JACOB, S., *Capital social et microfinance : des paradigmes concurrents pour l'évaluation des impacts et des performances*, communication présentée lors du colloque de la Société canadienne d'évaluation sur le thème « *Des héritages à partager* », Québec (Canada), 10 au 14 mai 2008 (avec Marie Langevin).

JACOT, et H. FOUQUET, A., préface de MONNIER, E. *Le citoyen, l'élu, l'expert : pour une démarche pluraliste d'évaluation des politiques publiques / septièmes journées françaises de l'évaluation*, Lyon, 2005, Paris, L'Harmattan, 2007, 241 p.

KERDELLANT, C., *Le prix de l'incompétence*, Paris, Denoël, 2000.

KESSLER, M-C., (dir.), *Évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 147.

LAMARQUE, D., *L'évaluation des politiques publiques locales*, Paris : LGDJ, 2004, 214p

LASCOUMES, et P. SETBON, M., *L'évaluation pluraliste des politiques publiques : enjeux, pratiques*,

Produits, Paris, GAPP/CNRS/Commissariat général du Plan, 1995.

LATOURE, B., « Les vues de l'esprit. Une introduction à l'anthropologie des sciences et des techniques » *Culture et technique*, n°14, 1985.

LATOURE, B., *Science in action. How to Follow Scientists and Engineers through Society*, Cambridge Mass: Harvard University Press, 1987, Gallimard, Paris.

LATOURE, B., « Le grand partage » *Revue du Mauss*, vol.1, n° 3, 1988.

LEEUEW, F. RIST, R. SONNICHSEN, R., *Can Government Learn ? Comparative Perspective on Evaluation and Organizational Learning*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1994, p. 179.

LEFEBVRE, L. et YONG, I., *L'évaluation des programmes d'aide au développement conduits par la Commission européenne. Les grandes synthèses thématiques et par pays*, Télescope, 2006, vol.13 (1), pp. 87-103.

LINDBLOM, C. E., « The science Of Muddling Through » *Public Administration Review*, 1959, vol. 19, n°2, p 79-88.

LINDBLOM, C.E., *Politics and Markets*, New York, NY Basic Book? 1977

LINDBLOM, C.E., «Policy analysis» *American Economic Review*, 48, 1958, p. 298-312.

LINDBLOM, C.E., *The intelligence of Democracy*, Free Press, New York 1965.

LINDBLOM, C.E., «Still muddling, not yet Through» *Public Administration Review*, vol. 39, n°6, 1979.

LINDBLOM, C.E., *The policy-making Process*, Prentice-Hall, Englewoods cliff, 1968.

MCALLISTER, E., *OED Renewal: Participation, Partnership, and Results*, 2006.

MANDL, U. DIERZ, A. ILZKOVITZ., «The Effectiveness and efficiency of public spending», *Economic paper*, 301, Economic Papers European commission, 2008.

MARIS, B., *Des économistes au-dessus de tout soupçon, ou la grande mascarade des prédictions*, Paris, Albin Michel, 1990.

MARTUCELLI, D., *Critique de la philosophie de l'évaluation*, Cahiers internationaux de sociologie, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p, p 27-52.

MATHISON, S., *Encyclopedia of evaluation*, Thousand Oaks/London, Sage..

MAURY, S., «La LOLF est-elle un bon moyen d'évaluer les politiques publiques ? » *L'Actualité juridique. Droit administratif (AJDA)*, n° 25, 2008, 14 juillet, p. 1366-1372

MEC, *Rapport d'information sur les organismes publics d'évaluation et de prospectifs économiques et sociales*, Paris, 2003,

MIGAUD, D., *Le contrôle de la dépense publique en France*, dans M. Baslé, C. Guignard-Hamon (dir.), *Évaluation et gouvernance*. Actes du colloque de Rennes des 15 et 16 juin 2000, SFE, 2000, p. 34-41

MILLER, J.A. et MILNER, J.C, *Voulez-vous être évalué ?*, Paris, Grasset, 2005.

MONNIER, E., *Evaluations de l'action des pouvoirs publics*, Paris, Economica, 1992, 2e édition,p. 68.

MOUTERDE, F. FRANÇOIS, S. TROSA (dir.), *Les nouvelles frontières de l'évaluation, 1989-2009, vingt ans d'évaluation des politiques publiques en France, et demain ?*, neuvièmes Journées françaises de l'évaluation, Marseille, juin 2009, Paris : L'Harmattan, 2010. - 339 p.

MULLER (1995), p 15

OCDE, *Promouvoir l'utilisation de l'évaluation de programme*, Paris, octobre 1997.

C. OFFREDI (dir.), F. RAVOUX, *La notion d'utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 2010.

- A. OGIEN, *L'esprit gestionnaire, une analyse de l'air du temps*, Editions de l'EHESS, Paris, 1995, p 224.
- B. PERRET *L'Évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte, 2001.
- B. PERRET, *Evaluation et statistiques : une coopération difficile*, in *Regards sur l'actualité*, n°346, décembre 2008, p. 45-51
- B. PERRET, *L'évaluation des politiques publiques : entre culture du résultat et apprentissage collectif*, in *Esprit*, n° 350, 2008, décembre, p. 142-159.
- B. PERRET, *Institutionalise and Professionalise Evaluation: The French Case*, communication présentée lors du colloque de la Société européenne d'évaluation, Rome, 29-31 octobre 1998.
- C. POLLITT, "Justification by Works or by Faith ? Evaluating the New Public Management", *Evaluation*, *The International Journal of Theory, Research and Practice*, 1995, vol. 1, n° 2, pp. 133-154.
- C. POLLITT, X. GIRRE, J. LONSDALE et al., *Performance or Compliance?, Performance Audit and Public Management in Five Countries*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- V. POTIER, M. BENCIVENGA, *Évaluation des politiques locales : évaluation interne et externe, principes et dispositifs, méthodes*, Paris, Le Moniteur, 2005.
- M. POWER, *La société de l'audit*, Paris, La Découverte, 2005.
- A. PROST, *Conclusion de la première journée*, in J. Emin, J. Villeneuve, *Evaluer l'évaluation*, Paris Edition le Manuscrit, 2009, p 157-163.
- F. RANGEON et al., *L'évaluation dans l'administration*, Paris, PUF, 1993.
- V. RIDDE, C. Dagenais, *Approches et pratiques en évaluation de programme*, Les Presses de l'université de Montréal, Coll. Paramètres, 2010, 368 p.
- RIST, R., *Program Evaluation and the Management of Government : Patterns and Prospects across Eight Nations*, New Brunswick and London, Transaction Publishers, 1998.
- ROUAUD, P. et SULZER E., *Les démarches d'évaluation en question* in BREF, Bulletin de recherches sur l'emploi et la formation, n° 281, 2011, janvier, p. 1-4.
- RUERD RUBEN, "Dimensionner l'aide a développement: ce que nous enseigne l'évaluation", document présenté lors de la 9ème conférence AFD/EUDN, *Malaise dans l'évaluation : quelles leçons tirer de l'expérience du développement*, Paris, 26 mars 2012, France.
- RUPRICH, R.C. et BENCIVENGA, M., *Évaluation des politiques publiques : nouveau guide pratique*, Voiron : La lettre du cadre territorial, n°392, 2002, 181 p.
- SIGELMAN, L., 2006, «The coevolution of american Political Science and the American» *Political Science Review* vol. 100, n°4, p 463-478.
- Sénat. *Placer l'évaluation des politiques publiques au cœur de la réforme de l'Etat : rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en France*, fait par J. Bourdin, P. André, J-P Plancade ; au nom de la délégation du Sénat pour la planification, Paris, Sénat, 2004. 428 p.
- SAGE, G. et LAWRENCE, G. « Engaging Recipients in Development Evaluation: The Stakeholders Approach ». *Evaluation Review*, 1989, vol.13 (3), pp. 243-256;
- SFEZ (1992)
- SIMON (1960),
- Société française de l'évaluation, *Évaluation, action publique territoriale et collectivités : actes des 3èmes journées de la Société française de l'évaluation*. Tome 1, J. Dupuis, M. Baslé, S. Le Guyader, Paris, L'Harmattan, 2002, 331 p.
- SINE, A., et VEILLET, I., « La performance, un outil et une démarche indispensables au pilotage des politiques publiques » in *Regards sur l'actualité*, n°335, novembre 2007, p.21-35.
- SPENLEHAUER, V., *L'évaluation des politiques publiques, avatar de la planification*, thèse de science politique, Institut d'études politiques de Grenoble, 1998.

SPENLEHAUER, V., *Des sciences sociales engagées. L'évaluation des politiques publiques*, HDR Université Paris Est, 2011.

SPENLEHAUER, V., *L'évaluation de politique, usages sociaux. Trois études de cas d'évaluation*, Paris, L'Harmattan, 1995.

STAKE, E. R., *The Coutenance of Educational Evaluation*, University of Illinois, 1967.

STANLEY

STFFLEBEAM (1980)

STONE, R., *An Integrated System of Demographic, Manpower and Social statistics*, Paris, UNESCO, 1970.

STONE, R., «Vers un système de statistiques démographiques et sociales », série F, n°18, New York, Bureau des statistiques des Nations Unies, 1976.

STUFFELBEAM, D.I., *L'Evaluation en éducation et la prise de décision*, Ed. NHP, 1980.

THOENIG, J-C., *Le PPBS et l'administration publique. Au-delà du changement technique*, Annuaire international de la fonction publique, Paris, Institut international d'administration publique, 1971, p 97-114.

THOENIG, J-C., *L'évaluation en développement, Rapport annuel sur l'évolution des pratiques d'évaluation des politiques publiques*, Conseil scientifique de l'évaluation, Paris, La documentation française, Rapport annuel n°7, 1998, 305 p.

THOENIG, J-C., « L'évaluation, sources de connaissances applicables aux réformes de la gestion publique » *Revue française d'administration publique*, n° 92, 1999, p. 684.

THOENIG J-C., « L'avenir institutionnel de l'évaluation des politiques publiques. L'Evaluation de l'action publique : pour quand ? » *Politiques et management public*, vol. 20, n° 4, 2002, décembre, p. I-V - p.1-50,

TROSA, S., *L'évaluation des politiques publiques*, Paris : Institut de l'entreprise, 2003. - 75 p.

TROSA, S., *Le guide de la gestion par programmes : vers une culture du résultat* Paris : Ed. d'Organisation, 2002. - 240 p.

TROSA, S. ; « Performance et évaluation : le sens est-il mécanique ou construit ? Peut-on se passer d'interprétation humaine des chiffres et des résultats ? » in *Le management par le sens au service du bien public*, S. Trosa et A. Bartoli, Paris, SCEREN, CNDP. p.213-224

TROSA, S., « Performance et évaluation » in *Gestion & finances publiques : la revue*, n° 8-9, 2010, août-septembre, p. 590-594.

TROSA S., (dir.), *Evaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique : une perspective internationale*, publié par Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ; Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France : IGPDE, 2009. VI, 244 p.

Université de Rennes I. *Innover dans les pratiques. Livre blanc : le suivi-évaluation pour un pilotage optimisé de l'action publique*, 2008. 43 p.

VATIN F., (dir.), *Evaluer et valoriser, une sociologie économique de la mesure*, presse universitaire du Mirail, Toulouse, 2009, p 303.

VIJAY, P., *Development Intervention and Program Evaluation : concepts and Cases*, New-Delhi, Sage, 1995.

VITO TANZI, « La corruption, les administrations et les marchés » in *Finance et développement* n° de décembre 1995, p 24-26

VIVERET, P., *Evaluer le social : l'exemple du RMI*, in Archimède et Léonard, 1991, p 5-11.

VOLLET, D. et HADJAB, F., *Manuel de l'évaluation des politiques publiques*, Versailles : Editions Quae, 2008. - 63 p.

WEINER (1994)

WILDAVSKY, A., «Rescuing Policy Analysis from PPBS» in *Public Administration Review*, vol. 29. N°2, p 189-202.

WESTENDORFF, D.G. et DHARAM GHAI (dir.), « *Monitoring Social Progress in the 1990s-Data, Constraints, concerns and Priorities* », Aldershot, 1993, Aventure/UNRISD.

ZARKA, Y.C., *Qu'est-ce que tyranniser le savoir ?*, Cités, n°37, Paris, PUF, 2009

ZARKA, Y.C., *L'évaluation : un pouvoir supposé savoir*, Cités, n°37, Paris, PUF, 2009

Le Démarche de performance : stratégie, objectifs, indicateurs : guide méthodologique pour l'application de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, La documentation française, Paris, 2004, 2^{ème} Edition, Ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire, commission des finances de l'assemblée nationale, Commission des finances du sénat, Cour des comptes, Comité interministériel d'audit de programme. 52p.

Cahiers internationaux de sociologie, *Ce qu'évaluer voudrait dire*, Volume CXXVIII/CXXIX, PUF, janvier-décembre 2010, 321 p.

Évaluation des politiques familiales et sociales, [dossier] in *Informations sociales*, n° 150, 2008, novembre-décembre p. 4-173 Bibliogr. dissém. Contient notamment : *L'évaluation des politiques familiales : discours sur la méthode ou mot d'ordre gestionnaire ?* MINONZIO, J., *La Lolf comme nouvelle approche des politiques publiques* ; CALMETTE, J-F., *Les programmes de qualité et d'efficience et l'évaluation des politiques de Sécurité sociale* ; CAUSSAT, L. et ROUSSEL. R., *Le rôle des organismes de contrôle en matière d'évaluation : l'exemple de la Cour des comptes (1949-2007)* ; HERVIER, L., *L'apport des expérimentations dans l'évaluation de l'impact des dispositifs publics*, CREPON, B. *L'utilisation des modèles de micro-simulation dans l'évaluation ex ante des politiques publiques* ; THIBAUT, F., *Les enjeux de l'évaluation des expérimentations du revenu de solidarité active : présentation du dispositif* ; AVENEL, C., *Réflexions sur l'évaluation par l'institution : le cas des expérimentations d'une offre de service petite enfance* / BOYER, D., *Évaluer l'action sociale : l'exemple des aides financières individuelles* / P. Domingo. *Les enjeux de l'évaluation territoriale des politiques publiques* / BERTHET, T., *L'organisation de l'évaluation dans les collectivités locales* / BENCIVENGA, M., et al. *L'évaluation des politiques publiques connaît, avec la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et la RGPP (révision générale des politiques publiques), de nouvelles approches.*

Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique [dossier], in *Perspective gestions publiques*, n° 28, 2008, septembre.

L'évaluation des politiques publiques, [dossier], informations sociales, 2003, n°110, 145 p. Contient, PERRET, B., *L'évaluation des politiques publiques, problématique générale* ; LE BOULET, S., *Panorama de la situation en France : les institutions, les acteurs, les promoteurs* ; TENZER, N., *La politique de la ville entre contrôle et évaluation : table ronde* ; AVENEL, C., *Quelles démarche d'évaluation pour le travail social ?* ; DOLLT, M., *Quelles modalités d'action au niveau des CAF ? France, Etats-Unis, comparaison.*

Organisation des Nations pour le Développement Industriel, *Directives pour l'évaluation des projets*, N.Y, Nations Unies, 1973.

Evaluation des politiques publiques au Maroc, [dossier], in *Revue Marocaine d'audit et de développement*, 2002, n° 15, p 7-92, contient, OUALALOU, F., *Financement et réformes du secteur financier*, LAHLOU, M., *Le bilan économique du gouvernement Youssoufi : évolution des principaux agrégats macro-économiques* ; BARRADA, A., *L'évaluation de la politique financière et économique au Maroc* (en arabe) ; AKESBI, A., *La question sociale : éducation, emploi, éléments de bilan* ; LAHLOU, M., *Evaluation de la politique des salaires* ; El MASBAHI, K., *Moralisation de la vie publique : entre intentions et actions, les faits restent têtus* ; SAOD, R., *Analyse des dispositions*

fiscales de la finances 2002 ; BENMANSOUR, A., *La loi de finance 2002 : les apports et les carences* ; CHERKAOUI, K. *Quel rôle joue le Parlement dans l'établissement de la loi de finance ?*

OCDE, *Méthodes et procédures d'évaluation de l'aide, un recueil des pratiques et expériences des donneurs*, Paris, OCDE, 1986.

Les enjeux de l'évaluation, in Cadre CFDT, 2007, n°427, p 1-63.

Rapport d'information sur les organismes publics d'évaluation et de prospective économiques et sociales : *Mission d'évaluation et de contrôle : évaluation et prospective : quelle organisation ?*, présenté par Georges Tron, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan en conclusion des travaux d'une mission d'évaluation et de contrôle constituée le 21 janvier 2003, président Yves DENIAUD, Paris : Assemblée nationale, Coll. principale : Histoire économique et financière de la France, 2003.

5 - Processus social de construction des indicateurs

ABRAHAM K. et MACKIE, C., *Beyond the Market: Designing Nonmarket Accounts for the United States*, National Academy of Sciences, Washington D.C, 2005.

ADELMA, I. et MORRIS, C., *Society, Politics, and Economic Development*, Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1973.

AFSA, C. BLANCHET, D. MARCUS, V. MIRA D'ERCOLE, M. PIONNIER, P.A. RANUZZI, G. RIOUX, L. and SCHREYER, P., *Survey of existing approaches to measuring socioeconomic progress*, background paper for the first meeting of the CMEPSP, 2008.

ALFSEN, K.H. HASS, J.L. TAO, H. et YOU, W., *International experiences with green GDP*, Report 2006/32, Statistics Norway, 2006.

AMIN, A. et THRIFT, N., *Governing by Numbers: Why Calculative Practices Matter*, Ch. 10 in MULLER, P. *Cultural economics reader*, Wiley, 2008.

ARROW, K.J DASGUPTA, P. et MÄLER, K.G., *Evaluating projects and assessing sustainable development in imperfect economies*, *Environmental and Resources Economics*, 2003, n°26, p. 647-685.

ARROW, K.J. DASGUPTA, P. GOULDER, L. DAILY, G. EHRLICH, P. HEAL G., LEVIN, S. MÄLER, K.G. SCHNEIDER, S. STARRETT D. et WALKER, B., « Are We Consuming Too Much? » *The Journal of Economic Perspectives*, 2004, n°18 (3), p.147-172.

ARROW, K.J DASGUPTA, P. GOULDER, L.H. MUMFORD K. et OLESON, K., «China, the U.S., and Sustainability: Perspectives Based on Comprehensive Wealth» 2008, *Working Paper No. 313*, Stanford Center for International Development, Stanford University.

D'AUTUME, A. and SCHUBERT, K., *Le concept d'épargne véritable est-il adapté pour mesurer la durabilité du développement économique?*, 12th Colloquium of the Association de Comptabilité Nationale, 2008.

BACHARACH, S. et LAWER, E., *Power and Politics in Organisation*, Jossey Bass, San Francisco, 1980.

BAILLE (2001)

BANETH, J., « Les Indicateurs synthétiques du développement » *Futuribles*, n°231, mai 1998, p 5-27.

BAUER, R.A., *Social Indicators*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 1966.

BOURQUE, C. THUDEROZ, *Sociologie de la négociation*, La découverte, Repères, 2002, 120p,

BONBOIR.

BOLLEN, K., « Political Democracy and the Timing of Development. » *American Sociological Review*, 1979, n°44, p 572-587.

BOLLEN, K. « Issues in the Comparative Measurement of Political Democracy. » *American Sociological Review*, 1980, n°45, p. 370-390.

BOLLEN, K., « World System Position, Dependency and Democracy: The Cross-National Evidence. » *American Sociological Review*, 1983, n°48, p. 468-479.

BOLLEN, K., « Liberal Democracy: Validity and Method Factors in Cross-National Measures. » *American Journal of Political Science*, 1993, n°37, p. 1207-1230.

BOLLEN, K. et PAXTON, P., « Subjective Measures of Liberal Democracy » *Comparative Political Studies*, 2000, n°33, p.58-86.

BOLLEN, K. et JACKMAN. R., « Political Democracy and the Size Distribution of Income » *American Sociological Review*, 1985, n° 50, p. 438-457.

BOLLEN, K. et JACKMAN, R., « Democracy, Stability and Dichotomies. » *American Sociological Review*, 1989, n°54, p. 612-621.

BOLLEN, K. et JACKMAN, R., « Income Inequality and Democratization Revisited: Comment on Muller. » *American Sociological Review*, 1995, n°60, p. 983-989.

BOURGET, M-N., *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, éditions des archives contemporaines, 1988.

BOVAR, O. DEMOTES-MAINARD, M. DORMOY, C. GASNIER, L. MARCUS, V. and TREGOUËT, B., *Les indicateurs de développement durable, L'économie française: comptes et dossiers*, Edition 2008, INSEE.

BRESSOUX

Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, *Indicateurs de conformités avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme*, chapitre 10, p 1. In OEDC, *mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique : expériences et enseignements de Métagora*, Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 9, numéro 2, 2008.

CALLON, M. LASCOUMES, P. BARTHE, Y., *Agir dans un monde incertain, Essai sur le Démocratie technique*, Paris, seuil, 2001.

CARLISE, E., « The Conceptual Structure of social Indicators », in *Social Indicators and Social Policy*, Londres, A. Schonfield et s. Shaw, Heinemann, 1973.

CARTAPANIS, A. *Les économistes et la crise financière*, in C. de Boissieu (dir.), B. Jacquillat, *A quoi servent les économistes ?*, PUF, Les Cahiers, Le cercle des économistes, 2010, 99p, p13-26

Centre d'Analyse Stratégique, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes: Contribution à la décision publique*, Report of the Working Group chaired by Bernard Chevassus-au-Louis, La Documentation Française. 2009.

COBB, J. et DALY, H., *For the common good, redirecting the economy toward community, the environment and a sustainable future*, Boston, Beacon Press, 1989.

COBB C.W. et COBB, J., *The green national product*, Lanham, University Press of America, 1994.

COBB, C. HASTEAD, T. et ROXE, J., « If the GD-P is up, Why America is down ? » *the Atlantic Monthly*, octobre 1995.

Commissariat Général au Développement Durable, *Une expertise de l'empreinte écologique-version provisoire, Etudes et Documents*, Mai 2009, n° 4.

COOK, P. et STEVENSENS J., « An end-user Approach to the Measurement of Performance of Capital in an Environmental Context in Asia » in *World Development*, 1992, p 541-555.

COULTER, P., *Social Mobilization and Liberal Democracy: A Macro-Quantitative Analysis of Global and Regional Models*, Lexington: Lexington Books 1975.

CUTRIGHT, P., « National Political Development: Measurement and Analysis. » *American Sociological Review*, 1963, p. 253-264.

DASGUPTA, P., «Valuing objects and evaluating policies in imperfect economies» *The Economic Journal*, 2001, n° 11, C1-C29.

DAVID, M., *Potentialités et limites de l'approche en termes d'indicateurs de développement durable*, 12th Colloquium of the Association de Comptabilité Nationale, 2008.

DELORS, J., *les indicateurs sociaux*, Paris, 1971, Futuribles, SEDEIS

DEMEUSE, M., *Mesurer le capital humain : qu'y a-t-il dans la « boîte noire »*, in DE LA CROIX, D. DOCQUIER, F. MAINGUET, C. PERELMAN S. et WASMER E., (éds), *Capital humain et dualisme sur le marché du travail*, Bruxelles : De Boeck. Collection « Economie Société Région », 2002, p. 239-258.

DEMEUSE, M., *Introduction aux théories et aux méthodes de la mesure en sciences psychologiques et en sciences de l'éducation*, Liège : Les Editions de l'Université de Liège 2004, 338 p.

DEMEUSE, M., *A Set of Equity Indicators of the European Education Systems. A synthesis*, in MORENO HERRERA L. and FRANZIA G., (eds), *Educational Policies. Implications for Equity, Equality and Equivalence*, Örebro (Sweden): Örebro University, Reports from the Department of Education, 2004.

DEMEUSE, M., *Qu'indiquent les indicateurs en matière d'éducation ?* In G. Figari et L. Mottier Lopez (éds). Recherche sur l'évaluation en éducation. Problématiques, méthodologie et épistémologie. Paris : Editions L'Harmattan, Coll. EVALUER, 2006, p. 109-116.

DEMEUSE, M., et BAYE, A., *Measuring and Comparing the Equity of Education Systems in Europe*, in SOGUEL N.C. & JACCARD P., (eds), *Governance and Performance of Education Systems*, Dordrecht (NL), Springer, 2007.

DEMEUSE, M. et BAYE, A., « Indicateurs d'équité éducative. Une analyse de la ségrégation académique et sociale dans les pays européens » *Revue française de pédagogie*, n°165, octobre-novembre-décembre, 2008, p. 91-103.

DEMEUSE, M. et BAYE, A., « Mesurer l'équité des systèmes éducatifs en Europe » in *Education et Formations*, n° 78, 2008, p. 137-149.

DEMEUSE, M. CRAHAY, M. MONSEUR, C., *Efficiency and Equity*, in W. Hutmacher, D. Cochrane, N. Bottani. In *Pursuit of Equity in Education. Using international indicators to compare equity policies*. Dordrecht: Kluwer 2001, p. 65-91.

DESAI, M., *Greening the HDI?* The New Economic Foundation (eds), *Accounting for change*, McGillivray, 1994.

DESBOIS, D., « Evaluer le développement durable, du bon usage de la statistique » *Cadres-CFDT*, n°427, Novembre 2007, p 47-51.

DESROSIERES, A., *la politique des grands nombres, Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, Textes à l'appui, 1993.

DESROSIERES, A. et Thevenot, L., *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La découverte, 2006.

DIAMOND, J., *Collapse: How Societies Choose to Fail or Succeed*. New York: Viking Books, 2005. (*Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition*, Gallimard, 2006).

DIETZ S. et NEUMAYER, E., « Genuine savings: a critical analysis of its policyguiding value », *International Journal of Environment and Sustainable Development*, 2004, n°3 (3/4), p 276 – 292.

DI MAGGIO, P.J. et POWEL, W.W., « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 1983, n°48, p 147-160.

DEROBERTMASURE, A. DEHON A., DEMEUSE, M., *Indicateurs de réflexivité en formation initiale : analyse de contenu de dossiers réflexifs*. Education et Formation, n° 294, 2010.

DREZE J. et STERN, N., « Policy Reform, Shadow Prices and Market Prices », *Journal of Public Economics*, 1990, Vol. n° 42, p. 1-45.

DURON, P., Assemblée nationale, délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, *L'évaluation : une nécessité en devenir. Rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques et les indicateurs du développement durable*, Paris, Assemblée nationale, journal officiel, Document parlementaire 2002-02-12, n°3594, 2002, 127 p.

ESTES, R. LEVY, M. SREBOTNJAK T. et DE SHREBININ, A., *2005 environmental sustainability index: benchmarking national environmental stewardship*, New Haven: Yale Center for Environmental Law and Policy, 2005.

EWING, B. REED, A. RIZK, S. GALLI, A. WACKERNAGEL M. et KITZES, J., *Calculation Methodology for the National Footprint Accounts*, 2008 Edition. Oakland: Global Footprint Network.

FAIR, R.C., « The Effect of Economics Events on Votes for President: 1980 Results », *Review of Economics and Statistics*, n°64, Mai 1982, 322p, p 5.

FLEURBAEY M., *Individual well-being and social welfare: some notes on the theory*, background paper for the first meeting of the CMEPSP, 2008.

FRAUMENI, B.M., *Human Capital: From Indicators and Indexes to Accounts*, paper présenté à l'OCDE, Fondazione Giovanni Agnelli Workshop on the Measurement of Human Capital (travail sur la mesure du capital humain), 3-4 November, Turin, Italy.

FRIANT, N. LALOUA, E. & DEMEUSE, M., « Sentiments de justice des élèves de 15 ans en Europe ». *Éducation-Formation*, n°288, 2008, p. 7-23.

GADREY, J., « De la croissance au développement : à la recherche d'indicateurs alternatifs » In *Futuribles*, Pars, déc. 2002, n°280, p 39-71.

GADREY, J. et JANY-CATRICE, F. *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La découverte, 2005.

GADREY, J., « A bas la dictature du PIB! » *Le Monde*, 23 janvier 2003.

GADREY, J., « Nouvelles technologies, nouvelles économies » *Revue Esprit*, février 2001.

GADREY, J., « La croissance et productivité : des indicateurs en crise larvée » *Travail et emploi*, n°91, juillet 2002.

GADREY, J. et JANY-CATRICE, F., « Mesurer le bien-être », in *Sociétal*, 2007, n°45, p 53-57.

GERARD, H., *L'enjeu du développement durable : le point de vue d'un démographe*, in DEBUYST, F. DEFOURNY, P. GERARD, H., *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Academia-Bruylant, l'Harmattan, p 72-82.

GERKE, S., « Poverty alleviation and measures of poverty in Indonesia », in *Internationales Asienforum*, 2003, p 85-105.

GILHODES, P., « Les prix dans les relations économiques entre Etats socialistes » in *Revue française de science politique*, 1970, Tome 2, 883 p, p 720-734, p 737.

GREELY, M., « Measurement of Poverty and Poverty of Measurement », *IDS Bulletin*, Vol.25, n°2, p.50-57.

GUÉANT, Q. GUESNERIE R. et LASRY, J.M., *Ecological intuition versus economic 'reason' ''*, draft, 2009.

GUBA, E. G., *The Paradigm Dialog*, Sage Publications, 1990.

GUENON, R., *Le règne de la quantité et les signes des temps*, Paris, Gallimard, 1970, 383p.

GUESNERIE, R., « Calcul économique et développement durable » *La Revue Economique*, n° 55(3): p. 363-382.

HAIRAULT, J-O., *La Croissance : théories et régularités empiriques*, Paris, Economica, 2004, 131 p

HAMILTON, K., « Pollution and Pollution Abatement in the National Accounts », *Review of Income and Wealth*, 1996, vol. 42(1), 13-33.

HANLEY, N. MOFFATT, I. FAICHNEY R. and WILSON M., « Measuring sustainability: A time series of alternative indicators for Scotland » *Ecological Economics*, 1999, n° 28, p.55-73.

HARTWICK, J.M., « Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources » *The American Economic Review*, 1977, n°67 (5), p. 972-974.

HEAL, G., *Valuing the Future: Economic Theory and Sustainability*, Columbia University Press, 1998.

HEAL, G. et BENGT KRISTRÖM, B., « Uncertainty and Climate Change, Environmental and Resource Economics », 2002, n° 22, p.3-39.

HEAL, G., *Intertemporal Welfare Economics and the Environment*, Handbook of Environmental Economics, Volume 3. Ed. K-G Mäler et J.R. Vincent, Elsevier, 2005, Chapitre 21, 1105-1145.

HEAL G. et KRISTRÖM, B., *National income and the environment*, Handbook of Environmental Economics, Volume 3. Ed. K-G Mäler et J.R. Vincent, Elsevier, 2005, Chapitre 22, 1148-1217.

HEAL, G., *What do we know about the economics of climate change?* 2008, Draft.

HEAL, G., « Climate economics: a meta-review and some suggestions » *NBER Working Paper*, 2008.

HENRY, C. et HENRY, M., « Formalization and applications of the Precautionary Principle », *Working Paper, Laboratoire d'Économetrie de l'École Polytechnique*, 2002.

HENRY, C., « Somewhat different ways, but the same destination. On some controversial points in the Stern report » *Working Paper, Laboratoire d'Économetrie de l'École Polytechnique*, 2007.

HIRSCHMAN, A.O., *The Turn to Authoritarianism in Latin America and The Search for the Economic determinant*, in D. COLLIER ed. *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton: Princeton University Press, 1979, p 61-98.

HOTELLING, H.J., « The Economics of Exhaustible Resources » *The Journal of Political Economy*, 1931, n°39 (2): 137-175.

JACKSON, J. et STYMNE, S., *Sustainable Economic welfare in Sweden. A pilot index 1950-1992*. Stockholm: Stockholm Environment Institute, 1996. Site internet: www.sei.se/pubs/dpubs.html.

JANYCATRICE, F. et BARDET, F., « Les politiques de quantification », *Revue française de socio-économie*, 1er semestre 2010.

JOLLANDS, N. LERMIT J. and PATTERSON, M., *The usefulness of aggregate indicators in policy making and evaluation: a discussion with application to ecoefficiency indicators in New Zealand*. 2003

JORGENSON, D.W. et FRAUMENI, B., *The Accumulation on Human and Nonhuman Capital, 1948-1984*, in LIPSEY, R-E. and TICE, H-S., (eds.), *The Measurement of Saving, Investment, and Wealth*, University of Chicago Press, Chicago, 1989.

JORGENSON, D.W. et FRAUMENI, B., *The Output of the Education Sector*, in Griliches Z. (ed.), *Output Measurement in the Services Sector*, University of Chicago Press, Chicago, 1992.

KALECKI, M.,

KEELEY, B., *Human Capital: How what you know shapes your life*, OECD, Paris, 2008.

KOZAK, T., « Struktura gospodarcza krajow o jednokowym poziomie dochodu na 1 mieszkancza » dans *O gospodarce mieszanej w krajach "trzeciego swiata"*, Warszawa, PWN, p 181-222.

KRAMER, G.H., « Short Run Fluctuations in U.S Voting Behaviour, 1896-1964 » *American Political Science Review*, 65, Mars 1971, 131p, p 43.

SIMON KUZNETS

LANGE, G.M et WRIGHT, M., « Sustainable development in mineral economies: the example of Botswana », *Environment and Development Economics*, 2004, n°9: 485-505.

LASSO, M-C. et DE LA VEGA, A-M., *Urrutia, HDPI: a framework for pollution sensitive human development indicators*, Environment, Development and Sustainability, 2001, n° p. 199-215.

LAWLER, E., *Choice Process and Affective Attachment to Nested Groups : A Theoretical Analysis*, American Sociological Review, 1992 ; F. Lebaron, *Les Indicateurs sociaux au XXIe siècle*, DUNOD, 2011, 119 p.

LINCOLN

LE CLEZIO, P., *L'empreinte écologique et les indicateurs du développement durable*, Avis of the Conseil Economique, Social et Environnemental 2009.

LECOINTE (2001), p 345

LEGENDRE, R., *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993,

LINDBECK, A., « Stabilization Policy in Open Economics with Endogenous Politicians », *American Economic Review*, n°66 Mai 1976, p 1-19.

LINDBECK, A., « Redistribution Policy and The Expansion of The Public Sector », *Journal of Public Economics*, n°28, décembre 1985, 309 p,

LUCAS, H., *Le concept d'espérance de vie, Instrument d'intégration de données sociales et démographique, résumé de 6 études par pays*, Paris, OCDE, 1986, 93 p.

MALINVAUD, E. (1953), "Capital accumulation and the efficient allocation of Resources", *Econometrica* Vol 21 (2): 233-268

MEDA, D. (1999), *Qu'est-ce que la richesse?*, Aubier.

MACRAE, C.D., « A Political Model Of Business Cycle » *Journal of Political Economy*, n°85, avril 1977, 239 p, p 63.

MÄLER, K-G. ANIYAR S. et JANSSON, A., *Accounting for ecosystem services as a way to understand the requirements for sustainable development*, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2008, 105 (28): 9501–9506.

MADDISON, A., *Explaining the Economic Performance of Nations : Essays in Time and Space*, Aldershot : Elgar, 1995, 482 p.

MC DONALD, G-W. et PATTERSON, M.G., *Ecological Footprints and interdependencies of New Zealand regions*, *Ecological Economics*, 2004, 50 (1-2): 49-67.

MEDA, D., *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier, 1999, p 68 et suivante.

MENDRAS, H., « Homogénéisation ou diversification des systèmes de valeurs en Europe occidentale », in *Revue de l'OFCE*, 1999, n°71, p 299-311.

MESSINGER H., et TARASOFSKY, A., *Measuring sustainable Economic Welfare : looking Behind GDP*, communication au meeting annuel de la Canadian Economics association, juin 1997.

MIRINGOFF, M. et MIRINGOFF, M-L., *The growing Gap between standard Economic Indicators and the Nation's Social Health*, Challenge, juillet-août, 1996.

MORAN, D. WACKERNAGEL, M. KITZES, J. GOLDFINGER, S. et BOUTAUD, A., « Measuring sustainable development - Nation by Nation » *Ecological Economics*, 2008, vol. 64 (3), 470-474.

MORSE, S., *Indices and Indicators in development: an unhealthy obsession with numbers*, London, Sterling, V. AEarthscan, 2004, 206 p.

MOSER, C., « Social Indicators- systems, Methods and Problems » *The review of Incomes and Wealth*, série 17, 1973

MUELLER, D-C., *Choix publics, Analyse économique des décisions publiques*, De Boeck, 2010, traduction de la 3ème édition, 884 p, p 491. Ouvrage original, D.C. Mueller, *Public choice III* ; Cambridge University Press, 2003.

MUNCK, G-L. et VERKUILEN. G-J., « Conceptualizing and Measuring Democracy: Evaluating Alternative Indices » in *Comparative Political Studies*. 2002. 35p, p 5-34,

NARAYAN D., (dir), *Measuring Empowerment, Cross-disciplinary Perspectives*, Oxford University Press, The World Bank Washington DC, New Delhi, 2005, 474 p.

NARAYAN, D., *Empowerment and Poverty Reduction : A Sourcebook*, Washington DC, World Bank, 2002.

NAUSBAUM, M. et AMARTYA SEN, *The Quality of Life*, A study prepared for WIDER/UNU, Oxford, Clarendon Press, 1993.

NICAISE, J. STRAETEN, M-H BAYE, A. et DEMEUSE, M., *Comment développer un système d'indicateurs d'équité au niveau européen ?* In DEMEUSE, M. BAYE, A. STRAETEN, M-H. NICAISE, J. et MATOUL, A. (eds). *Vers une école juste et efficace. 26 contributions sur les systèmes d'enseignement et de formation*. Bruxelles: De Boeck Université, collection "Economie, Société, Région", 2005, p. 337-353.

NORDHAUS, W-D., « The Political Business Cycle » *Review of Economics Studies*; n°42, avril 1975 169 p, p 90.

NORDHAUS, W. et TOBIN, J., « Is Growth Obsolete? » in *The Measurement of Economic and Social Performance*, National Bureau of Economic Research, 1973.

NORDHAUS, W., « The Stern Review of the Economics of Climate Change », *Journal of Economic Literature*, 2007, 45(3): 686-702.

NORDHAUS, W-D., *Critical Assumptions in the Stern Review on Climate Change*, www.sciencemag.org, 2007, 317(13).

NORDHAUS, W.D., « Alternative Approaches to the Political Cycle » *Brooking Papers on Economics activity*, n°2, 1989, p 1-68.

NOURRY, M., « Les enseignements de la courbe de Kuznets environnementale » *Revue française d'économie*, 2007, 21 (3): 137-176.

NOURRY, M., (2008), *Measuring sustainable development: Some empirical evidence for France from eight alternative indicators*", *Ecological Economics*, 67 (3): 441-456.

O'CONNOR, J-S., *policy coordination, social indicators and the social-policy agenda in the European Union*, in *Journal of European Social Policy*, 2005, vol. 15, n°4, p 345-361.

OVERLAND, J. SIMONS, K-L. et SPAGAT, M., « Political Instability and Growth in Dictatorships », mimeo, Royal Holloway College, University of London, 2000.

OSBERG, L. et SHARPE, A., *An index of economic well-being for selected countries*, *Review of Income and Wealth*, September 2002.

PANSU

PAREIDEISE, C., *le sens de la mesure, La gestion par les indicateurs est-elle gage d'efficacité ?* 9^e conférence de l'EAF/EUDN, Paris, 26 mars 2012.

PEARCE, D.W. et ATKINSON, G., « Capital theory and the measurement of sustainable development: an indicator of weak sustainability » *Ecological Economics*, 1993, 8(2): 103-108.

PERRET, B., « La nouvelle économie, un mythe libéral » *Revue Esprit*, n°11, 2000, p 17.

PEZZEY, J-C. HANLEY, N. TURNER, K. TINCH D., (2006), « Comparing augmented sustainability measures for Scotland: is there a mismatch? » *Ecological Economics*, 57: 60-74.

POURGERAMI, A., « The Political Economy of Development: A cross-National Causality Test of The Development-Democracy-Growth Hypothesis », *Public choice* 58, 1988, 123-41.

PORTER, T.M., *Trust in Numbers: The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton University Press, Princeton NJ, 1995.

POWER, M., *The Audit Society, Rituals of Verification*, Oxford, Oxford University Press 1997.

PROOPS, J-L-R. ATKINSON, G. SCHLOTHEIM B-F and SIMON S., (1999), « International trade and the sustainability footprint: a practical criterion for its assessment », *Ecological Economics*, 28: 75-97.

PUTMAN, R., *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.

PRZEWORSKI, A. et LIMONGI, F., « Political Regime and Economical Growth » *Journal of Economic Perspectives* 7, 193, p 51-70.

QUINET, A., (sous la présidence de) *La valeur tutélaire du carbone*, Report of the Centre d'Analyse Stratégique 2008.

RANDALL, A., « Is Australia on a sustainability path? Interpreting the clues » *The Australian Journal of Agricultural and Resource Economics*, 2008, 52, pp. 77-95

REPETTO, R. MALGRATH, W. WELLS, M. BEER C. and ROSSINI, F., *Wasting Assets: Natural Resources in the National Income Accounts*, World Resources Institute, 1989.

RAPKIN, D. et STRAND, J., « Developing Country Representation and Governance of International Monetary Fund », in *World Development*, Vol. 33, n° 12, p 1993-2011, 2005.

ROSE, N., « Governing by Numbers: Figuring out of Democracy, Accounting » in *Organizations and Society*, vol. 16, n°7, p. 673-692.

RUOEN, R., *Les performances économiques de la Chine dans le contexte international*, Paris, OCDE, 1997, 176 p.

SAMUELSON, P.A., *The Evaluation of Social Income: Capital formation and Wealth, The Theory of Capital*, Proceedings of an IEA Conference, Lutz and

HAGUE, eds. (New York: St. Martin's Press), 1961.

SANTERO, T. et WESTERLUND, N., OCDE, Département des affaires économiques, *Confidence indicators and Their Relationship to Changes in Economic Activity*, Paris, OCDE, 1996, 54 p.

SCHENKER, J-M., *Utilité et limites des indicateurs bibliométriques*, présentation au colloque d'Alembert, Université Paris-Sud, Orsay, le 24 mai 2009.

SCRIVEN, *Evaluation in teaching science*, *Journal of reserach of Teaching science*, n °13.

SEERS, D., *What are we Trying to Measure*, in N. Baster (dir.), *Measuring development*, Londres, Cass, 1972.

SEERS, D., « Life Expectancy as an Integrating Concept in Social and Demographic Analysis and Planning », *The review of Income and wealth*, séries 23, n°3, 1997.

SEERS, D., *Active Life Profiles for Different Social Groups*, DP 178, Brighton, Institute of development Studies, 1982.

STERN, N., *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, H.M. Treasury, U.K, 2006.

STERN, N., *The economics of climate change*, *American Economic Review*, Papers and Proceedings, 2008.

STERNER, T. et PERSSON M. *An Even Sterner Review: Introducing Relative*

Prices into the Discounting Debate, Discussion Paper, Resources for the Future, 2007.

STIGLITZ, Sen Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social

STRAUSS, A., *Negotiations. Varieties, Contexts, Processes, and Social Order*, Jossey-Bass, San-Francisco.

SUKHDEV, P., (ed.) *The Economic of Ecosystems and Biodiversity*, Interim Report, European Community, 68 pp, 2008.

STARK, D., *The Sense of Dissonance. Accounts of Worth in Economic Life*, Princeton: Princeton University Press, 2009.

STOFFAES, C., *La financiarisation des économistes*, in Christian de Boissieu (dir.).

TALBERTH, J., COBB, C. and SLATTERY, N., (2006), *The Genuine Progress Indicator 2006: a tool for sustainable development*, Redefining Progress, Oakland CA, (available at www.rprogress.org).

TUFTE, E.R., *Political Control of Economy*, Princeton: Princeton University Press, 1978.

TSHANDU, Z., *Enquête de satisfaction des citoyens : étude nationale sur la prestation des services sociaux dans la nouvelle Afrique du Sud*, in *Revue internationale des sciences administratives* 2005, vol. 71, n°3, p 511-541.

VANDESCHRICK, C. et WAUTELET, J-M., *De la statistique descriptive aux mesures des inégalités*, Louvain-la-Neuve : Académia-Bryulant, Paris, L'harmattan, 2003, 242 p.

VANOLI, A., « Reflections on environmental accounting issues », *Review of income and wealth*, 1995, Series 41, Number 2.

VANOLI, A., *A History of National Accounting*, 2005, IOS Press.

VERGER, D., « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales » in *Economie et statistique*, 2005, n°383-384-385, p 7-45.

VIRILIO, P., *Vitesse et Politique*, Galilée, 1977.

VIRILIO, P., *Le futurisme de l'instant*, Galilée, 2009.

VIVERET, P., *Reconsidérer la richesse*, Editions de L'Aube, 2002.

WACKERNAGEL, M. et REES, W., *Our ecological footprint: reducing human impact on the earth*, New society publishers, The New Catalyst Bioregional Series, 1995.

WESTENDORF, G., *Monitoring Social Progress in the 1990s : Data Constraints and Priorities*, Aldershot, 1998, Aventura.

WITOLD, K., *Les mesures et les hommes*, Paris Edition de la MSH, 1984.

Nations unies, *Indicators of sustainable development framework and methodologies*, N-Y, Nations unies, 1996.

ZARTMAN, W., *The Negotiation Process. Theories and Applications*, Sage, Beverly Hills.

Banque mondiale, «D'où vient la richesse des nations ? banque internationale pour la reconstruction et le développement, 2007, 201 p.

RENSE, J.C. ROUGE, R., Ndamobissi et Maman Sani Sanda, *compte rendu de réunion, session de travail sur les principes directeurs de l'évaluation africaine*, organisé à l'UNICEF par le Rense le 20 juillet 2004 à Niamey. <http://www.pnud.ne/RENSE/CR200804.pdf>

UNECE/OECD/Eurostat, *Report on measuring sustainable development: statistics for sustainable development, commonalities between current practice and theory*, Working Paper ECE/CES/2008/29.

United Nations *Handbook of National Accounting: Integrated Environmental and Economic Accounting; 2003*.

United Nations, *Living Beyond Our Means: Natural Assets and Human Wellbeing*, 2005.

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

OCDE, *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture. 1. Concepts et cadre d'analyse*, OCDE, 1999, 50 p.

OCDE, *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture. 3. Méthodes et résultats*, OCDE, 2001, 439 p.

OCDE, *Main Economic Indicators*, rapport mensuel.

OCDE, *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, Paris, OCDE, 1994, 97 p.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Service des études par région et par pays, *Economics indicators for African Development*, Vienne Unido, 1988.

OCDE, *Coup d'œil sur les économies de l'OCDE : indicateurs structurels*, Paris, OCDE, 1996, 143 p.

OCDE, *Indicateurs d'Environnement: une étude pilote*, Paris, OCDE, 1991, 77 p. *Mesurer et évaluer le développement*, in *Revue Internationale des sciences sociales*, 1995, N° 143, p 1-148.

OCDE, *L'économie mondiale : une perspective millénaire*, Paris, OCDE, 2001, 400 p.

Analyse de la pauvreté en Afrique, *Revue d'Economie du développement*, 2004, n°2, numéro spécial, contient : BOCCANFUUSO, D. TAMBI KABORE, S., *Croissance, inégalité et pauvreté dans les années qu'antre vingt dix au Burkina Faso et au Sénégal* ; TAMBI KABORE, S., *Qualité de la croissance économique et pauvreté dans les pays en développement : mesure et application au Burkina Faso* ; VODOUNOU, C., *Pauvreté, croissance et ciblage : propriété asymptotiques des estimateurs des élasticités avec application au Bénin* ; ABDELHALEK, T. CHAOUBI, A., *Distribution des dépenses de consommation des ménages au Maroc : une analyse paramétrique* ; CISSE, F. DAFPE, G. DIAGNE, A., *Les inégalités dans l'accès à l'éducation au Sénégal*.

Grands indicateurs du développement dans le monde, in *Rapport sur le développement dans le monde*, 1997, p 225-290.

CNUCED, *manuel de statistiques du commerce international et du développement*, Genève, CNUCED, 1967-1999.

« Objectifs du millénaire pour le développement », in *Alternatives Sud*, 2006 vol. 13, n° 1, p 7-203, contient : LAPEYRE, F., *Objectifs du millénaire pour le développement : outils de développement ou cheval de Troie des politiques néolibérales ?* ; LAPEYRE, F., *OMD et éradication de l'extrême pauvreté et de la faim* ; TUJAN, A., *OMD : réduire la pauvreté ou édulcorer la mondialisation néolibérale ?* ; KHOR, M., *Conséquences de certaines règles de l'OMC sur la poursuite des OMD* ; F.G.Jr, PASCUAL, *OMD : un nouveau partenariat mondial pour le développement ?* AMIN, S., *OMD : instrument de légitimation et d'expansion du modèle dominant* ; BOND, P., *OMD et gouvernance mondiale : quelles luttes contre la pauvreté ?* ; DEMBELE, M-D., *OMD et dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'aide au développement* ; WANGUSA, H., *OMD : institutions promotrices, financement et réalités concrètes* ; BENDANA, A., *Bonne gouvernance et OMD : contradictoires ou complémentaires ?* ; HERRERA, R., *OMD : lutte contre la pauvreté ou guerre contre les pauvres ?*

6 - Méthode et Théorie

A - Mondialisation et relations internationales

BADIE, B., *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992, 334 p.

BALANDIERS, G., *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1971, p.285.

BALANDIERS, G., *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1986.

- BIGO, D., *Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude, Sécurité et Immigration, Cultures & Conflits*, Paris, L'Harmattan, n°31/32, 1998, pp.13-38.
- BRZEZINSKI, *le vrai choix, l'Amérique et le reste du monde*, Edile Jacob, 2004.
- CHANCELE, E., « la question coloniale » in *Critique*, n°35, 1949.
- CEYHAN, A., « Sécurité, frontières et surveillance aux Etats-Unis après le 11 septembre 2001 », in *Culture et conflits*, Hors série Surveillances politiques : regards croisés, n° 53, 2004, p. 113-145.
- CHANDLER, A., *Strategy and Structure : chapters in the History of American Industrial Enterprise*, Cambridge, MIT Press, 1962, p 13 cité in D. Besanko, D. Dranove et al., *Principes économiques de stratégie*, Groupe ed Booeck, 2011 Bruxelles, 577 p
- COLLIER, P. HOEFFLER A. et SODERBOM, M., *On the Duration of Civil War*, Journal of peace research, 2004.
- DIAKITE, M., *Le Défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest*, éditions Harmattan, 1998.
- DIOP, C-A, *Les Fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire*, Présence africaine, 2000.
- DIOP, C.A, *Nations nègres et culture: De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Poche, Présence africaine, 1954.
- DOLOWITZ, D. GREENWOOD, C. MARSH, D., *Policy Transfer: Something Old, Something New, Something Borrowed, But Why Red, White and Blue?* Parliamentary Affairs, 52 (4), 1999, p. 719-730.
- GRAZ, J., *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, La découverte, 2008.
- KUNANAYAKAM, T., *Quel développement ? Quelle coopération ? Pour un nouvel ordre international*, Ed. CETIM/CNCD/CRID, 2008, p 170.
- BROWN, L., « Un nouvel ordre mondial », in *état de la planète*, 1991, p 1-30.
- HIPPOLYTE, M., « La problématique des groupes aux Nations unies », *Revue française de science politique*, 1970, Vol. 1, 638 p, p 453-482, p 467.
- DE HOOP SCHEFFER, A., Editorial, « Politique américaine », n°17, 2010.
- JOUBERT, L., « Le fait colonial et ses prolongements », in *Le monde non chrétien*, 1950 ;
- KENNEDY, R., *The colonial crisis and the future in the science of man in The world Crisis*, Editions R. Linton, 1945.
- LEBŒUF, A., *Entre développement et sécurité, les interventions allemandes en crise*, IFRI, Janvier 2009, 51 p.
- MARX, K. et ENGELS, F., *Le manifeste du parti communiste*, Librio, 2004, p 90.
- MCCRONE, D. et CNUDDE. C-F., « Toward a Communications Theory of Democratic Political Development: A Causal Model », *American Political Science Review*, 1967, p. 72-79.
- METZGER, L., *Gestion et mondialisation. Entre colonisation, invention et métissage, Recherche sociologique et anthropologiques*, 2009-2, Vol XL, p 1-10.
- MONTAGNE, G., *Le discours Politique*, in *Les 100 discours qui ont marqué le XXème siècle*, André Versailles Editeur, 29 p. p 14-20.
- MOORE, J. BARRINGTON Jr., *Social Origins of Dictatorship and Democracy*. New York, 1966. Beacon Press.
- MULLER, E-N., « Democracy, Economic Development, and Income Inequality » *American Sociological Review*. p. 50-68, 1988.
- MULLER, E. N., « Economic Determinants of Democracy ». *American Sociological Review*. 60: 1995, p 966-982,

MULLER, E. N., « Income Inequality and Democratization: Reply to Bollen and Jackman ». *American Sociological Review*, 1995b.60: 990-996,

MULLER, E. N., and M. SELIGSON. Civic Culture and Democracy. « The Question of Causal Relationships ». *American Political Science Review*. 1994, .p. 635-652.

OBENGA, T., *Cheikh Anta Diop, Volney et le sphonx, contribution de Cheikh Anta Diop à l'historiographie mondiale*, Présence aafricaine, 1996.

REAL, L., *Intégration et coopération en Afrique de l'Ouest*, éditions Kathala et CRDI, 1996, 403 p.

SAYAD, A. BOURDIEU P., (Préface), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigrés*, 1999, Seuil, 439 p.

SENE, P. L., *Les initiatives d'intégration en Afrique*, mémoire de Master droit public international et européen, Université Pierre Mendès France, 2005

B - De la démocratie et souveraineté des États

ARON, R., *L'aube de l'histoire universelle in Dimension de la conscience historique*, Agora 1985.

VON CLAUSEWITZ, C., *De la guerre*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1992.

ALLAL, M., « Discussion autour du concept de sécurité » in *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept* Sous la direction de Thomas Meszaros, revue *Esprit critique* n°14, 2011, p 56-73.

BIERSTEKER, T.J., WEBER, C., *The Social Construction of State Sovereignty*, in T. J. Biersteker, WEBER, C. (dir.), *State Sovereignty as Social Construct*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

BOZARSLAN, H., « De la géopolitique à l'humanitaire : le cas du Kurdistan d'Irak » *Cultures & Conflits*, n°11, automne 1993, mis en ligne le 13 mars 2006, consulte le 25 septembre 2008. Disponible à l'URL suivante : <http://www.conflicts.org/index425.html>

CHABAL, P. DALLOZ, J-P., *Africa works: disorder as a political instrument*, Londres:International African Institute, 1999.

CONSTANTIN, F., « La privatisation de la politique étrangère à partir de la scène africaine » *Pouvoirs*, n°88, 1999.

DUCHHARDT, H., *L'Empire au milieu du système étatique. De la relation de la constitution interne et de la fonction internationale dans la transformation des 17 et 18e siècles*, (traduction de l'allemand), dans P. KRUGER (éd.) *Le système étatique européen en mutation. Les conditions structurelles et les puissances mouvantes depuis l'origine des temps modernes*, Munich, 1996.

GNANGUENON, A., « De la redéfinition du dilemme de sécurité autour de la « faiblesse » de l'Etat africain ? » T. Meszaros (dir.), *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept*, revue *Esprit critique* n°14, 2011. p 90-105.

MEDARD, J.F., *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*. Paris, Karthala, 1991.

NYERERE, J., *Socialisme, démocratie et unité africaine*, Paris, Présence africaine, 1970.

ORUNO, D-L., *La naissance du panafricanisme, les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au XXème siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 5 avril 2000.

RIGAUULT, J. et SANDOR, E., *Le démantèlement de l'apartheid*, Paris, l'Harmattan, 1992,

SINDJOUN, L., « L'Afrique dans la science des Relations internationales : Notes Introductives et Provisoires pour une Sociologie de la Connaissance Internationaliste » *Revue africaine de sociologie*, Vol 3, N ° 2, 1999, pp. 142-167.

SODERBAUM F., *Introduction: Theories of New Regionalism* in F. SODERBAUM, T. M. SHAW, *Theories of New Regionalism*, Palgrave reader, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003.

STORA, B., *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance 1962-1988*, Paris, la Découverte, 2001.

.WALT, M., *The Origins of Alliances*, Ithaca, London, Cornell University press, 1990.

MESZAROS, T., « La construction sociale de l'objet « terrorisme ». Les logiques de sécurité et d'insécurité et leurs impacts sur la redéfinition des identités et des intérêts des États démocratiques » in *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept*, T. Meszaros (dir.), revue *Esprit critique* n°14, 2011. p. 169-200.

WELZEL, C., *Democratization as an emancipative process: the neglected role of mass motivations*, 2006, vol. 45, n°6, p 871-896,

C - De la théorie économique à la théorie sociale

BOUDON, R., *La place du désordre*, Paris PUF, 1984.

BOUDON, R., *La crise de la sociologie*, Paris, Droz 1971

CONSTANT, B., *Ecrits politiques*, Edition Gallimard, Folio Essai, 1997, 870 p, 19.

CROZIER, M., *L'acteur et le système*, Seuil, 1977, p 376.

DAHL, R., *Who Governs? : Democracy and Power in an American City*, New Haven, Yale University Press

DAHL, R., *Polyarchy*, New Haven, Yale University Press, 1971, p 203.

DAHL, R., *L'Analyse politique contemporaine*, trad.fra. Paris, R. Laffont, 1973.

DAHRENDORF, R., *classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Mouton, Paris-La Haye, 1972.

DUGUIT, L., *Traité de Droit constitutionnel*, nouvelle édition, tome 1, préface à la deuxième édition de 1920, Paris, 1927.

HIRSCHMAN, A., *The Strategy of Economic Development*, New Haven, Yale University Press, 1958.

LASH, C., *La révolte des élites et la trahison de la Démocratie*, Paris, Climats, Sisyphe, 1996.

LAFRAIE, D., « L'Analyse économique de la politique : raisons d'être, vrais problèmes et fausses critiques », *Revue française de sociologie*, 1997, vol. 38, n°2, pp. 229-243.

MAPPA, S., *Les deux sources de l'exclusion, Economisme et replis identitaires*, Paris, Karthala, 1993, 379 p.

MERTON, R-K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.

PERRET, P. et ROUSTANG, G., *L'Economie contre la société*, Paris, Seuil, 1970.

ROSTOW, W., *The Stages Of Economic Growth*, Cambridge University Press, 1960.

SCHUMPETER, J., *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Economica, 1999.

SMITH, A., *La Richesse des nations*, Flammarion, 2009

TAROT, C., *Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss*, La découverte, Paris, 2003, 122p.

TILLY, C., *Clio et Minerve*, Trad. In P. Birnbaum, F. Chazel, *théorie sociologique*, Paris, PUF, 1975.

D - Sociologie politique

ANAUT, M. *La résilience: surmonter les traumatismes*. Paris : Armand Colin. Collection 128-Psychologie, 2008.

APPARUDAI, A. *Modernity at large : Cultural dimension of modernity*. 1996, London and Minneapolis, University of Minnesota Press.

ARENDT, H., *La Crise de la culture*, Gallimard, 1954.

- ARON, R., *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967
- ARON, R., « *Le fanatisme, la prudence et la foi* » revue *Les preuves*, 1956.
- BADIE, B. et Birnbaum, P., *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1983
- BAECHLER, J., *Les Origines du capitalisme*, Gallimard, 1971.
- BAECHLER, J., *Les Suicides* (thèse sous la direction de Raymond Aron), Calmann Lévy.
- Préface de R. ARON. Réédition Hermann, 2009
- BAECHLER, J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Ed. de poche, Idées, Gallimard no 345, 1976.
- BAECHLER, J., *Le Pouvoir pur*, Calmann Lévy, 1978.
- BAECHLER, J., *Démocraties*, col. Liberté de l'esprit, Calmann Lévy, 1985.
- BAECHLER, J., *La Solution indienne. Essai sur les origines du régime des castes*, PUF, 1988.
- BAECHLER, J., *Europe and the rise of Capitalism* (en collaboration), 1988.
- BAECHLER, J., *La Grande Parenthèse (1914-1991). Essai sur un accident de l'histoire*, Calmann Lévy, 1993.
- BAECHLER, J., *Précis de la démocratie*, Calmann Lévy- Unesco, 1994.
- BAECHLER, J., *Le Capitalisme 2 vol.* Col. Folio Histoire, 1995.
- BAECHLER, J., *Nature et histoire*, PUF, 2000
- BAECHLER, J., *Esquisse d'une histoire universelle*, Fayard, 2002.
- BAECHLER, J., *Les Morphologies sociales*, col. Sociologies, PUF, 2005.
- BAECHLER, J., *Les Fins Dernières*, Hermann, 2006.
- BAECHLER, J., *Agir, faire, connaître*, Hermann, 2008.
- BAECHLER, J., *Les matrices culturelles. Au foyer des cultures et des civilisations*, Hermann, 2009.
- BAECHLER, J., *La Nature humaine*, Hermann, 2009.
- BAECHLER, J., *Le Devenir*, Hermann, 2010.
- BAECHLER, J., *La Perfection*, Hermann, 2011.
- BAECHLER, J., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, 1955.
- BALANDIER, G., *Anthropologie politique*, 2ème édition, PUF, Paris, 1969.
- BENJAMIN, W., *Œuvres*, Gallimard, 2000.
- BETI, M. et TOBNER, O., *Dictionnaire de la négritude*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- BIDIMA, J-C., *Théorie critique et modernité négro-africaine. De l'école de Francfort à la « Docta spes africana »* Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- BIDIMA, J-C., *La Philosophie négro-africaine*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- BIONDI, J.P. et MORIN G., *Les Anticolonialistes (1881-1962)*, Paris, Robert Laffont, « Pluriel », 1992.
- BRAUD, P., *Communication politique*, in Guyhermet et al., *Dictionnaire de la science politique et des institutions publiques*, Paris, Armand Colin, coll. « cursus », série science politique 1998.
- BRAUD, P., *Sociologie politique*, « manuels », LGDJ, Paris, 2002, 6e éd.
- BON, F., *Communication et action politique*, in M. Grawits et J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol 3, *l'action politique*, Paris PUF, 1985, p 537-573.
- BOURDIEU, P., *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistique*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU, P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, le Seuil, 2001.
- BOURDIEU, P., *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.
- BOURDIEU, P., « La Force du droit. Pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en science sociales*, n°64, septembre 1986, p 3-19.
- BOURDIEU, P., « Les Intellectuels dans le champ de la lutte des classes », *La nouvelle critique*, vol. 10, n°87, 1975, p 66-69.

- BOURDIEU, P., *Les Règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Seuil, 1992.
- BOURDIEU, P., « La Représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, février-mars, 198, p 3-24.
- CASTORIADIS, P., *La Montée de l'insignifiance*, Paris Seuil, 1996.
- CAZENEUVE, J., *Bonheur et civilisation*, Gallimard, 1966.
- CESAIRE, A., *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la Négritude*, Présence Africaine, 1955-2004.
- CESAIRE, A., *Les Armes miraculeuses*, Gallimard, 1970.
- CROZIER, M., *Etat moderne, Etat modeste*, Paris, Seuil, 1991,
- COHEN, D., *Les Infortunes de la prospérité*, Paris, Julliard, 1994.
- COURPASSON, D., *L'Action contrainte : organisations libérales et domination*, Paris, PUF, 2000.
- COTTERET, J-M., *Gouverner, c'est paraître*, PUF, 1991
- CYRULNIK, B., *Les Vilains Petits Canards*, Odile Jacob, 2001
- DELMAS, P., *Le Maître des horloges*, Paris, O. Jacob, 1991.
- DIOP, C-A., *Nations nègres et Culture*, Editions Présence africaine, 1955.L. Dumont, *Essai sur l'individualisme*, Paris, Seuil, 1983,
- DUMONT, L., *Essai sur l'individualisme*, Paris, Seuil, 1983,
- DURKHEIM, E., *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 1992.
- ELIAS, N., *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann Lévy, 1973.
- ELIAS, N., *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann Lévy, 1975.
- N. Elias, *La Société des Individus*, Paris, Fayard, 1991.
- FAVRE, P., *Comprendre le monde pour le changer : Epistémologie du politique*, Presses Sciences Po, 2005.
- FINFELKRAUT, A., *La Défaite de la pensée*, Gallimard Folio/Essai, 1987.
- FOUCAULT, M., EWALD, F. DEFERT, D. *Dits et écrits* 4,1954-88:19_à-88, Gallimard, 1980, Paris.
- FOUCAULT, M., *L'Ordre du discours*. Editions Flammarion, 1971.
- FOUCAULT, M., *Les Mots et les choses*. Gallimard, 1990.
- FOUCAULT, M., *Surveiller et punir*. Gallimard, 1993.
- FOUCAULT, M., *L'Archéologie du savoir*. Editions Gallimard, 2008.
- HABERMAS J., *Raisons et légitimité*, Paris, Payot, 1978.
- GIDDENS, A., *Les Conséquences de la modernité*, Paris, éd. l'Harmattan, 1994.
- GUAINO, H., *La Sottise des modernes*, Paris, Pion, 2002.
- H. GUEGUEN, *Le Possible et l'amitié chez Aristote*, Revue du Mauss en ligne, 18 octobre 2012 en, ligne
- GUILLEBAUD, J-C., *La trahison des Lumières: enquête sur le désarroi contemporain*, Paris, Seuil, 1995.
- HABERMAS, J., *Le Discours philosophique de la modernité: douze conférences*, Paris, Gallimard, 1990.
- A HALL, P. et TAYLOR, R-C., *Political Science and the Three New Institutionalisms*, Political Studies, 1996, vol. 44, n° 5, pp. 936-957
- HAROCHE, Cl., *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard, 2001.
- HAVEL, V., *L'Angoisse de la liberté*, Paris l'Aubre-essai, 1994.
- HAZARD, P., *La Crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, 1961.

- HEIMONET, J-M., *De la révolte à l'exercice: essai sur l'hédonisme contemporain*, Paris, ed. du Félin, 1991.
- HERSKOVITS, *Les bases de l'anthropologie culturelle*, Payot, Paris, 1957.
- KOELBLE, T-A., *The New Institutionalism in Political Science and Sociology*, Comparative Politics, 1995, vol. 27, n° 2, pp. 231-243
- MELVILLE J. HERSKOVITS, *Man and his works*, université of nebraska, 2004.
- HUSSERL, *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard, 1972.
- ILLICH, I., *La Perte des sens*, Paris, Fayard, 2004.
- JEANNIERE, A., *Espace et temps modernes*, Paris, Médiasèvres, 1990.
- R. JAULIN, *La Paix blanche : introduction à l'ethnocide*, paris, le Seuil, 1972.
- H. KELLEY, J. THIBAUT, *Interpersonal Relation: A Theory of Interdependance*, John Wiley, New York.
- A. KOUVOUAMA, *La modernité en question*, Brazzaville, Ed. PAARI, 2001.
- KUMAR, K., *From Post-Industrial to Post-Modern Society: New Theories of the Contemporary World*, Oxford, Cambridge, Blackwell, 1995.
- LATOURE. B., *Changer de société, refaire de la sociologie*. Editions La Découverte, 2007.
- MAJONE, G., *Evidence, argument and Persuasion in the Policy Process*, New Haven, Yale University Press, 1989;
- MILGRAM, S., *La Soumission à l'autorité : Un point de vue expérimental*, Calmann-Lévy, 1994, 2e éd., 270 p.
- MILLER, A-G., *The obedience experiments: A case study of controversy in social science*, New York, Westport, Praeger, 1986.
- LECLERC, G., *Anthropologie et colonialisme*, Paris, Fayard, 1972.
- LEVY-BRUHL, L., *La Mentalité primitive*, 1925 (4^{ème} édition), Paris F. Alcan et
- LEVY-BRUHL, L., *Fonction mentales dans les sociétés inférieures*, Paris, F. Alcan, 1910, (publié sous la direction d'Emile Durkheim).
- LEVI-STRAUSS, C., *Race et Histoire*, Denoël Folio/Essai, 1992.
- LEVY-LEBOYER M. et CASANOVA J-C., (dir.), *Entre l'Etat et le marché*, Paris, Gallimard, 1991,
- LIBRETT, J-S., « Terreur en philosophie, Heidegger l'europpéen », in *revue de philosophie et de sciences humaines*, « Heidegger, la pensée à l'heure de la mondialisation », 2006, n°18,
- LOWNDES, V., «Varieties of New Institutionalism. A Critical Appraisal », *Public Administration*, 1996, vol. 74, pp. 181-197.
- LUSSATO B. et MESSADIE, G., *Bouillon de culture*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- MAC LUHAN, M., *Pour Comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'homme*, Paris, Le Seuil, 1977.
- MALLARD, G. PARADEISE, C. PEERBAYE, A., *Global science and National Sovereignty, Studies in Historical Sociology of Science*, New-York-London, Routledge Studies in the History of Science, Technology and Medicine, 2009.
- MENDRAS, H., *L'Europe des Européens : sociologie de l'Europe occidentale*, Gallimard, 1997.
- MANDRAS, H., *Six manières d'être européen : colloque sur Convergences et divergences culturelles en Europe occidentale*, Paris 27-29 novembre 1989, organisé par l'Agence de la publicité Young and Rubicam France, Gallimard, 1990.
- MEMMI, A., *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur*, Préface de Jean-Paul Sartre, Paris Corrêa, 1957.

- MEMMI, A., *L'Homme dominé (le colonisé, le Juif, le Noir, la femme, le Domestique)*, Gallimard, 1968.
- MEMMI, A., *La Dépendance*, Gallimard, 1979.
- MERTON, R-K., *Bureaucratic structure and Personality*, Social Forces, 1940.
- MINTZBERG, A., *The Structuring of Organizations*, New Jersey, Prentice Hall, 1979.
- MORIN, E., *Penser l'Europe*, Paris Gallimard, 1990.
- MOSCOVICI P., et HOLLANDE, F., *L'Heure des choix*, Paris, O. Jacob, 1991,
- NGAL, G., *Lire le Discours sur le colonialisme d'Aymé Césaire*, Présence Africaine, 1994.
- NGAL, G., *Giambatista Viko ou le viol du discours africain*, Hatier, 1984.
- PESCHANSKI, D., *Résistance, résilience et opinion dans la France des années noires*, Psychiatrie française, vol. XXXVI, 2/05 (Résister, Annie Gutmann dir.),2006.
- REGNIER, A., Mathématiser les sciences de l'homme, *revue française de sociologie*, IX, 1968.
- REGNIER, A., *Les Infortunes de la raison*, Editions du Seuil, 1966.
- REZSOHAZY, R., *Sociologie des valeurs*, Armand Colin, Paris, 2006.
- ROSENVALLON, P., *La Crise de l'Etat providence*, Paris Seuil, 1981.
- SAHLINS, M., *La Société primitive et la première économie d'abondance*, les Temps modernes 1968.
- SEN, A., *Development as Freedom*. New York: Alfred Knopf. 2001.
- SENGHOR, L-S., *Pierre Teilhard de Chardin et la politique africaine. Suivis d'inédits*, Paris Seuil 1962.
- SENNETT, R., *Autorité*, Paris, Fayard, 1982.
- SIMMEL, G., *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, PUF, Paris, 1999.
- SIMMEL, G., *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1987.
- SPENGLER, O., *Le Déclin de l'Occident*, 1918.
- TOURAINÉ, A., *Faut-il remplacer la sociologie par la science politique du changement ?*, in *Culture, science et développement, Contribution à une histoire de l'homme*, mélanges en l'honneur de Charles Morales, Privat, 1979, p 365-377.
- SUPIOT, A., *L'Esprit de Philadelphie, La Justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil, 2010.
- TENZER, N., *La Société dépolitisée*, Paris, PUF, 1990.
- VITEZ, A., *Aimé Césaire, discours sur le colonialisme*, Edition Textuel, 2009.
- TODOROV, T., *La Peur des barbares, au-delà du choc des civilisations*, Robert Laffont, 2008.

E - Méthodes et théories sociologiques

- DE SINGLY, F., *L'Enquête et ses méthodes, le questionnaire*, 2ème édition, Arman Colin.
- BOUDON, R., et BOURRICAUD, F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 7^{ème} édition, 2011
- BOURDIEU, P., *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil. 1992.
- BOURDIEU, P., « Genèse et structure du champ religieux », *revue française de sociologie*, XII (3), p 295-334.
- BOURDIEU, P., *Question de sociologie*, Minuit, Paris, 1980.
- BOURGEOIS, L., *Solidarité*, Villeneuve-d'Ascq, Presses du Septentrion, 1896.
- CASTEL, R., *Les Métamorphoses de la question sociales*. Paris, Fayard, 1995.
- DIOP, C.A, « Philosophie, science et religion, Les crises majeures de la philosophie contemporaine », *revue sénégalaise de philosophie*, n° 5-6, janvier-décembre 1984 , p 179-199, p 187.

- ELIAS, N., *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- DURKHEIM, E., *De La Division du travail social*, Paris, F. Alcan, 1893 ; PUF, 1967.
- DURKHEIM, E., *Les Sègles de la méthode sociologique*, Paris, F. Alcan, 1895 ; PUF, 1963.
- DURKHEIM, E., *Le Suicide, étude sociologique*, Paris, F. Alcan, 1897, Paris, PUF, 1967.
- DURKHEIM, E., *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, F. Alcan, 1912.
- DURKHEIM, E., *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1951.
- A. EHRENBERG, *Le Culte de la performance*, Paris, Hachette, 2008.
- FRIEDBERG, F., *Le pouvoir et la règle, dynamique de l'action organisée*. Paris, Seuil, 1993.
- DE TOCQUEVILLE, A., *De La Démocratie en Amérique*, Gallimard, 2008.
- TARDE, G., *Les Lois de l'imitation*, Editions du Seuil, 2001.
- DE FORNET M. et OGIEN, A., *Bourdieu, théoricien de la pratique, Raisons pratiques*, EHESS, Paris 2011.
- HEINICH, N., *La sociologie de Norbert Elias*, La Découverte, Paris, 2002.
- MARTUCELLI, D., *Sociologie de la modernité, l'itinéraire du XXème siècle*, Gallimard Folio Essai, 1999.
- MAUSS, M., *Essai sur le don : forme et échanges dans les sociétés archaïques*, PUF, 2007.
- PAUGAM, S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, 2007, p XI.
- THOENIG, JC., *L'analyse des politiques publiques*, in M. Grawitz et J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, Vol. 4, *Les Politiques publiques*, PUF 1985, 557 p, p 33
- WEBER, M., *Essais sur la théorie de la science*, Pion, 1965.
- WEBER, M., *Economie et société*, paris, Plan, 1971.
- WEBER, M., *Le Savant et le politique*, Plon, 1959.

7 - Rapports d'évaluation mentionnés

- World Bank, *Bank Operations in Colombia: An Evaluation*, Report No. Z-18 (Washington, DC: World Bank, 1972).
- Banque mondiale, *The twelfth annual review of projet performance results*, Washington DC 1987, 178 p;
- OED, *Operations Evaluation: World Bank Standards and Procedures* (Washington, DC: World Bank, 1976).
- OED, *Poverty Reduction in the 1990s: An Evaluation of Strategy and Performance* (Washington, DC: World Bank, 2000).
- DEVARAJAN, S., et REINIKKA, R., The World Bank Group, *Making services Work for Poor People*, July 25, 2002, 21p.
- LAPORTE, G. et MACKIE, J., Construire l'union Africaine, Une évaluation des progrès accomplis et des perspectives d'avenir de l'architecture institutionnelle de l'Union africaine, ECDPM, Oct. 2010, 134 p
- NAUDET, J-P., Directeur de la rédaction, *Rapport de synthèse, « Évaluation ex post conjointe, le barrage de Manantali*, janvier 2009, sur le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/dataoecd/31/58/44665007.pdf>

8 - Sitographie

www.afd.fr/eudn2012
www.afrobarometer.org
www.afrobarometer.org/publications/working-papers
www.alnap.org
www.amisdelaterre.org/La-Commission-Mondiale-des.html
www.au.int
www.asteres.fr/analyse-economique,strategies-entreprise/oe5www.ccic.ca/f/docs/002_peace_2005-04-10_afghanisatn_briefing_note.pdf
www.cerium.ca/IMG/pdf/grandsdiscoursxxs.pdf
www.conflicts.org/index425.html
www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cpfinal.pdf
www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cpfinal.pdf
www.evalmedia2012.fr/pages/4-partenaires.html
www.foe.co.uk/campaigns/sustainable_development/progress/www.uneval.org/about/unegindates.jsp?ret=true
www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/dossiers-geographiques/proche-et-moyen-orient/libye-1168/Libye.5388
www.humansecurity.info/vol51-audet/4527476304
www.globenet.org/opcfwww.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12011_Conf-env_Rapport-Thierry-Wahl_complet_12-09-12_light.pdf
www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm
www.keepeek.com/Digital-AssetManagement/oced/development/revue-de-l-ocde-sur-le_developpement-volume-9-numero-2/indicateurs-de-conformite-avec-les-instruments-internationaux-sur-les-droits-de-l-homme_journal_dev-9-5kmjpn810g8w
www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/development/promouvoir-le-developpement-dans-une-economie-mondialisee/pour-un-programme-d-action-commun-de-l-ocde-au-service-du-developpement_9789264012899-8-fr
www.metagora.org
www.monde-diplomatique.fr/2001/01/CALLIES_DE_SALIES/14689
www.lemonde.fr/libye/article/2011/08/29/ces-pays-qui-soutiennent-encore-kadhafi_1565003_1496980.html
www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.htmlwww.codice.frwww.montraykreyol.org/spip.php?article4463
www.oecd.org/dataoecd/46/46/24438978.pdf
www.oecd.org/dataoecd/54/11/39175139.pdf
www.oecd.org/dataoecd/46/46/24438978.pdf
www.oecd.org/dac/gender
www.oecd.org/dataoecd/31/58/44665007.pdf
www.paris21.org
www.pnud.ne/rense/Afrea2007.htm
www.pol.ulaval.ca/Perfeval/upload/2004_ngp_et_evaluation_ripc_18082010_82103.pdf
www.persee.fr/
www.pnud.ne/RENSE/CR200804.pdf
www.pol.ulaval.ca/Perfeval/upload/2011_cahiers_perfeval_3_profession_ethique_21042011_133604.pdf
www.raoni.com/actualites-310.php
www.rprogress.org
www.sciencemag.org
www.sei.se/pubs/dpubs.html
http://www.sommetjohannesburg.org/institutions/frame-g77.html
www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf
www.tariqramadan.com/Manifeste-pour-un-nouveau-Nous.html
www.treasurydirect.gov

Cristèle BERNARD, La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement, thèse de doctorat de science politique, soutenue le 6 juin 2013, université Jean Moulin. Lyon III

www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_indicateur.pdf

www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/TestFrame/8e0a2d62b497cd23c125690a0032df53?Opendocument

www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/TestFrame/8e0a2d62b497cd23c125690a0032df53?Opendocument

www.worldbank.org/lpi

Annexes

Annexe N°1 : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 2005

Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle

I. EXPOSÉ DES RÉOLUTIONS

1. Nous, ministres de pays développés et de pays en développement chargés de la promotion du développement, et responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, réunis à Paris le 2 mars 2005, prenons la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer nos modalités d'acheminement et de gestion de l'aide dans la perspective du bilan après cinq ans, qui doit être effectué plus tard dans l'année dans le cadre des Nations unies, de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Comme à Monterrey, nous reconnaissons que si la réalisation de ces objectifs suppose un accroissement des volumes d'aide et d'autres ressources affectées au développement, une augmentation significative de l'efficacité de l'aide est également nécessaire pour soutenir les efforts déployés par les pays partenaires en vue de renforcer la gouvernance et d'améliorer les résultats obtenus sur le front du développement. Cela importera d'autant plus si les initiatives actuelles et à venir conduisent à d'autres augmentations significatives de l'aide.

2. Lors de ce Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, nous sommes partis de la déclaration adoptée au Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome (en février 2003) et des principes-clés proposés à la Table ronde sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement qui a eu lieu à Marrakech (en février 2004), car nous estimons qu'ils augmenteront les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD.

Redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de l'aide

3. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris à Rome d'œuvrer à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide. Nous nous félicitons que de nombreux donateurs et pays partenaires fassent de l'efficacité de l'aide une priorité première et nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris d'accélérer les progrès liés à la mise en œuvre, en particulier dans les domaines suivants:

i. Renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances, par exemple).

ii. Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités. iii. Renforcement des obligations mutuelles des donateurs et des pays partenaires à l'égard des citoyens et des instances parlementaires concernant leurs politiques et leurs stratégies de développement, et les résultats obtenus.

iv. Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité.

v. Réforme et simplification des politiques et procédures des donateurs dans un sens qui encourage la collaboration et l'alignement progressif sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires.

vi. Définition de mesures et de normes de performance et de reddition de comptes pour les pays partenaires dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées, et mise en application rapide et généralisée de celles-ci.

4. Nous nous engageons à prendre des mesures concrètes et efficaces pour lever les obstacles qui subsistent, à savoir en particulier :

i. Les défaillances des institutions des pays partenaires, qui les empêchent de mettre au point et d'appliquer des stratégies nationales de développement axées sur les résultats.

ii. L'incapacité des donateurs de fournir aux pays partenaires des engagements pluriannuels qui amélioreraient la prévisibilité des apports d'aide.

iii. La délégation insuffisante de pouvoir au personnel de terrain des organismes donateurs et le manque d'incitations de nature à favoriser des partenariats efficaces au service du développement entre les donateurs et les pays partenaires.

iv. L'intégration insuffisante des initiatives et programmes mondiaux dans les objectifs plus généraux de développement des pays partenaires, y compris concernant des sujets graves tels que le VIH/sida.

v. La corruption et l'absence de transparence, qui hypothèquent l'adhésion de la population, représentent un obstacle à la mobilisation et à l'affectation efficaces des ressources et détournent des ressources d'activités essentielles pour faire reculer la pauvreté et instaurer un développement économique durable. Là où elle existe, la corruption empêche les donateurs de s'appuyer sur les systèmes des pays partenaires.

5. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est réalisable et nécessaire quelles que soient les modalités de l'aide. Les donateurs doivent être guidés dans leur choix des modalités de l'aide les plus efficaces par les stratégies et les priorités de développement définies par les pays partenaires. Nous nous efforcerons, à titre individuel et collectif, de choisir et de concevoir des modalités appropriées et complémentaires dans le but d'optimiser leur efficacité globale.

6. Dans le prolongement de la présente Déclaration, nous redoublerons d'efforts afin de faire en sorte que l'aide au développement, y compris les apports accrus promis à Monterrey, soient fournis et utilisés selon des modalités propres à rationaliser la dispersion souvent excessive des activités des donateurs menées aux niveaux local et sectoriel.

S'adapter à des situations nationales diverses

7. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est également nécessaire dans les situations complexes soulevant des problèmes particuliers, comme celle qui a résulté du tsunami qui a frappé les pays bordant l'Océan Indien le 26 décembre 2004. Dans ces situations, il y a lieu de veiller à l'harmonisation de l'aide humanitaire et au développement venue du monde entier, dans le respect des objectifs de renforcement de la croissance et de réduction de la pauvreté des pays partenaires. Dans les États fragiles, à l'occasion de nos actions d'appui au renforcement des institutions et à la fourniture des services essentiels, nous veillerons à ce que les principes d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats soient adaptés aux environnements caractérisés par la déficience des structures de gouvernance et le manque de capacités. De manière générale, nous accorderons une attention accrue à ces situations complexes dans nos efforts d'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Préciser des indicateurs, un calendrier et des objectifs-cibles

8. Nous reconnaissons que les réformes préconisées dans la présente Déclaration nécessiteront le soutien persistant des plus hautes sphères politiques, une pression des pairs et une action coordonnée aux niveaux mondial, régional et local. Nous nous engageons à accélérer le rythme des

changements grâce à la mise en œuvre, dans un esprit de responsabilité mutuelle, des engagements de partenariat présentés dans la Section

II, et à mesurer les progrès accomplis à l'aune des 12 indicateurs spécifiques dont nous sommes convenus ce jour et qui Nous convenons de la nécessité de fixer des objectifs-cibles pour 2010 afin d'accélérer les progrès. Ces objectifs-cibles, qui impliqueront des actions de la part des donateurs comme des pays partenaires, sont conçus pour suivre et encourager les progrès réalisés au niveau mondial par les pays et organismes qui ont souscrit à la présente Déclaration. Ils n'ont pas pour vocation de préjuger des objectifs-cibles que les pays partenaires pourraient souhaiter définir à titre individuel, ni de se substituer à eux. Nous sommes convenus aujourd'hui de fixer cinq premiers objectifs-cibles sur la base des indicateurs figurant dans la Section III. Nous sommes convenus également de réexaminer ces premiers objectifs-cibles et d'adopter les objectifs-cibles correspondant aux autres indicateurs mentionnés dans la Section III avant l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2005. Nous demandons en conséquence à la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD d'engager de toute urgence les travaux à cet effet¹. Nous nous félicitons par ailleurs des initiatives mises en place par les pays partenaires et les donateurs en vue d'établir leurs propres objectifs cibles d'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le cadre des engagements de partenariat et des indicateurs convenus. Un certain nombre de pays partenaires ont par exemple présenté des plans d'action et un grand nombre de donateurs ont annoncé de nouveaux engagements importants. Nous invitons tous les participants qui souhaitent communiquer sur ces initiatives à fournir, avant le 4 avril 2005, les informations correspondantes pour publication.

Contrôler et évaluer les progrès dans la mise en œuvre

10. Parce que qu'il est impératif d'apporter la preuve que des progrès tangibles sont réalisés sur le terrain, nous procéderons, sous la conduite du pays partenaire, à une évaluation périodique tant qualitative que quantitative de nos progrès mutuels au niveau national dans la mise en œuvre des engagements convenus à l'appui de l'efficacité de l'aide. Dans ce contexte, nous mettrons à profit les mécanismes appropriés existant au niveau des pays.

11. Au niveau international, nous appelons la structure fondée sur le partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD à élargir le nombre de pays partenaires participant au processus et, d'ici la fin 2005, à proposer des dispositifs pour le suivi à moyen terme des engagements énoncés dans la présente Déclaration. En attendant, nous chargeons la structure de coordonner le suivi international des indicateurs de progrès qui figurent dans la Section III, d'affiner les objectifs-cibles en tant que de besoin, de fournir les orientations appropriées pour l'établissement de données de référence, et d'aider à l'élaboration de méthodes cohérentes d'agrégation des informations relatives à différents pays dont une synthèse sera présentée dans un rapport périodique.

Nous utiliserons également les mécanismes existants d'examen par les pairs et les études régionales pour accroître les chances de progresser dans cette voie. Nous étudierons par ailleurs la possibilité d'effectuer des exercices indépendants de suivi et d'évaluation à l'échelle internationale – sans pour autant imposer une charge de travail supplémentaire aux partenaires - afin que soient réunies des informations plus complètes sur la contribution qu'apporte l'amélioration de l'efficacité de l'aide à la réalisation des objectifs de développement.

12. Afin de confirmer l'importance accordée à la mise en œuvre, nous prévoyons de nous retrouver en 2008 dans un pays en développement et d'effectuer deux exercices de suivi avant de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Déclaration.

1 Comme le prévoit le paragraphe 9 de la Déclaration, la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide), associant les membres du CAD/OCDE, des pays partenaires et des institutions multilatérales, s'est réunie à deux reprises, les 30 et 31 mai et 7 et 8 juillet 2005, pour confirmer, et revoir le cas échéant, les objectifs-cibles pour les douze indicateurs des progrès. Lors de ces réunions, un accord est parvenu à se dégager autour des objectifs-cibles énoncés dans la section III de la présente Déclaration. Cet accord est toutefois soumis à des réserves d'un donneur concernant la méthodologie d'évaluation (a) de la qualité des systèmes de passation des marchés gérés localement (en liaison avec les objectifs-cibles 2b et 5b) et (b) de la qualité des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (en liaison avec l'objectif-cible 5a.ii). Les discussions se poursuivent pour trouver une solution à ces problèmes. Les objectifs-cibles, et les réserves dont certains font l'objet, ont été notifiés aux Présidents de la réunion plénière de haut niveau de la 59^{ème} Assemblée générale des Nations

II. ENGAGEMENTS DE PARTENARIAT

13. Conçus dans un esprit de responsabilité mutuelle, les présents engagements de partenariat s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience. Nous sommes conscients qu'ils doivent être interprétés à la lumière de la situation propre à chaque pays partenaire.

APPROPRIATION

Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement

14. Les **pays partenaires** s'engagent à :

S'investir du premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement², dans le cadre d'un vaste processus de consultation.

Traduire ces stratégies nationales de développement en programmes opérationnels axés sur les résultats intégrant une hiérarchisation des priorités, tels qu'exprimés dans les cadres de dépenses de moyen terme et les budgets annuels (**Indicateur 1**).

Assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement, en consultation avec les donateurs et en encourageant la participation de la société civile et du secteur privé.

15. Les **donneurs** s'engagent à :

Respecter le rôle prédominant des pays partenaires et les aider à renforcer leur capacité à exercer ce rôle.

ALIGNEMENT

Les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires.

Les donateurs s'alignent sur les stratégies des pays partenaires

16. Les **donneurs** s'engagent à :

Faire reposer l'ensemble de leur soutien — stratégies-pays, dialogue sur les politiques à suivre et programmes de coopération pour le développement — sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires et les rapports périodiques sur l'avancement de l'exécution de ces stratégies³ (**Indicateur 3**).

Tirer autant que possible leurs conditionnalités des stratégies nationales de développement des pays partenaires ou des examens annuels de l'avancement de la mise en œuvre de ces stratégies. L'inclusion de conditions supplémentaires doit être dûment justifiée et leur application doit se faire de manière transparente et en consultation étroite avec les autres donateurs et parties prenantes. Lier leur financement à une série unique de conditions et/ou à un ensemble raisonnable d'indicateurs dérivés des stratégies nationales de développement. Tous les donateurs ne sont pas pour autant tenus d'imposer des conditions identiques, mais les conditions appliquées par chaque donneur doivent être dérivées d'un cadre commun rationnel ayant pour objectif l'obtention de résultats durables.

2 Par « stratégies nationales de développement », on entend les stratégies de lutte contre la pauvreté et autres stratégies globales au même titre que les stratégies sectorielles ou thématiques.

3 Par exemple, les rapports annuels sur l'avancement de l'exécution des stratégies de lutte contre la pauvreté.

17. L'utilisation des structures institutionnelles et des systèmes nationaux pour la gestion de l'aide, lorsque ceux-ci permettent d'être raisonnablement sûr que cette dernière sera effectivement mise au service des objectifs convenus, accroît l'efficacité de l'aide en renforçant durablement la capacité des pays partenaires d'élaborer et de mettre en œuvre politiques, et de rendre des comptes à la population et aux instances parlementaires.

Par systèmes et procédures des pays partenaires, il faut généralement entendre, mais pas seulement, les dispositifs et procédures en vigueur à l'échelon national en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, d'audit, de passation des marchés, d'élaboration de cadres de résultats et de suivi.

18. Les études de diagnostic sont une source importante – et croissante – d'information, pour les pouvoirs publics et les donateurs, sur l'état des systèmes nationaux des pays partenaires. Les pays partenaires et les donateurs ont les uns comme les autres intérêts à pouvoir surveiller les progrès accomplis au fil du temps dans l'amélioration de ces systèmes. Ils y seront aidés par la mise en place d'un cadre d'évaluation des performances, et d'un ensemble associé de réformes, s'appuyant sur les informations fournies dans les études de diagnostic et les travaux d'analyse connexes.

19. Les pays partenaires et les donateurs s'engagent conjointement à :

Œuvrer ensemble à la mise en place de cadres définis d'un commun accord, propres à permettre une évaluation fiable de la performance et de la transparence des systèmes des pays partenaires ainsi que des obligations de compte qu'ils comportent (Indicateur 2).

Intégrer les études de diagnostic et les cadres d'évaluation des performances dans des stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays partenaires.

20. Les pays partenaires s'engagent à :

Réaliser des études de diagnostic fournissant une évaluation fiable des procédures et systèmes nationaux.

Entreprendre, sur la base de ces études de diagnostic, des réformes de nature à garantir l'efficacité, la responsabilité et la transparence des systèmes, institutions et procédures de gestion de l'aide et autres ressources affectées au développement en place à l'échelon national.

Entreprendre les réformes, dans le domaine de la gestion publique par exemple, qui peuvent s'avérer nécessaires pour enclencher des processus de renforcement durable des capacités.

21. Les donateurs s'engagent à :

Utiliser dans toute la mesure du possible les systèmes et procédures des pays partenaires. Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les systèmes des pays partenaires, il convient de prévoir des garde-fous et autres mesures de sauvegarde qui contribuent à consolider, et non à affaiblir, les systèmes et procédures des pays partenaires (Indicateur 5).

Éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide (Indicateur 6).

Adopter des cadres harmonisés d'évaluation des performances des systèmes des pays partenaires afin de ne pas proposer à ces derniers un nombre excessif d'objectifs, éventuellement contradictoires.

Les pays partenaires renforcent leurs propres capacités de développement avec le concours des donateurs

22. La capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre les politiques et programmes et de rendre compte de leurs résultats est un élément essentiel pour la réalisation des objectifs de développement, depuis l'analyse et le dialogue jusqu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Le renforcement des capacités est une responsabilité qui revient aux pays partenaires, les donateurs ayant un rôle de soutien. Il doit s'appuyer sur des analyses techniques rigoureuses, mais aussi s'adapter à l'environnement social, politique et économique général, y compris à la nécessité de développer les ressources humaines.

23. Les pays partenaires s'engagent à : Intégrer des objectifs spécifiques de renforcement des capacités dans leurs stratégies nationales de développement et suivre leur mise en œuvre par le biais, en tant que de besoin, de stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays.

24. Les donateurs s'engagent à :

Aligner le soutien qu'ils apportent (qu'il s'agisse d'analyses ou d'aides financières) sur les objectifs et les stratégies des partenaires en matière de renforcement des capacités, utiliser efficacement les capacités existantes et harmoniser en conséquence leur programme d'appui au renforcement des capacités (Indicateur 4).

Consolider les capacités de gestion des finances publiques

25. Les pays partenaires s'engagent à :

Redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources nationales, consolider la viabilité des finances publiques et créer un environnement favorable à l'investissement public et privé.

Publier des informations fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget.

Conduire le processus de réforme de la gestion des finances publiques.

26. Les donateurs s'engagent à :

Fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, et verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues (Indicateur 7).

Se caler dans toute la mesure du possible sur les mécanismes budgétaires et comptables transparents des pays partenaires (Indicateur 5).

27. Les pays partenaires et les donateurs s'engagent conjointement à :

Harmoniser les études de diagnostic effectuées et les cadres d'évaluation des performances utilisés dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Renforcer les systèmes nationaux de passation des marchés

28. Les pays partenaires et les donateurs s'engagent conjointement à :

Utiliser les normes et procédures convenues d'un commun accord⁴ pour établir des diagnostics, mettre au point des réformes viables et suivre leur mise en œuvre.

Engager des ressources suffisantes à l'appui du renforcement des capacités et de réformes de la passation de marchés s'inscrivant dans un horizon de moyen à long terme.

Partager au niveau des pays les enseignements tirés de l'expérience accumulée sur les approches recommandées de façon à pouvoir y apporter progressivement des améliorations.

29. Les pays partenaires s'engagent à prendre en main le processus de réforme de la passation des marchés.

30. Les donateurs s'engagent à :

Recourir de plus en plus aux systèmes des pays partenaires pour la passation des marchés lorsque des normes et procédures convenues d'un commun accord sont appliquées (Indicateur 5).

Adopter des approches harmonisées lorsque les systèmes nationaux ne répondent pas aux normes de performance convenues d'un commun accord ou lorsque les donateurs ne les utilisent pas. Comme celles qui ont été élaborées par la Table ronde organisée conjointement par le CAD/OCDE et la Banque.

31. De manière générale, le déliement de l'aide accroît son efficacité en réduisant les coûts de transaction à mondiale sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des Délier l'aide pour une meilleure utilisation des ressources la charge des pays partenaires et en favorisant l'appropriation au plan local et l'alignement sur les stratégies nationales. Les donateurs du CAD poursuivront leurs avancées sur la voie du déliement de l'aide, comme ils sont encouragés à le faire par la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés (Indicateur 8).

HARMONISATION

Les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective. Les donateurs mettent en place des dispositifs communs et simplifient leurs procédures

32. Les donateurs s'engagent à :

Appliquer les plans d'action qu'ils ont élaborés dans le prolongement du Forum de haut niveau de Rome.

Mettre en place, lorsque c'est possible, dans les pays partenaires, des dispositifs communs pour la planification, le financement (montages financiers conjoints, par exemple), les versements, le suivi, l'évaluation et la notification aux pouvoirs publics de leurs activités et apports d'aide. Un recours plus grand aux modalités d'acheminement de l'aide fondées sur les programmes peut contribuer à cet effort (Indicateur 9).

Ouvrir ensemble à réduire le nombre de missions sur le terrain et d'études de diagnostic, susceptibles de faire double emploi (Indicateur 10), et encourager la formation conjointe afin de partager les enseignements de l'expérience et de créer une communauté de pratiques.

Complémentarité : une division du travail plus efficace

33. L'excessive fragmentation Renforcer l'efficacité de l'aide dans les États fragiles⁵

37. Le dessein à long terme de l'engagement international dans les États fragiles est la mise en place d'institutions nationales ou autres qui soient légitimes, efficaces et solides.

Si les principes directeurs à la base d'une aide efficace valent également pour les États fragiles, il convient de les adapter aux situations où l'appropriation à l'échelon local et les capacités nationales font défaut, et à la nécessité urgente de fournir des services essentiels.

38. Les pays partenaires s'engagent à :

Progresser dans la mise en place d'institutions et de structures de gouvernance propres à assurer une bonne gestion des affaires publiques et à garantir à leur population protection, sécurité et accès équitable aux services sociaux de base.

Engager un dialogue avec les donateurs sur l'élaboration d'outils simples de planification, tels que des matrices de résultats pour la transition, lorsque des stratégies nationales de développement n'ont pas encore été adoptées.

Encourager une large participation d'acteurs nationaux très divers à la définition des priorités en matière de développement.

39. De leur côté, les donateurs s'engagent à :

Harmoniser leurs activités. Cette harmonisation est d'autant plus importante que l'État n'assume pas pleinement son rôle. Elle doit reposer avant tout sur une analyse en amont, des évaluations conjointes, des stratégies communes, une coordination de l'engagement politique, ainsi que des initiatives concrètes comme la création de bureaux communs à plusieurs donateurs

S'aligner dans toute la mesure du possible sur des stratégies conduites par l'administration centrale du pays partenaire et, lorsque ce principe ne peut s'appliquer, utiliser au maximum les systèmes nationaux, régionaux, sectoriels ou non gouvernementaux.

Éviter les activités qui nuisent au renforcement des institutions nationales, comme celles qui ont pour effet de court-circuiter les procédures budgétaires nationales ou d'assurer des salaires très élevés au personnel local.

Utiliser une gamme appropriée d'instruments d'aide. Ils peuvent comprendre le soutien du financement des coûts récurrents, notamment dans les pays qui se trouvent dans une phase de transition prometteuse, mais à haut risque.

Encourager une approche harmonisée des évaluations environnementales

40. Les donateurs ont déjà accompli d'immenses progrès en matière d'harmonisation autour des études d'impact sur l'environnement (EIE), par exemple en ce qui concerne les questions de santé et les questions sociales que peuvent soulever les projets. Ces progrès doivent aller plus loin et porter notamment sur les conséquences possibles de problèmes environnementaux de dimension planétaire comme le changement climatique, la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité.

41. Les donateurs et les pays partenaires s'engagent conjointement à :

Renforcer l'application des EIE, utiliser plus systématiquement des procédures communes dans le cadre des projets, notamment par le biais de consultations avec les parties prenantes, élaborer et appliquer des approches communes de « l'évaluation environnementale stratégique » aux niveaux sectoriel et national.

34. Les pays partenaires s'engagent à :

Fournir des avis clairs sur les avantages comparatifs des donateurs et sur les moyens de rendre les actions des donateurs complémentaires au niveau national ou sectoriel.

35. Les donateurs s'engagent à :

Tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs respectifs au niveau sectoriel ou national en déléguant, le cas échéant, à des donateurs chefs de file les pouvoirs afférents à l'exécution de programmes, d'activités et autres tâches.

Œuvrer ensemble à l'harmonisation des procédures.

Incitations à l'action en coopération

36. Les donateurs et les pays partenaires s'engagent de Continuer de développer les capacités techniques et stratégiques spécialisées nécessaires pour effectuer des analyses environnementales et assurer le respect de la législation.

42. Des efforts d'harmonisation doivent également être accomplis dans d'autres domaines transversaux comme l'égalité entre hommes et femmes et sur d'autres sujets thématiques, y compris ceux qui bénéficient du financement de fonds spécialisés.

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats

43. Axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision.

44. Les pays partenaires s'engagent à :

Raccorder plus étroitement les stratégies nationales de développement et le cycle budgétaire, sur une base tant annuelle que pluriannuelle.

S'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, à l'aide desquels suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux volets des stratégies nationales et sectorielles de développement. Ces cadres devront permettre de suivre l'évolution d'un nombre raisonnable d'indicateurs pour lesquels il est possible de disposer de données à un coût abordable (Indicateur 11).

45. Les donateurs s'engagent à :

Relier la programmation et les ressources par pays aux résultats obtenus et aligner cette programmation et ces ressources sur les cadres d'évaluation des performances des pays partenaires. Les donateurs doivent s'abstenir de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies nationales de développement.

Travailler avec les pays partenaires de façon à pouvoir recourir autant que possible à leurs cadres de suivi et de notification axés sur les résultats.

Harmoniser leurs exigences en matière de suivi et de notification. En attendant que les donateurs puissent s'en remettre plus largement aux systèmes statistiques, de suivi et d'évaluation des pays partenaires, ils doivent s'accorder dans toute la mesure du possible avec ces derniers sur les modalités d'élaboration des rapports périodiques.

46. Les pays partenaires et les donateurs s'engagent conjointement à :

Unir leurs efforts dans le cadre d'une approche participative afin de renforcer les capacités des pays à instaurer une gestion axée sur les résultats et de susciter une demande plus forte à cet effet.

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

Les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

47. Une priorité essentielle pour les pays partenaires comme pour les donateurs est de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement. C'est également un moyen de rallier l'adhésion de l'opinion publique aux politiques nationales et donateurs et les pays partenaires s'engagent conjointement à :

Les pays partenaires s'engagent à :

Renforcer en tant que de besoin le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets.

Faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation de leur état d'avancement.

49. Les donateurs s'engagent à :

Fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide, afin de permettre aux autorités des pays partenaires de présenter des états budgétaires complets à leur parlement et à leurs citoyens.

50. Les pays partenaires et les donateurs s'engagent à :

Évaluer conjointement, au moyen des mécanismes de plus en plus objectifs existant à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, notamment les engagements de partenariat (Indicateur 12).

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS OBJECTIF-CIBLE POUR 2010

11 Cadres orientés vers les résultats — Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne a) les stratégies nationales de développement et b) les programmes sectoriels.

Réduire l'écart d'un tiers – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.

RESPONSABILITÉ MUTUELLE OBJECTIF-CIBLE POUR 2010

12 Responsabilité mutuelle — Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente

Déclaration.

Tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles.

Note importante : Comme le prévoit le paragraphe 9 de la Déclaration, la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide), associant les membres du CAD/OCDE, des pays partenaires et des institutions multilatérales, s'est réunie à deux reprises, les 30 et 31 mai et 7 et 8 juillet 2005, pour confirmer, et revoir le cas échéant, les objectifs-cibles pour les douze indicateurs des progrès. Lors de ces réunions, un accord est parvenu à se dégager autour des objectifs-cibles énoncés dans la section III de la présente Déclaration. Cet accord est toutefois soumis à des réserves d'un donneur concernant la méthodologie d'évaluation (a) de la qualité des systèmes de passation des marchés gérés localement (en liaison avec les objectifs cibles 2b et 5b) et (b) de la qualité des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (en liaison avec l'objectif-cible 5a.ii). Les discussions se poursuivent pour trouver une solution à ces problèmes. Les objectifs-cibles, et les réserves dont certains font l'objet, ont été notifiés aux Présidents de la réunion plénière de haut niveau de la 59^{ème} Assemblée générale des Nations unies par une lettre en date du 9 septembre 2005 de Richard Manning, Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

*Note relative à l'indicateur 5 : Les scores sont ceux résultant de la méthodologie utilisée pour évaluer la qualité des systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques pour l'indicateur 2.

Notes méthodologiques sur les indicateurs des progrès

Les indicateurs des progrès offrent un cadre permettant de concrétiser les responsabilités et les obligations de rendre compte qui sont énoncées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce cadre reprend certains éléments des engagements de partenariat énoncés dans la Section II de la présente Déclaration.

Objet — Les indicateurs des progrès offrent un cadre permettant de concrétiser les responsabilités et obligations de rendre compte qui sont énoncées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il s'agit essentiellement d'apprécier le comportement collectif à l'échelon local.

Échelon local ou échelon mondial — Les indicateurs doivent être chiffrés à l'échelon local en étroite collaboration entre les pays partenaires et les donateurs. Les valeurs des indicateurs par pays l'objet d'une agrégation statistique à l'échelon régional ou mondial. Cette agrégation sera faite à la fois pour le groupe de pays mentionné ci-après, dans un souci de comparabilité statistique, et plus généralement pour l'ensemble des pays partenaires pour lesquels il existe des données pertinentes.

Performance des donateurs/ des partenaires — Les indicateurs des progrès fourniront aussi un repère aux différents organismes d'aide ou pays partenaires pour évaluer leur performance à l'échelon local, régional ou mondial. Pour évaluer la performance des différents donateurs, les indicateurs devraient être appliqués avec souplesse compte tenu du fait que les donateurs ont des mandats institutionnels différents.

Objectifs— Les objectifs-cibles sont fixés à l'échelon mondial. Les progrès réalisés vers ces objectifs doivent être mesurés en agrégeant statistiquement des indicateurs calculés par pays. Outre des objectifs mondiaux, les pays partenaires et les donateurs peuvent convenir, pays par pays, d'objectifs à l'échelon local.

Niveau de référence — Un niveau de référence sera défini pour 2005 au sein d'un groupe de pays volontaires. Il est demandé au Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide de mettre en place ce groupe.

Définitions et critères — La structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide) est invitée à fournir des orientations spécifiques en ce qui concerne les définitions, le champ d'application, les critères et les méthodologies qui permettront d'agrégier les résultats couvrant différents pays et différentes périodes.

Note concernant l'indicateur 9 — Les approches fondées sur des programmes sont définies dans le Volume 2 de l'ouvrage Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité (OCDE, 2005), encadré 3.1, comme un moyen d'engager la coopération pour le développement sur la base des principes d'appui coordonné en faveur d'une action de développement dont la maîtrise est assurée au niveau local, telle qu'une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches fondées sur des programmes partagent les caractéristiques suivantes : a) conduite assurée par le pays hôte ou l'organisation ; b) cadre budgétaire et programmatique unique et détaillé ; c) existence d'un processus formalisé pour la coordination.

Liste des pays et des organisations participants

Pays participants

Afrique du Sud	Canada	Gambie
Albanie	Chine	Ghana
Allemagne	Commission	Grèce
Arabie saoudite	Européenne	Guatemala
Australie	Congo (République démocratique)	Guinée
Autriche	Corée	Honduras
Bangladesh	Danemark	Indonésie
Belgique	Égypte	Irlande
Bénin	Espagne	Islande
Bolivie	États-Unis	Italie
Botswana	Éthiopie	Jamaïque
[Brésil]*	Fédération de	Japon
Burkina Faso	Russie	Jordanie
Burundi	Fidji	Kenya
Cambodge	Finlande	Koweït
Cameroun	France	Luxembourg

Madagascar	Slovaquie
Malaisie	Sri Lanka
Malawi	Suède
Mali	Suisse
Maroc	Tadjikistan
Mauritanie	Tanzanie
Mexique	Thaïlande
Mongolie	Timor-Leste
Mozambique	Tunisie
Népal	Turquie
Nicaragua	Vanuatu
Niger	Vietnam
Norvège	Yémen
Nouvelle-Zélande	Zambie
Ouganda	
Pakistan	
Papouasie- Nouvelle-Guinée	
Pays-Bas	
Philippines	
Pologne	
Portugal	
République démocratique populaire lao	
République dominicaine	
République kirghize	
République tchèque	
Roumanie	
Royaume-Uni	
Rwanda	
Salomon (Îles)	
Sénégal	
Serbie-et- Monténégro	

*** A confirmer.**

La liste ci-dessus n'inclut pas tous les pays ayant entériné la Déclaration de Paris.

Organisations participantes

Banque africaine de développement

Banque arabe pour le développement économique en Afrique

(BADEA)

Banque Asiatique de développement

Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Banque européenne d'investissement

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Banque interaméricaine de développement

Banque islamique de développement

Banque mondiale

Campagne du Millénaire

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Fonds mondial pour la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme

Fonds monétaire international

Fonds nordique de développement

Fonds OPEP pour le développement international

Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres

Groupe des Nations Unies pour le développement

G24

Initiative accélérée d'éducation pour tous

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS)

Organisation internationale de la francophonie

Secrétariat du Commonwealth

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Organisations non gouvernementales

Africa Humanitarian Action

AFRODAD

Fondation Bill & Melinda Gates

Conseil canadien pour la coopération internationale

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)

Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (CIDSE)

Comisión Económica (Nicaragua)

ENDA tiers-monde

EURODAD

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

Japan NGO Center for International Cooperation (JANIC)

Reality of Aid Network

Tanzania Social and Economic Trust (TASOET)

UK Aid Network

Annexe N° 2. Indicateurs de la Banque mondiale Coûts-résultats

Definitions of the World Bank Corporate Scorecard Indicators

TIER I: DEVELOPMENT CONTEXT

Population below US\$1.25 (PPP) a day (%): Percentage of the population living on less than \$1.25 a day at 2005 international prices. As a result of revisions in purchasing power parity (PPP) exchange rates, poverty rates for individual countries cannot be compared with poverty rates reported in earlier editions. Average, weighted by the total population (*Data Source: World Bank staff calculation using PovcalNet tool. Data are based on primary household survey data obtained from government statistical agencies and World Bank country departments—June 2011*).

GDP per capita (constant 2000 US\$): Gross domestic product divided by midyear population. GDP is the sum of gross value added by all resident producers in the economy plus any product taxes and minus any subsidies not included in the value of the products. It is calculated without making deductions for depreciation of fabricated assets or for depletion and degradation of natural resources. Data are in constant 2000 U.S. dollars (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, World Bank national accounts data, and OECD National Accounts data files—June 2011*).

Employment to population ratio (15+, %): Proportion of a country's population that is employed. Ages 15 and older are generally considered the working-age population. Average, weighted by the population of age 15 and above (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, International Labour Organization, Key Indicators of the Labour Market database—June 2011*).

Ratio of female to male labor force participation (%): Ratio of female labor force participation rate to the male labor force participation rate, multiplied by 100. Labor force participation rate is the proportion of the population ages 15 and older that is economically active: all people who supply labor for the production of goods and services during a specified period. Average,

weighted by size of total labor force (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, International Labour Organization, Key Indicators of the Labour Market database— June 2011*).

State institutions with adequately established/differentiated power structure (on a scale from 0 to 10): A composite indicator (Bertelsmann Transformation Index) that combines stateness and rule of law categories—about 8 indicators are aggregated. Stateness focuses on the existence of adequately established and differentiated power structures in the country, while rule of law focuses on the existence of check and balance mechanisms that can monitor each other and ensure enforcement of civil rights (*Data Source: World Bank staff estimates from Bertelsmann Transformation Index, June 2011*).

Effective and accountable government (on a scale from 0 to 7): The Freedom House indicator attempts to capture how resources are managed using the following questions: (1) Are the executive, legislative, and judicial branches of government able to oversee the actions of one another and hold each other accountable for any excessive exercise of power? (2) Does the state system ensure that people's political choices are free from domination by the specific interests of power groups (e.g., the military, foreign powers, totalitarian parties, regional hierarchies, and/or economic oligarchies)? (3) Is the civil service selected, promoted, and dismissed on the basis of open competition and by merit? (4) Is the state engaged in issues reflecting the interests of women; ethnic, religious, and other distinct groups; and disabled people? (*Data Source: World Bank staff estimates from Freedom House data, June 2011*).

Public access to information (on a scale from 0 to 100): The Global Integrity indicator captures the in law and in practice status of access to information in a country (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*).

Under 5 mortality ratio (per 1,000): Probability per 1,000 that a newborn baby will die before reaching age five, if subject to current age-specific mortality rates. Average, weighted by the number of births (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI, Level & Trends in Child Mortality Report 2010. Estimates Developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA, UNPD—June 2011)*).

Prevalence of HIV, female (% of ages 15–24): Percentage of people who are infected with HIV. Youth rates are as a percentage of the relevant age group. Average, weighted by the female population of ages 15–24 (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI, UNAIDS and the WHO's Report on the Global AIDS Epidemic—June 2011*).

Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births): Number of women who die during pregnancy and childbirth, per 100,000 live births. The data are estimated with a regression model using information on fertility, birth attendants, and HIV prevalence. Average, weighted by the number of births (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI, Trends in Maternal Mortality: 1990–2008. Estimates Developed by WHO, UNICEF, UNFPA and the World Bank—June 2011*).

Prevalence of underweight children (% of children under 5): Percentage of children under age 5 whose weight for age is more than two standard deviations below the median for the international reference population ages 0–59 months. The data are based on the WHO's new child growth standards released in 2006. Average, weighted by the population of ages 0–4. Based on gap-filled data and may differ from other sources. (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, World Health Organization, Global Database on Child Growth and Malnutrition—June 2011*).

Primary school completion rate (%): Percentage of students completing the last year of primary school. It is calculated by taking the total number of students in the last grade of primary school, minus the number of repeaters in that grade, divided by the total number of children of official graduation age. Average, weighted by the number of official primary school graduation age children. Based on gap-filled data and may differ from other sources (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics—June 2011*).

Secondary school enrollment rate (%): Gross enrollment ratio is the ratio of total enrollment, regardless of age, to the population of the age group that officially corresponds to the level of education shown. Secondary education completes the provision of basic education that began at the primary level, and aims at laying the foundations for lifelong learning and human development, by offering more subject- or skill-oriented instruction using more specialized teachers. Average, weighted by the number of children of official primary and secondary school age. Based on gap-filled data and may differ from other sources (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics—June 2011*).

Gender parity index in primary and secondary education (%): Percentage of girls to boys enrolled at primary and secondary level in public and private schools. Average, weighted by the total population. Based on gap-filled data and may differ from other sources (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics—June 2011*).

Paved roads (% of total roads): Paved roads are those surfaced with crushed stone (macadam) and hydrocarbon binder or bituminized agents, with concrete, or with cobblestones, as a percentage of all the country's roads, measured in length. Median, based on the most recent estimates available within the last 5 year period (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, International Road Federation, World Road Statistics and electronic files, except where noted—June 2011*).

Access to an improved water source (% of population): Indicator refers to the percentage of the population with reasonable access to an adequate amount of water from an improved source, such as a household connection, public standpipe, borehole, protected well or spring, and rainwater collection. Unimproved sources include vendors, tanker trucks, and unprotected wells and springs. Reasonable access is defined as the availability of at least 20 liters a person a day from a source within one kilometer of the dwelling. Average, weighted by the total population (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI, World Health Organization and United Nations Children's Fund, Joint Measurement Programme (<http://www.wssinfo.org/>—June 2011)*).

Access to improved sanitation (% of population): Indicator refers to the percentage of the population with at least adequate access to excreta disposal facilities that can effectively prevent human, animal, and insect contact with excreta. Improved facilities range from simple but protected pit latrines to flush toilets with a sewerage connection. To be effective, facilities must be correctly constructed and properly maintained. Average, weighted by the total population (*Data Source: World Bank staff estimates WDI: World Health Organization and United Nations Children's Fund, Joint Measurement Programme (<http://www.wssinfo.org>—June 2011)*).

Household electrification rate (% of households): Defined as the percentage of households with an electricity connection and measured using household surveys (e.g. Demographic and Health Surveys, Living Standard Measurement Surveys). Household surveys provide better measurement than the data provided by national power utilities. In addition, utilities employ different definitions of electrification making it difficult for accurate cross-country comparison. Average, weighted by the total population. Based on gap-filled data and may differ from other sources (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from household surveys—June 2011*).

Access to telephone service (fixed lines and mobile subscriptions per 100 people): Mobile and fixed-line subscribers are total telephone subscribers (fixed-line plus mobile). Mobile cellular telephone subscriptions are subscriptions to a public mobile telephone service using cellular technology, which provide access to the public switched telephone network. Post-paid and prepaid subscriptions are included. Telephone lines are fixed telephone lines that connect a subscriber's terminal equipment to the public switched telephone network and that have a port on a telephone exchange. Integrated services digital network channels and fixed wireless subscribers are included. Average, weighted by the total population (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI, International Telecommunication Union, World Telecommunication/ICT Development Report and database, and World Bank estimates—June 2011*).

Cereal yield (kg per hectare): Measured as kilograms per hectare of harvested land, includes wheat, rice, maize, barley, oats, rye, millet, sorghum, buckwheat, and mixed grains. Production data on cereals relate to crops harvested for dry grain only. Cereal crops harvested for hay or harvested green for food, feed, or silage and those used for grazing are excluded. Averaged, weighted by land under cereal production (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI; Food and Agriculture Organization, electronic files and web site—June 2011*).

Agriculture value added per worker (constant 2000 US\$): A measure of agricultural productivity. Value added in agriculture measures the output of the agricultural sector (ISIC divisions 1–5) less the value of intermediate inputs. Agriculture comprises value added from forestry, hunting, and fishing as well as cultivation of crops and livestock production. Data are in constant 2000 U.S. dollars. Average, weighted by the economically active population in agriculture (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI, derived from World Bank national accounts files and Food and Agriculture Organization, Production Yearbook and data files—June 2011*).

CO2 emissions (metric tons per capita): Carbon dioxide emissions are those stemming from the burning of fossil fuels and the manufacture of cement. They include carbon dioxide produced during consumption of solid, liquid, and gas fuels and gas flaring. Average, weighted by the total population (*Data Source: Carbon Dioxide Information Analysis Center, Environmental Sciences Division, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, United States, June 2011*).

Protected areas (% of total terrestrial area): Terrestrial protected areas are those officially documented by national authorities. Average, weighted by land area (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI, United Nations Environmental Program and the World Conservation Monitoring Centre, as compiled by the World Resources Institute, based on data from national authorities, national legislation and international agreements—June 2011*).

Average annual deforestation (% of total surface area): Permanent conversion of natural forest area to other uses, including agriculture, ranching, settlements, and infrastructure. Deforested areas do not include areas logged but intended for regeneration or areas degraded by fuel-wood gathering, acid precipitation, or forest fires. Average, weighted by forest area (*Data Source: World Bank staff estimates based on data from WDI, Food and Agriculture Organization, electronic files and website—June 2011*).

Trade logistics performance index (Overall, 1=low to 5=high): Logistics Performance Index overall score reflects perceptions of a country's logistics based on efficiency of customs clearance process, quality of trade- and transport-related infrastructure, ease of arranging competitively priced shipments, quality of logistics services, ability to track and trace consignments, and frequency with which shipments reach the consignee within the scheduled time. The index ranges from 1 to 5, with a higher score representing better performance. Simple average (*Data Source: World Bank staff estimates from WDI: World Bank and World Bank Corporate Scorecard 2011 Turku School of Economics, Logistic Performance Index Surveys. Data are available online at <http://www.worldbank.org/lpi>. Summary results are published in Arvis and others' Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy, The Logistics Performance Index and Its Indicators report—June 2011*).

Trade diversification (Herfindhal index): The index is a flowweighted concentration index. The index is normalized to range between 0 and 1—one being more concentrated. Due to lack of some country's export data, "mirror data" is used (partner's import from that country). For the index on product concentration the HS 6 digit product classification is used. For the index on market concentration, share in total export of 220 potential partners for each destination is used (*Data Source: World Bank staff estimates; Comtrade data is used through the WITS platform—June 2011*).

Time required for business start-up (average number of days): Number of calendar days needed to complete the procedures to legally operate a business. If a procedure can be speeded up at additional cost, the fastest procedure, independent of cost, is chosen. Simple average (*Data Source: WDI: World Bank, Doing Business project (<http://www.doingbusiness.org/>—June 2011*).

TIER II : COUNTRY RESULTS SUPPORTED BY THE BANK

Countries with Bank supported programs (number): Number of countries supported through IBRD/IDA operations on public expenditure and financial management; procurement, and transparency and access to information (*Data Source: World Bank staff estimates from operations approved in fiscal years 2006–2010, last 5 fiscal years—August 2010*).

Teachers recruited and/or trained (number, million): Number of additional teachers recruited and/or trained through the Bank-supported programs to reduce the shortfall of qualified

teachers at primary level (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate—August 2010*).

Countries with Bank-supported learning assessments (number): Number of countries with Bank-supported learning assessments. (*Data Source: World Bank staff estimates based on operations approved in fiscal years 2008–2010—August 2010*).

People with access to a basic package of health services (number, million): Number of people with access to a basic package of health, nutrition or population services supported through Bank-financed projects (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate estimate—August 2010*).

Children immunized (number, million): Number of children under five receiving vaccines purchased with Bank financing or other resources that are distributed through a Bank-supported program. Included are any of the recommended vaccines, as individual vaccines if purchased or administered separately or as a combination vaccination when several vaccines have been combined (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate estimate—August 2010*).

Pregnant women receiving antenatal care during visit to a health provider (number, million): Number of pregnant women receiving antenatal care during a visit to a skilled health provider as a result of Bank-financed projects (*Data Source: World Bank staff estimates based on based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate estimate—August 2010*).

Individual beneficiaries covered by social safety net programs (number, million): Number of individual beneficiaries supported by social safety net programs through Bank-financed projects (*Data Source: World Bank staff estimates based on operations closed between FY05–09—August 2010*).

Women and girls benefiting from social protection programs and other targeted schemes (number, million). Data will be provided from FY12–FY13.

Roads constructed or rehabilitated (km): Number of kilometers of all roads constructed, reopened, to motorized traffic, rehabilitated, or upgraded under Bank-supported programs (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate—August 2010*).

People provided with access to “Improved Water Sources” (number, million): Number of people who benefitted from improved water supply services (following the UNICEF-WHO Joint Monitoring Program definition) that have been constructed under Bank-supported programs (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate—August 2010*).

People with access to “Improved Sanitation” (number, million): Number of people who benefitted from improved sanitation facilities constructed under Bank-supported programs (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate—August 2010*).

Transmission and distribution lines constructed or rehabilitated (km): Kilometers of transmission and distribution lines constructed or rehabilitated under Bank-supported programs (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2000–2010 data, last 3 years aggregate—August 2010*).

Generation capacity of conventional and renewable energy constructed or rehabilitated (MW): Megawatts of generation capacity of conventional and renewable energy constructed under Bank-supported programs (*Data Source: World Bank staff estimates based on operations closed between FY01–FY10, last 3 years aggregate—June 2011*).

People provided with access to electricity (number, million): Number of people provided with access to electricity under Bank-supported programs. Data will be provided from FY12.

Area provided with new and/or improved irrigation service (Hectares, million): Area provided with new and/or improved irrigation services under Bank-supported programs (*Data Source: World Bank staff estimates based on FY01–FY10 data, last 3 years aggregate—June 2011*).

Farmers adopting improved agricultural technology (number): Number of farmers adopting improved agricultural technology, where the term technology includes a change in practices compared to currently used practices or technologies (seed preparation, planting time, feeding schedule, feeding ingredients, post-harvest, storage, processing, etc.). If the project introduced or promotes a technology package in which the benefit depends on the application of the entire package (e.g., a combination of inputs such as a new variety and advice on agronomic practices such as soil preparation, changes in seeding time, fertilizer schedule, plant protection, etc)—this will count as one technology (*data to be reported in FY12*).

TIER III : DEVELOPMENT OUTCOMES AND OPERATIONAL EFFECTIVENESS

Amount of emission reduction generated with support of special climate finance instruments: Amount of emission reduction generated with support of special climate finance instruments under Bank-supported programs (*data to be reported in FY12*).

Countries supported on natural disaster management and response (number, lending and AAA): Number of countries supported on natural disaster management and response under Bank projects. (*Data Source: World Bank staff estimates based on operations closed between FY08–10, last 3 years aggregate—August 2010*).

Active microfinance loan accounts (number, million): Active Microfinance loan accounts of financial institutions supported by the Bank (*Data Source: World Bank staff estimates based on 2009–2010 average—June 2011*).

Countries with Bank supported trade integration programs (number): Self-explanatory (*Data Source: World Bank data system—June 2011*).

Satisfactory CAS/CPS Completion (IEG ratings, %): Percentage of Country Assistance Strategy and/or Country Partnership Strategy Completion Reports (CASCR) rated moderately satisfactory, satisfactory or highly satisfactory by Independent Evaluation Group (IEG) (*Data Source: World Bank data system, last four year period—June 2011*). *Status: Performance standard: 70*

Satisfactory operations outcomes at completion (IEG ratings, %): Percentage of projects at Exit rated moderately satisfactory, satisfactory, or highly satisfactory on achievement of outcomes by Independent Evaluation Group (IEG) for IBRD Countries, IDA Countries, and in Fragile Situations—list of countries in Fragile Situation changes every year and includes both IDA and IBRD (*Data Source: World Bank data system—June 2011*). *Status: Overall improvement required, IBRD and IDA ratings are slightly below performance standards.*

Analytic and Advisory Activities objectives accomplished Activity Completion Summaries, percentage of rating objectives fully or partially accomplished): Self-explanatory (*Data Source: World Bank data system—June 2011*). *Status: Performance standard: 80*

Clients' impression of Bank effectiveness Country Survey, average rating on a scale of 1–10, 10 being very favorable: Self-explanatory (*Data Source: World Bank Client Survey 2008 and 2009—June 2011*). *Status: Performance standard:*

Quality of design for Investment operations (% moderately satisfactory or better): Percentage of projects in sample rated moderately satisfactory, satisfactory or highly satisfactory on quality of design (*Data Source: World Bank review of Quality Assessment of Lending Portfolio 2011*). *Status: Performance standard: 90*

Quality of implementation support for Investment operations (% moderately satisfactory or better): Percentage of projects in sample rated moderately satisfactory, satisfactory or highly satisfactory on quality of supervision (*Data Source: World Bank review of Quality Assessment of Lending Portfolio 2011*). *Status: Performance standard: 90*

Satisfactory implementation of active operations (%): Percentage of active operations rated satisfactory on implementation progress and likelihood of achieving development objectives. Operations include: IBRD, IDA, Global Environment Facility (GEF), Special Financing (SF) and Montreal Protocol (MT) (*Data Source: World Bank data system—June 2011*). *Status: Trend is stable and candor is encouraged in rating progress.*

Gross disbursements (IBRD/IDA, US\$ billion): Dollar value of the amount of the loan, credit or grant transferred to a client during the accounting period funded from IBRD/IDA sources (*Data Source: World Bank data system—June 2011*). *Status: Disbursements in line with projections.*

Disbursement Ratio (%): Disbursed amount for investment lending operations as a ratio of undisbursed balance in a Fiscal Year (*Data Source : World Bank data system—June 2011*). *Status: Performance standard: 20*

Average time from approval to first disbursement (IBRD/IDA, months): Number of months between approval to first disbursement for IBRD/IDA operations including investment lending (IL) and development policy lending (DPL)—all IL and DPL that have started disbursing are included (*Data Source: World Bank data system—June 2011*). *Status: Improving trend, at a desirable level for investment operations.*

Recipient Executed Trust Fund disbursements (US\$ billion): Dollar value of payments made from a trust fund account to eligible recipients, not including transfers from one trust fund to another (*Data Source: World Bank data system—June 2011*). *Status: Stable trend.*

Projects with indicators capturing all aspects of development objectives (IL IBRD /IDA) (%): Self-explanatory (*Data Source: World Bank Staff estimates—annual reviews, August 2010*). *Status: Performance standard: 100*

Implementation Completion and Results Reports (IDA) reporting (%): Percentage of Implementation Completion Reports reporting any data related directly to the achievement of the Project Development Objective (output/outcome for IL; key results for DPO) (*Data Source: World Bank Staff estimates, annual reviews, August 2010*). *Status: Performance standard: 100*

Projects with gender-informed design (%): Percentage of IBRD/IDA Investment Lending approvals with gender-informed design. The World Bank measures four dimensions of a gender-informed-design in a project including the extent a project has “analyzed” the gender related challenges; identified “actions”; provided financing for “empowerment”; and included World Bank Corporate Scorecard 2011 17 “monitoring and evaluation” (*Data Source: World Bank Staff estimates based on reviews, June 2011*). *Status: Performance standard: 55*

Proportion of CAS/CPS drawing on and discussing gender assessment findings (%): Percentage of Country Assistance Strategies and/or Country Partnership Strategies that analyze gender issues and propose subsequent actions in at least one sector or provides explanations as to why actions is not needed (*Data Source: World Bank Staff estimates based on reviews, June 2011*). *Status: Performance standard at 100, based on OP4.20.*

World Bank data freely accessed by global users (million): Number of unique visitors to the Bank data website (*Data Source: World Bank data system—June 2011*). *Status: Number of visits under Open Data policy has increased significantly.*

World Bank publications including research cited in professional journals (number). Self-explanatory (*Data Source: SCOPUS since 1965, SSCI/WoS since 1982, and GS. Cumulative value since start date of database in question [the 3 databases have different start dates and different coverage], Analysis presented in “The World Bank’s Publication Record”, Martin Ravallion and Adam Wagstaff, policy research working paper No. 5374, 2010*). *Status: Bank performance strong compared to referenced peer organizations.*

Use of country systems for Procurement (% of aid disbursed for government sector): Percentage of aid flows that use partner country procurement systems which either (a) adhere to broadly accepted good practices or (b) have a reform program in place to achieve these (*Data Source: Paris Declaration survey*). *Status: Performance standard: 55*

Use of country systems for Financial Management (% of aid disbursed for government sector): Percentage of aid flows that use public financial management (PFM) systems in partner countries which either (a) adhere to broadly accepted good practices or (b) have a reform program in place to achieve these (*Data Source: Paris Declaration survey*). *Status: Performance standard: 65*

Use of country Monitoring and Evaluation systems (%): Indicator reports on the number of investment lending operations that use existing country routine information system including surveys to report data (*Data Source: World Bank Staff estimates, annual reviews, August 2010*). *Status: Increased use of country monitoring systems, including third-party monitoring.*

Collaborative Analytical and Advisory Activities (% of country analyses): Percent of country analytic work (CAW), including diagnostic reviews that are joint. To be considered coordinated, analytical work must be undertaken jointly with another donor, undertaken by one donor on behalf of another or undertaken with substantive involvement from the government (*Source: Paris Declaration survey*). *Status: Performance standard:*

TIER IV : ORGANIZATIONAL EFFECTIVENESS AND MODERNIZATION

Client services as % of total cost (%): The ratio of Client Services (which includes country and sector and global services) to total cost (Bank Budget including reimbursables or BB and Bank-Executed Trust Funds or BETF). Country Service costs include costs of business processes such as lending, supervision, AAA etc., while Sector and Global Services include costs of business processes such as sector strategy, knowledge management, external partnership, research, etc. (*Data Source: World Bank data system, June 2011*). *Status: Positive trend while absorbing decentralization costs.*

Client services in fragile and conflict affected areas (as % of total client services): Percentage of LEN, SPN and AAA costs spent on Fragile and Conflict-affected Countries as defined by OPCS as a percentage of LEN, SPN and AAA costs for all countries (BB+BETF) (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Although resources were increased, this still requires management attention, with the operationalization of WDR 2011.*

Lending commitments (IBRD/IDA, US\$ billion): Dollar value of the sum approved by the Board to be extended to the client in loan, credit or grant terms from IBRD/IDA sources (*Data Source: World Bank data system, June 2011*). *Status: Lending commitments responsive to client demand during and subsequent to crises in line with projections.*

Financial intermediary funds managed (Volume, US\$ billion): Funds held in Trust for Financial Intermediary Funds represent cash and balance of Promissory Notes held at the end of the reporting period. All non-USD balances (cash + PN) are reported in USD using exchange rates as on the last day of respective reporting periods (*Data Source: World Bank data system, June 2011*). *Status: Bank serving as a fiduciary agent to its development partners resulted in significant increase in value.*

Recipient Executed Trust Fund commitments (Volume, US\$ billion): Dollar value of the funds provided from a trust fund to an external recipient that in majority of cases carry no repayment obligation when utilized for the agreed activities (*Data Source: World Bank data system, June 2011*). *Status: Significant increase in RETF commitments with major allocation to high priority clients (60% SSA & SAR and 39% to countries in FS).*

Share of knowledge services funded by trust funds (%): Ratio of core knowledge products associated with Bank Executed Trust Fund (BETFs) as a percentage of total core knowledge products (Bank Budget + BETF), where core knowledge includes: (1) Knowledge for clients (Economic &

Sector work, Impact Evaluation, Non-lending TA and External Training), (2) Knowledge as a public good (Research Services, Global Monitoring and Data and WDR) and (3) Knowledge for internal use (Knowledge Management, and New Product Development) (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Enabling Bank to expand services to clients also has value to the donor community providing these funds. Status signals close management attention to trust fund reforms.*

Use of trust funds to support IBRD /IDA lending preparation and implementation support (%). Total lending and supervision business process Bank Executed Trust Fund (BETF) costs for IBRD/IDA Loans and Credits product lines as a percentage of total Bank Budget and BETF costs for the same product lines (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Enabling Bank to expand services to clients also has value to the donor community providing these funds. Status signals close management attention to trust fund reforms.*

Staff Diversity index: A weighted composite index made up of the 4 institutional diversity indicators (SSA/CR, GF/GG Women, Part II Managers, and Female Managers) measuring their aggregate difference from the target, which is 1. It is calculated by adding the ratio of each indicator to the target (1 if above target) with 0.4 factor for SSA/CR (to convey the relative difficulty historically of identifying qualified candidates) and 0.2 factor for the other three indicators (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Performance standard: 1.00*

Staff Mobility index: A measure of organizational agility and knowledge transfer. Equally weighted between staff change in location and staff change in PMU in a given quarter. Only for World Bank net open and term staff (*Data Source: World Bank staff estimates, HR, June 2011*). *Status: Ongoing actions to improve staff rotation as part of modernization.*

Staff Engagement index (from staff survey, %): An index calculated as the average percent of favorable responses to the four relevant questions in the Staff Survey (Questions 1, 4, 6, 29) (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Staff satisfaction high in last staff survey. Will require continued monitoring.*

Lending for program results (number): Number of IBRD/IDA operations supporting programs using results-focused approaches. Data to be reported from FY12–13. *Status:*

IBRD /IDA Results Stories and Briefs (number available on the web): Number of IBRD/IDA Results Stories and Briefs available on the web (*Data Source: World Bank staff estimates, April 2011*). *Status: Large increase in available information in short time.*

Sectors with core indicators for both IDA and IBRD (number): Number of sectors with core indicators for both IDA and IBRD (*Data Source: World Bank data system, June 2011*). *Status: Performance standard: 7*

Openness: Access to Information requests completed in a timely manner (%): Self-explanatory (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Effective oversight, governance, and procedures have enabled timely responses to date.*

Connectivity: Staff time spent on tasks supporting other Bank units (%): Inter-VPU cross support. Time spent by all professional staff (in grades GE to GI, including managers, as well as ETCs in grades EC1 to EC4 in Regions and Networks) on tasks managed outside their VPU as a percentage of total time recorded by such staff (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Performance standard: 10*

Decentralization: Service for clients managed by staff based in client countries (%): Percentage of tasks managed by staff in the field (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Moving in right direction and management is seeking further shift of responsibilities to field.*

Projects using new risk framework with fast processing (%): Percentage of all projects with an Operational Risk Assessment Framework (ORAF) approved in FY11 processed fast (track 1, AF and ERL) (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Includes new risk management approach.*

Speed of preparation from Concept Note to Approval (months): Number of months between Concept Note review and Board approval (*Data Source: World Bank staff estimate, June 2011*). *Status: Performance standard: 12 months*

Average cost of preparing a lending project (US\$): The total accumulated cost (Bank Budget and BETF) of lending (PE) projects delivered in each fiscal year divided by the number of projects delivered in that year (*Data Source: World Bank staff estimates, CFR, June 2011*). *Status: Faster and more cost effective delivery during crisis.*

Average annual cost supporting project implementation (US\$): The total annual cost (Bank Budget and BETF) of supervision of the lending (PE) portfolio divided by the number of projects in the portfolio in that year (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Increase in line with increased attention to implementation support.*

Budget flexibility at the start of the fiscal year (%): Total resources less earmarked expenditure (unallocated funds) as a percentage of net admin budget, where total resources equal the sum of net admin budget, adjustments, 2% flexibility band and reimbursables, while earmarked expenditures include unit budgets, centrally managed overheads, development market place, business continuity, and real estate (*Data Source: World Bank staff estimates, June 2011*). *Status: Performance standard: 5*

PCD-RELATED SECTOR ACTIONS

Support to agriculture & related sectors (Average US\$ billion per year). Includes: lending commitments of FY11, IBRD/IDA and Special Financing only (*Data Source: World Bank data system, July 2011*).

Support to sustainable infrastructure (US\$ billion): Lending commitments of last 4 years (FY08–FY11), including IBRD, IDA, Trust Funds, and Special finance (*Data Source: World Bank data system, July 2011 and Sustainable Infrastructure Action Plan FY2009-2011. World Bank Group, July 2008*).

Support to Health, Nutrition and Population (Average US\$ billion per year): Lending commitments of FY11, IBRD/IDA only (*Data Source: World Bank data System, July 2011*).

Support to education sector to help meet the MDGs (Average US\$ billion per year): Lending commitments of FY11, IDA only (*Data Source: World Bank data system, July 2011*).

Annexe N° 3 Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies

Pour un système des Nations Unies servant mieux les peuples du monde : vaincre les faiblesses et bâtir en s'appuyant sur une évidence bien fondée.

Préambule

Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG), qui se compose de praticiens, a entrepris de définir des normes afin de contribuer à la professionnalisation de l'évaluation et de fournir une orientation aux bureaux d'évaluation chargés d'élaborer des politiques d'évaluation ou d'autres aspects de leurs opérations. Cette initiative a été entreprise en partie pour donner suite à la résolution A/RES/59/250 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2004, qui a engagé le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à aller de l'avant en ce qui concerne la collaboration à travers tout le système en matière d'évaluation, en particulier par l'harmonisation et la simplification des méthodes, des normes, des règles et des cycles d'évaluation.

Ces règles sont conçues à partir des normes régissant l'évaluation existant au sein des entités des Nations Unies. Elles sont tirées des meilleures pratiques des membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Elles doivent aider à mettre en place un cadre institutionnel, à gérer l'évaluation, ainsi qu'à réaliser et à utiliser des évaluations. Elles doivent aussi permettre d'établir les qualifications requises des praticiens d'évaluation et leur déontologie. Elles doivent être appliquées de manière appropriée par chaque organisation. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation veillera à la mise à jour périodique et à la diffusion de ces règles au service des entités des Nations unies.

1. Cadre institutionnel et gestion de l'évaluation

Cadre institutionnel

Règle 1.1 : Les entités des Nations Unies doivent disposer d'un cadre institutionnel adéquat pour la gestion efficace de leurs évaluations.

1. Un cadre institutionnel intégré conçu pour la gestion de l'évaluation et la réalisation des évaluations est indispensable pour garantir un processus d'évaluation efficace.
 2. Pareil cadre institutionnel doit satisfaire aux exigences ci-après :
 - Permettre à l'organisation et à ses cadres supérieurs de comprendre et d'appuyer le rôle clé de l'évaluation au service de l'efficacité de l'organisation.
 - Garantir que l'évaluation fasse partie de la gouvernance de l'organisation et des fonctions de gestion de celle-ci. L'évaluation contribue de façon déterminante à la gestion des résultats.
- Promouvoir une culture qui fasse de l'évaluation la base de l'apprentissage.

Permettre un processus d'évaluation indépendant et impartial en garantissant que l'évaluation soit indépendante des autres fonctions de gestion. Le chef de l'évaluation doit relever directement de l'organe directeur de l'organisation ou du chef de l'organisation.

– Garantir un niveau de ressources financières et humaines adéquat pour l'évaluation, afin de permettre un niveau de services qui soit efficace grâce à une fonction d'évaluation compétente et contribuer au renforcement de cette fonction.

- Encourager des partenariats et une coopération en matière d'évaluation entre les entités des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations intéressées.

Règle1.2: Les entités des Nations Unies doivent concevoir et mettre à jour périodiquement une politique d'évaluation, en s'inspirant des normes et règles d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies.

3. La politique en matière d'évaluation doit être approuvée par les organes directeurs de l'organisation et/ou le chef de l'organisation et être conforme aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, ainsi qu'aux objectifs et stratégies organisationnels. La politique d'évaluation doit comporter les éléments ci-après :

- Une explication claire de la notion et du rôle de l'évaluation dans l'organisation ;
- Une définition claire des rôles et responsabilités des spécialistes de l'évaluation, des cadres supérieurs et des gestionnaires de programmes;
- Une mise en valeur de la nécessité d'adhérer aux principes directeurs de l'organisation en matière d'évaluation;
- Une explication portant sur l'établissement des priorités et la planification des évaluations;
- Une description de la façon dont les évaluations sont organisées, gérées et budgétées;
- Une mise en valeur des impératifs en matière de suivi des évaluations; Une prise de position claire en ce qui concerne la communication et la diffusion.

Règle 1.3 :

Les entités des Nations Unies doivent veiller à soumettre les plans d'évaluation des activités d'évaluation à leurs organes directeurs et/ou aux chefs des organisations pour examen et/ou approbation.

4. Les organes directeurs et/ou le chef de l'organisation doivent recevoir non seulement le plan d'évaluation, mais aussi un rapport sur la façon selon laquelle furent appliqués le plan d'évaluation et les recommandations découlant des évaluations.

Règle1.4 : Les entités des Nations Unies doivent mettre en place un dispositif approprié pour le suivi des évaluations et formuler une politique claire en matière de divulgation.

5. Un dispositif approprié pour le suivi des évaluations doit être mis en place au sein de l'organisation de façon à garantir que les recommandations issues des évaluations soient utilisées comme il se doit et appliquées en temps utile, les constatations de l'évaluation devant servir aux activités futures.

6. Une politique en matière de divulgation doit garantir la diffusion transparente des résultats de l'évaluation, notamment en rendant les rapports largement accessibles aux organes

directeurs et au public, sauf dans les cas où il faut assurer à certaines des parties prenantes un degré raisonnable de protection et de confidentialité.

Gestion de la fonction d'évaluation

Règle 1.5 : Le chef de l'évaluation doit s'assurer que la fonction d'évaluation est pleinement opérationnelle et que le travail d'évaluation est réalisé conformément aux normes professionnelles les plus exigeantes.

7. Au sein du cadre institutionnel, la gestion de la fonction d'évaluation confiée au chef de l'évaluation doit assurer les éléments suivants sont appliqués:

- Une politique d'évaluation est conçue et mise à jour périodiquement ;
- Le budget des évaluations est géré de manière efficace ;
- Un plan d'évaluation des activités d'évaluation est mis au point dans le cadre de la planification de l'organisation et du cycle budgétaire, sur une base annuelle ou bi-annuelle. Le plan doit privilégier les domaines dans lesquels l'évaluation est la plus nécessaire et préciser le niveau de ressources requis pour la planification, la réalisation et le suivi des évaluations ;
- Des méthodes adéquates d'évaluation sont adoptées, mises au point et mises à jour fréquemment ;
- Les évaluations sont réalisées conformément aux normes de qualité définies, en temps utile, afin de constituer un outil pour les parties prenantes/utilisateurs visés ;
- Des rapports sont présentés aux responsables en temps utile et répondent à leurs besoins. Ceci contribue à appuyer un processus comportant une gestion informée et une politique décisionnelle ;
- Des rapports intérimaires périodiques sont élaborés en ce qui concerne l'application du plan d'évaluation et/ou de l'application des recommandations découlant des évaluations déjà réalisées et sont présentés aux organes directeurs et/ou aux chefs des organisations ;
- Les enseignements des évaluations sont diffusés comme il convient.
- Le chef de l'évaluation est tenu de veiller à l'élaboration de principes directeurs en matière d'évaluation

Règle 1.6 :

8. Les principes directeurs en matière d'évaluation qui doivent être élaborés comporteront les éléments ci-après :

- Des méthodes d'évaluation, qui doivent répondre aux normes professionnelles les plus exigeantes;
- Des processus d'évaluation, qui permettent de s'assurer que les évaluations sont réalisées de manière objective, impartiale, ouverte et participative, à partir de faits valides, fiables et vérifiés empiriquement, les résultats devant être accessibles;
- Une éthique, afin de s'assurer que les évaluations sont réalisées avec le respect auquel ont droit les personnes évaluées.

Règle 1.7 : Le chef de l'évaluation doit s'assurer que la fonction d'évaluation est dynamique et tient compte des évolutions et des besoins nouveaux qui apparaissent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

9. La gestion de la fonction d'évaluation doit comporter en particulier les éléments ci-après :

- Sensibilisation et/ou renforcement des capacités de réaliser une évaluation ;
- Facilitation et gestion de réseaux d'évaluation ;
- Conception et application de systèmes et méthodes d'évaluation ;
- Maintenance d'une mémoire institutionnelle des évaluations grâce à des mécanismes conviviaux ;
- Compilation systématique des enseignements.

2. Qualifications et éthique

1. Tous ceux qui participent à la conception, à la réalisation et à la gestion des activités d'évaluation doivent aspirer à réaliser un travail de haute qualité et conforme à l'éthique, sur la base de normes professionnelles et de principes éthiques et moraux.

Compétences

Règle 2.1 : Les personnes qui participent à la conception, à la réalisation et à la gestion des activités d'évaluation doivent posséder les compétences requises dans ce domaine.

2. Les compétences requises en matière d'évaluation signifient les qualifications, des connaissances, de l'expérience et des aptitudes requises des personnes affectées à la fonction d'évaluation afin d'être en mesure d'accomplir leurs tâches comme il convient et de garantir la crédibilité du processus.

3. Les compétences visées sont exigées de tous ceux qui participent à la conception, à la réalisation et à la gestion des activités d'évaluation, à la gestion des évaluateurs, à la réalisation des cours de formation et au renforcement des capacités, et à la conception et l'application des méthodes et systèmes d'évaluation.

4. Certaines qualifications sont particulièrement utiles aux personnes qui réalisent des évaluations, en leur qualité d'"évaluateurs", d'autres sont nécessaires aux personnes qui gèrent les évaluations, en leur qualité de "gestionnaires d'évaluation". Le mot "évaluateurs" tel qu'il est utilisé ci-après englobe ces deux rôles.

5. Les évaluateurs sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêt à leurs clients avant de commencer un projet d'évaluation, et à chaque fois qu'un tel conflit apparaît. Ceci vise les conflits d'intérêt tant chez l'évaluateur que chez les parties prenantes.

6. Les évaluateurs doivent toujours être à la hauteur de leur niveau de qualification et de leur savoir. Ils doivent toujours œuvrer dans le cadre des limites de leur formation et compétence professionnelle et refuser de réaliser des évaluations qui excèdent de loin ces limites.

Règle 2.2 : Les évaluateurs doivent posséder un bagage éducationnel, une qualification et une formation en matière d'évaluation.

7. Les évaluateurs devraient avoir un diplôme universitaire ou posséder un bagage équivalent en sciences sociales ou dans d'autres disciplines correspondantes, ainsi qu'une formation spécialisée dans des domaines comme l'évaluation, la gestion de projet, les statistiques sociales, et l'analyse et la recherche statistiques avancées.

8. Les évaluateurs doivent veiller à toujours conserver et améliorer leurs compétences afin de fournir une performance de qualité très élevée dans leurs évaluations. Ce perfectionnement professionnel continu peut faire appel à des séminaires et ateliers, à des études réalisées chez soi, à des évaluations de sa propre pratique, ainsi qu'à une collaboration avec d'autres évaluateurs pour tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience.

Règle 2.3 : Les évaluateurs doivent posséder une expérience professionnelle se rapportant à l'évaluation.

9. Les évaluateurs doivent posséder une expérience professionnelle pertinente dans les domaines ci-après :

Conception et gestion des processus d'évaluation, notamment avec des parties prenantes multiples;

Conception et réalisation d'enquêtes;

Recherche en science sociale;

Planification, contrôle et gestion de projets/programmes/politiques.

Règle 2.4 : Les évaluateurs doivent posséder et savoir utiliser des connaissances techniques spécialisées concernant les méthodes ou les approches qu'exige la réalisation d'une évaluation, ainsi que certaines compétences de gestion et personnelles.
--

10. Il peut être particulièrement utile de posséder une expérience spécialisée et/ou des connaissances méthodologiques/techniques, notamment un savoir-faire en matière de collecte et d'analyse des données, dans les domaines ci-après :

– Compréhension des approches fondées sur les droits des personnes en matière de programmation;

– Prise en compte des considérations en matière d'égalité des sexes;

– Compréhension des principes de la gestion axée sur les résultats;

– Modélisation logique/analyse des tableaux synoptiques;

– Évaluation en temps réel, axée sur l'utilisation, conjointe, succincte et formative;

– Collecte et analyse des données quantitatives et qualitatives;

– Procédures d'évaluation rapide;

– Approches participatives.

11. L'évaluateur, qui est chargé, entre autres, de gérer l'évaluation, doit posséder des qualifications de gestion, notamment les suivantes:

– Gestion du processus d'évaluation;

– Savoir planifier, établir des règles et contrôler le travail;

- Gérer les ressources humaines et financières;
- Avoir des qualités de chef de file;
- Avoir une capacité de conception stratégique et globale;
- Posséder de la clairvoyance et être capable de résoudre des problèmes.

12. En outre, l'évaluateur doit posséder certaines qualités personnelles, qui sont particulièrement utiles dans le domaine de l'évaluation, à savoir:

- Aptitude au travail en équipe et à la coopération;
- Capacité de réunir des parties prenantes diverses;
- Talents de communication;
- Une bonne capacité de rédaction;
- Une capacité d'analyse;
- Une capacité de négociation;
- Des connaissances et aptitudes linguistiques en fonction de la région où l'évaluation est réalisée.

Éthique

Règle 2.5 : Les évaluateurs doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes.

13. Conformément à la Déclaration universelle des droits des personnes des Nations

Unies et autres conventions relatives aux droits des personnes, les évaluateurs doivent agir dans le respect des valeurs internationales.

14. Les évaluateurs doivent être conscients des différences qui existent au niveau des cultures, des coutumes locales, des croyances et pratiques religieuses, en ce qui concerne les interactions entre les personnes et les rôles dévolus aux femmes et aux hommes, les incapacités, l'âge et l'appartenance ethnique et savoir apprécier les implications que ces différences peuvent avoir lorsqu'ils planifient et réalisent les évaluations et établissent des rapports à leur sujet.

15. Les évaluateurs doivent garantir l'honnêteté et l'intégrité de l'ensemble du processus d'évaluation. Ils sont les premiers à devoir garantir que les activités d'évaluation ont été réalisées de manière indépendante, impartiale et fidèle.

Règle 2.6 : Les évaluateurs doivent s'assurer que leurs contacts avec les particuliers sont placés sous le signe du respect.
--

16. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le sens du respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation.

17. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment du respect de soi-même des parties prenantes.

Règle 2.7 : Les évaluateurs doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur donnent des renseignements.

18. Les évaluateurs doivent prévenir le plus à l'avance possible, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la sphère de la vie privée.

19. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes qui fournissent des renseignements en confiance et faire en sorte que des informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Ils doivent également indiquer clairement aux participants la portée et les limites de la confidentialité.

20. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

21. Les évaluateurs doivent prendre acte de questions et conclusions qui peuvent ne pas se rattacher directement au mandat. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute sur le point de savoir s'il y a lieu de signaler des questions, comme l'apparence d'une infraction, et comment le faire.

Règle 2.8 : Les évaluateurs sont responsables de leur performance et de ce qui en découle.

22. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

23. Les évaluateurs doivent compléter l'évaluation dans le délai initialement imparti, sous réserve de quelques ajustements, et rendre compte des retards non prévus occasionnés par des facteurs sur lesquels ils n'ont pas de prise.

3. Réalisation des évaluations

Conception

Règle 3.1 : L'évaluation doit être conçue de façon à garantir des informations en temps utile, qui soient valides et fiables, en même temps que pertinentes par rapport au sujet évalué.

1. Le déroulement de l'évaluation se fait selon une planification cyclique aux différents niveaux, qui comprend différentes étapes, à savoir la planification, la conception, la réalisation et le suivi.

Règle 3.2 : Le mandat doit préciser l'objet de l'évaluation et définir le processus et le produit de celle-ci.

2. La conception de l'évaluation doit être précise et décrite le plus clairement possible dans le mandat, lequel doit comporter les éléments suivants:

- Le contexte de l'évaluation;
- L'objet de l'évaluation;
- La portée de l'évaluation (ce qui est couvert par celle-ci et ce qui ne l'est pas);
- Les critères de l'évaluation (entre autres, la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité);
- Les questions clés sur lesquelles porte l'évaluation;

– Les méthodes de collecte et d'analyse des données et la participation des parties prenantes;

Le plan de travail, l'organisation et le budget;

Les produits et l'établissement de rapports;

L'utilisation des résultats de l'évaluation, y compris les responsabilités en ce qui concerne une telle utilisation.

Règle 3.3 : L'objet et le contexte de l'évaluation doivent être précisés clairement et doivent justifier pourquoi celle-ci est réalisée à un moment donné.

3. L'objet de l'évaluation doit être défini clairement et avec précision, eu égard aux besoins principaux d'information de ceux qui auront à utiliser l'évaluation. Il s'agit d'expliquer pourquoi l'évaluation est réalisée, ce qui a amené à la réaliser et comment elle sera utilisée. Il faut aussi indiquer le calendrier de l'évaluation et les différentes étapes du cycle de gestion. Tout cela contribuera à la clarté de l'évaluation et fournira ses grandes orientations, lesquelles seront ensuite exprimées dans les objectifs et la portée de l'évaluation.

Règle 3.4 : Le sujet à évaluer doit être décrit avec clarté.

4. Le sujet à évaluer doit être décrit en précisant ce qu'il vise à réaliser, comment les concepteurs avaient pensé qu'il pourrait affronter le problème qu'ils avaient identifié, les modalités de réalisation et tout changement en cours de réalisation, délibéré ou non.

5. Comme autres éléments, l'importance ou des paramètres du sujet à évaluer doivent être décrits, notamment son coût et son poids relatif par rapport, par exemple, aux activités générales de l'organisation. À tout le moins, la description doit porter sur le nombre de participants et de personnes que l'initiative touchera.

Règle 3.5 : Les objectifs de l'évaluation doivent être réalistes et réalisables, compte tenu des renseignements qui peuvent être recueillis dans le cadre de l'initiative. La portée de l'évaluation doit, elle aussi, être clairement définie.

6. Les objectifs de l'évaluation doivent découler de l'objet de celle-ci. Ils doivent être clairs et convenus par toutes les parties prenantes.

7. La portée fixe les limites de l'évaluation, en modelant les objectifs et les critères de l'évaluation sur la situation donnée. Elle précise également la couverture de l'évaluation (calendrier, phases de la réalisation, contexte géographique et degré de participation des parties prenantes). Les limites de l'évaluation doivent être reconnues dans le cadre de la portée.

8. Les évaluations peuvent aussi être orientées par des questions d'évaluation. De telles questions précisent davantage les objectifs et contribuent à définir leur portée.

9. Les objectifs et la portée de l'évaluation sont des éléments indispensables pour arrêter les méthodes d'évaluation et déterminer les ressources requises.

Règle 3.6 : La conception de l'évaluation doit énoncer clairement les critères d'évaluation à partir desquels le sujet à évaluer sera apprécié.

10. Les critères d'évaluation les plus communément appliqués sont les suivants : pertinence, efficacité, impact, rentabilité, satisfaction du client et viabilité. Les critères sur le plan

humanitaire doivent également comporter les éléments suivants : couverture, coordination, cohérence, pertinence et protection. Tous les critères ne sont pas applicables à chaque évaluation.

Règle 3.7: Les méthodes d'évaluation doivent présenter suffisamment de rigueur pour permettre d'apprécier le sujet de l'évaluation et garantir que cette appréciation sera complète, honnête et dépourvue de parti pris.

11. Les méthodes d'évaluation utilisées pour la collecte et l'analyse des données et la participation des parties prenantes doivent être appropriées au sujet à évaluer, de façon à s'assurer que les renseignements recueillis sont valables, fiables et propres à réaliser les objectifs de l'évaluation, et que l'appréciation est complète, honnête et dépourvue de parti pris.

12. Les méthodes d'évaluation sont fonction des renseignements recherchés et du type de données à analyser. Celles-ci doivent provenir de sources diverses, de façon à garantir leur exactitude, leur validité et leur fiabilité, et s'assurer que toutes les parties prenantes/les personnes touchées sont prises en compte. Les méthodes doivent faire référence explicitement aux questions relatives à l'égalité des sexes et aux groupes sous-représentés.

13. Il faut aussi prendre acte des limites des méthodes d'évaluation retenues.

Règle 3.8 : Dans la mesure du possible, l'évaluation doit permettre d'apprécier le rapport coût-efficacité.

14. À partir d'une gamme de méthodes d'analyse des coûts, dont une analyse du rapport coût-efficacité, une analyse du rapport coût-bénéfice et une rapide comparaison des coûts, l'évaluation doit porter, dans la mesure du possible, sur les questions suivantes :

- Comment les coûts encourus se situent par rapport aux références similaires;
- Quel est le moyen le plus économique et le plus efficace d'obtenir les résultats escomptés?
- Quelles sont les incidences sur les coûts d'une initiative plus ambitieuse ou plus modeste?
- Qu'en coûtera-t-il de reproduire l'initiative dans un environnement différent?
- L'initiative en vaut-il la peine? Les bénéfices économiques sont-ils supérieurs aux coûts?
- Comment les coûts réagissent-ils sur la durabilité des résultats?

15. L'analyse des coûts dans le cadre d'une évaluation fait appel aux données financières, mais elle peut aussi comporter le calcul des "coûts économiques", comme les ressources humaines, la contribution en nature, les coûts d'opportunité, etc.

16. La portée de l'analyse des coûts, c'est-à-dire le point de savoir si la comparaison des coûts concerne les impacts, les résultats ou les produits, dépend de l'objet de l'évaluation et des questions posées dans ce cadre. L'analyse des coûts doit indiquer clairement les différentes perspectives dans lesquelles se situe l'analyse des coûts (à savoir celles des donateurs, de l'organisation même, des parties prenantes principales) ainsi que les limites - la complexité du sujet (multiplicité d'objectifs dans les programmes, de partenaires, de systèmes financiers), la disponibilité des données et les ressources et le temps investis.

17. L'analyse des coûts ne s'avère pas toujours faisable. Lorsque l'évaluation ne comporte pas d'analyse des coûts, la raison d'être de cette exclusion devrait être indiquée dans la section des objectifs ou des méthodes.

18. Les évaluateurs doivent indiquer les domaines dans lesquels les ressources n'ont manifestement pas été utilisées de manière efficace.

Règle 3.9 : La conception de l'évaluation doit, lorsque cela s'impose, intégrer des considérations concernant la mesure dans laquelle l'engagement des entités des Nations Unies poursuivant une approche fondée sur les droits des personnes a été intégré dans la conception de l'initiative.

19. Les entités des Nations Unies ont pour guide la Charte des Nations Unies et ils ont pour obligation et responsabilité celles d'aider les États Membres à remplir leurs obligations relatives à la réalisation des droits des personnes de leurs ressortissants. Les traités, mécanismes et instruments relatifs aux droits des personnes fournissent aux entités des Nations Unies un cadre de référence et le fondement juridique des principes moraux et éthiques; ceci devrait donc orienter le travail d'évaluation. Il faut également prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et aux groupes vulnérables et difficiles à atteindre.

20. La conception de l'évaluation peut inclure encore un processus d'examen éthique de la conception initiale de l'initiative à évaluer, portant notamment sur les aspects suivants :

- La comparaison des coûts et des bénéfices pour les participants, y compris les incidences négatives éventuelles;
- L'aspect éthique de ceux qui sont inclus dans de l'évaluation ou en sont exclus et les modalités d'applications;
- Le respect de la sphère de la vie privée et de la confidentialité;
- Les différentes façons d'obtenir un consentement informé;
- L'information fournie aux participants après l'évaluation;
- Les mécanismes conçus pour former et suivre le comportement et la pratique des évaluateurs et de ceux qui collectent les données.

Processus

Règle 3.10 : Les relations entre l'évaluateur et celui qui commande une évaluation doivent être placées d'emblée sous le signe de la confiance et du respect mutuel.

21. Les responsabilités des parties qui conviennent de procéder à une évaluation (en précisant ce qui doit être fait, comment, par qui et quand) doivent être consignées dans un accord écrit afin d'obliger les parties contractantes de se plier aux conditions convenues ou, à défaut, de renégocier l'accord. Des accords, tel le mandat, doivent au moins être établis dans les domaines suivants : financement, calendrier, personnes concernées, rapports à établir ou à publier, contenu, méthode, procédures à suivre. De la sorte on écarte la possibilité de malentendu entre les parties contractantes et on en facilite la résolution, au cas où cela se produirait. La présentation d'un rapport initial lors du lancement de l'évaluation offre un bon moyen de formaliser un tel accord et de garantir une interprétation correcte du mandat.

22. Les évaluateurs doivent s'entendre avec celui qui commande l'évaluation sur des décisions contractuelles comme la confidentialité, le respect de la sphère de la vie privée, la communication, et la maîtrise des constatations et des rapports.

Règle 3.11 : Les parties prenantes doivent être consultées sur la planification, la conception, la conduite et le suivi des évaluations.

23. Les parties prenantes doivent être identifiées et consultées lors de la planification de l'évaluation (questions clés, méthodes, calendrier, responsabilités) et tenues informées tout au long du processus d'évaluation. Les occasions d'apprendre et de participer peuvent être envisagées dans l'approche de l'évaluation (par exemple, ateliers, groupes d'apprentissage, comptes rendus, participation aux visites sur le terrain) pour permettre aux parties prenantes clés de s'intégrer pleinement dans le processus d'apprentissage de l'évaluation.

24. Lorsque c'est faisable, on peut envisager la création d'un groupe d'apprentissage restreint ou d'un groupe d'orientation composé de représentants des parties prenantes à l'évaluation. Ce groupe peut être un banc d'essai, pour faciliter et examiner le travail de l'évaluation. En outre, il peut être chargé de faciliter la diffusion et l'application des résultats, ainsi que d'autres tâches de suivi.

Règle 3.12 : L'examen par des pairs, ou par un groupe de référence, composé d'experts extérieurs peut s'avérer particulièrement utile.

25. En fonction de la portée et de la complexité de l'évaluation, il peut être utile de créer un groupe d'examen par des pairs ou un groupe de référence composé d'experts des sujets techniques abordés dans l'évaluation. Ce groupe peut apporter des orientations substantielles au processus d'évaluation (par exemple, en ce qui concerne le mandat et le contrôle de qualité du projet de rapport).

Sélection de l'équipe

Règle 3.13 : Les évaluations doivent être confiées à des équipes d'évaluation qualifiées.

26. Le nombre d'évaluateurs d'une équipe donnée dépend de l'ampleur de l'évaluation. Des évaluations comportant de multiples facettes doivent être confiées à des équipes multidisciplinaires.

27. Les évaluateurs doivent être choisis sur la base de leur compétence et par le biais d'un processus transparent.

28. Les membres ainsi sélectionnés doivent apporter à l'équipe un ensemble de connaissances spécialisées et d'expérience. Dans la mesure du possible, un membre au moins de l'Équipe doit avoir acquis une expérience dans le secteur ou les domaines techniques dans lesquels se situe l'évaluation ou avoir une bonne connaissance du sujet à évaluer. Un autre au moins devrait être un spécialiste de l'évaluation et avoir l'expérience des méthodes spécifiques d'évaluation qui seront utilisées pour l'évaluation. L'équipe d'évaluation doit, d'autre part, avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension des grandes questions de développement économique et social qui se posent dans le(s) pays où l'évaluation doit avoir lieu ou dans des pays analogues de la région. En outre, il peut être nécessaire d'avoir des connaissances ou de l'expérience de situation d'urgence, tant pour la conduite de l'évaluation elle-même que pour faciliter la compréhension du contexte particulier de l'évaluation.

Règle 3.14 : La composition des équipes d'évaluation doit présenter un bon équilibre hommes-femmes, être diverse du point de vue géographique et comporter des professionnels des pays ou régions concernés.

29. Dans la mesure du possible, il faut faire appel à des individus ou à des sociétés qualifiés, compétents et expérimentés appartenant aux pays concernés, pour réaliser les évaluations, ce qui doit garantir, entre autres, que l'apport national/local de connaissance et d'information sera pris en compte de manière adéquate dans les évaluations et pour appuyer le renforcement des capacités d'évaluation dans les pays en développement. La réalisation des évaluations peut aussi être sous-traitée au secteur privé national et à des organisations de la société civile. Il faut également encourager des évaluations conjointes avec les pouvoirs publics ou d'autres parties prenantes.

30. Les membres de l'équipe d'évaluation doivent se familiariser avec les caractéristiques et valeurs culturelles et sociales des bénéficiaires visés. Cela leur permettra de mieux comprendre et respecter les coutumes, croyances et pratiques locales tout au long du travail d'évaluation.

Réalisation

Règle 3.15 : Les évaluations doivent être réalisées de manière professionnelle et éthique.

31. Les évaluations doivent être réalisées d'une façon participative et éthique, dans le respect du bien-être des parties prenantes (droits de l'homme, dignité et équité). Elles doivent être attentives aux aspects du genre et à la culture et respecter la confidentialité, la protection des sources et la dignité des personnes interrogées.

32. Les procédures d'évaluation doivent être mises en œuvre avec réalisme et diplomatie, en tenant compte des coûts et du rapport coût-efficacité.

33. Les évaluations doivent être précises et bien documentées. Elles doivent faire appel à des méthodes transparentes permettant d'accéder à des informations bien fondées et fiables. Les membres de l'équipe d'évaluation doivent pouvoir se dissocier d'opinions et de recommandations particulières. Toute divergence d'opinion qui se fait jour au sein de l'équipe doit être signalée dans le rapport.

34. Les évaluations doivent être réalisées d'une manière complète et équilibrée, de sorte que les divergences soient reconnues et analysées. Les constatations clés doivent trouver à se justifier par le biais d'une triangulation. Les conflits d'intérêt doivent être exposés au plein jour et de manière honnête, afin qu'ils ne puissent fausser les résultats de l'évaluation.

35. Les évaluateurs doivent examiner, d'une façon appropriée au contexte, les valeurs, hypothèses, théories, méthodes, résultats et analyses susceptibles d'affecter l'interprétation des constatations de l'évaluation. Ceci vaut de tous les aspects de l'évaluation, depuis sa conception initiale jusqu'à l'utilisation finale des conclusions.

36. La réalisation d'une évaluation ne peut compromettre les droits et le bien-être des particuliers. Ceci doit être bien précisé à tous ceux qui participent à l'évaluation, et il faut exposer comment cette prise en considération peut rejaillir sur l'évaluation.

Établissement du rapport

Règle 3.16 : Le rapport final d'évaluation doit présenter une articulation logique et exposer, sur la base des faits, des constatations, des conclusions, des enseignements et des recommandations. Il

doit être exempt de toute information qui ne cadre pas avec l'analyse d'ensemble. Il doit veiller à ne présenter que des données accessibles et compréhensibles.

37. Le lecteur d'un rapport d'évaluation doit être en mesure de comprendre :

- L'objet de l'évaluation;
- Ce qui a été évalué;
- Comment l'évaluation a été conçue et réalisée;
- Les éléments de preuve qui y sont apparus;
- Les conclusions qui ont été dégagées;
- Les recommandations qui ont été faites;
- Les enseignements qui ont été tirés.

38. Toute fraude, toute action fautive, tout abus de pouvoir et toute violation de droits qui apparaîtrait doit être signalé de manière confidentielle par les évaluateurs, aux autorités compétentes de l'ONU chargées d'enquêter sur cette question. Les évaluations ne doivent pas se substituer au processus décisionnel en matière de ressources humaines ni être utilisées à cette fin.

39. Les évaluateurs doivent permettre aux parties prenantes concernées d'avoir accès aux données d'évaluation et veiller à diffuser de telles données, dans la mesure du possible, aux parties prenantes. Les communications faites à une des parties prenantes doivent toujours comporter tous les résultats importants susceptibles d'avoir une incidence sur les intérêts de celle-ci. En toute hypothèse, les évaluateurs doivent s'attacher à présenter les résultats le plus clairement et le plus simplement possible pour permettre aux clients et autres parties prenantes de comprendre sans peine le processus et les résultats de l'évaluation.

Suivi

Règle 3.17 : L'évaluation exige une réponse claire de la part des organes directeurs et de la direction visés par les recommandations.

40. Conformément aux normes en matière d'évaluation, cette réponse peut prendre la forme de mesures décidées par la direction, d'un plan d'action et/ou d'un accord énonçant clairement les responsabilités.

41. Le suivi des recommandations de l'évaluation qui ont été acceptées par la direction et/ou les organes directeurs doit être systématique.

42. Des rapports périodiques concernant l'application des recommandations de l'évaluation doivent être établis et présentés aux organes directeurs et/ou au chef de l'organisation.

4. Rapports d'évaluation

Règle 4.1: La page de titre et l'introduction doivent fournir les informations clés.

1. Les renseignements suivants doivent apparaître clairement dans les premières pages du rapport :

- Nom de l'initiative (c'est-à-dire l'activité, le programme, la politique, le sujet etc.) qui est évalué;
- La date;

- La table des matières, y compris les annexes;
- Le nom et l'organisation (les organisations) des évaluateurs;
- Le nom et l'adresse de l'organisation (des organisations) ayant commandé l'évaluation.

Règle 4.2 : Le rapport d'évaluation doit être précédé d'un résumé.

2. Le résumé doit présenter une synthèse des éléments de fond que contient le rapport d'évaluation. Pour faciliter la lecture, le résumé doit être succinct (de deux à trois pages) et se suffire à lui-même. Les informations qu'il présente doivent permettre au lecteur profane de comprendre sans peine les constatations, les recommandations et les enseignements tirés de l'évaluation.

3. Le résumé doit comporter les éléments suivants :

Une brève description du sujet à évaluer;

Le contexte, la situation actuelle et une description du sujet par rapport à des questions connexes;

L'objet de l'évaluation;

Les objectifs de l'évaluation;

Le public visé par le rapport;

Une brève description de la méthode suivie, y compris les raisons qui ont déterminé le choix de cette méthode, la source des données utilisées, les méthodes utilisées pour la collecte et l'analyse des données, et les principales limitations de l'évaluation;

Les principales constatations et conclusions ; Les principales recommandations.

Règle 4.3 : Le sujet à évaluer doit être décrit clairement, notamment le modèle logique et/ou la chaîne des résultats escomptés et l'impact attendu, la stratégie de mise en œuvre et les hypothèses clés.

4. Le rapport d'évaluation doit décrire clairement le sujet à évaluer et la façon dont les concepteurs ont estimé qu'il pourrait affronter le problème identifié. En outre, le rapport doit contenir une description de l'importance, la portée et l'envergure du sujet à évaluer, une description des destinataires/des bénéficiaires et des parties prenantes, et les données budgétaires.

5. La description du sujet à évaluer doit être aussi succincte que possible, tout en fournissant tous les renseignements pertinents. S'il apparaît nécessaire de présenter des renseignements supplémentaires, ceux-ci, y compris le modèle logique, pourront faire l'objet d'une annexe.

Règle 4.4 : Le rôle et l'apport des entités des Nations Unies et autres parties prenantes du sujet à évaluer doivent être décrits clairement.

6. Le rapport doit indiquer qui est impliqué, leur rôle et leur contribution par rapport au sujet à évaluer, notamment les ressources financières, les contributions en nature, l'assistance technique, la participation, le temps investi, la formation, leur rôle comme chef de file, les activités de promotion, de représentation et toute contribution des parties prenantes principales telles les collectivités. Il faut s'efforcer d'expliquer comment quel partenaire a contribué à quel résultat.

7. Les utilisateurs de l'évaluation ne manqueront pas de vouloir discerner ceux qui ont participé à l'évaluation, afin d'apprécier quels points de vue ont été incorporés dans le rapport d'évaluation.

Règle 4.5 : L'objet et le contexte de l'évaluation doivent être décrits.

8. L'objet de l'évaluation doit permettre de comprendre pourquoi l'évaluation est réalisée, comment elle sera utilisée et les décisions qui en seront la suite. Le contexte doit permettre de comprendre le cadre dans lequel l'évaluation a eu lieu.

Règle 4.6 : Le rapport d'évaluation doit expliquer les critères d'évaluation retenus par les évaluateurs.

9. Tous les critères ne sont pas applicables à chaque évaluation. Le rapport doit expliquer pourquoi tel critère particulier n'a pas été retenu, ainsi que toute limitation qui peut s'appliquer aux critères retenus. Il doit aussi expliquer les règles de performance utilisées dans l'évaluation.

10. La base sur laquelle s'appuient les jugements de valeur doit apparaître très clairement.

Règle 4.7 : Le rapport d'évaluation doit exposer clairement les objectifs de l'évaluation, ainsi que la portée de celle-ci.

11. Les objectifs originaux de l'évaluation doivent être exposés, ainsi que tout changement qui aurait été apporté au devis de l'évaluation.

12. La portée de l'évaluation doit être exposée, ce qui permettra d'explicitier la couverture de l'évaluation. Il faut également reconnaître les limites de l'évaluation.

13. Il faut expliquer les questions originales posées dans le cadre de l'évaluation, ainsi que celles qui se seraient ajoutées en cours de route. Il s'agit là de références importantes auxquelles il doit être possible de comparer le contenu du rapport.

14. Les objectifs et la portée de l'évaluation sont, eux aussi, des références importantes pour déterminer si les méthodes qui ont été choisies et les ressources qui ont été allouées ont été adéquates.

Règle 4.8 : Le rapport d'évaluation doit indiquer dans quelle mesure les questions relatives au genre et aux droits des personnes ont été, selon que de besoin, incorporées au rapport.

15. Le rapport d'évaluation doit comporter entre autres une description des éléments ci-après:

Si la programmation de l'initiative a tenu compte des aspects du genre, et si l'initiative a été suffisamment attentive à la promotion de l'égalité des sexes et les aspects du genre ;

Si le sujet à évaluer a été attentif aux implications pour les groupes marginalisés, vulnérables et difficiles à atteindre ;

Si le sujet à évaluer a tenu compte des traités et instruments relatifs aux droits des personnes ;

Dans quelle mesure le sujet à évaluer a identifié les droits et obligations relatifs aux droits des personnes ;

Comment ont été identifiés les obstacles que rencontrent les ayants droit à exercer leurs droits, et ceux qui ont des obligations à s'acquitter de ceux-ci, y compris une analyse concernant les aspects

du genre et les groupes marginalisés et vulnérables ; comment la conception et la réalisation de l'initiative ont permis de remédier à ces obstacles ;

Comment le sujet à évaluer a permis de suivre et interpréter les résultats dans un cadre axé les droits.

Règle 4.9 : La méthode d'évaluation retenue doit être décrite de façon transparente, ainsi que les limites qu'elle comporte.

16. Le rapport d'évaluation doit présenter une description complète, sans être prolixe, des aspects essentiels des méthodes retenues afin de permettre aux utilisateurs de l'évaluation de se faire une idée de la qualité des données. La description des méthodes doit comporter les éléments suivants :

- Sources des données;
- Description des méthodes de collecte et d'analyse des données (y compris le niveau de précision attendu de méthodes quantitatives, les échelles de valeur ou le code utilisé pour l'analyse qualitative);
- Description de l'échantillon (domaine et population représentés, justification du choix, mécanisme de sélection, nombre de sujets retenus sur l'ensemble des sujets potentiels, limites de l'échantillon);
- Indicateurs et critères de référence, le cas échéant (indicateurs précédents, statistiques nationales, etc.);
- Équipe d'évaluation, y compris le rôle joué par les différents membres de l'équipe;
- Plan d'évaluation;
- Principales limitations.

Les annexes doivent comporter les éléments suivants :

Explicitation des points susvisés;

Instruments de collecte des données (enquêtes, listes récapitulatives, etc.);

Système utilisé pour garantir la qualité des données par le contrôle et la supervision de la collecte des données ;

Examen détaillé des limitations éventuelles.

Règle 4.10 : L'évaluation doit comporter une description exhaustive de la participation des parties prenantes.

17. Le rapport doit décrire le niveau de participation des parties prenantes et les raisons qui justifient le choix de ce niveau. Toutes les évaluations ne peuvent pas comporter le même degré de participation, mais il faut attacher de l'importance à la participation des parties prenantes, car on s'accorde de plus en plus à reconnaître que c'est là un facteur déterminant pour l'utilisation des conclusions, des recommandations et des enseignements. Une programmation fondée sur les droits de l'homme ne peut qu'ajouter de l'importance à la participation des parties prenantes principales. Dans de nombreux cas, cette prise en considération visera la participation de particuliers et de collectivités. Il pourra également s'avérer nécessaire d'inclure certains groupes de parties prenantes pour permettre une appréciation complète et équitable.

Règle 4.11 : Le rapport d'évaluation doit expliquer dans quelle mesure la conception de l'évaluation a intégré des garanties éthiques, selon que de besoin.

18. Le rapport doit comporter une description satisfaisante des considérations éthiques, notamment la raison qui justifie la conception de l'évaluation et les mécanismes retenus pour protéger les participants, selon que de besoin. Cela vise la protection de la confidentialité, de la dignité, des droits et du bien-être des sujets humains, y compris les enfants, et le respect des valeurs des collectivités bénéficiaires.

Règle 4.12 : En présentant les constatations de l'évaluation, il faut s'efforcer, dans la mesure du possible, de mesurer les apports et les résultats/les incidences (ou expliquer convenablement pourquoi cela n'a pas été obtenu).

19. Les constatations concernant les apports des activités ou les résultats du processus ne sont pas à confondre avec les résultats et les incidences.

20. Les résultats et les impacts doivent inclure tous les effets non voulus, qu'ils soient positifs ou négatifs. En outre, il faut inclure tous les effets multiplicateurs ou en aval du sujet à évaluer. Dans la mesure du possible, chacun de ces éléments doit être mesuré quantitativement ou qualitativement. Lorsqu'on utilise de telles mesures, il faut préciser les critères.

21. Le rapport doit établir une distinction logique dans les constatations en montrant la progression qui va de la mise en œuvre jusqu'aux résultats en tentant de mesurer et d'analyser la chaîne des résultats ou en expliquant pourquoi une telle analyse des résultats n'a pas été fournie.

22. Les données ne doivent pas être présentées de manière exhaustive; seules les données qui expliquent une constatation doivent être fournies, les données complètes faisant l'objet d'une annexe. En outre, les rapports ne doivent pas séparer les constatations en fonction des sources de données.

23. Les constatations doivent couvrir l'ensemble des objectifs d'évaluation et l'utilisation des données recueillies.

Règle 4.13 : L'analyse doit comprendre l'examen approprié des contributions respectives des parties prenantes aux résultats.

24. Les résultats se rapportant au sujet à évaluer doivent indiquer les contributions respectives des différentes parties prenantes. Il faut faire la part des contributions de chacun aux résultats observés. Cela fait partie intégrante de la responsabilité de rendre compte vis-à-vis des partenaires, donateurs et parties prenantes principales.

25. Lorsqu'une telle analyse ne figure pas dans le rapport, il faut expliquer clairement. Par exemple, lorsqu'une évaluation est faite à un stade précoce du cycle de gestion, les résultats ou le lien avec la contribution d'une partie prenante peuvent ne pas apparaître.

Règle 4.14 : Dans la mesure du possible, les facteurs positifs ou négatifs, les facteurs propices et les entraves en ce qui concerne le sujet à évaluer doivent être identifiés.

26. Le rapport d'évaluation doit dépasser la simple description de la mise en œuvre et des résultats. Il doit comporter une analyse, fondée sur les constatations, des causes sous-jacentes, des contraintes, des forces et des atouts. Les facteurs extérieurs qui jouent un rôle de moteur ou de frein doivent être identifiés et analysés dans la mesure du possible, notamment tout ce qui a trait à la situation sociale, politique et environnementale.

27. L'explication du contexte contribue à l'utilité et à la justesse de l'évaluation. La compréhension des facteurs extérieurs ayant contribué au succès ou à l'échec du sujet à évaluer doit aider à déterminer comment ces facteurs influenceront sur l'avenir du sujet à évaluer, ou encore s'il est possible de les reproduire ailleurs.

Règle 4.15 : Il est nécessaire que les conclusions se fondent sur des constatations compatibles avec les données recueillies et les méthodes utilisées. Elles doivent donner une idée de l'identification et/ou des solutions pouvant être apportées aux problèmes ou aux questions importantes.

28. Les conclusions doivent ajouter de la valeur aux constatations. Le lien logique entre les conclusions et les constatations doivent apparaître clairement.

29. Les conclusions doivent s'attacher aux questions importantes pour le sujet à évaluer, telles qu'elles ressortent des objectifs d'évaluation et des questions clés relatives à l'évaluation. Des conclusions simples, connues d'avance et évidentes, ne sont d'aucune utilité et doivent être évitées.

30. Des conclusions concernant l'attribution des résultats, qui ne sont souvent qu'un essai, appellent un exposé clair de ce qui est connu et de ce qui peut raisonnablement être déduit afin de mettre en lumière la logique conduisant des constatations aux conclusions et, ce faisant, renforcer la crédibilité des conclusions.

Règle 4.16 : Les recommandations doivent trouver à se fonder sur les faits et l'analyse, être pertinentes et réalistes et indiquer les priorités à retenir.

31. Le souci de la précision et de la crédibilité exige que les recommandations découlent logiquement des constatations et des conclusions. Il faut aussi qu'elles soient pertinentes par rapport au sujet à évaluer, au mandat et aux objectifs de l'évaluation. Elles doivent être formulées de façon claire et concise. En outre, elles doivent refléter un ordre de priorité, dans la mesure du possible.

Les recommandations doivent préciser, dans la mesure du possible, les responsabilités et les délais de leur mise en œuvre.

Règle 4.17 : Les enseignements, lorsqu'ils sont tirés, doivent pouvoir être généralisés au-delà du sujet à évaluer et indiquer comment ils pourraient s'appliquer.

33. Toutes les évaluations ne donnent pas lieu à des enseignements. Ceux-ci ne doivent être tirés que lorsqu'ils représentent une contribution aux connaissances générales. Ils doivent se fonder sur les constatations et conclusions de l'évaluation. Ils peuvent préciser ou compléter des enseignements généralement acceptés, sans être une simple répétition de ce que chacun sait.

34. Un bon rapport d'évaluation doit identifier correctement les enseignements qui découlent logiquement des constatations, présenter une analyse de la façon dont ils peuvent être appliqués à différents contextes et/ou secteurs, et tenir compte des limitations inhérentes, comme l'impossibilité de généraliser à partir d'observations fragmentaires.

Règle 4.18 : Les annexes doivent être complètes et pertinentes.

35. Parmi les compléments d'information à faire apparaître dans les annexes doivent figurer les éléments ci-après :

- Liste des personnes interrogées (si la confidentialité le permet) et des lieux visités ;
- Instruments de collecte des données (questionnaires, enquêtes, etc.) ;

- Mandat original de l'évaluation ;
- Liste des abréviations.

Annexe N°4. Les indicateurs de suivi du Grenelle de l'environnement¹²²⁹.

- 1 I Bâtiment Consommation d'énergie primaire du parc des bâtiments résidentiels (kWh/m²/an) I
- 2 I Bâtiment Part des logements dits « Bâtiments Basse Consommation » (BBC) dans la construction neuve (<50 kWh/m²/an)
- 3 II Urbanisme Part des surfaces artificialisées (France métropolitaine)
- 4 III Transports Émissions annuelles de gaz à effet de serre par le secteur des transports (MteqCO) I
- 5 III Transports Consommation finale d'énergie dans les transports (Mtep)
- 6 III Transports Part du fret non routier et non aérien dans le fret total I 7
- III Transports Émissions moyennes des véhicules particuliers neufs immatriculés dans l'année (g/km CO₂) I
- 8 III Transports Part du transport collectif dans le transport intérieur terrestre de voyageurs I
- 9 IV Énergie Consommation finale d'énergie : rapport entre la consommation finale et le scénario de référence pré-Grenelle (tendanciel) I
- 10 IV Énergie Part des énergies renouvelables dans l'énergie finale consommée I
- 11 Indicateurs globaux Émissions de gaz à effet de serre I
- 12 V Biodiversité et mer Part des espèces éteintes et menacées selon le groupe taxonomique (France métropolitaine)
- 13 V Biodiversité et mer Indice d'abondance des oiseaux communs, toutes espèces - indicateur de Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc)
- 14 V Biodiversité et mer Part de la surface terrestre de métropole couverte par des zones de protections fortes
- 15 V Biodiversité et mer Part des eaux sous juridiction françaises en aires marines protégées (France métropolitaine+DTOM)
- 16 VI Eau Part des masses d'eau de surface en « bon état écologique » et des masses d'eau souterraine en « bon état chimique »
- 17 VII Agriculture Part de la SAU cultivée en agriculture biologique
- 18 VII Agriculture Usage des produits phytopharmaceutiques et des biocides (indicateur NODU = nombre de doses unités)
- 19 VIII Risques et santé Part des stations de mesure en ville ayant une concentration moyenne annuelle de particules fines PM_{2,5} (< 2,5 µm) dans l'air extérieur supérieure à 25 µg/m³
- 20 VIII Risques et santé Nombre de substances chimiques évaluées par la France au titre de REACH (règlement (CE) n°1907/2006) ou de la réglementation européenne sur les biocides (cumul)
- 21 VIII Risques et santé Nombre de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvés
- 22 VIII Risques et santé Nombre de points noirs de bruit les plus préoccupants pour la santé résorbés (cumul)

¹²²⁹ *Le Rapport pour la conférence environnementale des 14-15 septembre 2012, Trajectoire de la France à la suite du Grenelle Environnement : indicateurs de résultats* http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12011_Conf-env_Rapport-Thierry-Wahl_complet_12-09-12_light.pdf

- 23 VIII Risques et santé Nombre de km de rénovations de digues importantes pour la sûreté (protégeant au moins 3000 personnes) (cumul)
- 24 IX Déchets Production annuelle d'ordures ménagères et assimilées (kg/hab) I
- 25 IX Déchets Production annuelle de déchets industriels dangereux et non dangereux
- 26 IX Déchets Part des déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage I
- 27 Indicateurs globaux Consommation de matières par habitant (tonnes/hab)
- 28 X Exemplarité de l'État Consommation énergétique par agent des bâtiments de l'État - partie administration centrale (dépenses en valeur, déflatées par un indice de prix de l'énergie)
- 29 Indicateurs globaux Nombre d'emplois dans les écoactivités

Index des noms

- acteurs**, 3, 4, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 28, 33, 42, 43, 45, 52, 53, 54, 57, 62, 73, 77, 84, 90, 94, 95, 96, 99, 102, 103, 105, 110, 115, 117, 120, 126, 129, 130, 131, 135, 138, 140, 143, 146, 147, 148, 153, 157, 158, 160, 180, 189, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 210, 212, 215, 216, 217, 218, 222, 226, 231, 232, 234, 245, 247, 248, 249, 252, 258, 269, 275, 281, 283, 284, 290, 295, 301, 302, 311, 316, 320, 345, 388, 389
- acteurs africains**, 13, 15, 17, 43, 110, 194, 200, 205, 212, 248, 275, 281, 283
- actions publiques internationales**, 13
- administration**, 13, 51, 96, 113, 129, 196, 201, 229, 244, 245, 263, 301, 302, 303, 304, 306, 308, 311, 314, 315, 345
- Advocacy coalition framework**, 12, 300
- AfrEA**, 13, 220, 222, 226, 230
- Afrique**, 11, 15, 28, 29, 37, 38, 39, 43, 44, 46, 57, 62, 81, 99, 100, 107, 108, 151, 152, 161, 167, 168, 169, 170, 194, 196, 203, 206, 211, 212, 213, 220, 221, 222, 223, 224, 231, 241, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 261, 262, 263, 265, 267, 268, 279, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 306, 325, 326, 327, 328, 330, 306, 325, 326, 327, 328, 330, 330, 349, 351
- aide au développement**, 9, 10, 11, 12, 17, 23, 26, 27, 29, 30, 35, 38, 43, 44, 48, 49, 53, 55, 56, 87, 91, 101, 102, 104, 105, 111, 132, 140, 158, 160, 183, 206, 214, 232, 236, 280, 326, 338
- aires culturelles**, 22
- Arendt**, 134, 276, 329
- art**, 19, 145, 187, 279, 331, 333
- Badie**, 23, 92, 117, 136, 160, 173, 176, 177, 179, 181, 182, 292, 326, 330
- Balandier**, 28, 29, 137, 167, 170, 292, 307, 330
- Banque mondiale**, 18, 26, 31, 32, 34, 38, 39, 45, 51, 57, 61, 81, 82, 83, 84, 90, 99, 100, 101, 102, 151, 154, 200, 265, 290, 291, 297, 302, 308, 312, 325, 334, 351, 352; *IEG*, 31, 154, 358, 359
- Bourdieu**, 17, 19, 20, 328, 330, 331, 333, 334
- capital**, 17, 19, 55, 71, 75, 90, 109, 152, 267, 308, 319, 320
- CESAIRE**, 9, 168, 183, 184, 185, 195, 213, 214, 274
- Césaire**, 16, 163, 168, 183, 184, 185, 195, 213, 214, 274, 331, 333
- champ**: *champ du pouvoir*, 18, 33; *champ politique*, 32, 57, 130, 142, 250, 279, 331
- Champ**: *champ de l'évaluation*, 15, 18, 27, 136, 211, 231, 278, 281
- champs**, 17, 19, 21, 23, 25, 35, 126, 229, 232
- changements**, 23, 38, 67, 77, 84, 111, 112, 116, 140, 181, 193, 210, 221, 230, 298, 299, 340
- colonisation**, 15, 30, 160, 162, 166, 167, 170, 182, 184, 195, 213, 238, 251, 253, 267, 327; *décolonisation*, 30, 162, 170, 178, 188, 193, 241, 248, 281
- conférence de Paris**, 11
- Constant**, 143, 185, 186, 241, 243, 329
- construction des indicateurs**, 12, 66, 127
- contexte**, 9, 12, 22, 26, 27, 28, 30, 32, 59, 60, 80, 88, 93, 97, 98, 108, 121, 130, 147, 148, 154, 158, 176, 180, 193, 204, 219, 230, 246, 252, 253, 276, 278, 281, 309, 324, 340, 370, 371, 374, 375, 377, 378, 381
- coopération**, 9, 12, 13, 14, 29, 31, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 44, 46, 49, 50, 51, 56, 57, 59, 61, 62, 72, 74, 90, 91, 94, 100, 102, 104, 105, 116, 118, 121, 149, 160, 164, 188, 194, 199, 200, 201, 202, 206, 210, 223, 235, 236, 237, 238, 239, 248, 253, 255, 278, 284, 288, 289, 290, 295, 296, 298, 302, 312, 314, 327, 328, 341, 346, 349, 351, 352, 365, 369

<i>coût-résultat</i> , 11	223, 224, 226, 227, 228, 229,	345, 347, 348, 349, 364, 370,
<i>crise</i> , 21, 23, 29, 32, 45, 63, 65, 76,	230, 231, 232, 233, 235, 236,	371, 372, 375
96, 111, 112, 114, 134, 136,	237, 238, 239, 241, 246, 249,	<i>Elias</i> , 15, 331, 334
174, 177, 214, 264, 265, 276,	250, 252, 256, 257, 258, 259,	<i>émancipation</i> , 170, 205, 236, 243
318, 320, 327, 328, 329, 331,	261, 263, 265, 266, 275, 277,	<i>enjeux de l'évaluation</i> , 6, 33, 316,
332, 333	278, 281, 283, 284, 288, 289,	317
<i>Crise: crises financières</i>	290, 291, 292, 293, 294, 295,	<i>entretiens qualitatifs</i> , 19
<i>mondiales</i> , 81	296, 297, 298, 301, 302, 303,	<i>Etats africains</i> , 13, 42, 43, 54, 60,
<i>Crozier</i> , 15, 210, 235, 329, 331	304, 305, 307, 308, 309, 310,	149, 162, 175, 185, 200, 206,
<i>culture évaluative</i> , 11, 153, 221,	312, 313, 314, 315, 316, 317,	212, 215, 231, 247, 251, 261
229, 232	318, 319, 320, 322, 325, 326,	<i>Etats modernes</i> , 13
<i>De Tocqueville</i> , 242	327, 333, 338, 339, 340, 341,	<i>évaluation</i> , 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11,
<i>décision</i> , 12, 14, 16, 32, 60, 96,	342, 343, 344, 345, 346, 347,	13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22,
113, 114, 120, 138, 162, 176,	348, 349, 351, 374, 375, 388,	25, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35,
194, 210, 218, 222, 233, 247,	389	36, 37, 40, 41, 42, 47, 53, 55,
303, 315, 318, 346	<i>développement durable</i> , 12, 35,	56, 57, 60, 63, 65, 73, 77, 80,
<i>dette</i> , 14, 32, 45, 49, 52, 71, 75,	38, 40, 49, 58, 59, 155, 320	81, 82, 83, 86, 94, 95, 96, 97,
90, 102, 103, 151, 225, 264,	Diop, 30, 33, 170, 196, 209, 226,	98, 99, 101, 106, 107, 108, 109,
265, 273	256, 257, 274, 276, 328, 331	110, 111, 114, 116, 117, 118,
<i>développement</i> , 1, 3, 4, 6, 7, 9, 10,	<i>discours politique</i> , 21	120, 123, 125, 126, 127, 128,
11, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 23,	<i>diversité culturelle</i> , 16	129, 130, 131, 132, 133, 134,
25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 34,	<i>domination</i> , 13, 15, 17, 19, 27, 30,	135, 136, 137, 138, 140, 141,
35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42,	63, 64, 80, 117, 123, 126, 136,	142, 146, 147, 148, 149, 150,
43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50,	145, 164, 165, 167, 171, 178,	153, 156, 157, 158, 160, 194,
51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58,	183, 192, 197, 213, 218, 233,	196, 197, 198, 199, 200, 202,
59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 68,	235, 243, 248, 267, 270, 331,	204, 205, 206, 207, 208, 209,
69, 70, 71, 72, 76, 77, 78, 79,	353	210, 211, 212, 215, 217, 218,
80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87,	<i>don</i> , 13, 35, 52, 53, 278, 289, 308,	220, 221, 222, 223, 226, 229,
90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98,	334	230, 231, 232, 235, 245, 255,
99, 100, 101, 102, 103, 104,	<i>Durkheim</i> , 116, 118, 127, 173,	258, 266, 278, 281, 283, 285,
105, 107, 108, 109, 110, 111,	181, 217, 276, 331, 332, 334	286, 301, 302, 303, 307, 308,
112, 116, 117, 118, 120, 123,	<i>échanges</i> , 11, 46, 60, 61, 62, 87,	309, 310, 311, 312, 313, 314,
127, 132, 133, 134, 136, 137,	91, 113, 117, 121, 131, 153,	315, 316, 317, 319, 320, 325,
139, 140, 141, 142, 145, 146,	160, 164, 190, 215, 231, 233,	334, 338, 340, 341, 342, 343,
147, 149, 150, 151, 153, 157,	235, 264, 284, 330, 334	344, 346, 347, 348, 364, 365,
158, 159, 160, 173, 174, 175,	<i>efficacité</i> , 9, 11, 13, 31, 34, 36, 38,	366, 367, 368, 369, 370, 371,
177, 178, 179, 180, 181, 182,	47, 52, 55, 58, 82, 86, 92, 98,	372, 373, 374, 375, 376, 377,
183, 186, 187, 188, 190, 192,	99, 100, 101, 107, 109, 116,	378, 379, 380, 381, 382, 388,
193, 194, 196, 197, 198, 199,	150, 156, 157, 192, 200, 201,	389, 390; <i>évaluateur</i> , 19, 20,
200, 201, 202, 206, 207, 208,	217, 224, 229, 239, 242, 244,	26, 33, 97, 120, 128, 129, 199,
209, 211, 212, 213, 214, 215,	245, 288, 291, 302, 303, 323,	222, 246, 278, 301, 302, 367,
216, 217, 218, 220, 221, 222,	338, 339, 340, 341, 342, 344,	368, 369, 373; méthode

d'évaluation, 6; <i>processus</i>	157, 198, 215, 218, 226, 228,	<i>légitimité</i> , 13, 21, 25, 32, 34, 94,
<i>d'évaluation</i> , 13, 18, 27, 32,	290, 316, 325, 345, 370, 371,	116, 118, 121, 126, 148, 157,
131, 133, 153, 198, 364, 374	377	180, 244, 245, 246, 250, 251,
<i>évaluations</i> , 1, 9, 11, 25, 27, 29,	<i>impacts</i> , 30, 64, 88, 107, 111, 139,	262, 266, 267, 276, 331
33, 34, 42, 43, 50, 56, 65, 73,	155, 160, 217, 228, 312, 329,	<i>Lemieux</i> , 17, 299
81, 82, 84, 107, 114, 116, 117,	372, 380	<i>levier</i> , 21, 57, 110, 123, 149, 194,
127, 129, 133, 137, 138, 142,	<i>indépendance</i> , 15, 52, 57, 63, 87,	279
146, 148, 150, 154, 156, 196,	97, 185, 211, 215, 231, 232,	<i>management</i> , 31, 84, 96, 98, 132,
198, 199, 200, 202, 204, 206,	235, 238, 241, 244, 254, 278,	155, 301, 307, 308, 309, 310,
221, 222, 226, 231, 234, 246,	329	311, 312, 315, 356, 358, 360,
278, 281, 283, 308, 309, 310,	<i>indicateur</i> , 19, 63, 64, 66, 68, 70,	361, 362, 363
312, 345, 347, 348, 364, 365,	72, 74, 77, 83, 92, 95, 100, 123,	<i>méthodes</i> , 6, 13, 18, 19, 20, 21,
366, 367, 368, 369, 370, 371,	124, 126, 127, 147, 154, 157,	25, 26, 29, 43, 55, 57, 68, 73,
374, 375, 376, 379, 381	199, 205, 219, 232, 245, 348,	82, 84, 85, 86, 94, 108, 110,
<i>experts</i> , 13, 19, 39, 50, 66, 73, 84,	349	113, 126, 127, 130, 133, 134,
94, 110, 113, 123, 125, 197,	<i>indicateurs</i> , 1, 9, 10, 13, 14, 18,	143, 146, 148, 149, 153, 156,
218, 224, 278, 292, 301, 302,	19, 20, 21, 26, 39, 45, 60, 61,	172, 178, 181, 194, 197, 204,
374	62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70,	207, 214, 222, 229, 231, 240,
<i>Fanon</i> , 170, 209, 278, 279	72, 73, 76, 78, 79, 80, 81, 86,	248, 278, 281, 283, 286, 309,
<i>Fond Monétaire International</i> ,	97, 100, 101, 110, 112, 116,	314, 319, 333, 340, 364, 366,
152	120, 123, 124, 126, 127, 137,	367, 368, 371, 372, 373, 374,
<i>fonds monétaire international</i> :	138, 139, 140, 141, 142, 143,	375, 377, 378, 379, 381
<i>FMI</i> , 26, 34, 39, 45, 57, 61, 81,	146, 147, 148, 149, 154, 157,	<i>modernité</i> , 19, 27, 28, 117, 138,
82, 84, 90, 151, 152, 200, 223,	158, 160, 198, 204, 205, 211,	180, 189, 326, 330, 331, 332,
265	227, 261, 279, 281, 283, 284,	334; <i>modernisation</i> , 28, 90, 94,
<i>fonds monétaire international</i> :	291, 293, 307, 308, 310, 316,	140, 142, 158, 159, 174, 176,
<i>FMI</i> , 6	317, 318, 319, 320, 322, 323,	177, 178, 181, 182, 189, 193,
gestion axée sur les résultats, 11,	324, 326, 339, 340, 341, 342,	231, 275, 303, 308
98, 101, 155, 338, 339, 347,	346, 348, 379	<i>négociation</i> , 12, 43, 115, 116, 120,
368	<i>industrialisation</i> , 28, 90, 93, 117,	121, 123, 153, 199, 205, 232,
<i>gestion de projets</i> , 11, 368	140, 143, 189	317, 369
<i>gestion publique</i> , 30, 82, 130, 302,	<i>ingérence</i> , 13, 184, 254, 263	<i>NEPAD</i> , 16, 35, 100, 107, 108, 109,
303, 305, 308, 311, 315, 342	<i>institutionnalisation</i> , 11, 13, 26,	223, 224, 225, 250, 293, 296
harmonisation, 5, 11, 62, 98, 99,	27, 28, 29, 32, 42, 43, 62, 95,	<i>normes</i> : <i>normes africaines</i> , 10,
101, 103, 155, 221, 250, 338,	116, 148, 197, 199, 205, 206,	13, 33, 41, 82, 96, 109, 111,
339, 345, 346, 364, 390	210, 211, 212, 221, 222, 226,	119, 121, 129, 135, 146, 147,
<i>historicité</i> , 27, 168, 216, 234	231, 232, 284, 301, 302, 311	148, 153, 156, 198, 205, 206,
<i>idéologies</i> , 29, 34, 43, 44, 112,	<i>intégration régionale</i> , 16, 109,	208, 210, 211, 212, 219, 220,
122, 137, 174, 233, 286, 294	249	221, 222, 223, 224, 225, 232,
<i>impact</i> , 9, 20, 31, 32, 47, 64, 69,	<i>l'Union africaine</i> , 16, 108, 250,	253, 273, 277, 281, 305, 338,
81, 82, 84, 92, 101, 102, 107,	262, 266, 334	344, 364, 365, 366, 367, 376
111, 116, 131, 147, 150, 156,	<i>la planification</i> , 12, 366, 370	

- OCDE**, 6, 18, 26, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 46, 48, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 71, 81, 97, 100, 223, 288, 290, 291, 298, 303, 313, 317, 318, 320, 322, 324, 326, 334, 341, 344, 348, 349, 351
- ordre social**, 25, 65, 97, 116, 242
- outils quantitatifs**, 11, 26, 27, 63, 80
- Paradeise, 10, 332
- partenariats**, 26, 57, 157, 201, 219, 226, 339, 365
- performance**, 34, 38, 63, 81, 82, 86, 94, 96, 100, 137, 138, 141, 142, 147, 150, 154, 198, 204, 215, 231, 301, 302, 304, 307, 308, 311, 314, 316, 334, 338, 342, 344, 346, 348, 356, 359, 360, 368, 370, 378
- planification**, 9, 29, 97, 109, 132, 156, 229, 298, 309, 310, 314, 344, 345, 365, 366, 370, 374
- politiques publiques**, 1, 9, 10, 12, 13, 14, 24, 26, 27, 33, 42, 54, 64, 74, 94, 114, 120, 123, 128, 131, 132, 147, 149, 160, 197, 198, 199, 200, 201, 205, 208, 210, 215, 217, 219, 220, 226, 229, 230, 231, 235, 246, 278, 281, 283, 284, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 320, 334;
- politiques publiques internationales**, 13, 27, 231, 283
- pratiques évaluatives**, 4, 6, 10, 11, 13, 197, 205, 211, 226, 281, 389
- prêts publics**, 32
- processus de décision**, 13
- production**, 18, 19, 20, 24, 26, 27, 42, 65, 66, 68, 84, 87, 88, 91, 92, 93, 116, 123, 125, 127, 129, 131, 135, 140, 141, 142, 146, 147, 154, 192, 196, 204, 205, 212, 216, 217, 218, 227, 229, 235, 242, 243, 245, 279, 283, 300, 301, 352, 355
- programmes d'ajustement structurel**, 34, 45, 81, 90
- programmes de développement**, 10, 57, 118, 155, 194
- rationalisation**, 26, 28, 57, 69, 77, 80, 89, 113, 143, 158, 221, 246, 338
- réciprocité**, 13, 55, 62, 117, 166, 211, 232, 235, 247, 274, 278, 284
- reproduction**, 17, 110, 141, 197, 218, 234
- réseau sénégalais de l'évaluation**, 7
- Rezsohazy**, 21, 22, 23, 24, 275, 277, 333
- Rosanvallon**, 94, 157, 244, 245, 246
- Sénéval, 4, 226, 389
- Senghor**, 16, 51, 184, 290, 333
- Simmel**, 14, 116, 135, 219, 333
- sociologie politique**, 7, 283, 299, 301, 305, 330
- standards internationaux**, 81, 221
- statistiques**, 39, 60, 64, 71, 76, 81, 82, 100, 112, 113, 123, 124, 129, 214, 221, 228, 284, 314, 315, 325, 326, 347, 368, 379
- stratégie de développement**, 24
- système international**, 10, 15, 58, 93, 120, 162, 185, 232, 241, 261, 284
- Tocqueville**, 119, 137, 241, 276, 334
- tradition**, 158, 173, 174, 179, 180, 182, 189, 270, 275, 295
- traite négrière**, 30, 163
- Union africaine**, 16, 107, 108, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 257, 261, 262, 266
- utilité**, 31, 33, 77, 129, 130, 131, 150, 156, 219, 222, 238, 245, 308, 313, 381
- valeurs**, 9, 12, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 33, 35, 54, 66, 72, 77, 97, 117, 119, 120, 122, 123, 126, 127, 129, 135, 141, 145, 147, 153, 158, 163, 164, 165, 172, 174, 175, 180, 184, 185, 187, 192, 194, 199, 205, 215, 219, 222, 244, 253, 262, 275, 277, 278, 281, 283, 322, 333, 348, 369, 375, 380; **valeurs universelles**, 275
- valorisation**, 13, 54, 117, 157, 165, 169, 232, 245, 279
- Weber**, 13, 116, 134, 171, 178, 180, 216, 272, 276, 328, 334

Sommaire

Préambule	6
Remerciements	7
Sommaire	8
Introduction générale	9
Dispositif méthodologique	14
Partie 1. Les mécanismes de construction des indicateurs dans les politiques publiques d'aide au développement et leur évolution	26
CHAPITRE I L'institutionnalisation de l'aide au développement et la domination des outils quantitatifs	27
Section 1 - L'institutionnalisation de l'aide au développement	28
§ 1 - Les contextes historiques du « développement »	29
§ 2 - Des idéologies de l'aide au développement	44
§ 3 - Les aides comme coopération internationale et échange économique : l'évolution stratégique	51
Section 2 - La domination des outils quantitatifs et l'évolution historique des indicateurs :	63
§ 1 - Les indicateurs alternatifs	68
§ 2 - La critique des indicateurs sociaux	69
§ 3 - Du développement économique aux transformations sociales « les théories quantitatives » du développement	77
CHAPITRE II. La nouvelle stratégie d'aide au développement et l'apparition de la méthode « coût-résultat »	86
Section 1 - De la disparition des biens publics mondiaux et de l'augmentation de la pauvreté	90
Section 2 - Rationalisation et démocratie : les nouveaux outils d'évaluation	96
Section 3 - Études de cas	107
Partie 2. Les critiques de l'aide publique au développement et les modifications des critères d'évaluation	116
CHAPITRE I - L'enjeu de la construction des indicateurs dans les politiques publiques internationales	120
Section 1 - L'évaluation des politiques publiques, levier de production des indicateurs	123
§ 1 - De la production des indicateurs économiques aux indicateurs sociaux	123
§ 2 - Des différentes définitions et fonctions de l'évaluation :	128
§ 3 - L'évaluation en crise : de la pratique de la science, à l'art de l'évaluation	133
Section 2 - Les enjeux de l'évaluation	138
§ 1 - Les enjeux politiques pour l'État	138
§ 2 - Les enjeux au niveau de la diversité/conformité des indicateurs	142
§ 3 - La reproduction des indicateurs au sein des institutions	146
Section 3 - Les limites de l'influence des indicateurs dans les politiques publiques étrangères	149
§ 1 - La première révolution africaine des temps modernes : le premier satellite africain RASCOM 1, financé principalement par le régime de Kadhafi	151
§ 2 - La fin du FMI et des institutions du Bretton Woods en Afrique	152
§ 3 - La construction des indicateurs légitimes	156
CHAPITRE II - L'importance des acteurs dans la définition des objectifs du développement et dans la construction des indicateurs d'évaluation	158
Section 1 - La construction de l'Altérité :	160

§ 1 - Définition _____	160
§ 2 - Le rapport à l'Autre de la société occidentale : l'extension de soi et la négation de l'autre, l'ethnocide, une paix plus cruelle que la guerre _____	165
§ 3 - Des ruses de la pensée occidentale et de l'utilisation des sciences _____	167
Section 2 - Les crises des théories développementalistes ou l'ethnocentrisme au sein de la science politique _____	173
§ 1 - Les Théories du développement _____	174
§ 2 - Les Approches critiques des quatre postulats des théories développementalistes _____	179
§ 3 - L'humanisme occidental destructeur _____	183
Section 3 - Les différents acteurs à prendre en compte _____	189
§ 1 - L'importation selon D. Apter _____	189
§ 2 - La Référence de la doctrine du parti unique dans les pays africains _____	190
§ 3 - Les sociétés occidentales dites « développées » ou « concurrentielles », et les sociétés « non concurrentielles » _____	192
Partie 3. La promotion des normes africaines d'évaluation des politiques publiques ; analyse et résultats d'une enquête de terrain _____	208
CHAPITRE I - L'institutionnalisation de l'évaluation en Afrique et les normes africaines d'évaluation en pratique _____	212
Section 1 - Le développement para-européen et les institutions internationales _____	213
§ 1 - L'État africain comme « objet » _____	213
§ 2 - L'État africain comme « acteur » et réalité politique _____	215
Section 2 - Les normes africaines d'évaluation _____	220
§ 1 - L'association africaine d'Évaluation _____	220
§ 2 - Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs _____	223
Section 3 - Les pratiques évaluatives au Sénégal _____	226
§ 1 - Création de la société nationale d'évaluation : le Sénégal _____	226
§ 2 - Retour sur les politiques publiques nationales _____	227
CHAPITRE II - Construction et prise en compte des indicateurs d' « indépendance » et de « réciprocité » _____	232
Section 1- Le droit au développement et à l'autodétermination _____	236
§ 1 - Le principe de souveraineté, un élément fondamental _____	238
§ 2 - Du développement démocratique à l'action publique en Afrique _____	241
§ 3 - L'être africain _____	248
Section 2 - Les visions politiques du développement en Afrique et le panafricanisme aujourd'hui _____	256
§ 1 - Exemple de vision politique africaine appropriée et de construction d'indicateurs sectoriels _____	256
§ 2 - De la guerre perpétuelle en Démocratie occidentale : la méprise de l'altérité _____	261
§ 3 - La démocratie à l'intérieur et la tyrannie à l'extérieur ? _____	271
Section 3 - De la barbarie moderne aux identités nouvelles, la nécessité de réciprocité _____	274
§ 1 - De l'unité de l'humanité _____	274
§ 2 - Une philosophie renouvelée _____	276
§ 3 - Des pratiques et méthodes nouvelles _____	277
Conclusion générale _____	282
Résultats _____	283
Limites _____	284
Perspectives _____	286
BIBLIOGRAPHIE _____	288
1 - L'aide au développement _____	288
2 - Développement, concept et théorie _____	292

3 - Politique publique	298
4 - L'évaluation	307
5 - Processus social de construction des indicateurs	317
6 - Méthode et Théorie	326
7 - Rapports d'évaluation mentionnés	334
8 - Sitographie	335
Annexes	337
Annexe N°1 : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 2005	338
Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle	338
Annexe N° 2. Indicateurs de la Banque mondiale Coûts-résultats	352
Definitions of the World Bank Corporate Scorecard Indicators	352
TIER I: DEVELOPMENT CONTEXT	352
TIER II : COUNTRY RESULTS SUPPORTED BY THE BANK	356
TIER III : DEVELOPMENT OUTCOMES AND OPERATIONAL EFFECTIVENESS	358
TIER IV : ORGANIZATIONAL EFFECTIVENESS AND MODERNIZATION	361
PCD-RELATED SECTOR ACTIONS	363
Annexe N° 3 Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies	364
Pour un système des Nations Unies servant mieux les peuples du monde : vaincre les faiblesses et bâtir en s'appuyant sur une évidence bien fondée.	364
1. Cadre institutionnel et gestion de l'évaluation	364
2. Qualifications et éthique	367
3. Réalisation des évaluations	370
4. Rapports d'évaluation	376
Annexe N°4. Les indicateurs de suivi du Grenelle de l'environnement.	382
Index des noms	384
Sommaire	388

Cristèle BERNARD, Thèse de science politique,
La Construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques d'aide au développement / The index building in evaluation of development aid public policies

Université Jean Moulin, Lyon 3, CEPIA, CLESID, GERCOP.

Termes clés

Théorie politique du développement ; Définition du développement : Théories quantitatives du développement ; Développement politique ; Droit du développement ; Souveraineté nationale (souveraineté politique et souveraineté économique) ; Développement économique ; Croissance ; Colonisation, théorie critique du développement ; Ethnocentrisme ; Indicateurs ; Politiques publiques internationales ; Evaluation

Résumé

La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques en matière d'aide au développement est révélatrice des liens et d'échange que les pays occidentaux et africains entretiennent. De la diversité des méthodes aux négociations des normes requises, la construction des indicateurs devient un enjeu pour défendre les visions politiques des types de développement. Il paraît, du point de vue de la science politique nécessaire de déconstruire les systèmes de domination, d'entrer pleinement la construction des indicateurs dans le champ de la négociation et dans celui du pouvoir. Cette thèse interroge le contenu politique des indicateurs, leur absence de neutralité vis-à-vis d'un projet politique, d'un rapport à l'Etat et à la politique en général.

KeyWords

Political development theory; Definition of development; Quantitative theory of development; Political Development, Development rights, National sovereignty, Economical development, The Growth, Colonisation, Critical theory of development, Ethnocentrism, Index, International public policy, Evaluation.

Summary

The construction of indicators in evaluation of public policies regarding development aid could define links and exchange which the western and African countries maintain. From the diversity of the methods in the negotiations of the required standards, the construction of indicators becomes a stake to defend the political visions of development. Of the point of view of the necessary political science, to deconstruct the systems of domination, to enter completely the construction of the indicators in the field of the negotiation and in the field of political power. This thesis, is about the political contents of indicators questions, their absence of neutrality towards a political project, towards a report to the government and to the generally policy.